



Bâtir une banque encore meilleure

 **Banque Scotia**

RAPPORT ANNUEL 2015

LA BANQUE SCOTIA EST LA BANQUE INTERNATIONALE DU CANADA et un leader parmi les fournisseurs de services financiers en Amérique du Nord, en Amérique latine, dans les Antilles, en Amérique centrale et dans certaines régions de l'Asie. Elle s'est donné pour mission d'aider ses 23 millions de clients à améliorer leur situation au moyen de conseils et d'une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires privés, de gestion de patrimoine, de banque d'investissement et des marchés financiers.

SECTIONS DU RAPPORT

1

Message de Brian J. Porter, président et chef de la direction



6

Équipe de la haute direction



7

Message de Thomas C. O'Neill, président du conseil d'administration



8

Conseil d'administration



10

Rapport de gestion



127

États financiers consolidés

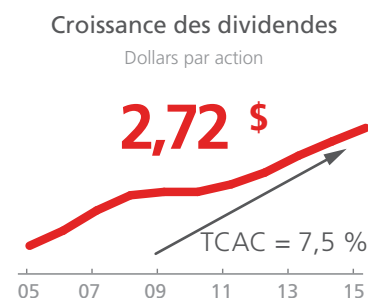
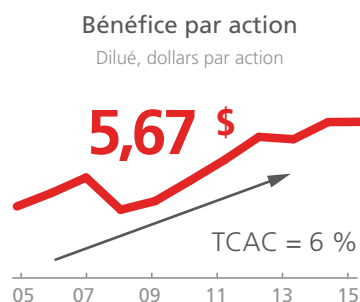


RAISONS D'INVESTIR DANS LA BANQUE SCOTIA

Notre modèle bancaire unique, simple et éprouvé passe par la diversification et la croissance de nos activités, chacune d'entre elles contribuant à une croissance durable et rentable des revenus. Nous avons, par le passé, affiché une croissance soutenue du bénéfice et des dividendes et fait preuve d'une capacité d'exécution incontestée, raisons pour lesquelles nous demeurons sur la voie de la réussite.

HAUSSE DU DIVIDENDE POUR 48 DES 50 DERNIÈRES ANNÉES

SOLIDES ANTÉCÉDENTS DE CROISSANCE DU BÉNÉFICE ET DES DIVIDENDES



SAINTE CULTURE DE GESTION DU RISQUE

EXCELLENTE SITUATION DE TRÉSORERIE

ACCENT SUR DES MARCHÉS RENTABLES DE L'ALLIANCE DU PACIFIQUE

INVESTISSEMENTS IMPORTANTS ET JUDICIEUX DANS LA TECHNOLOGIE

STRATÉGIE BIEN DÉFINIE :

- Maintenir une bonne diversification
- Équilibrer le bénéfice provenant du Canada et de l'étranger
 - Cibler des acquisitions triées sur le volet
- Mettre en œuvre nos plans stratégiques (voir la page 5)

BESOIN D'AUTRES ARGUMENTS? CONSULTEZ LA SECTION **RAPPORT DE GESTION EN UN COUP D'ŒIL** À LA PAGE 9

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Bien que le rythme d'évolution du secteur des services bancaires se soit de nouveau accru en 2015, la Banque Scotia a réagi au moyen d'une gamme complète de mesures afin de bâtir une banque encore meilleure. Notre plan stratégique bien établi permettra à la Banque Scotia de continuer de s'adapter et de prospérer dans un secteur en pleine évolution et de plus en plus concurrentiel.

Les excellents résultats que nous avons générés pour l'exercice écoulé s'expliquent par nos bases solides et de plus en plus fortes au Canada, bases que nous diversifions au moyen de nos marchés internationaux prioritaires, à savoir le Mexique, le Pérou, la Colombie et le Chili. Nos résultats témoignent des avantages de notre modèle d'affaires bien diversifié, dans le cadre duquel nous avons sciemment constitué une combinaison prudente de régions géographiques et d'activités.

Bien que nous ayons constaté de modestes améliorations dans certains des marchés dans lesquels nous exerçons des activités, la volatilité des marchés, le creux historique des taux d'intérêt et la croissance mondiale inégale pourraient en fait être devenus normaux.

Nous nous adaptons à cette situation en investissant davantage dans la technologie afin de transformer et de simplifier l'expérience client, ce qui nous aidera à accélérer notre croissance et à diminuer nos coûts structurels.

Je crois fermement qu'à long terme, le fait de bâtir une banque encore meilleure est la meilleure façon d'accroître la valeur pour les actionnaires. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de partager avec vous certains des progrès importants que nous avons réalisés.

Résultats financiers

En dépit de la volatilité, la Banque a généré des revenus de plus de 24 milliards de dollars et un bénéfice net supérieur à 7,2 milliards de dollars. Le bénéfice dilué par action s'est élevé à 5,67 \$, ce qui représente une croissance de 4,4 %. De plus, le rendement des capitaux propres a été excellent, ayant atteint 14,6 %, et nous avons maintenu des ratios de fonds propres solides, notre ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 s'étant établi à 10,3 %. La croissance du bénéfice illustre la force de nos activités liées aux particuliers, à la gestion de patrimoine et aux entreprises, au Canada comme à l'étranger.

La croissance du bénéfice et la saine situation de trésorerie de la Banque lui ont permis de continuer d'investir dans ses activités. Nous avons accru nos investissements dans la technologie, en plus de continuer d'investir dans les initiatives de croissance interne, notamment au titre des services bancaires aux entreprises, des cartes de crédit, des paiements et des nouveaux produits comportant des instruments de dépôt, le tout en tenant compte de notre tolérance au risque.





LA BANQUE SCOTIA MISE SUR SA PRÉSENCE INTERNATIONALE

Nous avons également annoncé plusieurs acquisitions, dont celles des activités de cartes de crédit canadiennes de JP Morgan et des activités de services bancaires aux particuliers et aux entreprises de Citibank au Pérou, au Panama et au Costa Rica. Notre acquisition des activités de cartes de crédit de Cencosud au Chili et ces transactions nous permettront de continuer de prendre de l'expansion et d'offrir davantage de produits et de services à nos clients.

De plus, nous avons maintenu notre longue tradition de remboursements de capital sous forme de dividendes, ayant, au cours de l'exercice écoulé, accru à deux reprises notre dividende trimestriel, qui a augmenté de 6 % depuis 2014.

Le bénéfice d'exploitation dégagé par le Réseau canadien, qui comprend nos activités liées aux particuliers et aux entreprises, a progressé de 10 % en 2015. Cette performance s'explique par la croissance judicieuse des actifs des particuliers, la forte progression des dépôts et la hausse de huit points de base de la marge, cette dernière étant le fruit d'un effort réfléchi visant à améliorer nos relations avec la clientèle et à élargir notre gamme de produits. Le résultat : des actifs mieux équilibrés et un meilleur rendement sur le capital.

Les résultats générés par les prêts aux entreprises ont également été plus élevés grâce à une solide croissance des actifs de 4 milliards de dollars ou de 13 %. Les activités de gestion de patrimoine ont également de nouveau produit d'excellents résultats en 2015.

Le bénéfice d'exploitation dégagé par les Opérations internationales a progressé de 10 % en 2015. Ce groupe comprend toutes nos activités liées aux particuliers et aux entreprises en Amérique latine, en Amérique centrale et dans les Antilles, de même que nos investissements dans les activités de services bancaires aux particuliers et aux entreprises en Asie. Les résultats se sont améliorés au second semestre de l'exercice grâce à une forte croissance des actifs ainsi qu'à la stabilité des marges et des pertes sur créances. En outre, la faiblesse du dollar canadien par rapport aux monnaies internationales a eu une incidence favorable sur le bénéfice. Notre performance dans les pays de l'Alliance du Pacifique a été particulièrement satisfaisante, comme l'illustre la croissance des actifs de 12 %. Ces activités, qui représentent plus de 60 % du bénéfice des Opérations internationales, affichent le meilleur potentiel de croissance. Elles sont donc le baromètre des Opérations internationales.

ACTIFS MOYENS PAR RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

CANADA
59 %

ALLIANCE DU PACIFIQUE
9 % MEXIQUE, PÉROU,
CHILI, COLOMBIE

15 %
É.-U.

17 %
ASIE/EUROPE/
AUTRES PAYS

Les Services bancaires et marchés mondiaux fournissent des prêts aux sociétés, des produits liés aux marchés des capitaux et des services bancaires d'investissement aux clients de notre réseau mondial. Le bénéfice d'exploitation des Services bancaires et marchés mondiaux a fléchi de 8 % pour l'exercice à l'étude par rapport à 2014. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs, notamment la diminution des revenus tirés des services bancaires d'investissement, qui découle de la conjoncture difficile des secteurs de l'énergie et des mines, la compression des marges liées à nos activités de prêt, laquelle a contrebalancé la forte progression des prêts, et un apport moindre en Asie. Dans ce dernier cas, le repositionnement est essentiellement achevé, et la performance devrait s'améliorer en 2016.

Les résultats des Services bancaires et marchés mondiaux sont décevants; nous sommes redevables de notre performance et déterminés à améliorer ces résultats.

Plan stratégique

Les facteurs qui menacent le secteur des services bancaires « conventionnels » ont fait couler beaucoup d'encre récemment. Cette évolution ne découle pas d'un seul facteur : aucune société ou technologie, prise individuellement, ne l'explique. Une succession d'événements est plutôt à l'origine de certains des changements fondamentaux qui se sont produits dans l'environnement concurrentiel. Tout particulièrement, nous constatons une évolution rapide des attentes des clients, et nous voyons la venue de technologies numériques et de nouveaux modèles de services innovants, ces facteurs ayant tous une incidence sur la façon dont nous servons nos clients.

Cette évolution a de profondes répercussions qui donnent lieu à une transformation fondamentale du secteur des services bancaires, modifiant les applications client, les processus de bout en bout et les structures de coûts. Cette transformation numérique est menée par des acteurs du secteur de la technologie financière et par des acteurs bien établis du secteur bancaire. Certains acteurs du secteur de la technologie financière tentent de nuire aux banques bien établies, tandis que de nombreux autres misent sur une collaboration active, ce qui fait en sorte que ce secteur est synonyme à la fois de menaces et de possibilités. Nous effectuons des investissements

« La Banque Scotia est une banque remarquable et possède une marque internationale bien établie. Nous avons une présence mondiale enviable qu'apprécient nos parties prenantes. »

dans nos propres stratégies numériques et formons des partenariats avec certains acteurs du secteur de la technologie financière. Dans un cas comme dans l'autre, nous prévoyons améliorer l'expérience client et réduire les coûts.

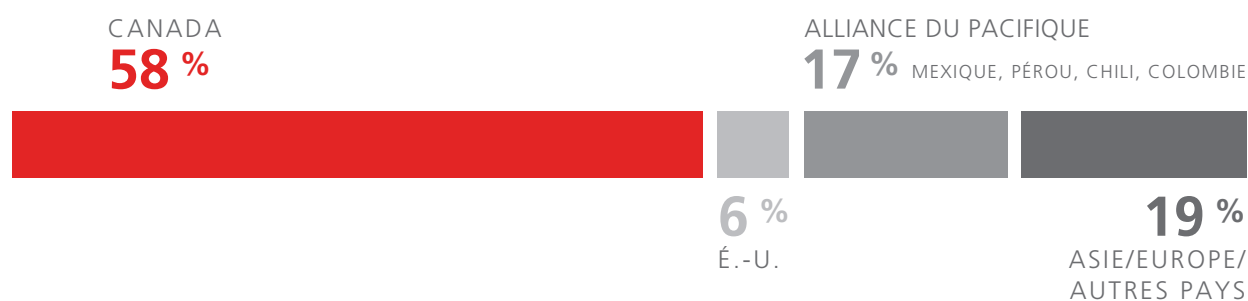
L'environnement dans lequel nous évoluons a changé en quelques années à peine. Il est indéniable que le secteur des services financiers continue d'évoluer rapidement, et la Banque Scotia se doit de réagir en conséquence. Le conseil et l'équipe de direction ont travaillé sans relâche au cours de l'exercice écoulé pour adapter et peaufiner notre plan stratégique à l'échelle de la Banque. Ce plan à moyen terme définit clairement les secteurs auxquels nous accorderons une importance accrue à partir de maintenant.

Dans le cadre de notre stratégie globale, nous continuons de croire fermement en notre modèle d'affaires diversifié et notre répartition géographique. Nous avons établi une stratégie de croissance bien définie au Canada et nous nous concentrons sur l'expansion dans nos marchés internationaux prioritaires.

Dans le cadre de notre plan stratégique, nous avons relevé cinq priorités importantes qui nous guideront dans notre mise en œuvre :

Orientation client : nous adoptons un modèle davantage axé sur le client dans le cadre duquel une orientation plus marquée

POURCENTAGE DU BÉNÉFICE AU CANADA, AUX ÉTATS-UNIS, DANS LES PAYS DE L'ALLIANCE DU PACIFIQUE ET DANS LES AUTRES PAYS





sur le client est au cœur de la prise de décisions, des activités et des investissements à l'échelle de la Banque.

Leadership : nous adaptons la composition de notre équipe de direction afin de la doter des compétences et de la diversité qui nous permettront d'aller de l'avant.

Approche délibérée de compression des coûts : nous adopterons une approche délibérée de compression des coûts, ce qui constituera un avantage pour nos clients, nos employés et nos actionnaires.

Services numériques : nous avons entrepris le passage à l'ère numérique de manière à toujours procurer à nos clients une excellente expérience et à mener nos activités de façon très efficiente.

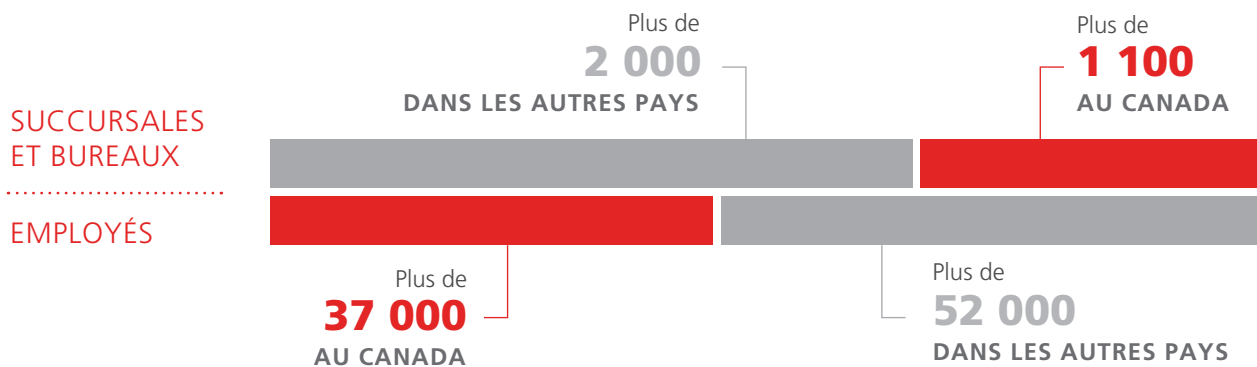
Composition des activités : dans les cas où nous avons déjà établi des relations plus étroites avec nos clients, ou lorsque nous avons la possibilité de le faire, nous adaptons la

composition de nos activités afin de saisir les occasions qui se présentent.

Il nous reste beaucoup de travail à accomplir, c'est vrai, mais nos progrès sont substantiels, et nous savons que la capacité d'exécution de la Banque Scotia est excellente. Nous en aurons plus à dire sur notre parcours de transformation au cours du prochain exercice, et je me ferai un plaisir de vous mettre au courant des progrès que nous continuerons de faire.

Perspectives

Le contexte concurrentiel de notre secteur devrait continuer d'évoluer et, selon nous, tout indique que la conjoncture économique demeurera instable en 2016. Bien que ces deux facteurs puissent représenter des défis, l'exercice 2016 sera également marqué par des occasions de bâtir une banque encore meilleure.



Nous continuerons de faire équipe avec nos clients dans les marchés affichant une croissance élevée comme dans ceux dont la conjoncture économique est défavorable. Au Canada, nous avons octroyé plus de 5 milliards de dollars de prêts afin de soutenir la croissance et la création d'emploi des petites entreprises, en plus d'aider des Canadiens à financer leur maison, pour une valeur de 400 milliards de dollars. À la clôture de l'exercice, nous avons pour 1,3 milliard de dollars de prêts aux particuliers et de microcrédit en cours au Pérou alors qu'au Mexique, nous avons financé des prêts automobiles d'une valeur de 1 milliard de dollars. Ces activités revêtent un caractère fondamental pour notre rôle de banque et illustrent notre engagement à fournir des services bancaires en tenant compte de l'économie réelle, peu importe où nous sommes.

Nous continuerons également de redonner aux collectivités où nous vivons et travaillons. La Banque Scotia compte quelque 90 000 employés dans le monde, et chacun d'entre eux contribue à sa manière à la collectivité et à l'économie locales. La Banque a également fait des dons et établi des parrainages à hauteur d'environ 70 millions de dollars, aidant à promouvoir l'éducation, l'activité physique et les arts dans une cinquantaine de pays. Il est important selon nous que les collectivités soient fortes et nous continuerons notre tradition bien ancrée consistant à redonner aux collectivités.

En fin de compte, les services bancaires dépendent de la confiance des clients, qui doivent être convaincus que nous agissons toujours dans leur intérêt. Aider nos clients à améliorer leur situation est la préoccupation de tous les instants des employés de la Banque Scotia.

Dans l'ensemble, nous avons de quoi être fiers. La Banque Scotia est une banque remarquable et possède une marque internationale bien établie. Nous avons une présence mondiale enviable qu'apprécient nos parties prenantes. Nous avons une solide situation financière, des employés exceptionnels et une équipe de direction extrêmement motivée. De plus, nous pouvons compter sur le soutien de nos actionnaires, que le conseil d'administration représente avec diligence. Je vous remercie de votre soutien et je remercie les membres du conseil d'administration de nous faire bénéficier de leurs conseils et de faire preuve d'un engagement indéfectible.

Merci

Enfin, j'aimerais exprimer ma gratitude aux 23 millions de clients dans le monde qui font affaire avec nous et, aussi, qui nous accordent leur confiance. J'aimerais en outre remercier les employés de la Banque Scotia du monde entier pour les efforts qu'ils déploient chaque jour afin de mériter cette confiance et d'aider nos clients à améliorer leur situation. Je suis fier de notre équipe et j'envisage l'avenir de la Banque avec confiance.



PLAN STRATÉGIQUE

■ **Accroître l'orientation client :**

nous visons à toujours procurer à nos clients une excellente expérience et nous y arriverons en les plaçant au cœur de chaque décision que nous prenons à l'échelle de la Banque.

■ **Approfondir, diversifier et mobiliser nos équipes de direction :**

nous mettons en place des équipes de direction davantage diversifiées de manière à mieux refléter et comprendre nos clients et nos employés.

■ **Mieux servir nos clients tout en réduisant nos coûts structurels :**

nous visons à devenir plus efficaces et à adopter une approche délibérée de compression des coûts afin d'améliorer l'expérience client et de créer une bonne valeur pour les actionnaires à long terme.

■ **Passer à l'ère numérique :**

nous mettons en œuvre un plan exhaustif visant à faire passer la Banque à l'ère numérique; ce faisant, nous améliorerons l'expérience client, aiderons les employés de la Banque Scotia à servir nos clients et deviendrons plus efficaces.

■ **Adapter la composition des activités en fonction des relations plus étroites déjà établies :**

autrement dit, nous souhaitons fournir encore plus de services aux clients avec lesquels nous avons établi des relations très étroites et déployer tous nos efforts afin de faire évoluer nos relations avec tous les clients.

OBJECTIFS FINANCIERS À MOYEN TERME

RENDEMENT DES **CAPITAUX PROPRES** DE

PLUS DE **14 %**

**LEVIER D'EXPLOITATION
POSITIF**

CROISSANCE DU **BÉNÉFICE PAR ACTION** DE

5 À 10 %

**SOLIDES
RATIOS DE FONDS PROPRES**

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

- **Brian J. Porter**
Président et chef de la direction
- **Michael Durland**
Chef de groupe et chef de la direction, Services bancaires et marchés mondiaux
- **Dieter W. Jentsch**
Chef de groupe, Opérations internationales
- **James O'Sullivan**
Chef de groupe, Réseau canadien
- **Stephen P. Hart**
Chef, Gestion du risque
- **Barbara Mason**
Chef de groupe et chef des ressources humaines*
- **Sean D. McGuckin**
Chef de groupe et chef des affaires financières*
- **Deborah M. Alexander**
Vice-présidente à la direction et chef, Affaires juridiques
- **Andrew Branion**
Vice-président à la direction et trésorier du groupe
- **John Doig***
Vice-président à la direction et chef du Marketing
- **Terry Fryett**
Vice-président à la direction et directeur du crédit
- **Marianne Hasold-Schilter**
Vice-présidente à la direction et chef de l'administration, Opérations internationales
- **Mike Henry***
Vice-président à la direction, Paiements, dépôts et crédit non garanti – Particuliers
- **Marian Lawson**
Vice-présidente à la direction, Institutions financières et transactions bancaires mondiales
- **Kyle McNamara**
Vice-président à la direction et cochef TI, Systèmes
- **James McPhedran**
Vice-président à la direction, Réseau canadien
- **James Neate***
Vice-président à la direction, Services commerciaux et aux grandes entreprises, Opérations internationales
- **Gillian Riley***
Vice-présidente à la direction, Services aux entreprises – Canada
- **Maria Theofilaktidis**
Vice-présidente à la direction, Distribution – Services aux particuliers, Réseau canadien
- **Michael Zerbs**
Vice-président à la direction et cochef TI, Technologie d'entreprise

* au 1^{er} décembre 2015

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

L'exercice 2015 de la Banque a été marqué par une évolution et des progrès constants qui se sont soldés par d'excellents résultats.

Notre plan stratégique ciblé nous a permis de repenser l'expérience client et a ouvert la voie à notre succès malgré le rythme accéléré d'évolution du secteur mondial des services financiers.

L'importance que nous accordons aux clients et à une culture d'innovation est au cœur de la création d'une banque encore meilleure. Plus tôt cette année, le conseil d'administration et l'équipe de haute direction se sont rendus à Silicon Valley et ont visité des entreprises qui conjuguent simplicité, agilité et expérience client. Cette visite nous a amené à voir la technologie comme un outil allant au-delà des joujoux dernier cri et qui permet d'améliorer nos interactions avec la clientèle et la qualité du service que nous leur offrons.

La direction est déterminée à mettre en œuvre des stratégies articulées autour des besoins du client, dès maintenant et à l'avenir, et nous sommes persuadés que la Banque Scotia a su se doter du talent, de la stratégie et l'infrastructure qui lui permettront de livrer une valeur à long terme à ses parties prenantes.

La responsabilité commence au sommet

Bien que chaque employé de la Banque Scotia soit redevable des gestes et des résultats de celle-ci, cette responsabilité repose d'abord et avant tout sur les épaules du conseil d'administration. Cette année, notre conseil a accueilli trois nouveaux administrateurs et a ainsi renforcé davantage son rôle de surveillance.

- William Fatt possède une vaste expérience en gestion et en croissance de sociétés de service à la clientèle établies au Canada et ayant une présence internationale;
- Tiff Macklem possède une vaste expérience en gestion du risque ainsi que des connaissances approfondies du secteur des services financiers, au Canada comme à l'étranger;
- Eduardo Pacheco possède une vaste expérience des services financiers ainsi qu'une compréhension en profondeur des régions, des activités et des clients qui aidera la Banque Scotia à maintenir le cap sur les pays de l'Alliance du Pacifique, plus précisément le Mexique, la Colombie, le Pérou et le Chili.

Gouvernance

Le conseil s'efforce d'implanter une gouvernance de haut niveau qui nous permet d'équilibrer et de protéger les intérêts à long terme de nos nombreuses parties prenantes, dont nos actionnaires, nos clients, la collectivité dans son ensemble et notre équipe.

Nous croyons qu'une solide gouvernance est au cœur de la performance de la Banque Scotia et qu'un conseil indépendant dont les membres sont compétents et dont la composition est diversifiée pour ce qui est du sexe, de l'âge, de l'expérience, du pays d'origine et de l'idéologie est un atout pour la continuité de notre succès.



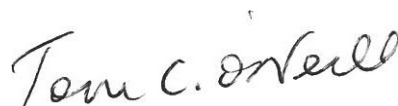
À l'heure actuelle, 13 de nos 15 administrateurs sont indépendants, et le conseil comprend bon nombre de femmes – plus de 30 % des administrateurs – ainsi qu'une composition diversifiée en ce qui a trait à l'âge, à l'origine ethnique et à l'origine géographique.

Bâtir une banque encore meilleure

L'avenir s'annonce bien alors que la Banque entame sa 185^e année d'existence. La stratégie bien définie de la Banque Scotia repose sur un modèle d'entreprise bien diversifié et équilibré de même que sur une présence mondiale clairement définie, et le conseil appuie entièrement l'orientation stratégique mise de l'avant par la direction.

Le secteur des services financiers connaît des changements inédits et la direction a travaillé sans relâche pour bâtir une banque encore meilleure, notamment en effectuant des investissements considérables et judicieux dans la technologie afin d'améliorer et de simplifier l'expérience client. Cet engagement de tous les instants envers nos clients est au cœur de notre succès à long terme.

J'aimerais exprimer ma gratitude à notre président et chef de la direction, Brian Porter, à son équipe de direction et aux milliers d'employés de la Banque Scotia qui travaillent pour notre succès. Merci aussi à vous, chers actionnaires, pour la confiance et le soutien que vous nous témoignez.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Thomas C. O'Neill

Président du conseil.
Administrateur de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

PRÉSIDENTS DES COMITÉS

■ Ronald A. Brenneman

Administrateur de sociétés.
Président du comité d'évaluation des risques. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 mars 2000.

■ Aaron W. Regent

Associé fondateur de Magris Resources Inc.
Président du comité des ressources humaines. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013.

■ Susan L. Segal

Présidente et chef de la direction de l'Americas Society and Council of the Americas. Présidente du comité de gouvernance. Administratrice de la Banque Scotia depuis le 2 décembre 2011.

■ Paul D. Sobey

Administrateur de sociétés.
Président du comité d'audit et de révision. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 31 août 1999.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Nora A. Aufreiter

Administratrice de sociétés.
Administratrice de la Banque Scotia depuis le 25 août 2014.

■ Guillermo E. Babatz

Associé directeur d'Atik Capital, S.C.
Administrateur de la Banque Scotia depuis le 28 janvier 2014.

■ Charles H. Dallara, Ph.D.

Vice-président directeur du conseil d'administration de Partners Group Holding AG et président du conseil des Amériques. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 23 septembre 2013.

■ N. Ashleigh Everett

Présidente, secrétaire générale et administratrice de Royal Canadian Securities Limited. Administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 octobre 1997.

■ William R. Fatt

Président du conseil et chef de la direction de FRHI Hotels & Resorts. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 27 janvier 2015.

■ Tiff Macklem, Ph.D.

Doyen de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 22 juin 2015.

■ Eduardo Pacheco

Chef de la direction et administrateur de Mercantil Colpatria S.A. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 25 septembre 2015.

■ Brian J. Porter

Président et chef de la direction de la Banque Scotia. Administrateur de la Banque Scotia depuis le 9 avril 2013.

■ Indira V. Samarasekera, O.C., Ph.D.

Conseillère principale chez Bennet Jones LLP et administratrice de sociétés. Administratrice de la Banque Scotia depuis le 26 mai 2008.

■ Barbara S. Thomas

Administratrice de sociétés.
Administratrice de la Banque Scotia depuis le 28 septembre 2004.

Visitez notre site Web pour obtenir plus de détails sur la gouvernance d'entreprise de la Banque Scotia.
www.scotiabank.com/ca/fr/0,,1763,00.html

LE RAPPORT DE GESTION EN UN COUP D'ŒIL

TOTAL DES **ACTIFS** DE

856 MILLIARDS DE DOLLARS

BÉNÉFICE NET DE

7,2 MILLIARDS DE DOLLARS

PRÊTS DE

459 MILLIARDS DE DOLLARS

REVENUS DE

24 MILLIARDS DE DOLLARS

DÉPÔTS DE

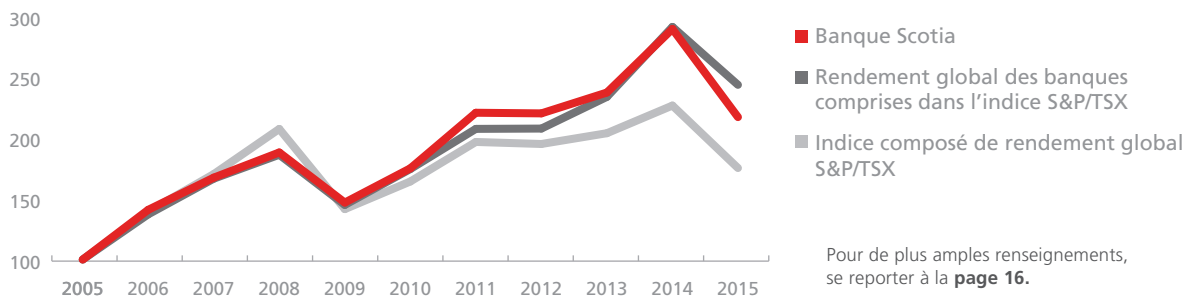
601 MILLIARDS DE DOLLARS

IMPÔT PAYÉ TOTALISANT

2,9 MILLIARDS DE DOLLARS

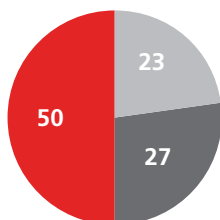
RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Plus-value de l'action + Dividendes réinvestis, 2005 = 100



BÉNÉFICE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

%

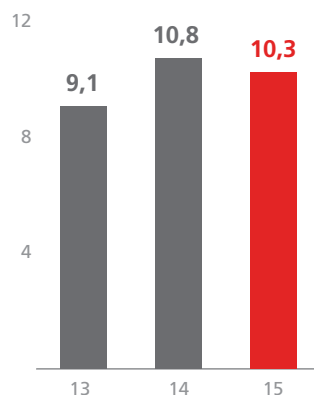


- Réseau canadien
- Opérations internationales
- Services bancaires et marchés mondiaux

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la **page 54**.

RATIO DES ACTIONS ORDINAIRES ET ASSIMILÉES DE T1

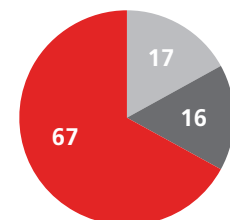
%



Pour de plus amples renseignements, se reporter à la **page 39**.

REVENU PAR TYPES D'ACTIVITÉS

%



- Total – Particuliers et entreprises
- Gestion de patrimoine
- Services bancaires de gros

Recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (GTDAR)

Le Conseil de stabilité financière a mis en place le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (le « GTDAR ») en mai 2012 afin d'élaborer des principes fondamentaux en matière d'informations à fournir. Le 29 octobre 2012, le GTDAR a publié son rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, lequel met de l'avant des recommandations axées sur l'amélioration des informations fournies sur le risque et répertorie les pratiques les plus courantes en matière de présentation d'informations sur le risque.

Suit la table des matières de ces recommandations afin de faciliter la consultation du rapport annuel de la Banque et des autres documents déposés dans le public, qui sont disponibles au www.scotiabank.com, à la section portant sur les relations avec les investisseurs.

Tableau de référence du GTDAR

Type de risque	Numéro	Information fournie	Pages		
			Rapport de gestion	États financiers	Informations supplémentaires sur les fonds propres réglementaires
Général	1	Liste des risques auxquels la Banque est exposée.	71, 73, 78		
	2	Terminologie, mesures et paramètres clés liés au risque de la Banque.	68		
	3	Principaux risques, risques émergents et évolution des risques durant la période de communication de l'information.	26-30, 53		
	4	Examen de l'évolution du cadre réglementaire et des plans visant à satisfaire aux nouveaux ratios réglementaires.	40, 88, 105-106		
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gouvernance du risque de la Banque.	66-67		
	6	Description de la culture de gestion du risque et des procédures appliquées pour soutenir cette culture.	68-69		
	7	Description des principaux risques découlant du modèle d'affaires de la Banque.	71-72		
	8	Essais dans des conditions critiques dans le cadre des activités de gouvernance du risque et de gestion du capital de la Banque.	70		
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences en matière de fonds propres liées au pilier 1 et répercussions pour les établissements bancaires d'importance systémique à l'échelle mondiale.	39-40	181	2
	10	a) Composantes des fonds propres réglementaires. b) Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire.	41		4, 5, 7
	11	État des variations des fonds propres réglementaires depuis la période de communication de l'information précédente, y compris l'évolution des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 supplémentaires et des fonds propres de T2.	42-43		6 7, 8
	12	Analyse du niveau cible de capital, et plans pour atteindre celui-ci.	39-40		
	13	Analyse des actifs pondérés en fonction des risques par types de risque, entreprises et actifs pondérés du risque de marché.	45-49, 72, 113-114	161, 199-203, 207-208	11-13, 24-27
	14	Analyse des exigences en matière de fonds propres pour chaque catégorie d'actif aux termes des règles de Bâle.	45-49	161, 199-203	11-20, 24-27
	15	Compilation du risque de crédit de la Banque.	45-49	202-203	17-20
	16	États du rapprochement des variations des actifs pondérés en fonction des risques pour chaque type d'actifs pondérés en fonction des risques.	45, 49		10
Liquidité Financement	17	Examen de l'exigence d'évaluation rétrospective des règles de Bâle III, y compris le rendement et la validation du modèle lié au risque de crédit.	47-48		
	18	Analyse des actifs liquides de la Banque.	85-89		
	19	Analyse des actifs grevés et non grevés par catégories du bilan.	87-89		
	20	Total consolidé des actifs, des passifs et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière analysés par échéances contractuelles restantes à la date du bilan.	93-94		
Risque de marché	21	Analyse des sources de financement de la Banque et description de sa stratégie de financement.	89-92		
	22	Interdépendance des mesures du risque de marché pour les portefeuilles de transaction, les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction et le bilan.	84		
	23	Examen des principaux facteurs du risque de marché pour les portefeuilles de transaction et les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction.	79-85	204-207	
	24	Examen de l'évolution de la VaR d'une période à l'autre et des hypothèses, limites, évaluations rétroactives et validations de la VaR.	79-85	204-207	
	25	Autres techniques de gestion du risque : essais dans des conditions critiques, VaR ayant subi une simulation de crise, évaluation du risque d'écart grave et horizon du risque de marché.	79-85	207	
Risque de crédit	26	Analyse des expositions globales au risque de crédit, y compris pour les prêts personnels et les prêts de gros.	25-28, 108-114	167-168, 201-202	12-20, 16-22 ⁽¹⁾
	27	Examen des politiques visant à cerner les prêts douteux, à définir la dépréciation et les prêts renégociés ainsi qu'à expliquer les politiques de report de remboursements de prêts.		142-143, 168	
	28	Rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des prêts dépréciés et dotations au compte de correction de valeur pour l'exercice.	24, 109, 111, 113	168	17-18 ⁽¹⁾
	29	Analyse du risque de crédit de contrepartie découlant des transactions dérivées.	76	159, 161	
	30	Analyse des techniques d'atténuation du risque de crédit, y compris les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit.	25, 75-76		
Autres risques	31	Mesures quantifiées de gestion du risque d'exploitation.	49, 95-96		
	32	Examen des éléments de risque connus publiquement.	53		

1) Voir le rapport d'informations financières supplémentaires.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Banque comprennent souvent des énoncés prospectifs verbaux et écrits. Le présent document renferme ce genre d'énoncés, qui peuvent également être intégrés à d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ou à d'autres communications. De tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2015 à la rubrique « Survol-perspectives », à la rubrique « Perspectives » se rapportant à la performance financière du groupe et à la rubrique « Perspectives » de chaque secteur d'exploitation, ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels (y compris ceux relevant du domaine de la gestion du risque) et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « pourrait augmenter » et « pourrait fluctuer » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait ».

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent de nombreuses hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents, tant généraux que spécifiques, ainsi que le risque que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. La Banque conseille aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison d'un certain nombre de facteurs importants dont plusieurs sont indépendants de sa volonté et dont l'incidence peut être difficile à prévoir. Ces facteurs sont notamment la conjoncture économique et financière au Canada et dans le monde; les variations des taux d'intérêt et des cours du change; la liquidité et le financement; une volatilité importante et les interruptions des marchés; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers la Banque et envers les sociétés membres de son groupe; les changements apportés à la politique monétaire; les modifications apportées aux lois et à la réglementation au Canada et ailleurs, notamment les changements apportés aux lois fiscales et aux lignes directrices relatives au capital au titre des risques, aux directives de présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidité, ou les interprétations qui en sont faites; les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque; le risque d'exploitation (y compris les technologies) et le risque lié aux infrastructures; et le risque de réputation; le risque que les modèles de gestion du risque de la Banque ne tiennent pas compte de tous les facteurs pertinents; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information que la Banque reçoit sur sa clientèle et ses contreparties; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun sur des marchés réceptifs; la capacité de la Banque à étendre ses canaux de distribution existants, à en mettre sur pied de nouveaux et à en tirer des revenus; la capacité de la Banque à mener à terme ses acquisitions et ses autres stratégies de croissance et à intégrer les établissements acquis; les principales estimations comptables et l'incidence des modifications des conventions et des méthodes comptables utilisées par la Banque (se reporter à la rubrique « Contrôles et méthodes comptables – Principales estimations comptables » figurant dans le rapport annuel 2015 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels); l'activité sur les marchés financiers mondiaux; la capacité de la Banque à recruter et à conserver des dirigeants clés; le recours aux tiers qui fournissent les composantes de l'infrastructure commerciale de la Banque; les changements imprévus aux habitudes de dépenses et d'épargne des consommateurs; les changements technologiques; la fraude perpétrée en interne ou par des tiers, notamment par l'utilisation inédite de nouvelles technologies pour commettre des fraudes à l'endroit de la Banque ou de ses clients; le risque accru de cybercriminalité, qui peut comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle ou des perturbations des activités; le regroupement du secteur canadien des services financiers; la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis; les procédures judiciaires et réglementaires; les catastrophes naturelles, y compris, sans toutefois s'y limiter, les tremblements de terre et les ouragans ainsi que les perturbations des infrastructures publiques, notamment les réseaux de transports, de communications, d'électricité et d'eau; l'incidence éventuelle de conflits internationaux et autres événements, y compris les activités terroristes et les guerres; les incidences de maladies ou d'épidémies sur les économies locales, nationales ou internationales; de même que la capacité de la Banque à prévoir et à gérer les risques que comportent ces facteurs. Une grande partie des activités de la Banque consiste à consentir des prêts ou à affecter autrement ses ressources à certains secteurs, entreprises ou pays. Tout événement imprévu touchant ces emprunteurs, secteurs ou pays risque d'avoir une incidence défavorable importante sur les résultats financiers de la Banque, sur ses activités, sur sa situation financière ou sur sa liquidité. Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » figurant à la page 66 du rapport annuel 2015 de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes sous-jacentes aux énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont présentées dans le rapport annuel 2015 à la rubrique « Survol-perspectives », compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels, ainsi qu'aux rubriques « Perspectives » de chaque secteur d'exploitation. Ces rubriques « Perspectives » sont fondées sur les opinions de la Banque et leur réalisation est incertaine. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques.

La liste des facteurs énoncés ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risques et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs, ainsi que sur d'autres incertitudes et éventualités. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs verbaux ou écrits qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle, sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au www.sec.gov.

Le 1^{er} décembre 2015

Mesures non conformes aux PCGR

Pour évaluer sa performance, la Banque a recours à diverses mesures financières. Certaines d'entre elles ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR »), lesquels s'appuient sur les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), ni définies par les PCGR. Ces mesures n'ont aucune signification normalisée qui assurerait qu'elles sont cohérentes et comparables à celles du même nom utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR sont utilisées dans le présent rapport de gestion et elles sont définies ci-après.

Actifs sous administration (« ASA »)

Les ASA représentent les actifs administrés par la Banque dont les propriétaires réels sont les clients et qui ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les services fournis à l'égard des ASA sont de nature administrative, et comprennent les services d'administration fiduciaire, de garde, de dépôt de titres, de perception et de distribution de revenus, de règlements de négociation de titres, de production de rapports pour les clients, ainsi que d'autres services semblables.

Actifs sous gestion (« ASG »)

Les ASG représentent les actifs gérés par la Banque de façon discrétionnaire à l'égard desquels la Banque touche des honoraires de gestion. Les ASG sont la propriété réelle des clients et ne sont donc pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Certains ASG sont également des actifs administrés et sont donc parfois inclus dans les actifs sous administration.

Bénéfice dilué ajusté par action

Le bénéfice dilué ajusté par action est calculé en ajoutant le montant de l'amortissement après impôt hors trésorerie des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (exception faite des logiciels) au bénéfice dilué par action.

Actifs liés aux activités bancaires principales

Les actifs liés aux activités bancaires principales représentent les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et des actifs détenus à des fins de transaction moyens au sein des Services bancaires et marchés mondiaux.

Marge sur activités bancaires principales (BMEF)

Ce ratio représente les revenus d'intérêts nets (sur une base de mise en équivalence fiscale) divisés par les actifs liés aux activités bancaires principales moyens, ce qui est conforme à la présentation de l'état consolidé du résultat net de la Banque, dans lequel les revenus d'intérêts nets provenant des activités de transaction sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction, qui sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts.

Capital économique et rendement du capital économique

Aux fins de l'information financière interne, la Banque répartit le capital entre ses secteurs d'exploitation d'après leur profil de risque, selon une méthode qui tient compte du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'exploitation et des autres risques propres à chaque secteur. Le montant de capital lié au risque réparti est communément appelé « capital économique ». La méthode de calcul, les modèles et les hypothèses du capital économique sont mis à jour annuellement et appliqués prospectivement. Le rendement du capital économique des secteurs d'exploitation correspond à un ratio du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires du secteur d'exploitation par rapport au capital économique attribué au secteur.

Levier d'exploitation (BMEF)

La Banque définit le levier d'exploitation comme le taux de croissance du total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) moins le taux de croissance des charges autres que d'intérêts.

Ratio de productivité (BMEF)

La direction utilise le ratio de productivité comme mesure de l'efficacité de la Banque. Ce ratio représente les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des revenus (BMEF).

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres est une mesure de rentabilité qui présente le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. La Banque calcule le rendement de ses capitaux propres à l'aide des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Ratios des fonds propres réglementaires et de liquidité

Les ratios des fonds propres réglementaires, comme le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1), le ratio de T1, le ratio total des fonds propres et les ratios de levier et de liquidité à court terme, ont une signification normalisée définie par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Base de mise en équivalence fiscale

La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation des informations sectorielles, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant équivalent imposable. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres. Le montant de la majoration au titre de la BMEF à l'égard des revenus d'intérêts nets, des revenus autres que d'intérêts, du total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat est présenté ci-après :

T1 Majoration au titre de la BMEF

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2015	2014	2013
Revenus d'intérêts nets	14 \$	17 \$	15 \$
Revenus autres que d'intérêts	376	337	297
Total des revenus et de la charge d'impôt sur le résultat	390 \$	354 \$	312 \$

Ajustement de normalisation fiscale du revenu net découlant de participations dans des sociétés associées

En ce qui a trait à l'évaluation et à la présentation de la performance des secteurs d'exploitation, le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées, lequel est un montant après impôt, fait l'objet d'un ajustement de normalisation aux fins de l'impôt.

Cet ajustement de normalisation fiscale majore le montant du revenu net découlant des participations dans des sociétés associées et normalise le taux d'impôt effectif des secteurs d'activité afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

T2 Faits saillants financiers

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates	2015	2014	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)					
Revenus d'intérêts nets	13 092	12 305	11 350	9 970	9 014
Revenus d'intérêts nets (BMEF ²⁾)	13 106	12 322	11 365	9 987	9 035
Revenus autres que d'intérêts	10 957	11 299	9 949	9 676	8 296
Revenus autres que d'intérêts (BMEF ²⁾)	11 333	11 636	10 246	9 947	8 562
Total des revenus	24 049	23 604	21 299	19 646	17 310
Total des revenus (BMEF ²⁾)	24 439	23 958	21 611	19 934	17 597
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 942	1 703	1 288	1 252	1 076
Charges autres que d'intérêts	13 041	12 601	11 664	10 436	9 481
Charge d'impôt sur le résultat	1 853	2 002	1 737	1 568	1 423
Charge d'impôt sur le résultat (BMEF ²⁾)	2 243	2 356	2 049	1 856	1 710
Bénéfice net	7 213	7 298	6 610	6 390	5 330
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 897	6 916	6 162	5 974	4 965
Performance d'exploitation					
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,70	5,69	5,15	5,27	4,63
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,67	5,66	5,11	5,18	4,53
Bénéfice dilué ajusté par action ¹⁾²⁾ (en dollars)	5,72	5,72	5,17	5,23	4,58
Rendement des capitaux propres ²⁾ (en pourcentage)	14,6	16,1	16,6	19,9	20,3
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	53,4	52,6	54,0	52,4	53,9
Levier d'exploitation (en pourcentage)	(1,5)	2,8	(3,4)	3,2	(5,6)
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	2,39	2,39	2,31	2,31	2,32
Données tirées de l'état de la situation financière (en millions de dollars)					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières ¹⁾	73 927	56 730	53 338	47 337	38 723
Actifs détenus à des fins de transaction	99 140	113 248	96 489	87 596	75 799
Prêts ¹⁾	458 628	424 309	402 215	352 578	319 056
Total des actifs	856 497	805 666	743 644	668 225	594 423
Dépôts ¹⁾	600 919	554 017	517 887	465 689	421 234
Actions ordinaires	49 085	44 965	40 165	34 335	26 356
Actions privilégiées	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384
Actifs sous administration ²⁾	453 926	427 547	377 766	327 977	297 668
Actifs sous gestion ²⁾	179 007	164 820	145 470	114 694	102 733
Mesures des fonds propres et de la liquidité³⁾					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	10,3	10,8	9,1	s.o.	s.o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	11,5	12,2	11,1	13,6	12,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	13,4	13,9	13,5	16,7	13,9
Ratio de levier (en pourcentage) ⁴⁾	4,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Actifs pondérés en fonction des risques CET1 (en millions de dollars) ⁵⁾	357 995	312 473	288 246	253 309	233 970
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁶⁾	124	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Qualité du crédit					
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars) ⁷⁾	2 085	2 002	1 808	2 005	1 957
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)	4 197	3 641	3 273	2 977	2 689
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ¹⁾⁷⁾	0,44	0,46	0,44	0,55	0,60
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations (annualisé) ¹⁾	0,43	0,40	0,32	0,36	0,34
Données sur les actions ordinaires					
Cours des actions (en dollars) (TSX)					
Haut	71,18	74,93	64,10	57,18	61,28
Bas	52,58	59,92	52,30	47,54	49,00
Clôture	61,49	69,02	63,39	54,25	52,53
Actions en circulation (en millions)					
Nombre moyen – de base	1 210	1 214	1 195	1 133	1 072
Nombre moyen – dilué	1 232	1 222	1 209	1 160	1 108
Clôture de la période	1 203	1 217	1 209	1 184	1 089
Dividendes par action (en dollars)	2,72	2,56	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁸⁾	4,4	3,8	4,1	4,2	3,7
Capitalisation boursière (en millions de dollars) (TSX)	73 969	83 969	76 612	64 252	57 204
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	40,80	36,96	33,23	28,99	24,20
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,5	1,9	1,9	1,9	2,2
Ratio cours-bénéfice	10,8	12,1	12,3	10,3	11,3
Autres données					
Effectif	89 214	86 932	86 690 ⁽¹⁾	81 497	75 362
Succursales et bureaux	3 177	3 288	3 330	3 123	2 926

1) Certains montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

2) Se reporter à la page 13 pour obtenir une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 39). Les montants comparatifs des périodes antérieures ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II et n'ont pas été retraités.

4) Depuis le 1^{er} novembre 2014, la Banque est assujettie aux lignes directrices sur les exigences de levier du BSIF (se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés).

5) Au 31 octobre 2015, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et du ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,64, à 0,71 et à 0,77.

6) Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF, avec prise d'effet en 2015.

7) Compte tenu des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

8) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

Survol

Résultats financiers

La Banque Scotia a dégagé un bénéfice net de 7 213 millions de dollars en 2015, comparativement à 7 298 millions de dollars à l'exercice précédent, et un bénéfice dilué par action de 5,67 \$, contre 5,66 \$ en 2014. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 14,6 %, par rapport à 16,1 % pour l'exercice précédent. Compte non tenu des éléments exceptionnels comptabilisés en 2014 (voir le tableau T23), le bénéfice dilué par action a progressé de 4,4 %.

Le bénéfice net de l'exercice considéré a tiré avantage d'une augmentation des revenus d'intérêts nets, de même que de l'incidence favorable de la conversion des devises et de la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs qui ont toutefois été contrebalancés en grande partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur et des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice net de l'exercice à l'étude tient compte des éléments suivants, qui se font en bonne partie contreponds, soit une réduction de 151 millions de dollars (204 millions de dollars avant impôt, soit environ 3 % du passif au titre des régimes de retraite) de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées découlant des changements apportés au régime de retraite principal de la Banque, une hausse de 44 millions de dollars (60 millions de dollars avant impôt) du compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs afin de soutenir l'augmentation du portefeuille de prêts et la comptabilisation de coûts de restructuration du fait de la consolidation des activités des services partagés au Canada de 45 millions de dollars (61 millions de dollars avant impôt). Ces éléments ont été pris en compte dans le secteur Autres.

Les revenus d'intérêts nets sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF ») ont progressé de 784 millions de dollars, ou de 6 %, pour s'établir à 13 106 millions de dollars en raison surtout de la croissance des actifs des activités bancaires principales et de l'incidence favorable de la conversion des devises. La marge sur activités bancaires principales est demeurée stable.

Les revenus autres que d'intérêts (BMEF) se sont chiffrés à 11 333 millions de dollars, en baisse de 303 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Compte non tenu des éléments exceptionnels en 2014 (voir le tableau T23), les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 2 %, surtout en raison des revenus tirés de la gestion de patrimoine et des services bancaires ainsi que de l'incidence favorable de la conversion des devises, ce facteur ayant été atténué par la baisse des commissions de placement et des honoraires de services-conseils, et du fléchissement des profits nets sur les titres de placement.

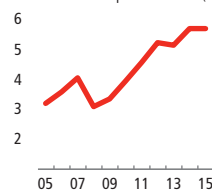
La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 1 942 millions de dollars en 2015, en hausse de 239 millions de dollars en regard de l'exercice précédent. Compte non tenu des éléments exceptionnels comptabilisés en 2014, celle-ci était en hausse de 301 millions de dollars. Cette progression s'explique surtout par un accroissement des dotations au titre des prêts aux particuliers dans le Réseau canadien et les Opérations internationales ainsi que par une augmentation des dotations au titre des prêts aux sociétés dans les Services bancaires et marchés mondiaux au Canada et en Europe. Ces dotations plus élevées ont été atténuées par une diminution des dotations au titre des prêts aux entreprises du Réseau canadien. En outre, la dotation pour l'exercice à l'étude comprenait une hausse de 60 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs.

Les charges autres que d'intérêt ont augmenté de 440 millions de dollars, ou de 3 %, par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 13 041 millions de dollars. Compte non tenu des éléments exceptionnels de l'exercice précédent, les charges se sont alourdies de 643 millions de dollars, ou de 5 %. Cette augmentation traduit la hausse des charges liées à la technologie, des coûts de prospection et des coûts de restructuration, de même que l'incidence défavorable de la conversion de devises. Ces facteurs ont été en partie annulés par la réduction des coûts des prestations de retraite. Compte non tenu des éléments exceptionnels en 2014, le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage négatif de 0,7 %, alors que le levier d'exploitation déclaré pour l'exercice s'est établi à un pourcentage négatif de 1,5 %.

La charge d'impôt s'est chiffrée à 1 853 millions de dollars, en baisse de 149 millions de dollars par rapport à celle inscrite l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif global de la Banque pour l'exercice à l'étude s'est établi à 20,4 %, comparativement à 21,5 % en 2014. La baisse du taux d'impôt effectif est essentiellement attribuable à l'augmentation des revenus exonérés d'impôt et à une proportion moindre du bénéfice provenant de territoires où les taux d'impôt sont plus élevés.

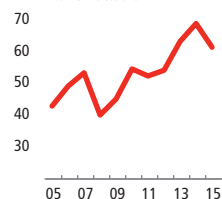
Au 31 octobre 2015, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 conformément aux règles de l'accord de Bâle III, selon la méthode « tout compris », s'établissait à 10,3 %, contre 10,8 % un an plus tôt, demeurant bien au-delà du minimum requis par la réglementation.

D1 Bénéfice par action (dilué)¹⁾

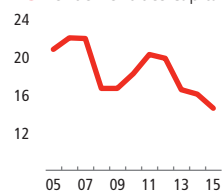


1) Les montants avant 2011 ont été calculés conformément aux PCGR du Canada.

D2 Cours de clôture de l'action ordinaire
Aux 31 octobre

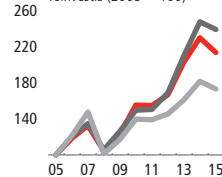


D3 Rendement des capitaux propres¹⁾



1) Les montants avant 2011 ont été calculés conformément aux PCGR du Canada.

D4 Rendement revenant aux actionnaires ordinaires
Augmentation du cours de l'action majorée des dividendes réinvestis (2005 = 100)



■ Banque Scotia
■ Indice de rendement global S&P/TSX pour les banques
■ Indice composé de rendement global S&P/TSX

Perspectives économiques

Le rythme de la croissance économique mondiale demeure modeste. La reprise aux États-Unis et dans d'autres économies développées soutient la croissance d'autres pays développés. Toutefois, la croissance économique dans le monde demeure inégale. Bien que des économies comme celle de la Chine et de l'Inde affichent une croissance relativement robuste, malgré le ralentissement en Chine en raison de la mise en place de réformes structurelles et institutionnelles, bon nombre de pays comme la Russie et le Brésil sont en récession.

L'économie américaine connaît un nouvel élan grâce à des dépenses de consommation accrues et à une amélioration du marché de l'habitation, bien que le rythme de croissance de la productivité aux États-Unis soit tempéré par les investissements prudents des entreprises et un solde commercial bridé par la diminution des exportations et la force du dollar. Le PIB réel canadien montre des signes de reprise à mesure que la demande américaine s'améliore et qu'une monnaie plus concurrentielle stimule les exportations autres que de matières premières au pays, alors que les dépenses de consommation et le marché de l'habitation demeurent solides.

Dans de nombreux pays, l'offre excédentaire continue d'avoir une incidence défavorable sur la production industrielle et les investissements des entreprises, ce qui, du coup, ajoute une pression supplémentaire sur le commerce international. Le marché de la consommation étant celui qui fait surtout les frais de cet ajustement, la croissance dans les pays de l'Alliance du Pacifique comme le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie devrait se situer dans une fourchette de 2 à 3 %. La croissance dans la région sera assurée en grande partie par les investissements des entreprises et, dans le cas du Mexique, par l'amélioration des exportations vers les États-Unis et d'autres marchés ainsi que des dépenses de consommation relativement élevées.

La Banque s'attend à ce que la croissance mondiale s'accélère en 2016. Parmi les facteurs qui alimenteront cet essor, notons la faiblesse soutenue des coûts d'emprunt, la faiblesse des prix de l'énergie et d'autres marchandises, la poursuite du redressement de l'économie aux États-Unis, le réalignement de plusieurs devises en regard du dollar américain et la mise en place de mesures de relance supplémentaires dans plusieurs pays.

Rendement revenant aux actionnaires

Au cours de l'exercice 2015, la Banque a généré sur ses actions un rendement total négatif revenant aux actionnaires de 7,0 %, en comparaison d'un rendement global négatif de 4,6 % pour l'indice composé S&P/TSX.

Le rendement annuel composé total des actions de la Banque revenant aux actionnaires s'est établi à 6,5 % au cours des cinq derniers exercices et à 7,8 % au cours des dix derniers exercices. Il a été supérieur au rendement global de l'indice composé S&P/TSX, lequel s'est établi à 4,3 % au cours des cinq derniers exercices et à 5,6 % au cours des dix derniers exercices, comme le présente le diagramme D4.

Les dividendes trimestriels ont été accrus deux fois au cours de l'exercice, soit de 2 cents au deuxième trimestre et de 2 cents additionnels au quatrième trimestre. Par conséquent, les dividendes par action ont totalisé 2,72 \$ pour l'exercice, soit 6 % de plus qu'en 2014. Le ratio de distribution de la Banque a atteint 47,7 % pour l'exercice, s'inscrivant ainsi dans la fourchette cible de 40 % à 50 %.

Le rendement des capitaux propres de la Banque s'est établi à 14,6 % pour l'exercice 2015, contre 16,1 % en 2014.

T3 Rendement revenant aux actionnaires

Pour les exercices clos les 31 octobre	2015	2014	2013	2012	2011
Cours de clôture de l'action ordinaire (en dollars)	61,49	69,02	63,39	54,25	52,53
Dividendes versés (en dollars par action)	2,72	2,56	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (en pourcentage) ¹⁾	4,4	3,8	4,1	4,2	3,7
Hausse (baisse) du cours de l'action (en pourcentage)	(10,9)	8,9	16,8	3,3	(3,9)
Total du rendement annuel revenant aux actionnaires (en pourcentage) ²⁾	(7,0)	13,2	21,7	7,6	(0,4)

1) Le rendement de l'action correspond au montant des dividendes versés divisé par la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action pour l'exercice.

2) Le total du rendement annuel revenant aux actionnaires suppose le réinvestissement des dividendes trimestriels et, par conséquent, pourrait ne pas correspondre à la somme des dividendes et du rendement de l'action figurant dans le tableau.

Incidence de la conversion des devises

L'incidence de la conversion des devises sur le bénéfice net est présentée dans le tableau T4.

T4 Incidence de la conversion des devises

Taux de change moyen	2015	2014	2013
Dollar américain/dollar canadien	1,24	1,09	1,02
Variation (en pourcentage)	13,9 %	6,9 %	2,5 %

Incidence sur le bénéfice¹⁾ (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)

	2015 c. 2014	2014 c. 2013	2013 c. 2012
Revenus d'intérêts nets	232 \$	191 \$	71 \$
Revenus autres que d'intérêts ²⁾	243	195	13
Charges autres que d'intérêts	(151)	(134)	(65)
Autres éléments (après impôt)	(62)	(70)	(10)
Bénéfice net	262 \$	182 \$	9 \$
Bénéfice par action (dilué)	0,21 \$	0,15 \$	0,01 \$
Incidence par secteurs d'activités (en millions de dollars)			
Réseau canadien	20 \$	8 \$	1 \$
Opérations internationales ²⁾	84	80	18
Services bancaires et marchés mondiaux	110	85	12
Autres ²⁾	48	9	(22)
	262 \$	182 \$	9 \$

1) Comprend l'incidence de toutes les devises.

2) Comprend l'incidence des couvertures de devises.

Incidence des acquisitions

Les acquisitions n'ont entraîné aucune incidence importante sur le bénéfice net présenté par la Banque pour 2015 ou 2014.

RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 7 213 millions de dollars, en baisse de 1 % comparativement à 7 298 millions de dollars pour l'exercice précédent. Après ajustement de 290 millions de dollars pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T23), le bénéfice net a progressé de 205 millions de dollars ou de 3 %.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) se sont établis à 13 106 millions de dollars, en hausse de 784 millions de dollars ou de 6 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation de 6 % des actifs productifs principaux et par l'incidence positive de la conversion des devises de 232 millions de dollars.

La hausse des revenus d'intérêts nets de 419 millions de dollars ou de 7 % du Réseau canadien s'explique par une augmentation de la moyenne des actifs productifs et des marges. Les revenus d'intérêts nets des Opérations internationales ont augmenté de 551 millions de dollars ou de 11 %, ce qui s'explique surtout par une croissance considérable des actifs en Amérique latine et de l'incidence des acquisitions, contrebalancée légèrement par un recul des marges. Ces hausses ont été atténuées par le repli des revenus tirés des activités de gestion de l'actif et du passif dans le secteur Autres.

Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de 33 milliards de dollars pour s'établir à 548 milliards de dollars. Près de la moitié de cette augmentation est attribuable à l'incidence positive de la conversion des devises. La croissance des actifs du Réseau canadien s'explique par une solide croissance des prêts automobiles, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux entreprises. La croissance des actifs des Opérations internationales est le fait des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,39 %, ce qui est similaire à la marge enregistrée l'exercice précédent. La hausse des marges dans le Réseau canadien a été neutralisée par l'incidence de la croissance des volumes de dépôts auprès d'autres institutions financières dont le rendement est moins élevé et la diminution des revenus tirés des activités de gestion de l'actif et du passif dans le secteur Autres.

Perspectives

Les revenus d'intérêts nets de la Banque devraient s'accroître en 2016, surtout en raison d'une croissance des actifs liés aux activités bancaires principales. La marge sur activités bancaires principales devrait demeurer similaire à celle de l'exercice 2015 puisque l'incidence sur l'ensemble de l'exercice des acquisitions réalisées en 2015 et de celles attendues en 2016 sera atténuée par un recul continu de la marge sur les dépôts dans un contexte attendu de taux peu élevés.

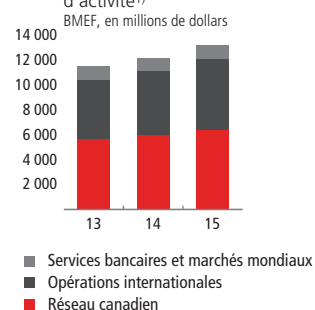
T5 Revenus d'intérêts nets et marge sur activités bancaires principales¹⁾

(en milliards de dollars, sauf les pourcentages)	2015			2014			2013		
	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens
Total des actifs moyens et des revenus d'intérêts nets	860,6 \$	13,1 \$		795,6 \$	12,3 \$		748,9 \$	11,3 \$	
Déduire : total des actifs du groupe Marchés des capitaux ²⁾	258,1	-		232,5	-		212,0	-	
Ratio de la marge sur activités bancaires au total des actifs moyens	602,5 \$	13,1 \$	2,18 %	563,1 \$	12,3 \$	2,19 %	536,9 \$	11,3 \$	2,11 %
Déduire : actifs non productifs et engagements de clients en contrepartie d'acceptations	54,4			48,0			47,4		
Actifs liés aux activités bancaires principales et marge connexe	548,1 \$	13,1 \$	2,39 %	515,1 \$	12,3 \$	2,39 %	489,5 \$	11,3 \$	2,31 %

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 13.

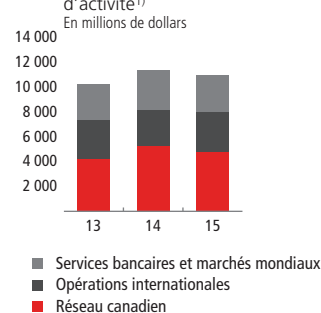
2) Les revenus d'intérêts nets tirés des actifs détenus à des fins de transaction du groupe Marchés des capitaux sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction sous les revenus autres que d'intérêts.

D5 Revenus d'intérêts nets par secteurs d'activité¹⁾



1) Compte non tenu du secteur Autres.

D6 Revenus autres que d'intérêts par secteurs d'activité¹⁾



1) Compte non tenu du secteur Autres.

T6 Soldes moyens des actifs et passifs¹⁾ et revenus d'intérêts nets

Pour les exercices (en milliards de dollars) ²⁾	2015			2014			2013		
	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens	Soldes moyens	Intérêt	Taux moyens
Actifs									
Dépôts auprès d'autres institutions financières	71,1 \$	0,3 \$	0,41 %	60,1 \$	0,3 \$	0,44 %	55,6 \$	0,3 \$	0,50 %
Titres détenus à des fins de transaction	111,2	0,2	0,17 %	113,3	0,1	0,12 %	105,1	0,1	0,12 %
Titres pris en pension et titres empruntés	99,9	0,2	0,16 %	91,1	0,2	0,20 %	80,0	0,2	0,24 %
Titres de placement	43,7	0,7	1,69 %	41,2	0,8	1,91 %	40,3	0,8	2,20 %
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	214,4	7,5	3,51 %	210,9	7,6	3,60 %	206,6	7,4	3,59 %
Prêts personnels et sur cartes de crédit	87,5	6,6	7,52 %	79,6	6,1	7,61 %	72,1	5,6	7,70 %
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	142,2	4,6	3,25 %	128,5	4,3	3,39 %	116,9	4,4	3,76 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(4,0)			(3,6)			(3,3)		
Total des prêts	440,1 \$	18,7 \$	4,26 %	415,4 \$	18,0 \$	4,34 %	392,3 \$	17,4 \$	4,42 %
Total des actifs productifs	766,0 \$	20,1 \$	2,63 %	721,1 \$	19,4 \$	2,69 %	673,3 \$	18,8 \$	2,80 %
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11,4			10,4			10,2		
Autres actifs	83,2			64,1			65,4		
Total des actifs	860,6 \$	20,1 \$	2,34 %	795,6 \$	19,4 \$	2,43 %	748,9 \$	18,8 \$	2,52 %
Passifs et capitaux propres									
Dépôts									
Particuliers	181,4 \$	2,3 \$	1,27 %	172,6 \$	2,4 \$	1,42 %	167,2 \$	2,6 \$	1,57 %
Entreprises et administrations publiques	368,1	3,4	0,91 %	339,7	3,5	1,02 %	314,0	3,5	1,12 %
Institutions financières	37,3	0,3	0,85 %	38,4	0,3	0,77 %	35,7	0,3	0,69 %
Total des dépôts	586,8 \$	6,0 \$	1,02 %	550,7 \$	6,2 \$	1,13 %	516,9 \$	6,4 \$	1,24 %
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	90,7	0,2	0,26 %	87,3	0,3	0,32 %	77,7	0,3	0,37 %
Déventures subordonnées	5,6	0,2	3,33 %	5,3	0,2	3,84 %	7,8	0,3	4,37 %
Autres passifs portant intérêt	50,1	0,6	1,20 %	50,2	0,4	0,72 %	44,5	0,5	1,02 %
Total des passifs portant intérêt	733,2 \$	7,0 \$	0,96 %	693,5 \$	7,1 \$	1,02 %	646,9 \$	7,5 \$	1,16 %
Autres passifs, y compris les acceptations	75,9			54,4			59,4		
Capitaux propres ³⁾	51,5			47,7			42,6		
Total des passifs et des capitaux propres	860,6 \$	7,0 \$	0,81 %	795,6 \$	7,1 \$	0,89 %	748,9 \$	7,5 \$	1,00 %
Revenus d'intérêts nets		13,1 \$			12,3 \$			11,3 \$	

1) Soldes quotidiens moyens.

2) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 13.

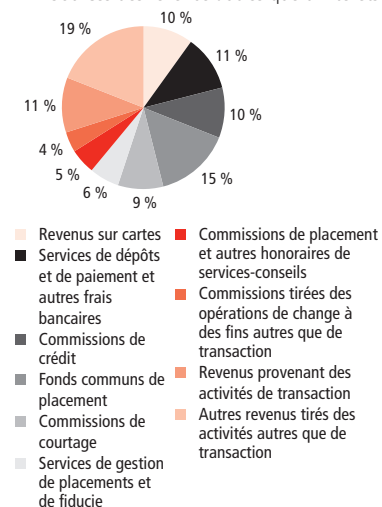
3) Comprend des participations ne donnant pas le contrôle de 1,3 milliard de dollars en 2015, de 1,2 milliard de dollars en 2014 et de 1,1 milliard de dollars en 2013.

T7 Revenus autres que d'intérêts

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014	2013	2015 c. 2014
Services bancaires				
Revenus sur cartes	1 089 \$	933 \$	816 \$	17 %
Services de dépôt et de paiement				
Services de dépôt	928	901	865	3
Autres services de paiement	307	282	257	9
	1 235 \$	1 183 \$	1 122 \$	4 %
Commissions de crédit				
Commissions sur engagement et autres commissions de crédit	787	778	717	1
Commissions sur acceptations	266	236	226	13
	1 053 \$	1 014 \$	943 \$	4 %
Autres				
Frais liés aux services bancaires	406	379	416	7 %
	423	339	297	25 %
Total des revenus tirés des services bancaires	3 360 \$	3 170 \$	3 000 \$	6 %
Services de gestion de patrimoine				
Fonds communs de placement	1 619 \$	1 468 \$	1 280 \$	10 %
Commissions de courtage	1 006	942	847	7
Frais de gestion de placements et frais de fiducie				
Gestion de placements et garde de placements	440	419	365	5
Fiducie personnelle et fiducie commerciale	204	194	173	5
	644	613	538	5
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	3 269 \$	3 023 \$	2 665 \$	8 %
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils	525 \$	712 \$	503 \$	(26)%
Opérations de change à des fins autres que de transaction	492	420	404	17
Revenus provenant des activités de transaction¹⁾	1 185	1 114	1 300	6
Profit net sur la vente de titres de placement	639	741	375	(14)
Revenu net découlant des participations dans des sociétés associées	405	428	681	(5)
Revenu d'assurance, déduction faite des sinistres	556	474	448	17
Autres	526	1 217	573	(57)
Total des revenus autres que d'intérêts	10 957 \$	11 299 \$	9 949 \$	(3)%
Base de mise en équivalence fiscale	376 \$	337 \$	297 \$	12 %
Total des revenus autres que d'intérêts (BMEF)²⁾	11 333 \$	11 636 \$	10 246 \$	(3)%

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale, les revenus provenant des activités de transaction se sont établis à 1 561 millions de dollars (1 451 millions de dollars en 2014 et 1 597 millions de dollars en 2013).
2) Se reporter à la page 13 pour les mesures non conformes aux PCGR.

D7 Sources des revenus autres que d'intérêts



Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts (BMEF) se sont établis à 11 333 millions de dollars, en baisse de 303 millions de dollars ou de 3 % par rapport à 11 636 millions de dollars pour l'exercice précédent. Abstraction faite des éléments exceptionnels de 2014 s'élevant à 566 millions de dollars (se reporter au tableau T23), la hausse des revenus autres que d'intérêts a été de 263 millions de dollars ou de 2 %. La croissance des revenus provenant des services bancaires et de la gestion de patrimoine et l'incidence favorable de la conversion des devises ont été contrées en grande partie par la baisse des commissions de placement et des honoraires de services-conseils et le fléchissement des profits nets sur les titres de placement.

Abstraction faite des charges connexes, les revenus tirés des services bancaires ont progressé de 274 millions de dollars ou de 8 % pour s'établir à 3 783 millions de dollars du fait surtout de la croissance soutenue des revenus sur cartes, ce qui rend compte de la progression des frais tirés des transactions et de l'incidence de l'acquisition de Cencosud. Le Réseau canadien et les Opérations internationales ont contribué à la croissance des revenus tirés des services de dépôt et de paiement, alors que la hausse des frais de gestion de trésorerie a surtout été constatée dans les Opérations internationales. Les commissions de crédit ont été supérieures de 39 millions de dollars ou de 4 % grâce à une croissance dans le Réseau canadien et les Opérations internationales. Les frais liés aux services bancaires ont augmenté de 84 millions de dollars ou de 25 % du fait essentiellement de l'augmentation des charges liées aux cartes du Réseau canadien et des Opérations internationales, ce qui rend compte des volumes de transactions plus élevés, des acquisitions et de l'incidence de la conversion des devises.

Les revenus tirés de la gestion de patrimoine se sont accrus de 246 millions de dollars ou de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Les honoraires liés aux fonds communs de placement ont progressé de 151 millions de dollars, ou de 10 %, ce qui s'explique par une augmentation des actifs sous gestion moyens attribuables à des fortes ventes nettes, par l'incidence pour un exercice complet de la mise en place de frais d'administration fixe et par la conjoncture favorable des marchés. Les commissions de courtage ont augmenté de 64 millions de dollars, en raison surtout des commissions fondées sur les actifs tirées des services de courtage aux particuliers.

Les commissions de placement et autres honoraires de services-conseils se sont repliés de 187 millions de dollars ou de 26 % d'un exercice à l'autre, en raison surtout de la diminution des nouvelles émissions et des services-conseils liés aux services d'investissement des Services bancaires et marchés mondiaux par suite d'une excellente performance au cours de l'exercice précédent.

Les commissions tirées des opérations de change à des fins autres que de transaction ont affiché une hausse de 72 millions de dollars pour s'établir à 492 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation des revenus en Amérique latine et aux Antilles.

Les revenus provenant des activités de transaction de 1 185 millions de dollars ont augmenté de 71 millions de dollars en raison surtout des titres de capitaux propres.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées s'est fixé à 405 millions de dollars, en baisse par rapport à celui de 428 millions de dollars comptabilisé l'exercice précédent. Les apports plus élevés de Thanachart Bank et de Bank of Xi'an, de même que l'incidence pour l'exercice complet de la participation de la Banque dans la division des Services Financiers de Canadian Tire, ont été plus que contrebalancés par l'incidence de la cession de CI et l'apport moindre de Banco del Caribe.

Les revenus d'assurance ont progressé de 82 millions de dollars du fait essentiellement de la solide croissance des primes et d'un recul des sinistres en Amérique latine et aux Antilles.

Les autres revenus ont reculé de 691 millions de dollars, en raison principalement de l'incidence des éléments exceptionnels de 596 millions de dollars en 2014.

Perspectives

Les revenus autres que d'intérêts devraient afficher une forte croissance en 2016, notamment les revenus tirés des cartes, les honoraires de gestion liés aux fonds communs de placement et les commissions de courtage. Les revenus tirés des cartes bénéficieront des récentes acquisitions des Opérations internationales et du Réseau canadien. On prévoit un recul des profits sur les titres de placement.

T8 Revenus provenant des activités de transaction

Pour les exercices (en millions de dollars)¹⁾

	2015	2014	2013
Par produits négociés :			
Taux d'intérêt et crédit	400 \$	415 \$	596 \$
Titres de capitaux propres	177	92	120
Marchandises	345	359	338
Change	201	208	198
Autres	62	40	48
Total partiel	1 185	1 114	1 300
Sur une base de mise en équivalence fiscale	376	337	297
Total des revenus provenant des activités de transaction (BMEF) ¹⁾	1 561 \$	1 451 \$	1 597 \$
Pourcentage du total des revenus	6,4 %	6,1 %	7,4 %

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 13.

T9 Charges autres que d'intérêts et productivité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014 ¹⁾	2013 ¹⁾	2015 c. 2014
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	4 019 \$	3 680 \$	3 552 \$	9 %
Rémunération liée à la performance	1 438	1 473	1 390	(2)
Paielements fondés sur des actions ²⁾	220	270	222	(19)
Autres avantages du personnel	1 004	1 124	1 075	(11)
	6 681 \$	6 547 \$	6 239 \$	2 %
Locaux et technologie				
Locaux				
Loyers, montant net	433	392	378	10
Impôts fonciers	89	82	83	9
Autres frais liés aux locaux	421	415	400	1
	943 \$	889 \$	861 \$	6 %
Technologie				
	1 143 \$	1 047 \$	954 \$	9 %
	2 086 \$	1 936 \$	1 815 \$	8 %
Amortissements				
Amortissement des immobilisations corporelles	303	297	297	2
Amortissement des immobilisations incorporelles	281	229	219	23
	584 \$	526 \$	516 \$	11 %
Communications	434 \$	417 \$	409 \$	4 %
Publicité et prospection	592 \$	571 \$	505 \$	4 %
Honoraires	548 \$	471 \$	432 \$	16 %
Taxes d'affaires et taxes sur le capital				
Taxes d'affaires	319	276	234	16
Taxes sur le capital	42	38	40	11
	361 \$	314 \$	274 \$	15 %
Autres	1 755 \$	1 819 \$	1 474 \$	(4)%
Total des charges autres que d'intérêts	13 041 \$	12 601 \$	11 664 \$	3 %
Ratio de productivité (BMEF) ³⁾	53,4 %	52,6 %	54,0 %	

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter la présentation adoptée pour la période à l'étude.

2) Compte non tenu des Régimes d'actionnariat des salariés.

3) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 13.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts totales se sont établies à 13 041 millions de dollars en 2015, en hausse de 440 millions de dollars ou de 3 % en regard de celles de l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 (se reporter au tableau T23), la hausse a été de 643 millions de dollars ou de 5 %.

Les salaires et avantages du personnel ont progressé de 134 millions de dollars ou de 2 %. Les salaires ont augmenté de 339 millions de dollars, ce qui reflète essentiellement les augmentations salariales annuelles, les ajustements liés à l'inflation des Opérations internationales, la restructuration des services partagés canadiens et l'incidence négative de la conversion des devises. Ces facteurs ont été atténués par une diminution des paiements fondés sur des actions de 50 millions de dollars par suite de la baisse de 35 millions de dollars des attributions et de la rémunération liée à la performance. De plus, les coûts des avantages du personnel ont reculé de 120 millions de dollars en raison surtout de la diminution de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées découlant des changements apportés au régime de retraite de la Banque. Les économies découlant des charges de restructuration de 2014 ont été conformes aux attentes de la direction.

Les frais associés aux locaux ont augmenté de 54 millions de dollars ou de 6 % en raison essentiellement de la restructuration des services partagés canadiens, de l'incidence défavorable de la conversion des devises et de l'incidence des acquisitions. Des charges de location et des charges liées aux autres biens plus élevées ont également contribué à hausse.

Les frais associés à la technologie ont augmenté de 96 millions de dollars ou de 9 %, surtout en raison de la hausse des charges liées aux licences et à l'entretien de logiciels, de l'augmentation des dépenses liées aux projets technologiques conformément aux initiatives stratégiques de la Banque, et de l'incidence défavorable de la conversion des devises.

Les honoraires ont grimpé de 77 millions de dollars ou de 16 %, cette hausse s'expliquant par les investissements plus élevés dans la technologie et les initiatives réglementaires, l'augmentation des frais juridiques et l'incidence défavorable de la conversion des devises.

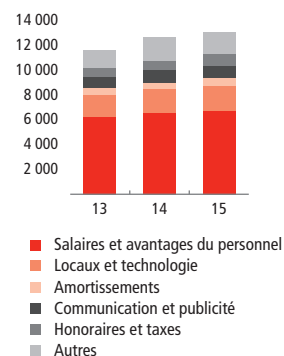
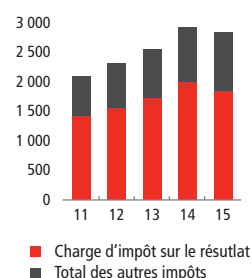
Les taxes d'affaires et taxes sur le capital se sont accrues de 47 millions de dollars ou de 15 %, ce qui s'explique d'abord et avant tout par la hausse de l'assurance dépôt dans certains marchés internationaux et au Canada en raison de la croissance des volumes de dépôts et des primes d'assurance plus élevées.

Le ratio de productivité s'est fixé à 53,4 % en 2015, comparativement à 53,0 % après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014, ou à 52,6 % selon la base de présentation de l'exercice précédent.

Le levier d'exploitation s'est établi à un montant négatif de 1,5 %, ou 0,7 % après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014.

Perspectives

Les charges autres que d'intérêts devraient s'accroître au cours du prochain exercice du fait de la croissance des volumes d'affaires et des investissements continus dans les technologies, atténuée par des économies par suite des initiatives de réduction des coûts de structure.

D8 Charges autres que d'intérêts
En millions de dollars**D9** Impôts directs et indirects
En millions de dollars

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 1 853 millions de dollars, en baisse de 149 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif de la Banque s'est établi à 20,4 % pour l'exercice, par rapport à un taux de 21,5 % pour 2014. La diminution du taux d'impôt effectif s'explique d'abord et avant tout par la baisse de l'impôt dans les territoires étrangers et par la hausse des revenus exonérés d'impôt au cours de l'exercice considéré, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par la baisse du taux d'impôt lié au profit sur cession au cours de l'exercice précédent.

Perspectives

Le taux d'impôt effectif de la Banque devrait se situer dans une fourchette de 22 % à 25 % en 2016.

Qualité du crédit

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le montant total de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établi à 1 942 millions de dollars en 2015, en hausse de 239 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a été de 43 points de base, comparativement à 40 points de base pour l'exercice 2014. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 (se reporter au tableau T23), les dotations ont augmenté de 301 millions de dollars. Cette situation s'explique principalement par la hausse des dotations au titre des prêts aux particuliers au Canada et à l'étranger, de même que par la hausse des dotations au titre des prêts aux sociétés des Services bancaires et marchés mondiaux au Canada et en Europe. Ces hausses des dotations ont été contrebalancées en partie par une baisse des dotations au titre des prêts aux entreprises du Réseau canadien. En outre, la dotation de l'exercice considéré comprend une augmentation de 60 millions de dollars au titre du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du Réseau canadien a été de 687 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 62 millions de dollars comptabilisés en 2014, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est accrue de 86 millions de dollars du fait de la croissance des portefeuilles de prêts aux particuliers, soit essentiellement des prêts sur cartes de crédit et des prêts automobiles, contrée en partie par des dotations au titre des prêts aux entreprises moins élevées. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du Réseau canadien a été de 23 points de base, soit le même ratio qu'à l'exercice précédent, ou en hausse de 2 points de base exclusion faite des éléments exceptionnels de 2014.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Opérations internationales s'est établie à 1 128 millions de dollars, en hausse de 104 millions de dollars. En ce qui a trait au portefeuille de prêts aux particuliers, les acquisitions et les avantages connexes expliquent près des deux tiers de la croissance des dotations. Abstraction faite de ces avantages, la croissance des dotations a été légèrement inférieure à la croissance de l'ensemble des actifs liés aux prêts aux particuliers. Les dotations au titre des prêts aux particuliers ont augmenté au Mexique, en Colombie et aux Antilles, hausses neutralisées en partie par une diminution des dotations au Pérou. Les dotations au titre des prêts aux entreprises ont surtout diminué aux Antilles, traduisant essentiellement le fait que les résultats du quatrième trimestre de l'exercice précédent tenaient compte d'un montant de 83 millions de dollars au titre des dotations se rapportant principalement à un petit nombre de comptes liés au portefeuille du secteur de l'hébergement, facteur annulé en partie par la hausse des dotations au Pérou. Dans l'ensemble, le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 3 points de base par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1,24 %; compte non tenu de l'incidence des acquisitions, il s'agit d'un recul de 22 points de base.

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Services bancaires et marchés mondiaux s'est établie à 67 millions de dollars en 2015, en hausse de 51 millions de dollars par rapport à celle de 2014. La hausse est attribuable surtout à l'augmentation des dotations au Canada et en Europe. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a progressé de 7 points de base pour s'établir à 10 points de base.

Perspectives

La qualité du portefeuille de prêts de la Banque devrait demeurer solide en raison de son excellente diversification mondiale et de son exposition limitée aux secteurs et aux régions à risque.

On s'attend à ce qu'au Canada, les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts aux particuliers s'accroissent du fait de l'augmentation des actifs et des changements dans la composition des activités, surtout en ce qui a trait aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts automobiles. Cette croissance est tout à fait conforme à la tolérance au risque de la Banque et cadre avec sa stratégie. On s'attend à ce qu'à l'étranger, les dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances augmentent conformément à la croissance des actifs de façon interne et au moyen d'acquisitions. Après plusieurs exercices au cours desquels des pertes sur créances faibles ont été constatées dans les portefeuilles de prêts aux sociétés et aux entreprises, nous prévoyons que les pertes sur créances augmenteront quelque peu en 2016.

T10 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs d'activité

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014 ¹⁾	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011 ¹⁾
Réseau canadien					
Prêts aux particuliers	642 \$	607 \$	423 \$	419 \$	466 \$
Prêts aux entreprises	45	56	57	91	128
	687 \$	663 \$	480 \$	510 \$	594 \$
Opérations internationales					
Antilles et Amérique centrale	184 \$	248 \$	171 \$	191 \$	209 \$
Amérique latine					
Mexique	260	240	130	91	141
Pérou	265	267	244	180	80
Chili	108	74	100	82	55
Colombie	247	146	101	22	–
Autres – Amérique latine	64	49	28	38	20
Total – Amérique latine	944	776	603	413	296
	1 128 \$	1 024 \$	774 \$	604 \$	505 \$
Services bancaires et marchés mondiaux					
Canada	42 \$	3 \$	(7)\$	7 \$	27 \$
États-Unis	4	2	38	20	(12)
Asie et Europe	21	11	3	11	22
	67 \$	16 \$	34 \$	38 \$	37 \$
Total	1 882 \$	1 703 \$	1 288 \$	1 152 \$	1 136 \$

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2015	2014 ¹⁾	2013	2012	2011
Réseau canadien					
Prêts aux particuliers	0,25 %	0,24 %	0,18 %	0,21 %	0,25 %
Prêts aux entreprises	0,12	0,17	0,18	0,31	0,50
	0,23	0,23	0,18	0,23	0,28
Opérations internationales					
Prêts aux particuliers	2,33	2,13	2,06	1,93	1,88
Prêts aux entreprises	0,26	0,51	0,15	0,09	0,09
	1,24	1,27	0,86	0,75	0,75
Services bancaires et marchés mondiaux					
Dotations au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux	0,42	0,40	0,32	0,33	0,36
Dotations au compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs	0,01	0,00	0,00	0,03	(0,02)
Total	0,43 %	0,40 %	0,32 %	0,36 %	0,34 %

1) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T12 Radiations nettes¹⁾ en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations

Pour les exercices (en pourcentage)	2015	2014 ²⁾	2013	2012	2011
Réseau canadien					
Prêts aux particuliers	0,26 %	0,21 %	0,18 %	0,22 %	0,24 %
Prêts aux entreprises	0,20	0,24	0,26	0,31	0,23
	0,25	0,21	0,19	0,23	0,24
Opérations internationales					
Prêts aux particuliers	1,99	1,66	1,51	1,28	1,61
Prêts aux entreprises	0,30	0,14	(0,06)	0,05	0,07
	1,10	0,70	0,52	0,49	0,64
Services bancaires et marchés mondiaux					
Total pondéré	0,01	0,11	0,13	0,01	0,11
	0,39 %	0,33 %	0,25 %	0,27 %	0,31 %

1) Radiations, déduction faite des recouvrements.

2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T13 Prêts douteux par secteurs d'activité¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant brut des prêts douteux		Compte de correction de valeur pour pertes sur créances		Montant net des prêts douteux	
	2015	2014 ²⁾	2015	2014 ²⁾	2015	2014 ²⁾
Réseau canadien						
Prêts aux particuliers	843 \$	887 \$	(543)\$	(550)\$	300 \$	337 \$
Prêts aux entreprises	208	207	(157)	(185)	51	22
	1 051 \$	1 094 \$	(700)\$	(735)\$	351 \$	359 \$
Opérations internationales						
Antilles et Amérique centrale	1 588 \$	1 474 \$	(647)\$	(520)\$	941	954 \$
Amérique latine						
Mexique	271	314	(186)	(192)	85	122
Pérou	603	423	(422)	(304)	181	119
Chili	405	381	(175)	(132)	230	249
Colombie	356	332	(235)	(203)	121	129
Autres – Amérique latine	117	102	(117)	(84)	–	18
Total – Amérique latine	1 752	1 552	(1 135)	(915)	617	637
	3 340 \$	3 026 \$	(1 782)\$	(1 435)\$	1 558 \$	1 591 \$
Services bancaires et marchés mondiaux						
Canada	138 \$	22 \$	(39)\$	(3)\$	99	19 \$
États-Unis	11	11	(6)	–	5	11
Asie et Europe	118	47	(46)	(25)	72	22
	267 \$	80 \$	(91)\$	(28)\$	176 \$	52 \$
Total	4 658 \$	4 200 \$	(2 573)\$	(2 198)\$	2 085 \$	2 002 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des prêts productifs			(1 404)	(1 272)		

Données relatives aux prêts douteux

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Montant net des prêts douteux	
	2015 ¹⁾	2014 ¹⁾
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations	0,44 %	0,46 %
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux en pourcentage du montant brut des prêts douteux	55 %	52 %

1) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

2) Les montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances total a augmenté de 507 millions de dollars pour se chiffrer à 3 977 millions de dollars au 31 octobre 2015 (compte non tenu d'un montant de 220 millions de dollars lié à des prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC relativement à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico), par rapport au compte de 3 470 millions de dollars l'exercice précédent (compte non tenu d'un montant de 171 millions de dollars au titre de R-G Premier Bank).

Le compte de correction de valeur du Réseau canadien a reculé de 35 millions de dollars, ce qui est conforme à la baisse du montant brut des prêts douteux.

Le compte de correction de valeur des Opérations internationales a augmenté de 347 millions de dollars pour s'établir à 1 782 millions de dollars, essentiellement au Pérou, aux Antilles et en Amérique centrale.

Le compte de correction de valeur des Services bancaires et marchés mondiaux a grimpé, passant de 28 millions de dollars à 91 millions de dollars, ce qui cadre avec la hausse du montant brut des prêts douteux.

Le compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs s'est accru de 132 millions de dollars pour s'établir à 1 404 millions de dollars en raison d'un reclassement de 72 millions de dollars à partir des réserves à l'égard des engagements non financés et d'autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière, et d'une hausse de 60 millions de dollars du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs.

Prêts douteux

Le montant brut des prêts douteux a augmenté pour s'établir à 4 658 millions de dollars au 31 octobre 2015 (compte non tenu d'un montant de 157 millions de dollars lié aux prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC relativement à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico), comparativement à 4 200 millions de dollars l'exercice précédent (compte non tenu d'un montant de 154 millions de dollars relativement à R-G Premier Bank of Puerto Rico).

Le montant des prêts douteux du Réseau canadien a diminué de 43 millions de dollars, essentiellement en raison des portefeuilles de prêts aux particuliers.

Le montant des prêts douteux des Opérations internationales a augmenté de 314 millions de dollars, en grande partie du fait des hausses en Amérique latine et aux Antilles et en Amérique centrale.

Le montant des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a affiché une hausse de 187 millions de dollars, essentiellement au Canada et en Europe.

Le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, s'établissait à 2 085 millions de dollars au 31 octobre 2015, soit une hausse de 83 millions de dollars par rapport à la même date l'an passé. Le montant net des prêts douteux exprimé en pourcentage des prêts et des acceptations s'établissait à 0,44 % au 31 octobre 2015, ce qui est similaire au ratio de 0,46 % affiché à pareille date il y a un an.

Prêts acquis dans le cadre d'acquisitions

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition et aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. En conséquence, on ne considère pas que les prêts acquis ont subi une dépréciation à la date de l'acquisition. Dans son évaluation de la juste valeur, la Banque tient compte des taux d'intérêt et des ajustements au titre des pertes sur créances.

L'ajustement au titre des taux d'intérêt à la date de l'acquisition est principalement lié aux prêts à taux fixe, et il reflète l'incidence de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel du prêt et le taux d'intérêt s'appliquant au prêt à la date de l'acquisition pour sa durée résiduelle. L'ajustement au titre des taux d'intérêt est amorti intégralement par imputation aux revenus d'intérêts dans l'état consolidé du résultat net sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cet ajustement représente la meilleure estimation de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie au titre des prêts sur leur durée entière, établie à la date de l'acquisition. Les variations des flux de trésorerie attendus de ces prêts sont comptabilisées à titre de dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net ou de reprise sur ce compte, selon le cas.

En 2012, dans le cadre de l'acquisition de Banco Colpatría en Colombie, la Banque a inscrit un ajustement pour pertes sur créances de 549 millions de dollars au titre des pertes subies et des pertes attendues. Au 31 octobre 2015, le solde résiduel de l'ajustement pour pertes sur créances s'établissait à 14 millions de dollars (41 millions de dollars au 31 octobre 2014). Au cours de l'exercice, 27 millions de dollars ont été utilisés au titre de l'ajustement pour pertes sur créances. L'ajustement pour pertes sur créances a été utilisé comme suit au cours des trois derniers exercices : 163 millions de dollars en 2014; 204 millions de dollars en 2013; et 141 millions de dollars en 2012. L'ajustement pour pertes sur créances connexes à l'ensemble des prêts acquis restant se chiffrait à 148 millions de dollars au 31 octobre 2015 par rapport à 61 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Examen du portefeuille

Réseau canadien

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux particuliers a diminué de 44 millions de dollars ou de 5 %. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances du portefeuille de prêts aux particuliers s'est chiffrée à 642 millions de dollars, en hausse de 35 millions de dollars ou de 6 % par rapport à l'exercice précédent en raison de hausses des prêts sur cartes de crédit et des prêts automobiles traduisant la croissance de ces prêts affichant un écart plus élevé.

Le montant brut des prêts douteux du portefeuille de prêts aux entreprises a augmenté de 1 million de dollars pour s'établir à 208 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 45 millions de dollars, en baisse de 11 millions de dollars ou de 20 % par rapport à celle de l'exercice précédent.

Opérations internationales

Dans le secteur des prêts aux particuliers, le montant brut des prêts douteux s'est accru de 307 millions de dollars pour atteindre 2 157 millions de dollars au cours de l'exercice, surtout en raison d'une augmentation attribuable aux Antilles et à l'Amérique centrale, au Pérou et à la Colombie. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances relative aux prêts aux particuliers a augmenté, passant de 807 millions de dollars en 2014 à 1 002 millions de dollars. Les acquisitions expliquent environ deux tiers de la croissance des dotations alors que le reste des dotations a crû conformément à la progression de l'ensemble des actifs au titre des prêts aux particuliers. Après les ajustements pour exclure l'incidence des acquisitions, la dotation relative aux prêts aux particuliers s'est accrue au Mexique, en Colombie et aux Antilles, hausse contrebalancée par une diminution des dotations au Pérou.

Le montant brut des prêts douteux aux entreprises s'est chiffré à 1 183 millions de dollars, en légère hausse de 7 millions de dollars par rapport au montant de l'exercice précédent. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts aux entreprises s'est fixée à 126 millions de dollars en 2015, comparativement à 217 millions de dollars en 2014. La baisse s'explique par les dotations moindres aux Antilles, surtout du fait que l'exercice précédent tenait compte d'une dotation de 83 millions de dollars liée au portefeuille du secteur de l'hébergement, contrebalancées en partie par des dotations plus élevées au Pérou.

Services bancaires et marchés mondiaux

Le montant brut des prêts douteux des Services bancaires et marchés mondiaux a augmenté de 187 millions de dollars en 2015 pour se fixer à 267 millions de dollars, principalement en Europe et au Canada. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 67 millions de dollars en 2015, en regard de 16 millions de dollars en 2014. Les dotations de l'exercice à l'étude ont touché principalement le Canada et l'Europe.

Diversification des risques

Les risques auxquels la Banque s'expose, selon les divers pays et types d'emprunteurs, sont bien diversifiés. (Il y a lieu de se reporter au tableau T62 à la page 108 et au tableau T66 à la page 110). Le diagramme D10 illustre la répartition géographique des prêts et acceptations. Au Canada, c'est en Ontario que le risque est le plus grand, à 31,8 % du risque global. Par ailleurs, les Antilles et l'Amérique centrale comptaient pour 6,7 % de l'exposition totale et les États-Unis, 6,4 %.

Le diagramme D11 illustre la répartition des prêts et acceptations par types d'emprunteur. (Il y a lieu de se reporter au tableau T66 à la page 110). Exception faite des prêts aux ménages, les risques les plus importants touchent le secteur de la vente en gros et au détail (4,6 %), le secteur des services financiers (4,4 %, y compris les banques et les institutions financières autres que les banques), le secteur de l'immobilier et de la construction (4,1 %) et le secteur du pétrole et du gaz (3,5 %).

Atténuation du risque

Afin d'atténuer son exposition au risque dans ses portefeuilles de prêts productifs aux sociétés, la Banque a recours à une diversification par sociétés, par secteurs et par pays, au moyen d'une utilisation prudente des cessions de prêts et des instruments dérivés de crédit. En 2015, les cessions de prêts ont totalisé 143 millions de dollars, contre 153 millions de dollars en 2014. Le plus important volume de cessions de prêts en 2015 avait trait à des prêts dans les secteurs du transport et des services financiers. Au 31 octobre 2015, les dérivés de crédit utilisés pour atténuer l'exposition au risque des portefeuilles totalisaient 39 millions de dollars (montant notionnel), comparativement à 34 millions de dollars au 31 octobre 2014.

La Banque surveille activement les concentrations dans les secteurs et dans les pays. Elle continue de suivre attentivement les tendances émergentes et de prendre les mesures supplémentaires qui s'imposent pour atténuer les risques, comme elle le fait pour l'exposition aux risques de tous les secteurs. Elle gère de près les portefeuilles des secteurs du pétrole et du gaz et de l'expédition.

Aperçu du portefeuille de prêts – Risques importants et risques émergents

La Banque possède un portefeuille diversifié par produits, par activités commerciales et par régions géographiques. Des détails concernant certains portefeuilles sur lesquels l'accent est mis actuellement sont présentés ci-dessous.

Pétrole et gaz

L'encours des prêts consentis par la Banque dans le secteur du pétrole et du gaz s'établissait à 16,5 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (12,8 milliards de dollars au 31 octobre 2014), ce qui représente environ 3,5 % du portefeuille de prêts total de la Banque (2,9 % au 31 octobre 2014). Environ 58 % des expositions à l'égard des prêts sont de première qualité. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, l'encours des prêts a cru de 2,4 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 17 %. En outre, la Banque avait des engagements non prélevés connexes dans le secteur du pétrole et du gaz d'un montant total de 14,3 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (10,8 milliards de dollars au 31 octobre 2014). La hausse d'un exercice à l'autre des engagements de prêts non prélevés s'est établie à 20 %, compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, et environ trois quarts de cette hausse représente des prêts de première qualité.

La Banque continue d'évaluer l'incidence potentielle de ses expositions au secteur du pétrole et du gaz en les soumettant à divers scénarios de crise. Les résultats continuent de respecter notre tolérance au risque.

Puerto Rico

L'encours des prêts consentis par la Banque à Puerto Rico s'établissait à 5,3 milliards de dollars au 31 octobre 2015, ce qui représente environ 1 % du portefeuille de prêts total de la Banque. L'encours comprend des prêts aux particuliers de 3,4 milliards de dollars et des prêts aux entreprises et aux administrations publiques de 1,9 milliard de dollars, y compris des prêts aux administrations publiques et à des entités connexes de 0,4 milliard de dollars.

Environ 60 % des prêts aux particuliers font l'objet d'accords de partage des pertes avec la FDIC.

La Banque est d'avis que son exposition aux prêts en cours à Puerto Rico est gérable.

Prêts hypothécaires à l'habitation

Une partie importante du portefeuille de prêts de la Banque est constituée de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts à la consommation, lesquels sont bien diversifiés sur le plan des emprunteurs. Au 31 octobre 2015, ces prêts s'élevaient à 309 milliards de dollars ou à 65 % de l'encours total des prêts et des acceptations de la Banque (297 milliards de dollars ou 68 % au 31 octobre 2014). De ces prêts, une tranche de 236 milliards de dollars ou 76 % était composée de prêts hypothécaires garantis (232 milliards de dollars ou 78 % au 31 octobre 2014).

Prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés

Le tableau qui suit présente les montants des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques.

T14 Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés, par régions géographiques

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2015											
	Prêts hypothécaires à l'habitation						Marges de crédit hypothécaires à l'habitation					
	Assurés ¹⁾		Non assurés		Total		Assurés ¹⁾		Non assurés		Total	
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Canada ²⁾												
Provinces de l'Atlantique	6 758 \$	3,6	5 380 \$	2,8	12 138 \$	6,4	2 \$	—	1 277 \$	6,9	1 279 \$	6,9
Québec	6 977	3,6	8 317	4,4	15 294	8,0	—	—	1 032	5,5	1 032	5,5
Ontario	42 645	22,4	50 372	26,5	93 017	48,9	2	—	9 351	50,2	9 353	50,2
Manitoba et Saskatchewan	4 865	2,6	3 978	2,1	8 843	4,7	2	—	854	4,6	856	4,6
Alberta	17 898	9,4	12 098	6,4	29 996	15,8	3	0,1	3 020	16,1	3 023	16,2
Colombie-Britannique et territoires	13 659	7,2	17 176	9,0	30 835	16,2	—	—	3 093	16,6	3 093	16,6
Canada ³⁾	92 802 \$	48,8 %	97 321 \$	51,2 %	190 123 \$	100 %	9 \$	0,1 %	18 627 \$	99,9 %	18 636 \$	100 %
Étranger	—	—	27 375	100	27 375	100	—	—	—	—	—	—
Total	92 802 \$	42,7 %	124 696 \$	57,3 %	217 498 \$	100 %	9 \$	0,1 %	18 627 \$	99,9 %	18 636 \$	100 %
	2014											
Canada ³⁾	97 943 \$	51,9 %	90 899 \$	48,1 %	188 842 \$	100 %	12 \$	0,1 %	18 946 \$	99,9 %	18 958 \$	100 %
Étranger	—	—	23 806	100	23 806	100	—	—	—	—	—	—
Total	97 943 \$	46,1 %	114 705 \$	53,9 %	212 648 \$	100 %	12 \$	0,1 %	18 946 \$	99,9 %	18 958 \$	100 %

- 1) Une assurance prêt hypothécaire s'entend d'une couverture contractuelle sur la durée des prêts admissibles, en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée contre les manques à gagner pouvant découler de la défaillance de l'emprunteur. Cette assurance est fournie soit par des organismes bénéficiant du soutien du gouvernement, soit par des assureurs hypothécaires privés.
- 2) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.
- 3) Comprend des immeubles d'habitation (quatre unités ou plus) de 2 104 \$ (1 518 \$ au 31 octobre 2014), dont une tranche de 1 005 \$ est assurée (632 \$ au 31 octobre 2014).

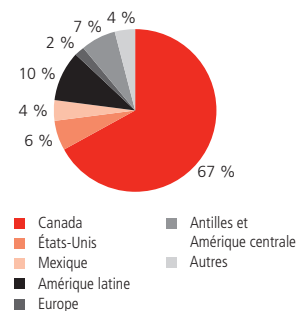
Périodes d'amortissement des prêts hypothécaires à l'habitation

Le tableau qui suit présente la distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement et par régions géographiques.

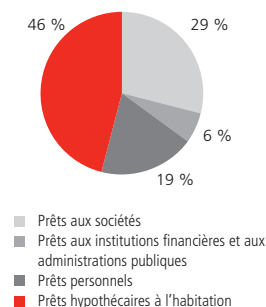
T15 Distribution des prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement et par régions géographiques

Au 31 octobre	2015					
	Prêts hypothécaires à l'habitation par périodes d'amortissement					
	Moins de 20 ans	De 20 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	35 ans ou plus	Total des prêts hypothécaires à l'habitation
Canada	35,6 %	35,6 %	25,7 %	3,0 %	0,1 %	100 %
Étranger	66,4 %	20,4 %	11,4 %	1,6 %	0,2 %	100 %
	2014					
Canada	34,6 %	34,0 %	25,1 %	6,2 %	0,1 %	100 %
Étranger	66,6 %	20,5 %	11,5 %	1,2 %	0,2 %	100 %

D10 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger... Prêts et acceptations, octobre 2015



D11 ... ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises Prêts et acceptations, octobre 2015



Ratios prêt/valeur

Une tranche de 51 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien n'était pas garantie (48 % au 31 octobre 2014), et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non garantie du portefeuille s'établissait à 53 % (54 % au 31 octobre 2014).

Le tableau suivant présente le ratio prêt/valeur moyen pondéré de l'ensemble des prêts hypothécaires à l'habitation et des marges de crédit hypothécaires à l'habitation non assurés nouvellement montés durant l'exercice, lesquels comprennent les prêts hypothécaires pour financer un achat, ceux à titre de refinancement afin d'en augmenter le solde et ceux transférés d'autres institutions financières, par régions géographiques.

T16 Ratios prêt/valeur

	Ratios prêt/valeur des prêts non assurés ¹⁾	
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015	
	Prêts hypothécaires à l'habitation Ratio prêt/valeur (%)	Marges de crédit hypothécaires à l'habitation ²⁾ Ratio prêt/valeur (%)
Canada :		
Provinces de l'Atlantique	67,7 %	63,6 %
Québec	62,3	68,8
Ontario	62,0	65,4
Manitoba et Saskatchewan	66,8	66,7
Alberta	65,4	68,9
Colombie-Britannique et territoires	60,0	63,3
Canada	62,5 %	65,7 %
Étranger	68,3 %	s.o.
	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014	
Canada	62,0 %	65,0 %
Étranger	69,9 %	s.o.

1) La province représente l'emplacement du bien immobilier au Canada.

2) Comprennent uniquement les marges de crédit hypothécaires à l'habitation aux termes du programme Crédit Intégré Scotia. Le ratio prêt/valeur correspond à la somme de chaque prêt hypothécaire à l'habitation et de la limite autorisée des marges de crédit hypothécaires à l'habitation renouvelables connexes, divisée par la valeur du bien immobilier résidentiel connexe, présentée sur une base moyenne pondérée pour les prêts hypothécaires et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation nouvellement montés.

Incidence d'un éventuel ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires à l'habitation

La Banque soumet son portefeuille à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence qu'auraient une hausse du taux de chômage, une augmentation des taux d'intérêt, une baisse de la valeur des biens immobiliers et des variations d'autres variables macroéconomiques pertinentes. La Banque juge que les pertes potentielles liées au portefeuille de prêts hypothécaires advenant de tels événements défavorables sont gérables grâce à la diversification du portefeuille, au pourcentage élevé de prêts assurés et au faible ratio prêt-valeur du portefeuille. Cette conclusion est aussi étayée par une saine supervision de la gestion du risque et par des stratégies dynamiques d'atténuation du risque.

Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada

En ce qui a trait aux prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada, la Banque avait des prêts en cours de 927 millions de dollars au 31 octobre 2015 (978 millions de dollars au 31 octobre 2014). Il s'agit d'un portefeuille de qualité supérieure composé de prêts à des promoteurs bien connus qui entretiennent des relations de longue date avec la Banque.

Exposition au risque en Europe

En raison de ses diverses activités internationales, la Banque est exposée à divers risques-pays. La Banque gère activement ce risque à l'aide de limites de risque établies en fonction de la solvabilité des pays en question. Les expositions actuelles au risque en Europe sont présentées plus loin dans le tableau T17.

La Banque est d'avis que ses expositions au risque en Europe sont gérables, que leur taille est appropriée au regard de la solvabilité des contreparties (80 % des expositions sont des contreparties de première qualité selon une combinaison de notations internes et externes) et qu'elles sont peu importantes compte tenu du capital de la Banque. L'exposition de la Banque au risque en Europe est comptabilisée au coût amorti ou à la juste valeur calculée au moyen de données observables, des montants négligeables étant évalués selon des modèles assortis de données d'entrée non observables (niveau 3). Il ne s'est produit aucun événement significatif au cours du trimestre qui a eu une incidence importante sur l'exposition de la Banque.

Les expositions actuelles au risque en Europe se détaillent comme suit :

T17 Exposition au risque en Europe

AUX 31 OCTOBRE	2015				2014		
	Prêts et équivalents de prêts			Autres		Exposition totale au risque en Europe	Exposition totale au risque en Europe
(en millions de dollars)	Prêts et acceptations ¹⁾	Lettres de crédit et garanties ²⁾	Engagements non prélevés ³⁾	Titres et dépôts auprès d'autres institutions financières ⁴⁾	Transactions financières sur titres et dérivés ⁵⁾		
Expositions brutes	11 954 \$	2 593 \$	12 409 \$	9 378 \$	2 897 \$	39 231 \$	31 073 \$
Déduire : Engagements non prélevés	–	–	12 409	–	–	12 409	11 187
Expositions financées nettes	11 954 \$	2 593 \$	– \$	9 378 \$	2 897 \$	26 822 \$	19 886 \$

1) Les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances individuels sont évalués à 14,9 millions de dollars.

2) Les lettres de crédit et de garantie sont incluses dans les expositions financées puisqu'elles ont été émises.

3) Les engagements non prélevés représentent l'estimation du montant prévu au contrat qui pourrait être prélevé par le débiteur.

4) L'exposition aux titres est calculée en tenant compte des positions dérivées lorsque le titre est l'actif de référence sous-jacent, ainsi que des positions vendeur.

5) Les transactions financières sur titres comprennent des titres pris en pension, des obligations relatives aux titres mis en pension et des transactions de prêt ou d'emprunt de titres. Les expositions financées brutes et nettes représentent la totalité des positions nettes positives, compte tenu des garanties. Les garanties au titre des dérivés s'établissaient à 2 670 millions de dollars et celles au titre des transactions financières sur titres, à 7 734 millions de dollars.

T18 Expositions financées

Le tableau ci-dessous présente les expositions financées à l'égard de tous les pays européens :

Aux 31 octobre

(en millions de dollars)	2015				2014
	Emprunteurs souverains ¹⁾	Autres banques	Sociétés ²⁾	Total	Total
Grèce	– \$	– \$	339 \$	339 \$	384 \$
Irlande	24	72	332	428	295
Italie	307	187	15	509	271
Portugal	–	–	(2)	(2)	6
Espagne	109	110	286	505	330
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	440 \$	369 \$	970 \$	1 779 \$	1 286 \$
R.-U.	2 867 \$	2 684 \$	7 344 \$	12 895 \$	8 072 \$
Allemagne	663	824	1 360	2 847	2 535
France	1 241	670	658	2 569	3 077
Pays-Bas	(40)	335	679	974	588
Suisse	1	380	661	1 042	969
Autres	1 042	218	3 456	4 716	3 359
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	5 774 \$	5 111 \$	14 158 \$	25 043 \$	18 600 \$
Total – Europe	6 214 \$	5 480 \$	15 128 \$	26 822 \$	19 886 \$
Total – Europe au 31 octobre 2014	5 159 \$	4 208 \$	10 519 \$	19 886 \$	

1) Compte tenu de 667 \$ d'expositions liées à des agences supranationales (397 \$ au 31 octobre 2014).

2) Les sociétés comprennent les institutions financières autres que les banques.

T19 Exposition de la Banque par pays

Les expositions de la Banque sont réparties comme suit :

Aux 31 octobre

(en millions de dollars)	2015				2014
	Prêts et équivalents de prêts	Dépôts auprès d'autres institutions financières	Titres	Transactions financières sur titres et dérivés	Total
Grèce	338 \$	– \$	1 \$	– \$	339 \$
Irlande	84	24	200	120	428
Italie	252	1	254	2	509
Portugal	–	–	(2)	–	(2)
Espagne	385	2	108	10	505
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	1 059 \$	27 \$	561 \$	132 \$	1 779 \$
R.-U.	6 649 \$	1 896 \$	2 766 \$	1 584 \$	12 895 \$
Allemagne	1 350	614	749	134	2 847
France	723	9	1 455	382	2 569
Pays-Bas	606	96	66	206	974
Suisse	616	42	341	43	1 042
Autres	3 544	25	731	416	4 716
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	13 488 \$	2 682 \$	6 108 \$	2 765 \$	25 043 \$
Total – Europe	14 547 \$	2 709 \$	6 669 \$	2 897 \$	26 822 \$
Au 31 octobre 2014	9 884 \$	1 932 \$	6 170 \$	1 900 \$	19 886 \$

Le risque de la Banque lié à certains pays européens qui ont fait récemment les manchettes, à savoir la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne (le « groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne »), est négligeable. Au 31 octobre 2015, les positions financées de la Banque à ces États souverains ainsi qu'aux banques, institutions financières autres que les banques et sociétés domiciliées dans ces pays totalisaient quelque 1,8 milliard de dollars, en hausse par rapport au chiffre de 1,3 milliard de dollars pour l'exercice précédent.

Une tranche de 1,1 milliard de dollars de ce montant total de 1,8 milliard de dollars est liée à des prêts, à des équivalents de prêts ainsi qu'à des dépôts auprès d'autres institutions financières, lesquels ont affiché une hausse de 106 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui a trait au risque-pays propre aux pays du groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne, l'exposition de la Banque à l'Irlande comprenait des dépôts de 23 millions de dollars auprès de la banque centrale et des titres des portefeuilles de transaction de 1 million de dollars. La Banque détenait une position acheteur nette en ce qui a trait aux titres d'États souverains de l'Italie (307 millions de dollars) et de l'Espagne (109 millions de dollars). La Banque n'avait aucun titre d'États souverains de la Grèce ou du Portugal.

La Banque était exposée aux banques italiennes à hauteur de 187 millions de dollars au 31 octobre 2015 (268 millions de dollars au 31 octobre 2014), surtout au titre d'activités à court terme de transaction sur métaux précieux et de prêts. L'exposition en Grèce de 339 millions de dollars (384 millions de dollars au 31 octobre 2014) est principalement liée à des prêts garantis à des sociétés de transport.

Au 31 octobre 2015, la Banque détenait des titres l'exposant à un risque d'un montant de 5,3 milliards de dollars dans des États souverains et banques d'Europe autres que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne (4,9 milliards de dollars au 31 octobre 2014), surtout en regard d'émetteurs du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg. Les titres sont comptabilisés à la juste valeur, et la quasi-totalité des placements présente une forte liquidité de marché.

La plus grande partie des expositions au risque de crédit financées se compose de prêts financés constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. En outre, l'exposition au risque de crédit de clients découle de transactions sur dérivés et de transactions financières sur titres (prises en pension,

mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres). Les expositions au risque de contrepartie au titre des dérivés négociés de gré à gré se calculent sur la base de la juste valeur, alors que celles au titre des transactions financières sur titres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Au 31 octobre 2015, l'exposition au risque de crédit des banques sous forme de lettres de crédit émises totalisait 1,2 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

Les engagements non prélevés de 12,4 milliards de dollars (11,2 milliards de dollars au 31 octobre 2014) sont composés d'engagements de prêts non financés et d'engagements de crédit visant l'émission de lettres de crédit pour le compte d'autres banques dans le cadre d'une entente relative à un consortium bancaire. Le total des engagements de prêts non financés envers des sociétés en Europe (autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne) s'établissait à 8,6 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (7,5 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2015, les engagements liés aux lettres de crédit pour le compte d'autres banques s'établissaient à 3,3 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Les engagements non financés sont détaillés par pays dans le tableau T20.

L'exposition indirecte de la Banque est aussi détaillée dans le tableau ci-après, et s'entend de ce qui suit :

- des titres exposés à des entités non européennes dont la société mère est domiciliée en Europe;
- des lettres de crédit ou de garanties (prises en compte dans les équivalents de prêts dans le tableau ci-dessus).

Sont inclus dans cette exposition indirecte des titres d'un montant de 364 millions de dollars liés au groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne, d'un montant de 159 millions de dollars liés au Royaume-Uni et d'un montant de 34 millions de dollars liés à la France. L'exposition indirecte sous la forme de lettres de crédit totalisait 2 593 millions de dollars au 31 octobre 2015 (1 839 millions de dollars au 31 octobre 2014), dont une tranche de 62 millions de dollars (43 millions de dollars au 31 octobre 2014) représentait une exposition indirecte liée au groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne. La Banque gère l'exposition indirecte par l'intermédiaire de son cadre de gestion du risque de crédit et d'une évaluation poussée de la contrepartie.

Outre les expositions indirectes totales détaillées ci-après, la Banque détenait des garanties libellées en euros de 555 millions de dollars (1 371 millions de dollars au 31 octobre 2014) fournies par des contreparties non européennes.

La Banque peut parfois avoir recours à des swaps sur défaillance pour compenser en partie son exposition à l'égard des portefeuilles bancaires. Au titre de son portefeuille de transaction, la Banque peut acheter ou vendre des swaps sur défaillance. Pour ce qui est du groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne, la Banque ne bénéficiait d'aucune protection par voie de swap sur défaillance quant aux prêts financés au 31 octobre 2015. Toutes les expositions, y compris celles liées aux swaps sur défaillance, sont soumises à des limites de risque et font l'objet d'une surveillance continue de la part du service indépendant de gestion des risques de la Banque.

Comme d'autres banques, la Banque fournit aussi des services de règlement et de compensation à une clientèle variée dans ces pays et elle suit et gère activement les expositions intrajournalières découlant de ces services. Cependant, la Banque n'a aucune exposition financée dans ces pays à l'égard des particuliers ou des petites entreprises.

T20 Engagements non prélevés et expositions indirectes

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Engagements non prélevés		Exposition indirecte ¹⁾	
	2015	2014	2015	2014
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$
Irlande	256	87	(1)	(1)
Italie	53	45	6	7
Portugal	–	–	–	–
Espagne	180	57	420	490
Total – groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	489 \$	189 \$	425 \$	496 \$
R.-U.	5 526 \$	5 662 \$	1 365 \$	693 \$
Allemagne	607	791	161	313
France	1 599	1 269	338	346
Pays-Bas	1 188	1 056	210	175
Suisse	740	806	144	172
Autres	2 260	1 414	554	365
Total – autres pays que le groupe Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne	11 920 \$	10 998 \$	2 772 \$	2 064 \$
Total – Europe	12 409 \$	11 187 \$	3 197 \$	2 560 \$

1) Les chiffres entre parenthèses représentent le montant net des positions vendeur découlant des activités de transaction.

Revue du quatrième trimestre

Comparaison du quatrième trimestre de 2015 et du quatrième trimestre de 2014

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est élevé à 1 843 millions de dollars, comparativement à 1 438 millions de dollars pour l'exercice précédent. Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 (se reporter au tableau T23), le bénéfice net s'est accru de 140 millions de dollars ou de 8 %. La croissance soutenue des actifs et l'incidence favorable de la conversion des devises ont été en partie neutralisées par l'augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et la hausse des charges autres que d'intérêts. Le bénéfice net du trimestre considéré tient compte de certains éléments largement compensatoires, à savoir une baisse de 151 millions de dollars (204 millions de dollars avant impôt) de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées découlant des changements apportés au régime de retraite principal de la Banque, une augmentation de 44 millions de dollars (60 millions de dollars avant impôt) du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs découlant de la hausse du portefeuille de prêts et des coûts de restructuration de 45 millions de dollars (61 millions de dollars avant impôt) liés aux services partagés au Canada.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) se sont établis à 3 373 millions de dollars, en hausse de 268 millions de dollars ou de 9 %. L'augmentation des revenus d'intérêts nets s'explique par la croissance des actifs au titre des prêts aux particuliers et aux entreprises des Opérations internationales, des prêts automobiles et des prêts aux entreprises du Réseau canadien et des prêts aux entreprises des Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que par l'incidence favorable de la conversion des devises.

La marge sur activités bancaires principales s'est fixée à 2,35 %, en baisse de 4 points de base à la suite du repli des revenus tirés des activités de gestion de l'actif et du passif, de l'incidence des volumes accrus de dépôts auprès d'autres institutions financières, dont le rendement est moins élevé, et d'une marge moindre des Services bancaires et marchés mondiaux. Cette situation a été neutralisée en partie par des marges plus élevées au sein du Réseau canadien et des Opérations internationales.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts (BMEF) se sont établis à 2 825 millions de dollars, ce qui représente une progression de 82 millions de dollars ou de 3 %. Abstraction faite des éléments exceptionnels de 2014 (se reporter au tableau T23), les revenus autres que d'intérêts ont été similaires à ceux de l'exercice précédent. La hausse des frais bancaires, des revenus tirés des activités de la gestion de patrimoine et des revenus provenant des activités de transaction, l'incidence favorable de la conversion des devises de même que l'incidence pour le trimestre complet de la participation de la Banque dans la division des Services Financiers de Canadian Tire expliquent l'augmentation. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par un recul des commissions de placement et des honoraires de services-conseils et un fléchissement des profits nets sur les titres de placement.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 551 millions de dollars, en baisse de 23 millions de dollars ou de 4 %. Abstraction faite des éléments exceptionnels de 2014 (se reporter au tableau T23), la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créance a augmenté de 39 millions de dollars. Cette augmentation est le fait surtout d'un ajout de 60 millions de dollars au compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs pour l'exercice considéré. En outre, la diminution dans les Opérations internationales a été atténuée par des dotations plus élevées des Services bancaires et marchés mondiaux.

Charges autres que d'intérêts et productivité

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 3 286 millions de dollars, en baisse de 75 millions de dollars ou de 2 %. Après ajustements pour exclure les éléments exceptionnels de 2014 (se reporter au tableau T23), les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 128 millions de dollars en raison de la hausse des coûts liés à la publicité, à la prospection et à la technologie, de l'incidence défavorable de la conversion des devises, de l'incidence de l'acquisition de Cencosud et de la restructuration des services partagés canadiens. Ces facteurs ont été atténués par une diminution des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel du fait surtout d'une réduction de la charge de retraite.

Au quatrième trimestre de 2015, le ratio de productivité s'est établi à 53,0 %, ce qui représente une légère amélioration par rapport au ratio de productivité de 53,3 % de l'exercice précédent, après ajustements pour exclure les éléments exceptionnels de 2014.

Impôt

Le taux d'impôt s'est établi à 19,4 %, comparativement à 20,6 % du fait surtout d'une hausse des bénéfices dans les territoires étrangers.

Comparaison du quatrième trimestre de 2015 et du troisième trimestre de 2015

Bénéfice net

Le bénéfice net s'est établi à 1 843 millions de dollars, comparativement à 1 847 millions de dollars. Une hausse des revenus nets d'intérêts et une baisse des charges autres que d'intérêts ont été plus que contrebalancées par une diminution des revenus autres que d'intérêts et une augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le bénéfice net du trimestre considéré tient compte de certains éléments largement compensatoires, à savoir une baisse de 151 millions de dollars (204 millions de dollars avant impôt) de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées découlant des changements apportés au régime de retraite principal de la Banque, une augmentation de 44 millions de dollars (60 millions de dollars avant impôt) du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs découlant de la hausse du portefeuille de prêts et des coûts de restructuration de 45 millions de dollars (61 millions de dollars avant impôt) liés aux services partagés au Canada.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont augmenté de 16 millions de dollars pour s'établir à 3 373 millions de dollars. La hausse s'explique essentiellement par la croissance des actifs principalement liés aux prêts aux particuliers et aux entreprises des Opérations internationales, aux prêts automobiles dans le Réseau canadien, aux prêts aux entreprises des Services bancaires et marchés mondiaux et par l'incidence favorable de la conversion des devises.

La marge sur activités bancaires principales s'est établie à 2,35 %, ce qui représente une baisse de 5 points de base. Ce repli est le résultat de la diminution des revenus tirés des activités de gestion de l'actif et du passif, de l'incidence des volumes accrus de dépôts auprès d'autres institutions financières, dont le rendement est moins élevé, et du repli de la marge des Opérations internationales. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la marge plus élevée du Réseau canadien.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts (BMEF) se sont chiffrés à 2 825 millions de dollars, en baisse de 50 millions de dollars ou de 2 %. La baisse des revenus tirés des activités de gestion de patrimoine, des revenus provenant des activités de transaction et des apports des sociétés associées a été contrée en partie par une hausse des profits nets sur les titres de placement et par l'incidence favorable de la conversion des devises.

Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 551 millions de dollars, contre 480 millions de dollars. La hausse s'explique d'abord et avant tout par une augmentation de 60 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs pour le trimestre considéré. Les dotations plus élevées des Services bancaires et marchés mondiaux et du Réseau canadien ont été contrebalancées en partie par des dotations moindres dans les Opérations internationales.

Charges autres que d'intérêts et productivité

Les charges autres que d'intérêts ont affiché une baisse de 48 millions de dollars ou de 1 %. La rémunération et les avantages du personnel ont diminué de 180 millions de dollars, ce qui s'explique par les charges au titre des prestations de retraite découlant des modifications apportées au régime de retraite de la Banque, diminution qui a été contrebalancée par les coûts liés à la restructuration des services partagés canadiens, une hausse des coûts liés aux investissements dans la technologie et un accroissement des coûts liés au marketing.

Le ratio de productivité s'est fixé à 53,0 %, comparativement à 53,5 % pour le trimestre précédent.

Impôt

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 19,4 %, en regard d'un taux de 20,1 %, ce qui s'explique d'abord et avant tout par la baisse de l'impôt dans les territoires étrangers et la hausse des recouvrements d'impôt, neutralisées en partie par la baisse des revenus de dividendes exonérés d'impôt.

Sommaire des résultats trimestriels

T21 Faits saillants financiers trimestriels

Pour les trimestres clos les

	31 oct. 2015	31 juill. 2015	30 avril 2015	31 janv. 2015	31 oct. 2014	31 juill. 2014	30 avril 2014	31 janv. 2014
Total des revenus (en millions de dollars)	6 125 \$	6 124 \$	5 937 \$	5 863 \$	5 747 \$	6 487 \$	5 725 \$	5 645 \$
Total des revenus (BMEF ¹⁾) (en millions de dollars)	6 198	6 232	6 054	5 955	5 848	6 576	5 809	5 725
Bénéfice net (en millions de dollars)	1 843 \$	1 847 \$	1 797 \$	1 726 \$	1 438 \$	2 351 \$	1 800 \$	1 709 \$
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,46	1,46	1,43	1,36	1,10	1,86	1,40	1,33
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,45	1,45	1,42	1,35	1,10	1,85	1,39	1,32

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 13.

Bénéfice net

La Banque a affiché des résultats constants pour les quatre derniers trimestres grâce à des apports favorables des activités liées aux services aux particuliers et aux entreprises du Réseau canadien et des Opérations internationales.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont enregistré une croissance tout au long de l'exercice à l'étude. Les actifs liés aux activités bancaires principales ont augmenté de façon constante en 2015 en raison de la forte croissance continue des prêts en Amérique latine, découlant en partie de l'incidence favorable de la conversion des devises, de la croissance des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises du Réseau canadien ainsi que de l'augmentation des prêts aux entreprises des Services bancaires et marchés mondiaux. Les soldes moyens des dépôts dont les écarts sont peu élevés auprès d'autres banques ont augmenté par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La marge sur activités bancaires principales est demeurée inchangée à 2,39 % pour l'exercice à l'étude. La marge s'est accrue durant le premier trimestre, est restée au même point aux deuxième et troisième trimestres puis a reculé de cinq points de base au quatrième trimestre en raison surtout de la hausse des volumes de dépôts auprès d'autres institutions financières, dont le rendement est moins élevé.

La marge du Réseau canadien a augmenté au cours de l'exercice en raison de la hausse des écarts sur les prêts hypothécaires, les cartes de crédit et les marges de crédit ainsi que de la forte croissance des produits dont les écarts sont plus élevés, y compris les cartes de crédit et les prêts automobiles à la consommation. La marge des Opérations internationales est demeurée stable au cours des deux premiers trimestres, elle a légèrement augmenté au troisième trimestre en raison de l'incidence de l'acquisition de Cencosud mais a diminué légèrement au quatrième trimestre du fait des écarts moindres au Mexique et au Pérou. Les écarts du portefeuille de prêts aux entreprises des Services bancaires et marchés mondiaux ont légèrement diminué au cours de chaque trimestre à la suite du repli des écarts liés aux portefeuilles de prêts aux sociétés aux États-Unis et en Europe.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté au cours des trois premiers trimestres avant de reculer au quatrième trimestre. Les revenus tirés des services bancaires ont affiché une tendance à la hausse au cours de l'exercice grâce à la forte croissance des frais sur cartes au Canada et en Amérique latine. Les honoraires liés aux fonds communs de placement et les commissions de courtage liées aux particuliers ont affiché une croissance continue tout au long de l'exercice en raison de l'augmentation des actifs sous gestion moyens et de la migration soutenue vers les actifs sous administration générant des honoraires, mais ils ont reculé au cours du quatrième trimestre en raison surtout de la faiblesse des marchés. Les revenus provenant des activités de transaction de chaque trimestre ont reflété les occasions sur le marché qui se sont présentées tout au long de l'exercice. Les profits nets sur les titres de placement traduisent les occasions sur le marché.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a affiché une hausse continue au cours de l'exercice, ce qui reflète la croissance des volumes de prêts et l'augmentation de 60 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances à l'égard des prêts productifs comptabilisée au quatrième trimestre. Les ratios de pertes sur prêts du Réseau canadien sont demeurés stables au cours de l'exercice, mais ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait principalement de l'amélioration de la composition des portefeuilles de prêts à la consommation et de la hausse des volumes de cartes de crédit. Les Opérations internationales ont enregistré des variations tout au long de l'exercice, alors que, au quatrième trimestre, elles ont bénéficié d'une amélioration de la qualité du crédit et d'une baisse des taux de pertes sur prêts. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances des Services bancaires et marchés mondiaux s'est maintenue à des niveaux bas tout au long de l'exercice, mais elle a augmenté au cours du quatrième trimestre en raison de la hausse des dotations au Canada.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté pour l'exercice à l'étude en partie à cause des acquisitions et du maintien des investissements dans les initiatives de croissance de même que des coûts liés à la restructuration des services partagés canadiens, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par l'incidence favorable des modifications au régime de retraite principal de la Banque. Le calendrier de la rémunération fondée sur des actions et sur la performance ainsi que des coûts de publicité et de prospection explique en partie les fluctuations trimestrielles.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a varié de 19,4 % à 21,7 % en raison des différents niveaux de revenus gagnés dans des territoires où les taux d'impôt sont moins élevés et de la fluctuation des revenus de dividende exonérés d'impôt et des revenus provenant des activités de transaction. Le taux d'impôt s'est replié aux troisième et quatrième trimestres en raison de la hausse des économies d'impôt dans certains territoires étrangers et des recouvrements d'impôt des exercices précédents.

Revue des résultats financiers – 2014 c. 2013

Dans le but d'isoler les principales tendances entre 2014 et 2013, les explications et résultats connexes se présentent comme suit.

Bénéfice net

La Banque Scotia a affiché une solide performance en 2014 en ce qui a trait à ses objectifs financiers à moyen terme. Le bénéfice net s'est établi à 7 298 millions de dollars, en hausse de 688 millions de dollars ou de 10 % par rapport au bénéfice net de l'exercice précédent. Le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,66 \$, comparativement à 5,11 \$ en 2013. Le rendement des capitaux propres s'est établi à 16,1 %, comparativement à 16,6 % à l'exercice précédent.

Le bénéfice net de 2014 tient compte d'un avantage après impôt non récurrent de 555 millions de dollars lié à la vente de la majorité de la participation de la Banque dans CI Financial Corp. (la « cession »), des charges de restructuration après impôt de 110 millions de dollars (les « charges de restructuration ») et de l'incidence après impôt d'autres éléments exceptionnels de 155 millions de dollars ou, collectivement, de 0,23 \$ par action (se reporter au tableau T23). Le bénéfice net de 2013 comprenait un avantage après impôt non récurrent de 90 millions de dollars ou de 0,07 \$ par action lié aux Opérations internationales. Compte non tenu de ces éléments, le bénéfice net s'est accru de 488 millions de dollars ou de 7 %, et le bénéfice dilué par action s'est établi à 5,43 \$, comparativement à 5,04 \$ en 2013. Il s'agit d'une progression de 8 %. Le rendement des capitaux propres sous-jacents a été de 15,5 %, comparativement à 16,3 % en 2013.

Total des revenus

Le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (la « BMEF ») a progressé de 11 % par rapport à 2013 pour s'établir à 23 958 millions de dollars. Compte non tenu des éléments exceptionnels de 566 millions de dollars en 2014 et de 150 millions de dollars en 2013 (se reporter au tableau T23), les revenus ont augmenté de 9 %. L'incidence favorable de la conversion des devises a contribué à cette croissance à hauteur d'environ 2 %.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets (BMEF) ont augmenté de 957 millions de dollars ou de 8 % pour se chiffrer à 12 322 millions de dollars, cette hausse étant principalement attribuable à la croissance des actifs des activités bancaires principales et à l'amélioration de la marge, compte tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts (BMEF) se sont chiffrés à 11 636 millions de dollars, en hausse de 1 390 millions de dollars ou de 14 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Compte non tenu des éléments exceptionnels de 566 millions de dollars en 2014 et de 150 millions de dollars en 2013 (se reporter au tableau T23), la hausse a été de 10 %. La croissance a surtout été observée dans les honoraires de gestion de patrimoine, grâce à l'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement et des commissions de courtage. Les revenus tirés des services bancaires ont augmenté dans l'ensemble des catégories de revenus.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a totalisé 1 703 millions de dollars en 2014, en hausse de 415 millions de dollars en regard de l'exercice précédent. Compte non tenu de l'élément exceptionnel de 62 millions de dollars (se reporter au tableau T23), la hausse a été de 353 millions de dollars. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur prêts additionnelle, se rapportant principalement au portefeuille antillais du secteur de l'hébergement, et le changement des paramètres de la perte dans le portefeuille de prêts aux particuliers du Canada, ont compté pour une tranche de 109 millions de dollars de la hausse. Le reste de l'augmentation s'explique par la hausse des dotations au titre des prêts des secteurs Opérations internationales et Réseau canadien.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 8 % par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 12 601 millions de dollars. En excluant les éléments exceptionnels de 2014 qui s'élevaient à 203 millions de dollars et ceux de l'exercice précédent qui se chiffraient à 74 millions de dollars, les charges ont augmenté de 808 millions de dollars, ou de 7 %. L'incidence défavorable de la conversion de devises a compté pour 1 % de cette hausse.

L'augmentation restante est attribuable à la hausse des charges de rémunération et à des mesures visant la croissance des activités. Le levier d'exploitation s'est établi à un pourcentage positif de 2,8 %, ou de 2,0 % en excluant les éléments exceptionnels.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif global de la Banque s'est établi à 21,5 %, comparativement à 20,8 % pour 2013. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'impôt à l'étranger et à la baisse proportionnelle des revenus exonérés d'impôt, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par l'impôt moindre sur le profit tiré de la cession en 2014.

T22 Revue des résultats financiers

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	5 996 \$	5 155 \$	1 064 \$	90 \$	12 305 \$
Revenus autres que d'intérêts	5 263	2 945	3 167	(76)	11 299
Total des revenus	11 259 \$	8 100 \$	4 231 \$	14 \$	23 604 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	663	1 024	16	–	1 703
Charges autres que d'intérêts	5 799	4 690	1 880	232	12 601
Charge d'impôt sur le résultat	1 113	544	665	(320)	2 002
Bénéfice net	3 684 \$	1 842 \$	1 670 \$	102 \$	7 298 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	1	226	–	–	227
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 683 \$	1 616 \$	1 670 \$	102 \$	7 071 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter à la page 13 pour les mesures non conformes aux PCGR.

2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (354 millions de dollars), ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (en millions de dollars) ¹⁾	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets	5 691 \$	4 756 \$	1 090 \$	(187)\$	11 350 \$
Revenus autres que d'intérêts	4 230	3 140	2 882	(303)	9 949
Total des revenus	9 921 \$	7 896 \$	3 972 \$	(490)\$	21 299 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	480	774	34	–	1 288
Charges autres que d'intérêts	5 362	4 448	1 731	123	11 664
Charge d'impôt sur le résultat	1 015	621	554	(453)	1 737
Bénéfice net	3 064 \$	2 053 \$	1 653 \$	(160)\$	6 610 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	229	–	–	231
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 062 \$	1 824 \$	1 653 \$	(160)\$	6 379 \$

- 1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter à la page 13 pour les mesures non conformes aux PCGR.
2) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (312 millions de dollars), ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et de ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

Éléments exceptionnels

Plusieurs éléments exceptionnels sont survenus en 2014 et ont généré un avantage net total de 290 millions de dollars (301 millions de dollars avant impôt), ou environ 0,23 \$ par action, comme le démontre le tableau ci-dessous.

T23 Éléments exceptionnels

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars, sauf pour le bénéfice par action)	Notes	2014		2013		Incidence sur le bénéfice par action
		Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	
Profit à la vente des éléments suivants :						
<i>Vente d'une participation dans CI Financial Corp.</i>	1	643 \$	555 \$	– \$	– \$	– \$
<i>Vente d'une filiale par Thanachart Bank</i>		–	–	150	150	0,12
Charges de restructuration	2	(148)	(110)	(27)	(20)	(0,02)
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances						
<i>Comptes de particuliers non garantis en faillite au Canada</i>	3	(62)	(46)	–	–	–
Ajustements d'évaluation						
<i>Ajustement de l'évaluation relative au financement</i>	4	(30)	(22)	–	–	–
<i>Réévaluation des actifs monétaires au Venezuela</i>	5	(47)	(47)	–	–	–
<i>Montants à recevoir au titre d'une acquisition à Puerto Rico</i>		–	–	(47)	(40)	(0,03)
Provision pour frais juridiques	6	(55)	(40)	–	–	–
Total		301 \$	290 \$	76 \$	90 \$	0,07 \$
Selon le secteur d'activité						
Réseau canadien		506 \$	453 \$	– \$	– \$	\$
Opérations internationales		(81)	(74)	76	90	
Services bancaires et marchés mondiaux		(38)	(27)	–	–	
Autres		(86)	(62)	–	–	
Total		301 \$	290 \$	76 \$	90 \$	0,07 \$
Selon le poste dans l'état consolidé du résultat net						
Revenus provenant des activités de transaction		(30)\$	(22)\$	– \$	– \$	\$
Autres revenus		596	508	150	150	
Revenus autres que d'intérêts		566	486	–	150	–
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances		(62)	(46)	–	–	–
Charges autres que d'intérêts		(203)	(150)	(74)	(60)	–
Total		301 \$	290 \$	76 \$	90 \$	0,07 \$

Notes

1) Vente de la majorité de la participation de la Banque dans CI Financial Corp.

La Banque a vendu la majorité de sa participation dans CI Financial Corp., ce qui a donné lieu à un profit après impôt de 555 millions de dollars (643 millions de dollars avant impôt) ou 0,45 \$ par action. Ce montant comprenait un profit latent après impôt de 152 millions de dollars lié au reclassement de la participation restante de la Banque dans CI Financial Corp. dans les titres disponibles à la vente.

2) Charges de restructuration

La Banque a comptabilisé un montant de 148 millions de dollars (110 millions de dollars après impôt) au titre des charges de restructuration, liées essentiellement à des indemnités de départ. Ces charges entraîneront une efficacité d'exploitation accrue. Au Canada, les charges ont trait à des initiatives visant à centraliser et à automatiser de nombreuses fonctions de suivi de marché dans les succursales, ainsi qu'à la réduction du soutien à l'exploitation requis en matière de gestion du patrimoine. Dans le secteur Opérations internationales, les charges sont essentiellement liées à la fermeture d'environ 120 succursales ou à la réduction de leurs effectifs, ce qui nous permettra de mettre l'accent sur les marchés à forte croissance, de minimiser le chevauchement des succursales et de dégager des synergies par suite des récentes acquisitions. La Banque a également effectué une série de changements visant à alléger sa structure de direction et son modèle d'exploitation, inscrits dans le secteur Autres.

3) Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La Banque a modifié sa politique de radiation en cas de faillite pour les comptes de particulier non garantis au Canada afin d'accélérer ce type de radiation. Par conséquent, une charge de 62 millions de dollars (46 millions de dollars après impôt) a été enregistrée.

4) Ajustement de l'évaluation relative au financement

La Banque a amélioré sa méthode de détermination de la juste valeur et a comptabilisé une charge au titre de l'ajustement de l'évaluation relative au financement de 30 millions de dollars (22 millions de dollars après impôt), laquelle reflète le coût de financement implicite lié aux instruments dérivés non garantis.

5) Venezuela

L'économie du Venezuela ayant été désignée comme étant hyperinflationniste, des mesures de contrôle des fluctuations de change ont été imposées par le gouvernement du Venezuela. Ces restrictions ont eu pour effet de limiter la capacité de la Banque à rapatrier de la trésorerie et des dividendes du Venezuela.

L'exposition au bolivar vénézuélien (VEF) de la Banque comprend l'investissement de cette dernière dans Banco del Caribe, ainsi que des dividendes non versés et d'autres montants en trésorerie (« actifs monétaires ») au Venezuela. Au 31 octobre 2014, la Banque a réévalué son investissement net et ses actifs monétaires au taux SICAD II (1 \$ US pour 50 VEF). Par conséquent, la Banque a comptabilisé une charge de 47 millions de dollars dans l'état consolidé du résultat net correspondant à l'incidence de cette réévaluation sur les actifs monétaires, alors qu'une réduction de la valeur comptable de son investissement net de 129 millions de dollars a été imputée aux autres éléments du résultat global.

6) Provision pour frais juridiques

La Banque a inscrit une provision pour frais juridiques d'environ 55 millions de dollars (40 millions de dollars après impôt) relativement à certaines réclamations en cours.

Résultats financiers par secteurs d'activité

Réseau canadien

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 3 683 millions de dollars en 2014, soit une progression de 621 millions de dollars ou de 20 % par rapport à celui de 2013. Le rendement du capital économique s'est établi à 29,6 %, contre 24,1 % en 2013. Les services aux particuliers et aux petites entreprises, les services de gestion de patrimoine et les services bancaires aux entreprises ont affiché de solides résultats.

Le total des revenus s'est établi à 11 259 millions de dollars, en hausse de 1 138 millions de dollars ou de 13 % par rapport à 2013.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 5 % pour atteindre 5 996 millions de dollars. La croissance sous-jacente des revenus d'intérêts nets traduit la forte augmentation des actifs et des dépôts. La marge nette sur intérêts a progressé de 6 points de base pour s'établir à 2,14 % du fait essentiellement de la hausse des écarts sur les prêts hypothécaires et sur les autres prêts personnels, et de la croissance des produits de cartes de crédit.

Opérations internationales

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a reculé de 208 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir à 1 616 millions de dollars en 2014 en raison de charges exceptionnelles de 74 millions de dollars en 2014 et d'un avantage après impôt net de 90 millions de dollars en 2013 (se reporter au tableau T23). Après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, le bénéfice net s'est replié de 44 millions de dollars ou de 3 %. Les revenus provenant d'une solide croissance des volumes et de l'incidence favorable de la conversion des devises ont été contrebalancés par une réduction des marges, des profits sur les titres moins élevés, un apport réduit des sociétés associées et une hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances, laquelle comprend une charge de 57 millions de dollars au titre du portefeuille du secteur de l'hébergement des Antilles au cours du quatrième trimestre. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels, le bénéfice plus élevé en Amérique latine a été largement contrebalancé par la détérioration des résultats aux Antilles, du fait d'une dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances plus élevées, et en Asie.

Le total des revenus s'est établi à 8 100 millions de dollars, en hausse de 3 %. Compte non tenu des éléments exceptionnels de 2014 et de 2013 (se reporter au tableau T23), les revenus ont augmenté de 454 millions de dollars ou de 6 %, compte tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 8 %, ce qui s'explique par la forte croissance des prêts et par l'acquisition de Credito Familiar au Mexique. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par un recul de 2 % de la marge nette sur intérêts, laquelle est passée de 4,84 % à 4,75 % en raison de la baisse des taux d'intérêt dans les principaux marchés et des modifications à la composition des actifs. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont totalisé 2 127 millions de dollars, en hausse de 8 %, ce qui reflète essentiellement la hausse des revenus tirés des frais bancaires, des revenus tirés de la gestion de patrimoine et des revenus d'assurance en Amérique latine. Le revenu net découlant des sociétés associées a diminué de 257 millions de dollars, ou de 54 millions de dollars compte non tenu d'un profit exceptionnel (sur une base de mise en équivalence fiscale) pour l'exercice précédent en raison de la diminution des apports de Thanachart Bank et de Banco del Caribe. Les revenus autres que d'intérêts ont régressé de 104 millions de dollars, ou de 57 millions de dollars compte non tenu des éléments exceptionnels (se reporter au tableau T41), qui s'explique en grande partie par une baisse des profits nets sur les titres de placement et d'une baisse des profits sur les instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif, contrebalancés en partie par une hausse des revenus provenant des activités de transaction.

Services bancaires et marchés mondiaux

En 2014, les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 670 millions de dollars, en légère progression de 17 millions de dollars, ou de 1 %, par rapport à celui de 2013. Ce résultat a bénéficié de la solide contribution de la clientèle diversifiée. La croissance soutenue des revenus pour l'ensemble des activités a entraîné l'enregistrement de revenus inégaux, qui ont toutefois été atténués par la hausse des charges. Le rendement du capital économique s'est établi à 28 %, contre 25,9 % pour 2013.

Le total des revenus pour 2014 s'est chiffré à un montant record de 4 231 millions de dollars, contre 3 972 millions de dollars pour 2013, ce qui représente une augmentation de 7 %, les activités ayant continué de tirer parti de la plateforme de produits et services diversifiés.

Autres

Le secteur Autres a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 102 millions de dollars en 2014, comparativement à une perte nette de 160 millions de dollars en 2013. En 2014, le bénéfice net a diminué en raison des éléments exceptionnels de 62 millions de dollars.

Les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 354 millions de dollars en 2014, contre 312 millions de dollars en 2013.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte des ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Situation financière – 2014 c. 2013

Total des actifs

Au 31 octobre 2014, le total des actifs de la Banque s'élevait à 806 milliards de dollars, en hausse de 62 milliards de dollars ou de 8 % par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2013. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, le total des actifs s'est accru de 40 milliards de dollars, ou de 5 %.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont progressé de 3 milliards de dollars, essentiellement en raison de la hausse des dépôts portant intérêt auprès des banques centrales, tandis que les métaux précieux ont reculé de 2 milliards de dollars en raison de la baisse des prix et des stocks. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont augmenté de 11 milliards de dollars.

Titres détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction ont augmenté de 17 milliards de dollars par rapport à ceux au 31 octobre 2013 en raison de la hausse des titres détenus à des fins de transaction de 11 milliards de dollars du fait de l'accroissement des actions ordinaires et des titres de créance du gouvernement canadien détenus et de l'augmentation des prêts détenus à des fins de transaction de 3 milliards de dollars.

Titres de placement

Les titres de placement ont progressé de 4 milliards de dollars, essentiellement en raison de l'accroissement des titres de créance du gouvernement américain détenus aux fins de la gestion de la trésorerie. Au 31 octobre 2014, le profit latent sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, s'établissait à 847 millions de dollars, en baisse de 133 millions de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2013. La baisse traduit en grande partie les profits réalisés sur les ventes en 2014.

Prêts

Les prêts ont progressé de 22 milliards de dollars ou de 5 % depuis le 31 octobre 2013. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, les prêts ont augmenté de 15 milliards de dollars, ou de 4 %. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 3 milliards de dollars, surtout en Amérique latine et aux Antilles, tandis que la croissance sous-jacente dans le secteur des prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien a été essentiellement neutralisée par la diminution prévue des volumes de prêts issus d'une composante du portefeuille de prêts hypothécaires de Tangerine. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont augmenté de 8 milliards de dollars, ce qui traduit en grande partie la croissance au Canada et en Amérique latine. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 11 milliards de dollars, principalement au Canada et en Amérique latine.

Autres actifs

Les participations dans des entreprises associées ont reculé de 2 milliards de dollars, ce qui s'explique d'abord et avant tout par la vente partielle de CI Financial Corp. et le reclassement de la participation dans celle-ci toujours détenue par la Banque dans les titres disponibles à la vente, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par l'acquisition de la division des Services Financiers de Canadian Tire.

Total des passifs

Les passifs totalisaient 756 milliards de dollars au 31 octobre 2014, en hausse de 58 milliards de dollars ou de 8 % par rapport à ceux au 31 octobre 2013. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, le total des passifs a augmenté de 38 milliards de dollars, ou de 5 %.

Dépôts

Le total des dépôts a affiché une hausse de 36 milliards de dollars, y compris l'incidence de la conversion des devises de 16 milliards de dollars. Les dépôts de particuliers ont augmenté de 4 milliards de dollars, essentiellement en raison de la croissance au Canada et en Amérique latine. Les dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ont augmenté de 29 milliards de dollars pour soutenir la croissance des actifs.

Autres passifs

Les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ont affiché une hausse de 11 milliards de dollars, en partie pour financer la croissance des titres pris en pension et des titres empruntés. Les passifs liés aux instruments dérivés ont progressé de 7 milliards de dollars, ce qui est semblable à la hausse des actifs liés aux instruments dérivés.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a progressé de 3 824 millions de dollars depuis le 31 octobre 2013. Cette augmentation traduit l'autogénération de capital de 3 806 millions de dollars et l'émission d'actions ordinaires de 771 millions de dollars par l'intermédiaire essentiellement du régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice d'options.

Le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté 561 millions de dollars, essentiellement en raison de profits de change latents liés aux investissements de la Banque dans ses établissements à l'étranger. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par le rachat et l'annulation de 4,5 millions d'actions ordinaires d'un montant de 320 millions de dollars aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités. La Banque a racheté des actions privilégiées de 1 150 millions de dollars durant l'exercice.

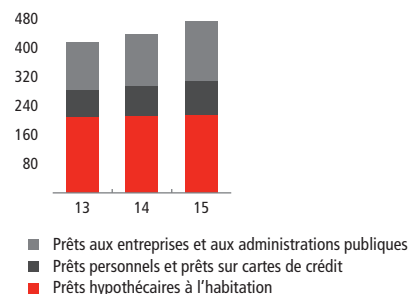
SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

T24 État résumé de la situation financière

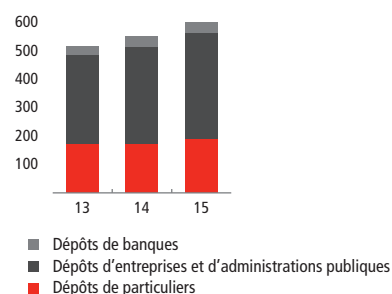
Aux 31 octobre (en milliards de dollars)

	2015	2014	2013
Actifs			
Trésorerie, dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	84,5 \$	64,0 \$	62,2 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	99,1	113,2	96,5
Titres pris en pension et titres empruntés	87,3	93,9	82,5
Titres de placement	43,2	38,7	34,3
Prêts	458,6	424,3	402,2
Autres	83,8	71,6	65,9
Total des actifs	856,5 \$	805,7 \$	743,6 \$
Passifs			
Dépôts	600,9 \$	554,0 \$	517,9 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	77,0	89,0	77,5
Autres passifs	118,9	108,6	97,0
Débiteures subordonnées	6,2	4,9	5,8
Total des passifs	803,0 \$	756,5 \$	698,2 \$
Capitaux propres			
Actions ordinaires	49,1	45,0	40,2
Actions privilégiées	2,9	2,9	4,1
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1,5	1,3	1,1
Total des capitaux propres	53,5 \$	49,2 \$	45,4 \$
Total des passifs et des capitaux propres	856,5 \$	805,7 \$	743,6 \$

D12 Portefeuille de prêts
Prêts et acceptations, en milliards de dollars, aux 31 octobre



D13 Dépôts
En milliards de dollars, aux 31 octobre



État de la situation financière

Actifs

Au 31 octobre 2015, le total des actifs de la Banque s'élevait à 856 milliards de dollars, en hausse de 51 milliards de dollars, ou de 6 %, par rapport à ce qu'il était au 31 octobre 2014. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, le total des actifs s'est accru de 7 milliards de dollars, ou de 1 %.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières ont progressé de 17 milliards de dollars, ou de 9 milliards de dollars compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, essentiellement parce que la Banque a placé son excédent de trésorerie auprès de la Réserve fédérale des États-Unis. Les titres pris en pension et les titres empruntés ont diminué de 7 milliards de dollars, ou de 14 milliards de dollars compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises.

Actifs détenus à des fins de transaction

Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, les actifs détenus à des fins de transaction ont diminué de 20 milliards de dollars par rapport à ceux au 31 octobre 2014, ce qui traduit d'abord et avant tout un repli des titres détenus à des fins de transaction du fait d'une moins grande proportion d'avoirs en titres de créance des gouvernements canadien et américain et en actions ordinaires.

Titres de placement

Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, les titres de placement ont progressé de 2 milliards de dollars, essentiellement en raison d'un accroissement des titres de créance du gouvernement américain détenus. Au 31 octobre 2015, le profit latent sur les titres disponibles à la vente, compte tenu de l'incidence des couvertures admissibles, s'établissait à 267 millions de dollars, en baisse de 580 millions de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2014. Le recul traduit en grande partie les profits réalisés sur des sorties.

Prêts

Les prêts ont progressé de 34 milliards de dollars, ou de 8 %, depuis le 31 octobre 2014. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, les prêts ont augmenté de 22 milliards de dollars, ou de 5 %. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont augmenté de 4 milliards de dollars, surtout en Amérique latine, tandis que la croissance sous-jacente dans le secteur des prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien a été en grande partie neutralisée par la liquidation graduelle prévue des portefeuilles de prêts hypothécaires montés par des courtiers de Tangerine et de prêts hypothécaires génériques. Les prêts personnels et sur cartes de crédit ont augmenté de 7 milliards de dollars, ce qui s'explique essentiellement par la croissance au Canada et en Amérique latine. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques ont augmenté de 12 milliards de dollars, principalement aux États-Unis et au Canada.

Passifs

Les passifs totalisaient 803 milliards de dollars au 31 octobre 2015, en hausse de 47 milliards de dollars, ou de 6 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2014. Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, le total des passifs a augmenté de 3 milliards de dollars.

Dépôts

Le total des dépôts a affiché une hausse de 47 milliards de dollars, ou de 14 milliards de dollars compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises. Les dépôts de particuliers ont augmenté de 13 milliards de dollars, principalement au Canada.

Autres passifs

Compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, les obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés et les obligations relatives aux titres vendus à découvert ont respectivement affiché une baisse de 19 milliards de dollars et de 8 milliards de dollars. Les passifs liés aux instruments dérivés ont augmenté de 9 milliards de dollars, ce qui est semblable à l'accroissement des actifs liés aux instruments dérivés.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres a progressé de 4 268 millions de dollars depuis le 31 octobre 2014. Cette augmentation traduit le montant du bénéfice diminué des dividendes payés pour l'exercice à l'étude, soit 3 807 millions de dollars, et la hausse de 1 506 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat

global en raison surtout des profits de change latents sur les investissements de la Banque dans ses établissements à l'étranger, ce qui a été en partie contrebalancé par le rachat et l'annulation d'environ 15,5 millions d'actions ordinaires d'un montant de 955 millions de dollars aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités.

Perspectives

Les actifs et les dépôts devraient poursuivre leur croissance dans tous les secteurs d'activité en 2016. Au Canada, la croissance des prêts hypothécaires à l'habitation devrait demeurer modeste, mais les prêts aux particuliers et aux entreprises devraient continuer de connaître une bonne croissance. Les actifs liés aux prêts et les dépôts internationaux devraient poursuivre leur croissance, en particulier dans les pays de l'Alliance du Pacifique.

Gestion du capital

Aperçu

La Banque Scotia est déterminée à conserver un capital solide pour pouvoir assumer les risques inhérents à ses activités diversifiées. Un capital solide permet à la Banque d'assurer la sécurité des sommes que lui confient ses clients, de gagner la confiance des investisseurs et de conserver une cote de crédit élevée. Il lui permet également de saisir les occasions de croissance au fur et à mesure qu'elles se présentent et d'accroître le rendement pour les actionnaires grâce à l'augmentation des dividendes. Le cadre de gestion du capital de la Banque comporte un processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres visant à assurer que la Banque dispose d'un capital suffisant pour lui permettre de faire face aux risques actuels et futurs et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les principales composantes du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque comprennent une saine gouvernance d'entreprise, la constitution d'un cadre de tolérance au risque complet pour la Banque, une gestion et une surveillance du capital sur une base courante, mais aussi prospective, et l'utilisation de paramètres financiers appropriés qui mettent en corrélation le risque et le capital, notamment les mesures de capital économique et des fonds propres réglementaires.

Gouvernance et supervision

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital prudent afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'en évaluer la suffisance. Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. En outre, le conseil examine et approuve le plan annuel visant le capital. Le Comité de gestion de l'actif et du passif et la haute direction assurent la gouvernance du processus de gestion du capital. Les groupes Finance, Trésorerie et Gestion du risque global collaborent à la mise en œuvre du plan de la Banque en matière de capital.

Tolérance au risque

Le cadre de tolérance au risque, qui définit la tolérance au risque à l'échelle de la Banque, en plus d'établir les cibles en matière de capital, est présenté sous la rubrique « Tolérance au risque » de la section traitant de la gestion du risque, à la page 66. Le cadre comporte des cibles à moyen et à long terme relativement aux seuils des fonds propres réglementaires, au bénéficiaire, au capital économique et aux autres paramètres fondés sur les risques. Grâce à ces cibles, la Banque s'assure d'atteindre les objectifs globaux suivants : dépasser les cibles au titre des fonds propres réglementaires et du capital généré en interne, gérer le capital en fonction de son profil de risque, conserver une cote de crédit élevée et offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires.

Fonds propres réglementaires

Les ratios de fonds propres servent à surveiller la suffisance des fonds propres et la solidité financière des banques. On obtient les trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque, soit le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, en divisant les composantes des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Les normes en matière de suffisance des fonds propres des banques canadiennes sont établies par l'organisme canadien de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Ces normes sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »).

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance des fonds propres publiées par le CBCB, lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Bâle III s'appuie sur les règles énoncées dans le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé (Bâle II)*.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, les règles de Bâle III du CBCB contiennent des dispositions transitoires applicables du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place graduelle des nouvelles déductions liées aux capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires sur cinq ans, le retrait graduel des instruments de fonds propres non admissibles sur dix ans et l'introduction graduelle d'un volant de conservation des fonds propres sur quatre ans. À compter de janvier 2019, les banques seront tenues d'appliquer les nouvelles exigences minimales liées aux actifs pondérés en fonction des risques suivantes : un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 4,5 % et un volant de conservation des fonds propres de 2,5 %, pour un total de 7 %, un ratio minimal de T1 de 8,5 % et un ratio total des fonds propres de 10,5 %.

Le 13 janvier 2011, le CBCB a publié des directives supplémentaires traitant des critères d'admissibilité en matière d'absorption des pertes en ce qui a trait aux fonds propres au point de non-viabilité. Les règles modifient l'admissibilité des instruments qui peuvent être inclus dans les fonds propres réglementaires et prévoient une période de transition et de retrait progressif de tous les instruments non admissibles. À l'entrée en vigueur de ces exigences, soit le 1^{er} janvier 2013 pour ce qui est des banques canadiennes, les actions privilégiées, les instruments de fonds propres et les débetures subordonnées de la Banque ne respectaient pas tous ces critères supplémentaires et étaient sujets à un retrait progressif à compter de janvier 2013. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a émis des débetures subordonnées d'un montant de 1,25 milliard de dollars. Les débetures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») nécessaires à leur classement en tant qu'instruments de fonds propres de T2. La Banque se réserve le droit de rembourser ou de racheter en tout temps ces instruments, selon les modalités de chaque émission.

Le BSIF a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes aux réformes de Bâle III, sauf pour ce qui est de différer les charges au titre des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit selon Bâle III, lesquelles charges doivent être introduites progressivement sur une période de cinq ans à compter de janvier 2014. Conformément aux exigences du BSIF, au cours de l'exercice 2015, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,64, à 0,71 et à 0,77 (facteurs scalaires de 0,57, de 0,65 et de 0,77, respectivement, au 31 octobre 2014).

Depuis le premier trimestre de 2013, le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent un ratio cible des actions ordinaires et assimilées de T1 minimal de 7 %. Par la suite, le BSIF a déterminé que les six plus grandes banques canadiennes étaient des banques d'importance systémique intérieure (des « BISi ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les BISi désignées. Ce supplément de 1 % s'applique à toutes les exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres au plus tard le 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences

régissant les banques d'importance systémique mondiale. La Banque prévoit conserver un important coussin d'exploitation au-delà des exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums.

Modifications à la réglementation liée aux fonds propres

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III. En janvier 2014, le CBCB a publié des modifications au cadre du ratio de levier de Bâle III, notant au passage que la calibration définitive du ratio de levier sera achevée d'ici 2017, en vue de son intégration au premier pilier (exigences de fonds propres minimums) en janvier 2018.

En octobre 2014, le BSIF a publié son projet de ligne directrice sur les exigences de levier, qui expose les grandes lignes de l'application du ratio de levier de Bâle III au Canada et du remplacement de l'ancien ratio actifs/fonds propres, exigences qui sont entrées en vigueur au premier trimestre de 2015. Les institutions doivent maintenir un important coussin d'exploitation, au-delà du minimum exigé de 3 %. Les informations fournies relativement au ratio de levier sont conformes aux exigences en matière de communication de l'information publiées par le BSIF en septembre 2014.

Planification, gestion et surveillance du capital

La Banque gère et surveille son capital en fonction des changements prévus au chapitre de sa stratégie, des changements observés dans le contexte au sein duquel elle exerce ses activités ou des changements dans son profil de risque. Dans le cadre du processus interne exhaustif d'évaluation de la suffisance des fonds propres, la provenance et l'affectation du capital sont continuellement mesurées et surveillées au moyen de paramètres financiers, notamment les seuils réglementaires et le capital économique. (Ces résultats sont également utilisés dans le cadre de la planification du capital et de la prise de décisions stratégiques.)

L'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte de sa situation actuelle et de son profil et de sa situation en matière de risque prévus dans l'avenir par rapport à ses cibles internes, tout en prenant en compte l'incidence potentielle de divers scénarios d'essais dans des conditions critiques. Des scénarios précis sont choisis en fonction de la conjoncture économique et des événements auxquels la Banque est exposée. Par ailleurs, l'évaluation prospective de la suffisance des fonds propres de la Banque tient compte des résultats de scénarios à risques multiples plus graves réalisés dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque. Ces essais servent à déterminer la mesure dans laquelle des événements graves, mais plausibles, pourraient influencer sur le capital de la Banque.

La Banque met en place des cibles internes relativement au capital économique et aux fonds propres réglementaires pour s'assurer qu'elle a suffisamment de capital disponible par rapport à son niveau de tolérance au risque.

Au titre du capital économique, la Banque vise à moyen terme à ce que les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires représentent 100 % du capital économique exigé. Toutefois, à court terme, ce taux pourrait être de 95 % du capital économique exigé et soutenu par des actions privilégiées.

Au titre des fonds propres réglementaires, la cible interne de la Banque inclut une marge adéquate par rapport au minimum exigé permettant une flexibilité suffisante en vue d'un déploiement de capital futur et en fonction du degré de tolérance au risque de la Banque, de la volatilité des hypothèses de planification, des résultats des essais dans des conditions critiques et de la planification d'urgence.

La Banque dispose d'un cadre de gestion du risque élaboré pour s'assurer que les risques qu'elle prend dans l'exercice de ses activités commerciales correspondent à son degré de tolérance au risque et à son incidence sur le capital en fonction des cibles internes, et qu'il existe un bon équilibre entre le risque et l'avantage. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque », à la page 66, pour obtenir une analyse plus complète du cadre de gestion du risque de la Banque. La gestion du capital de la Banque exige qu'une attention particulière soit prêtée au coût et à la disponibilité des divers types de capital, à l'effet de levier financier souhaité, aux variations des actifs et actifs pondérés en fonction des risques, de même qu'aux occasions d'utiliser le capital de manière rentable. Le capital requis pour couvrir les risques commerciaux et pour satisfaire aux exigences réglementaires est équilibré de manière à atteindre l'objectif visé, à savoir générer un rendement approprié pour les actionnaires de la Banque.

Génération de capital

Le capital est généré en interne au moyen du bénéfice net, déduction faite du versement de dividendes. Le capital provient également de l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et de débentures subordonnées de T2.

Utilisation du capital

La Banque utilise le capital pour favoriser une croissance durable à long terme des revenus et du bénéfice net. Cette croissance peut s'effectuer par l'ajout de nouveaux clients aux activités existantes, l'augmentation des activités de ventes croisées auprès de la clientèle existante, la proposition de nouveaux produits et l'amélioration de la productivité des ventes, ou elle peut être le fruit d'acquisitions. Toutes les principales mesures d'utilisation du capital font l'objet d'une analyse rigoureuse, d'un processus de validation des hypothèses commerciales et d'une évaluation des avantages qui devraient en être tirés. Les principaux critères financiers d'évaluation sont l'incidence sur le résultat par action, les ratios de fonds propres, le rendement du capital investi, le délai prévu de récupération des coûts et le taux de rendement interne fondé sur les flux de trésorerie actualisés. Les acquisitions d'entreprises et les investissements éventuels, de même que les mesures stratégiques possibles, sont passés en revue et approuvés par le Comité exécutif de l'investissement stratégique de façon à garantir l'utilisation efficace des fonds propres.

Ratios de fonds propres réglementaires

La Banque maintient toujours des niveaux de capital élevés et de haute qualité qui la placent en bonne position pour une croissance future. Le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 selon l'approche tout compris de Bâle III s'établissait à 10,3 % à la clôture de l'exercice. La baisse du ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 en regard de celui de 2014 est essentiellement attribuable à l'acquisition des activités de services financiers de Cencosud au Chili et des activités péruviennes de Citibank ainsi qu'à l'incidence des rachats d'actions de la Banque aux termes de ses offres de rachat dans le cours normal des activités.

Le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres selon l'approche tout compris de Bâle III de la Banque s'établissaient à 11,5 % et à 13,4 %, respectivement, à la clôture de l'exercice. Le total des fonds propres a augmenté du fait de l'émission de 1,25 milliard de dollars de débentures subordonnées FPUNV au cours de l'exercice.

Les ratios de fonds propres de la Banque continuent de dépasser largement les exigences du BSIF en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour 2016 (incluant le supplément de 1 % applicable aux BISi) de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 %, respectivement, pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres.

En plus des ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque, les banques sont également assujetties à un ratio de levier, qui a remplacé le ratio actifs/fonds propres en 2015. Au 31 octobre 2015, le ratio de levier de la Banque, qui était de 4,2 %, était bien supérieur aux exigences réglementaires de 3,0 %.

Perspectives

En 2016, la Banque continuera d'afficher une solide situation de trésorerie. Le capital sera géré prudemment afin d'appuyer les initiatives de croissance interne et les acquisitions choisies, lesquelles rehausseront le rendement pour les actionnaires tout en demeurant pleinement conformes aux changements de réglementation.

T25 Fonds propres réglementaires¹⁾

	IFRS			— PCGR du Canada —	
	Dispositions tout compris de Bâle III		Dispositions de Bâle II		
Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011
Actions ordinaires et assimilées de T1					
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ²⁾	49 085 \$	44 965 \$	40 569 \$	34 755 \$	27 932 \$
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales	557	514	479	966	640
Goodwill et immobilisations incorporelles non admissibles, déduction faite des passifs d'impôt différé ³⁾	(11 018)	(10 482)	(9 772)	(7 840)	(6 860)
Déductions liées à un seuil	(664)	(305)	(3 630)		
Actifs d'impôt différé (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires), montant net ⁴⁾	(539)	(620)	(752)		
Autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 ⁴⁾⁵⁾	(456)	(330)	(535)		
Actions ordinaires et assimilées de T1	36 965	33 742	26 359		
Actions privilégiées ⁶⁾	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384
Instruments de fonds propres – composante passif – titres fiduciaires ⁶⁾	1 400	1 400	1 400	2 150	2 900
Autres ajustements aux fonds propres de T1 ⁷⁾	67	(3)	71	21	(507)
Fonds propres de T1, montant net	41 366	38 073	31 914	34 436	28 489
Fonds propres de T2					
Débtentures subordonnées, après amortissement ⁶⁾	6 182	4 871	5 841	9 893	6 723
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible dans les fonds propres de T2 et compte de correction de valeur excédentaire (selon l'approche NI avancée)	486	468	971	454	353
Participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans les fonds propres de T2 des filiales	196	180	115		
Autres ajustements aux fonds propres de T2 ⁷⁾	–	–	–	(2 590)	(3 033)
Fonds propres de T2	6 864	5 519	6 927	7 757	4 043
Total des fonds propres réglementaires	48 230	43 592	38 841	42 193	32 533
Actifs pondérés en fonction des risques (en milliards de dollars)					
Risque de crédit	308,0	261,9	240,9	210,0	200,8
Risque de marché	14,4	17,3	15,4	13,8	5,9
Risque d'exploitation	35,6	33,3	31,9	29,5	27,3
Total des actifs pondérés en fonction des risques CET1 ⁸⁾	358,0 \$	312,5 \$	288,2 \$	253,3 \$	234,0 \$
Ratios de fonds propres⁹⁾					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	10,3 %	10,8 %	9,1 %	s.o.	s.o.
Ratio de T1	11,5 %	12,2 %	11,1 %	13,6 %	12,2 %
Ratio total des fonds propres	13,4 %	13,9 %	13,5 %	16,7 %	13,9 %
Levier					
Risque de levier ¹⁰⁾	980 212 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio de levier ¹⁰⁾	4,2 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

1) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 39). Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités pour refléter les normes IFRS nouvelles et modifiées, puisqu'ils représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.

2) Les montants de 2012 et des périodes précédentes ne tiennent pas compte des composantes du cumul des autres éléments du résultat global qui n'étaient pas admissibles à titre de fonds propres de T1 aux termes de Bâle II.

3) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des entreprises associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire, et ce, depuis le troisième trimestre de 2014.

4) Les montants de 2013 ont été retraités aux fins de la présentation.

5) Les autres déductions des actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes des dispositions d'adoption tout compris de Bâle III comprennent les profits et les pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et d'autres éléments.

6) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles peuvent faire l'objet d'un retrait progressif sur dix ans.

7) Les autres ajustements des fonds propres de T1 et de T2 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. En outre, les fonds propres de T2 comprennent le compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible et le compte de correction de valeur excédentaire. Les déductions selon les règles de Bâle II comprennent la déduction « 50/50 » de certains placements dans des sociétés associées et d'autres éléments.

8) Au 31 octobre 2015, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,64, à 0,71 et à 0,77 (facteurs scalaires de 0,57, de 0,65 et de 0,77, respectivement, en 2014).

9) Le BSIF a déterminé que la Banque était une banque d'importance systémique intérieure (« BISI ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les BISI désignées. Ce supplément de 1 % s'applique à toutes les exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres minimums pour les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et le total des fonds propres, au plus tard le 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

10) Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2014, le ratio actifs/fonds propres a été remplacé par le ratio de levier.

T26 Variation des fonds propres réglementaires¹⁾

	IFRS			— PCGR du Canada —	
	Dispositions tout compris de Bâle III		Dispositions de Bâle II		
Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011
Total des fonds propres à l'ouverture de l'exercice	43 592 \$	38 841 \$	42 193 \$	32 533 \$	29 599 \$
Mise en œuvre de Bâle III			(1 906)\$		
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1					
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	6 897	6 916	6 422	6 243	5 181
Dividendes versés aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	(3 289)	(3 110)	(3 075)	(2 713)	(2 416)
Actions émises	104	771	1 404	4 872	2 657
Actions rachetées	(955)	(320)			
Profits/pertes découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs évalués à la juste valeur	(158)				
Fluctuations du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des couvertures de flux de trésorerie ²⁾	1 451	410	482	168	(624)
Modifications aux participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires des filiales dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	43	35	119	339	62
Modifications au goodwill et aux autres immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe) ³⁾	(535)	(710)	(1 928)	(577)	(1 612)
Autres modifications, y compris les ajustements réglementaires suivants :	(335)	3 391	(379)		
–Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (compte non tenu de ceux découlant de différences temporaires)	81	132	48		
–Placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières (montant au-dessus d'un seuil de 10 %)	(317)	2 583	(147)		
–Autres déductions de fonds propres	44	941	–		
–Autres	(143)	(265)	(280)		
Modifications aux actions ordinaires et assimilées de T1	3 223 \$	7 383 \$	3 045 \$	s.o.	s.o.
Modifications aux autres éléments de T1					
Émission	–	–	–	–	409
Rachat	–	(1 150)	(1 050)	(750)	(500)
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	70	(74)	23	(1 634)	(3)
Modifications aux autres éléments de T1	70 \$	(1 224)\$	(1 027)\$	5 948 \$	3 154 \$
Modifications aux fonds propres de T2					
Émission	1 250	–	–	3 250	–
Rachat	–	(970)	(4 052)	–	(67)
Compte de correction de valeur collectif admissible à l'inclusion dans les fonds propres de T2 et compte de correction excédentaire aux termes de l'approche NI	17	(502)	517	101	(218)
Autres modifications y compris les ajustements réglementaires et le retrait graduel des instruments non admissibles	78	64	71	361	65
Modifications aux fonds propres de T2	1 345 \$	(1 408)\$	(3 464)\$	3 712 \$	(220)\$
Total des fonds propres générés (utilisés)	4 638 \$	4 751 \$	(3 352)\$	9 660 \$	2 934 \$
Total des fonds propres à la clôture de l'exercice	48 230 \$	43 592 \$	38 841 \$	42 193 \$	32 533 \$

- 1) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon les dispositions tout compris (se reporter à la page 39). Les montants des périodes précédentes n'ont pas été retraités pour refléter les normes IFRS nouvelles et modifiées, puisqu'ils représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.
- 2) La Banque a mis en œuvre les IFRS le 1^{er} novembre 2011. Toutefois, les montants se rapportant aux fonds propres réglementaires des périodes précédentes n'ont pas été retraités, car ils représentent les montants réels pour ces périodes à des fins réglementaires.
- 3) Les montants sont présentés en fonction des exigences réglementaires du BSIF voulant que le goodwill lié aux participations dans des entreprises associées soit classé en tant que goodwill aux fins de la présentation de l'information financière réglementaire, et ce, depuis le troisième trimestre de 2014.

Composantes des fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires de la Banque sont divisés en trois composantes – les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2, selon leur degré de permanence et leur capacité d'absorption des pertes. Toutes les composantes des fonds propres soutiennent les opérations bancaires et procurent une protection aux déposants.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 sont principalement constituées de capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, d'une répartition des participations ne donnant pas le contrôle et des déductions réglementaires. Ces déductions réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, l'insuffisance du compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 supplémentaires se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles ou d'actions privilégiées non admissibles et d'instruments innovateurs de T1 admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débetures subordonnées admissibles ou de débetures subordonnées non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Les actions ordinaires et assimilées de T1 de la Banque s'établissaient à 37,0 milliards de dollars au 31 octobre 2015, en hausse de 3,2 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison :

- d'une augmentation des fonds propres générés en interne de 3,6 milliards de dollars;
- d'une hausse de 1,5 milliard de dollars provenant de mouvements au sein du cumul des autres éléments du résultat global découlant principalement de la conversion des devises.

Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par :

- une diminution de 0,9 milliard de dollars des rachats d'actions aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités de la Banque, déduction faite des émissions d'actions aux termes des régimes d'options sur actions et d'achat d'actions de la Banque;
- des accroissements de 0,5 milliard de dollars du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt connexe) compte tenu de l'incidence de l'acquisition des activités de services financiers de Cencosud au Chili et des activités péruviennes de Citibank;
- une hausse de 0,5 milliard de dollars des autres déductions des fonds propres réglementaires.

Le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres ont également été touchés par les éléments susmentionnés. En outre, le total des fonds propres a augmenté du fait de l'émission de 1,25 milliard de dollars de débetures subordonnées FPUNV.

Dividendes

La solidité des résultats et de la situation du capital de la Banque lui a permis d'augmenter ses dividendes à deux reprises en 2015. Le dividende annuel versé en 2015 s'est établi à 2,72 \$, comparativement à 2,56 \$ en 2014, soit une hausse de 6 %. Le ratio de distribution, qui s'est établi à 47,7 %, se situe dans la fourchette de distribution cible de 40 % à 50 % approuvée par le conseil d'administration de la Banque.

T27 Points saillants de la gestion du capital

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014	2013
Dividendes			
Ordinaires	3 289 \$	3 110 \$	2 858 \$
Privilégiés	117	155	217
Actions ordinaires émises ¹⁾²⁾	104	771	1 377
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités ²⁾	(955)	(320)	–
Actions privilégiées rachetées ²⁾	–	(1 150)	(300)
Débetures subordonnées émises ³⁾	1 250	–	–
Échéance, remboursement et rachat de débetures subordonnées ³⁾	(20)	(1 000)	(4 210)
Émission (rachat) de titres fiduciaires	–	–	(750)

- 1) Représente principalement le montant en trésorerie reçu pour les options sur actions exercées au cours de l'exercice, les actions ordinaires émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions et les actions émises aux fins des acquisitions.
- 2) Représente une diminution des actions ordinaires et des résultats non distribués (se reporter à l'état consolidé des variations des capitaux propres). Certains montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.
- 3) Représente la valeur nominale (se reporter à la note 21 afférente aux états financiers consolidés).

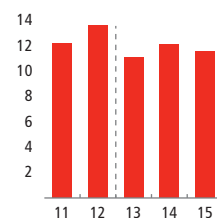
Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 27 mai 2014, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé son offre de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle elle pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 12 millions de ses actions ordinaires. Le 3 mars 2015, la Banque a annoncé que le BSIF et la TSX avaient approuvé une augmentation de l'offre jusqu'à 16 millions d'actions. Au cours de l'exercice, la Banque a racheté et annulé, aux termes de cette offre, environ 7,5 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 63,18 \$ par action, pour un montant total d'environ 474 millions de dollars. Aux termes de cette offre, la Banque a racheté et annulé environ 12 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 66,12 \$ l'action. L'offre a pris fin le 29 mai 2015.

Le 29 mai 2015, la Banque a annoncé que le BSIF et la TSX avaient approuvé une nouvelle offre de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires, soit environ 2 % des actions ordinaires de la Banque émises et en circulation au 25 mai 2015. L'offre prendra fin le 1^{er} juin 2016 ou lorsque la Banque aura terminé ses rachats, selon la première de ces deux éventualités. La Banque consultera le BSIF chaque trimestre avant d'effectuer des achats. Aux termes de cette offre, la Banque a racheté et annulé 8,0 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 60,20 \$ l'action pour un montant global d'environ 481 millions de dollars.

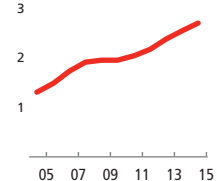
Durant l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a racheté et annulé, aux termes de ces deux offres de rachat, environ 15,5 millions d'actions à un prix moyen de 61,64 \$ l'action, pour un montant total d'environ 955 millions de dollars.

D14 Fonds propres de T1*
En %, aux 31 octobre

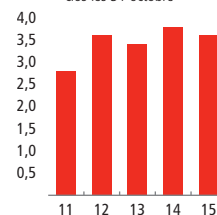


* Avant 2013, les montants étaient calculés selon les règles de Bâle II et, avant 2012, ils étaient calculés conformément aux PCGR du Canada.

D15 Croissance des dividendes
En dollars par action



D16 Fonds propres générés en interne*
En milliards de dollars, pour les exercices clos les 31 octobre



* Avant 2012, les montants étaient calculés conformément aux PCGR du Canada.

Information sur les actions et les autres instruments de capitaux propres

Les données liées aux actions ordinaires et privilégiées de la Banque, ainsi qu'aux autres instruments de capitaux propres sont présentées dans le tableau T28. De plus amples renseignements, notamment les caractéristiques d'échange, sont fournis à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

T28 Actions et autres instruments

Au 31 octobre 2015

Données sur les actions	Montant (en millions de dollars)	Dividendes	Taux de dividende (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Actions ordinaires¹⁾	15 141 \$	0,70 \$	–	1 202 937
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de série 14 ²⁾	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées de série 15 ²⁾	345	0,281250	4,50	13 800
Actions privilégiées de série 16 ²⁾	345	0,328125	5,25	13 800
Actions privilégiées de série 17 ²⁾	230	0,350000	5,60	9 200
Actions privilégiées de série 18 ²⁾³⁾⁴⁾	187	0,209375	3,35	7 498
Actions privilégiées de série 19 ²⁾³⁾⁵⁾	158	0,153938	2,46	6 302
Actions privilégiées de série 20 ²⁾³⁾⁶⁾	201	0,225625	3,61	8 039
Actions privilégiées de série 21 ²⁾³⁾⁷⁾	149	0,132063	2,11	5 961
Actions privilégiées de série 22 ²⁾³⁾⁸⁾	234	0,239375	3,83	9 377
Actions privilégiées de série 23 ²⁾³⁾⁹⁾	66	0,143313	2,29	2 623
Actions privilégiées de série 30 ²⁾³⁾¹⁰⁾	154	0,113750	1,82	6 143
Actions privilégiées de série 31 ²⁾³⁾¹¹⁾	111	0,088313	1,41	4 457
Actions privilégiées de série 32 ²⁾³⁾¹²⁾	409	0,231250	3,70	16 346
Titres fiduciaires	Montant (en millions de dollars)	Distributions	Rendement (%)	Nombre de titres en circulation (en milliers)
Titres fiduciaires Banque Scotia – Série 2006-1 émis par la Fiducie de Capital Banque Scotia ^{13a),c),d)}	750	28,25	5,650	750
Titres fiduciaires de catégorie 1 – Série 2009-1 émis par la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia ^{13b),c),d)}	650	39,01	7,802	650
Débiteures subordonnées FPUNV			Montant (en millions de dollars)	Taux d'intérêt (%)
Débiteures subordonnées échéant en mars 2027 ¹⁴⁾			1 250	2,58
Options				Nombre de titres en circulation (en milliers)
Options en circulation attribuées aux termes des régimes d'options sur actions pour l'achat d'actions ordinaires ¹⁾¹⁵⁾				22 957

- Les dividendes sur les actions ordinaires sont versés sur une base trimestrielle. Au 20 novembre 2015, le nombre d'actions ordinaires et d'options en circulation se chiffrait respectivement à 1 203 079 milliers et à 22 809 milliers.
- Ces actions donnent droit à un dividende trimestriel en trésorerie privilégié non cumulatif.
- Ces actions privilégiées sont assorties de caractéristiques de conversion (se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements).
- À l'issue de la période initiale à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 avril 2013, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 2,05 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 avril 2018.
- À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 octobre 2013, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,70 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 octobre 2018.
- À l'issue de la période initiale de cinq ans à taux fixe, qui a pris fin le 25 janvier 2014, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les Bons du Trésor du Canada, majoré de 1,88 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 janvier 2019.
- À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, qui a pris fin le 25 avril 2015, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, seront calculés au moyen du rendement sur trois mois offert par les bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 1,00 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$, avec révision chaque trimestre jusqu'au 25 avril 2020.
- Les dividendes lorsqu'ils seront déclarés, le cas échéant, se rapporteront à la période initiale de cinq ans se terminant le 1^{er} février 2016. À l'issue de la période à taux fixe initiale de cinq ans, ainsi que tous les cinq ans par la suite, les dividendes seront calculés au moyen du rendement sur cinq ans offert par les effets du gouvernement du Canada, majoré de 1,34 %, cette somme étant multipliée par 25,00 \$.
- Le 28 septembre 2006, la Fiducie de Capital Banque Scotia a émis 750 000 titres fiduciaires de la Banque Scotia de série 2006-1 (« TFB Scotia II de série 2006-1 »). Les TFB Scotia II de série 2006-1 donnent droit à une distribution semestrielle en trésorerie fixe et non cumulative de 28,25 \$ par titre. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, ces titres pouvaient être rachetés en totalité si certains changements sont apportés à l'impôt ou aux fonds propres réglementaires, ou en totalité ou en partie à compter du 30 décembre 2011, ou à toute date de distribution par la suite, au gré de la Fiducie de Capital Banque Scotia. Les titres pourront être échangés en tout temps, au gré du porteur, contre des actions privilégiées de série S à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série S donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie de 0,4875 \$ par tranche d'action de 25,00 \$ (se reporter au passage de la note 24 portant sur les restrictions sur les paiements de dividendes). Dans certaines circonstances décrites au paragraphe 13c) ci-dessous, les TFB Scotia II de série 2006-1 seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série T à dividende non cumulatif de la Banque. Les actions de série T donneront droit à un dividende semestriel en trésorerie non cumulatif de 0,625 \$ par tranche d'action de 25,00 \$. Si les TFB Scotia II de série 2006-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées de série T de la Banque, cette dernière deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- Le 7 mai 2009, la Fiducie de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia a émis 650 000 titres de catégorie 1 (Tier 1) Banque Scotia de série 2009-1 (« TFB Scotia III de série 2009-1 »). Les intérêts sont payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre jusqu'au 30 juin 2019 et s'élèvent à 39,01 \$ par TFB Scotia III de série 2009-1. Après le 30 juin 2019 et chaque cinquième anniversaire par la suite jusqu'au 30 juin 2014, le taux d'intérêt sur les TFB Scotia III de série 2009-1 sera rajusté à un taux d'intérêt annuel correspondant au rendement des obligations du Canada sur cinq ans à ce moment, majoré de 7,05 %. Depuis le 30 juin 2014, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les TFB Scotia III de série 2009-1 peuvent être rachetés en totalité ou en partie. Dans les circonstances décrites au paragraphe 13c) ci-dessous, les TFB Scotia III de série 2009-1, y compris l'intérêt couru et impayé sur ceux-ci, seraient échangés d'office sans le consentement de leurs porteurs contre des actions privilégiées de série R à dividende non cumulatif nouvellement émises de la Banque. En outre, dans certaines circonstances, les porteurs de TFB Scotia III de série 2009-1 pourraient être tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans une nouvelle série d'actions privilégiées à dividende non cumulatif émises par la Banque (chacune de ces séries est désignée par la Banque sous le nom « actions privilégiées dans un cas de report »). Si les TFB Scotia III de série 2009-1 sont échangés d'office contre des actions privilégiées, la Banque deviendra le seul bénéficiaire de la Fiducie.
- Les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 peuvent être échangés d'office, sans le consentement de leurs porteurs, contre des actions privilégiées à dividende non cumulatif de la Banque lorsque : i) des procédures sont entamées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque ou de ses actifs; iii) le ratio de T1 de la Banque est inférieur à 5 % ou le ratio total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant ordonne à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à cet échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette ordonnance.
- Aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1 si la Banque ne déclare pas de dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, si aucune action privilégiée n'est en circulation, sur ses actions ordinaires. Dans un tel cas, le montant net des fonds distribuables de la Fiducie sera payable à la Banque à titre de détenteur de la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie ne verse pas en totalité les distributions semestrielles sur les TFB Scotia II de série 2006-1 et les TFB Scotia III de série 2009-1, la Banque ne déclarera aucun dividende sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires pour une période donnée (se reporter au passage de la note 24 portant sur les restrictions sur le paiement de dividendes).
- Le 30 mars 2015, la Banque a émis des débiteures subordonnées échéant le 30 mars 2027 d'un montant de 1,25 milliard de dollars, lesquelles débiteures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV ») (se reporter à la note 21 intitulée « Débiteures subordonnées »).
- Comprend 175 876 options d'achat d'actions assorties de droits à l'appréciation des actions (« composante DAA »).

Notations de crédit

Les notations de crédit ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers et sur les coûts d'emprunt, ainsi que sur les conditions selon lesquelles la Banque peut conclure des opérations sur des instruments dérivés ou des opérations de couverture et obtenir des emprunts connexes. La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Les notations de crédit actuelles sont les suivantes : Aa2 par Moody's, A+ par Standard & Poor's (« S&P »), AA par DBRS et AA- par Fitch.

Le 2 novembre 2015, Moody's a mis sous examen en vue d'une révision à la baisse la notation de Aa2 des créances à long terme de la Banque, mais a maintenu la notation de P-1 de ses dépôts à court terme. L'examen de Moody's sera mené sur une période de 90 jours. Le 14 octobre 2015, S&P a confirmé la notation de A+ pour les dépôts et la dette de premier rang de la Banque, ainsi que la notation de A-1 pour ses instruments à court terme, tout en maintenant que sa perspective demeurerait négative. De même, le 28 juillet 2015, DBRS a également confirmé la notation assortie d'une perspective négative qu'elle avait attribuée à la Banque. Les agences de notation citent l'incertitude entourant le projet de régime de recapitalisation interne des créances non garanties de premier rang mis de l'avant par le gouvernement fédéral comme principal moteur des récents changements systémiques de perspectives, qui visent à refléter la probabilité accrue que ces créances donnent lieu à des pertes dans le cas improbable d'un scénario de crise.

Actifs pondérés en fonction des risques

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres reposent sur la cible minimale du BSIF au titre du pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de modèles de risques internes de la Banque approuvés par le BSIF et de pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments figurant à l'état de la situation financière ou n'y figurant pas. Les actifs pondérés en fonction des risques liés aux actions ordinaires et assimilées de T1 (« CET1 »), aux fonds propres de T1 et au total des fonds propres atteignaient respectivement 358,0 milliards de dollars, 358,8 milliards de dollars et 359,5 milliards de dollars à la clôture de l'exercice, en hausse d'environ 45,5 milliards de dollars en regard de ceux de 2014. Ces accroissements s'expliquent par une augmentation de quelque 46,1 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction des risques de crédit (compte tenu de l'incidence de 15,2 milliards de dollars de la conversion des devises) et de 2,3 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction des risques d'exploitation, ce qui a été atténué par une diminution de 2,9 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction des risques de marché.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1, qui s'élevaient à 308,0 milliards de dollars, ont augmenté de 46,1 milliards de dollars, comme il est indiqué au tableau T29, en raison des composantes suivantes :

- La croissance des prêts aux particuliers et aux entreprises a accru de 24,3 milliards de dollars les actifs pondérés en fonction des risques.
- L'évolution de la qualité du portefeuille s'est traduite par une augmentation de 3,6 milliards de dollars des actifs pondérés en fonction des risques.
- Les améliorations apportées aux modèles de l'approche NI avancée liés aux particuliers expliquent l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques de 0,8 milliard de dollars.
- Le montant de 0,9 milliard de dollars au titre des modifications aux méthodologies et aux politiques reflète l'introduction progressive des exigences de fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit selon Bâle III reposant sur des facteurs scalaires en hausse prescrits par le BSIF relativement aux actifs pondérés en fonction des risques au titre des actions ordinaires et assimilées de T1, ceux-ci passant de 57 % en 2014 à 64 % en 2015, pour finalement s'établir à 100 % d'ici 2019.
- La hausse de 1,3 milliard de dollars des actifs pondérés en fonction des risques en raison de l'acquisition des activités de services financiers de Cencosud au Chili et des activités péruviennes de Citibank.
- L'incidence de la conversion des devises a entraîné une hausse de 15,2 milliards de dollars en raison surtout de la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain. L'exposition de la Banque au risque de change structurel est géré en fonction de notre objectif principal, soit de nous assurer, lorsque cela est possible, que nos ratios de fonds propres consolidés et que les ratios de fonds propres des filiales bancaires individuelles sont amplement protégés contre l'incidence des variations des taux de change.

T29 État des flux liés aux actifs pondérés en fonction du risque de crédit tout compris de Bâle III (en millions de dollars)

	2015		2014	
Principaux facteurs des fluctuations des actifs pondérés en fonction du risque de crédit ¹⁾ (en millions de dollars)	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit	Risque de crédit de contrepartie
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à l'ouverture de l'exercice	261 887 \$	17 935 \$	240 940 \$	10 471 \$
Taille du portefeuille ²⁾	24 339	1 988	8 546	2 283
Qualité du portefeuille ³⁾	3 575	181	(5 742)	(582)
Mises à jour des modèles ⁴⁾	843	–	2 272	–
Méthodologie et politique ⁵⁾	892	892	5 003	5 003
Acquisitions et cessions	1 340	–	2 144	–
Fluctuations des taux de change	15 159	1 944	8 724	760
Autres	–	–	–	–
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit CET1 à la clôture de l'exercice ⁶⁾	308 035 \$	22 940 \$	261 887 \$	17 935 \$
Facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit au titre des fonds propres de T1	785	785	790	790
Actifs pondérés en fonction du risque de crédit au titre des fonds propres de T1 à la clôture de l'exercice ⁶⁾	308 820	23 725	262 677	18 725
Total selon le facteur scalaire relatif au calcul de l'ajustement de l'évaluation du crédit	673	673	1 186	1 186
Total des actifs pondérés en fonction du risque de crédit à la clôture de l'exercice ⁶⁾	309 493 \$	24 398 \$	263 863 \$	19 911 \$

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.

2) La taille du portefeuille s'entend des modifications internes à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance).

3) La qualité du portefeuille s'entend des modifications à la qualité du portefeuille attribuables à l'expérience, notamment le comportement de la clientèle ou la démographie, y compris les modifications au moyen de la calibration ou du réaligement des modèles.

4) Les mises à jour des modèles s'entendent de la mise en œuvre de modèles, de la modification au champ d'application d'un modèle ou de toutes modifications apportées afin d'améliorer le modèle.

5) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

6) Au 31 octobre 2015, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques s'établissaient respectivement à 0,64, à 0,71 et à 0,77 (facteurs scalaires de 0,57, de 0,65 et de 0,77, respectivement, en 2014).

T30 Échelle de notation interne¹⁾ et notations équivalentes d'agences de notation externes

Notations équivalentes

Notation externe – S&P	Notation externe – Moody's	Notation externe – DBRS	Catégorie	Code NI	Fourchette de PD ²⁾
AAA à AA+	Aaa à Aa1	AAA à AA (élevé)	Première qualité	99-98	0,0000 % – 0,0578 %
AA à A+	Aa2 à A1	AA à A (élevé)		95	0,0578 % – 0,1488 %
A à A-	A2 à A3	A à A (bas)		90	0,0648 % – 0,1657 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0997 % – 0,2593 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1448 % – 0,3643 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,2103 % – 0,5116 %
BB+	Ba1	BB (élevé)	Qualité inférieure	80	0,3277 % – 0,5674 %
BB	Ba2	BB		77	0,5108 % – 0,6293 %
BB-	Ba3	BB (bas)		75	0,6293 % – 0,7962 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,7962 % – 1,5389 %
B à B-	B2 à B3	B à B (bas)		70	1,5389 % – 2,9747 %
CCC+	Caa1	–		Sous surveillance	65
CCC	Caa2	–	60		10,5529 % – 19,5817 %
CCC- à CC	Caa3 à Ca	–	40		19,5817 % – 36,1350 %
–	–	–	30		36,1350 % – 60,1124 %
Défaut	–	–	Défaut	27-21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de NI étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

T31 Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la notation interne¹⁾²⁾

Catégorie	Code NI	2015					2014				
		Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ⁵⁾⁸⁾	PCD (%) ⁶⁾⁸⁾	PR (%) ⁷⁾⁸⁾	Exposition en cas de défaut (\$) ⁴⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)	PD (%) ⁵⁾⁸⁾	PCD (%) ⁶⁾⁸⁾	PR (%) ⁷⁾⁸⁾
Première qualité ³⁾	99-98	80 227	423	0,00	16	1	61 045	399	0,01	16	1
	95	40 068	7 673	0,07	37	19	33 352	6 484	0,07	37	19
	90	48 131	9 144	0,08	37	19	40 114	7 315	0,09	36	18
	87	43 056	10 137	0,14	36	24	33 212	8 750	0,14	37	26
	85	33 413	12 819	0,19	42	38	30 343	11 577	0,21	42	38
	83	38 499	20 036	0,31	46	52	31 433	15 552	0,33	45	49
Qualité inférieure	80	33 036	18 735	0,41	44	57	27 175	14 914	0,42	44	55
	77	20 340	14 158	0,55	45	70	16 253	10 357	0,57	43	64
	75	19 589	14 102	0,80	41	72	16 578	11 180	0,83	41	67
	73	8 737	7 414	1,54	40	85	5 223	4 401	1,64	38	84
	70	4 804	3 855	2,97	34	80	4 556	4 453	3,09	37	98
Sous surveillance	65	991	1 679	10,55	44	169	815	1 454	10,80	45	178
	60	1 101	2 287	19,42	40	208	500	1 101	20,34	44	220
	40	1 454	3 267	30,14	43	225	816	2 003	33,23	47	245
	30	3	5	69,10	45	167	37	77	59,18	50	208
Défaut ⁹⁾	27-21	1 093	3 786	100	52	346	1 018	1 467	100	48	144
Total, exclusion faite des prêts hypothécaires à l'habitation		374 542	129 520	0,76	35	35	302 470	101 484	0,78	35	34
Prêts hypothécaires à l'habitation garantis par l'État		86 832	–	–	15	–	83 446	–	–	15	–
Total		461 374	129 520	0,62	31	28	385 916	101 484	0,61	31	26

1) Il y a lieu de se reporter aux informations complémentaires sur le capital réglementaire de la Banque pour obtenir une répartition détaillée selon les catégories d'actifs, l'exposition en cas de défaut, la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et la pondération en fonction des risques.

2) Exclut l'exposition aux risques liés aux actifs titrisés.

3) Ne tient pas compte des prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques de 86,8 milliards de dollars (83,4 milliards de dollars en 2014).

4) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

5) PD – probabilité de défaut.

6) PCD – perte en cas de défaut.

7) PR – pondération en fonction des risques.

8) L'exposition en cas de défaut est utilisée comme base d'estimation des pondérations.

9) Montant brut des expositions en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – prêts autres qu'aux particuliers

Le risque de crédit désigne le risque qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles à l'égard de la Banque. La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (« l'approche NI avancée ») de Bâle III pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires de ses portefeuilles de prêts canadiens, américains et européens ainsi que certains portefeuilles internationaux de prêts autres qu'aux particuliers. Les autres portefeuilles de prêts sont assujettis à l'approche standard, aux termes de laquelle les notations de crédit externes des emprunteurs, si elles sont disponibles, sont utilisées pour calculer les fonds propres réglementaires liés au risque de crédit. Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les principales mesures du risque utilisées pour quantifier les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit comprennent la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »).

- La PD mesure la probabilité qu'un emprunteur auquel a été attribuée une notation interne (« NI ») se trouve en situation de défaut dans un horizon temporel de un an. Les NI sont des composantes du système de notation du risque de la Banque décrit à la page 75. Chaque NI de la Banque à l'égard des emprunteurs est associée à une estimation de la PD.

- La PCD mesure la gravité de la perte sur une facilité advenant le défaut d'un emprunteur. Les mesures internes de la Banque de la PCD sont associées à des fourchettes d'estimations de la PCD. Les notations de PCD sont attribuées selon les caractéristiques des facilités, comme la priorité, le type et la portée de la

garantie et d'autres éléments structurels. La PCD au regard d'une exposition en état de défaut est fondée sur le concept de perte économique et est calculée au moyen de la valeur actualisée des remboursements, des recouvrements et des charges directes et indirectes connexes.

- L'ECD mesure l'exposition prévue pour une facilité lors d'un défaut.

Ces trois mesures du risque sont estimées au moyen des données historiques de la Banque ainsi que des étalons externes disponibles et sont régulièrement mises à jour. Les données historiques utilisées pour estimer ces mesures du risque excèdent l'exigence minimale de 5 ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PD et l'exigence minimale de 7 ans de l'approche NI avancée pour les estimations de la PCD et de l'ECD. D'autres ajustements analytiques requis aux termes de Bâle III et des exigences énoncées dans les notes de mise en œuvre au Canada du BSIF sont appliqués aux estimations moyennes établies à partir des données historiques. Ces ajustements analytiques tiennent compte des exigences réglementaires ayant trait aux éléments suivants :

- l'estimation à long terme de la PD, aux termes de laquelle les estimations de la PD doivent tenir compte de la moyenne des défauts sur un nombre raisonnable d'années marquées par des taux de défaut élevés et bas pendant le cycle économique;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de la PCD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes où les pertes de crédit sont beaucoup plus élevées que la moyenne;
- l'estimation liée aux conditions économiques défavorables aux fins du calcul de l'ECD, qui requiert que cette estimation reflète adéquatement les conditions observées au cours de périodes de ralentissement économique;
- l'ajout d'une marge de prudence, laquelle est fonction de la gamme d'erreurs probables selon l'identification et la quantification de diverses sources d'incertitude inhérente aux estimations fondées sur des données historiques.

Ces mesures du risque entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires requis effectué selon des formules prescrites par l'accord de Bâle. La répartition, selon la qualité du crédit, du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée est présentée dans le tableau T31.

Les mesures du risque sont assujetties à un cadre rigoureux d'évaluations rétroactives, lequel a recours aux données historiques de la Banque pour s'assurer que leur calibrage est adéquat. Selon les résultats obtenus à la suite des évaluations rétroactives, les mesures du risque sont passées en revues ou recalibrées au moins une fois par an afin d'avoir l'assurance qu'elles reflètent l'utilisation de nouvelles données, des avancées techniques et d'autres renseignements pertinents.

- Les estimations de la PD étant des paramètres à long terme, les évaluations rétroactives sont effectuées au moyen de données historiques qui s'étalent sur au moins un cycle économique. Les PD réalisées sont évaluées rétroactivement au moyen d'intervalles de confiance prédéfinis et les résultats sont ensuite regroupés afin de fournir une évaluation globale du caractère approprié de chaque estimation de la PD.
- Les évaluations rétroactives des estimations de la PCD et de l'ECD sont réalisées selon une perspective à long terme et des conditions économiques défavorables afin de s'assurer que les estimations sont suffisamment prudentes pour tenir compte des conditions à long terme et des conditions économiques défavorables.

Le tableau T32 présente les résultats des évaluations rétroactives pour l'ensemble du portefeuille selon une comparaison des paramètres estimés et réalisés pour la période de quatre trimestres close le 31 juillet 2015. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement meilleure que le paramètre du risque estimé.

T32 Comparaison pour l'ensemble du portefeuille des pourcentages estimés et réels liés aux prêts autres qu'aux particuliers

	Estimés ¹⁾	Réels
PD moyenne	0,90	0,34
PCD moyenne	41,39	32,32
FCEC moyens ²⁾	50,50	15,14

1) Les paramètres estimés sont fondés sur les moyennes du portefeuille au troisième trimestre de 2014, alors que les paramètres réels sont fondés sur les moyennes des paramètres réalisés au cours des quatre trimestres précédents.

2) Les évaluations rétroactives de l'ECD sont effectuées au moyen d'une évaluation rétroactive du facteur de conversion en équivalent crédit (FCEC), puisque l'ECD est calculée au moyen de la somme de l'exposition prélevée et des engagements non prélevés multipliée par le FCEC estimatif.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Réseau canadien

La Banque utilise l'approche NI avancée pour déterminer les exigences minimales en matière de fonds propres réglementaires relatives au portefeuille de prêts aux particuliers. Le portefeuille de prêts aux particuliers comprend les groupes conformes à l'accord de Bâle suivants :

- les expositions garanties par des biens immeubles résidentiels, qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation ordinaires et à ratio élevé, de même que tous les autres produits aux termes du programme Crédit Intégré Scotia, tels que les prêts, les cartes de crédit et les marges de crédit garanties;
- les expositions aux prêts renouvelables aux particuliers admissibles, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit non garanties;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme (garantis et non garantis) de même que les cartes de crédit et les marges de crédit garanties par des actifs autres que des biens immobiliers.

Dans le cas des portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, les modèles et les paramètres suivants sont estimés :

- la probabilité de défaut (« PD ») est la probabilité que la facilité se trouve en situation de défaut au cours des 12 prochains mois;
- la perte en cas de défaut (« PCD ») mesure la perte économique proportionnellement au solde en situation de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (« ECD ») correspond à la partie des expositions attendues en situation de défaut.

La période d'observation des données utilisées pour les estimations liées à la PD, à la PCD et à l'ECD respecte la période d'échantillon d'au moins cinq ans. Plusieurs techniques statistiques ont été utilisées pour élaborer les modèles, y compris la modélisation prédictive et les arbres décisionnels. Les modèles affectent des comptes à des secteurs homogènes au moyen d'antécédents de crédit d'emprunteurs ou de facilités consenties internes et externes. Tous les mois, les expositions sont automatiquement réévaluées selon les caractéristiques de risque et de perte. Les estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD sont ensuite assignées à chacun de ces segments en incorporant les exigences réglementaires suivantes :

- La PD comprend la moyenne à long terme des défauts pour un cycle économique. Cette moyenne à long terme tient compte des années de taux de défaut élevés et bas.
- La PCD est ajustée afin de refléter adéquatement les conditions de ralentissement économique.
- L'ECD peut aussi être ajustée afin de refléter les conditions de ralentissement économique dans les cas où il existe une corrélation très marquée entre la PD et l'ECD.
- Les sources d'incertitude sont examinées régulièrement afin de s'assurer que les incertitudes sont détectées, quantifiées et prises en compte dans les calculs afin qu'à tous les paramètres estimatifs reflètent des marges de prudence adéquates.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée au 31 octobre 2015.

T33 Exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée selon la fourchette de PD¹⁾²⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)		2015					2014				
Notation	Fourchette de PD	Exposition en cas de défaut (\$) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)			Exposition en cas de défaut (\$) ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques (\$)				
			PD (%) ³⁾⁶⁾	PCD (%) ⁴⁾⁶⁾	PR (%) ⁵⁾⁶⁾		PD (%) ³⁾⁶⁾	PCD (%) ⁴⁾⁶⁾	PR (%) ⁵⁾⁶⁾		
Exceptionnellement faible	0,0000 % – 0,0499 %	49 414	1 154	0,04	28	2	26 232	408	0,04	27	2
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	59 484	4 064	0,14	28	7	70 129	3 277	0,12	22	5
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	53 094	12 507	0,54	41	24	66 984	14 012	0,47	39	21
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	21 545	11 558	1,80	53	54	16 215	8 616	1,80	45	53
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	5 551	5 533	5,69	65	100	7 953	6 186	4,94	47	78
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	2 213	3 261	11,36	63	147	2 307	3 273	12,84	59	142
Exceptionnellement élevée	20,0000 % – 99,9999 %	2 521	3 914	35,28	52	155	1 969	3 027	40,40	52	154
Défaut ⁷⁾	100 %	611	–	100,00	72	–	644	–	100,00	71	–
Total		194 433	41 991	1,46	36	22	192 433	38 799	1,47	33	20

- Il y a lieu de se reporter aux informations complémentaires sur le capital réglementaire de la Banque pour obtenir une répartition détaillée selon les catégories d'actifs, l'exposition en cas de défaut, la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et la pondération en fonction des risques.
- Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
- PD – probabilité de défaut.
- PCD – perte en cas de défaut.
- PR – pondération en fonction des risques.
- L'exposition en cas de défaut sert de base aux pondérations estimatives.
- Montant brut des facilités en situation de défaut, compte non tenu de tout compte de correction de valeur connexe.

Tous les modèles et les paramètres de l'approche NI avancée sont surveillés sur une base trimestrielle et font l'objet d'une validation indépendante annuellement par le groupe Gestion du risque global. Ces modèles sont évalués dans le but d'assurer que le classement et les évaluations rétroactives des paramètres soient appropriés, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices de validation de la Banque. Le tableau T34 présente une comparaison des paramètres de la perte estimée et des paramètres de la perte réelle pour la période close le 31 juillet 2015. Au cours de cette période, la situation réelle a été considérablement meilleure que celle envisagée avec les paramètres du risque estimé.

T34 Paramètres de la perte estimée et paramètres de la perte réelle¹⁾²⁾

(en millions de dollars)	PD estimée moyenne ³⁾⁸⁾ %	Taux réel de défaut ³⁾⁶⁾ %	PCD estimée moyenne ⁴⁾⁸⁾ %	PCD réelle ⁴⁾⁷⁾ %	ECD estimée ⁵⁾⁸⁾ \$	ECD réelle ⁵⁾⁶⁾ \$
Prêts immobiliers résidentiels garantis ⁹⁾						
Prêts hypothécaires à l'habitation						
Prêts hypothécaires assurés ¹⁰⁾	1,01	0,67	–	–	–	–
Prêts hypothécaires non assurés	0,50	0,39	18,34	10,60	–	–
Marges de crédit garanties	0,84	0,33	28,44	18,22	107	93
Expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers	2,09	1,65	78,10	66,45	544	486
Autres prêts aux particuliers	1,97	1,42	59,42	50,37	6	6

- La Banque a mis en place de nouveaux modèles aux fins du crédit renouvelable au quatrième trimestre de 2014, et elle a mis en place de nouveaux modèles aux fins des prêts hypothécaires de BNS et de Tangerine au premier trimestre de 2015. Toutes les valeurs estimées et réelles connexes ont été retraitées en fonction des données historiques afin de rendre compte des nouveaux modèles.
- La Banque a mis en place de nouveaux modèles aux fins des prêts à terme aux particuliers de BNS au troisième trimestre de 2015. Toutes les valeurs estimées et réelles afférentes aux prêts à terme aux particuliers ont été retraitées en fonction des données historiques afin de rendre compte des nouveaux modèles.
- Regroupement pondéré en fonction des comptes.
- Regroupement pondéré en fonction des défauts.
- L'ECD est estimée pour les produits renouvelables seulement.
- Les montants réels sont fondés sur des comptes qui ne sont pas en défaut durant les quatre trimestres précédant la date de clôture.
- La PCD réelle est calculée selon une période de recouvrement de 24 mois suivant un cas de défaut et elle exclut donc tous les recouvrements reçus après la période de 24 mois.
- Les estimations se fondent sur les quatre trimestres précédant la date de clôture.
- Compte non tenu de l'acquisition de la Banque Tangerine (« Tangerine ») avant le 31 janvier 2015.
- Les PCD réelles et estimées au titre des prêts hypothécaires assurés ne sont pas présentées. La PCD réelle comprend les prestations d'assurance, tandis que la PCD estimée peut ne pas les inclure.

Actifs pondérés en fonction du risque de crédit – Prêts aux particuliers – Opérations internationales

Les portefeuilles de prêts aux particuliers des Opérations internationales sont assujettis à l'approche standard et se composent des éléments suivants :

- les prêts immobiliers résidentiels garantis;
- les expositions renouvelables admissibles envers les prêts aux particuliers, qui se composent de toutes les cartes de crédit et marges de crédit;
- les autres prêts aux particuliers, qui comprennent les prêts à terme.

Selon l'approche standard, une pondération du risque de 35 % est habituellement appliquée aux produits de prêts immobiliers résidentiels garantis, tandis que cette pondération pour les autres produits destinés aux particuliers est de 75 %.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité.

La Banque applique ses modèles internes pour calculer la charge au titre du capital lié au risque de marché en ce qui a trait à tous les portefeuilles de transaction importants. Le BSIF a approuvé les modèles internes de VaR, de VaR ayant subi une simulation de crise, d'exigence de fonds propres incrementale et mesure du risque global de la Banque aux fins de la détermination de ses exigences en matière de capital lié au risque de marché. Les caractéristiques et les paramètres de ces modèles sont décrits à la rubrique « Sommaire des mesures du risque » à la page 79.

En ce qui concerne certains portefeuilles de transaction moins importants, la Banque applique l'approche standard pour calculer le capital exposé au risque de marché. La méthode standard fait appel à une approche « modulaire » aux termes de laquelle la charge en matière de capital est calculée séparément pour chacune des catégories de risque.

Le tableau qui suit présente les exigences au titre du risque de marché aux 31 octobre 2015 et 2014 :

T35 Total du capital lié au risque de marché

(en millions de dollars)

	2015	2014
VàR à l'échelle de la Banque	141 \$	241 \$
VàR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	246	428
Exigence de fonds propres incrémentale	488	396
Mesure du risque global	201	130
Surcharge au titre de la mesure du risque global	-	139
Approche standard	72	46
Total du capital lié au risque de marché	1 148 \$	1 380 \$

1) Correspond à des actifs pondérés en fonction du risque de marché de 14 350 millions de dollars (17 251 millions de dollars en 2014).

T36 Fluctuations des actifs pondérés en fonction des risques selon les principaux facteurs

(en millions de dollars)	Risque de marché	
	2015	2014
Actifs pondérés en fonction des risques à l'ouverture de l'exercice	17 251 \$	15 454 \$
Fluctuations des niveaux de risque ¹⁾	2 004	1 986
Mises à jour du modèle ²⁾	(2 723)	(189)
Méthodologie et politique ³⁾	(2 182)	-
Actifs pondérés en fonction des risques à la clôture de l'exercice	14 350 \$	17 251 \$

1) Les fluctuations des niveaux de risque s'entendent des fluctuations du risque attribuables à l'évolution des positions et aux fluctuations du marché. Les variations du taux de change sont incluses dans les fluctuations des niveaux de risque.

2) Les mises à jour du modèle s'entendent des mises à jour apportées au modèle afin de tenir compte de l'expérience récente et de l'évolution du champ d'application du modèle.

3) « Méthodologie et politique » s'entend des modifications de la méthodologie de calcul du fait des modifications aux politiques réglementaires, comme une nouvelle réglementation (par exemple Bâle III).

Les actifs pondérés en fonction du risque de marché ont diminué de 2,9 milliards de dollars pour se chiffrer à 14,4 milliards de dollars, tel qu'il est indiqué dans le tableau T36, en raison surtout d'améliorations du modèle de VàR, ce qui a plus que compensé les hausses attribuables aux fluctuations des niveaux de risque.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison d'événements externes, d'erreurs humaines ou de l'insuffisance ou de l'échec de processus, de procédures, de systèmes ou de contrôles. La Banque applique actuellement l'approche standard pour calculer les fonds propres requis liés au risque d'exploitation aux termes des dispositions de l'accord de Bâle. Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de chacune des huit unités d'exploitation définies dans l'accord de Bâle. Les fonds propres de chacune des unités d'exploitation correspondent au résultat de la multiplication par le facteur de risque pertinent, selon les définitions de l'accord de Bâle, du bénéfice brut de chaque unité d'exploitation. La Banque a soumis sa demande au BSIF pour utiliser l'approche de mesures complexes (« AMC ») au cours de l'exercice 2015. En vertu de l'AMC, le calcul des fonds propres réglementaires reflétera plus directement le contexte de risque d'exploitation de la Banque grâce à l'utilisation d'un modèle de répartition des pertes qui fera entrer en jeu des événements générateurs de pertes internes, des événements générateurs de pertes externes, l'analyse de scénarios et des autres ajustements dans le but d'en arriver à un calcul final des fonds propres réglementaires liés au risque d'exploitation.

Les actifs pondérés en fonction du risque d'exploitation ont augmenté de 2,3 milliards de dollars pour se situer à 35,6 milliards de dollars au cours de l'exercice en raison de la hausse du bénéfice brut attribuable à la croissance interne.

Capital économique

Le capital économique constitue une mesure des pertes imprévues inhérentes aux activités commerciales de la Banque. Le capital économique constitue également une mesure clé du processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres de la Banque. Le calcul du capital économique repose sur des modèles qui sont assujettis à des examens et à des évaluations indépendants, tel que l'exigent les politiques à l'égard de la gestion du risque à l'aide de modèles de la Banque. La direction évalue le profil de risque de cette dernière afin de déterminer les risques pour lesquels la Banque devrait attribuer du capital économique.

Les principales catégories de risques comprises dans le capital économique sont les suivantes :

- La mesure du risque de crédit se fonde sur les évaluations internes de la Banque du risque de crédit dans le cas des produits dérivés ainsi que des prêts aux sociétés et aux entreprises, et sur les notations dans le cas des prêts aux particuliers. Elle se fonde également sur les résultats réels de la Banque en matière de recouvrement et tient compte des différences en matière d'échéances, de la probabilité de défaut, de la gravité de la perte en cas de défaut et des avantages tirés de la diversification de certains portefeuilles.
- Le risque de marché lié au capital économique comprend des modèles conformes à la réglementation, avec certaines exceptions, et est calibré à un intervalle de confiance supérieur établi à 99,95 %, ainsi que des modèles d'autres risques de marché, soit essentiellement le risque de taux d'intérêt structurel et le risque de change.
- Le risque d'exploitation lié au capital économique repose sur un modèle qui comprend les pertes réelles, ajustées en fonction d'une majoration au titre des fonds propres réglementaires.
- Les autres risques comprennent les risques supplémentaires pour lesquels du capital économique est attribué, notamment le risque commercial, les placements importants, le risque d'assurance et le risque immobilier.

De plus, l'évaluation du capital économique de la Banque comprend un avantage de diversification qui tient compte du fait que tous les risques susmentionnés ne se réaliseront pas simultanément.

En outre, la Banque inclut le montant complet du goodwill et des immobilisations incorporelles dans le montant du capital économique. La Banque fait appel à son dispositif de liquidité économique pour attribuer un capital aux secteurs d'activité (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR », à la page 13). Le tableau T46 de la page 72 présente la ventilation du capital économique par secteurs d'activité, ce qui permet à la Banque de comparer et de mesurer de manière appropriée les rendements des secteurs d'activité, selon le risque qu'ils assument. Pour obtenir plus de renseignements sur la gestion du risque et des détails sur les risques de crédit et de marché et sur le risque d'exploitation, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque ».

Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des arrangements contractuels avec des entités qui sont consolidées ou qu'elle n'est pas tenue de consolider dans ses états financiers, mais qui pourraient avoir une incidence immédiate ou future sur sa performance financière ou sa situation financière. Ces arrangements appartiennent aux catégories suivantes : les entités structurées, les titrisations, les garanties et les autres engagements.

Entités structurées

Les arrangements avec des entités structurées englobent les entités structurées qui offrent une vaste gamme de services aux clients, telles que les entités structurées établies en vue de permettre aux clients de titriser leurs actifs financiers tout en favorisant un financement économique et en offrant des occasions de placement. En outre, la Banque constitue, administre et gère des fiducies personnelles et des fiducies commerciales pour ses clients. De plus, elle parraine et gère activement certaines entités structurées (il y a lieu de consulter l'analyse portant sur les autres entités structurées non consolidées à la page 51).

Toutes les entités structurées sont assujetties à des processus d'examen et d'approbation rigoureux qui visent à s'assurer que la Banque a bien évalué les risques pertinents et qu'elle les a traités. Pour bon nombre d'entités structurées auxquelles elle a recours en vue de fournir des services à ses clients, la Banque ne donne aucune garantie quant au rendement de leurs actifs sous-jacents et elle n'absorbe aucune perte connexe. D'autres entités structurées, comme les instruments de titrisation et de placement, peuvent exposer la Banque aux risques de crédit, de marché et de liquidité ou au risque d'exploitation. La Banque tire des honoraires d'une entité structurée selon la nature de son association avec celle-ci.

Entités structurées consolidées

La Banque contrôle son fonds multicédants aux États-Unis ainsi que certains instruments de financement et autres instruments, et elle consolide ces entités structurées dans ses états financiers consolidés.

Au 31 octobre 2015, le total des actifs des entités structurées consolidées s'élevait à 47 milliards de dollars, comparativement à 36 milliards de dollars à la clôture de 2014. Cette variation s'explique essentiellement les achats d'actifs effectués par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia. De plus amples renseignements sur les entités structurées consolidées de la Banque sont fournis à la note 15 a) afférente aux états financiers consolidés, à la page 171.

Entités structurées non consolidées

La Banque est essentiellement associée à deux types d'entités structurées non consolidées :

- fonds multicédants canadiens gérés par la Banque;
- entités de financement structuré.

La Banque a touché des honoraires totaux de 18 millions de dollars en 2015 (20 millions de dollars au 31 octobre 2014), provenant de certaines entités structurées dans lesquelles elle détenait une participation importante à la clôture de l'exercice, mais qu'elle ne consolide pas. Des renseignements supplémentaires sur le recours par la Banque à des entités structurées, notamment des renseignements détaillés sur les concours de trésorerie et le risque de perte maximale par catégories, sont présentés ci-après et à la note 15 b) afférente aux états financiers consolidés à la page 172.

Fonds multicédants canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multicédants établis au Canada qu'elle ne consolide pas. Ces fonds multicédants ont versé à la Banque des droits d'émission de papier commercial, des honoraires de gestion des programmes, des commissions liées à la liquidité ainsi que d'autres honoraires, lesquels droits, honoraires et commissions ont totalisé 17 millions de dollars en 2015, contre 18 millions de dollars en 2014. Ces fonds multicédants achètent des actifs financiers de première qualité et financent l'achat de ces actifs au moyen de l'émission de papier commercial bénéficiant d'une cote élevée.

Comme il est décrit plus en détail ci-après, l'exposition de la Banque à ces fonds multicédants ne figurant pas à l'état de la situation financière se compose principalement de concours de trésorerie et de papier commercial détenu temporairement. Bien que la Banque détienne le contrôle sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multicédants établis au Canada. La Banque a mis en place des processus de surveillance de ces risques et des événements importants pouvant avoir une incidence sur les fonds multicédants afin de s'assurer que le contrôle ne change pas, ce qui pourrait obliger la Banque à consolider les actifs et les passifs des fonds multicédants à leur juste valeur.

Une tranche importante des actifs des fonds multicédants a été structurée de manière à recevoir des rehaussements de crédit de la part des vendeurs, y compris des protections par surnantissement et des comptes de réserve de trésorerie. Chacun des actifs achetés par les fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie de sûreté fournie par la Banque sous la forme de conventions d'achat d'actifs liquides (« CAAL »). L'objet premier des facilités de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où les fonds multicédants se trouveraient dans l'incapacité d'émettre du papier commercial sur le marché. Aux termes de la CAAL, la Banque n'est pas tenue, dans la plupart des cas, d'acheter des actifs en situation de défaut.

Le principal risque auquel la Banque est exposée relativement aux fonds multicédants au Canada découle des concours de trésorerie consentis, ceux-ci s'établissant, au total, à 3,9 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (4,1 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Cette baisse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités. Au 31 octobre 2015, le total du papier commercial en circulation relativement aux fonds multicédants établis au Canada se chiffrait à 2,5 milliards de dollars (2,7 milliards de dollars au 31 octobre 2014), et la Banque détenait moins de 0,2 % du total du papier commercial émis par ces fonds multicédants. Le tableau T37 présente un sommaire des actifs acquis détenus dans les deux fonds multicédants canadiens de la Banque aux 31 octobre 2015 et 2014, selon le risque sous-jacent.

La totalité des actifs financés a au minimum une cote équivalente à une cote AA- ou supérieure selon le programme de notation interne de la Banque. Au 31 octobre 2015, les actifs détenus dans ces fonds multicédants étaient de première qualité. La date d'échéance d'environ 57 % des actifs financés tombe à l'intérieur d'une période de trois ans et la période de remboursement moyenne pondérée, en fonction des flux de trésorerie, était d'environ 1,7 an. Ces deux fonds multicédants ne comportent aucune créance hypothécaire à risque élevé des États-Unis.

T37 Actifs détenus par les fonds multicédants canadiens parrainés par la Banque

	2015		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾
Au 31 octobre (en millions de dollars)			
Prêts-auto/locations	1 200 \$	573 \$	1 773 \$
Créances clients	131	614	745
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	1 082	193	1 275
Prêts/locations pour équipement	78	2	80
Total ³⁾	2 491 \$	1 382 \$	3 873 \$
	2014		
	Actifs financés ¹⁾	Engagements non financés	Exposition totale ²⁾
Au 31 octobre (en millions de dollars)			
Prêts-auto/locations	1 486 \$	464 \$	1 950 \$
Créances clients	171	556	727
Prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien	880	395	1 275
Prêts/locations pour équipement	170	3	173
Total ³⁾	2 707 \$	1 418 \$	4 125 \$

1) Les actifs financés sont présentés au coût initial, lequel se rapproche de la juste valeur estimée.

2) Le risque de la Banque a trait aux concours de trésorerie à l'échelle mondiale.

3) Ces actifs proviennent essentiellement du Canada.

Entités de financement structuré

La Banque détient des participations dans des entités de financement structuré utilisées afin d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Le risque de perte maximal de la Banque découlant d'entités de financement structuré s'établissait à 2 330 millions de dollars au 31 octobre 2015 (2 833 millions de dollars au 31 octobre 2014). La baisse d'un exercice à l'autre est attribuable au cours normal des activités.

Autres entités structurées non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou nulle à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle participe grandement à la conception et à la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et la responsabilité de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a tiré des revenus de 1 977 millions de dollars de ses collaborations avec les entités non consolidées qu'elle parraine (1 822 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Opérations de titrisation

La Banque titre des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, qu'ils soient montés par la Banque ou par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») qui sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH ») ou à des tiers investisseurs. La vente de ces prêts hypothécaires ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation, exception faite des portefeuilles hypothécaires relatifs à des logements sociaux. Au 31 octobre 2015, le montant ne figurant pas à l'état de la situation financière des portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs à des logements sociaux titrisés s'établissait à 1 366 millions de dollars, contre 1 499 millions de dollars à l'exercice précédent. Les hypothèques transférées vendues à la FCH ou à des tiers investisseurs continuent d'être comptabilisées à l'état de la situation financière dans le produit de la vente traité comme un emprunt garanti. De plus amples renseignements sont fournis à la note 14 afférente aux états financiers consolidés à la page 170.

La Banque titre une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties (les « créances ») sur une base renouvelable, au moyen de la Fiducie à terme de créances Hollis II (« Hollis »), entité structurée parrainée par la Banque. Hollis émet des billets à des investisseurs tiers et à la Banque, et le produit d'une telle émission est affecté à l'achat de participations en copropriété dans les créances montées par la Banque. La vente de ces participations en copropriété ne satisfait pas aux critères de décomptabilisation. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée. Les billets subordonnés émis par l'entité structurée sont détenus par la Banque. Au cours de l'exercice, Hollis a permis de titriser un montant de 1 144,6 millions de dollars d'actifs (602,4 millions de dollars au 31 octobre 2014), et ce, en raison d'un plus grand volume de passifs au titre de billets émis.

Garanties et autres engagements

Les garanties et les autres engagements sont des produits à la commission que la Banque fournit à sa clientèle. Ces produits se catégorisent comme suit :

- Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie. Au 31 octobre 2015, le montant de ces lettres s'établissait à 31 milliards de dollars, contre 26 milliards de dollars pour l'exercice précédent. Ces lettres sont émises à la demande d'un client de la Banque afin de garantir ses obligations de paiement ou d'exécution à l'endroit d'un tiers. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète l'accroissement général des activités des clients et l'incidence de la conversion des devises;
- Concours de trésorerie. Ils représentent habituellement une source de financement de rechange aux fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, au cas où une perturbation du marché empêcherait les fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou, dans certains cas, lorsque certaines conditions précises ou certaines mesures de rendement ne sont pas respectées;
- Contrats d'indemnisation. Dans le cours normal de ses activités, la Banque passe de nombreux contrats, aux termes desquels elle peut indemniser les contreparties aux contrats au titre de certains aspects de ses activités d'exploitation, selon la performance des autres parties ou lorsque certains événements surviennent. La Banque ne peut estimer, dans tous les cas, le montant maximum des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser ni le montant de la garantie ou des actifs disponibles aux termes des dispositions de recours, qui diminuerait ces paiements. Jusqu'à maintenant, la Banque n'a effectué aucun paiement important aux termes de ces contrats d'indemnisation;
- Engagements de prêt. La Banque a des engagements de crédit qui représentent une promesse de sa part de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Au 31 octobre 2015, ces engagements s'élevaient à 166 milliards de dollars, en regard de 137 milliards de dollars en 2014. L'accroissement d'un exercice à l'autre reflète une augmentation généralisée des activités libellées en devises et à la fluctuation des taux de change.

Ces garanties et engagements de prêt peuvent exposer la Banque à des risques de crédit ou de liquidité, et ils sont assujettis aux processus normaux d'examen et d'approbation de la Banque. En ce qui a trait aux produits garantis, les montants correspondent au risque de perte maximale si les parties visées par les garanties manquent à tous leurs engagements. Ces montants sont présentés compte non tenu des sommes recouvrées aux termes des dispositions de recours, des polices d'assurance ou des biens donnés en nantissement.

Les commissions au titre des garanties et engagements de prêt de la Banque, comptabilisées parmi les commissions de crédit au poste « Autres revenus » de l'état consolidé du résultat net, se sont établies à 489 millions de dollars en 2015, contre 465 millions de dollars pour l'exercice précédent. La note 35 afférente aux états financiers consolidés aux pages 197 à 199 contient de l'information détaillée sur les garanties et les engagements de prêt.

Instruments financiers

En raison de la nature des principales activités commerciales de la Banque, les instruments financiers constituent une part importante de la situation financière de la Banque et ils font partie intégrante de ses activités. En ce qui a trait aux actifs, les instruments financiers englobent les liquidités, les titres, les titres pris en pension, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Pour ce qui est des passifs, les instruments financiers comprennent les dépôts, les acceptations, les obligations relatives aux titres mis en pension, les obligations relatives aux titres vendus à découvert, les débetures subordonnées et la composante passif des instruments de fonds propres. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture.

En règle générale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, à l'exception des prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, de certains titres et de la plupart des passifs financiers, qui sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont désignés initialement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les profits et pertes latents sur les éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- titres disponibles à la vente, déduction faite des couvertures connexes;
- dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie;
- couvertures d'investissement net.

Les profits et pertes sur les titres disponibles à la vente sont inscrits à l'état consolidé du résultat net au moment où ils sont réalisés. Les profits et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net sont inscrits à l'état consolidé du résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont inscrites à l'état consolidé du résultat net, à l'exception des variations des instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'un investissement net, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les méthodes comptables visant les dérivés et les activités de couverture sont présentées plus en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 140 et 143).

Les revenus et charges d'intérêts sur les instruments financiers portant intérêt détenus à des fins autres que de transaction sont inscrits à l'état consolidé du résultat net dans les revenus d'intérêts nets. Les pertes sur créances se rapportant à des prêts sont quant à elles comptabilisées dans la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Les revenus et charges d'intérêts, de même que les profits et pertes, sur les titres détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au poste « Autres revenus d'exploitation – Revenus provenant des activités de transaction ». Les profits et pertes réalisés et les réductions de valeur découlant de la dépréciation de titres de créance disponibles à la vente ou d'instruments financiers sont inscrits dans les autres revenus d'exploitation au poste « Profit net sur les titres de placement ».

Plusieurs risques découlent des transactions d'instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque d'exploitation et le risque de marché. Ce dernier découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours de change, le cours des actions et le prix des marchandises). La Banque gère ces risques au moyen de politiques et de pratiques intégrales de gestion du risque, notamment différents plafonds relatifs à la gestion du risque approuvés par le conseil.

Une analyse détaillée des politiques de gestion des risques de la Banque est présentée au chapitre « Gestion des risques » aux pages 66 à 98. Par ailleurs, la note 36 afférente aux états financiers consolidés qui se trouve aux pages 199 à 208 expose le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des instruments financiers, ainsi que les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque s'y rapportant.

Différentes mesures reflètent le niveau de risque associé au portefeuille d'instruments financiers de la Banque. Par exemple, le risque de taux d'intérêt découlant des instruments financiers de la Banque peut être estimé en tenant compte de l'incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres, comme il est décrit à la page 82. Pour les activités de transaction, le tableau T49 à la page 82 présente la valeur à risque quotidienne moyenne par facteur de risque. En ce qui a trait aux instruments dérivés, selon leur profil d'échéance établi par la Banque, seulement 14 % (12 % en 2014) de ceux-ci ont une durée à courir jusqu'à l'échéance supérieure à cinq ans.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 159 à 163) contient des renseignements détaillés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transactions ou de couverture, y compris les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers de la Banque et une description de la méthode de calcul de ces montants sont présentées à la note 7 afférente aux états financiers consolidés (se reporter aux pages 151 à 156).

Lorsque comparée à leur valeur comptable, la juste valeur des instruments financiers de la Banque était favorable de 2 410 millions de dollars au 31 octobre 2015 (favorable de 1 918 millions de dollars au 31 octobre 2014). La différence découle d'abord et avant tout des actifs liés à des prêts, des passifs dépôts, des débetures subordonnées et des autres passifs. La variation d'un exercice à l'autre de la juste valeur par rapport à la valeur comptable a découlé principalement des fluctuations des taux d'intérêt depuis le montage. En outre, l'estimation de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché au 31 octobre 2015 et peut donc ne pas refléter les justes valeurs futures. La rubrique portant sur les principales estimations comptables à la page 99 contient de plus amples renseignements sur la méthode de calcul des estimations de la juste valeur.

Les informations à fournir propres à certains instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées à la note 9 afférente aux états financiers consolidés (se reporter à la page 158). Ces désignations ont principalement pour but de réduire considérablement les non-concordances comptables.

Principaux instruments de crédit – éléments de risque connus publiquement

Titres hypothécaires

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le total des titres hypothécaires classés comme étant disponibles à la vente en pourcentage du total des actifs de la Banque était négligeable au 31 octobre 2015 et ces titres sont présentés dans le tableau T38. L'exposition aux prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis est négligeable.

Portefeuille de transaction

Le total des titres hypothécaires détenus à des fins de transaction représentait moins de 0,17 % du total des actifs de la Banque au 31 octobre 2015 et est présenté dans le tableau T38.

T38 Titres hypothécaires

Aux 31 octobre Valeur comptable (en millions de dollars)	2015		2014	
	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction	Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction	Portefeuille de transaction
Titres hypothécaires LNH canadiens ¹⁾	137 \$	1 335 \$	– \$	1 431 \$
Titres hypothécaires commerciaux	2	113	30	132
Autres titres hypothécaires à l'habitation	206	3	107	473
Total	345 \$	1 451 \$	137 \$	2 036 \$

1) La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre une garantie de paiement en temps opportun aux investisseurs dans des titres hypothécaires LNH.

Titres adossés à des créances avec flux groupés et titres adossés à des prêts avec flux groupés

Portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

La Banque détient des placements dans des titres adossés à des prêts avec flux groupés (« TCFG ») dans son portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction. Les TCFG se trouvent habituellement exposés au risque lié au crédit structuré en raison des placements sous forme de prêts à des sociétés ou d'obligations de sociétés et de la détention de tels prêts ou obligations. Les TCFG fondés sur des actifs liquides sont classés dans les prêts et comptabilisés au coût amorti. Ils sont soumis à un test de dépréciation à l'instar de tous les autres prêts.

Au 31 octobre 2015, la valeur comptable des TCFG fondés sur des actifs liquides et inscrits à l'état consolidé de la situation financière en tant que prêts s'établissait à 34 millions de dollars (87 millions de dollars au 31 octobre 2014), et leur juste valeur s'élevait à 28 millions de dollars (84 millions de dollars au 31 octobre 2014). La diminution d'un exercice à l'autre découle des remboursements. Aucun de ces TCFG fondés sur des actifs liquides n'était classé dans les prêts douteux. La quasi-totalité des actifs de référence des TCFG de la Banque sont des titres de sociétés, mais non des titres hypothécaires des États-Unis.

Portefeuille de transaction

La Banque détient également des TCFG synthétiques dans son portefeuille de transaction, en raison des activités de montage et de gestion menées auprès de clients et d'autres institutions financières. Afin de couvrir son risque lié aux transactions, la Banque acquiert des TCFG auprès d'autres institutions financières ou en cède à ces dernières, et elle achète ou vend des tranches indicelles ou des swaps sur défaillance à désignation unique. Les variations des écarts de crédit constituent le principal facteur ayant une incidence sur la valeur des TCFG et des swaps sur défaillance. Le tableau T39 ci-dessous présente le total des TCFG du portefeuille de transaction qui ont été acquis ou cédés.

T39 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)

Aux 31 octobre En circulation (en millions de dollars)	2015		2014	
	Montant notionnel	Juste valeur positive/négative)	Montant notionnel	Juste valeur Positive/négative)
TCFG – protection vendue	1 977 \$	24 \$	2 151 \$	50 \$
TCFG – protection achetée	1 776 \$	(8)\$	1 973 \$	(4)\$

La variation des montants notionnels de la protection vendue des TCFG est principalement attribuable à des opérations qui ont été dénouées au cours de l'exercice. La variation de la juste valeur des TCFG a découlé de la moins grande probabilité de défaut des transactions à mesure que leur échéance se rapproche. Selon les positions détenues au 31 octobre 2015, un accroissement de 50 points de base des écarts de crédit visés dans ce portefeuille aurait entraîné une baisse avant impôt d'environ 4,6 million de dollars du bénéfice net.

La quasi-totalité des actifs de référence sous-jacents aux TCFG contenus dans le portefeuille de transaction sont des titres de sociétés, et il n'y a pas de titres hypothécaires.

Autres

Au 31 octobre 2015, l'exposition de la Banque aux prêts à fort effet de levier financier en attente de syndication, aux titres à enchères, aux prêts de type Alt-A, aux rehausseurs de crédit et aux placements dans des instruments de placement structuré était négligeable.

SURVOL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les résultats des trois secteurs d'activité de la Banque pour 2015 sont présentés ci-dessous.

CHANGEMENTS TOUCHANT LES SECTEURS D'EXPLOITATION EN VIGUEUR AU 1^{ER} NOVEMBRE 2014

Depuis le 1^{er} novembre 2014, les activités canadiennes et internationales de la Gestion de patrimoine et assurance mondiales sont prises en compte dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales, respectivement. En outre, certaines activités commerciales en Asie, qui étaient auparavant incluses dans les Opérations internationales, sont dorénavant prises en compte dans les Services bancaires et marchés mondiaux. Les résultats des périodes correspondantes des exercices précédents ont été retraités.

RÉSEAU CANADIEN

Le Réseau canadien a dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 3 344 millions de dollars en 2015. Ajusté pour exclure les éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T41), l'apport antérieur de CI Financial Corp. (« CI ») et l'évolution de la loi de l'impôt au Canada, le bénéfice net a augmenté de 307 millions de dollars ou de 10 %. Cette hausse s'explique par la forte croissance des actifs et des dépôts et par l'accroissement des marges, surtout du fait de la progression des prêts sur cartes de crédit, des prêts hypothécaires et des marges de crédit ainsi que par la hausse des revenus autres que d'intérêts. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts. Le rendement du capital économique s'est établi à 29,7 % par rapport à 27,6 % à l'exercice précédent, compte non tenu des éléments susmentionnés.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Les Opérations internationales ont affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 853 millions de dollars, en hausse de 237 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Ajusté pour exclure les éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T41), le bénéfice net a augmenté de 163 millions de dollars ou de 10 %. Les résultats ont été avantagés par la forte croissance des actifs en Amérique latine, la hausse des frais, l'apport accru des sociétés associées et l'incidence favorable de la conversion des devises, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par une réduction des marges et des profits sur les titres de même que par une hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement du capital économique est demeuré stable par rapport à celui de l'exercice précédent, s'établissant à 12,8 %.

SERVICES BANCAIRES ET MARCHÉS MONDIAUX

Les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 553 millions de dollars en 2015, en baisse de 117 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Les excellents revenus tirés des activités relatives aux titres de capitaux propres et aux titres à revenu fixe ont été contrebalancés par une baisse des revenus provenant des services bancaires d'investissement et des prêts en Asie. La diminution des charges a été neutralisée par une augmentation de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. Le rendement du capital économique a régressé pour s'établir à 25,1 %, comparativement à 28,0 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La direction utilise plusieurs mesures clés pour surveiller la performance des secteurs d'activité :

- Bénéfice net
- Rendement du capital économique
- Ratio de productivité
- Ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances
- Engagement des employés

T40 Performance financière de 2015

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ²⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	6 415 \$	5 706 \$	1 071 \$	(100)\$	13 092 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	4 832	3 137	2 953	35	10 957
Total des revenus ²⁾	11 247	8 843	4 024	(65)	24 049
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	687	1 128	67	60	1 942
Charges autres que d'intérêts	6 014	5 095	1 846	86	13 041
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	1 202	568	558	(475)	1 853
Bénéfice net	3 344 \$	2 052 \$	1 553 \$	264 \$	7 213 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	199	–	–	199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 344 \$	1 853 \$	1 553 \$	264 \$	7 014 \$
Rendement du capital économique ³⁾ (%)	29,7 %	12,8 %	25,1 %	–	14,6 %
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	300 \$	128 \$	342 \$	91 \$	861 \$
Total des passifs moyens (en milliards de dollars)	218 \$	94 \$	240 \$	257 \$	809 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 13.

2) La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure, notamment la division Trésorerie du Groupe, et d'autres ajustements du siège social qui ne sont pas affectés à un secteur d'exploitation. Les ajustements du siège social comprennent la valeur résiduelle nette à l'égard du prix de transfert à échéances symétriques, l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat, les variations du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs et les écarts entre les coûts réellement engagés.

3) Le rendement des capitaux propres des secteurs d'activité est calculé selon le capital économique affecté. Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 13.

T41 Éléments exceptionnels

Le tableau suivant présente l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 sur les résultats des secteurs d'activité. Il y a également lieu de se reporter au tableau T23 pour un complément d'information.

	2014				
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres	Total
Revenus	615 \$	(47)\$	(2)\$	– \$	566 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	62	–	–	–	62
Charges autres que d'intérêts	47	34	36	86	203
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	506 \$	(81)\$	(38)\$	(86)\$	301 \$
Impôt sur le résultat	53	(7)	(11)	(24)	11
Bénéfice net	453 \$	(74)\$	(27)\$	(62)\$	290 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	453 \$	(74)\$	(27)\$	(62)\$	290 \$

Réseau canadien

Le Réseau canadien offre aux particuliers, aux petites entreprises, aux entreprises et aux clients de gestion de patrimoine du Canada une gamme complète de solutions bancaires et de conseils financiers.

Réalisations en 2015

- **La Banque a offert l'une des meilleures expériences client du secteur dans l'ensemble de ses activités et de ses réseaux**
 - Elle s'est classée en première place, ex aequo, parmi les cinq grandes banques dans 8 des 13 catégories de l'édition 2015 des Prix des Meilleurs services bancaires Ipsos, remportant pour la première fois le prix « Excellence du service en succursale ».
 - **Tangerine** trône en tête du classement des banques canadiennes de taille moyenne, selon l'étude de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle des banques de détail pour 2015.
 - **Scotia iTRADE** s'est classée au premier rang pour le service à la clientèle dans le rapport du magazine *MoneySense* sur les meilleurs courtiers à escompte du Canada.
 - Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque Scotia le titre de meilleure banque au chapitre des services numériques aux particuliers en Amérique du Nord.
- **La Banque a étendu ses activités de gestion de patrimoine**
 - Elle a introduit la nouvelle marque mondiale **Gestion de patrimoine Scotia** qui conjugue un message unifié et une approche articulée autour du client.
 - Elle a poursuivi la mise en place d'**équipes de conseillers en gestion de patrimoine** un peu partout au Canada, les conseillers étant jumelés à des spécialistes en gestion de patrimoine afin de répondre à tous les besoins des clients à grande valeur nette.
 - Les **Fonds Dynamiques** ont accru leur position de premier plan dans le secteur des placements à commission en élargissant les Mandats privés de placement Dynamique grâce au lancement de cinq nouveaux mandats et à des réductions généralisées des frais dans bon nombre de ses fonds.
- **La Banque a continué d'optimiser la composition de ses activités grâce à la croissance de ses actifs à rendement élevé, à des dépôts de base durables et à la hausse des revenus tirés des frais**
 - Elle a lancé le **compte d'épargne Momentum** de la Banque Scotia, un compte d'épargne à intérêt élevé innovant unique en son genre au Canada qui récompense les clients à deux reprises, et son **compte Accélérateur d'épargne** s'est classé au premier rang du palmarès des meilleurs comptes d'épargne à solde minimum requis selon *RateSupermarket.ca*.
 - Elle a lancé le **Compte sur mesure pour entreprise**, solution offrant des frais peu élevés modulés selon le volume d'opérations et les besoins en gestion de trésorerie du client.
 - Les **Services bancaires aux entreprises** ont poursuivi l'exécution de leur stratégie et l'élargissement de leur présence, comme l'illustrent leurs importants gains de part de marché et leur croissance à deux chiffres du bénéfice net, des prêts et des dépôts.
 - Le site *Web Rewards Cards Canada* a nommé la gamme de cartes de crédit de la Banque Scotia comme étant la meilleure au Canada.
 - Elle s'est associée à General Motors du Canada pour lancer les cartes **VISA GM^{MD} Banque Scotia^{MD}**, qui permettent aux clients d'obtenir jusqu'à 5 % en primes GM lorsqu'ils effectuent leurs achats courants.

Profil sectoriel

Le Réseau canadien offre une gamme complète de conseils financiers et de solutions bancaires à plus de 10 millions de clients partout au Canada par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 000 succursales, de 3 900 guichets automatiques bancaires, de 400 directeurs relationnels avec les entreprises, de 100 bureaux de gestion de patrimoine et d'une solide plateforme de services bancaires par Internet et appareil mobile.

Les **Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises** offrent aux particuliers et aux petites entreprises des conseils financiers, des solutions financières et des produits bancaires courants qui comprennent des cartes de débit, des comptes de chèques, des cartes de crédit, des placements, des prêts hypothécaires, des prêts ainsi que des produits d'assurance connexes. La Banque Tangerine offre des services bancaires par Internet, par appareil mobile et par téléphone à des clients qui gèrent eux-mêmes leurs avoirs.

Les **Services aux entreprises** offrent des conseils aux moyennes et aux grandes entreprises et leur fournissent une gamme complète de solutions personnalisées d'emprunt, de dépôt, de gestion de trésorerie et de financement des activités commerciales, y compris les concessionnaires d'automobiles et leurs clients, auxquels la Banque offre des solutions en matière de financement automobile.

La **Gestion de patrimoine** est une entité intégrée qui comprend les activités de gestion d'actifs et de conseils. Les activités de gestion d'actifs portent sur la création de produits de placement et de solutions novatrices de placement pour les particuliers et les investisseurs institutionnels. Nos activités de gestion de patrimoine comprennent des services bancaires privés, des services de courtage en ligne et de courtage de plein exercice, des services destinés à une clientèle institutionnelle ainsi qu'un réseau de conseillers indépendants. Ces conseils et solutions de placement s'adressent aux clients au Canada.

Stratégie

Le Réseau canadien a mis en œuvre une stratégie à long terme afin d'offrir une expérience client exceptionnelle, d'afficher une croissance du bénéfice supérieure à celle de ses concurrents et de renforcer les relations bancaires principales en ciblant trois secteurs stratégiques :

Expérience client – prestation d'interactions inégalées qui surpassent les attentes des clients, et ce, dans l'ensemble des activités

Composition des activités – optimisation de la composition de nos activités grâce à la croissance de nos actifs à rendement élevé, à des dépôts de base durables et à la hausse des revenus tirés des frais; amélioration de notre position de principal fournisseur de services bancaires auprès de nos clients, existants et nouveaux

Amélioration de l'exploitation – baisse soutenue des coûts structurels de manière à faciliter la capacité d'investir dans nos activités et dans la technologie et les capacités de soutien, favorisant l'excellence de l'expérience client

Priorités pour 2016

- **Améliorer l'expérience client** : transformer le réseau de distribution des services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises, simplifier l'expérience client de bout en bout et offrir des conseils et des solutions personnalisés.
- **Bonifier notre gamme d'activités** : favoriser de façon soutenue la croissance en ce qui a trait aux services bancaires aux entreprises, aux cartes de crédit et aux dépôts de base.
- **Agrandir Tangerine** : aider Tangerine à devenir la plus importante banque en ligne courante au Canada
- **Étendre et diversifier la Gestion de patrimoine** : cibler une croissance à deux chiffres des activités de gestion de patrimoine tout en diversifiant les revenus
- **Réduire les coûts structurels** : réaliser des économies soutenues dans le but d'accroître la capacité d'investissement dans nos activités et notre technologie, de favoriser l'excellence au chapitre de l'expérience client et d'augmenter l'efficacité

T42 Performance financière du Réseau canadien

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	6 415 \$	5 996 \$	5 691 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	4 832	5 263	4 230
Total des revenus ¹⁾	11 247	11 259	9 921
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	687	663	480
Charges autres que d'intérêts	6 014	5 799	5 362
Charge d'impôt sur le résultat	1 202	1 113	1 015
Bénéfice net	3 344 \$	3 684 \$	3 064 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	1	2
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 344 \$	3 683 \$	3 062 \$
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	29,7 %	29,6 %	24,1 %
Ratio de productivité ¹⁾	53,5 %	51,5 %	54,1 %
Marge nette sur intérêts ²⁾	2,23 %	2,14 %	2,08 %
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	0,23 %	0,23 %	0,18 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	293 460 \$	284 966 \$	277 984 \$
Total des actifs	299 929	291 549	284 225
Dépôts	210 241	202 088	195 348
Total des passifs	217 753	208 354	199 926
Capital économique	11 133	12 249	12 352
Autres (en milliards de dollars) aux 31 octobre			
Actifs sous administration	310 \$	296 \$	268 \$
Actifs sous gestion	135 \$	124 \$	109 \$

1) Base de mise en équivalence fiscale.

2) Revenus d'intérêts net (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Performance financière

Le Réseau canadien a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 3 344 millions de dollars en 2015, ce qui représente une baisse de 339 millions de dollars ou de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Ajusté pour exclure les éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T41), l'apport antérieur de CI et l'évolution de la loi de l'impôt du Canada, le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres a affiché une hausse de 307 millions de dollars ou de 10 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement du capital économique s'est chiffré à 29,7 %, par rapport à 27,6 % pour l'exercice précédent, compte non tenu des éléments susmentionnés. Les Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises de même que la Gestion de patrimoine ont affiché de solides résultats.

Actifs et passifs

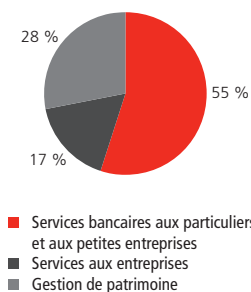
Les actifs moyens se sont accrues de 8 milliards de dollars ou de 3 % d'un exercice à l'autre. Ajustés pour exclure les prêts hypothécaires montés par des courtiers de Tangerine et les prêts hypothécaires génériques, les actifs nets ont affiché une croissance de 14 milliards de dollars ou de 5 %. Cette augmentation s'explique par la hausse de 6 milliards de dollars ou de 10 % des prêts aux particuliers, surtout dans le secteur des prêts automobiles à la consommation et des prêts sur cartes de crédit, par l'augmentation de 5 milliards de dollars ou de 3 % des prêts hypothécaires à l'habitation et par la progression de 4 milliards de dollars ou de 13 % des prêts et acceptations aux entreprises.

Les passifs moyens ont augmenté de 9 milliards de dollars ou de 5 %. Les Services bancaires aux particuliers ont affiché une forte croissance des comptes de chèques, soit 1 milliard de dollars ou 9 %, et des dépôts d'épargne, soit 5 milliards de dollars ou 8 %. Les comptes d'opérations de petites entreprises et d'entreprises ont quant à eux enregistré une croissance de 4 milliards de dollars ou de 9 %. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse de 2 milliards de dollars ou de 3 % des CPG dont les écarts sont peu élevés.

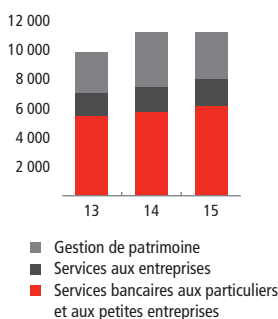
Actifs sous gestion (« ASG ») et actifs sous administration (« ASA »)

Les ASG se sont établis à 135 milliards de dollars, en hausse de 11 milliards de dollars ou de 9 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'amélioration des marchés des capitaux et par les excellentes ventes nettes. Les ASA ont augmenté de 14 milliards de dollars ou de 5 % pour se chiffrer à 310 milliards de dollars du fait de l'ajout de nouveaux actifs de clients et du redressement des marchés des capitaux.

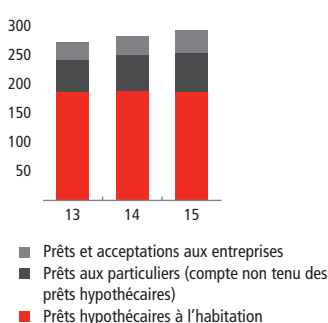
D17 Total des revenus
En millions de dollars



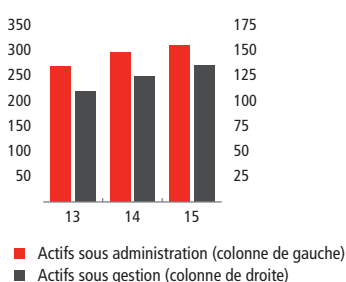
D18 Total des revenus par sous-secteurs
En millions de dollars



D19 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars



D20 Croissance des actifs de Gestion de patrimoine au Canada
En milliards de dollars, aux 31 octobre



Revenus

Les revenus du Réseau canadien ont totalisé 11 247 millions de dollars en 2015. Ajustés pour exclure l'élément exceptionnel de 2014 et l'apport de CI à l'exercice précédent, les revenus ont augmenté de 773 millions de dollars ou de 7 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 433 millions de dollars ou de 7 % pour atteindre 6 415 millions de dollars compte tenu des ajustements, du fait d'une bonne croissance des actifs et des dépôts de même que de la progression de 8 points de base de la marge, qui s'est établie à 2,23 %. La hausse de la marge traduit d'abord et avant tout l'accroissement des écarts sur les prêts hypothécaires et les autres prêts personnels de même que la progression des produits de cartes de crédit dont la marge est plus élevée, l'augmentation des lignes de crédit, l'accroissement des comptes d'épargne et des comptes de chèques de base et la liquidation des prêts hypothécaires de Tangerine dont l'écart est moins élevé.

Les revenus autres que d'intérêts se sont établis à 4 832 millions de dollars en 2015, soit une hausse de 341 millions de dollars ou de 8 % par rapport à ceux de l'exercice précédent compte tenu des ajustements, hausse qui s'explique par l'importante croissance enregistrée dans plusieurs activités, notamment celles liées à la gestion de patrimoine, aux cartes de crédit et à l'assurance, ainsi que par l'incidence sur un exercice complet de la participation de la Banque dans la Division des Services Financiers de Canadian Tire.

Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises

Le total des revenus des Services bancaires aux particuliers et aux petites entreprises s'est établi à 6 236 millions de dollars, soit une hausse de 439 millions de dollars ou de 8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 288 millions de dollars ou de 7 %, surtout grâce à la hausse de 13 points de base de la marge et à la forte augmentation des prêts hypothécaires, des produits de cartes de crédit et des dépôts. Les revenus autres que d'intérêts ont affiché une progression de 151 millions de dollars ou de 11 % qui traduit essentiellement la croissance des revenus tirés des cartes de crédit, des frais des services de dépôt et de paiement de même que des revenus d'assurance.

Services bancaires aux entreprises

Le total des revenus des Services bancaires aux entreprises a augmenté de 135 millions de dollars ou de 8 % pour s'établir à 1 859 millions de dollars en 2015. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 123 millions de dollars ou de 9 %, principalement en raison de la croissance des prêts et des comptes d'opérations d'entreprises. Les revenus autres que d'intérêts ont progressé de 12 millions de dollars ou de 3 %, en raison surtout de la hausse des commissions de crédit, laquelle a été partiellement contrebalancée par la diminution des profits sur les titres de placement au cours de l'exercice.

Gestion de patrimoine

Le total des revenus de la Gestion de patrimoine s'est établi à 3 152 millions de dollars. Ajustés pour exclure l'élément exceptionnel et l'apport de CI à l'exercice précédent, les revenus ont augmenté de 199 millions de dollars ou de 7 %. Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 22 millions de dollars ou de 7 %, d'abord et avant tout du fait de la croissance des dépôts et des prêts. Les revenus de gestion de patrimoine ont augmenté de 203 millions de dollars ou de 8 % en raison de la forte croissance des honoraires liés aux fonds communs de placement, de l'augmentation des commissions de courtage et de la hausse des honoraires de gestion de placement. L'augmentation des honoraires liés aux fonds communs de placement s'explique par le redressement du marché, les ventes nettes et par la mise en place de frais d'administration fixes pour les Fonds Scotia au quatrième trimestre de 2014. Ce changement a donné lieu à la comptabilisation de revenus plus élevés et de charges correspondantes plus élevées. Ces hausses ont été neutralisées en partie par la diminution des commissions de placement.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 6 014 millions de dollars. Ajustées pour exclure l'élément exceptionnel de l'exercice précédent, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 262 millions de dollars ou de 5 % par rapport à celles de l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par la hausse des dépenses liées à la technologie, aux projets, aux volumes et aux revenus de même que par les hausses salariales, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par les avantages découlant des diminutions de coûts liés à la structure. Le levier d'exploitation a été positif, s'établissant à 2,8 %, compte tenu des ajustements.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 687 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars par rapport à 663 millions de dollars à l'exercice précédent. Ajustée pour exclure l'élément exceptionnel de 2014, la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a affiché une hausse de 86 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, laquelle hausse s'explique par l'augmentation de la dotation au titre des prêts aux particuliers, principalement dans les catégories des prêts sur cartes de crédit et des prêts automobiles. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de deux points de base pour s'établir à 0,23 %, après ajustement.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a augmenté pour s'établir à 26,4 % par rapport à 23,2 % à l'exercice précédent. La hausse s'explique d'abord et avant tout par l'impôt plus bas de l'exercice précédent sur le profit exceptionnel et de l'évolution de la loi de l'impôt au Canada au cours de l'exercice.

Perspectives

En 2016, le Réseau canadien prévoit maintenir sa solide croissance. Les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts automobiles, les prêts aux entreprises et les prêts sur cartes de crédit propulseront la croissance des prêts. La hausse des dépôts devrait être importante en ce qui a trait aux comptes de chèques et aux comptes d'épargne des particuliers ainsi que des comptes de petites entreprises et d'entreprises. On prévoit que les marges afficheront une croissance graduelle tout au long de 2016. Les dotations aux comptes de correction de valeur pour pertes sur créances devraient augmenter en raison de la croissance au chapitre des prêts et de l'évolution du portefeuille. Les taux relatifs à la Gestion de patrimoine devraient continuer de progresser en 2016. En outre, la gestion des charges continuera d'être une priorité.

Opérations internationales

Les Opérations internationales fournissent une gamme complète de produits, solutions et conseils de nature financière aux particuliers et aux entreprises dans certains pays autres que le Canada.

Réalisations en 2015

- La Banque a acquis une participation de 51 % dans les activités de cartes de crédit et de prêts aux particuliers de Cencosud au Chili, opération qui vise 2,5 millions de cartes de crédit et des créances de près de 1 milliard de dollars américains, propulsant la Banque au troisième rang des émetteurs de cartes de crédit de ce pays. Cencosud est le principal détaillant mutimarkes au Chili et le troisième en importance en Amérique latine.
- La Banque a acquis les services bancaires aux particuliers et aux entreprises de Citibank 1) au Pérou ainsi que 2) au Panama et au Costa Rica (sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation dans les deux derniers cas). Les activités de Citibank au Pérou comprennent 8 succursales qui répondent aux besoins de plus de 130 000 particuliers et entreprises. De plus, la Banque a conclu une entente avec American Airlines, en vertu de laquelle la Banque Scotia remplacera Citibank en tant que partenaire de carte de crédit comarquée d'American Airlines au Pérou. Au Panama et au Costa Rica, l'acquisition permettra à la Banque Scotia d'accroître considérablement sa part du marché des cartes de crédit, la hissant au deuxième rang dans les deux pays à cet égard. En outre, cette acquisition a presque triplé le nombre de clients de la Banque dans les deux pays. L'acquisition porte sur 27 succursales qui répondent aux besoins de plus de 250 000 particuliers et entreprises.
- La Banque a conclu un partenariat avec American Express en Colombie, des partenariats de cartes de crédit comarquées avec deux importants détaillants, PriceSmart (Colombie) et Linio (Colombie et Mexique).
- Le magazine *LatinFinance* a accordé à la Banque le prix « Banque de l'année au Pérou » pour 2015.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque le prix « Meilleure banque des marchés émergents » de 2015 à la Barbade, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, dans les îles Turks et Caïques et aux îles Vierges des États-Unis.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque le prix « Meilleure banque en ligne pour les particuliers » de 2015 dans 21 pays des Antilles et de l'Amérique centrale, notamment en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago, aux îles Caïman et au Costa Rica.
- Service Quality Measurement Group a accordé au Centre de contact clientèle de la Banque Scotia en Jamaïque, ex aequo, le prix « Meilleur service à la clientèle » de 2014 dans le secteur bancaire.
- La Banque s'est inscrite au premier rang du palmarès 2015 des meilleurs lieux de travail multinationaux d'Amérique latine et fait partie des meilleurs lieux de travail au Mexique, au Costa Rica, au El Salvador et au Panama selon l'institut Great Place to Work.

Profil sectoriel

La Banque Scotia assure une présence à l'échelle internationale qu'aucune autre banque canadienne ne possède. Les Opérations internationales englobent les services bancaires aux particuliers et aux entreprises offerts dans 3 régions autres que le Canada, soit l'Amérique latine, les Antilles et l'Amérique centrale et l'Asie. Ce secteur d'activité fournit à plus de 13 millions de clients de la Banque Scotia (à l'exception de ceux des sociétés associées) une gamme complète de services financiers aux particuliers et aux entreprises, par l'intermédiaire d'un réseau de près de 2 000 succursales et bureaux, de plus de 4 600 GAB, de services bancaires mobiles, de services bancaires par Internet et par téléphone, de comptoirs de services bancaires en magasin et d'un personnel de vente spécialisé.

Stratégie

La stratégie des Opérations internationales est axée sur les priorités à l'échelle de la Banque et comporte les principaux objectifs suivants :

- **Établir** des relations plus fructueuses et durables en tant que fournisseur de services bancaires principal de nos clients, grâce à des solutions de paiement conviviales et à une gamme complète de services bancaires. Nous nous efforçons de fournir à nos clients des conseils pratiques appropriés et des solutions justes, à la faveur des canaux indiqués.
- **Optimiser** notre modèle d'exploitation et notre présence afin d'améliorer l'expérience de nos clients, de diminuer nos coûts structurels et de simplifier la complexité pour ultimement être plus efficace.
- Faire du **leadership** un avantage concurrentiel en étant proactif en matière d'acquisition, de développement et de recrutement de leaders provenant d'horizons divers afin d'approfondir nos compétences internes.

Priorités pour 2016

Conformément à notre stratégie et en plus de la croissance de nos activités principales, nous mettrons l'accent sur les quatre initiatives de croissance clés suivantes au cours des trois à cinq années à venir :

- **Améliorer l'expérience des particuliers** afin d'asseoir notre importance et d'assurer leur fidélisation à mesure que nos concurrents traditionnels et non traditionnels accroissent énergiquement les mesures d'augmentation de leur part de marché.
- **Investir dans la croissance au Mexique**, accroître notre importance et notre présence, et renforcer nos capacités fondamentales dans cet important marché.
- **Cibler des activités très rentables dans les pays de l'Alliance du Pacifique** de manière à devenir la principale banque dans les secteurs ciblés.
- **Rationaliser l'infrastructure de nos activités** afin de mieux servir nos clients, de diminuer les coûts structurels et de consolider nos activités dans le but d'accroître l'efficacité.

T43 Performance financière des Opérations internationales

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	5 706 \$	5 155 \$	4 756 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	3 137	2 945	3 140
Total des revenus ¹⁾	8 843	8 100	7 896
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 128	1 024	774
Charges autres que d'intérêts	5 095	4 690	4 448
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	568	544	621
Bénéfice net	2 052 \$	1 842 \$	2 053 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	199	226	229
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 853 \$	1 616 \$	1 824 \$
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	12,8 %	12,8 %	15,2 %
Ratio de productivité ¹⁾	57,6 %	57,9 %	56,3 %
Marge nette sur intérêts ²⁾	4,71 %	4,75 %	4,84 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	1,24 %	1,27 %	1,07 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs productifs	121 130 \$	108 717 \$	98 432 \$
Total des actifs	128 248	114 996	99 623
Dépôts	73 946	65 025	57 484
Total des passifs	94 340	84 969	74 123
Capital économique	14 082	12 232	11 499
Autres (en millions de dollars) aux 31 octobre			
Actifs sous administration	80 606 \$	71 587 \$	58 184 \$
Actifs sous gestion	43 560 \$	41 125 \$	36 376 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Revenus d'intérêts net (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

Performance financière

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres s'est chiffré à 1 853 millions de dollars, soit une hausse de 237 millions de dollars ou de 15 %. Ajusté pour exclure l'élément exceptionnel de 2014 (voir le tableau T41), le bénéfice net a augmenté de 163 millions de dollars ou de 10 %. L'incidence favorable de la conversion des devises et des revenus découlant de la solide croissance des actifs et des frais a été neutralisée en partie par le fléchissement des profits sur les titres et la hausse de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. D'un point de vue régional, la forte croissance des actifs et des frais sous-jacents en Amérique latine s'est ajoutée aux excellents revenus sous-jacents aux Antilles et en Asie.

Actifs et passifs

Les actifs moyens ont totalisé 128 milliards de dollars, soit une hausse de 13 milliards de dollars ou de 12 % qui s'explique par une robuste croissance de 13 % et de 14 %, respectivement, des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises, soit 10 % et 6 %, respectivement, compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises. La croissance des actifs liés aux prêts provient en grande partie de l'Amérique latine, les actifs sous-jacents liés aux prêts aux particuliers et aux entreprises ayant affiché une croissance respective de 14 % et de 11 %. Aux Antilles et en Amérique centrale, les actifs liés aux prêts aux particuliers ont progressé de 1 % alors que les actifs liés aux prêts aux entreprises ont fléchi de 6 %. Les passifs moyens ont augmenté de 9 milliards de dollars ou de 11 % pour s'établir à 94 milliards de dollars, essentiellement du fait de la croissance de 14 % des dépôts, ce qui correspond à 9 % compte non tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises. À l'instar des actifs, les dépôts de particuliers et d'entreprises ont principalement augmenté en Amérique latine. Les dépôts de base de particuliers en Amérique latine ont progressé de 15 %.

Revenus

Le total des revenus s'est établi à 8 843 millions de dollars, en hausse de 743 millions de dollars ou de 9 %. Ajustés pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T41), les revenus ont augmenté de 696 millions de dollars ou de 9 %.

Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 11 %, ce qui s'explique par la forte croissance des prêts et par l'acquisition récente des activités de cartes de crédit de Cencosud au Chili et des activités de Citibank au Pérou. Cette augmentation a été contrebalancée surtout par un recul de 1 % de la marge nette sur intérêts, qui est passée de 4,75 % à 4,71 %. Les revenus autres que d'intérêts ont augmenté de 192 millions de dollars ou de 7 %, ou de 239 millions de dollars après ajustement pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 (se reporter au tableau T41). Cette augmentation s'explique d'abord et avant tout par une hausse des revenus nets tirés des frais et des commissions, lesquels ont augmenté de 10 % pour s'établir à 2 335 millions de dollars, en grande partie du fait de la hausse des revenus tirés des frais bancaires et des honoraires de gestion de patrimoine en Amérique latine et aux Antilles. Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a progressé de 65 millions de dollars, ce qui témoigne de l'apport accru de Thanachart Bank en Thaïlande et de Bank of Xi'an en Chine, neutralisé en partie par la diminution de l'apport de Banco del Caribe au Venezuela. Les autres revenus d'exploitation ont reculé de 81 millions de dollars, soit 128 millions de dollars compte non tenu des éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T41), en raison surtout de la diminution des revenus provenant des activités de transaction, de la baisse des profits nets sur les titres de placement et de l'incidence de l'évaluation à la valeur de marché d'instruments financiers utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif, ces facteurs ayant été annulés en partie par la hausse des revenus d'assurance.

Amérique latine

Le total des revenus s'est chiffré à 5 845 millions de dollars, en hausse de 6 % par rapport à celui de l'exercice précédent, soit 8 % compte non tenu de l'incidence négative de la conversion des devises. Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 341 millions de dollars ou de 10 %, traduisant ainsi la forte croissance des actifs, contrebalancée en partie par une diminution de la marge nette sur intérêts découlant des modifications de taux par les banques centrales. Les revenus nets tirés des frais et des commissions ont progressé de 96 millions de dollars ou de 6 %, ce qui s'explique en grande partie par l'augmentation des frais bancaires, des honoraires de gestion de patrimoine et des commissions tirées des opérations de change. Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées a diminué de 40 millions de dollars du fait d'un apport moins élevé de Banco del Caribe au Venezuela. Les autres revenus d'exploitation ont régressé de 57 millions de dollars, soit 104 millions de dollars compte non tenu des éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T41), en raison surtout de la diminution des revenus provenant des activités de transaction, du repli des profits nets sur les titres de placement et du profit réalisé à l'exercice précédent sur la vente d'une entreprise non stratégique au Pérou, ces facteurs ayant été contrebalancés en partie par la hausse des revenus d'assurance.

Antilles et Amérique centrale

Le total des revenus s'est établi à 2 604 millions de dollars, en hausse de 14 % par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui correspond à 3 % compte non tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises. Les revenus d'intérêts nets ont augmenté de 209 millions de dollars ou de 13 %, essentiellement en raison de l'incidence positive de la conversion des devises. Les revenus autres que d'intérêts, qui comprennent les revenus nets tirés des frais et des commissions, ont augmenté de 17 %, soit 7 % compte non tenu de l'incidence de la conversion des devises, en conséquence de la forte croissance des frais bancaires, des honoraires de gestion de patrimoine et des commissions tirées des opérations de change.

Asie

Le total des revenus s'est établi à 394 millions de dollars, en hausse de 25 % par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui correspond à 22 % compte non tenu de l'incidence favorable de la conversion des devises. Cette augmentation s'explique d'abord et avant tout par l'apport accru de Thanachart Bank en Thaïlande et de Bank of Xi'an en Chine.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont chiffrées à 5 095 millions de dollars, en hausse de 405 millions de dollars ou de 9 % par rapport à celles de l'exercice précédent. Ajustées pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014, d'un montant de 34 millions de dollars (voir le tableau T41), les charges ont augmenté de 439 millions de dollars ou de 9 %. L'augmentation s'explique par l'incidence défavorable de la conversion des devises, les acquisitions, l'augmentation du volume d'activités et l'inflation. Abstraction faite des éléments exceptionnels de 2014 et de l'incidence des acquisitions, le levier d'exploitation s'est établi à un taux négatif de 0,2 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est établie à 1 128 millions de dollars, en hausse de 104 millions de dollars. En ce qui a trait au portefeuille de prêts aux particuliers, les acquisitions et les avantages connexes expliquent près des deux tiers de la croissance des dotations. Abstraction faite de ces avantages, la croissance des dotations a été légèrement inférieure à la croissance de l'ensemble des actifs liés aux prêts aux particuliers. Les dotations au titre des prêts aux particuliers ont augmenté au Mexique, en Colombie et aux Antilles, hausses neutralisées en partie par une diminution des dotations au Pérou. Les dotations au titre des prêts aux entreprises ont surtout diminué aux Antilles, traduisant essentiellement le fait que les résultats du quatrième trimestre de l'exercice précédent tenaient compte d'un montant de 83 millions de dollars au titre des dotations se rapportant principalement à un petit nombre de comptes liés au portefeuille du secteur de l'hébergement, facteur annulé en partie par la hausse des dotations au Pérou. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a diminué de 3 points de base par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1,24 %; compte non tenu de l'incidence des acquisitions, il s'agit d'un recul de 22 points de base.

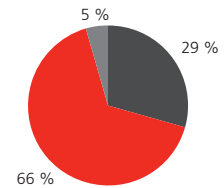
Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif a été de 21,7 %, contre 22,8 % pour l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par la hausse des économies d'impôt comptabilisées en Amérique latine et en particulier au Mexique.

Perspectives

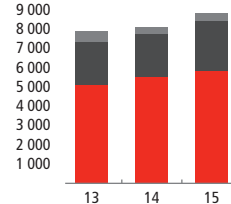
Les Opérations internationales comptent continuer à livrer de solides résultats en tirant parti de leur présence diversifiée et prévoient accorder une importance particulière aux pays de l'Alliance du Pacifique. En 2016, on s'attend à ce que le rythme de croissance des actifs affiché en 2015 se maintienne, à ce que les marges et la qualité du crédit demeurent stables, et à ce que la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances affiche une croissance parallèle à celle des actifs. Les Opérations internationales effectueront des investissements dans le but d'optimiser la structure de leurs activités et d'améliorer l'expérience client tout en gérant l'augmentation des charges. Bien que les Opérations internationales comptent placer l'accent sur la croissance interne, elles continueront d'étudier des possibilités d'acquisition qui sont stratégiques et représentent un bon complément aux activités étant donné la taille actuelle.

D21 Total des revenus



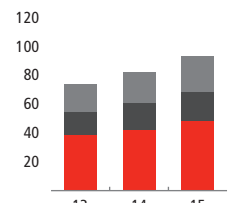
- Antilles et Amérique centrale
- Amérique latine
- Asie

D22 Total des revenus par régions
En millions de dollars



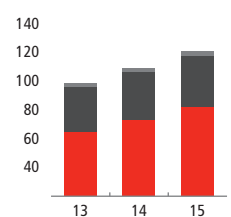
- Asie
- Antilles et Amérique centrale
- Amérique latine

D23 Moyenne des prêts et des acceptations
En milliards de dollars



- Prêts hypothécaires à l'habitation
- Prêts aux particuliers (compte non tenu des prêts hypothécaires à l'habitation)
- Prêts et acceptations aux entreprises

D24 Actifs productifs moyens¹⁾ par régions
En milliards de dollars



- Asie
- Antilles et Amérique centrale
- Amérique latine

1) Actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires.

Services bancaires et marchés mondiaux

Les Services bancaires et marchés mondiaux offrent à leurs clients des solutions de services bancaires aux sociétés et de services bancaires d'investissement de même que de produits liés aux marchés des capitaux. Les produits et services des Services bancaires et marchés mondiaux sont proposés à une clientèle composée de sociétés, d'administrations publiques et d'institutions au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe, en Asie et en Australie.

Réalisations en 2015

- La Banque a agi à titre de conseiller financier auprès d'Emera Inc. dans le cadre de son acquisition de TECO Energy Inc. pour 10,4 milliards de dollars américains. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au milieu de 2016, créant un chef de file dans le secteur nord-américain de l'énergie dont les actifs dépasseront 20 milliards de dollars américains. La Banque Scotia a également fourni du financement pour acquisition à Emera dans le cadre de cette transaction et a agi à titre de co-responsable principal des registres pour des titres de capitaux propres conditionnels d'environ 2,2 milliards de dollars.
- La Banque a agi à titre de coordinateur conjoint mondial et de co-responsable des registres dans le cadre du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») visant 1,83 milliard de dollars d'actions ordinaires de Hydro One Limited, la plus importante société de transmission et de distribution d'électricité en Ontario et l'une des plus importantes en Amérique du Nord. La Banque Scotia est l'une des deux banques ayant été choisies pour agir à titre de syndicataires dans le cadre du PAPE. Il s'agit du plus important PAPE à survenir au Canada au cours des 15 dernières années, du plus important PAPE de tous les temps dans le secteur de l'énergie et des services publics et de l'une des plus vastes privatisations de l'histoire du Canada.
- La Banque a agi à titre de conseiller financier exclusif auprès d'AuRico Gold Inc. dans le cadre de sa fusion avec Alamos Gold Inc. Cette fusion d'égaux, qui est évaluée à 1,6 milliard de dollars américains, a créé un nouveau producteur intermédiaire de premier plan.
- La Banque a agi à titre de conseiller financier exclusif auprès de Kuwait Foreign Petroleum Exploration Company (« KUFPEC ») dans le cadre de son acquisition, pour 1,5 milliard de dollars américains, d'une participation de 30 % dans la position de Chevron Corporation dans la zone de schiste Duvernay, en Alberta (Canada).
- La Banque a agi à titre de co-responsable des registres auprès d'APT Pipelines, l'entité de financement d'APA Group, dans le cadre d'émissions d'obligations totalisant 1,4 milliard de dollars américains. Aux termes de cette transaction, la Banque Scotia a également fourni une facilité d'emprunt en dollars américains, des swaps de taux d'intérêt en dollars américains et des couvertures de change à la société australienne et a agi à titre de co-fournisseur de couvertures en euros et dollars américains et de swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies en livres sterling et dollars américains.
- La Banque Scotia a agi à titre de conseiller financier auprès de Northern Property REIT dans le cadre de son acquisition de True North Apartment REIT et d'un portefeuille institutionnel d'immeubles multi-familiaux de 535 millions de dollars de Starlight Investments et de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public pour 1,4 milliard de dollars. La Banque Scotia a également agi à titre de syndicataire chef de file et d'agent administratif dans le cadre d'un crédit-relais de 350 millions de dollars ayant servi dans le cadre de la transaction, qui a créé une FPI d'immeubles multi-familiaux de premier plan dont la valeur dépasse 3 milliards de dollars.
- La Banque a agi à titre de co-responsable des registres et d'agent de placement auprès de Petróleos Mexicanos (Pemex), la société pétrolière d'État mexicaine, dans le cadre d'un placement de 1,1 milliard de dollars américains (17 milliards de pesos mexicains) d'obligations Cebus acceptées par Euroclear.
- La Banque a agi à titre de co-responsable des registres dans le cadre de la première émission d'obligations à taux fixe libellées en livres sterling par le Royaume de Belgique (500 millions de livres sterling) et KommuneKredit (300 millions de livres sterling). La Banque Scotia est la seule banque à avoir été nommée responsable des registres dans le cadre de ces deux opérations.
- La Banque a atteint la première place au Canada et la septième place au monde dans le cadre du palmarès 2015 des banques de gros et des banques commerciales des sites *Web The Banker* et *Brand Finance*.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque le prix « Premier fournisseur de services de change au Canada » pour 2015, et ce, pour la onzième année d'affilée.
- Le magazine *Global Finance* a accordé à la Banque le prix « Meilleure banque d'investissement au Canada » pour 2015.
- Le magazine *Trade Finance* a accordé à la Banque le prix « Meilleure banque de financement du commerce international au Canada » pour 2015.
- La Banque s'est classée au premier rang au chapitre de la recherche en titres de capitaux propres au Canada, remportant 15 prix StarMine Analyst Awards présentés par Thomson Reuters (2015).
- Le site *Web Global Capital* a accordé à la Banque le prix « Banque émergente en matière de devises refuge en Afrique subsaharienne ».

Profil sectoriel

Les Services bancaires et marchés mondiaux regroupent les services bancaires de gros et les services liés aux marchés des capitaux offerts à une clientèle composée de sociétés, d'organismes du secteur public et d'institutions. Prêteur et courtier en placements fournissant des services complets au Canada et au Mexique, le groupe Services bancaires et marchés mondiaux offre un large éventail de produits et services aux États-Unis, en Amérique latine, ainsi que dans certains marchés en Europe, en Asie et en Australie. Plus précisément, les Services bancaires et marchés mondiaux offrent aux clients des services de prêts aux sociétés; des services de transactions bancaires, y compris des services de financement des activités commerciales et de gestion de trésorerie; des services bancaires d'investissement, y compris des services de financement des entreprises et de fusions-acquisitions; des services de placement, de vente, de transaction et de recherche dans les domaines des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres; des services financiers de premier ordre (courtage de premier ordre et prêts de titres); des services de vente et de transaction de devises; des services de transaction et de couverture sur les produits énergétiques et agricoles; des services de vente, de transaction, de financement et d'échange physique (ScotiaMocatta) dans les domaines des métaux précieux et des métaux de base; et des services de gestion des garanties.

Stratégie

L'objectif des Services bancaires et marchés mondiaux consiste à développer des activités diversifiées, stables et rentables axées sur le client qui permettront de réaliser une performance exceptionnelle par rapport à nos concurrents. Les Services bancaires et marchés mondiaux visent à obtenir une croissance durable des revenus et du bénéfice net en misant sur la consolidation des relations avec la clientèle au Canada et à l'étranger, et sur l'expansion de leurs activités dans des régions à l'extérieur du Canada qui offrent un potentiel de croissance élevé où la Banque pourra tirer parti de son excellente réputation et de sa présence.

Priorités pour 2016

- **Rehausser l'approche axée sur la clientèle** : améliorer la couverture de la clientèle et approfondir les relations auprès de nos plus importants clients en mettant en place un nouveau cadre de segmentation de la clientèle et une nouvelle stratégie de couverture; accroître notre couverture des clients multinationaux
- **Tirer parti de notre empreinte mondiale** : poursuivre l'expansion de nos activités en Amérique latine, en particulier dans certains pays de l'Alliance du Pacifique, plus précisément le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie de même qu'en Asie et en Australie en misant sur des clients locaux, régionaux et internationaux choisis provenant de secteurs stratégiques et établis dans des pays désignés comme étant prioritaires
- **Renforcer nos capacités de données et d'analyse** : investir dans un système de gestion de l'information dans l'ensemble des Services bancaires et marchés mondiaux afin d'accroître nos capacités de données et d'analyse dans toutes les plateformes
- **Cibler les secteurs stratégiques** : continuer de centrer nos efforts, dans nos activités et les régions géographiques où nous sommes présents, sur les secteurs clés que sont l'énergie, les mines, les infrastructures (y compris l'électricité et les services publics) et les institutions financières
- **Améliorer l'efficacité et l'efficacités** : assurer une gestion prudente des charges et des risques au moyen d'une surveillance et d'une gouvernance globales, tout en optimisant l'efficacité sur le plan de l'infrastructure et de l'exploitation
- **Former une main-d'œuvre talentueuse et renforcer les capacités de leadership** : attirer, former et retenir une main-d'œuvre talentueuse, diversifiée et axée sur la collaboration, et renforcer les capacités de leadership

T44 Performance financière des Services bancaires et marchés mondiaux

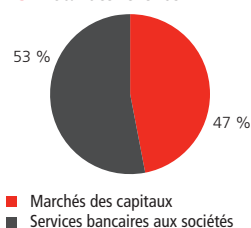
(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	1 071 \$	1 064 \$	1 090 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 953	3 167	2 882
Total des revenus ¹⁾	4 024	4 231	3 972
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	67	16	34
Charges autres que d'intérêts	1 846	1 880	1 731
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	558	665	554
Bénéfice net	1 553 \$	1 670 \$	1 653 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	1 553 \$	1 670 \$	1 653 \$
Principaux ratios			
Rendement du capital économique	25,1 %	28,0 %	25,9 %
Ratio de productivité ¹⁾	45,9 %	44,4 %	43,6 %
Marge nette sur intérêts ^{2), 3)}	1,65 %	1,69 %	1,87 %
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances exprimée en pourcentage des prêts et acceptations	0,10 %	0,03 %	0,06 %
Points saillants de l'état consolidé de la situation financière (soldes moyens)			
Actifs détenus à des fins de transaction	108 137 \$	110 869 \$	102 536 \$
Prêts et acceptations	70 103	63 818	57 974
Actifs productifs	290 482	274 386	245 924
Total des actifs	342 389	311 021	274 414
Dépôts	63 308	59 273	55 454
Total des passifs	239 628	217 408	196 640
Capital économique	6 097 \$	5 868 \$	6 321 \$

1) Sur une base de mise en équivalence fiscale.

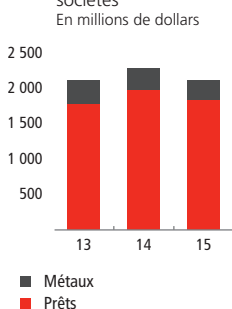
2) Services bancaires mondiaux uniquement.

3) Revenus d'intérêts net (BMEF) exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens compte non tenu des acceptations bancaires.

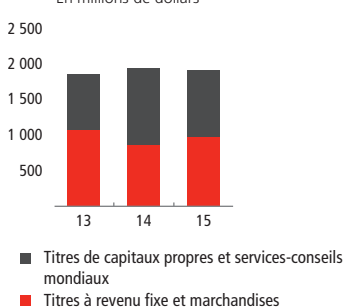
D25 Total des revenus



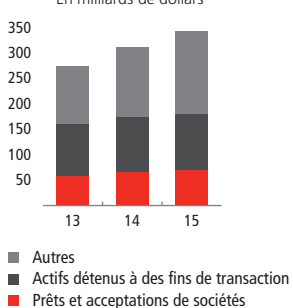
D26 Revenus tirés des services bancaires aux sociétés



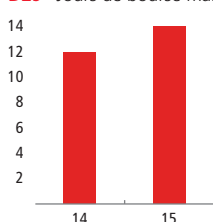
D27 Revenus tirés des marchés des capitaux par secteurs d'activité



D28 Composition des actifs productifs moyens



D29 Jours de bourse marqués par une perte



Performance financière

En 2015, les Services bancaires et marchés mondiaux ont dégagé un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 1 553 millions de dollars, en baisse de 117 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T41), le bénéfice net a régressé de 144 millions de dollars ou de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

La diminution des résultats des services bancaires d'investissement, des prêts et métaux précieux en Asie de même que des profits sur les titres dans le domaine des prêts aux États-Unis n'a été neutralisée qu'en partie par la croissance des autres activités. Le rendement du capital économique a été ramené à 25,1 % par rapport à 28,0 % pour l'exercice précédent.

Actifs moyens

Les actifs moyens ont augmenté de 31 milliards de dollars ou de 10 % pour s'établir à 342 milliards de dollars pour l'exercice considéré. Ajustée pour tenir compte de l'incidence favorable de la conversion des devises, la hausse s'est chiffrée à 8 milliards de dollars ou à 3 %. La croissance de 9 milliards de dollars des actifs liés aux produits dérivés, de 4 milliards de dollars des titres pris en pension et de 4 milliards de dollars des prêts et acceptations aux entreprises a été neutralisée en partie par la baisse des actifs détenus à des fins de transaction et par celle des soldes des activités de financement des activités commerciales en Asie.

Passifs moyens

Les passifs moyens ont augmenté de 23 milliards de dollars ou de 11 % pour s'établir à 240 milliards de dollars pour l'exercice écoulé. Cette hausse s'explique d'abord et avant tout par l'incidence favorable de la conversion des devises. Après ajustement pour exclure l'incidence de la conversion des devises, la hausse s'est chiffrée à 8 milliards de dollars ou à 4 %, surtout du fait de la croissance de 11 milliards de dollars des passifs liés aux produits dérivés.

Revenus d'intérêts nets

Les revenus d'intérêts nets ont progressé de 1 % pour s'établir à 1 071 millions de dollars, essentiellement en raison de la hausse des volumes de prêts au Canada, aux États-Unis et en Europe, laquelle a été largement annulée par la diminution des marges sur prêts et des volumes de financement des activités commerciales en Asie.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts ont totalisé 2 953 millions de dollars, en baisse de 214 millions de dollars ou de 7 % en raison du fléchissement des revenus tirés des services bancaires d'investissement et aux métaux précieux ainsi que de la baisse des profits sur les titres liés aux prêts aux États-Unis et en Asie. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation des revenus tirés des activités liées aux titres de capitaux propres, aux titres à revenu fixe, aux devises et aux marchandises.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont reculé de 34 millions de dollars ou de 2 % pour se chiffrer à 1 846 millions de dollars en 2015. Ajustées pour exclure les éléments exceptionnels de 2014, les charges sont demeurées stables par rapport à celles de l'exercice précédent, la baisse de la rémunération liée à la performance et de la rémunération fondée sur des actions ayant été annulée par l'accroissement des frais liés à la technologie et à la réglementation de même que par l'incidence défavorable de la conversion des devises. Le levier d'exploitation s'est établi à un taux négatif de 3,1 %.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances s'est chiffrée à 67 millions de dollars en 2015, en hausse de 51 millions de dollars par rapport à 2014, ce qui s'explique d'abord et avant tout par l'augmentation des dotations au Canada et en Europe. Le ratio de dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances a augmenté de 7 points de base pour s'établir à 10 points de base.

Charge d'impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est chiffré à 26,4 %, ce qui est de 2,1 % inférieur au taux de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des revenus dans des territoires où les taux d'impôt sont plus élevés.

Perspectives

En 2016, les Services bancaires et marchés mondiaux continueront de mettre l'accent sur l'élargissement de leur plateforme diversifiée d'activités. Bien que la volatilité sur les marchés menace en permanence l'accroissement des revenus, les répercussions devraient être atténuées par la grande diversification de notre plateforme ainsi que par la grande importance accordée aux revenus tirés de services auxiliaires aux clients.

La croissance du portefeuille de prêts aux sociétés devrait continuer en 2016. La qualité du crédit du portefeuille de prêts devrait demeurer excellente, et la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur prêts devrait rester faible. En vue de maintenir un ratio de productivité de premier plan, la gestion des charges demeurera une priorité, et ce, tout en investissant afin de se placer en excellente position en vue d'une croissance future des activités.

Autres

Le secteur Autres regroupe la Trésorerie du Groupe, les secteurs d'exploitation de moindre envergure, les postes d'élimination des secteurs d'activité et d'autres éléments du siège social qui ne sont pas attribués à un secteur en particulier.

Performance financière

Les revenus d'intérêts nets, les autres revenus d'exploitation et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt. Ce montant est inclus dans les résultats des secteurs d'exploitation, lesquels sont présentés sur une base de mise en équivalence fiscale. L'élimination s'est chiffrée à 390 millions de dollars en 2015, contre 354 millions de dollars en 2014.

Le revenu net découlant de participations dans des sociétés associées et la charge d'impôt sur le résultat de chaque période tiennent compte d'ajustements au titre de la normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des secteurs afin de présenter le plus fidèlement possible l'apport des sociétés associées aux résultats sectoriels.

Le secteur Autres a affiché un bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de 264 millions de dollars en 2015. Ajusté pour exclure l'incidence des éléments exceptionnels de 2014 (voir le tableau T41), le bénéfice a augmenté de 100 millions de dollars.

Le bénéfice net de l'exercice écoulé tient compte de certains éléments largement compensatoires, à savoir une baisse de 151 millions de dollars (204 millions de dollars avant impôt) de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées découlant des changements apportés au régime de retraite principal de la Banque, une augmentation de 44 millions de dollars (60 millions de dollars avant impôt) du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs découlant de la hausse relative du portefeuille de prêts et des coûts de restructuration de 45 millions de dollars (61 millions de dollars avant impôt) découlant de la consolidation des services partagés au Canada.

Revenus

Les revenus ont diminué de 79 millions de dollars, une tranche de 36 millions de dollars de cette diminution ayant trait à une augmentation des compensations sur une base de mise en équivalence fiscale. Le reste de la baisse est attribuable au recul des revenus d'intérêts nets provenant des activités de gestion de l'actif et du passif, ce qui a été contrebalancé partiellement par l'augmentation des profits sur les titres de placement.

Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs a augmenté de 60 millions de dollars pour l'exercice écoulé.

Charges autres que d'intérêts

Ajustées pour exclure les éléments exceptionnels de 2014, les charges autres que d'intérêts ont diminué de 60 millions de dollars par rapport à celles de 2014. La diminution est principalement attribuable à la baisse des coûts liés aux avantages découlant d'une diminution de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, ce qui a été partiellement contrebalancé par la hausse des charges du siège social, notamment au titre des investissements dans la technologie, de l'expansion des activités et de la restructuration.

T45 Performance financière du secteur Autres

(en millions de dollars)	2015	2014	2013
Revenus d'intérêts nets ¹⁾	(100) \$	90 \$	(187) \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	35	(76)	(303)
Total des revenus ¹⁾	(65)	14	(490)
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur pour pertes sur créances	60	–	–
Charges autres que d'intérêts	86	232	123
Charge d'impôt sur le résultat ¹⁾	(475)	(320)	(453)
Bénéfice net	264 \$	102 \$	(160) \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	264 \$	102 \$	(160) \$

1) Tient compte de la valeur résiduelle nette du prix de transfert à échéances symétriques et de l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt présentée dans les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et la charge d'impôt sur le résultat imputés aux secteurs d'activité.

GESTION DU RISQUE

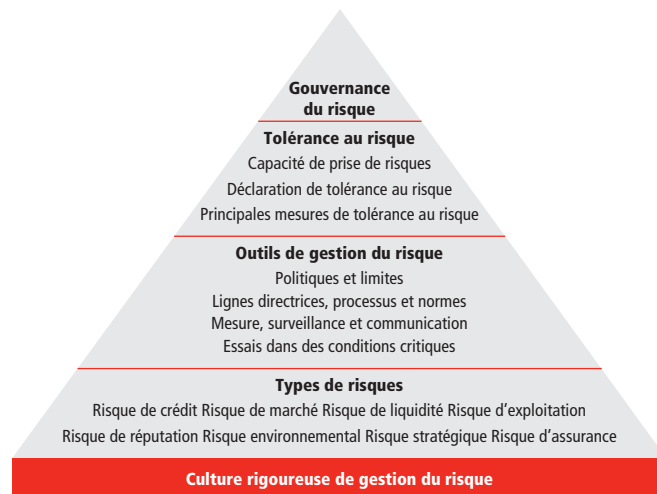
La gestion efficace du risque est essentielle au succès de la Banque et représente l'une des pierres angulaires de sa démarche en ce qui a trait à la gestion du risque. Par conséquent, la Banque Scotia possède une culture rigoureuse et disciplinée en matière de gestion du risque selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité qui incombe à tous les employés de la Banque. L'un des principaux aspects de cette culture consiste en une bonne diversification par secteurs d'activité, par secteurs géographiques, par produits et par secteurs.

Cadre de gestion du risque

La gestion du risque vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux stratégies ainsi qu'à la tolérance au risque de la Banque. Elle vise également à maintenir un juste équilibre entre le risque et les avantages en vue de maximiser les résultats pour les actionnaires. Le cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque offre le fondement pour atteindre ces objectifs.

Ce cadre est évalué régulièrement pour s'assurer qu'il répond aux exigences des marchés à l'échelle mondiale dans lesquels la Banque exerce ses activités, y compris les normes réglementaires et les meilleures pratiques du secteur. Les programmes de gestion du risque des filiales de la Banque sont conformes à tous les égards importants au cadre de gestion du risque de la Banque, même si leur mise en application peut différer en pratique. Lorsqu'elle procède à de nouvelles acquisitions ou vient d'obtenir le contrôle d'une filiale, la Banque évalue les programmes existants de gestion du risque et, au besoin, prépare un plan d'action pour les améliorer dans les plus brefs délais.

Le cadre de gestion du risque de la Banque est articulé autour du modèle des trois points de contrôle. Aux termes de ce modèle, le personnel et la direction des divers secteurs d'activité (premier point de contrôle) assument les risques et en sont responsables, tandis que le groupe Gestion du risque global et les autres fonctions de contrôle (deuxième point de contrôle) assurent une surveillance indépendante et une remise en question objective du premier point de contrôle, en plus d'effectuer le suivi et le contrôle du risque. Le service Audit interne (troisième point de contrôle) fournit l'assurance que les premier et deuxième points de contrôle atteignent les objectifs de contrôle.



Le cadre de gestion du risque de la Banque est appliqué à l'échelle de celle-ci, et il se compose de trois principaux éléments :

- la gouvernance du risque,
- la tolérance au risque,
- les outils de gestion du risque.

1 Secteurs d'activité/siège social

- Sont responsables des risques liés aux activités commerciales.
- Font appel à leur jugement pour évaluer le risque.
- S'assurent que les activités sont conformes à la tolérance au risque et aux politiques de gestion du risque de la Banque.

2 Gestion du risque global et autres fonctions de contrôle

- Facilitent la mise en œuvre de pratiques efficaces de gestion du risque et effectuent un suivi indépendant.
- Sont responsables de l'élaboration des politiques, de l'évaluation, de la reddition de comptes, des limites, des contrôles, de la surveillance et du suivi.
- Assurent la remise en question objective du premier point de contrôle.
- Fournissent formation, outils et conseils en vue de soutenir les politiques et la conformité.

3 Service Audit interne

- Assure un suivi et une surveillance indépendants.
- Se concentre sur le cadre de gouvernance et les systèmes de contrôle.
- Communique ses conclusions à la direction et au comité d'audit.

Gouvernance du risque

La gestion efficace du risque repose sur une gouvernance efficace du risque.

La Banque s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance du risque et un conseil d'administration actif et engagé, tous deux soutenus par une équipe de haute direction expérimentée et un groupe de gestion du risque qui est indépendant des secteurs d'activité. La prise de décisions est fortement centralisée et confiée à certains comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, de manière directe ou par l'intermédiaire de ses comités, s'assure que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le conseil d'administration approuve les principales politiques, limites et cadres de tolérance liés au risque et, trimestriellement, il reçoit un sommaire global du profil de risque et du rendement des portefeuilles de la Banque en regard des objectifs fixés. Le service Audit interne de la Banque présente au conseil d'administration des rapports indépendants (par l'intermédiaire du comité d'audit et de révision) portant sur l'efficacité de la structure de gouvernance du risque et le cadre de gestion du risque.

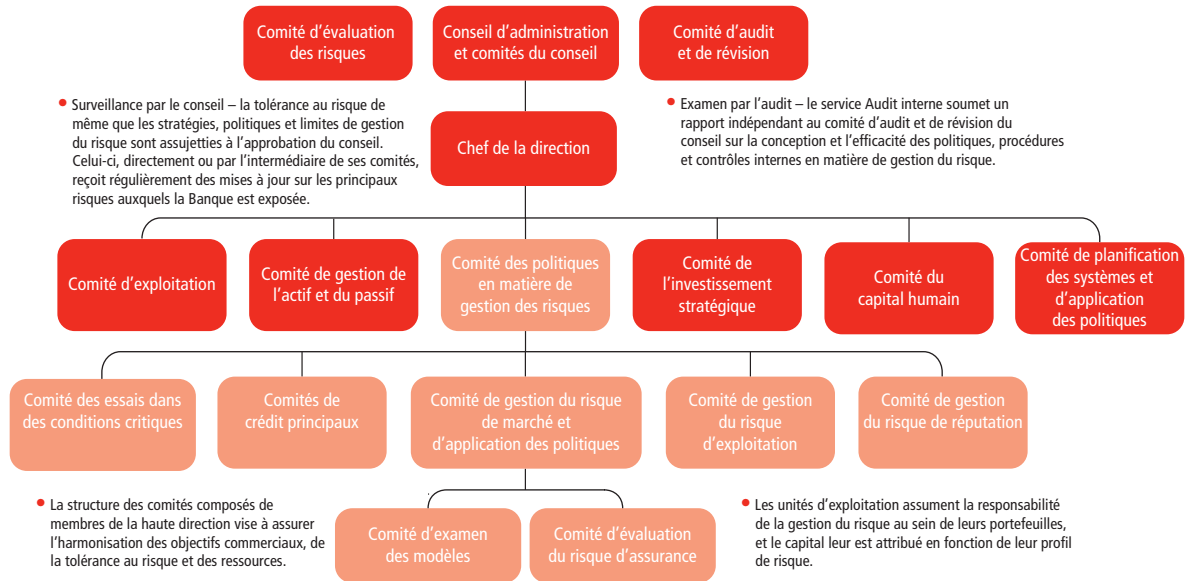
Les cadres supérieurs

La responsabilité de la gestion du risque incombe aux cadres supérieurs, plus particulièrement au président et chef de la direction et au chef de la gestion des risques, sous la supervision du conseil d'administration. Le chef de la gestion des risques, qui supervise le groupe Gestion du risque global de la Banque, fait rapport au président et chef de la direction, mais a également un accès direct au comité d'évaluation du risque du conseil d'administration. Le président et chef de la direction, le chef de la gestion des risques et d'autres cadres supérieurs principaux président les comités de gestion du risque composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs de la Banque. Les structures et les principales responsabilités des comités sont présentées à la page 67.

Le groupe Gestion du risque global

Le groupe Gestion du risque global est chargé de concevoir et de mettre en application le cadre de gestion du risque de la Banque et il est indépendant des unités d'exploitation de cette dernière. Il surveille et remet en question un vaste éventail de risques, y compris, sans toutefois s'y limiter, les risques de crédit, de marché (y compris le risque de change structurel et le risque de taux d'intérêt structurel), le risque de liquidité, le risque d'exploitation (y compris le risque lié aux modèles), le risque environnemental et le risque d'assurance.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU RISQUE DE LA BANQUE



Comités composés de cadres supérieurs

Le **comité d'exploitation** établit les principales stratégies de la Banque et, une fois que le conseil d'administration les a approuvées, encadre leur application, met en œuvre la stratégie de gestion du risque globale de la Banque, et surveille et évalue la performance financière courante de la Banque ainsi que la façon dont les risques sont gérés à l'échelle de la Banque.

Le **comité de gestion de l'actif et du passif** assure la surveillance et fournit une orientation stratégique de haut niveau en matière de gestion du financement, de risque de change, de couverture de la rémunération fondée sur des actions et de perspectives économiques. Il examine aussi les mises à jour économiques mensuelles ainsi que la performance des sujets clés retenus. En outre, le comité examine les questions liées aux dépôts, à la liquidité, à la marge nette sur intérêts et à la gestion du capital. Il se concentre sur l'évolution des secteurs d'activité (comme les prêts hypothécaires et les dépôts) et sur les questions liées au financement. Il examine les stratégies de haut niveau, surveille les progrès et analyse diverses tendances et questions clés. Par ailleurs, il examine les plans mensuels en matière de capital, la répartition du capital et les indicateurs de risque liés au capital.

Le **comité des politiques en matière de gestion des risques** examine les principaux risques ainsi que les politiques adoptées pour les atténuer, puis se prononce sur les problèmes en matière de risque que les comités de crédit principaux, de gestion du risque de marché et de gestion du risque de réputation lui soumettent.

Le **comité de l'investissement stratégique** donne des avis, fournit des conseils et prend des décisions sur l'utilisation et la hiérarchisation efficaces des ressources en ce qui a trait au portefeuille d'activités et aux investissements stratégiques de la Banque, y compris les fusions, les acquisitions et les cessions.

Le **comité du capital humain** examine et approuve tous les nouveaux objectifs, stratégies, politiques et programmes en matière de ressources humaines dans l'ensemble de la Banque, notamment en ce qui a trait à la rémunération, ainsi que les modifications qui leur sont apportées, puis il examine et approuve les nominations à la haute direction et la dotation des postes clés.

Le **comité de planification des systèmes et d'application des politiques** examine et approuve les mesures commerciales d'importance qui touchent les systèmes et les installations informatiques dépassant les limites approuvées par les dirigeants désignés.

Comités composés de membres de la haute direction

Le **comité des essais dans des conditions critiques** assure la surveillance de haut niveau des essais dans des conditions critiques, constitue le niveau hiérarchique le plus élevé d'élaboration et d'amélioration des politiques de développement, d'examen, de remise en question et de communication des résultats des essais dans des conditions critiques, et favorise l'application uniforme et concertée du programme d'essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque.

Les **comités de crédit principaux** sont responsables de l'octroi de crédit à l'intérieur des limites prescrites ainsi que de l'élaboration de règles de fonctionnement et de lignes directrices pour la mise en application des politiques de crédit. Des comités distincts couvrent les clients qui sont des entreprises commerciales ou internationales ou des sociétés, ainsi que les entreprises de vente au détail, les petites entreprises et la gestion du patrimoine au Canada et à l'étranger.

Le **comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques** supervise et fixe les normes régissant les processus de la Banque en matière de gestion des risques de marché, de liquidité et d'assurance, notamment en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation des nouveautés au chapitre des produits, des limites, des pratiques et des politiques se rattachant aux principales activités de transaction et de trésorerie de la Banque.

Le **comité de gestion du risque d'exploitation** soutient un cadre de gestion du risque d'exploitation à l'échelle de la Banque visant à s'assurer que les risques d'exploitation sont compris et communiqués et que les mesures appropriées sont prises pour atténuer les pertes connexes.

Le **comité de gestion du risque de réputation** examine les activités commerciales, les mesures, les produits, les services, les transactions ou les processus qui lui sont présentés par les secteurs d'activité ou les comités de gestion du risque et il recommande ou non leur mise en application, à la lumière d'une évaluation du risque de réputation, afin de s'assurer que la Banque agisse selon des normes de probité professionnelle élevées et qu'elle soit perçue comme agissant ainsi.

Le **comité d'examen des modèles** supervise les processus de soumissions modèles, d'examen détaillé, d'approbation et d'examen continu principalement en ce qui concerne les modèles de risque de marché et de trésorerie.

Le **comité d'évaluation du risque d'assurance** fournit une orientation et une supervision à l'égard de la gestion du risque en ce qui a trait aux activités d'assurance comportant des risques à l'échelle de la Banque.

Culture de gestion du risque

Une gestion efficace du risque repose sur une culture solide, rigoureuse et systématique de gestion du risque.

Les secteurs d'activité sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'affaires conformes au cadre de gestion du risque de la Banque et ils assument la responsabilité des risques auxquels ils s'exposent. Comprendre et gérer ces risques fait partie intégrante de chaque plan d'affaires. Les unités d'exploitation de la Banque travaillent en collaboration avec le groupe Gestion du risque global et les fonctions de contrôle pour s'assurer que les risques découlant de leurs activités sont évalués consciencieusement et traités adéquatement.

Le personnel des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque global et des fonctions de contrôle a accès aux mêmes programmes de formation sur le risque ainsi qu'à des politiques et procédures documentées.

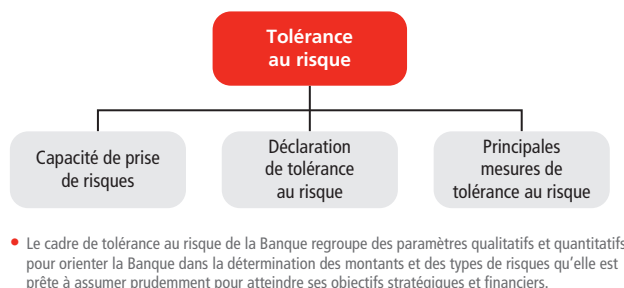
La prise de décisions à l'égard des questions liées au risque est fortement centralisée. Les comités composés de membres de la haute direction et de cadres supérieurs chargés de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des transactions et de l'exposition au risque connexe se composent de chefs de secteurs d'activité et de responsables de la gestion du risque du groupe Gestion du risque global. Le flux d'informations et de transactions que reçoivent ces comités permet aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs d'être au courant des risques encourus par la Banque et ainsi de s'assurer que les transactions et les risques sont conformes au cadre de tolérance au risque de la Banque. Les responsables de la gestion du risque et les chefs de secteurs d'activité interagissent activement lors des réunions des comités, où tous les intervenants participent à des échanges constructifs et à des remises en question objectives dans le but de cerner et de traiter tous les risques pertinents.

Les principaux programmes de rémunération incitative sont structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque, une partie importante de cette rémunération étant différée pour les preneurs de risques importants dans le but de mieux l'harmoniser avec les résultats des activités comportant un risque. De plus, la Banque a mis en place des directives très strictes en matière de code d'éthique à l'égard desquelles tous les employés doivent fournir une attestation annuelle. La rémunération liée à la performance peut faire l'objet d'une reprise dans les cas importants de non-conformité aux règles ou aux directives en matière de code d'éthique, ou lorsqu'il y a une inexactitude significative dans les résultats présentés pour l'exercice où l'attribution a eu lieu.

Cadre de tolérance au risque

La gestion efficace du risque nécessite une définition claire de la tolérance au risque de la Banque ainsi que de la façon dont le profil de risque de la Banque sera géré en fonction de cette tolérance.

Le cadre de tolérance au risque de la Banque comprend la capacité de prise de risques, la déclaration de tolérance au risque et des principales mesures de tolérance au risque. Collectivement, l'application de la déclaration de tolérance au risque et la surveillance des principales mesures de tolérance au risque aident la Banque à respecter des limites appropriées en matière de risque. La tolérance au risque de crédit de la Banque définit en outre la tolérance au risque de la Banque quant aux prêts, au risque de crédit de contrepartie et aux autres risques de crédit (tels que les placements).



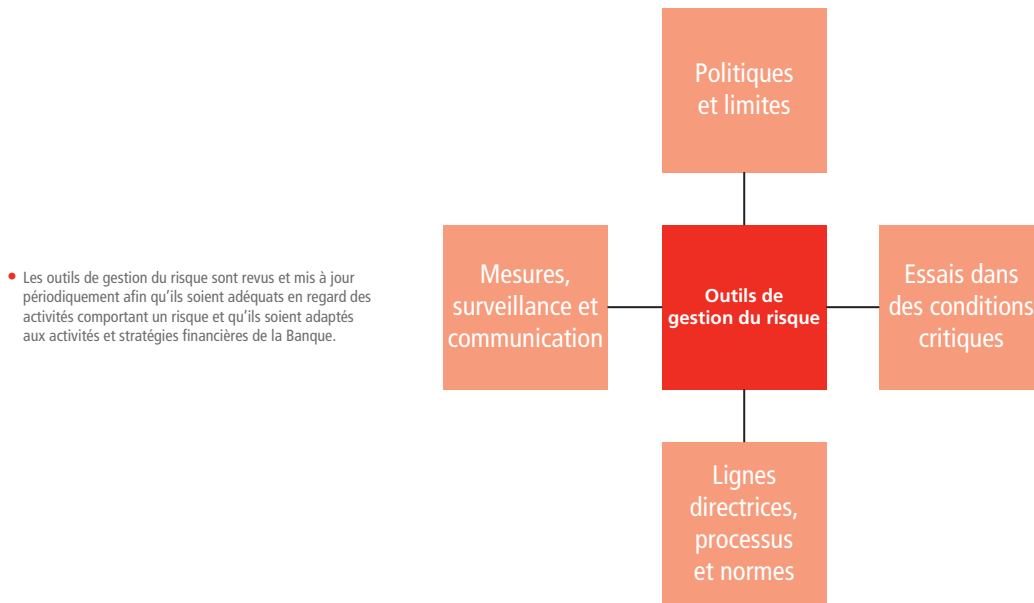
Les principes fondamentaux sont un élément clé de la stratégie d'entreprise de la Banque. Ils sont au cœur des activités quotidiennes que la Banque entend afin de conserver sa position de premier plan. En particulier, les principes fondamentaux suivants sous-tendent la déclaration de tolérance au risque :

1. Conserver une solidité financière et des liquidités appropriées.
 - Diversité, qualité et stabilité des revenus
 - Accent sur les activités principales grâce à des placements stratégiques de manière méthodique
 - Maintien de fonds propres suffisants
2. Mesurer, surveiller et gérer tous les aspects de la tolérance au risque et du profil de risque de la Banque.
 - Attention particulière au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque d'exploitation
 - Attention méticuleuse au risque de réputation, au risque environnemental et aux autres risques
 - Aucune tolérance aux risques de réputation qui pourraient porter atteinte à notre marque
3. Répondre aux besoins et aux attentes de nos clients, de nos employés, de nos actionnaires et des autres principales parties prenantes.
4. Veiller à ce que les employés de la Banque Scotia soient chevronnés et forment une équipe solide, diversifiée et engagée.
5. Exercer nos activités de manière efficace, sécuritaire et conforme.

Les principales mesures de la tolérance au risque offrent des niveaux bien définis de tolérance au risque et de limites de risque, soit des éléments essentiels à la gestion efficace du risque. Les structures et contrôles de limite des risques au niveau de la direction soutiennent les mesures clés de la tolérance aux principaux risques (risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque d'exploitation). L'attention scrupuleuse que porte la direction à ces risques met l'accent sur des activités axées sur l'avenir qui font en sorte que la Banque respecte sa tolérance au risque en continu.

Outils de gestion du risque

La gestion efficace du risque comprend des outils qui sont définis par le cadre de tolérance au risque de la Banque et intégrés aux stratégies et aux processus de planification des activités de la Banque.



Politiques et limites

Politiques

Les politiques établissent la culture de gouvernance et de gestion des risques liée aux activités de prise de risques de la Banque, et s'appliquent à des types précis de risques ou aux activités qui servent à mesurer et à contrôler le risque. Elles sont fondées sur les recommandations des responsables de la gestion des risques, de l'audit interne et des secteurs d'activité ainsi que des cadres supérieurs principaux. Les politiques tiennent également compte des meilleures pratiques du secteur et des exigences des organismes de réglementation. De plus, les politiques sont fonction de la tolérance au risque de la Banque et elles établissent les plafonds et les contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités.

- Les principales politiques en matière de risque sont approuvées par le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du comité d'évaluation des risques ou du comité d'audit et de révision (le « conseil »).
- Les politiques en matière de risque liées aux processus au niveau de la direction, notamment l'élaboration de modèles et les nouveaux produits, sont approuvées par les cadres supérieurs ou par les principaux comités de gestion du risque.

Limites

Les limites s'appliquent aux activités de prise de risques en fonction du seuil de tolérance établi par le conseil d'administration et les cadres supérieurs principaux. Elles établissent aussi la responsabilité en ce qui a trait aux tâches clés liées aux activités de prise de risques ainsi que le niveau ou les conditions d'approbation ou de mise en œuvre des opérations.

Lignes directrices, processus et normes

Lignes directrices

Les lignes directrices constituent les directives fournies pour la mise en œuvre des politiques susmentionnées. Généralement, elles décrivent les types de facilités, l'ensemble des risques auxquels les facilités exposent la Banque ainsi que les conditions dans lesquelles la Banque est prête à mener ses activités. Ces lignes directrices servent à assurer que la Banque possède les connaissances suffisantes sur ses clients, ses produits et ses marchés et qu'elle saisisse entièrement les risques liés aux activités qu'elle entreprend. Les lignes directrices peuvent être modifiées à l'occasion en raison des conditions du marché ou d'autres circonstances. Les activités comportant un risque qui ne suivent pas les lignes directrices sont habituellement approuvées par les comités de crédit principaux de la Banque, par son comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques ou par son comité des politiques en matière de risque.

Processus

Les processus constituent les activités liées à la détermination, à l'évaluation, à la documentation, à la communication et au contrôle des risques.

Normes

Les normes définissent l'étendue et la qualité de l'information requise pour prendre une décision ainsi que les attentes sur le plan de la qualité de l'analyse et de la présentation. Les processus et les normes sont établis à l'échelle de la Banque et consignés sous forme de politiques, de manuels et de guides dont le groupe Gestion du risque global est responsable. Les principaux processus portent sur l'examen et l'approbation des nouveaux produits, la validation des modèles et les essais dans des conditions critiques.

Mesures, surveillance et communication

Mesures

Il incombe au groupe Gestion du risque global de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de gestion du risque afin de soutenir les activités des divers secteurs d'activité et d'appuyer l'évaluation du capital économique à l'échelle de la Banque. La section sur les risques contient une explication de l'utilisation de ces outils.

Les outils de mesure du risque comprennent les modèles et les essais dans des conditions critiques. La Banque utilise des modèles pour divers objectifs, notamment pour estimer la valeur des transactions, évaluer l'exposition aux risques, déterminer les notations et les paramètres de risque de crédit et calculer le

capital économique et réglementaire. L'utilisation de méthodes et de modèles quantitatifs de risque est équilibrée par un solide cadre de gouvernance et comprend l'exercice d'un jugement éclairé et fondé sur l'expérience. L'élaboration, l'examen indépendant et l'approbation des modèles sont soumis à des politiques officielles, le cas échéant, y compris la surveillance des comités composés de membres de la haute direction, comme le comité d'examen des modèles (pour les modèles de risque de marché, de risque de crédit de contrepartie et de risque de liquidité).

Surveillance régulière

La surveillance régulière permet de s'assurer que les activités commerciales s'exercent dans le respect des limites et des lignes directrices approuvées, et qu'elles sont conformes aux stratégies et à la tolérance au risque de la Banque. Le cas échéant, tout manquement à ces limites ou lignes directrices est signalé à la haute direction, aux comités responsables des risques ou au conseil d'administration, selon la limite ou ligne directrice en cause.

Rapports sur le risque

Des rapports sur le risque sont utilisés pour regrouper les mesures du risque pour tous les produits et secteurs d'activité aux fins du respect des politiques, des limites et des lignes directrices. Ils fournissent aussi une idée précise des montants, types et sensibilités des divers risques liés aux portefeuilles de la Banque. Le conseil d'administration et la haute direction utilisent ces renseignements dans le but de comprendre le profil de risque et le rendement des portefeuilles de la Banque.

Les fonctions de contrôle et d'audit sont également établies de façon à être indépendantes des entités dont ils examinent les activités et dont la mission consiste à fournir une assurance objective et indépendante quant à la conception et au fonctionnement des contrôles et des processus d'exploitation à l'échelle de la Banque ainsi qu'à fournir des services-conseils conçus pour améliorer les activités de la Banque.

Essais dans des conditions critiques

Les programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque s'appuient sur les principes mis de l'avant dans les lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières, plus particulièrement :

- la ligne directrice A-1, *Norme de fonds propres* (Chapitre 9, *Simulation de crise*);
- la ligne directrice E-18, *La simulation de crise – Saines pratiques commerciales et financières*;
- le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres;

ainsi que sur celles d'associations professionnelles internationales, plus particulièrement :

- l'Institute of International Finance (*Governance for Strengthened Risk Management*);
- le Fonds monétaire international (*Macrofinancial Stress Testing – Principles and Practices*);
- la Banque des règlements internationaux (*Principles for sound stress testing practices and supervision*).

Les programmes d'essais dans des conditions critiques selon les divers risques individuels et à l'échelle de la Banque lui permettent d'évaluer l'incidence éventuelle sur ses revenus, son capital et sa liquidité par suite de changements importants dans la conjoncture du marché, l'environnement de crédit, les besoins en matière de liquidités ou d'autres facteurs de risque. Les essais dans des conditions critiques à l'échelle de la Banque sont aussi intégrés aux processus de planification stratégique et financière ainsi qu'à la planification en matière de gestion des crises. L'élaboration, l'approbation et l'examen continu des programmes d'essais dans des conditions critiques de la Banque sont encadrés par une politique officielle et sont sous la supervision du comité des essais dans des conditions critiques. Au besoin, le conseil d'administration ou son comité d'évaluation du risque approuve les limites des simulations de crises applicables à certains facteurs de risque et reçoit régulièrement des rapports sur les résultats obtenus.

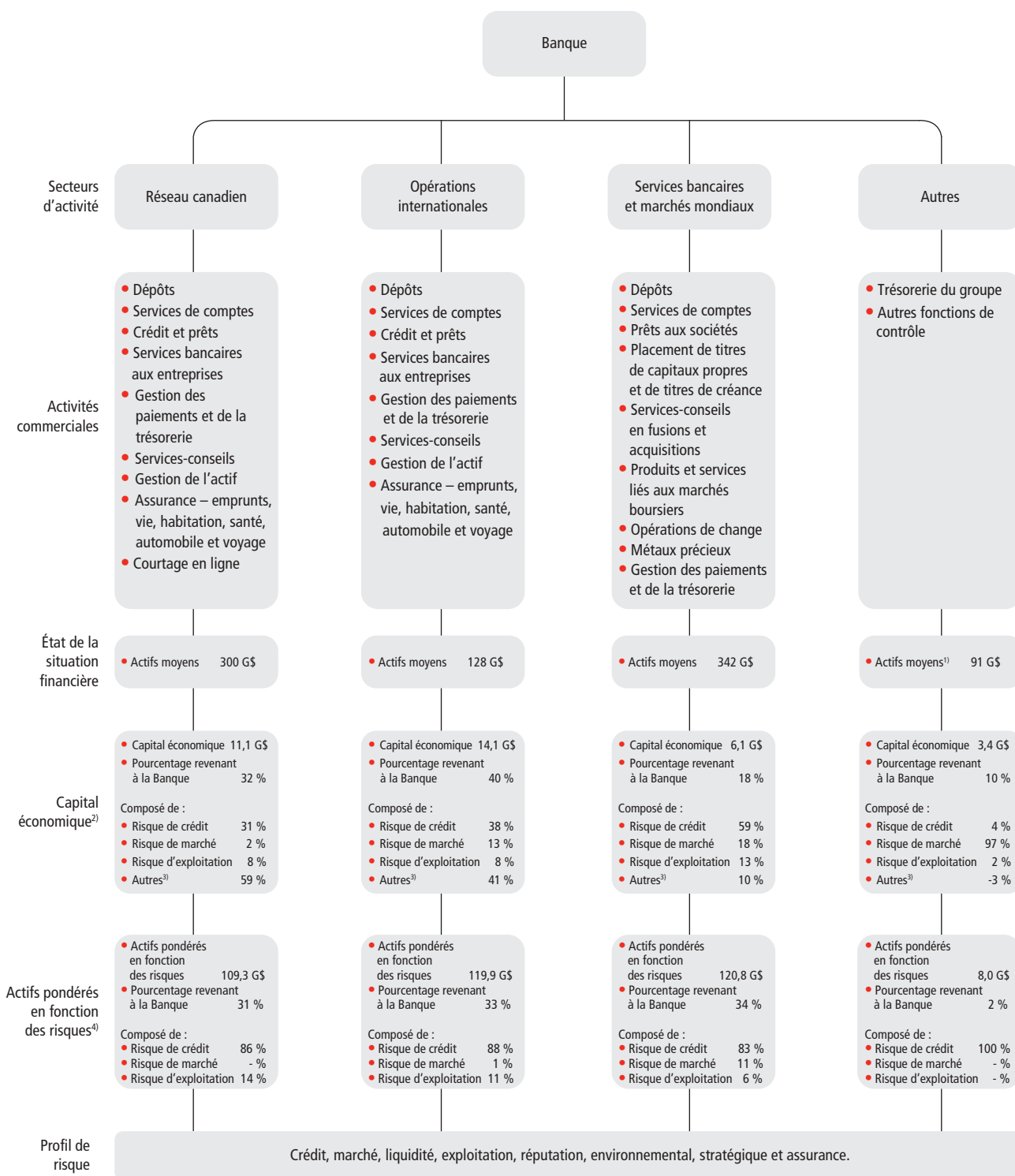
Chaque programme d'essais dans des conditions critiques est élaboré avec l'aide d'un large éventail de parties prenantes, et les résultats sont intégrés à la prise des décisions de gestion concernant le capital, le financement, les limites du risque de marché et la tolérance au risque de crédit. Les programmes d'essais dans des conditions critiques sont conçus de manière à prévoir diverses simulations de crises à l'échelle de la Banque, de niveaux de gravité et d'horizons temporels différents et représentatifs du profil de risque de la Banque Scotia. Les simulations récentes, qui portaient notamment sur une hypothèse de déflation en Chine et sur une hypothèse de crise macroéconomique répondant aux critères du BSIF, tenaient compte de facteurs macroéconomiques tels que des chocs de prix des marchandises et de liquidité, une baisse du PIB, une chute du prix des maisons, des conditions de marché instables et d'autres facteurs de récession.

Principaux types de risques

Le tableau suivant résume les principaux types de risques, leurs documents de régie et leur application à la tolérance au risque.

Type de risque	Documents de régie	Application à la tolérance au risque
Risque de crédit	<p>Politique de gestion du risque de crédit</p> <p>Tolérance au risque de crédit</p> <p>Politique en matière de compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs</p> <p>Politique en matière de montage des prêts hypothécaires à l'habitation</p>	<p>Limites/tolérances quantitatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposition à un seul client ou à un groupe de parties liées (limites établies par notations du risque et couvertures de sécurité du client); • Risque-pays (limites d'exposition visant à contrôler le risque de transfert/transfrontalier et le risque de défaut d'emprunteurs souverains); • Concentrations sectorielles (limites d'exposition et de concentration ajustée en fonction du risque).
Risque de marché	<p>Politique de gestion du risque de marché et du risque de taux d'intérêt structurel</p>	<p>Limites/tolérances quantitatives, comme diverses VaR limites, résultats des essais dans des conditions critiques, expositions aux placements en titres de capitaux propres et en titres de créance, de même qu'expositions au risque de taux d'intérêt structurel et au risque de change.</p>
Risque de liquidité et de financement	<p>Politique de gestion du risque de liquidité et des garanties</p>	<p>Limites/tolérances quantitatives, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveaux appropriés de détention d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent rapidement être vendus ou nantis; • Limites visant à contrôler les sorties de trésorerie nettes maximales sur une durée à court terme spécifiée; • Diversification du financement par sources, types de déposant, instruments, durées et régions géographiques.
Autres risques		
Risque d'exploitation	<p>Politique et cadre de gestion du risque d'exploitation</p> <p>Politique de contrôle interne</p> <p>Politique de gestion du risque fiduciaire</p> <p>Politique de gestion du risque lié aux modèles</p> <p>Politique de gestion du risque lié aux nouveaux produits et services</p> <p>Politique de gestion du risque lié à la technologie de l'information</p> <p>Politique de gestion du risque en matière de sous-traitance et d'autres ententes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification, évaluation, atténuation et suivi systématiques du risque d'exploitation, peu importe que le risque soit interne ou imparti à un tiers; • Atténuation au minimum du risque d'exploitation résiduel; • Quantification au moyen d'une limite de perte globale.
Risque de réputation	<p>Politique de gestion du risque de réputation</p> <p>Lignes directrices relatives au code d'éthique</p> <p>Politique de conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faible tolérance au risque de réputation, au risque juridique et au risque d'imposition découlant des activités commerciales, produits, services, transactions ou processus, ou encore de l'inadéquation des produits pour les clients.
Risque environnemental	<p>Politique environnementale</p>	<p>Respect des Principes d'Équateur grâce au provisionnement du financement de projet uniquement si l'emprunteur peut démontrer sa capacité et sa volonté de se conformer à des processus exhaustifs visant à faire en sorte que les projets sont développés d'une manière socialement responsable et respectent de saines pratiques de gestion de l'environnement.</p>
Risque stratégique	<p>Rapport annuel sur la stratégie au conseil d'administration</p>	<p>Le rapport sur la stratégie tient compte des liens entre le cadre de tolérance au risque de la Banque et la stratégie d'entreprise, les stratégies des secteurs d'activité et les stratégies des fonctions du siège social; il intègre également les liens aux fins de l'évaluation des avancées en matière de priorités stratégiques et de mise en œuvre de la stratégie.</p>
Risque d'assurance	<p>Politique et cadre de gestion du risque d'assurance</p>	<p>Maintien d'une exposition minimale au risque d'assurance; les risques d'assurance sont acceptés uniquement en vue d'atteindre un bénéfice stable et durable, le risque est diversifié par régions géographiques et par produits, et il est majoritairement à court terme.</p>

T46 Exposition au risque découlant des activités des secteurs d'activité de la Banque



1) Les actifs moyens du secteur Autres comprennent certains actifs non productifs se rapportant aux secteurs d'activité.

2) Le capital économique est présenté selon une moyenne sur douze mois, soit de la même façon que le rendement du capital économique.

3) Comprend le capital économique au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles.

4) Les actifs pondérés en fonction des risques au 31 octobre 2015 sont évalués aux fins réglementaires selon l'approche tout compris de Bâle III.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Ce risque découle des activités de prêt direct de la Banque de même que de ses activités de financement, d'investissement et de transaction lorsque les contreparties ont des obligations de remboursement ou autres envers elle. Le risque de crédit comprend le risque de règlement, le risque d'inadéquation et le risque de corrélation défavorable.

Table des matières des informations sur le risque de crédit

	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Sommaire du risque de crédit	74		
Cadre de gestion du risque de crédit			
Mesures du risque	74		
Sociétés et entreprises	75		
Notations de risque	75		
Approbation du crédit	75		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	75		
Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers	75		
Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises	75		
Produits négociés	76		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	76		
Prêts aux particuliers	76		
Approbation du crédit	76		
Notations de risque	76		
Atténuation du risque de crédit – Garanties	77		
Qualité du crédit	22	T2 Faits saillants financiers	14
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	24	T11 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	23
Prêts douteux	25	T12 Radiation nette en pourcentage de la moyenne des prêts et des acceptations	23
		T63 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques	109
		T64 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs géographiques	109
		T65 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis	109
		T66 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	110
		T67 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière	110
		T68 Variations du montant net des prêts douteux	111
		T69 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	112
		T70 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégories d'emprunteurs	112
		T71 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs	113
		T72 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques	113
		T73 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée	113
		T74 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques	114
		Analyse de l'exposition globale au risque de crédit, y compris l'exposition au risque de marché, les actifs des filiales d'assurance de la Banque et les autres actifs qui peuvent être complètement conciliés avec l'état de la situation financière (se reporter à la note 36, <i>Instruments financiers – gestion des risques</i> , figurant dans les états financiers consolidés)	199
Prêts acquis dans le cadre d'acquisitions	25		
Diversification des risques	26	D10 Diversification équilibrée au Canada et à l'étranger – prêts et acceptations	27
		D11 ainsi que dans les prêts aux ménages et aux entreprises – prêts et acceptations	27
		T62 Prêts et acceptations par secteurs géographiques	108
Atténuation du risque	26		
Aperçu du portefeuille de prêts	26	T17 Exposition au risque en Europe	28
Pétrole et gaz	26	T18 Expositions financées	29
Puerto Rico	26	T19 Exposition de la Banque par pays	29
Prêts hypothécaires à l'habitation	26	T20 Expositions indirectes	30
Prêts aux promoteurs de copropriétés au Canada	28		
Exposition au risque en Europe	28		
Instruments financiers	52	T38 Titres hypothécaires	53
		T39 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)	53

Sommaire du risque de crédit

- Les prêts et acceptations (particuliers et autres) sont demeurés diversifiés par régions géographiques, secteurs d'activité et clients. L'exposition régionale est répartie entre nos marchés clés (66,6 % au Canada, 6,4 % aux États-Unis, 3,9 % au Mexique, 3,6 % au Pérou, 3,5 % au Chili, 1,9 % en Colombie et 14,1 % ailleurs). Le secteur des services financiers représente 4,5 % des expositions brutes totales (compte non tenu des garanties) et s'établissait à 21 milliards de dollars, en baisse de 1 milliard de dollars par rapport au 31 octobre 2014. Pour l'essentiel, ces expositions visent des contreparties bénéficiant d'une cote élevée et sont habituellement garanties.
- Au 31 octobre 2015, le portefeuille de prêts global de la Banque avait été porté à 473 milliards de dollars, par rapport à 438 milliards de dollars au 31 octobre 2014, la croissance du portefeuille étant essentiellement attribuable aux prêts personnels ainsi qu'aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. Les prêts hypothécaires à l'habitation représentaient 217 milliards de dollars au 31 octobre 2015, 88 % de ceux-ci se trouvant au Canada. Le portefeuille de prêts aux sociétés, qui représente 35 % du portefeuille de prêts total, était composé à hauteur de 55 % de prêts de grande qualité au 31 octobre 2015, ce qui est identique à la proportion au 31 octobre 2014. Pour que la gestion du risque de crédit soit efficace, il faut établir une culture appropriée du risque de crédit. Les politiques clés en matière de risque de crédit et les déclarations de tolérance au risque de crédit sont au cœur de cette culture.

Le conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire du comité d'évaluation du risque (le « conseil »), examine et approuve la tolérance de la Banque au risque de crédit annuellement et sa politique en matière de gestion du risque de crédit, bisannuellement :

- Les objectifs de la tolérance au risque de crédit sont de s'assurer que :
 - les marchés cibles et les produits offerts sont bien définis à l'échelle de la Banque et de chacun des secteurs d'activité;
 - les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
 - les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.
- La politique de gestion du risque de crédit précise le cadre de gestion du risque de crédit, notamment :
 - les principaux principes de gestion du risque de crédit;
 - la délégation de pouvoir;
 - le programme de gestion du risque de crédit;
 - la gestion du risque de crédit de contrepartie pour les activités de négociation et de placement;
 - les limites globales, soit la limite au-delà de laquelle les demandes de crédit doivent recevoir l'approbation du conseil;
 - le risque inhérent à un emprunteur individuel ou à un groupe à partir duquel le conseil doit être mis au fait de l'existence d'un risque.

Le groupe Gestion du risque global élabore le cadre de gestion du risque de crédit et les politiques qui expliquent en détail, notamment, le système de notation du risque de crédit et les paramètres estimatifs connexes, la délégation du pouvoir d'octroyer du crédit, le calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances et l'autorisation des radiations.

Le risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises est classé par pays et par grands groupes sectoriels. Les limites totales du risque de crédit de chacun de ces groupes sont également examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. Les objectifs de la gestion des portefeuilles et la diversification du risque constituent des facteurs clés dont il faut tenir compte pour établir ces limites.

Conformément aux limites approuvées par le conseil, des limites d'emprunt sont fixées dans le cadre des critères et des lignes directrices établis pour les emprunteurs individuels, des secteurs d'activité particuliers, des pays donnés et certains types de prêts afin que la Banque ne souffre pas d'une concentration excessive auprès d'un emprunteur, d'un groupe d'emprunteurs, d'un secteur d'activité ou d'une région. Dans le cadre du processus de gestion des portefeuilles, les prêts peuvent faire l'objet d'une syndication dans le but de réduire le risque global lié à un emprunteur individuel. Pour certains segments des portefeuilles, des dérivés de crédit sont utilisés afin d'atténuer le risque de perte lié au défaut d'un emprunteur. Le risque est également atténué par la vente sélective de prêts.

Les unités d'exploitation et le groupe Gestion du risque global de la Banque examinent régulièrement les divers segments des portefeuilles de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer l'incidence des tendances économiques ou d'événements précis sur le rendement des portefeuilles et de déterminer si des mesures correctives doivent être prises. Ces examens comportent l'évaluation des facteurs de risque liés à des produits en particulier, à des secteurs d'activité et à des pays donnés. Les résultats de ces examens sont communiqués au comité des politiques en matière de risque et, s'ils revêtent une importance particulière, au conseil d'administration.

Mesures du risque

Le système de notation du risque de crédit permet d'établir les principaux paramètres estimatifs du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Ces paramètres de risque, soit la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut, sont transparents et doivent pouvoir être reproduits afin d'assurer l'uniformité pour ce qui est de l'approbation de crédit et des normes minimales de crédit par catégorie de notation du risque. Ces paramètres font partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque, qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle, et sont utilisés dans plusieurs calculs internes et réglementaires visant à quantifier le risque de crédit.

Le système de notation du risque de crédit de la Banque est assujéti à un cadre rigoureux en matière de validation, de gouvernance et de supervision. Ce cadre a pour objectifs de veiller à ce que :

- les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit soient conçus et élaborés adéquatement, validés indépendamment et examinés régulièrement;
- les processus d'examen et de validation représentent une mise à l'épreuve efficace des processus de conception et d'élaboration.

Les méthodes et les paramètres de notation du risque de crédit autres qu'envers les prêts aux particuliers sont examinés et validés au moins une fois l'an. Les unités du groupe Gestion du risque global sont responsables de la conception, de l'élaboration, de la validation et de l'examen de ces méthodes et paramètres et sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des opérations de montage. Elles sont également indépendantes, au sein du groupe Gestion du risque global, des unités qui prennent part à l'approbation des notations de risque et à l'approbation de crédit.

Les notations internes de risque de crédit et les paramètres de risque connexes influent sur l'établissement du taux d'intérêt d'un prêt, le calcul du compte de correction de valeur collectif pour pertes sur créances et le rendement du capital économique.

Sociétés et entreprises

L'exposition au risque de crédit lié aux sociétés et aux entreprises découle des activités des secteurs Réseau canadien, Opérations internationales et Services bancaires et marchés mondiaux.

Notations de risque

Le système de notation du risque de la Banque se fonde sur des notations internes (« NI »), soit une échelle de 18 points utilisée pour distinguer le risque de défaut des emprunteurs et le risque de perte lié aux facilités. Le tableau T30, qui figure à la page 46, présente la relation générale entre les NI de la Banque à l'égard des emprunteurs et les notations des agences externes.

Les NI servent en outre à définir le niveau hiérarchique devant intervenir dans le processus d'approbation de crédit selon l'ampleur et le risque de chaque demande. Les demandes de crédit auxquelles une faible notation a été attribuée exigent l'intervention d'un palier plus élevé de la haute direction selon l'ampleur du risque global. Lorsqu'une décision dépasse leurs compétences, les unités responsables de l'approbation de crédit transmettent la demande, accompagnée de leur recommandation, à l'un des comités de crédit principaux aux fins de l'approbation du crédit. Les comités de crédit principaux sont également investis de pouvoirs décisionnels bien définis et, par conséquent, peuvent réacheminer certaines demandes au comité des politiques en matière de risque. Dans certains cas, ces demandes doivent être transmises au comité d'évaluation du risque du conseil d'administration.

Approbation du crédit

Les unités responsables de l'approbation de crédit au sein du groupe Gestion du risque global analysent et évaluent toutes les demandes de crédit importantes provenant de sociétés et d'entreprises et donnant lieu à une exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les risques sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. La prise de décisions commence par une évaluation du risque de crédit de l'emprunteur individuel ou de la contrepartie. Les facteurs clés de l'évaluation incluent les suivants :

- l'équipe de direction de l'emprunteur;
- les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur;
- le secteur d'activité de l'emprunteur;
- les tendances économiques;
- le risque géopolitique.

Au terme de cette évaluation, une cote de risque est attribuée à l'emprunteur ou à la contrepartie selon le système de notation du risque de la Banque.

Les facilités consenties font l'objet d'une notation distincte qui tient compte d'autres facteurs qui ont une incidence sur le montant de la perte éventuelle en cas de défaut de paiement, comme la garantie, la priorité de la créance, la structure, l'échéance et toute mesure d'atténuation du risque de crédit. Les garanties prennent généralement la forme de droits grevant les stocks, les débiteurs, les biens immobiliers et les actifs d'exploitation dans les cas où un prêt est consenti à des emprunteurs qui sont des sociétés ou des entreprises. En ce qui a trait aux activités de transaction, comme les prêts de titres, les transactions de rachat et les produits dérivés, les garanties sont sous forme de trésorerie ou de valeurs du Trésor. Les types de garanties acceptables et les processus d'évaluation connexes sont documentés dans les politiques et les manuels de gestion du risque.

Les autres mesures d'atténuation du risque de crédit comprennent les cautionnements consentis par des tiers et, dans le cas des produits dérivés, les accords généraux de compensation.

Une notation interne du risque est attribuée à l'emprunteur et à la facilité au moment de l'approbation initiale de la facilité et cette notation est ensuite rapidement réévaluée et rajustée, au besoin, à la lumière des changements qui surviennent dans la situation financière du client ou dans ses perspectives d'affaires. La réévaluation est un processus continu et elle est effectuée dans le cadre de changements de la conjoncture économique, de perspectives propres à un secteur d'activité et de risques ponctuels comme la révision de prévisions financières, la publication de résultats financiers intermédiaires ou toute autre annonce exceptionnelle. Le groupe Gestion du risque global est l'arbitre suprême en matière de notations internes du risque.

Les notations internes du risque de crédit sont aussi prises en considération dans l'établissement des limites d'approbation, puisque les lignes directrices concernant les seuils de détention sont liées aux différentes notations attribuées. Les limites par emprunteur sont beaucoup plus basses pour les emprunteurs à risque élevé que pour les emprunteurs à faible risque.

Le processus d'approbation de crédit s'appuie aussi sur un modèle de rentabilité du rendement des capitaux propres ajusté en fonction du risque pour faire en sorte que le client et la structure de l'opération offrent un rendement approprié pour un niveau de risque donné. En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts aux sociétés et aux gros emprunteurs des Opérations internationales, le groupe Gestion des portefeuilles de prêts examine les résultats du modèle de rentabilité en les comparant avec des indices de référence externes et émet une opinion sur le rendement relatif et la tarification de chaque opération au-dessus d'un seuil minimal.

Les unités d'exploitation ainsi que le groupe Gestion du risque global suivent de près les risques de crédit liés à chaque client pour relever tout signe de détérioration. De plus, un examen et une analyse du risque de chaque emprunteur sont effectués une fois l'an ou plus souvent dans le cas des emprunteurs à risque élevé. Si, de l'avis de la direction, un compte exige le recours à des spécialistes en arrangement et en restructuration, il sera remis à un groupe responsable des comptes spéciaux aux fins de suivi et de résolution.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Produits conventionnels qui ne sont pas destinés aux particuliers (lignes de crédit à l'exploitation, emprunts à terme, etc.)

La valeur des garanties est établie d'une manière précise au début et sur toute la durée d'une transaction au moyen de méthodes d'évaluation courantes. Les estimations de la valeur des garanties sont réalisées à une fréquence appropriée au regard de la fréquence des fluctuations de la valeur de marché, selon le type de garantie et le profil de risque de l'emprunteur.

De plus, lorsqu'il n'est pas rentable d'effectuer le suivi de garanties très volatiles (comme les débiteurs et les stocks), des marges de prêt appropriées sont appliquées pour compenser (p. ex. : le plafond est établi à 80 % de la valeur pour les débiteurs et à 50 % de la valeur pour les stocks). La fréquence des évaluations est également accrue si des signaux d'alerte précoce indiquent que la situation financière d'un emprunteur s'est détériorée.

Les emprunteurs doivent confirmer leur respect de certaines clauses restrictives, notamment en confirmant périodiquement la valeur des garanties, la Banque utilisant ces clauses restrictives comme signaux d'alerte précoce d'une détérioration de la valeur des garanties. Une inspection périodique des garanties physique est effectuée, le cas échéant, s'il existe un moyen raisonnable de le faire.

Les procédures de la Banque prévoient la vérification, notamment au moyen de l'attestation par les dirigeants de la Banque lors des examens initiaux, annuels et périodiques, que la valeur des garanties, marges ou autres a été évaluée et, au besoin, que des mesures ont été prises pour atténuer toute baisse de la valeur des garanties.

La Banque n'a pas recours à des modèles d'évaluation automatisée aux fins d'évaluation. Le groupe Gestion du risque global effectue ses propres évaluations des sociétés en fonction de divers facteurs comme la valeur comptable, la valeur comptable actualisée et la valeur de l'entreprise.

Biens immobiliers de sociétés et d'entreprises

De nouvelles évaluations ou des évaluations mises à jour doivent généralement être obtenues à l'octroi d'une facilité de même que lors de modifications de prêts, de restructurations de prêts et de restructurations de prêts en difficulté. Dans la majorité des cas, une nouvelle évaluation est nécessaire si, de l'avis

raisonnable de l'unité d'exécution bancaire ou de l'unité du groupe Gestion du risque global responsable du secteur immobilier, la valeur a subi une variation importante. De plus, aucune des lignes directrices en matière d'évaluation énoncées dans les politiques ne devrait dissuader la Banque de demander une évaluation plus fréquente si l'on constate ou anticipe une évolution défavorable de la conjoncture du marché, du parrainage, de la solvabilité ou d'autres hypothèses connexes.

Les évaluations doivent être consignées par écrit et comprendre des informations et une analyse suffisantes pour étayer la décision de la Banque d'accorder le prêt. De plus, lorsqu'ils fournissent une opinion quant à la valeur de marché d'un bien immobilier, il incombe aux évaluateurs tiers d'établir la portée des travaux nécessaires pour obtenir des résultats crédibles. L'évaluation doit satisfaire aux exigences réglementaires et sectorielles, lesquelles, selon le type de bien évalué, doivent comprendre une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- i. la méthode de comparaison
- ii. la méthode du coût
- iii. la méthode du revenu

L'évaluateur doit indiquer la raison qui sous-tend l'omission de l'une ou l'autre de ces méthodes. De plus, l'évaluation doit indiquer si le bien visé a été inspecté physiquement et si le signataire du rapport d'évaluation a reçu une aide importante. Le rapport doit également contenir une présentation et une explication des hypothèses entrant dans le calcul de la valeur aux termes de chacune des méthodes susmentionnées.

Les unités d'exploitation et l'unité du groupe Gestion du risque global responsable du secteur immobilier examinent toutes les évaluations pour confirmer que l'évaluation tient compte de tous les enjeux importants au regard de la catégorie, de l'emplacement et de l'environnement économique de l'actif et qu'elle intègre toutes les méthodes et hypothèses appropriées. Dans la plupart des cas, les unités d'exploitation tiennent également compte des biens comparables, en plus des enjeux pris en considération dans le cadre des évaluations, afin de justifier davantage la valeur.

Lorsque des évaluateurs tiers sont utilisés, ceux-ci doivent être agréés et répondre aux attentes de la Banque. De plus, le groupe Gestion du risque global valide les évaluations de tiers au moyen d'estimations internes fondées sur des biens comparables ou des évaluations du revenu actualisé.

Produits négociés

Les produits négociés sont des opérations concernant des instruments dérivés, des opérations de change, des opérations sur marchandises, des opérations de pension sur titres et des opérations de prêts et d'emprunts de titres. Le risque de crédit lié aux produits négociés ne peut être déterminé avec certitude au départ puisque, pendant la réalisation d'une opération, la valeur monétaire de l'obligation de la contrepartie envers la Banque variera en fonction de l'évolution des marchés des capitaux (comme les fluctuations des cours des actions, des taux d'intérêt et des taux de change). La Banque approuve le risque de crédit lié aux produits négociés en tenant compte de leur juste valeur courante, majorée d'une composante additionnelle servant à refléter l'évolution éventuelle de leur évaluation à la valeur de marché. Le processus d'approbation du crédit comprend également l'évaluation de la possibilité de risque de corrélation défavorable, lequel se produit lorsque l'exposition à une contrepartie est corrélée de façon positive à la probabilité de défaut de cette contrepartie.

Le risque de crédit lié aux produits négociés est géré selon le processus d'approbation du crédit appliqué aux activités de prêt. La Banque tient compte du risque de crédit lié aux activités de prêt ainsi que du risque de crédit éventuel découlant des opérations sur produits négociés avec la contrepartie.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Les dérivés sont généralement négociés aux termes d'accords généraux de compensation standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. Les accords de l'ISDA sont fréquemment assortis d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les quotités qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie.

Les contreparties de première qualité représentent environ 90 % du montant exposé au risque de crédit découlant des opérations sur produits dérivés. Une proportion d'environ 40 % de l'exposition au risque de contrepartie lié aux produits dérivés est attribuable à des contreparties bancaires. Compte tenu des accords de compensation et de nantissement, le cas échéant, aucun montant net à risque en raison des opérations sur produits négociés avec une contrepartie en particulier n'était jugé important en regard de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2015. Aucun risque individuel lié à une contrepartie bilatérale de première qualité n'était supérieur à 1 200 millions de dollars et aucun risque individuel lié à une contrepartie qui est une société n'était supérieur à 610 millions de dollars.

Prêts aux particuliers

L'exposition au risque de crédit lié aux prêts aux particuliers découle des secteurs Réseau canadien et Opérations internationales.

Approbation du crédit

Le processus décisionnel touchant les prêts aux particuliers fait en sorte que les risques de crédit sont évalués adéquatement, approuvés judicieusement, surveillés en permanence et gérés activement. En général, les décisions en matière de crédit liées aux prêts à la consommation sont traitées par le logiciel d'approbation de crédit de la Banque et sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit.

Les méthodes d'approbation de crédit et de gestion des portefeuilles de la Banque visent à assurer l'uniformité de l'octroi de crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Les méthodes rigoureuses de la Banque en matière d'octroi de crédit et la modélisation des risques au Canada sont davantage centrées sur le client que sur le produit. La Banque estime qu'une telle démarche assure une meilleure évaluation des risques que celles centrées sur le produit et devrait contribuer à la baisse des pertes sur prêts avec le temps. Les Opérations internationales s'appuient sur une démarche similaire à l'égard de la modélisation des risques, de l'approbation de crédit et de la gestion de portefeuilles.

Toutes les modifications de la notation et des politiques sont proposées par les unités du groupe Gestion du risque global, lesquelles sont fonctionnellement indépendantes des unités d'exploitation responsables des portefeuilles de prêts aux particuliers. Les modèles et paramètres doivent également être validés et examinés de manière indépendante des unités impliquées qui participent à la mise en œuvre et au développement des modèles. Le processus d'examen prévoit le renvoi au comité de crédit principal concerné pour approbation, au besoin. Les portefeuilles de prêts à la consommation font l'objet d'examen mensuels qui servent à mieux circonscrire toute nouvelle tendance dans la qualité des prêts et à déterminer si des mesures correctives s'imposent.

Notations de risque

Le système de notation du risque lié aux particuliers de la Banque est centré sur l'emprunteur et sur l'opération. Une notation du risque est attribuée à chaque prêt à un particulier en fonction des antécédents de crédit ou de l'évaluation de crédit interne du client. Le système automatisé de notation du risque de la Banque évalue mensuellement la solvabilité de chaque client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le système de notation du risque dans son ensemble aux termes de l'approche NI avancée fait l'objet d'un examen régulier comportant un suivi du rendement en cours des principales composantes. Les modèles du risque sont validés indépendamment des secteurs responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de notation pour en assurer l'indépendance véritable.

Les caractéristiques comportementales des clients utilisées à titre de données pour les modèles de l'approche NI avancée de Bâle III sont cohérentes avec celles utilisées par les systèmes de notation du risque canadiens liés aux particuliers de la Banque. À l'heure actuelle, l'approche standard est appliquée aux portefeuilles de prêts des Opérations internationales.

Atténuation du risque de crédit – Garanties

Pour ce qui est des expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels, la valeur des biens immobiliers est confirmée lors du montage au moyen de différentes méthode de validation, dont une méthode d'évaluation automatisée et une évaluation exhaustive (inspection en personne). L'évaluation est réalisée par un évaluateur tiers approuvé par la Banque. Aux fins de surveillance des principaux portefeuilles, les valeurs des biens immobiliers sont indexées trimestriellement au prix des maisons. S'il y a dépréciation de prêts des principaux portefeuilles, la valeur des biens immobiliers résidentiels est reconfirmée au moyen de méthodes d'évaluation automatisée de tiers.

Les valeurs obtenues au moyen de méthodes d'évaluation automatisée sont systématiquement validées au moyen d'un processus d'échantillonnage aléatoire qui évalue rétrospectivement les valeurs fournies par les modèles d'évaluation automatisée par rapport aux évaluations disponibles (essentiellement des méthodes d'évaluation automatisée de tiers). Lorsque des évaluations de tiers sont obtenues, la Banque s'appuie sur le titre professionnel de l'évaluateur. Un échantillon des rapports d'évaluation approuvés est examiné par les évaluateurs principaux de la Banque afin d'assurer que la qualité des évaluations est uniforme et que les valeurs obtenues sont satisfaisantes. Les évaluateurs tiers sont choisis au moyen d'une liste d'évaluateurs préapprouvés par la Banque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque qu'une perte découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours des actions, les cours de change et les prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. La table des matières des informations sur le risque de marché est présentée ci-après.

Table des matières des informations sur le risque de marché

Table des matières	Page	Tableaux et diagrammes	Page
Catégories du risque de marché	79		
Risque de taux d'intérêt	79		
Risque d'écart de crédit	79		
Risque de change	79		
Risque sur actions	79		
Risque sur marchandises	79		
Gouvernance du risque de marché	79		
Sommaire des mesures du risque	79		
Valeur à risque	79		
Exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global	80		
Essais dans des conditions critiques	80		
Analyse de sensibilité	80		
Analyse des écarts de sensibilité	80		
Validation des modèles de risque de marché	80		
Risque de marché lié aux activités autres que de transaction	80-81		
Risque de taux d'intérêt		D30 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt	81
		T47 Écart de taux d'intérêt	81
		T48 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels	82
Risque de change	82		
Risques liés aux portefeuilles de placements	82		
Risque de marché lié aux activités de transaction	82-83	T49 VaR quotidienne par facteurs de risque	82
		D31 Répartition des revenus provenant des activités de transaction	83
		D32 Revenus provenant des activités de transaction quotidiens c. VaR	83
Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière	84	T50 Interdépendance du risque de marché et de l'état de la situation financière	84
Produits dérivés et opérations structurées	84		
Produits dérivés	84		
Opérations structurées	84		
Exposition au risque en Europe	28-30	T17 Exposition au risque en Europe	28
		T18 Expositions financées	29
		T19 Exposition de la Banque par pays	29
Risque de marché	48	T35 Total du capital lié au risque de marché	49
Instruments financiers	52-53	T38 Titres hypothécaires	53
		T39 Titres adossés à des créances avec flux groupés (« TCFG »)	53

Catégories du risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte attribuable aux variations du degré ou à la volatilité des taux d'intérêt. Ce risque touche des instruments comme, sans toutefois s'y limiter, les titres de créance, les prêts, les prêts hypothécaires, les dépôts et les dérivés.

Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses des écarts de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur le revenu annuel et la VaR, et il est atténué grâce à la diversification du portefeuille et des couvertures au moyen de dérivés de taux d'intérêt et de titres de créance.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit correspond au risque de perte découlant des variations du prix du crédit sur le marché et de la volatilité du crédit ou de la solvabilité d'émetteurs. Ce risque touche essentiellement les portefeuilles de prêts et de titres de créance. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'analyses de défaillances immédiates, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des dérivés de crédit.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de perte découlant des fluctuations et de la volatilité des cours de change. Les titres de créance, autres titres et flux de trésorerie futurs libellés en monnaie étrangère sont exposés à ce type de risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction maximale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions et des dérivés de change.

Risque sur actions

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours, de la volatilité ou de tout autre facteur de risque propre aux actions individuelles ou aux titres assimilables à des actions. Ce risque touche des instruments comme, sans toutefois s'y limiter, les actions, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les dérivés et d'autres produits assimilables à des actions. Le risque est géré au moyen d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et les plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des actions physiques et des instruments dérivés.

Risque sur marchandises

Le risque sur marchandises correspond au risque de perte découlant des fluctuations des cours ou de la volatilité des métaux précieux, des métaux de base, des produits énergétiques et des produits agricoles. Les positions sur marchandises physiques et sur dérivés sont exposées à ce risque. Le risque est géré au moyen de la position de transaction totale nette, d'analyses de sensibilité, d'essais dans des conditions critiques et de plafonds sur la VaR, et il est atténué grâce à des couvertures reposant sur des positions sur marchandises physiques et sur dérivés.

Les facteurs de risque liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction sont présentés ci-après.

Activités de financement autres que de transaction	Activités d'investissement	Activités de transaction
Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt	Risque de taux d'intérêt
Risque de change	Risque d'écart de crédit	Risque d'écart de crédit
	Risque de change	Risque de change
	Risque sur actions	Risque sur actions
		Risque sur marchandises

Gouvernance du risque de marché

Aperçu

Une fois l'an, le conseil d'administration examine et approuve les politiques et limites à l'égard du risque de marché. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques (le « CGRMAP ») veillent à l'application du cadre établi par le conseil d'administration et surveillent le risque de marché auquel la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ce risque. Le CGRMAP établit des politiques de fonctionnement précises et des limites par produit, par portefeuille, par unité d'exploitation et par secteur d'activité, ainsi qu'à l'échelle de la Banque. Les limites sont examinées au moins une fois l'an.

Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de marché important, soutenant le CGRMAP et le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, de la surveillance, de la communication, de la proposition de normes et du soutien à la création de produits. Afin d'assurer le respect des politiques et des limites, le risque de marché est surveillé indépendamment de manière continue par le groupe Gestion du risque global, les services administratifs ou le groupe Finance. Ils fournissent à la haute direction, aux unités d'exploitation, au CGAP et au CGRMAP des rapports quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur le risque de marché par secteurs d'activité et par types de risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Ces mesures sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité particulière. Les principales techniques de mesure sont la valeur à risque (« VaR »), l'exigence de fonds propres incrémentale, la mesure du risque global, les essais dans des conditions critiques, l'analyse de sensibilité et l'analyse des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt. L'utilisation et les caractéristiques de chacune de ces techniques sont présentées à la rubrique « Sommaire des mesures du risque ».

Sommaire des mesures du risque

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique servant à estimer les pertes potentielles découlant du risque de marché fondée sur un niveau de confiance et un horizon temporel communs. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour pour ses portefeuilles de transaction. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La VaR a deux composantes, à savoir le risque de marché général et le risque propre à la dette. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour ce qui est des instruments de créance et de dérivés de crédit, le risque propre au débiteur n'est pas reflété dans la VaR au titre du risque de marché général et est calculé au moyen de la VaR du risque propre à la dette, qui a recours à la méthode de simulation de Monte Carlo. En outre, la Banque calcule une VaR ayant subi une simulation de crise, laquelle est obtenue au moyen de la même méthode de base que la VaR, mais est calibrée en fonction d'une période de un an considérée comme ayant subi une crise. La période ayant subi une crise est déterminée par analyse du profil de risque du portefeuille de transaction en regard de données de marché historiques. La VaR ayant subi une situation de crise vient compléter la VaR, puisqu'elle évalue l'incidence d'une volatilité de marché supérieure aux données historiques prises en compte dans le calcul de la VaR.

Tous les principaux facteurs de risque se reflètent dans la VaR. Lorsqu'il n'existe pas de données historiques, des substituts sont utilisés pour établir la volatilité pertinente de la VaR et de la VaR ayant subi une simulation de crise jusqu'à ce que des données suffisantes soient disponibles. La fluctuation de la VaR entre les périodes est généralement attribuable aux variations des niveaux d'exposition, de la volatilité ou des corrélations entre les catégories d'actifs. La VaR sert également à évaluer les risques découlant de certains portefeuilles de financement et de placements. Les évaluations rétroactives des résultats réels par rapport aux résultats au titre de la VaR sont aussi une partie importante et nécessaire du processus lié à la VaR, puisqu'elles valident la qualité et l'exactitude du modèle de la VaR de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats de la VaR et des évaluations rétrospectives tous les trimestres.

Exigence de fonds propres incrémentale et mesure du risque global

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global, lesquels tiennent compte de ce qui suit :

Risque de défaillance : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la défaillance d'un débiteur (émetteur d'actions/d'obligations ou contrepartie).

Risque de migration du crédit : Désigne les pertes directes potentielles découlant de la révision à la baisse ou à la hausse de notations.

Un modèle Monte Carlo est appliqué aux débiteurs sous-jacents aux portefeuilles de dérivés de crédit et d'obligations aux fins de simulations de défaillance et de migration. De plus, pour la mesure du risque global d'un portefeuille de transaction en corrélation, un modèle de simulation de marché sert également à tenir compte des variations historiques des prix. L'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global sont calculées au 99,9^e centile sur un horizon de liquidité de un an. Le conseil d'administration examine les résultats de l'exigence de fonds propres incrémentale et de la mesure du risque global tous les trimestres.

Essais dans des conditions critiques

L'une des limites inhérentes à la VaR et à la VaR ayant subi une situation de crise est que celles-ci ne reflètent que l'historique de volatilité récent et une période de un an considérée comme ayant subi une crise, respectivement. Par conséquent, les essais dans des conditions critiques permettent d'examiner l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement marqués des facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Les conditions critiques retenues sont conçues pour tenir compte d'importants mouvements des facteurs de risque ainsi que d'événements de marché historiques et hypothétiques comportant de multiples risques. Les conditions historiques tiennent compte de fluctuations considérables sur des périodes qui sont beaucoup plus longues que la période de détention de un jour utilisée dans le calcul de la VaR, comme la crise du crédit de 2008 ou la crise financière russe en 1998. Comme c'est le cas pour la VaR, la VaR ayant subi une situation de crise fournit à la direction de l'information sur les pertes pouvant potentiellement découler d'événements extrêmes. De plus, les résultats du programme d'essais dans des conditions critiques sont utilisés pour vérifier que les fonds propres liés au risque de marché de la Banque sont suffisants pour absorber ces pertes potentielles.

La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à une série d'essais dans des conditions critiques sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Elle évalue aussi mensuellement le risque dans ses portefeuilles de placements en effectuant des essais dans des conditions critiques fondés sur des sensibilités à des facteurs de risque et à des événements précis sur le marché. Le programme d'essais dans des conditions critiques constitue une composante essentielle du cadre de gestion du risque global de la Banque, qui s'ajoute à la VaR ainsi qu'à d'autres mesures et contrôles du risque de la Banque. Le conseil d'administration examine les résultats des essais dans des conditions critiques tous les trimestres.

Analyse de sensibilité

Pour les portefeuilles de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des facteurs de risque, dont les cours et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. Ces mesures s'appliquent à tous les types de produits et les régions géographiques et sont utilisées pour le suivi des limites et la communication de l'information à la direction.

Pour les portefeuilles de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette analyse s'applique aux activités d'exploitation que la Banque mène dans chacune des grandes monnaies à l'échelle mondiale. L'analyse de sensibilité de la Banque aux fins d'établissement de limites et de présentation de l'information est évaluée au moyen de variations parallèles favorables et défavorables des courbes de taux d'intérêt sous-jacents. La Banque effectue également des analyses de sensibilité au moyen de variations non parallèles des courbes de taux d'intérêt, notamment en accentuant, en aplanissant et en déformant la courbe. Le conseil d'administration examine les résultats des analyses de sensibilité tous les trimestres.

Analyse des écarts de sensibilité

L'analyse des écarts de sensibilité sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt des disparités liées à la refixation des prix des activités autres que de transaction de la Banque. Aux termes de cette analyse, les actifs, les passifs et les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière qui sont sensibles aux taux d'intérêt sont attribués à des périodes définies selon les dates prévues de refixation des prix. L'écart de taux d'intérêt des produits assortis d'échéances contractuelles est fondé sur la date d'échéance contractuelle ou la prochaine date de réévaluation du prix, selon la plus rapprochée de ces deux dates. L'écart de taux d'intérêt des produits n'ayant pas d'échéance contractuelle est fondé sur le comportement historique des consommateurs. Le conseil d'administration examine les résultats des analyses des écarts de sensibilité tous les trimestres.

Validation des modèles de risque de marché

Avant qu'un nouveau modèle de risque de marché soit mis en œuvre, il a fait l'objet d'une validation approfondie et d'essais suffisants. Le modèle est validé lors de son élaboration initiale et lorsque des changements importants y sont apportés. Les modèles sont également validés périodiquement à une fréquence déterminée par les notations des risques visés par le modèle. Certains événements peuvent déclencher une validation anticipée, à savoir d'importantes variations de la structure du marché ou de la composition du portefeuille. La validation des modèles passe par des évaluations rétroactives et des analyses supplémentaires, y compris ce qui suit :

- un examen théorique ou des tests visant à évaluer le caractère approprié des hypothèses utilisées dans le modèle interne
- des analyses d'impact, y compris des simulations de crise, qui surviendraient advenant diverses conditions du marché historiques et hypothétiques;
- le recours à des portefeuilles hypothétiques visant à assurer que le modèle tient compte du risque de concentration pouvant survenir dans un portefeuille qui n'est pas diversifié.

Le processus de validation est régi par la politique de gestion des risques à l'aide de modèles de la Banque.

Risque de marché lié aux activités autres que de transaction

Activités de financement et d'investissement

Le risque de marché découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque est déterminé, géré et contrôlé au moyen des processus de gestion de l'actif et du passif de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif se réunit aux deux semaines pour examiner les risques et les possibilités et pour évaluer les résultats à ce chapitre, notamment l'efficacité des stratégies de couverture.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés aux portefeuilles d'activités autres que de transaction découlent essentiellement des disparités de taux d'intérêt (fréquence des refixations de prix) au titre des expositions des actifs et des passifs. Les plus importantes expositions liées au portefeuille d'activités autres que de transaction découlent des services bancaires aux particuliers au Canada. La principale composante de ce risque est liée aux positions du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation. Le tableau T47 résume les écarts de taux d'intérêt au titre des positions liées aux activités autres que de transaction de la Banque.

Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de prêt, de financement et d'investissement de la Banque est géré conformément aux politiques et limites globales approuvées par le conseil d'administration, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. La limite relative aux revenus annuels mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur les revenus d'intérêts nets annuels de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que la limite liée à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Ces limites sont fixées d'après le cadre de tolérance au risque documenté de la Banque. L'utilisation des limites à l'échelle du conseil fait régulièrement l'objet d'un rapport au comité de gestion de l'actif et du passif et au conseil d'administration. Toute exception aux limites est déclarée conformément à la politique de suivi et de conformité relative aux limites de la Banque.

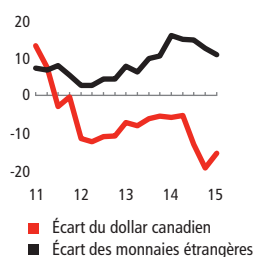
Les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres résultent de la différence entre le rendement gagné sur les actifs autres que de négociation de la Banque et le taux d'intérêt versé sur ses passifs. Les écarts en ce qui a trait aux rendements découlent en partie de la disparité dans les caractéristiques relatives à l'échéance et à la modification de taux des actifs et des passifs. Cette disparité est inhérente aux opérations autres que de négociation de la Banque et expose cette dernière à des variations défavorables des taux d'intérêt. Le comité de gestion de l'actif et du passif fournit une orientation stratégique en ce qui a trait à la gestion du risque de taux d'intérêt structurel dans le cadre de tolérance au risque approuvé par le conseil d'administration. La Trésorerie du Groupe met en œuvre la stratégie de gestion de l'actif et du passif en vue d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérance au risque établi.

La Banque a par ailleurs recours à des analyses des écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, à des modèles de simulation, à des analyses de sensibilité et à la VaR pour l'évaluation du risque, la surveillance des limites et la planification. Les calculs du risque de taux d'intérêt de la Banque se fondent généralement sur la révision des taux contractuels ou l'échéance des actifs et des passifs inscrits ou non à l'état de la situation financière, selon la première des deux éventualités, bien que certains actifs et passifs, comme ceux liés aux cartes de crédit et aux dépôts ne comportant pas d'échéance fixe, se voient attribuer un profil d'échéance basé sur la durée de l'exposition au risque. Les remboursements par anticipation prévus à l'égard des prêts et des produits d'investissement encaissables sont également intégrés aux calculs du risque.

Le tableau T48 fait état de l'incidence après impôt d'une variation immédiate et soutenue de 100 points de base pendant un an sur le bénéfice annuel et la valeur économique des capitaux propres. Les sensibilités aux taux d'intérêt sont fondées sur un bilan statique. Aucune hypothèse n'est posée au titre des mesures de la direction en vue d'atténuer le risque. Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt à la clôture de l'exercice 2015, une hausse immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les monnaies et toutes les échéances, aurait pour effet d'augmenter le bénéfice net après impôt d'environ 242 millions de dollars au cours des 12 prochains mois. Au cours de l'exercice 2015, ce chiffre a varié de 84 millions de dollars à 242 millions de dollars.

La même hausse des taux d'intérêt réduirait la valeur actualisée après impôt des actifs nets de la Banque d'environ 489 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2015, ce chiffre a varié de 314 millions de dollars à 603 millions de dollars. La sensibilité directionnelle de ces deux indicateurs clés est en grande partie déterminée par la différence d'horizons temporels (le bénéfice annuel n'illustre l'incidence que dans les douze prochains mois, alors que la valeur économique prend en compte l'incidence potentielle des variations du taux d'intérêt sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie futurs). Le bénéfice annuel et la valeur économique sont comparés aux limites approuvées par le conseil d'administration. Il n'y a pas eu de dépassements aux limites au cours de l'exercice.

D30 Écart de sensibilité aux taux d'intérêt
En milliards de dollars, écart de sensibilité aux taux d'intérêt pour un an



T47 Écart de taux d'intérêt

Positions sensibles aux taux d'intérêt¹⁾
Au 31 octobre 2015
(en milliards de dollars)

Dollars canadiens

	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Plus de 1 an	Positions non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actifs	209,9 \$	39,4 \$	132,2 \$	5,0 \$	386,5 \$
Passifs	209,4 \$	55,3 \$	109,3 \$	12,5 \$	386,5 \$
Écart	0,5 \$	(15,9)\$	22,9 \$	(7,5)\$	- \$

Monnaies étrangères

Actifs	313,7 \$	25,4 \$	50,3 \$	80,6 \$	470,0 \$
Passifs	289,8 \$	38,6 \$	35,5 \$	106,1 \$	470,0 \$
Écart	23,9 \$	(13,2)\$	14,8 \$	(25,5)\$	- \$

Total

Écart	24,4 \$	(29,1)\$	37,7 \$	(33,0)\$	- \$
Au 31 octobre 2014					
Écart	30,6 \$	(20,8)\$	18,0 \$	(27,8)\$	- \$

1) Compte tenu des instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière et du montant estimatif des remboursements anticipés de prêts à la consommation, de prêts hypothécaires et de CPG encaissables. L'écart ne figurant pas à l'état de la situation financière est porté aux passifs.

T48 Sensibilité aux taux d'intérêt structurels¹⁾

	2015		2014	
	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel	Valeur économique des capitaux propres	Bénéfice annuel
Aux 31 octobre (en millions de dollars)				
Incidence après impôt				
Hausse de 100 points de base des taux Risque lié aux activités autres que de transaction	(489)\$	242 \$	(498)\$	179 \$
Baisse de 100 points de base des taux Risque lié aux activités autres que de transaction	419 \$	(73)\$	474 \$	(52)\$

1) Vu la faiblesse actuelle des taux d'intérêt, la sensibilité du bénéfice annuel à l'exposition aux fluctuations du dollar canadien, du dollar américain, de l'euro et de la livre sterling est calculée selon un recul de 25 points de base. Les montants de la période antérieure ont été retraités pour tenir compte de ce changement.

Risque de change

Le risque de change inhérent aux activités de financement et d'investissement non couvertes de la Banque découle essentiellement de ses investissements nets dans des établissements à l'étranger et du bénéfice en monnaies étrangères qu'elle tire de ses succursales situées au pays et à l'étranger.

Le risque de change lié aux investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est assujéti à une limite approuvée par le conseil d'administration. Cette limite tient compte de facteurs tels que la volatilité éventuelle des capitaux propres et l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le comité de gestion de l'actif et du passif examine la position de la Banque relativement au risque de change lié à ses investissements nets et détermine les stratégies de couverture appropriées. Les activités de couverture peuvent inclure le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

Les profits et les pertes de change découlant des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales connexes, sont portés au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En revanche, les ratios des fonds propres réglementaires de la Banque ne sont pas touchés de manière importante par ces fluctuations des cours de change étant donné que les actifs pondérés en fonction des risques des établissements à l'étranger varient normalement dans la même direction.

La Banque est également exposée au risque de change sur le bénéfice de ses succursales situées au pays et à l'étranger. La Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le comité de gestion de l'actif et du passif évalue aussi les tendances en matière de données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer s'il faut couvrir une partie ou la totalité des revenus et des charges estimatifs futurs en monnaies étrangères. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur monnaies étrangères ainsi que les options sur monnaies étrangères et les swaps de monnaies étrangères. Certaines de ces couvertures économiques peuvent ne pas être admissibles à la comptabilité de couverture et il pourrait donc y avoir un décalage entre le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes découlant des couvertures économiques et le moment où sont comptabilisés les profits ou les pertes de change sous-jacents. Conformément aux IFRS, les profits et les pertes de change découlant des éléments monétaires et non monétaires sont portés directement à l'état du résultat net.

Au 31 octobre 2015, en l'absence de couvertures, principalement à l'égard de l'exposition au dollar américain, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce des activités aurait diminué (accru) d'environ 60 millions de dollars son bénéfice avant impôt de l'exercice (49 millions de dollars au 31 octobre 2014).

Risques liés aux portefeuilles de placements

La Banque détient des portefeuilles de placements pour satisfaire aux exigences en matière de liquidités et de réserve légale, de même qu'à des fins d'investissement. Ces portefeuilles exposent la Banque aux risques de taux d'intérêt, de change et d'écart de crédit ainsi qu'au risque sur actions. Les placements sous forme de titres de créance sont principalement constitués d'obligations d'États, d'organismes gouvernementaux et de sociétés. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers. La plupart de ces titres sont évalués à l'aide de prix obtenus de sources externes. Les portefeuilles sont assujétiés aux politiques et limites approuvées par le conseil d'administration.

Risque de marché lié aux activités de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration et aux limites globales établies au moyen de la VaR et des essais dans des conditions critiques. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée avec des résultats hypothétiques fondés sur des positions de fin de journée fixes et sur les résultats réels. Une VaR à un niveau de confiance de 99 % indique une probabilité de 1 % que les pertes soient supérieures à la VaR si les positions demeurent inchangées pendant le prochain jour ouvrable. Les positions de transaction sont toutefois gérées de façon dynamique et, par conséquent, les exceptions soulevées par les évaluations rétroactives par rapport aux résultats réels sont rares. Au cours de l'exercice 2015, il y a eu deux exceptions par rapport aux résultats hypothétiques attribuable à l'affaiblissement des taux d'intérêt en Amérique du Nord et à l'augmentation des écarts de crédit. Il n'y a eu aucune exception par rapport aux résultats réels.

Au cours de l'exercice 2015, la VaR quotidienne totale de transaction s'est établie en moyenne à 11,3 millions de dollars, contre 20,8 millions de dollars en 2014. La baisse s'explique en grande partie par l'amélioration du modèle de traitement des écarts de crédit liés à la VaR.

T49 VaR quotidienne par facteurs de risque

	2015				2014			
	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher	Clôture de l'exercice	Moyenne	Plafond	Plancher
(en millions de dollars)								
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	10,6 \$	9,0 \$	15,2 \$	6,3 \$	8,6 \$	13,1 \$	22,1 \$	8,2 \$
Écart de crédit	8,1	7,8	10,1	5,8	8,1	9,6	12,4	7,6
Taux d'intérêt	4,3	4,4	7,9	2,7	4,2	9,3	18,1	4,2
Actions	4,1	2,5	10,7	1,1	2,2	2,6	5,9	1,5
Change	0,8	1,1	3,2	0,4	0,9	0,9	1,9	0,4
Marchandises	2,0	4,0	5,6	1,9	3,2	2,8	5,5	1,6
Risque propre à la dette	7,4	5,5	20,7	3,9	20,4	15,8	22,2	11,1
Effet de la diversification	(12,9)	(10,8)	s.o.	s.o.	(12,8)	(14,5)	s.o.	s.o.
VaR à l'échelle de la Banque	11,9 \$	11,3 \$	23,0 \$	8,2 \$	22,5 \$	20,8 \$	27,3 \$	16,0 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	22,3 \$	24,4 \$	36,9 \$	17,4 \$	38,7 \$	32,9 \$	40,3 \$	25,3 \$

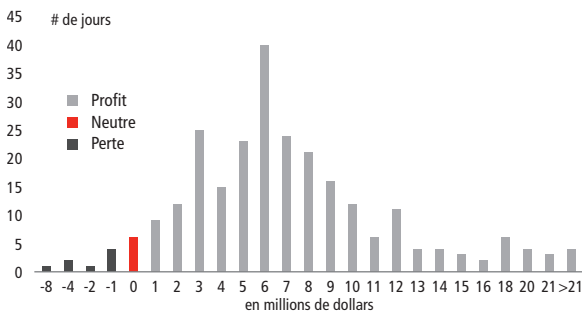
La Banque calcule également une VaR ayant subi une simulation de crise selon la même méthode de départ que la VaR. La VaR ayant subi une simulation de crise tient toutefois compte de la volatilité des marchés sur une période de un an considérée comme ayant subi une crise compte tenu du profil de risque du portefeuille de transaction. La période actuelle englobe la crise du crédit de 2008-2009 ayant fait suite à l'effondrement de Lehman Brothers. Au cours de l'exercice 2015, la VaR quotidienne de transaction ayant subi une simulation de crise s'est établie en moyenne à 24,4 millions de dollars, en regard de 32,9 millions de dollars en 2014. La baisse s'explique principalement par l'amélioration du modèle de traitement des écarts de crédit liés à la VaR.

Les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché imposées par l'accord de Bâle comprennent l'exigence de fonds propres incrémentale et la mesure du risque global, lesquels tiennent compte du risque de défaillance du débiteur et du risque de migration. Au 31 octobre 2015, les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché s'établissaient à 488 millions de dollars pour l'exigence de fonds propre incrémentale et à 201 millions de dollars pour la mesure du risque global.

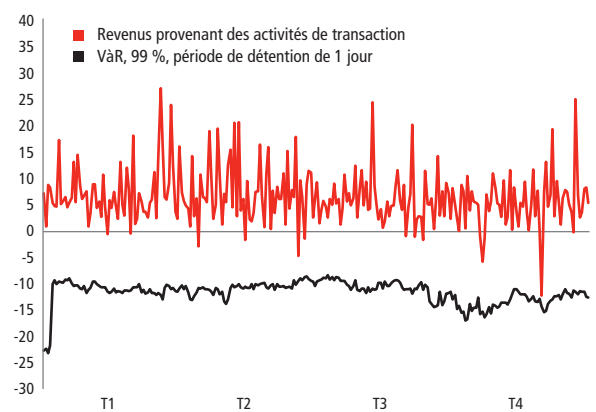
Description des composantes des revenus provenant des activités de transaction et comparaison graphique de la VaR quotidienne et du résultat net quotidien

Le diagramme D31 présente la répartition des revenus provenant des activités de transaction quotidiens pour l'exercice 2015, et le diagramme D32 compare cette répartition aux résultats de la VaR quotidienne. Les revenus provenant des activités de transaction tiennent compte des variations de la valeur du portefeuille ainsi que de l'incidence des nouvelles opérations, des commissions, des honoraires et des réserves. Certaines composantes des revenus qui sont calculées moins fréquemment sont prises en compte proportionnellement. Les revenus provenant des activités de transaction ont atteint une moyenne quotidienne de 6,1 millions de dollars, contre 6,0 millions de dollars en 2014. Les revenus ont été positifs pour 95 % des jours de transaction au cours de l'exercice, ce qui est stable par rapport à 2014. Au cours de l'exercice, la perte la plus importante subie en une seule journée, qui est survenue le 30 septembre 2015, s'est établie à 12,0 millions de dollars et était inférieure à la VaR totale de 14,1 millions de dollars la même journée.

D31 Répartition des revenus provenant des activités de transaction
Exercice clos le 31 octobre 2015



D32 Revenus provenant des activités de transaction quotidiens c. VaR
En millions de dollars, du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015



Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière

Les actifs et les passifs de transaction sont évalués quotidiennement à la valeur de marché et pris en compte dans les mesures du risque lié aux activités détenus à des fins de transaction comme la VaR. Les risques sur dérivés liés aux activités des Services bancaires et marchés mondiaux sont reflétés dans les mesures du risque lié aux activités de transaction, tandis que les dérivés utilisés aux fins de gestion de l'actif et du passif sont pris en compte dans le risque lié aux activités autres que de transaction. Le tableau T50 ci-dessous présente une comparaison des éléments de l'état consolidé de la situation financière qui sont couverts par les mesures du risque lié aux activités de transaction et du risque lié aux activités autres que de transaction.

T50 Interdépendance du risque de marché et de l'état consolidé de la situation financière de la Banque

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Métaux précieux	10 550 \$	10 550 \$	– \$	– \$	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	99 140	99 140	–	–	s.o.
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	320	–	320	–	
Instruments financiers dérivés	41 003	36 131	4 872	–	Taux d'intérêt
Titres de placement	43 216	–	43 216	–	Taux d'intérêt, change, actions
Prêts	458 628	–	458 628	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	203 640	–	–	203 640	s.o.
Total des actifs	856 497 \$	145 821 \$	507 036 \$	203 640 \$	
Dépôts	600 919 \$	– \$	572 766 \$	28 153 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	1 486	–	1 486	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	20 212	20 212	–	–	s.o.
Instruments financiers dérivés	45 270	41 988	3 282	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	7 812	7 812	–	–	s.o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	2 054	–	2 054	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	125 265	–	–	125 265	s.o.
Total des passifs	803 018 \$	70 012 \$	579 588 \$	153 418 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Mesure du risque de marché				Principale sensibilité du risque lié aux activités autres que de transaction
	État consolidé de la situation financière	Risque lié aux activités de transaction	Risque lié aux activités autres que de transaction	Éléments non assujettis au risque de marché	
Métaux précieux	7 286 \$	7 286 \$	– \$	– \$	s.o.
Actifs détenus à des fins de transaction	113 248	113 248	–	–	s.o.
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	111	–	111	–	
Instruments financiers dérivés	33 439	31 401	2 038	–	Taux d'intérêt, change, actions
Titres de placement	38 662	–	38 662	–	Taux d'intérêt, actions
Prêts	424 309	–	424 309	–	Taux d'intérêt, change
Actifs non assujettis au risque de marché ¹⁾	188 611	–	–	188 611	s.o.
Total des actifs	805 666 \$	151 935 \$	465 120 \$	188 611 \$	
Dépôts	554 017 \$	– \$	526 929 \$	27 088 \$	Taux d'intérêt, change, actions
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	465	–	465	–	Taux d'intérêt, actions
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	27 050	27 050	–	–	s.o.
Instruments financiers dérivés	36 438	34 992	1 446	–	Taux d'intérêt, change, actions
Passifs détenus à des fins de transaction ²⁾	4 571	4 571	–	–	s.o.
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	2 095	–	2 095	–	Taux d'intérêt, écarts de crédit
Passifs non assujettis au risque de marché ³⁾	131 819	–	–	131 819	s.o.
Total des passifs	756 455 \$	66 613 \$	530 935 \$	158 907 \$	

1) Comprend le goodwill, les immobilisations incorporelles, les autres actifs et les titres pris en pension et empruntés.

2) Certificats et lingots d'or et d'argent pris en compte dans les autres passifs.

3) Comprend des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés ainsi que d'autres passifs.

Produits dérivés et opérations structurées

Produits dérivés

La Banque a recours aux produits dérivés pour répondre aux besoins des clients, générer des revenus provenant des activités de transaction, gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités de prêt, de financement et d'investissement, et réduire le coût de son capital. Elle fait appel à plusieurs types de produits dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options, pour couvrir le risque de taux d'intérêt. Elle a aussi recours à des contrats à terme de gré à gré, à des swaps et à des options pour gérer le risque de change. Le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts et de placements est géré au moyen de swaps sur défaillance. En tant que courtier, la Banque offre une gamme de produits dérivés à ses clients, notamment des produits dérivés sur taux d'intérêt, sur cours de change, sur actions et sur marchandises, ainsi que des dérivés de crédit.

Le risque de marché découlant des opérations sur produits dérivés est assujéti aux techniques de contrôle, de communication et d'analyse présentées précédemment. La Banque utilise d'autres contrôles et techniques d'analyse pour faire face à certains risques de marché propres aux produits dérivés.

Opérations structurées

Les opérations structurées sont des opérations spécialisées qui peuvent faire appel à des combinaisons de liquidités, d'autres actifs financiers et de produits dérivés afin de répondre aux besoins particuliers de la clientèle en matière de gestion du risque ou de financement. Ces opérations sont soigneusement évaluées

par la Banque, qui cherche à circonscrire les risques de crédit, de marché, de fiscalité et de réputation ainsi que le risque juridique et les autres risques, et à y faire face. Elles sont également assujetties à un examen interfonctionnel et à l'approbation de la direction des activités de transaction, du groupe Gestion du risque global et des services Fiscalité, Finances et Affaires juridiques. Par ailleurs, les opérations structurées d'importance sont soumises à l'examen des comités composés de membres de la haute direction chargés de la gestion du risque et évaluées conformément aux pratiques décrites plus loin à la rubrique « Risque de réputation ».

Ces opérations comportent habituellement un faible risque de marché et les revenus réalisés par la Banque proviennent du savoir-faire en structuration qu'elle offre et du risque de crédit qu'elle assume. Une fois effectuées, les opérations structurées sont assujetties aux mêmes examens de crédit continu et analyses du risque de marché que les autres types d'opérations sur produits dérivés. Les examens et analyses comportent une surveillance prudente de la qualité des actifs sous-jacents ainsi que l'évaluation continue des produits dérivés et des actifs sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Les obligations financières comprennent les engagements envers les déposants, les paiements exigibles dans le cadre de contrats sur produits dérivés, le règlement de transactions d'emprunt et de rachat de titres ainsi que les engagements en matière de prêt et d'investissement.

Une gestion efficace du risque de liquidité est essentielle pour maintenir la confiance des déposants et des contreparties, pour gérer le coût du financement de la Banque et pour soutenir les principales activités commerciales, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre des politiques et des limites approuvées par le conseil d'administration. Ce dernier reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux limites approuvées. Le comité de gestion de l'actif et du passif (le « CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité sont les suivants :

- Mesure du risque et établissement d'un modèle – Le modèle de liquidité de la Banque permet de mesurer et de prévoir les rentrées et les sorties de fonds, y compris les flux de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière, sur une base quotidienne. Le risque est géré par l'établissement d'un ensemble de limites clés à l'égard des sorties de fonds nettes maximales, par devise, pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme précise (écarts de trésorerie), par la mise en place d'un niveau minimal de liquidités de base et par des essais de la liquidité dans des conditions critiques.
- Communication – Le groupe Gestion du risque global supervise indépendamment tout risque de liquidité important, soutenant le CGAP à l'aide d'analyses, d'évaluations du risque, d'essais dans des conditions critiques et de la communication.
- Essais dans des conditions critiques – La Banque effectue régulièrement des essais dans des conditions critiques concernant la liquidité pour évaluer l'incidence de perturbations propres au secteur d'activité ou propres à la Banque sur la liquidité de celle-ci. Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité ont de nombreux buts, notamment :
 - aider la Banque à comprendre l'évolution éventuelle, dans des conditions critiques, des diverses positions figurant et ne figurant pas à l'état de la situation financière;
 - à partir de cette compréhension, faciliter l'élaboration de plans d'atténuation des risques et d'urgence.

Les essais dans des conditions critiques concernant la liquidité de la Banque tiennent compte de l'incidence des changements d'hypothèses relatives au financement, du comportement des déposants et de la valeur marchande des actifs liquides. La Banque réalise des essais dans des conditions critiques qui correspondent aux pratiques du secteur et qui sont exigés par les organismes de réglementation et les agences de notation. Les résultats de ces essais sont examinés par la haute direction de la Banque et pris en considération lorsque le moment est venu de prendre des décisions en matière de liquidité.

- Planification d'urgence – La Banque a un plan d'urgence en matière de liquidité qui établit une approche devant permettre d'analyser les problèmes réels et potentiels au chapitre de la liquidité et d'y répondre. Le plan prévoit une structure de gouvernance adéquate aux fins de la gestion et de la surveillance des problèmes au chapitre de la liquidité ainsi que des processus efficaces de communication interne et externe, et il établit les mesures de prévention devant être envisagées aux différentes étapes de la crise. Un plan d'urgence est maintenu à l'échelle de la Banque et des principales filiales.
- Diversification des sources de financement – La Banque gère activement la diversification des passifs dépôts par sources, par types de déposants, par instruments, par durées et par régions géographiques.
- Liquidités de base – La Banque maintient un bloc d'actifs très liquides non grevés qui peuvent aisément être vendus ou donnés en nantissement pour garantir des emprunts si la conjoncture du marché est critique ou encore pour réagir en cas de circonstances particulières touchant la Banque. Cette dernière maintient également des actifs liquides pour remplir ses obligations de règlement quotidiennes relatives aux systèmes de paiement, de dépôt et de compensation.

Actifs liquides

Les actifs liquides sont une composante clé de la gestion de la liquidité, et la Banque détient ce type d'actifs en quantité suffisante pour répondre à ses besoins éventuels en matière de gestion de la liquidité.

Les actifs liquides peuvent servir à générer des rentrées de trésorerie, que ce soit au moyen de leur vente, de transactions de rachat ou d'autres transactions dans le cadre desquelles les actifs peuvent être donnés en garantie en vue de générer des rentrées de trésorerie ou on peut les laisser arriver à échéance. Les actifs liquides comprennent les dépôts auprès de banques centrales, les dépôts auprès d'autres institutions financières, les prêts à vue et autres prêts à court terme, les titres négociables, les métaux précieux et les titres reçus en garantie dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés. Les actifs liquides ne comprennent pas les liquidités pouvant être obtenues de banques centrales.

Les titres négociables sont des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être convertis en trésorerie dans un délai donné qui est conforme au cadre de gestion de la liquidité de la Banque. Les actifs sont évalués en fonction de plusieurs facteurs, dont le délai attendu pour les convertir en trésorerie.

Les titres négociables pris en compte dans les actifs liquides sont composés de titres spécifiquement détenus en tant que coussin de liquidités ou aux fins de la gestion de l'actif et du passif, de titres détenus à des fins de transaction, lesquels sont pour l'essentiel détenus par les Services bancaires et marchés mondiaux, ainsi que des garanties reçues dans le cadre de financements par titres ou de transactions sur dérivés.

La Banque maintient des avoirs considérables en actifs liquides non grevés afin de soutenir ses activités. De manière générale, elle peut vendre ou donner en nantissement ces actifs en vue d'honorer ses engagements. Au 31 octobre 2015, les actifs liquides non grevés s'élevaient à 198 milliards de dollars (183 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Les titres, y compris les titres hypothécaires émis aux termes de la LNH, représentaient 63 % des actifs liquides (68 % au 31 octobre 2014). Les autres actifs liquides non grevés, composés de trésorerie et dépôts auprès de banques centrales, de dépôts auprès d'autres institutions financières, de métaux précieux ainsi que de prêts à vue et à court terme, s'établissaient à 37 % (32 % au 31 octobre 2014). L'augmentation des actifs liquides s'explique en grande partie par la croissance de la trésorerie et des dépôts auprès de banques centrales, des métaux précieux, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance émis par des administrations publiques.

Les valeurs comptables présentées dans le tableau des actifs liquides sont cohérentes avec celles figurant à l'état de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2015. La valeur liquide du portefeuille fluctuera en fonction de diverses conditions critiques, différentes hypothèses étant utilisées pour les conditions critiques.

Le groupe d'actifs liquides de la Banque est présenté sommairement dans le tableau qui suit :

T51 Groupes d'actifs liquides

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	63 228 \$	– \$	63 228 \$	– \$	8 700 \$	54 528 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	10 699	–	10 699	–	3 255	7 444	–
Métaux précieux	10 550	–	10 550	–	117	10 433	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	24 198	21 206	45 404	22 242	–	23 162	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	39 525	29 989	69 514	44 547	–	24 967	–
Autres titres	52 396	55 752	108 148	65 405	–	42 743	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ²⁾	36 409	–	36 409	2 847	–	33 562	–
Prêts à vue et à court terme	1 352	–	1 352	–	–	1 352	–
Total	238 357 \$	106 947 \$	345 304 \$	135 041 \$	12 072 \$	198 191 \$	– \$

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés		Actifs liquides non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	49 507 \$	– \$	49 507 \$	– \$	5 262 \$	44 245 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 223	–	7 223	–	1 441	5 782	–
Métaux précieux	7 286	–	7 286	–	43	7 243	–
Titres							
Obligations du gouvernement du Canada	31 551	17 595	49 146	27 059	–	22 087	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	36 959	41 405	78 364	61 380	–	16 984	–
Autres titres	55 868	44 195	100 063	52 586	–	47 477	–
Prêts							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH ²⁾	42 286	–	42 286	3 686	–	38 600	–
Prêts à vue et à court terme	976	–	976	–	–	976	–
Total	231 656 \$	103 195 \$	334 851 \$	144 711 \$	6 746 \$	183 394 \$	– \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons juridiques ou autres.

2) Ces titres hypothécaires, lesquels sont disponibles à la vente, sont pris en compte dans les prêts hypothécaires à l'habitation dans l'état de la situation financière.

Le sommaire du total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger est présenté ci-dessous :

T52 Total des actifs liquides non grevés détenus par la banque société mère et ses succursales ainsi que par ses filiales au Canada et à l'étranger

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
La Banque de Nouvelle-Écosse (société mère)	151 868 \$	141 999 \$
Filiales de la Banque au Canada	20 374	23 583
Filiales de la Banque à l'étranger	25 949	17 812
Total	198 191 \$	183 394 \$

Le bassin de liquidités de la Banque est détenu dans diverses grandes monnaies, surtout le dollar canadien et le dollar américain. Comme il est expliqué ci-dessus, la grande majorité (87 %) des actifs liquides sont détenus par le siège social, les succursales et les filiales canadiennes de la Banque. Dans la mesure où une réserve de liquidités détenue dans une filiale de la Banque à l'étranger est exigée aux fins de la réglementation, on présume qu'elle n'est pas disponible pour le reste du groupe. On présume que les autres actifs liquides détenus par une filiale à l'étranger ne sont disponibles que dans de rares circonstances. La Banque surveille les niveaux minimaux de liquidités requis et d'actifs détenus par chaque entité ou dans chaque territoire, et elle veille au respect de ces exigences.

Actifs grevés

Dans le cours de ses activités quotidiennes, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir une obligation, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. Des titres peuvent également être nantis dans le cadre de mises en pension. Le tableau qui suit présente le sommaire des actifs grevés et non grevés.

T53 Grèvement d'actifs

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	63 228 \$	– \$	63 228 \$	– \$	8 700 \$	54 528 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	10 699	–	10 699	–	3 255	7 444	–
Métaux précieux	10 550	–	10 550	–	117	10 433	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	24 198	21 206	45 404	22 242	–	23 162	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	39 525	29 989	69 514	44 547	–	24 967	–
Autres titres liquides	52 396	55 752	108 148	65 405	–	42 743	–
Autres titres	5 797	3 313	9 110	2 806	–	–	6 304
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	36 409	–	36 409	2 847	–	33 562	–
Prêts à vue et à court terme	1 352	–	1 352	–	–	1 352	–
Autres prêts	439 207	–	439 207	10 904	41 492	9 134	377 677
Autres actifs financiers ⁴⁾	145 063	(80 907)	64 156	5 299	–	–	58 857
Actifs non financiers	28 073	–	28 073	–	–	–	28 073
Total	856 497 \$	29 353 \$	885 850 \$	154 050 \$	53 564 \$	207 325 \$	470 911 \$

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Actifs détenus par la Banque	Titres reçus en garantie dans le cadre de financements de transactions sur titres et de transactions sur dérivés	Total des actifs	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres ¹⁾	Pouvant être donnés en garantie ²⁾	Autres ³⁾
Trésorerie et dépôts auprès de banques centrales	49 507 \$	– \$	49 507 \$	– \$	5 262 \$	44 245 \$	– \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	7 223	–	7 223	–	1 441	5 782	–
Métaux précieux	7 286	–	7 286	–	43	7 243	–
Titres liquides							
Obligations du gouvernement du Canada	31 551	17 595	49 146	27 059	–	22 087	–
Obligations de gouvernements à l'étranger	36 959	41 405	78 364	61 380	–	16 984	–
Autres titres liquides	55 868	44 195	100 063	52 586	–	47 477	–
Autres titres	9 759	4 840	14 599	3 291	–	–	11 308
Prêts classés comme étant liquides							
Titres hypothécaires émis aux termes de la LNH	42 286	–	42 286	3 686	–	38 600	–
Prêts à vue et à court terme	976	–	976	–	–	976	–
Autres prêts	395 554	–	395 554	11 625	38 435	10 358	335 136
Autres actifs financiers ⁴⁾	144 019	(86 166)	57 853	2 748	–	–	55 105
Actifs non financiers	24 678	–	24 678	–	–	–	24 678
Total	805 666 \$	21 869 \$	827 535 \$	162 375 \$	45 181 \$	193 752 \$	426 227 \$

1) Actifs ne pouvant être utilisés comme garantie de financement pour des raisons légales ou autres.

2) Actifs qui sont immédiatement disponibles comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités, y compris les emprunts auprès de banques centrales immédiatement disponibles.

3) Autres actifs non grevés et sans restrictions qui peuvent être utilisés comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement, mais que la Banque ne considère pas comme étant immédiatement disponibles. Ces autres actifs incluent les prêts, dont une partie peut être utilisée afin d'avoir accès aux facilités de banques centrales à l'extérieur du cours normal des activités ou pour s'assurer d'un financement garanti au moyen des programmes de financement garanti de la Banque.

4) Les titres reçus en garantie d'autres actifs financiers sont compris dans les titres liquides et autres titres.

Au 31 octobre 2015, les actifs grevés de la Banque totalisaient 208 milliards de dollars (208 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Des actifs non grevés restants de 678 milliards de dollars (620 milliards de dollars au 31 octobre 2014), une tranche de 207 milliards de dollars (194 milliards de dollars au 31 octobre 2014) est considérée comme étant immédiatement disponible comme garantie de financement ou pour satisfaire aux besoins de financement dans le cours normal des activités comme il est détaillé plus haut.

Aux termes de certains contrats dérivés négociés de gré à gré, la Banque devra fournir des garanties supplémentaires si jamais ses cotes de crédit sont abaissées. La Banque dispose de garanties suffisantes pour s'acquitter de ces obligations si sa cote de crédit était abaissée par une ou plusieurs agences de notation. Si les agences de notation diminuaient d'un cran ou de deux crans la cote de crédit de la Banque, celle-ci devrait donner des garanties supplémentaires de 647 millions de dollars ou de 803 millions de dollars, respectivement, afin de satisfaire aux exigences contractuelles en matière de financement des dérivés ou de marge.

Les actifs liquides grevés ne sont pas considérés comme étant disponibles pour la gestion de la liquidité. On considère que les actifs liquides utilisés pour couvrir les positions dérivées des portefeuilles de transaction ou aux fins de couverture sont disponibles pour la gestion de la liquidité s'ils réunissent les critères dont il est fait mention plus haut sous « Actifs liquides ».

Faits nouveaux en matière de réglementation sur la liquidité

La ligne directrice *Normes de liquidité* publiée par le BSIF en mai 2014 est entrée en vigueur en janvier 2015. Cette ligne directrice est harmonisée avec le cadre international du comité de Bâle en matière de gestion du risque de liquidité. La ligne directrice *Norme de liquidité* met de l'avant le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs ainsi que d'autres mesures de surveillance de la liquidité prescrits par le BSIF. La Banque présente le ratio de liquidité à court terme moyen à trois mois depuis le deuxième trimestre de 2015.

En octobre 2014, le CBCB a publié son document consultatif final sur le ratio structurel de liquidité à long terme, ce qui a mené à la publication, en juin 2015, des normes connexes dans le document intitulé *Ratio structurel de liquidité à long terme : normes de publicité*. Le ratio structurel de liquidité à long terme deviendra une norme minimale d'ici le 1^{er} janvier 2018, et les obligations en matière d'information s'appliqueront à compter de la première période de présentation de l'information suivant cette date. La Banque continue de surveiller l'évolution des exigences de liquidité.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur une grave crise de liquidité hypothétique qui durerait 30 jours, selon les hypothèses définies dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le ratio de liquidité à court terme s'entend du ratio des actifs liquides de haute qualité par rapport aux sorties nettes de trésorerie. La Banque doit maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 %.

La ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF stipule que les Banques doivent maintenir des niveaux appropriés d'actifs liquides de haute qualité non grevés qui peuvent être convertis en trésorerie afin de couvrir leurs besoins de liquidité, dans l'hypothèse prédéterminée d'une très grave crise de liquidité qui durerait 30 jours civils. L'hypothèse de crise de liquidité prévue par le LCR comprend des hypothèses au titre des décotes d'actifs, des retraits de dépôts, des taux de refinancement de gros et des taux de décaissement visant les engagements.

Les actifs liquides de haute qualité sont regroupés en trois catégories, à savoir le niveau 1, le niveau 2A et le niveau 2B, selon les directives de ligne directrice *Normes de liquidité*. Aucune décote n'est appliquée aux actifs liquides de haute qualité de niveau 1 et ceux-ci comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les réserves auprès des banques centrales à la disposition de la Banque en situation de crise et les titres ayant un facteur de pondération des risques de 0 %. Les niveaux 2A et 2B comprennent les actifs liquides de haute qualité ayant une qualité inférieure et des décotes de 15 % à 50 % sont appliquées à ceux-ci.

Les valeurs pondérées totales aux fins des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants sont obtenues en appliquant des hypothèses précisées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* à des éléments particuliers, notamment les prêts, les dépôts, les dettes arrivant à échéance, les transactions sur dérivés et les engagements de crédit.

Le tableau suivant présente le ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2015, en fonction du ratio de liquidité à court terme de fin de mois pour août, septembre et octobre.

T54 Ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Valeur non pondérée totale (moyenne) ¹⁾	Valeur pondérée totale (moyenne) ²⁾
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	*	145 859 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises	151 335 \$	10 274
Dépôts stables	71 437	2 284
Dépôts moins stables	79 898	7 990
Financements de gros non garantis	148 617	82 722
Dépôts opérationnels (toutes les contreparties) et dépôts dans des réseaux de coopératives bancaires	34 505	8 336
Dépôts non opérationnels (toutes les contreparties)	89 711	49 985
Dettes non garanties	24 401	24 401
Financements de gros non garantis	*	33 592
Exigences supplémentaires	173 663	42 133
Sorties de trésorerie associées aux dérivés et aux autres sûretés exigées	28 819	16 912
Sorties de trésorerie associées aux pertes de financements sur les produits de crédit	4 348	4 348
Engagements de crédit et de liquidité	140 496	20 873
Autres obligations de financement contractuelles	4 190	2 435
Autres obligations de financement conditionnelles ³⁾	457 402	7 598
Total des sorties de trésorerie	*	178 754 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis (ex. : prises en pension)	101 924 \$	26 966 \$
Entrées associées aux expositions parfaitement productives	22 683	14 366
Autres entrées de trésorerie	19 948	19 948
Total des entrées de trésorerie	144 555 \$	61 280 \$
		Valeur ajustée totale ⁴⁾
Total des actifs liquides de haute qualité	*	145 859 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	117 474 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	124 %

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2015 (en millions de dollars)

Total des actifs liquides de haute qualité	*	140 147 \$
Total des sorties nettes de trésorerie	*	110 316 \$
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage)	*	127 %

* Non présenté conformément à la ligne directrice Normes de liquidité.

1) Les valeurs non pondérées correspondent aux soldes impayés venant à échéance ou remboursables au gré de la Banque dans les 30 prochains jours.

2) Les valeurs pondérées correspondent aux soldes calculés après l'application de décotes aux actifs liquides de haute qualité ou de taux d'encaissement et de décaissement, conformément à la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

3) La valeur non pondérée totale comprend les facilités de liquidité et de crédit sans engagement, les garanties et lettres de crédit, les titres de créance en cours dont l'échéance est à plus de 30 jours et les autres sorties de trésorerie contractuelles.

4) La valeur ajustée totale correspond aux soldes calculés après l'application de décotes et de taux d'encaissement et de décaissement, ainsi que de tout plafond applicable.

Les actifs liquides de haute qualité demeurent en grande partie composés d'actifs de niveau 1 (selon la ligne directrice Normes de liquidité). Le recul du ratio de liquidité à court terme moyen de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2015 par rapport à celui du trimestre précédent est avant tout attribuable aux activités normales.

Les monnaies fonctionnelles importantes de la Banque sont le dollar canadien et le dollar américain. La Banque suit ses expositions importantes conformément à son cadre de gestion du risque de liquidité et à sa tolérance au risque.

Financement

La Banque s'assure que ses sources de financement sont bien diversifiées. Les concentrations dans le financement sont régulièrement surveillées et analysées par types. Les sources de financement sont le capital, les dépôts provenant des particuliers et des entreprises par l'intermédiaire du réseau national et international de succursales, les dépôts d'autres institutions financières ainsi que les émissions de créances de gros.

Le capital et les dépôts de particuliers constituent des composantes clés du financement de base de la Banque, et ils s'établissaient à 251 milliards de dollars au 31 octobre 2015 (231 milliards de dollars au 31 octobre 2014). L'augmentation par rapport au 31 octobre 2014 s'explique en grande partie par les dépôts de particuliers et le capital autogénéré. Une partie des dépôts d'entreprises, particulièrement ceux ayant trait aux opérations ou aux relations, sont considérés comme faisant partie du financement de base de la Banque. Aussi, le financement de base est accru par des émissions de créances de gros à plus long terme (échéance initiale de plus de un an) de 137 milliards de dollars (123 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Les émissions de créances de gros à plus long terme comprennent des billets à moyen terme, des billets de dépôt, des titrisations de prêts hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées. L'accroissement par rapport au 31 octobre 2014 est surtout attribuable aux fluctuations des taux de change.

La Banque exerce des activités dans bon nombre de monnaies et de pays. Les monnaies les plus importantes pour le financement sont le dollar canadien et le dollar américain. En ce qui a trait aux activités de la Banque à l'extérieur du Canada, différentes stratégies de financement sont en place, en fonction de la nature des activités du pays en question. Dans les pays où la Banque exploite une filiale de succursales bancaires, la stratégie prévoit que cette filiale sera essentiellement autofinancée sur son marché local. Pour les autres filiales ou succursales à l'extérieur du Canada dont la capacité de collecte de dépôts locaux est insuffisante, le financement est assuré par l'intermédiaire des activités de financement de gros de la Banque.

L'objectif de financement global de la Banque consiste à atteindre un équilibre approprié entre le coût et la stabilité du financement. La diversification des sources de financement est un élément clé de cette stratégie.

La stratégie de diversification des créances de gros de la Banque passe en grande partie par les principaux centres de financement de gros de la Banque à Toronto, New York, Londres et Singapour. Ces fonds sont pour l'essentiel libellés en dollars canadiens et en dollars américains. Au besoin, ces fonds font l'objet de swaps en vue de financer des actifs libellés dans différentes monnaies. La gestion de la stratégie de financement des centres de financement de gros et des risques connexes, comme le risque géographique et le risque de change, est centralisée dans le cadre de politiques et de limites qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Dans le cours normal des activités, la Banque se sert d'une combinaison d'instruments de financement de gros garantis et non garantis dans divers marchés. Le choix des instruments et du marché est fondé sur un certain nombre de facteurs, y compris les coûts relatifs et la capacité du marché ainsi que l'objectif de maintenir un éventail diversifié de sources de financement. Les conditions du marché peuvent évoluer au fil du temps, ce qui a une influence sur les coûts et la capacité pour certains marchés ou instruments. L'évolution des conditions du marché peut comprendre les périodes de crise pendant lesquelles la disponibilité du financement dans certains marchés ou instruments est limitée. Dans ces circonstances, la Banque se concentrerait davantage sur les sources de financement dans les marchés qui fonctionnent bien et sur les instruments de financement garantis. Pour faire face à une période de crise majeure au cours de laquelle toutes les sources de financement de gros seraient limitées, la Banque maintient une réserve d'actifs liquides afin de réduire son risque de liquidité. Cette réserve comprend de la trésorerie, des dépôts auprès de banques centrales et des titres.

Au Canada, la Banque obtient des créances de gros à court terme et à long terme au moyen d'émissions de billets de dépôt de premier rang non garantis. Des créances de gros à long terme additionnelles sont générées par le programme préalable de titres de créance et de capitaux propres canadien de la Banque et par la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation assurés canadiens par l'intermédiaire des programmes de titrisation de la SCHL (comme les Obligations hypothécaires du Canada et les TH LNH du Canada) et de marges de crédit personnelles non garanties par l'intermédiaire du programme préalable de la Fiducie à terme de créances Hollis II. Bien que la Banque tienne compte des programmes de titrisation de la SCHL dans son analyse des émissions de créances de gros, cette source de financement n'est pas assujettie au même type de risque de remboursement pouvant découler du financement obtenu sur les marchés des capitaux.

À l'extérieur du Canada, du financement de gros à court terme est obtenu au moyen de l'émission de certificats de dépôt négociables aux États-Unis, à Hong Kong et en Australie ainsi que de l'émission de papier commercial aux États-Unis. La Banque exploite des programmes enregistrés de financement de gros à long terme aux États-Unis, comme son programme préalable de titres de créance et de capitaux propres inscrit auprès de la SEC et son programme préalable d'obligations sécurisées inscrit auprès de la SEC. En outre, le programme d'obligations sécurisées de la Banque est inscrit auprès du U.K. Listing Authority. La Banque obtient également du financement à long terme libellé en diverses monnaies par l'intermédiaire de son programme de billets à moyen terme australien, de son programme de billets à moyen terme européen et de son programme de billets à moyen terme singapourien.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles restantes du financement obtenu au moyen d'émissions de créances de gros. Dans l'état de la situation financière, ces passifs sont pour l'essentiel pris en compte au poste « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques ».

T55 Financement de gros¹⁾

Au 31 octobre 2015 (en millions dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	3 553 \$	904 \$	343 \$	211 \$	122 \$	5 133 \$	88 \$	80 \$	– \$	5 301 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	13 255	18 281	41 886	12 611	3 113	89 146	4 023	962	36	94 167
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	1 720	3 920	1 648	–	–	7 288	–	–	–	7 288
Billets à moyen terme et billets de dépôt	390	2 365	7 565	6 149	1 837	18 306	16 926	33 674	9 929	78 835
Titres adossés à des actifs	–	1	–	1	500	502	661	1 042	440	2 645
Obligations sécurisées	–	–	–	–	2 615	2 615	5 909	11 359	2 473	22 356
Titrisations de prêts hypothécaires ⁴⁾	–	1 208	794	997	829	3 828	4 100	6 214	5 632	19 774
Débitures subordonnées ⁵⁾	19	59	64	3	6	151	–	20	6 626	6 797
Total des sources de financement de gros	18 937 \$	26 738 \$	52 300 \$	19 972 \$	9 022 \$	126 969 \$	31 707 \$	53 351 \$	25 136 \$	237 163 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	17 217 \$	21 610 \$	49 858 \$	18 974 \$	5 078 \$	112 737 \$	21 037 \$	34 735 \$	16 591 \$	185 100 \$
Financement garanti	1 720	5 128	2 442	998	3 944	14 232	10 670	18 616	8 545	52 063
Au 31 octobre 2014 (en millions dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	Total partiel – moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de cinq ans	Total
Dépôts d'autres banques ²⁾	5 417 \$	755 \$	514 \$	104 \$	153 \$	6 943 \$	96 \$	117 \$	– \$	7 156 \$
Billets de dépôt au porteur, papier commercial et certificats de dépôts	9 111	24 400	33 152	15 192	3 913	85 768	8 567	1 103	121	95 559
Papier commercial adossé à des actifs ³⁾	3 691	2 609	32	–	–	6 332	–	–	–	6 332
Billets à moyen terme et billets de dépôt	3 127	6 266	2 953	2 294	5 499	20 139	12 026	30 448	7 317	69 930
Titres adossés à des actifs	–	1	279	–	1	281	507	794	523	2 105
Obligations sécurisées	2 254	–	1 408	–	2 817	6 479	2 254	8 205	2 158	19 096
Titrisations de prêts hypothécaires ⁴⁾	–	616	779	696	392	2 483	3 869	8 526	5 356	20 234
Débitures subordonnées ⁵⁾	16	16	53	45	29	159	–	–	5 288	5 447
Total des sources de financement de gros	23 616 \$	34 663 \$	39 170 \$	18 331 \$	12 804 \$	128 584 \$	27 319 \$	49 193 \$	20 763 \$	225 859 \$
<i>Ventilation :</i>										
Financement non garanti	17 671 \$	31 437 \$	36 672 \$	17 635 \$	9 594 \$	113 009 \$	20 689 \$	31 668 \$	12 726 \$	178 092 \$
Financement garanti	5 945	3 226	2 498	696	3 210	15 575	6 630	17 525	8 037	47 767

1) Les sources de financement de gros ne tiennent pas compte des opérations de pension sur titres et des acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau T56, *Échéances contractuelles*. Les montants sont fondés sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

2) Ne comprend que des dépôts de banques commerciales obtenus par la Trésorerie du Groupe.

3) Les sources de financement de gros excluent aussi le papier commercial adossé à des actifs émis par certains fonds multicédants de PCAA qui ne sont pas consolidés aux fins de la présentation de l'information financière.

4) Correspond aux prêts hypothécaires à l'habitation financés aux termes de programmes parrainés par un organisme gouvernemental fédéral canadien. Le financement disponible aux termes de ces programmes n'a aucune incidence sur la capacité de financement de la Banque en son propre nom.

5) Bien que les débitures subordonnées soient une composante des fonds propres réglementaires, elles sont incluses dans ce tableau conformément aux recommandations en matière de présentation du GTDAR.

En règle générale, le financement de gros est assujéti à un risque de remboursement plus élevé dans une situation critique que d'autres sources de financement. La Banque atténue ce risque au moyen de la diversification du financement, d'un engagement continu auprès des investisseurs et du maintien d'un important bassin d'actifs liquides non grevés. Au 31 octobre 2015, les actifs liquides non grevés de 198 milliards de dollars (183 milliards de dollars au 31 octobre 2014) étaient largement supérieurs au financement de gros venant à échéance dans les 12 prochains mois.

Échéances et obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente les échéances des actifs et des passifs ainsi que les engagements ne figurant pas à l'état de la situation financières au 31 octobre 2015, en fonction des dates d'échéance contractuelle.

Du point de vue du risque de liquidité, la Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus. Plus particulièrement, pour les titres ayant une échéance déterminée, la capacité de générer des liquidités au moyen de ces titres et le délai connexe sont des facteurs plus importants que l'échéance contractuelle au regard de la gestion des liquidités. Pour les autres actifs et dépôts, la Banque pose des hypothèses quant aux taux de refinancement lorsqu'elle évalue le risque de liquidité normal et le risque de liquidité ayant subi une simulation de crise. Dans un même ordre d'idées, la Banque a recours à des hypothèses lorsqu'elle évalue les prélèvements potentiels au titre des engagements de crédit selon divers scénarios.

Les obligations contractuelles de la Banque sont composées de contrats et d'obligations d'achat, notamment des ententes visant l'achat de biens et de services, auxquels la Banque ne peut se soustraire en droit et qui ont une incidence sur ses besoins de liquidités et de capital. La Banque loue un grand nombre de ses succursales, bureaux et autres locaux. La plupart des baux ont une durée de cinq ans et sont assortis d'options de reconduction. Le coût total des baux, déduction faite des revenus de location provenant des locaux sous-loués, s'est élevé à 433 millions de dollars en 2015 (392 millions de dollars en 2014). La hausse découle principalement de l'augmentation des loyers contractuels, de la croissance des activités, de l'incidence du change et de la restructuration de l'exploitation.

La Banque a signé deux contrats d'impartition majeurs. Ces deux contrats sont résiliables à la réception d'un préavis.

Le plus important de ceux-ci est un contrat conclu avec IBM Canada en 2001 visant la gestion des activités informatiques de la Banque au pays, notamment les centres de données, les succursales, les guichets automatiques bancaires et les ordinateurs de bureau. La portée de ce contrat a été élargie en 2005 afin d'englober les activités informatiques aux Antilles, en Amérique centrale et au Mexique. Le contrat visant les activités au Canada, au Mexique, aux Antilles et en Amérique centrale a été renouvelé plus tôt en 2013 pour une période de cinq ans.

Le deuxième contrat, conclu avec Symcor Inc., est d'une durée de cinq ans et comprend des options de reconduction. Aux termes de celui-ci, Symcor Inc. gère le traitement des chèques et du règlement des factures de la Banque, y compris l'impression des relevés et des rapports connexes ainsi que les services de chèques partout au Canada.

T56 Échéances contractuelles

Au 31 octobre 2015

(en millions dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	65 315 \$	1 367 \$	477 \$	593 \$	567 \$	593 \$	892 \$	7 \$	14 666 \$	84 477 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	6 595	6 148	4 580	3 467	1 177	6 599	12 665	19 759	38 150	99 140
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	66	–	–	–	16	–	238	320
Titres pris en pension et titres empruntés	65 182	11 121	5 738	2 003	3 268	–	–	–	–	87 312
Instruments financiers dérivés	2 789	2 412	1 580	1 168	1 479	3 761	9 541	18 273	–	41 003
Titres de placement	1 292	2 215	4 006	2 059	2 140	7 534	16 648	4 299	3 023	43 216
Prêts	25 763	24 120	27 190	23 976	24 561	71 989	181 600	32 772	46 657	458 628
Prêts hypothécaires à l'habitation	3 120	5 695	11 584	11 690	11 570	43 088	108 597	20 366	1 788 ¹⁾	217 498
Prêts personnels et sur cartes de crédit	2 456	1 732	2 577	2 607	2 500	10 146	19 563	5 719	44 177	91 477
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	20 187	16 693	13 029	9 679	10 491	18 755	53 440	6 687	4 889 ²⁾	153 850
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 197)	(4 197)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 987	2 120	146	37	6	–	–	–	–	10 296
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	32 105	32 105
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	54 015 \$	50 230 \$	67 936 \$	33 177 \$	19 993 \$	50 181 \$	68 116 \$	17 118 \$	240 153 \$	600 919 \$
Particuliers	6 506	7 960	8 938	8 303	7 186	15 762	16 646	326	118 417	190 044
Autres que de particuliers	47 509	42 270	58 998	24 874	12 807	34 419	51 470	16 792	121 736	410 875
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	18	–	–	7	9	648	804	–	1 486
Acceptations	7 987	2 120	146	37	6	–	–	–	–	10 296
Obligations liées aux titres vendus à découvert	52	50	208	162	223	2 530	5 425	7 851	3 711	20 212
Instruments financiers dérivés	3 767	2 196	1 912	1 182	1 241	3 786	11 109	20 077	–	45 270
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	60 814	8 232	4 483	332	3 154	–	–	–	–	77 015
Débiteures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	6 182	–	6 182
Autres passifs	867	1 535	358	533	307	878	2 444	3 803	30 913	41 638
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	53 479	53 479
Engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière										
Contrats de location simple	27 \$	57 \$	83 \$	81 \$	80 \$	285 \$	595 \$	546 \$	– \$	1 754 \$
Engagements de crédit ³⁾	6 633	6 588	16 985	16 264	18 052	20 335	76 660	4 878	5	166 400
Garanties financières ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	31 865	31 865
Obligations d'impartition	19	36	51	50	50	183	225	4	1	619

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

(en millions dollars)	Moins de un mois	De un à trois mois	De trois à six mois	De six à neuf mois	De neuf à douze mois	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune échéance déterminée	Total
Actifs										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières et métaux précieux	49 912 \$	1 312 \$	398 \$	125 \$	715 \$	125 \$	394 \$	2 \$	11 033 \$	64 016 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	5 038	6 068	2 921	2 628	3 051	8 707	16 124	25 143	43 568	113 248
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	12	–	60	–	–	39	111
Titres pris en pension et titres empruntés	71 611	14 251	3 604	2 134	1 148	1 118	–	–	–	93 866
Instruments financiers dérivés	2 216	2 582	1 430	1 059	1 011	3 559	6 922	14 660	–	33 439
Titres de placement	1 846	1 674	2 951	1 740	1 577	10 071	9 805	4 697	4 301	38 662
Prêts	25 495	21 343	25 828	27 558	23 305	71 750	155 459	28 112	45 459	424 309
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 589	3 983	12 441	15 686	12 309	47 999	97 540	18 395	1 706 ⁽¹⁾	212 648
Prêts personnels et sur cartes de crédit	2 719	1 530	2 239	2 797	2 450	7 735	17 448	5 003	42 283	84 204
Prêt aux entreprises et aux administrations publiques	20 187	15 830	11 148	9 075	8 546	16 016	40 471	4 714	5 111 ⁽²⁾	131 098
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 641)	(3 641)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 778	2 032	65	1	–	–	–	–	–	9 876
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	28 139	28 139
Passifs et capitaux propres										
Dépôts	53 612 \$	58 296 \$	52 802 \$	29 330 \$	22 930 \$	45 523 \$	65 793 \$	14 755 \$	210 976 \$	554 017 \$
Particuliers	7 261	7 401	8 334	8 319	7 850	16 763	17 292	257	101 686	175 163
Autres que de particuliers	46 351	50 895	44 468	21 011	15 080	28 760	48 501	14 498	109 290	378 854
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	3	23	17	–	–	–	187	235	–	465
Acceptations	7 778	2 032	65	1	–	–	–	–	–	9 876
Obligations liées aux titres vendus à découvert	34	159	990	269	183	3 912	7 645	10 924	2 934	27 050
Instruments financiers dérivés	2 156	2 629	1 266	1 386	945	4 232	8 656	15 168	–	36 438
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	73 074	8 929	2 280	1 586	3 084	–	–	–	–	88 953
Débiteures subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	4 871	–	4 871
Autres passifs	372	489	398	184	92	1 948	2 999	3 387	24 916	34 785
Total des capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	49 211	49 211
Engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière										
Contrats de location simple	25 \$	53 \$	78 \$	78 \$	76 \$	261 \$	550 \$	577 \$	– \$	1 698 \$
Engagements de crédit ³⁾	5 062	4 165	9 950	13 315	14 475	13 821	73 224	3 424	5	137 441
Garanties financières ⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	27 137	27 137
Obligations d'impartition	19	38	57	57	57	161	286	1	1	677

1) Comprennent essentiellement des prêts hypothécaires douteux.

2) Comprennent essentiellement des découverts et des prêts douteux.

3) Comprennent la composante non prélevée des facilités de crédit et de liquidité engagées.

4) Comprennent les montants en cours des garanties, des lettres de crédit de soutien et des lettres de crédit commerciales pouvant venir à échéance sans être utilisées.

Autres risques

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Il peut donner lieu à des pertes financières, à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. Celle-ci réussit très bien à gérer le risque d'exploitation dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

Au cours de l'exercice 2015, les pertes découlant du risque d'exploitation sont demeurées conformes à la tolérance au risque de la Banque.

Gouvernance et organisation

La Banque a mis au point des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque d'exploitation soit bien circonscrit et géré au moyen de contrôles efficaces. Les principes directeurs dans le cadre du Programme de gestion du risque d'exploitation de la Banque sont les suivants :

- Le modèle des trois points de contrôle contribue à garantir une reddition de comptes adéquate et définit clairement les rôles et les responsabilités pour la gestion du risque d'exploitation. Les unités d'exploitation, qui assument les risques de leurs entreprises et de leurs activités, constituent le premier point de contrôle. Le deuxième point de contrôle est dirigé par une unité centralisée de gestion du risque faisant partie du groupe Gestion du risque global, lequel est appuyé par les fonctions de contrôle et de gérance à l'échelle de la Banque. Le troisième point de contrôle est le service Audit interne.
- Les divers secteurs d'activité sont assujettis à l'obligation de rendre des comptes en matière de gestion et de contrôle des risques d'exploitation importants auxquels ils sont exposés.

La Banque dispose d'une structure de gouvernance et d'une structure organisationnelle qui permet une surveillance efficace et la gestion du risque d'exploitation en fonction d'une tolérance au risque établie, notamment :

- un conseil d'administration responsable d'une saine gouvernance d'entreprise et qui approuve bisannuellement la politique de gestion du risque d'exploitation de la Banque;
- un comité de gestion du risque d'exploitation composé de membres de la haute direction, à savoir les chefs des secteurs d'activité et des fonctions de contrôle principales, et dirigé par le chef de la gestion des risques, lequel assure une surveillance uniforme de la gestion du risque d'exploitation à l'échelle de la Banque;
- des comités de gestion du risque d'exploitation des unités d'exploitation mises en place pour veiller à ce que les problèmes soient connus, qu'ils fassent l'objet de discussions, qu'ils soient gérés et qu'ils soient communiqués aux personnes responsables, au besoin et en temps opportun;
- des cadres supérieurs dont les domaines de responsabilité sont clairement définis;
- une unité centralisée du groupe Gestion du risque global responsable d'élaborer et d'appliquer des méthodes afin de déceler, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques d'exploitation; et de rédiger des rapports sur les risques et sur les pertes réelles et jouer un rôle proactif pour les unités d'exploitation dans leurs évaluations et leur gestion du risque d'exploitation;
- des spécialistes d'unités indépendantes responsables de l'élaboration de méthodes pour atténuer des composantes précises du risque d'exploitation, y compris la normalisation de politiques et de processus nécessaires pour maîtriser ces risques spécifiques;
- une séparation des tâches entre les fonctions principales;
- un service Audit interne indépendant responsable de vérifier que les principaux risques d'exploitation sont décelés et évalués ainsi que de déterminer si des contrôles adéquats sont en place afin de faire en sorte que le risque global se situe à un niveau acceptable. Le service Audit interne est également responsable de l'audit et de l'évaluation du cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque, y compris de sa conception et de son efficacité.

Cadre de gestion du risque d'exploitation

Le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque énonce une approche intégrée qui a pour but de détecter, d'évaluer, de contrôler, d'atténuer et de signaler les risques d'exploitation à l'échelle de la Banque. Les éléments suivants occupent une place importante dans le cadre de gestion du risque d'exploitation de la Banque :

- Le programme d'évaluation du contrôle des risques de la Banque, géré par l'unité centralisée de gestion du risque d'exploitation du groupe Gestion du risque global de la Banque, inclut des examens en bonne et due forme des unités, opérations et processus importants afin de déceler et d'évaluer le risque d'exploitation. Ce programme permet à la direction de s'assurer que les principaux risques ont été relevés et que les contrôles sont efficaces. La direction des secteurs d'activité confirme l'exactitude de chaque évaluation et élabore des plans d'action pour atténuer les risques si les contrôles ne sont pas efficaces. Les résultats de ces examens sont résumés et communiqués aux cadres supérieurs et au conseil d'administration.
- La Banque a dressé un inventaire standard des risques d'exploitation, qui font l'objet de discussions et qui sont examinés à chaque évaluation du risque.
- Le programme d'analyse de scénarios de la Banque fournit une vision prospective des principaux risques et donne à la direction un meilleur éclairage sur le caractère plausible de la survenance d'un risque d'exploitation théorique à incidence élevée. L'analyse de scénarios facilite également la répartition de la gravité dans le modèle de capital de l'approche de mesures complexes (« AMC ») de la Banque (dont il est question ci-après).
- Le programme d'indicateurs de risques clés (« IRC ») de la Banque fournit à la direction un système de détection précoce des changements en ce qui a trait à l'exposition au risque susceptible d'indiquer que le seuil de tolérance au risque d'exploitation peut avoir été enfreint. Les IRC sont présents dans chaque unité d'exploitation et à l'échelle de la Banque.
- Le programme des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne prend en compte l'effet des principaux facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne dans les fonds propres réglementaires alloués aux secteurs en utilisant un tableau de bord propre au programme. Le tableau de bord sert à ajuster les calculs du capital effectués au moyen du modèle de capital de l'AMC et, en raison de sa nature prospective, il aide également à cerner les nouvelles tendances et les risques émergents.
- La base de données centralisée sur les pertes d'exploitation de la Banque, gérée et maintenue par l'unité centralisée de gestion du risque d'exploitation au sein du groupe Gestion du risque global, enregistre les principaux renseignements sur les pertes d'exploitation. Ces données sont analysées, comparées avec des données externes et des mesures significatives, puis elles sont communiquées aux cadres supérieurs et au conseil d'administration afin de leur donner une idée de la tolérance, des tendances et de l'exposition au risque d'exploitation.
- En raison de sa nature même, le risque d'exploitation est difficile à quantifier d'une manière exhaustive et précise. Souvent, le risque d'exploitation est regroupé à un autre risque ou est un sous-produit d'un autre risque, et il est involontaire. Les outils de gestion et d'évaluation du risque d'exploitation continuent d'évoluer dans le secteur mondial des services financiers. La Banque peut choisir entre deux méthodes de calcul des fonds propres réglementaires au titre du risque d'exploitation aux termes des règles de l'accord de Bâle, à savoir l'approche standard et l'approche de mesures complexes (l'« AMC »). La Banque utilise toujours l'approche standard, et elle adoptera l'AMC lorsque le BSIF aura approuvé son utilisation.

- Les cadres supérieurs principaux et le conseil d'administration de la Banque reçoivent un rapport du risque d'exploitation. En plus des renseignements détaillés et des tendances en ce qui a trait aux pertes découlant du risque d'exploitation, le rapport comprend également de l'information sur les évaluations et les scénarios relatifs aux risques et aux contrôles, sur les tendances du secteur et les événements importants, sur les indicateurs de risques clés et sur les résultats de l'analyse des facteurs liés au contexte commercial et au contrôle interne. La combinaison de ces sources d'information procure à la Banque une vision prospective et rétrospective du risque d'exploitation.
- La Banque est membre de l'Operational Riskdata Exchange Association (l'« ORX »), consortium international de banques qui s'échangent des données de sources anonymes sur les pertes. Ces données de l'industrie servent à relever et à évaluer les risques et elles sont utilisées comme données d'entrée au modèle de capital de l'AMC de la Banque. Les forums de discussion de l'ORX permettent également à la Banque de se mettre au courant des meilleures pratiques et progrès du secteur.
- Le Bureau de la gestion des fraudes de la Banque, qui repère les menaces de crimes financiers, met en œuvre des systèmes et des processus de réduction des pertes et produit des rapports sur les pertes liées aux fraudes pour la haute direction.
- Le suivi par la Banque des événements touchant son secteur d'activité, qui permet de déceler les importantes pertes subies par d'autres institutions financières et fournit un cadre de référence pour l'examen et l'évaluation de sa propre exposition aux risques.
- Le groupe Conformité globale dirige un programme sur le risque de conformité au moyen d'un réseau établi et des processus connexes qui prévoient la surveillance des changements dans la réglementation, l'évaluation du risque de conformité, la mise en place de politiques et de procédures, de la formation, la surveillance et la résolution de problèmes ainsi que des rapports sur l'état de la conformité et des contrôles de conformité pour les cadres supérieurs, le conseil d'administration et les organismes de réglementation, au besoin.
- La politique de gestion du risque lié aux nouveaux produits et services de la Banque, qui décrit les principes généraux applicables à l'examen, à l'approbation et à la mise en œuvre de nouveaux produits et services au sein de la Banque vise à donner une orientation générale. Des processus sont en place à l'échelle de la Banque et dans chaque secteur d'activité pour l'évaluation des risques liés aux nouvelles activités, aux nouveaux services et aux nouveaux produits.
- Le service Gestion de la poursuite des activités de la Banque est responsable de la gouvernance et de la surveillance de la poursuite des activités de la Banque et surveille la conformité des unités à cet égard. Les politiques de gestion de la poursuite des activités de la Banque stipulent que toutes les unités d'exploitation doivent élaborer des mesures de poursuite des activités pour leurs fonctions respectives.
- La Banque est de plus en plus exposée au risque de cybercriminalité, qui peut comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé aux renseignements de nature délicate ou des perturbations de l'exploitation comme les atteintes à la cybersécurité. Dans cette optique, la Banque a mis en place un programme de cybersécurité robuste et en constante évolution afin de suivre le rythme des menaces. Bien que les systèmes informatiques de la Banque demeurent sujets à des tentatives de cybercriminalité, les contre-mesures en place demeurent efficaces. La Banque Scotia n'a subi aucune atteinte importante à la cybersécurité. La Banque continue de suivre activement ce risque, et elle a recours à des services de renseignements de sécurité, à une surveillance interne, à l'examen des meilleures pratiques et à la mise en œuvre de contrôles supplémentaires, le cas échéant, pour atténuer ces risques.
- La politique de gestion des risques à l'aide de modèles de la Banque prévoit le cadre pour l'examen au moyen de modèles et l'approbation sous la supervision du comité de gestion du risque d'exploitation.
- Les programmes de formation de la Banque, y compris les examens et les cours obligatoires sur la loi contre le blanchiment d'argent, le risque d'exploitation et la sécurité des renseignements permettent aux employés d'être renseignés et outillés pour protéger les actifs des clients et de la Banque.
- Les programmes d'atténuation du risque prévoient l'utilisation de polices d'assurance pour transférer le risque de pertes graves, lorsqu'il est jugé approprié et possible de le faire.

Risque de réputation

Le risque de réputation est le risque qu'une publicité négative sur les pratiques commerciales ou les relations de la Banque, qu'elle soit fondée ou non, ait une incidence défavorable sur ses revenus, ses activités ou sa clientèle ou entraîne des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

La publicité négative sur les pratiques commerciales d'une institution peut toucher tous les aspects de son exploitation, mais elle met habituellement en jeu des questions liées à la déontologie et à l'intégrité ou à la qualité des produits et des services offerts. La publicité négative et le risque de réputation qui s'y rattache découlent souvent d'un autre genre de manquement au niveau du contrôle de la gestion du risque.

Le risque de réputation est géré et contrôlé à l'échelle de la Banque au moyen de codes de conduite, de pratiques de gouvernance ainsi que de programmes, politiques, procédures et activités de formation en matière de gestion du risque. De nombreux freins et contrepoids pertinents sont décrits plus en détail dans d'autres rubriques traitant de la gestion du risque, plus particulièrement sous « Risque d'exploitation », où l'on fait allusion au programme de conformité bien établi de la Banque. Il incombe à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés d'exercer leurs activités conformément au Code d'éthique de la Banque et de manière à réduire au minimum le risque de réputation. Quoique tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent protéger la réputation de la Banque Scotia en se conformant au Code d'éthique de la Banque, ce sont les activités des services Affaires juridiques, Secrétariat général, Affaires publiques, internes et gouvernementales et Conformité ainsi que du comité de gestion du risque de réputation qui sont le plus axées sur la gestion du risque de réputation.

Avant d'accorder du crédit, de donner des conseils, d'offrir des produits à ses clients ou d'établir des relations, la Banque examine si l'opération ou la relation en cause comporte un risque de réputation. Elle a élaboré une politique bien établie et approuvée par le conseil d'administration à l'égard du risque de réputation, ainsi qu'une politique et des procédures pour gérer le risque de réputation et le risque juridique liés aux transactions de financement structurées. Le groupe Gestion du risque global joue un rôle primordial dans la détection et la gestion du risque de réputation dans le cadre de l'octroi de crédit. De plus, le comité de gestion du risque de réputation peut aider le groupe Gestion du risque global ainsi que les autres comités de gestion du risque et les unités d'exploitation à évaluer le risque de réputation inhérent aux opérations, aux projets, aux nouveaux produits et aux services.

Le comité de gestion du risque de réputation tient compte d'un large éventail de facteurs lorsqu'il évalue les opérations pour s'assurer que la Banque réponde aux exigences éthiques les plus strictes et qu'elle soit perçue comme ayant respecté ces exigences. Ces facteurs comprennent la portée et les résultats du contrôle diligent juridique et réglementaire propre à l'opération, le but économique de l'opération, l'incidence de l'opération sur la transparence de l'information financière d'un client, la nécessité de présenter de l'information au client ou au public, les conflits d'intérêts, les questions d'équité et la perception du public.

Le comité peut imposer des conditions aux opérations des clients, notamment en exigeant des clients qu'ils communiquent de l'information afin de favoriser la transparence de l'information financière, de sorte que les transactions répondent aux normes de la Banque. Si le comité recommande de ne pas donner suite à une transaction et si le proposant de celle-ci souhaite quand même aller de l'avant, il revient au comité des politiques en matière de risque de prendre l'affaire en main.

Risque environnemental

Le risque environnemental s'entend de la possibilité que des questions d'ordre environnemental mettant en cause la Banque ou ses clients puissent nuire aux résultats financiers de la Banque.

Soucieuse de se protéger et de protéger les intérêts de ses parties prenantes, la Banque se conforme à une politique environnementale qui est approuvée par le conseil d'administration. Cette politique, qui oriente ses activités quotidiennes, ses pratiques de prêt, ses ententes avec les fournisseurs, la gestion de son parc immobilier et ses pratiques de communication de l'information financière, est complétée par des politiques et pratiques propres à chacun des secteurs d'activité.

Les risques environnementaux liés aux activités commerciales de chaque emprunteur et les biens immobiliers donnés en garantie sont pris en compte lors de l'évaluation de crédit. Cela inclut une évaluation environnementale, le cas échéant, et la prise en considération des changements climatiques qui pourraient avoir des incidences importantes (notamment en ce qui concerne la réglementation, l'état physique et la réputation) sur l'emprunteur. Le groupe Gestion du risque global est le principal responsable de l'établissement des politiques, processus et normes d'atténuation du risque environnemental dans le cadre des activités d'octroi de prêts de la Banque. Les décisions sont prises conformément au cadre de gestion du risque présenté à la page 66.

Pour le financement de projets, les Principes d'Équateur sont intégrés aux processus et procédures internes de la Banque depuis 2006. Les Principes d'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer et à gérer le risque environnemental et social. Les principes s'appliquent aux prêts visant le financement de projets et aux mandats de services-conseils dont le coût en capital est d'au moins 10 millions de dollars américains, ainsi qu'à certains prêts aux sociétés liés à un projet. Les Principes d'Équateur définissent des mesures de protection à l'égard de projets critiques afin de protéger les habitats naturels et les droits des populations autochtones ainsi que des mesures de protection s'opposant au travail des enfants et au travail forcé.

Les préoccupations environnementales jouent également un rôle de premier plan dans l'orientation des pratiques immobilières et des décisions d'achat de la Banque. Le service Immeubles adhère à une politique de respect de l'environnement et assure la gestion responsable du parc immobilier de la Banque d'un point de vue de l'environnement. De plus, des programmes de recyclage et de gestion des ressources ont été institués dans les succursales et bureaux de direction de la Banque. Des systèmes de repérage ont été mis en place afin de surveiller l'utilisation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») et la consommation de papier. Depuis 2012, les données sur les émissions de GES pour le réseau de succursales et de bureaux du siège social font l'objet d'une vérification externe. Diverses mesures de réduction de l'énergie, de l'utilisation du papier et des déchets ont été mises en place. Afin de réduire encore plus son empreinte écologique, la Banque suit une politique environnementale sur le papier.

Afin qu'elle puisse continuer à exercer ses activités dans le respect de l'environnement, la Banque surveille l'évolution des exigences politiques et législatives en établissant des relations soutenues avec les gouvernements, le secteur et les parties prenantes dans les pays où elle exerce ses activités. La Banque Scotia a rencontré des organismes environnementaux, des associations sectorielles et des organismes d'investissement éthique relativement au rôle que les banques peuvent jouer quant à des enjeux tels que les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques forestières durables ainsi que d'autres enjeux environnementaux d'importance pour les clients et les collectivités dans les régions où la Banque est établie. La Banque revoit continuellement ses pratiques dans ces domaines.

La Banque Scotia offre également certains produits et services liés à l'environnement pour répondre aux demandes de ses clients et promouvoir l'économie « verte », notamment un Programme de financement ÉcoÉnergie conçu pour appuyer les particuliers et les petites entreprises qui souhaitent élaborer des petits projets axés sur l'énergie renouvelable, un produit de prêts automobiles pour véhicules hybrides, électriques et au diesel propre, un groupe axé sur les marchandises liées à l'énergie et à l'agriculture qui aide les sociétés clientes en leur fournissant des solutions en matière de liquidité et de couverture sur le marché du carbone, et un programme de rénovation domiciliaire écologique ÉcoVie.

Rapports en matière d'environnement

La Banque Scotia est également signataire et participante du Carbon Disclosure Project, qui fournit de l'information aux investisseurs sur les mesures prises par les sociétés à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la gestion des changements climatiques. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de consulter le rapport annuel sur la responsabilité sociale de la Banque à l'adresse http://www.scotiabank.com/ca/common/csr/pdf/Scotiabank_2014_Corporate_Social_Responsibility_Report_French.pdf

Risque d'assurance

La Banque distribue des produits d'assurance de tiers et est exposée au risque d'assurance. En tant que distributeur de produits d'assurance de tiers, la Banque reçoit des commissions, mais ne prend aucun risque d'assurance. La Banque est exposée au risque d'assurance dans le cadre de son rôle de souscripteur, que ce soit par la souscription directe ou par la réassurance.

Le risque d'assurance correspond au risque qu'une perte financière potentielle soit causée par une situation qui, dans les faits, se révèle différente de ce qui avait été envisagé lors du processus de tarification des produits d'assurance.

Par nature, l'assurance comprend la distribution de produits qui transfèrent des risques individuels à l'émetteur en vue d'en tirer un rendement prévu au moyen des primes d'assurance gagnées. La Banque est exposée au risque d'assurance principalement par l'intermédiaire de l'assurance crédit, de l'assurance-vie, de certaines de ses assurances immobilières et assurances dommages ainsi que de ses produits de réassurance.

La structure de gouvernance et le cadre de gestion du risque d'assurance sont calibrés au sein de chaque filiale du secteur de l'assurance en fonction de la nature et de l'importance du risque encouru. Les hauts dirigeants au sein des filiales d'assurance sont responsables au premier chef de gérer le risque d'assurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque global par l'intermédiaire du comité d'évaluation du risque d'assurance. Les filiales d'assurance ont leurs propres conseil d'administration et actuaire nommés indépendants qui veillent également à la surveillance en matière du risque.

Les filiales d'assurance maintiennent un certain nombre de politiques et de pratiques pour gérer le risque d'assurance, et la bonne conception de produits en constitue un élément essentiel. La grande majorité des risques assurés sont par nature à court terme, c'est-à-dire qu'ils ne comportent pas de garanties de prix à long terme. La diversification géographique et la diversification de la gamme de produits constituent également des éléments importants. La réassurance est couramment utilisée comme un outil efficace pour gérer l'exposition au risque d'assurance. La Banque gère le risque d'assurance par des pratiques efficaces de souscription et d'approbation des réclamations, par un suivi constant des résultats réels et par des analyses de scénarios d'essais dans des conditions critiques.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque que les stratégies d'affaires de la Banque soient inefficaces, ne soient pas bien mises en œuvre ou ne soient pas bien adaptées aux changements touchant le contexte commercial.

Le conseil d'administration est en définitive responsable de la surveillance du risque stratégique, en adoptant un processus de planification stratégique et en approuvant, annuellement, un plan stratégique pour la Banque.

La Banque gère son processus de planification stratégique grâce à une série de mesures coordonnées entre les cadres supérieurs, les secteurs d'activité et les fonctions générales. Ces mesures tiennent compte d'un large éventail de questions pertinentes, y compris la répartition du capital et des ressources, les initiatives commerciales, les transactions et investissements stratégiques, les essais dans des conditions critiques et le respect du cadre de tolérance au risque de la Banque. Ces questions sont examinées d'une manière cohérente et rigoureuse, avec la participation de tous les cadres supérieurs et du conseil d'administration.

Chaque année, un rapport exhaustif sur la stratégie est préparé, lequel résume les principales questions stratégiques de la Banque, et présenté par le président et chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'examen et d'approbation.

La mise en œuvre et l'évaluation des plans stratégiques de la Banque constituent des éléments fondamentaux du cadre de gestion du risque à l'échelle de la Banque. La Banque déploie des efforts soutenus afin de s'assurer que tous les employés sont au courant de l'orientation stratégique globale et des objectifs de la Banque, de même que des stratégies et objectifs de leur secteur d'activité ou fonction générale. Sur une base permanente, les secteurs d'activité et les fonctions générales répertorient, gèrent et évaluent les événements et les facteurs internes et externes – y compris les facteurs de risque – qui peuvent influencer sur l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces questions sont examinées à l'échelle de la Banque par les cadres supérieurs de la Banque, qui y apportent des ajustements, le cas échéant.

CONTRÔLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

La responsabilité qu'assume la direction à l'égard de l'information financière publiée dans le présent rapport annuel est décrite à la page 128.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque ont été conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information est recueillie, puis communiquée aux membres de la direction de la Banque, y compris le président et chef de la direction et le chef des affaires financières, s'il y a lieu, afin que ceux-ci soient en mesure de prendre rapidement des décisions concernant l'information devant être fournie.

En date du 31 octobre 2015, la direction de la Banque, avec le concours du président et chef de la direction et du chef des affaires financières, a procédé à une évaluation de l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, au sens des règles adoptées par la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») ainsi que par les organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada, et elle a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque sont efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Ce contrôle s'entend des politiques et des procédures qui :

- ont trait à la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des sorties d'actifs de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et que les encaissements et les décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Banque;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de la Banque est soit prévenue, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle, sans égard à la qualité de leur conception, comportent des limites. Par conséquent, la direction de la Banque reconnaît que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne prévient pas et ne détecte pas toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. En outre, l'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le document Internal Control – Integrated Framework 2013 publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »). Par suite de cette évaluation, la direction est d'avis qu'au 31 octobre 2015, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence sur ce contrôle.

Principales estimations comptables

Les méthodes comptables de la Banque sont essentielles à la compréhension et à l'interprétation des résultats financiers présentés dans ce rapport annuel. Les principales méthodes comptables suivies pour dresser les états financiers consolidés de la Banque sont résumées à la note 3 qui figure aux pages 137 à 149. Certaines de ces méthodes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement quant à la fois difficiles et complexes et qui portent souvent sur des enjeux essentiellement incertains. Les méthodes comptables dont il est question plus loin revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque du fait que toute modification apportée aux estimations, aux hypothèses et au jugement pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Ces estimations, hypothèses et jugements sont ajustés dans le cours normal des activités de la Banque pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture sous-jacente.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances traduit la meilleure estimation de la direction des pertes sur créances probables à l'égard du portefeuille de dépôts auprès d'autres institutions, de prêts consentis aux emprunteurs et d'acceptations. La direction passe régulièrement en revue la qualité du crédit afin de déterminer si le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est suffisamment élevé. Ce processus requiert de la direction qu'elle fasse des estimations, pose des hypothèses et prenne des décisions subjectives faisant appel à son jugement, et ce, à bien des égards. Ces décisions subjectives faisant appel au jugement comprennent notamment la détection des prêts douteux et la prise en compte des facteurs propres à chaque prêt de même que les caractéristiques et les risques du portefeuille. Le fait de modifier ces estimations ou encore de prendre d'autres décisions éclairées ou d'avoir recours à d'autres estimations raisonnables pourrait avoir une incidence directe sur la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances comprend tant les comptes de correction collectifs que ceux évalués individuellement.

Les comptes de correction de valeur à l'égard des risques de crédit individuels importants correspondent à une estimation des pertes probables qui seront subies à l'égard des prêts douteux existants. Pour déterminer ces comptes de correction de valeur à l'égard des risques de crédit individuels, la direction doit évaluer individuellement chaque prêt pour déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur et juger si le prêt est douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsque la direction est d'avis qu'il n'y a désormais aucune assurance raisonnable quant au recouvrement des intérêts et des paiements sur le principal selon les modalités contractuelles originales. Lorsqu'il est établi qu'un prêt est douteux, la direction estime sa valeur de réalisation nette en faisant appel à son jugement quant au calendrier des flux de trésorerie futurs, à la juste valeur de la sûreté sous-jacente donnée en garantie, aux coûts de réalisation, aux valeurs de marché observables et aux perspectives futures de l'emprunteur et de ses garants.

La dotation au compte de correction de valeur individuel a été plus élevée en 2015 qu'en 2014, en raison surtout de la hausse des provisions au sein des Opérations internationales.

La direction estime sur une base collective les comptes de correction de valeur se rapportant aux risques liés à certains portefeuilles homogènes, y compris les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et la plupart des prêts personnels. Cette évaluation collective à l'égard de ces positions comprend une estimation des pertes probables inhérentes au portefeuille au moyen d'une formule tenant compte de l'ensemble des pertes subies récemment.

Un compte de correction de valeur est également établi à l'égard des pertes probables subies relativement au portefeuille de prêts productifs qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement sur une base individuelle. La direction détermine ce compte de correction de valeur sur une base collective au moyen de l'évaluation de facteurs quantitatifs et qualitatifs. À l'aide d'une méthode conçue par la Banque, la direction élabore une première estimation quantitative du compte de correction de valeur collectif du portefeuille de prêts productifs en se fondant sur de nombreux facteurs,

notamment les probabilités de défaut s'appuyant sur des données moyennes historiques, les taux de perte en cas de défaut et les facteurs jouant sur l'exposition en cas de défaut. Des modifications importantes apportées à l'un ou l'autre des paramètres ou hypothèses susmentionnés pourraient influencer sur l'ampleur des pertes sur créances prévues et, par conséquent, sur le compte de correction de valeur collectif. Si, par exemple, la probabilité de défaut ou les taux de perte en cas de défaut pour le portefeuille des prêts autres qu'aux particuliers augmentaient ou diminuait indépendamment de 10 %, la méthode indiquerait une augmentation ou une diminution d'environ 73 millions de dollars de l'estimation quantitative (74 millions de dollars en 2014).

Une évaluation qualitative du compte de correction de valeur collectif est effectuée à l'aide de données observables, comme les tendances et la conjoncture économiques, la concentration du portefeuille, l'évolution du risque et les tendances récemment observées concernant le volume et la gravité des retards, ainsi qu'une composante pour le caractère imprécis de la méthode et des paramètres. La direction procède à un examen trimestriel du compte de correction de valeur collectif afin de s'assurer qu'il est établi en fonction de la taille du portefeuille, des risques de crédit inhérents et des tendances en matière de qualité du portefeuille.

Le compte de correction de valeur total pour pertes sur créances collectif s'établissait à 3 260 millions de dollars au 31 octobre 2015, soit une augmentation de 404 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux fluctuations de la qualité du crédit et à la hausse du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif à l'égard des prêts productifs de 60 millions de dollars afin d'appuyer la croissance du portefeuille de prêts. Une tranche de 644 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif découle des prêts productifs aux entreprises et aux administrations publiques, le reste étant attribuable aux prêts personnels et aux prêts sur cartes de crédit (1 941 millions de dollars), ainsi qu'aux prêts hypothécaires à l'habitation (675 millions de dollars). Les montants des prêts personnels et des prêts sur cartes de crédit ainsi que des prêts hypothécaires à l'habitation comprennent des comptes de correction de valeur au titre des prêts productifs et des prêts douteux.

Comme il est susmentionné, le compte de correction de valeur pour pertes sur créances individuel se rapportant aux prêts personnels, aux prêts sur cartes de crédit et aux prêts hypothécaires est obtenu à partir d'une formule et tient également compte des pertes qui ont été subies, mais qui n'ont pas encore été relevées.

Juste valeur des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes des instruments financiers dépendent de leur classement. Les prêts et créances détenus à des fins autres que de transaction, certains titres et la plupart des passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, sauf s'ils sont classés ou désignés, à l'origine, à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme étant disponibles à la vente. Tous les autres instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur, y compris ceux qui sont désignés à l'origine à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur d'un actif ou passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Il n'est pas toujours possible d'obtenir un prix coté pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif ont été évalués à l'aide de cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3. Le calcul de la juste valeur estimée se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future.

La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée. Le groupe Gestion du risque global est responsable de la conception et de la mise en application du cadre de gestion des risques de la Banque. Le groupe Gestion du risque global est indépendant des unités d'exploitation de la Banque et est supervisé par la haute direction et le conseil d'administration. Les comités de la haute direction du groupe Gestion du risque global surveillent et établissent les normes liées aux processus de gestion des risques qui sont essentielles à la mise en place de méthodes et de politiques appropriées d'évaluation de la juste valeur.

Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Le groupe Gestion du risque global supervise un processus de vérification des prix mensuel indépendant visant à évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification des prix indépendant est réalisé par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque maintient une liste approuvée de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification des prix indépendant. Ces sources comprennent notamment des courtiers et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification des prix indépendant requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Le groupe Gestion du risque global réalise également des évaluations indépendantes et ponctuelles des sources d'établissement des prix ou des taux afin de déterminer les niveaux de présence ou de représentation sur le marché.

Lorsque les prix cotés ne sont pas faciles à obtenir, comme dans le cas de transactions sur des marchés inactifs ou illiquides, des modèles internes qui maximisent l'utilisation de données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. Un comité de la haute direction indépendant du groupe Gestion du risque global supervise l'examen, l'approbation et la validation continue des modèles d'évaluation de la juste valeur. Les politiques de risques liées à l'élaboration des modèles sont approuvées par la haute direction ou par des comités des risques clés.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements d'évaluation ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. La politique de la Banque, qui consiste à appliquer des réserves pour moins-value à un portefeuille d'instruments, est approuvée par un comité de la haute direction. Ces réserves comprennent des ajustements au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteur et vendeur, de paramètres non observables, des restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et, le cas échéant, des frais de financement. La méthode de calcul des réserves pour moins-value est examinée au moins une fois l'an par un comité de la haute direction.

Les ajustements d'évaluation enregistrés à l'égard de la juste valeur des actifs et des passifs financiers s'établissaient à 27 millions de dollars au 31 octobre 2015 (113 millions de dollars en 2014), compte tenu de toute radiation. Ces ajustements d'évaluation sont principalement attribuables aux considérations liées au risque de crédit et aux écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs relatifs sur les transactions sur dérivés.

Au 31 octobre 2015, un ajustement de l'évaluation relative au financement de 42 millions de dollars avant impôt (30 millions de dollars en 2014) a été comptabilisé à l'égard des instruments dérivés non garantis.

La Banque présente le classement de tous les instruments financiers inscrits à la juste valeur selon une hiérarchie basée sur le moyen de déterminer la juste valeur. Les niveaux hiérarchiques pour l'évaluation sont les suivants :

- Niveau 1 – La juste valeur est déterminée au moyen des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques;
- Niveau 2 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données observables de marché importantes autres que les prix cotés observables pour ces instruments;
- Niveau 3 – La juste valeur est déterminée au moyen de modèles s'appuyant sur des données importantes autres que les données observables de marché.

Les actifs et passifs de la Banque présentés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations sont indiqués à la note 7 à la page 154. Le pourcentage pour chaque catégorie d'actif et de passif, selon le niveau hiérarchique des évaluations à la juste valeur, se détaille comme suit :

T57 Hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Hiérarchie des justes valeurs Au 31 octobre 2015	Actifs			Passifs	
	Actifs détenus à des fins de transaction (y compris les métaux précieux)	Titres disponibles à la vente	Dérivés	Obligations relatives aux titres vendus à découvert	Dérivés
Niveau 1	52 %	59 %	5 %	84 %	3 %
Niveau 2	47 %	37 %	95 %	16 %	96 %
Niveau 3	1 %	4 %	– %	– %	1 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dépréciation des titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situations révèlent une indication objective de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponibles à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur des titres est ramenée à leur juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers le poste « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées sous « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte sous « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le compte consolidé de résultat; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées aux capitaux propres.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte sous « Autres revenus d'exploitation – Profit net sur les titres de placement » dans le compte consolidé de résultat, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Au 31 octobre 2015, les profits bruts latents sur les titres disponibles à la vente portés au cumul des autres éléments du résultat global se chiffraient à 1 058 millions de dollars (1 259 millions de dollars en 2014) et les pertes brutes latentes, à 291 millions de dollars (123 millions de dollars en 2014), ce qui a occasionné des profits nets latents de 767 millions de dollars (1 136 millions de dollars en 2014) avant la prise en compte des instruments de couverture. Les profits nets latents compte tenu des instruments de couverture s'établissaient à 267 millions de dollars (847 millions de dollars en 2014).

Au 31 octobre 2015, la perte latente portée au cumul des autres éléments du résultat global relativement aux titres en position de perte latente pour plus de 12 mois s'établissait à 191 millions de dollars (90 millions de dollars en 2014). Cette perte latente comprenait une tranche de 24 millions de dollars (23 millions de dollars en 2014) en titres de créance, une tranche de 164 millions de dollars (59 millions de dollars en 2014) liée à des actions privilégiées et une tranche de 3 millions de dollars (8 millions de dollars en 2014) liée à des actions ordinaires. Les pertes latentes sur les titres de créance découlent essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt et des écarts de taux. En ce qui a trait aux titres de créance, sur la base de plusieurs facteurs, y compris la qualité du crédit sous-jacente des émetteurs, la Banque prévoit qu'elle continuera de recevoir les paiements d'intérêts et les paiements sur le principal futurs en temps voulu, conformément aux modalités relatives aux titres.

Avantages du personnel

La Banque parraine divers régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages sociaux à l'intention des salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les prestations de retraite sont généralement établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire moyen à la date de son départ à la retraite. En règle générale, la Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

La charge au titre des avantages du personnel et les obligations connexes au titre des prestations sont calculées selon des méthodes actuarielles et certaines hypothèses actuarielles. Ces hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et sont passées en revue et approuvées une fois l'an. L'hypothèse de la direction ayant la plus forte incidence éventuelle se rapporte au taux d'actualisation. Ce taux est utilisé dans le calcul de l'obligation au titre des prestations. Ce taux doit généralement correspondre au rendement actuel des obligations à long terme de premier ordre émises par des sociétés et ayant une durée jusqu'à l'échéance semblable à celle des obligations au titre des prestations. Le taux d'actualisation doit également être utilisé pour déterminer le coût des prestations pour l'exercice. Si le taux d'actualisation hypothétique avait été inférieur de 1 %, la charge de l'exercice 2015, au titre des prestations constituées, aurait été supérieure de 208 millions de dollars. Les autres hypothèses clés ont trait à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, au roulement de personnel, à l'âge du départ à la retraite et à la mortalité. Pour procéder à ces estimations, la direction tient compte des attentes relatives aux tendances et à la conjoncture économiques futures, y compris les taux d'inflation, ainsi que d'autres facteurs, tels l'expérience à l'égard de régimes précis et les meilleures pratiques.

Au cours de l'exercice, la Banque a modifié ses ententes de retraite au Canada (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés à la page 189), ce qui a donné lieu à une diminution de 204 millions de dollars (avant impôt) de la charge au titre des avantages et du passif au titre des prestations de retraite du régime de retraite principale de la Banque.

La Banque se sert de la date d'évaluation du 31 octobre. En fonction de cette date, la Banque a enregistré un déficit de 498 millions de dollars dans ses principaux régimes de retraite, comme l'indique la note 28 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 187 à 191.

La différence entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction donnera lieu à un écart actuariel net comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Les détails concernant les régimes d'avantages du personnel de la Banque, notamment les montants relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages du personnel, les hypothèses clés de la direction ainsi qu'une analyse de la sensibilité des obligations et de la charge au titre des avantages du personnel à des changements à ces hypothèses sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers consolidés de 2015, qui figure aux pages 187 à 191.

Impôt sur le résultat des sociétés

La direction doit recourir à son jugement pour calculer le montant de la charge d'impôt sur le résultat, ainsi que celui des actifs et passifs d'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est établie en fonction des prévisions de la direction quant aux incidences fiscales de transactions et d'événements survenus au

cours de l'exercice. La direction interprète les lois fiscales de chaque territoire où elle exerce ses activités et pose des hypothèses relativement à la date prévue de la résorption des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Si l'interprétation de la loi que fait la direction devait différer de celle de l'administration fiscale ou si la date réelle à laquelle a lieu la résorption des actifs ou des passifs d'impôt sur le résultat différé devait différer de celle qui a été prévue, la charge d'impôt sur le résultat des exercices futurs pourrait augmenter ou diminuer.

Le montant total des actifs d'impôt différé relativement aux pertes fiscales inutilisées de la Banque ayant eu lieu au cours d'exercices antérieurs se chiffrait à 539 millions de dollars au 31 octobre 2015 (620 millions de dollars au 31 octobre 2014). L'impôt lié aux différences temporaires et aux pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière a totalisé 166 millions de dollars (338 millions de dollars en 2014). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées s'est chiffré à 24 millions de dollars. Ces pertes expireront comme suit : 20 millions de dollars à compter de 2018 et 4 millions de dollars, sans date d'expiration établie.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

La note 27 des états financiers consolidés de 2015, qui figure aux pages 185 à 187, fournit d'autres renseignements sur la charge d'impôt sur le résultat de la Banque.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des entités structurées au nom de ses clients et pour son propre compte. Ces entités structurées sont généralement considérées comme des fonds multicédants émettant du papier commercial, des instruments de financement bancaire ou des entités de financement structurées. De plus amples détails sont fournis à la rubrique « Arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière », aux pages 49 et 50.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si une entité structurée doit être consolidée. Pour procéder à cette détermination, elle doit comprendre les ententes, déterminer si les décisions concernant les activités pertinentes sont prises par voie de droits de vote ou d'arrangements contractuels et établir si la Banque contrôle l'entité structurée.

La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Les trois éléments de contrôle sont les suivants :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements pour les investisseurs.

Cette définition du contrôle s'applique aux circonstances qui suivent :

- les droits de vote, ou des droits similaires, confèrent le pouvoir à la Banque, y compris dans les circonstances où la Banque ne détient pas la majorité des droits de vote ou qui mettent en jeu des droits de vote potentiels;
- lorsqu'une société émettrice a été conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité (c'est-à-dire que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels);
- les circonstances impliquent une relation de mandataire;
- la Banque détient le contrôle sur des actifs spécifiés de la société émettrice.

La Banque ne contrôle pas une société émettrice lorsqu'elle agit à titre de mandataire. La Banque évalue si elle agit à titre de mandataire en déterminant si elle est principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. Les facteurs considérés par la Banque aux fins de cette évaluation incluent la portée de son pouvoir décisionnel sur la société émettrice, les droits détenus par les autres parties, la rémunération à laquelle elle a droit et son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'elle détient dans l'entité émettrice.

L'analyse s'effectue au moyen de techniques d'analyse qualitative et quantitative et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement dans lequel l'entité structurée exerce ses activités et sur le montant et la date de réalisation des flux de trésorerie futurs.

La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments de contrôle ont changé.

La direction doit recourir à son jugement pour déterminer s'il s'est produit un changement de contrôle.

En 2015, il ne s'est produit aucun événement ayant modifié le contrôle qui a obligé la Banque à revoir sa détermination du contrôle des fonds multicédants ou d'autres entités structurées.

Comme l'indique la note 15 afférente aux états financiers consolidés (aux pages 171 à 173), ainsi que l'analyse des arrangements ne figurant pas à l'état de la situation financière (aux pages 49 et 50), la Banque ne détient pas le contrôle des deux fonds multicédants canadiens émettant du papier commercial qu'elle parraine et n'est donc pas tenue de les consolider à l'état de la situation financière de la Banque. La Banque exerce un contrôle sur son fonds multicédants américain et consolide celui-ci dans son état consolidé de la situation financière.

Placements en titres de capitaux propres dans des pays hyperinflationnistes

Le Venezuela a été désigné à titre de pays hyperinflationniste et des mesures de contrôle des fluctuations de change ont été mises en place par les autorités locales. Ces restrictions ont limité la capacité de la Banque à rapatrier de la trésorerie et des dividendes provenant du Venezuela.

Au 31 octobre 2015, le montant net total de l'investissement de la Banque dans Banco del Caribe de 30 millions de dollars, ainsi que les actifs monétaires composés de la trésorerie et des dividendes à recevoir, ont été convertis au taux SIMADI de 1 \$ US pour 198 VEF. Ces montants avaient été évalués antérieurement au taux SICAD II de 1 \$ US pour 52 VEF.

Par conséquent, la Banque a inscrit une réduction de la valeur comptable de la participation dans les sociétés associées de 24 millions de dollars et une diminution équivalente dans les autres éléments du résultat global. La Banque a également comptabilisé une perte de change de 5 millions de dollars dans les autres revenus d'exploitation de l'état consolidé du résultat net, au titre des actifs monétaires.

Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises doit être affecté à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause.

Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation du goodwill, chaque UGT à laquelle un goodwill a été attribué reflète le niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne.

La valeur comptable de l'UGT est déterminée par la direction au moyen de modèles de capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, y compris le risque de marché, le risque de crédit, le risque d'exploitation et d'autres risques commerciaux pertinents pour chaque UGT. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque détermine cette valeur au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des ratios cours/bénéfice et de la prime de contrôle. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

La détermination de la valeur recouvrable des UGT et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel selon cette méthodologie en date du 31 juillet 2015. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La Banque utilise la méthode de la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle. La Banque détermine la valeur d'utilité au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de facteurs comme des projections de flux de trésorerie approuvés par la direction, un taux d'actualisation et un taux de croissance final. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable est largement tributaire du taux d'actualisation et de la valeur terminale. La détermination de la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Les immobilisations incorporelles ont été soumises à un test de dépréciation annuel selon la méthodologie applicable au 31 juillet 2015. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur.

Provisions

Aux termes des IFRS, la Banque devrait comptabiliser une provision si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Dans le présent contexte, probable signifie plus probable qu'improbable.

Litiges et autres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

Risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière

Le compte de correction de valeur pour risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière a surtout trait aux risques de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie. Ces risques sont évalués collectivement, de la même façon que pour estimer le compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs inscrits à l'état de la situation financière.

Normes comptables adoptées récemment et prises de position futures en comptabilité

Changements touchant les méthodes comptables au cours de l'exercice

La Banque a adopté les normes comptables modifiées suivantes publiées par l'IASB en date du 1^{er} novembre 2014. Les nouvelles méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes.

Présentation du risque de crédit propre à l'entité (IFRS 9)

Les dispositions portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, viennent modifier la comptabilisation des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de manière à ce que les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sauf si un tel traitement devait créer ou accroître une non-concordance comptable. Le cumul des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à la Banque comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ne peut être ultérieurement viré au résultat net. Cette façon de faire remplace l'exigence antérieure aux termes de l'IAS 39, *Instruments financiers* : *Comptabilisation et évaluation*, qui consistait à comptabiliser ces variations en résultat net.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, qui permettait aux entités d'adopter par anticipation cette exigence avant sa date d'entrée en vigueur obligatoire du 1^{er} janvier 2018. La Banque a, en date du 1^{er} novembre 2014, adopté par anticipation les exigences relatives aux passifs au titre des billets de dépôt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette modification a été adoptée rétrospectivement. Toutefois, conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9, les chiffres comparatifs des périodes antérieures n'ont cependant pas été retraités. Ce changement a donné lieu à une hausse de 5 millions de dollars des résultats non distribués d'ouverture et à une baisse de 5 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global.

Droits ou taxes (IFRIC 21)

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, fournit des directives sur le moment de comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe imposé par une autorité publique comptabilisé conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, de même que d'un passif lié à un droit ou à une taxe dont le moment et le montant sont certains. L'interprétation précise qu'un fait générateur d'obligation, tel qu'il est prévu dans les dispositions réglementaires, entraîne la comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe. Bien que l'interprétation fixe le moment de comptabilisation, elle ne change en rien l'évaluation du montant à comptabiliser. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (IAS 39)

Cette modification de l'IAS 39 ajoute une exception restreinte permettant le maintien de la comptabilité de couverture s'il y a novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires si certaines conditions sont réunies. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

Instruments financiers : Présentation (IAS 32)

Les modifications de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, clarifient les exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

Informations à fournir sur les actifs non financiers (IAS 36)

L'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'égard des exigences d'information liées à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, qui exigent la présentation d'informations supplémentaires sur un actif pris individuellement ou une unité génératrice de trésorerie pour lesquels une perte de valeur significative a été constatée ou a fait l'objet d'une reprise et dont la détermination est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. En cas de changement de technique d'évaluation, la Banque doit aussi mentionner la raison qui le sous-tend. Aucune information supplémentaire n'a été présentée à la suite de cette modification puisque la Banque n'a pas constaté ou repris de perte de valeur au titre d'actifs non financiers dont le montant a été déterminé selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes publiées par l'IASB ainsi que les exigences réglementaires édictées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF.

En vigueur au 1^{er} novembre 2017

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39. La norme couvre trois grands sujets : le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. La Banque est tenue d'adopter l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, à l'exception des exigences portant sur le risque de crédit propre à l'entité lié aux passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquelles ont été adoptées par anticipation le 1^{er} novembre 2014.

(Pour une description des modifications aux exigences, il y a lieu de se reporter à la note 5 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2015 à la page 150).

La Banque a mis en œuvre un projet d'adoption de l'IFRS 9 dans l'ensemble de l'entreprise. Ce projet est régi par un comité d'orientation des cadres supérieurs qui comprend des membres de la haute direction provenant de tous les services concernés, dont la gestion des risques, les finances et les unités d'exploitation. Les étapes clés et les résultats attendus sont surveillés et font régulièrement l'objet de rapports. En raison de la taille et de la complexité du projet, les ressources nécessaires ont été affectées. La Banque continue d'évaluer l'incidence de ces nouvelles exigences sur ses activités.

Dépréciation

L'adoption de l'IFRS 9 aura une incidence importante sur la méthode de calcul de la dépréciation utilisée par la Banque. Le modèle des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 est davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation de l'IAS 39. La stratégie d'ensemble pour respecter les nouvelles exigences consiste à utiliser les modèles de crédit (y compris ceux conformes à Bâle) et les processus existants autant que faire se peut pour élaborer de nouveaux modèles et de nouveaux systèmes qui respecteront les exigences supplémentaires de l'IFRS 9. Bien que la plupart des portefeuilles de prêts de la Banque utilisent des modèles de crédit de pointe, pour certains portefeuilles, la Banque concevra de nouvelles méthodes et de nouveaux modèles qui tiendront compte de la taille et de la complexité des portefeuilles.

La détermination, l'évaluation et l'interprétation des nouveaux concepts centraux liés à la dépréciation aux termes de l'IFRS 9 comprennent la détermination des hausses importantes du risque de crédit et le besoin d'intégrer des informations prospectives de nature macroéconomique. Cela signifie que l'application de la norme exigera une part de jugement considérable à l'égard de l'incidence qu'auront les variations des facteurs macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues.

Classement et évaluation et comptabilité de couverture

La base d'évaluation des actifs financiers de la Banque pourrait être modifiée.

La Banque procède actuellement à l'examen approfondi de ses modèles d'affaires et des caractéristiques des flux de trésorerie de ses avoirs en portefeuilles afin d'évaluer la portée et l'ampleur de l'incidence.

La Banque peut reporter l'adoption des exigences en matière de comptabilité de couverture de la norme à une période ultérieure et elle n'a pas confirmé pour le moment si elle exercera ou non cette option.

En vigueur au 1^{er} novembre 2018

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui propose un cadre unique fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats avec des clients. L'IFRS 15 remplace la norme antérieure régissant les produits des activités ordinaires, à savoir l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations connexes. La norme ne vise pas les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers; en conséquence, elle aura une incidence sur les entreprises qui tirent des revenus des frais et des commissions. La nouvelle norme prévoit un modèle fondé sur le contrôle, alors que la norme actuelle est essentiellement articulée autour des risques et des avantages. Aux termes de la nouvelle norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation du bien ou du service et d'en retirer des avantages. Pour la Banque, la norme entre en vigueur le 1^{er} novembre 2018, et son adoption anticipée est autorisée selon la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée. L'essentiel des instruments productifs de la Banque satisfait à la définition d'un instrument financier et ne sont pas visés par la norme. L'évaluation de la Banque se concentrera sur les revenus tirés des frais et des commissions et des autres services bancaires.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque continue de réagir aux faits nouveaux en matière de réglementation à l'échelle mondiale, comme les exigences en matière de fonds propres et de liquidités aux termes des normes mondiales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« Bâle III »), les réformes des dérivés négociés hors Bourse, les mesures de protection des consommateurs et les réformes financières ciblées, notamment la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la « loi intitulée Dodd-Frank Act »). La Banque surveille l'évolution de ces sujets et d'autres questions, et elle s'efforce de minimiser leur incidence sur ses activités, s'il en est.

Régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques et règles fiscales proposées

Le 21 avril 2015, le gouvernement fédéral a confirmé son intention de mettre en place un régime de « recapitalisation interne » (le « régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques ») visant les six principales banques canadiennes, y compris La Banque de Nouvelle-Écosse, désignées comme des banques d'importance systémique intérieure (« BISi »). Le gouvernement fédéral compte introduire des modifications à la loi de manière à améliorer la trousse d'outils de résolution à l'intention des BISi, y compris la mise en œuvre du cadre du régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques, la réglementation et les lignes directrices connexes devant suivre plus tard. Cette proposition, introduite en août 2014, vise i) à protéger les contribuables contre l'obligation de recapitaliser une BISi dans le cas peu probable où elle ferait faillite et ii) à préserver la solidité du système financier canadien en précisant que les actionnaires et les créanciers d'une banque assument les pertes, leur donnant ainsi des incitatifs plus importants à surveiller les activités de prise de risques de la banque. Le régime proposé ne s'appliquerait qu'à certaines dettes non garanties et non aux dépôts de particuliers, et il comprendrait un pouvoir de conversion conféré par la loi permettant la conversion permanente des passifs admissibles d'une banque non viable en actions ordinaires. Les BISi seraient également soumises à des exigences en matière de capacité d'absorption minimales visant à assurer qu'elles sont en mesure de résister à des pertes importantes et d'être bien capitalisées à l'issue d'une conversion, ainsi qu'à des exigences d'information et de présentation exhaustives. Le régime ne s'appliquerait qu'aux passifs admissibles émis après la mise en œuvre du régime proposé et ne viserait pas de manière rétroactive les passifs en cours. La version définitive du régime de recapitalisation interne proposé n'a pas encore été arrêtée, et les changements proposés pourraient avoir une incidence défavorable sur le coût du financement de la Banque.

Propositions tirées du budget fédéral

Les règles fiscales proposées dans le budget fédéral canadien de 2015 à l'égard des arrangements de capitaux propres synthétiques, si elles sont promulguées, modifieront la déductibilité fiscale de certains dividendes au Canada payés ou à payer après le 31 octobre 2015, dans certaines circonstances. Le 31 juillet 2015, le ministère des Finances du Canada a publié un avant-projet de loi qui comprend certaines modifications aux règles. Bien que la Banque continue d'évaluer l'incidence de ces règles fiscales proposées, celles-ci ne sont pas susceptibles d'influer de manière importante sur les résultats financiers globaux de la Banque.

Loi intitulée Dodd-Frank Act

Le 10 décembre 2013, la Réserve fédérale a approuvé les règles finales visant la mise en application de l'article 619 de la loi intitulée *Dodd-Frank Act*, mieux connu sous le nom de « règle Volcker ». La règle Volcker se répercute sur nos activités mondiales puisqu'elle régit la Banque et chacune de ses filiales et sociétés affiliées (sous réserve de certaines exceptions et exclusions). La règle Volcker impose des interdictions et des restrictions aux banques et à leurs sociétés affiliées en ce qui a trait à leurs activités de négociation et d'investissement pour leur propre compte et à leurs activités de parrainage visant des fonds de couverture ou des fonds de placement privés. La Banque a élaboré un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise afin de satisfaire aux exigences de la règle Volcker, qui est entrée en vigueur le 21 juillet 2015. Ces facteurs ne sont pas susceptibles d'influer de manière importante sur les résultats financiers globaux de la Banque.

Le 18 février 2014, le conseil des gouverneurs du Système fédéral de réserve (la « Réserve fédérale ») des États-Unis a approuvé les règles définitives visant la mise en application des normes prudentielles plus strictes et des exigences portant sur l'application anticipée de mesures correctives figurant dans les articles 165 et 166 de la loi intitulée *Dodd-Frank Act* (la « règle FBO ») en ce qui a trait aux sociétés de portefeuille bancaires et aux banques étrangères. La *Regulation YY* met en œuvre certaines dispositions de l'article 165 qui exigent que le conseil de la Réserve fédérale établisse des normes prudentielles plus strictes en ce qui a trait aux sociétés de portefeuille bancaires et aux banques étrangères dont l'actif consolidé total dépasse 50 milliards de dollars. L'objectif global de l'article 165 et de la *Regulation YY* consiste à resserrer les règles visant les activités des banques étrangères aux États-Unis en exigeant une attestation des fonds propres dans le pays d'origine en conformité avec le dispositif de fonds propres des règles de Bâle, des essais dans des conditions critiques des fonds propres dans le pays d'origine comparables aux normes américaines, le maintien d'un volant de liquidités pour les succursales et agences américaines de même que la mise en place d'un comité de gestion des risques et la nomination d'un chef de la gestion des risques aux États-Unis. La Banque a nommé un chef de la gestion des risques aux États-Unis, mis sur pied un comité de gestion du risque aux États-Unis et s'assurera d'être en conformité avec les règles finales d'ici leur entrée en vigueur, en juillet 2016. La Banque n'est actuellement pas tenue de former une société de portefeuille intermédiaire américaine aux termes de la règle finale.

Le 5 août 2015, la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis a adopté plusieurs mesures visant l'achèvement de son cadre réglementaire à l'intention des courtiers et grands opérateurs concluant des swaps sur titres de participation, conformément aux exigences de la loi intitulée *Dodd-Frank Act*. La SEC a adopté à l'unanimité les règles définitives portant sur le processus d'inscription des courtiers et grands opérateurs concluant des swaps sur titres de participation, dont les formulaires détaillés que les inscrits seront tenus de déposer. La date d'inscription n'a pas encore été arrêtée, et elle est tributaire de la réglementation additionnelle que pourrait mettre en place la SEC. La Banque, qui est actuellement inscrite en tant que courtier concluant des swaps auprès de la Commodity Futures Trading Commission, est d'avis qu'elle sera de tenue de s'inscrire en tant que courtier concluant des swaps sur titres auprès de la SEC.

Loi *Foreign Account Tax Compliance Act* (la « FATCA »)

La FATCA est une loi américaine conçue dans le but d'empêcher les contribuables américains d'utiliser des comptes à l'extérieur des États-Unis dans le but de se soustraire à l'impôt. La FATCA ainsi que certaines lois locales connexes dans certains pays exigent désormais que les institutions financières présentent annuellement des informations sur certains comptes détenus par des contribuables américains à l'extérieur des États-Unis. Ces informations sont communiquées à l'Internal Revenue Service des États-Unis directement ou par l'intermédiaire d'organismes réglementaires locaux. Dans le cadre d'un projet nommé la « FATCA mondiale », plus de 100 pays membres de l'OCDE se sont engagés à échanger automatiquement des renseignements ayant trait aux comptes détenus par des personnes dont la résidence fiscale se trouve dans un pays signataire par l'entremise d'une Norme d'échange automatique. Sa mise en œuvre est prévue pour janvier 2016 dans les pays qui ont décidé de procéder à une adoption anticipée. Plus de quarante pays où la Banque Scotia exerce des activités ont adhéré à la Norme d'échange automatique, et 17 d'entre eux ont décidé de procéder à une adoption anticipée. Sous la gouverne d'un bureau chargé du programme à l'échelle de l'entreprise, des équipes de projets dédiées dans chacun des secteurs d'activités de la Banque travaillent à répondre à chacune des exigences de la FATCA à l'échelle mondiale tout en réduisant au minimum les conséquences négatives sur l'expérience des clients. La Banque respectera toutes les obligations aux termes de la FATCA et d'autres programmes d'échange d'informations fiscales conformément aux réglementations locales.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, de superviser et de contrôler les activités de la Banque, tant directement qu'indirectement, à savoir notamment les administrateurs de la Banque, le président et chef de la direction, certaines personnes qui relèvent directement de ce dernier, dont les chefs de secteurs, ainsi que le chef des affaires financières.

T58 Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Pour les exercices clos le 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	13 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	20	25
Prestations de retraite et autres ¹⁾	3	3
Total	36 \$	45 \$

1) Passés en charges au cours de l'exercice.

2) Attribuée au cours de l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Depuis 2004, la Banque n'attribue plus d'options sur actions aux administrateurs qui ne sont pas des dirigeants (se reporter à la note 26 « Rémunération fondée sur des actions » pour en savoir davantage sur ces régimes).

Prêts et dépôts des principaux dirigeants

T59 Prêts et dépôts des principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Prêts	5 \$	4 \$
Dépôts	3 \$	5 \$

Au Canada, des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché. Le 1^{er} mars 2001, la Banque a cessé de consentir des prêts à taux avantageux aux principaux dirigeants canadiens. Les prêts de ce type ayant été consentis avant le 1^{er} mars 2001 bénéficient d'une clause d'antériorité jusqu'à leur échéance.

Au 31 octobre 2015, le crédit consenti par la Banque à des entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevait à 182,9 millions de dollars (9,4 millions de dollars au 31 octobre 2014), tandis que l'encours prélevé se chiffrait à 6,7 millions de dollars (3,4 millions de dollars au 31 octobre 2014).

Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci, selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles se présentent comme suit :

T60 Transactions avec des entreprises associées et des coentreprises

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2015	2014
Bénéfice net (perte nette)	(27)\$	11 \$
Prêts	747	553
Dépôts	187	223
Garanties et engagements	84 \$	75 \$

Principaux régimes de retraite de la Banque Scotia

La Banque gère des actifs de 2,0 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2014), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 4 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2014).

Surveillance et gouvernance

Les responsabilités en matière de surveillance du Comité d'audit et de révision (le « CAR ») en ce qui a trait aux transactions entre parties liées comprennent la revue des politiques et des pratiques afin de cerner les transactions entre parties liées qui risquent d'avoir une incidence notable sur la Banque et l'examen des procédures censées garantir la conformité aux dispositions de la *Loi sur les banques* en ce qui concerne les transactions entre parties liées. Les exigences de la *Loi sur les banques* portent sur une gamme plus vaste de transactions entre parties liées que celles prévues dans les PCGR. La Banque a mis en place divers processus pour s'assurer que l'information sur les parties liées est détectée et signalée au CAR semestriellement. Elle fournit au CAR des rapports détaillés qui attestent sa conformité quant aux procédures qu'elle a établies.

Le service Audit interne de la Banque procède aux contrôles voulus pour fournir au CAR l'assurance raisonnable que les politiques et procédures de la Banque en matière de détection, d'autorisations et de présentation des transactions avec des parties liées sont bien conçues et appliquées efficacement.

DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements par secteurs géographiques

T61 Bénéfice net par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015								2014								2013							
	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	6 458 \$	472 \$	1 246 \$	1 077 \$	554 \$	677 \$	2 631 \$	13 115 \$	6 219 \$	440 \$	1 180 \$	935 \$	407 \$	726 \$	2 443 \$	12 350 \$	5 706 \$	461 \$	1 048 \$	895 \$	357 \$	657 \$	2 311 \$	11 435 \$
Revenus autres que d'intérêts	6 272	882	561	601	231	372	2 163	11 082	7 071	810	599	534	226	391	2 049	11 680	5 731	746	578	493	236	336	2 239	10 359
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	728	6	260	266	108	246	268	1 882	662	6	240	267	74	145	309	1 703	472	38	130	246	101	102	199	1 288
Charges autres que d'intérêts	6 936	507	1 160	744	431	541	2 745	13 064	6 986	513	1 154	645	348	556	2 495	12 697	6 441	464	1 050	628	332	484	2 414	11 813
Charge d'impôt sur le résultat	1 038	267	27	195	24	84	401	2 036	1 156	237	35	175	16	141	340	2 100	956	190	61	166	16	132	362	1 883
Total	4 028 \$	574 \$	360 \$	473 \$	222 \$	178 \$	1 380 \$	7 215 \$	4 486 \$	494 \$	350 \$	382 \$	195 \$	275 \$	1 348 \$	7 530 \$	3 568 \$	515 \$	385 \$	348 \$	144 \$	275 \$	1 575 \$	6 810 \$
Ajustements du siège social							(2)								(232)									(200)
Bénéfice net							7 213 \$								7 298 \$									6 610 \$

T62 Prêts et acceptations par secteurs géographiques¹⁾

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011	Pourcentage du total	
						2015	2011
Canada							
Provinces de l'Atlantique	25,6 \$	25,5 \$	23,5 \$	21,5 \$	19,6 \$	5,4 %	6,0 %
Québec	28,5	27,7	27,5	22,3	20,5	6,0	6,2
Ontario	150,7	145,1	143,2	123,7	109,7	31,8	33,3
Manitoba et Saskatchewan	16,5	15,1	13,6	11,5	10,4	3,5	3,1
Alberta	49,6	46,3	43,2	36,7	33,9	10,5	10,3
Colombie-Britannique	44,5	43,0	40,9	35,2	32,2	9,4	9,8
	315,4	302,7	291,9	250,9	226,3	66,6	68,7
États-Unis	30,2	23,5	20,0	20,7	16,7	6,4	5,1
Mexique	18,6	16,0	12,9	10,7	10,3	3,9	3,1
Pérou	17,0	13,3	11,4	10,1	8,1	3,6	2,5
Chili	16,4	13,9	13,1	12,6	11,2	3,5	3,4
Colombie	8,7	9,1	7,7	6,7	0,2	1,9	0,1
Autres pays							
Amérique latine	6,7	5,3	4,6	3,6	9,0	1,4 %	2,7 %
Europe	9,3	6,3	6,4	6,0	8,7	2,0	2,6
Antilles et Amérique centrale	31,8	27,7	27,0	25,9	17,8	6,7	5,4
Asie et autres	19,0	20,0	21,1	17,2	21,1	4,0	6,4
	66,8	59,3	59,1	52,7	56,6	14,1	17,1
	473,1 \$	437,8 \$	416,1 \$	364,4 \$	329,4 \$	100,0 %	100,0 %
Compte de correction de valeur pour pertes sur créance total ²⁾	(4,2)	(3,6)	(3,3)	(3,0)	(2,7)		
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	468,9 \$	434,2 \$	412,8 \$	361,4 \$	326,7 \$		

1) Les montants des périodes antérieures ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

2) Le compte de correction de valeur total comprend un compte de correction de valeur collectif au titre des prêts productifs de 1 404 millions de dollars pour 2015 et de 1 272 millions de dollars pour les exercices précédents.

La hausse traduit une augmentation d'ensemble de 60 millions de dollars du compte de correction de valeur collectif et la réaffectation d'un montant de 72 millions de dollars à partir des réserves à l'égard des engagements non financés et d'autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.

T63 Montant brut des prêts douteux par secteurs géographiques

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015 ¹⁾	2014 ¹⁾²⁾	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011 ¹⁾
Canada	1 189 \$	1 116 \$	1 022 \$	1 182 \$	1 168 \$
États-Unis	11	11	184	139	8
Mexique	271	314	223	145	152
Pérou	603	423	326	266	230
Chili	405	381	440	520	614
Colombie	356	332	179	38	–
Autres pays	1 823	1 623	1 327	1 332	1 229
Total	4 658 \$	4 200 \$	3 701 \$	3 622 \$	3 401 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

2) Certains montants des périodes antérieures ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T64 Dotation au compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux par secteurs géographiques

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014 ¹⁾	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011 ¹⁾
Canada	727 \$	662 \$	473 \$	517 \$	621 \$
États-Unis	6	6	38	20	(12)
Mexique	260	240	130	91	144
Pérou	265	267	244	180	80
Chili	108	74	100	82	64
Colombie	247	146	101	22	–
Autres pays	269	308	202	240	242
Total	1 882 \$	1 703 \$	1 288 \$	1 152 \$	1 136 \$

1) Certains montants des périodes antérieures ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T65 Exposition au risque outre-frontière – pays choisis¹⁾

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Prêts	Transactions	Dépôts interbancaires	Titres d'administrations publiques et autres titres	Participations dans des filiales et sociétés affiliées	Autres	Total de 2015	Total de 2014
Asie								
Chine	5 225 \$	1 624 \$	248 \$	451 \$	635 \$	66 \$	8 248 \$	9 087 \$
Inde	2 416	711	–	6	–	11	3 144	3 323
Thaïlande	101	47	497	–	2 415	15	3 074	2 670
Corée du Sud	1 786	172	–	328	–	340	2 626	2 822
Hong Kong	1 517	81	207	–	–	22	1 827	1 761
Malaisie	1 072	–	1	–	288	61	1 423	1 486
Japon	252	52	60	327	–	39	730	1 754
Taiwan	914	43	153	36	–	27	1 173	1 273
Autres pays d'Asie ²⁾	1 004	437	2	–	–	17	1 460	2 156
Total	14 287 \$	3 166 \$	1 167 \$	1 148 \$	3 338 \$	598 \$	23 705 \$	26 332 \$
Amérique latine								
Chili	2 797 \$	748 \$	– \$	12 \$	2 794 \$	36 \$	6 388 \$	6 126 \$
Mexique	2 555	595	–	172	2 986	66	6 374	5 254
Brésil	2 852	2 169	61	240	145	583	6 050	5 384
Pérou	2 397	186	19	76	3 418	15	6 112	5 280
Colombie	674	253	–	5	1 532	11	2 476	2 606
Autres pays d'Amérique latine ³⁾	153	16	–	–	498	–	667	667
Total	11 428 \$	3 966 \$	80 \$	506 \$	11 374 \$	712 \$	28 066 \$	25 316 \$
Antilles et en Amérique centrale								
Panama	3 392 \$	213 \$	39 \$	– \$	– \$	3 \$	3 647 \$	2 653 \$
Costa Rica	1 255	89	–	–	866	3	2 213	1 877
El Salvador	542	71	–	–	597	–	1 209	1 016
République dominicaine	859	33	–	–	–	–	892	1 014
Jamaïque	69	8	–	–	669	–	747	501
Autres pays des Antilles et d'Amérique centrale ⁴⁾	1 676	56	6	69	459	–	2 267	1 999
Total	7 793 \$	469 \$	45 \$	69 \$	2 591 \$	6 \$	10 974 \$	9 060 \$
Au 31 octobre 2015	33 509 \$	7 602 \$	1 292 \$	1 723 \$	17 304 \$	1 316 \$	62 745 \$	
Au 31 octobre 2014	28 601 \$	12 431 \$	972 \$	2 249 \$	15 305 \$	1 151 \$	60 708 \$	

1) L'exposition au risque outre-frontière représente une réclamation contre un emprunteur situé dans un pays étranger, libellée dans une monnaie autre que la monnaie locale et établie en fonction du risque ultime. Les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des chiffres dans les colonnes en raison de l'arrondissement des chiffres.

2) Comprend l'Indonésie, Macao, Singapour, le Vietnam et la Turquie.

3) Comprend le Venezuela et l'Uruguay.

4) Comprend d'autres pays des Antilles d'appartenance anglaise ou espagnole, comme les Bahamas, la Barbade, les îles Vierges britanniques, Trinité-et-Tobago et les îles Turks et Caïques.

Risque de crédit

T66 Prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2015		2014	2013
	Solde	Pourcentage du total		
Prêts hypothécaires à l'habitation	217,5 \$	46,0 %	212,6 \$	209,9 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	91,5	19,3	84,2	76,0
Prêts personnels	309,0 \$	65,3 %	296,8 \$	285,9 \$
Services financiers				
Non bancaires	14,3 \$	3,0 %	13,4 \$	11,7 \$
Bancaires ¹⁾	6,7	1,4	8,9	12,1
Commerce de gros et de détail	21,5	4,6	16,6	14,1
Immobilier et construction	19,5	4,1	15,5	14,2
Pétrole et gaz	16,5	3,5	12,8	10,4
Transport	9,1	1,9	8,1	7,8
Automobile	10,4	2,2	8,1	7,4
Agriculture	8,1	1,7	7,1	6,1
Hébergement et loisirs	3,6	0,8	3,6	3,4
Exploitation minière et métaux de première fusion	7,3	1,5	6,0	4,7
Services publics	5,8	1,2	5,9	4,4
Soins de santé	5,0	1,0	3,5	3,6
Technologies et médias	9,1	1,9	5,4	5,3
Produits chimiques	2,0	0,4	1,4	1,3
Aliments et boissons	4,9	1,1	3,9	3,1
Produits forestiers	1,7	0,4	1,3	1,5
Autres ²⁾	13,6	2,9	15,3	14,9
Emprunteurs souverains ³⁾	5,0	1,1	4,2	4,2
Prêts aux entreprises et administrations publiques	164,1 \$	34,7 %	141,0 \$	130,2 \$
	473,1 \$	100,0 %	437,8 \$	416,1 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances total	(4,2)		(3,6)	(3,3)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	468,9 \$		434,2 \$	412,8 \$

1) Institutions de dépôt et entreprises de négociation de titres.

2) Le poste « Autres » a trait à des produits de financement à hauteur de 2,3 \$, à des services à hauteur de 1,5 \$ et à la gestion de patrimoine à hauteur de 1,5 \$ (6,5 \$, 1,3 \$ et 1,2 \$, respectivement, en 2014).

3) Comprend des banques centrales, des administrations publiques régionales et locales et des agences supranationales.

T67 Instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011
Engagements de crédit ¹⁾	166,4 \$	137,3 \$	118,8 \$	109,9 \$	104,7 \$
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	30,9	26,0	24,2	22,1	21,1
Prêts de titres, engagements d'achat de titres et autres	42,8	38,9	28,3	16,2	14,2
Total	240,1 \$	202,2 \$	171,3 \$	148,2 \$	140,0 \$

1) Exclusion faite des engagements qui sont résiliables sans condition en tout temps au gré de la Banque.

T68 Variations du montant net des prêts douteux¹⁾²⁾

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011
Montant brut des prêts douteux					
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 200 \$	3 701 \$	3 622 \$	3 401 \$	3 714 \$
Ajouts nets ³⁾					
Ajouts	3 763	3 767	2 863	2 825	2 790
Déclassements	(13)	(32)	(208)	(194)	–
Paiements	(1 254)	(1 295)	(1 218)	(1 183)	(1 708)
Ventes	(11)	(141)	(9)	(36)	–
	2 485	2 299	1 428	1 412	1 082
Radiations					
Prêts hypothécaires à l'habitation	(109)	(69)	(91)	(66)	(130)
Prêts personnels	(1 310)	(1 027)	(728)	(733)	(374)
Prêts sur cartes de crédit	(490)	(463)	(449)	(299)	(628)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(319)	(338)	(201)	(200)	(192)
	(2 228)	(1 897)	(1 469)	(1 298)	(1 324)
Change et autres	201	97	120	107	(71)
Solde à la clôture de l'exercice	4 658 \$	4 200 \$	3 701 \$	3 622 \$	3 401 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux					
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 198 \$	1 893 \$	1 617 \$	1 406 \$	1 385 \$
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 916	1 668	1 272	1 135	1 098
Radiations	(2 228)	(1 897)	(1 469)	(1 298)	(1 324)
Recouvrements					
Prêts hypothécaires à l'habitation	35	68	40	30	33
Prêts personnels	260	224	179	185	71
Prêts sur cartes de crédit	82	107	113	76	152
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	52	93	111	80	61
	429	492	443	371	317
Change et autres	258	42	30	3	(70)
Solde à la clôture de l'exercice	2 573 \$	2 198 \$	1 893 \$	1 617 \$	1 406 \$
Montant net des prêts douteux					
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 002 \$	1 808 \$	2 005 \$	1 995 \$	2 329 \$
Variation nette du montant brut des prêts douteux	458	499	79	221	(313)
Variation nette du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	(375)	(305)	(276)	(211)	(21)
Solde à la clôture de l'exercice	2 085 \$	2 002 \$	1 808 \$	2 005 \$	1 995 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

2) Certains montants des périodes antérieures ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

3) Les données de 2011 au titre des déclassements, des paiements et des ventes sont présentées de façon globale dans les paiements.

T69 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014	2013	2012	2011
Dotation brute	2 435 \$	2 312 \$	1 829 \$	1 637 \$	1 653 \$
Reprises	(68)	(99)	(98)	(110)	(168)
Recouvrements	(485)	(510)	(443)	(375)	(349)
Montant net de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux	1 882	1 703	1 288	1 152	1 136
Dotation au (reprise sur le) compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs	60	–	–	100	(60)
Total du montant net de la dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 942 \$	1 703 \$	1 288 \$	1 252 \$	1 076 \$

T70 Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des prêts douteux par catégories d'emprunteurs

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014	2013	2012
Prêts hypothécaires à l'habitation	118 \$	– \$	117 \$	112 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 526	1 414	1 004	875
Prêts personnels	1 644 \$	1 414 \$	1 121 \$	987 \$
Services financiers				
Non bancaires	(1)	5	–	–
Bancaires	(1)	–	–	1
Commerce de gros et de détail	62	58	36	30
Secteur immobilier et de la construction	30	61	43	25
Pétrole et gaz	48	3	18	4
Transport	23	12	(11)	5
Secteur de l'automobile	9	1	–	2
Agriculture	12	7	4	17
Hébergement et loisirs	1	44	9	10
Exploitation minière et métaux de première fusion	11	12	–	(1)
Services publics	–	24	10	2
Soins de santé	9	15	5	13
Technologies et médias	4	32	6	7
Produits chimiques	4	–	–	–
Aliments et boissons	16	9	2	(1)
Produits forestiers	4	–	–	7
Autres	6	6	42	41
Emprunteurs souverains	1	–	3	3
Entreprises et administrations publiques	238 \$	289 \$	167 \$	165 \$
Total de la dotation au compte de correction de valeur pour prêts douteux	1 882 \$	1 703 \$	1 288 \$	1 152 \$

T71 Prêts douteux par catégories d'emprunteurs

	2015 ¹⁾			2014 ¹⁾²⁾		
	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant Net
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 668 \$	529 \$	1 139 \$	1 491 \$	359 \$	1 132 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 332	1 327	5	1 254	1 225	29
Prêts personnels	3 000 \$	1 856 \$	1 144 \$	2 745 \$	1 584 \$	1 161 \$
Services financiers						
Non bancaires	21	9	12	15	5	10
Bancaires	–	–	–	1	1	–
Commerce de gros et de détail	260	174	86	194	127	67
Immobilier et construction	266	120	146	270	91	179
Pétrole et gaz	165	61	104	44	51	(7)
Transport	152	43	109	88	24	64
Automobile	35	12	23	14	4	10
Agriculture	95	39	56	82	41	41
Hébergement et loisirs	60	8	52	168	80	88
Exploitation minière et métaux de première fusion	27	17	10	62	22	40
Services publics	274	30	244	265	20	245
Soins de santé	46	30	16	51	26	25
Technologies et médias	18	14	4	16	9	7
Produits chimiques	23	23	–	2	–	2
Aliments et boissons	64	37	27	54	18	36
Produits forestiers	19	5	14	4	3	1
Autres	123	91	32	113	88	25
Emprunteurs souverains	10	4	6	12	4	8
Entreprises et administrations publiques	1 658 \$	717 \$	941 \$	1 455 \$	614 \$	841 \$
Total	4 658 \$	2 573 \$	2 085 \$	4 200 \$	2 198 \$	2 002 \$

1) Exclusion faite des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

2) Certains montants des périodes antérieures ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T72 Total de l'exposition au risque de crédit par secteurs géographiques¹⁾²⁾

	2015					2014
	Prêts autres qu'aux particuliers					Total
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Prêts aux particuliers	Total	
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Canada	73 408 \$	30 861 \$	40 766 \$	290 918 \$	435 953 \$	405 718 \$
États-Unis	89 288	25 930	38 067	–	153 285	116 969
Mexique	13 355	713	1 503	8 237	23 808	20 775
Pérou	16 106	1 228	3 236	6 437	27 007	21 391
Chili	9 312	390	1 433	8 642	19 777	16 940
Colombie	5 245	86	480	4 088	9 899	10 507
Autres pays						
Europe	19 128	6 306	14 614	–	40 048	29 271
Antilles et Amérique centrale	18 950	2 137	1 838	16 906	39 831	34 567
Autres pays d'Amérique latine	7 339	672	514	437	8 962	7 111
Autres	28 811	4 111	3 130	–	36 052	37 270
Total	280 942 \$	72 434 \$	105 581 \$	335 665 \$	794 622 \$	700 519 \$
Au 31 Octobre 2014	232 611 \$	59 388 \$	85 909 \$	322 611 \$	700 519 \$	

1) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Ces montants représentent l'exposition en cas de défaut.

3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés, les actifs titrisés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

T73 Exposition au risque de crédit par échéances selon l'approche NI avancée¹⁾²⁾

	2015				2014
	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Aux 31 octobre (en millions de dollars)					
Durée à courir jusqu'à l'échéance					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Moins de 1 an	133 066 \$	20 754 \$	59 780 \$	213 600 \$	179 376 \$
De 1 an à 5 ans	84 140	44 865	34 956	163 961	128 307
Plus de 5 ans	8 409	1 779	7 749	17 937	14 709
Total des prêts autres qu'aux particuliers	225 615 \$	67 398 \$	102 485 \$	395 498 \$	322 392 \$
Prêts aux particuliers					
Moins de 1 an	32 025 \$	13 343 \$	– \$	45 368 \$	48 916 \$
De 1 an à 5 ans	160 660	–	–	160 660	154 437
Plus de 5 ans	20 682	–	–	20 682	20 138
Crédits renouvelables ⁴⁾	36 850	17 705	–	54 555	52 388
Total des prêts aux particuliers	250 217 \$	31 048 \$	– \$	281 265 \$	275 879 \$
Total	475 832 \$	98 446 \$	102 485 \$	676 763 \$	598 271 \$
Au 31 octobre 2014	430 397 \$	84 703 \$	83 171 \$	598 271 \$	

1) Durée à courir jusqu'à l'échéance des expositions au risque de crédit. Comprend la totalité des portefeuilles exposés au risque de crédit et exclut les titres de capitaux propres disponibles à la vente et les autres actifs.

2) Exposition en cas de défaut, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

3) Comprend les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les actifs titrisés, les dérivés et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.

4) Cartes de crédit et lignes de crédit sans échéance déterminée.

T74 Total de l'exposition au risque de crédit et actifs pondérés en fonction des risques

	2015						2014	
	Approche NI avancée		Approche standard ¹⁾		Total		Total	
	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾	Exposition en cas de défaut ²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques-CET1 ³⁾
Aux 31 octobre (en millions de dollars)								
Prêts autres qu'aux particuliers								
Exposition sur les sociétés								
Montants prélevés	110 558 \$	67 579 \$	46 956 \$	45 257 \$	157 514 \$	112 836 \$	130 621 \$	90 240 \$
Engagements non prélevés	53 939	24 130	4 976	4 905	58 915	29 035	47 082	22 314
Autres ⁴⁾	37 531	12 605	2 894	2 871	40 425	15 476	31 678	11 496
	202 028	104 314	54 826	53 033	256 854	157 347	209 381	124 050
Exposition sur les banques								
Montants prélevés	24 298	6 362	2 867	1 982	27 165	8 344	25 883	7 500
Engagements non prélevés	11 330	3 689	56	37	11 386	3 726	10 954	3 356
Autres ⁴⁾	14 748	3 136	158	117	14 906	3 253	8 195	1 486
	50 376	13 187	3 081	2 136	53 457	15 323	45 032	12 342
Exposition sur les emprunteurs souverains								
Montants prélevés	90 759	3 398	5 504	805	96 263	4 203	76 107	4 858
Engagements non prélevés	2 129	354	4	1	2 133	355	1 352	140
Autres ⁴⁾	1 016	36	–	–	1 016	36	805	33
	93 904	3 788	5 508	806	99 412	4 594	78 264	5 031
Total des prêts autres qu'aux particuliers								
Montants prélevés	225 615	77 339	55 327	48 044	280 942	125 383	232 611	102 598
Engagements non prélevés	67 398	28 173	5 036	4 943	72 434	33 116	59 388	25 810
Autres ⁴⁾	53 295	15 777	3 052	2 988	56 347	18 765	40 678	13 015
	346 308 \$	121 289 \$	63 415 \$	55 975 \$	409 723 \$	177 264 \$	332 677 \$	141 423 \$
Prêts aux particuliers⁵⁾								
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers								
Montants prélevés	187 656 \$	11 509 \$	27 934 \$	13 458 \$	215 590 \$	24 967 \$	211 341 \$	19 766 \$
	187 656	11 509	27 934	13 458	215 590	24 967	211 341	19 766
Marges de crédit garanties								
Montants prélevés	18 804	4 197	–	–	18 804	4 197	19 115	4 487
Engagements non prélevés	12 631	1 133	–	–	12 631	1 133	12 209	1 282
	31 435	5 330	–	–	31 435	5 330	31 324	5 769
Expositions renouvelables sur les particuliers admissibles								
Montants prélevés	16 910	10 031	–	–	16 910	10 031	16 011	9 356
Engagements non prélevés	17 705	2 241	–	–	17 705	2 241	16 196	2 105
	34 615	12 272	–	–	34 615	12 272	32 207	11 461
Autres prêts aux particuliers								
Montants prélevés	26 847	12 701	26 466	19 301	53 313	32 002	47 080	28 848
Engagements non prélevés	712	178	–	–	712	178	659	161
	27 559	12 879	26 466	19 301	54 025	32 180	47 739	29 009
Total des prêts aux particuliers								
Montants prélevés	250 217	38 438	54 400	32 759	304 617	71 197	293 547	62 457
Engagements non prélevés	31 048	3 552	–	–	31 048	3 552	29 064	3 548
	281 265 \$	41 990 \$	54 400 \$	32 759 \$	335 665 \$	74 749 \$	322 611 \$	66 005 \$
Exposition sur les actifs titrisés								
Dérivés détenus à des fins de transaction	20 956	2 713	44	46	21 000	2 759	19 982	4 621
Dérivés au titre de l'ajustement de l'évaluation du crédit	28 234	8 232	–	–	28 234	8 232	25 249	8 041
	–	–	–	7 183	–	7 183	–	5 632
Total partiel	676 763 \$	174 224 \$	117 859 \$	95 963 \$	794 622 \$	270 187 \$	700 519 \$	225 722 \$
Capitaux propres	2 985	2 985	–	–	2 985	2 985	4 269	4 269
Autres actifs	–	–	50 873	24 265	50 873	24 265	52 288	23 065
Total du risque de crédit avant le facteur scalaire	679 748 \$	177 209 \$	168 732 \$	120 228 \$	848 480 \$	297 437 \$	757 076 \$	253 056 \$
Ajout lié au facteur scalaire de 6 % ⁶⁾	–	10 597	–	–	–	10 597	–	8 831
Total du risque de crédit	679 748 \$	187 806 \$	168 732 \$	120 228 \$	848 480 \$	308 034 \$	757 076 \$	261 887 \$

1) Déduction faite des comptes de correction de valeur spécifiques pour pertes sur créances.
 2) Montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière, compte non tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.
 3) Au 31 octobre 2015, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit s'établissaient respectivement à 0,64, à 0,71 et à 0,77 (facteurs scalaires de 0,57, de 0,65 et de 0,77, respectivement, en 2014).
 4) Les autres expositions comprennent les instruments de crédit tels que les lettres de crédit, les lettres de garantie, les dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les opérations de pension sur titres, déduction faite des garanties.
 5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a mis en place de nouveaux modèles de probabilité de défaut « PD » et de perte en cas de défaut aux fins des prêts hypothécaires et des prêts à terme à l'intention des particuliers.
 6) Le Comité de Bâle a imposé un facteur scalaire (6 %) s'appliquant aux actifs pondérés en fonction des risques pour les portefeuilles exposés au risque de crédit soumis aux notations internes.

Revenus et charges

T75 Analyse de la variation des revenus d'intérêts nets selon les volumes et les taux

BMEF¹⁾

(en millions de dollars)	Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2015 c. 2014			Augmentation (diminution) attribuable à la variation en 2014 c. 2013		
	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette	Du volume moyen	Du taux moyen	Variation nette
Revenus d'intérêts nets						
Total des actifs productifs	1 304 \$	(558)\$	746 \$	1 246 \$	(719)\$	527 \$
Total des passifs portant intérêt	428	(466)	(38)	381	(811)	(430)
Variation des revenus d'intérêts nets	876 \$	(92)\$	784 \$	865 \$	92 \$	957 \$
Actifs						
Dépôts auprès d'autres banques	48 \$	(19)\$	29 \$	23 \$	(39)\$	(16)\$
Actifs détenus à des fins de transaction	(2)	52	50	10	(5)	5
Titres pris en pension	17	(34)	(17)	27	(38)	(11)
Titres de placement	46	(95)	(49)	21	(121)	(100)
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	127	(195)	(68)	156	33	189
Prêts personnels et sur cartes de crédit	597	(77)	520	583	(72)	511
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	471	(190)	281	426	(477)	(51)
Total des prêts	1 195	(462)	733	1 165	(516)	649
Total des actifs productifs	1 304 \$	(558)\$	746 \$	1 246 \$	(719)\$	527 \$
Total des passifs						
Dépôts						
Dépôts de particuliers	125 \$	(261)\$	(136)\$	85 \$	(267)\$	(182)\$
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	290	(393)	(103)	289	(346)	(57)
Dépôts d'autres banques	(8)	28	20	18	32	50
Total des dépôts	407	(626)	(219)	392	(581)	(189)
Obligations relatives aux titres mis en pension	11	(53)	(42)	36	(46)	(10)
Débitures subordonnées	11	(28)	(17)	(106)	(29)	(135)
Autres passifs portant intérêt	(1)	241	240	59	(155)	(96)
Total des passifs portant intérêt	428 \$	(466)\$	(38)\$	381 \$	(811)\$	(430)\$

1) Se reporter aux mesures non conformes aux PCGR à la page 13. Les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des chiffres dans les colonnes en raison de l'arrondissement des chiffres.

T76 Charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014	2013 ¹⁾	2015 c. 2014
Impôt sur le résultat				
Charge d'impôt sur le résultat	1 853 \$	2 002 \$	1 737 \$	(7)%
Autres impôts				
Charges sociales	329	312	277	6
Taxe d'affaires et taxe sur le capital	361	314	274	15
Taxe de vente harmonisée et autres taxes	310	295	268	5
Total des autres impôts	1 000	921	819	9
Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts ²⁾	2 853 \$	2 923 \$	2 556 \$	(2)%
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	9 066 \$	9 300 \$	8 347 \$	(3)%
Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	20,4	21,5	20,8	(1,1)
Total du taux d'impôt (en pourcentage) ³⁾	28,3	28,6	27,9	(0,3)

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.

2) Ce montant se compose d'une tranche de 1 849 \$ en impôts canadiens (1 679 \$ en 2014; 1 403 \$ en 2013) et de 1 004 \$ en impôts étrangers (1 244 \$ en 2014; 1 153 \$ en 2013).

3) Total de l'impôt sur le résultat et des autres impôts en pourcentage du bénéfice net avant l'impôt sur le résultat et les autres impôts.

T77 Actifs sous administration et actifs sous gestion

(en milliards de dollars)	2015	2014	2013	2012
Actifs sous administration				
Particuliers				
Courtage au détail	155,9 \$	148,8 \$	132,9 \$	117,6 \$
Gestion de placements et services fiduciaires	100,2	95,1	85,2	79,9
	256,1	243,9	218,1	197,5
Fonds communs de placement	130,7	122,5	106,8	82,2
Institutions	67,1	61,1	52,9	48,3
Total	453,9 \$	427,5 \$	377,8 \$	328,0 \$
Actifs sous gestion				
Particuliers	43,0 \$	35,7 \$	29,7 \$	24,3 \$
Fonds communs de placement	117,7	110,6	96,5	73,8
Institutions	18,3	18,5	19,3	16,6
Total	179,0 \$	164,8 \$	145,5 \$	114,7 \$

T78 Actifs sous administration et actifs sous gestion

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2015	2014	2013
Actifs sous administration			
Solde à l'ouverture de l'exercice	427,5 \$	377,8 \$	328,0 \$
Entrées (sorties) nettes ¹⁾	14,3	22,0	32,6
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	12,1	27,7	17,2
Solde à la clôture de l'exercice	453,9 \$	427,5 \$	377,8 \$

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant de néant [(0,9) \$ en 2014; 15,5 \$ en 2013].

Aux 31 octobre (en milliards de dollars)	2015	2014	2013
Actifs sous gestion			
Solde à l'ouverture de l'exercice	164,8 \$	145,5 \$	114,7 \$
Entrées (sorties) nettes ¹⁾	8,2	6,5	20,9
Incidence des variations des marchés, y compris la conversion des devises	6,0	12,8	9,9
Solde à la clôture de l'exercice	179,0 \$	164,8 \$	145,5 \$

1) Comprend l'incidence des acquisitions et cessions d'entreprises d'un montant de néant [(0,9) milliard de dollars en 2014; 15,7 \$ en 2013].

T79 Honoraires versés aux auditeurs nommés par les actionnaires

Pour les exercices (en millions de dollars)	2015	2014	2013	2012
Services d'audit	25,5 \$	24,6 \$	24,4 \$	20,7 \$
Services liés à l'audit	0,9	0,6	1,2	0,5
Services-conseils en fiscalité autres que d'audit	–	–	0,1	0,1
Divers services autres que d'audit	0,4	0,7	0,4	0,5
Total	26,8 \$	25,9 \$	26,1 \$	21,8 \$

Informations trimestrielles choisies

T80 Informations trimestrielles choisies

	2015				2014			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Pour les trimestres et à la clôture des trimestres								
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)								
Revenus d'intérêts nets	3 371	3 354	3 198	3 169	3 099	3 150	3 051	3 005
Revenus d'intérêts nets (BMEF ¹⁾)	3 373	3 357	3 202	3 174	3 105	3 155	3 054	3 008
Revenus autres que d'intérêts	2 754	2 770	2 739	2 694	2 648	3 337	2 674	2 640
Revenus autres que d'intérêts (BMEF ¹⁾)	2 825	2 875	2 852	2 781	2 743	3 421	2 755	2 717
Total des revenus	6 125	6 124	5 937	5 863	5 747	6 487	5 725	5 645
Total des revenus (BMEF ¹⁾)	6 198	6 232	6 054	5 955	5 848	6 576	5 809	5 725
Dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	551	480	448	463	574	398	375	356
Charges autres que d'intérêts	3 286	3 334	3 224	3 197	3 361	3 140	2 995	3 105
Charge d'impôt sur le résultat	445	463	468	477	374	598	555	475
Charge d'impôt sur le résultat (BMEF ¹⁾)	518	571	585	569	475	687	639	555
Bénéfice net	1 843	1 847	1 797	1 726	1 438	2 351	1 800	1 709
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 754	1 767	1 727	1 649	1 343	2 267	1 699	1 607
Performance d'exploitation								
Bénéfice de base par action (en dollars)	1,46	1,46	1,43	1,36	1,10	1,86	1,40	1,33
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,45	1,45	1,42	1,35	1,10	1,85	1,39	1,32
Bénéfice dilué ajusté par action (en dollars) ¹⁾	1,46	1,47	1,43	1,36	1,11	1,86	1,40	1,34
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ¹⁾	14,2	14,7	15,1	14,2	11,9	20,6	16,3	15,4
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	53,0	53,5	53,3	53,7	57,5	47,8	51,6	54,2
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF ¹⁾)	2,35	2,40	2,41	2,41	2,39	2,41	2,42	2,35
Données tirées de l'état de la situation financière (en milliards de dollars)								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	73,9	82,8	60,7	65,9	56,7	50,0	59,8	55,3
Actifs détenus à des fins de transaction	99,1	103,7	113,1	109,6	113,2	120,4	117,7	113,0
Prêts	458,6	451,0	436,0	439,9	424,3	418,9	418,9	414,8
Total des actifs	856,5	863,1	837,2	851,9	805,7	791,5	791,8	782,8
Dépôts	600,9	602,8	575,3	584,6	554,0	545,1	551,5	539,4
Actions ordinaires	49,1	48,7	46,7	46,9	45,0	44,2	43,0	42,4
Actions privilégiées	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	3,2	3,8
Actifs sous administration ¹⁾	453,9	459,8	445,8	440,8	427,5	421,9	419,0	393,1
Actifs sous gestion ¹⁾	179,0	182,9	176,8	173,8	164,8	164,8	158,8	153,3
Mesures du capital et de la liquidité								
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	10,3	10,4	10,6	10,3	10,8	10,9	9,8	9,4
Ratio de T1 (en pourcentage)	11,5	11,6	11,9	11,5	12,2	12,3	11,3	11,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	13,4	13,5	13,9	13,2	13,9	14,1	13,3	13,5
Ratio de levier (en pourcentage) ²⁾	4,2	4,1	4,1	4,1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Actifs pondérés en fonction des risques - CET1 (en milliards de dollars) ³⁾	358,0	348,0	328,7	335,2	312,5	307,8	300,2	302,1
Ratio de liquidité à court terme (en pourcentage) ⁴⁾	124	127	123	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Qualité du crédit								
Montant net des prêts douteux (en millions de dollars) ⁵⁾	2 085	2 096	2 172	2 266	2 002	1 877	1 941	1 833
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances (en millions de dollars)	4 197	4 125	3 694	3 788	3 641	3 406	3 364	3 361
Montant net des prêts douteux en pourcentage des prêts et des acceptations ⁵⁾	0,44	0,45	0,48	0,50	0,46	0,43	0,45	0,43
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et acceptations (annualisé)	0,47	0,42	0,41	0,42	0,53	0,37	0,36	0,34
Données sur les actions ordinaires								
Cours des actions (en dollars) (TSX)								
Haut	64,15	67,29	67,73	71,18	74,39	74,93	66,72	66,75
Bas	52,58	60,52	61,30	60,75	64,05	66,18	59,92	60,56
Clôture	61,49	64,19	66,53	61,06	69,02	74,01	66,60	61,10
Actions en circulation (en millions)								
Moyenne (de base)	1 205	1 210	1 210	1 215	1 217	1 217	1 215	1 209
Moyenne (dilué)	1 227	1 231	1 231	1 220	1 223	1 225	1 222	1 217
Clôture du trimestre	1 203	1 208	1 210	1 210	1 217	1 217	1 217	1 215
Dividendes par action (en dollars)	0,70	0,68	0,68	0,66	0,66	0,64	0,64	0,62
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁶⁾	4,8	4,3	4,2	4,0	3,8	3,6	4,0	3,9
Capitalisation boursière (en milliards de dollars) (TSX)	74,0	77,5	80,5	73,9	84,0	90,1	81,0	74,2
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	40,80	40,30	38,61	38,75	36,96	36,34	35,33	34,87
Ratio de la valeur de marché à la valeur comptable	1,5	1,6	1,7	1,6	1,9	2,0	1,9	1,8
Ratio cours-bénéfice (quatre derniers trimestres)	10,8	12,0	11,6	10,7	12,1	12,6	12,3	11,7

1) Le détail des mesures non conformes aux PCGR est présenté à la page 13.

2) Depuis le 1^{er} novembre 2014, la Banque est assujettie aux lignes directrices sur les exigences de levier du BSIF.

3) Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis respectivement à 0,64, à 0,71 et à 0,77.

4) Le ratio de liquidité à court terme est fondé sur la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, avec prise d'effet en 2015.

5) Compte non tenu des prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (« FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

6) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour la période.

Statistiques des onze derniers exercices

T81 État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS				
	2015	2014	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	73 927 \$	56 730 \$	53 338 \$	47 337 \$	38 723 \$
Métaux précieux	10 550	7 286	8 880	12 387	9 249
Actifs détenus à des fins de transaction					
Titres	78 380	95 363	84 196	74 639	62 192
Prêts	18 341	14 508	11 225	12 857	13 607
Autres	2 419	3 377	1 068	100	–
	99 140	113 248	96 489	87 596	75 799
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	320	111	106	197	375
Titres pris en pension et titres empruntés	87 312	93 866	82 533	66 189	47 181
Instruments financiers dérivés	41 003	33 439	24 503	30 338	37 322
Titres de placement	43 216	38 662	34 319	33 376	30 176
Prêts					
Prêts hypothécaires à l'habitation	217 498	212 648	209 865	175 630	161 685
Prêts personnels et sur cartes de crédit	91 477	84 204	76 008	68 277	63 317
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	153 850	131 098	119 615	111 648	96 743
	462 825	427 950	405 488	355 555	321 745
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	4 197	3 641	3 273	2 977	2 689
	458 628	424 309	402 215	352 578	319 056
Autres					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Immobilisations corporelles	2 286	2 272	2 214	2 218	2 504
Participations dans des sociétés associées	4 033	3 461	5 326	4 791	4 434
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	11 449	10 884	10 704	8 692	7 639
Actifs d'impôt différé	2 034	1 763	1 938	2 273	2 214
Autres actifs	12 303	9 759	10 523	11 321	11 579
	42 401	38 015	41 261	38 227	36 542
	856 497 \$	805 666	743 644 \$	668 225 \$	594 423 \$
Passifs					
Dépôts					
Particuliers	190 044 \$	175 163	171 048	138 051	133 025
Entreprises et administrations publiques ²⁾	375 144	342 367	313 820	293 460	262 833
Autres institutions financières	35 731	36 487	33 019	34 178	25 376
	600 919	554 017	517 887	465 689	421 234
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ²⁾	1 486	465	174	157	101
Autres					
Acceptations	10 296	9 876	10 556	8 932	8 172
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	20 212	27 050	24 977	18 622	15 450
Instruments financiers dérivés	45 270	36 438	29 267	35 323	40 236
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	77 015	88 953	77 508	56 968	38 216
Débiteures subordonnées	6 182	4 871	5 841	10 143	6 923
Instruments de fonds propres	–	–	–	–	2 003
Autres passifs	41 638	34 785	32 047	32 726	29 848
	200 613	201 973	180 196	162 714	140 848
	803 018	756 455	698 257	628 560	562 183
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires					
Actions ordinaires	15 141	15 231	14 516	13 139	8 336
Résultats non distribués	31 316	28 609	25 068	21 775	18 421
Cumul des autres éléments du résultat global	2 455	949	388	(745)	(497)
Autres réserves	173	176	193	166	96
	49 085	44 965	40 165	34 335	26 356
Actions privilégiées	2 934	2 934	4 084	4 384	4 384
	52 019	47 899	44 249	38 719	30 740
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	1 460	1 312	1 138	946	626
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	874
	53 479	49 211	45 387	39 665	32 240
	856 497 \$	805 666 \$	743 644 \$	668 225 \$	594 423 \$

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.

2) Certains montants des périodes antérieures ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

T82 État consolidé du résultat net

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS				
	2015	2014 ¹⁾	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011 ¹⁾
Revenus					
Revenus d'intérêts					
Prêts	18 912 \$	18 176 \$	17 359 \$	15 606 \$	14 373 \$
Titres	922	921	1 000	1 045	986
Titres pris en pension et titres empruntés	161	180	190	221	221
Dépôts auprès d'autres institutions financières	292	263	279	287	275
	20 287	19 540	18 828	17 159	15 855
Charges d'intérêts					
Dépôts	6 070	6 173	6 397	6 117	5 589
Débitures subordonnées	187	204	339	381	369
Instruments de fonds propres	–	–	–	–	138
Autres	938	858	742	691	745
	7 195	7 235	7 478	7 189	6 841
Revenus d'intérêts nets	13 092	12 305	11 350	9 970	9 014
Revenus autres que d'intérêts	10 957	11 299	9 949	9 676	8 296
Total des revenus	24 049	23 604	21 299	19 646	17 310
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 942	1 703	1 288	1 252	1 076
Charges autres que d'intérêts	13 041	12 601	11 664	10 436	9 481
Bénéfice avant impôt sur le résultat	9 066	9 300	8 347	7 958	6 753
Charge d'impôt sur le résultat	1 853	2 002	1 737	1 568	1 423
Bénéfice net	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$	6 390 \$	5 330 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	199 \$	227 \$	231 \$	196 \$	149 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	199	227	231	196	91
Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres	–	–	–	–	58
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	7 014 \$	7 071 \$	6 379 \$	6 194 \$	5 181 \$
Actionnaires privilégiés	117	155	217	220	216
Actionnaires ordinaires	6 897 \$	6 916 \$	6 162 \$	5 974 \$	4 965 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)					
De base	5,70 \$	5,69 \$	5,15 \$	5,27 \$	4,63 \$
Dilué	5,67 \$	5,66 \$	5,11 \$	5,18 \$	4,53 \$

1) Certains montants des périodes antérieures ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

2) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.

T81A Bilan consolidé – PCGR du Canada

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	PCGR du Canada					
	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Actif						
Liquidités	46 027 \$	43 278 \$	37 318 \$	29 195 \$	23 376 \$	20 505 \$
Titres						
Détenus à des fins de transaction	64 684	58 067	48 292	59 685	62 490	50 007
Disponibles à la vente	47 228	55 699	38 823	28 426	–	–
Placements	–	–	–	–	32 870	23 285
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	4 651	3 528	920	724	142	167
	116 563	117 294	88 035	88 835	95 502	73 459
Titres pris en pension	27 920	17 773	19 451	22 542	25 705	20 578
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	120 482	101 604	115 084	102 154	89 590	75 520
Prêts personnels et sur cartes de crédit	62 548	61 048	50 719	41 734	39 058	34 695
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	103 981	106 520	125 503	85 500	76 733	62 681
	287 011	269 172	291 306	229 388	205 381	172 896
Provision pour pertes sur créances	2 787	2 870	2 626	2 241	2 607	2 469
	284 224	266 302	288 680	227 147	202 774	170 427
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7 616	9 583	11 969	11 538	9 555	7 576
Instruments dérivés	26 852	25 992	44 810	21 960	12 098	12 867
Terrains, bâtiments et matériel	2 450	2 372	2 449	2 061	2 103	1 836
Autres actifs	15 005	13 922	14 913	8 232	7 893	6 777
	51 923	51 869	74 141	43 791	31 649	29 056
	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$	411 510 \$	379 006 \$	314 025 \$
Passif et capitaux propres						
Dépôts						
Particuliers	128 850 \$	123 762 \$	118 919 \$	100 823 \$	93 450 \$	83 953 \$
Entreprises et administrations publiques	210 687	203 594	200 566	161 229	141 072	109 389
Autres banques	22 113	23 063	27 095	26 406	29 392	24 103
	361 650	350 419	346 580	288 458	263 914	217 445
Autres						
Acceptations	7 616	9 583	11 969	11 538	9 555	7 576
Obligations relatives aux titres mis en pension	40 286	36 568	36 506	28 137	33 470	26 032
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	21 519	14 688	11 700	16 039	13 396	11 250
Instruments dérivés	31 990	28 806	42 811	24 689	12 869	13 004
Autres passifs	28 947	24 682	31 063	21 138	24 799	18 983
	130 358	114 327	134 049	101 541	94 089	76 845
Débiteures subordonnées	5 939	5 944	4 352	1 710	2 271	2 597
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	500	500	500	500	750	750
Capitaux propres						
Actions privilégiées	3 975	3 710	2 860	1 635	600	600
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires						
Actions ordinaires et surplus d'apport	5 775	4 946	3 829	3 566	3 425	3 317
Bénéfices non répartis	21 932	19 916	18 549	17 460	15 843	14 126
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(4 051)	(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)	(1 961)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	23 656	21 062	18 782	17 169	16 947	15 482
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de la Banque	27 631	24 772	21 642	18 804	17 547	16 082
Participations ne donnant pas le contrôle	579	554	502	497	435	306
Total des capitaux propres	28 210	25 326	22 144	19 301	17 982	16 388
	526 657 \$	496 516 \$	507 625 \$	411 510 \$	379 006 \$	314 025 \$

	PCGR du Canada					
Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Revenus d'intérêts						
Prêts	12 171 \$	13 973 \$	15 832 \$	13 985 \$	11 575 \$	9 236 \$
Titres	4 227	4 090	4 615	4 680	4 124	3 104
Titres pris en pension	201	390	786	1 258	1 102	817
Dépôts auprès d'autres banques	292	482	1 083	1 112	881	646
	16 891	18 935	22 316	21 035	17 682	13 803
Frais d'intérêts						
Dépôts	6 768	8 339	12 131	10 850	8 589	5 755
Débitures subordonnées	289	285	166	116	130	134
Obligations au titre des instruments de capitaux propres	37	37	37	53	53	53
Autres	1 176	1 946	2 408	2 918	2 502	1 990
	8 270	10 607	14 742	13 937	11 274	7 932
Revenu d'intérêts net	8 621	8 328	7 574	7 098	6 408	5 871
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 239	1 744	630	270	216	230
Revenu d'intérêts net après la dotation à la provision pour pertes sur créances	7 382	6 584	6 944	6 828	6 192	5 641
Autres revenus	6 884	6 129	4 302	5 392	4 800	4 529
Revenu d'intérêts net et autres revenus	14 266	12 713	11 246	12 220	10 992	10 170
Frais autres que d'intérêts						
Salaires et avantages sociaux	4 647	4 344	4 109	3 983	3 768	3 488
Autres	3 535	3 575	3 187	3 011	2 675	2 555
	8 182	7 919	7 296	6 994	6 443	6 043
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le résultat	6 084	4 794	3 950	5 226	4 549	4 127
Charge d'impôts sur le résultat	1 745	1 133	691	1 063	872	847
Bénéfice net	4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$	4 163 \$	3 677 \$	3 280 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	100 \$	114 \$	119 \$	118 \$	98 \$	71 \$
Bénéfice net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la						
Banque	4 239	3 547	3 140	4 045	3 579	3 209
Actionnaires privilégiés	201	186	107	51	30	25
Actionnaires ordinaires	4 038 \$	3 361 \$	3 033 \$	3 994 \$	3 549 \$	3 184 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)						
De base	1 032	1 013	987	989	988	998
Dilué	1 034	1 016	993	997	1 001	1 012
Bénéfice par action ordinaire (en dollars) ¹⁾						
De base	3,91 \$	3,32 \$	3,07 \$	4,04 \$	3,59 \$	3,19 \$
Dilué	3,91 \$	3,31 \$	3,05 \$	4,01 \$	3,55 \$	3,15 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	1,96 \$	1,92 \$	1,74 \$	1,50 \$	1,32 \$

1) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions.

T83 État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS				
	2015	2014	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011
Actions ordinaires					
Solde à l'ouverture de l'exercice	15 231 \$	14 516 \$	13 139 \$	8 336 \$	5 750 \$
Emission d'actions	104	771	1 377	4 803	2 586
Rachat aux fins d'annulation	(194)	(56)	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	15 141 \$	15 231 \$	14 516 \$	13 139 \$	8 336 \$
Résultats non distribués					
Solde à l'ouverture de l'exercice	28 609	25 315	21 978	18 421	21 932
Ajustements selon les IFRS	—	(247)	(203)	(144)	(6 248)
Soldes retraités	28 609	25 068	21 775	18 277	15 684
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque ⁴⁾	6 897	6 916	6 162	5 974	4 965
Dividendes : Actions privilégiées ⁵⁾	—	—	—	—	—
Actions ordinaires	(3 289)	(3 110)	(2 858)	(2 493)	(2 200)
Achat d'actions aux fins d'annulation et prime au rachat d'actions	(761)	(264)	—	—	—
Autres	(140) ⁶⁾	(1)	(11)	17	(28)
Solde à la clôture de l'exercice	31 316 \$	28 609 \$	25 068 \$	21 775 \$	18 421 \$
Cumul des autres éléments du résultat global					
Solde à l'ouverture de l'exercice	949	545	(31)	(497)	(4 051)
Ajustements selon les IFRS	—	(157)	(714)	32	4 320
Soldes retraités	949	388	(745)	(465)	269
Effet cumulatif de l'adoption des nouvelles méthodes comptables	(5) ⁷⁾	—	—	—	—
Autres éléments du résultat global	1 511	561	1 133	(280)	(766)
Solde à la clôture de l'exercice	2 455 \$	949 \$	388 \$	(745) \$	(497) \$
Autres réserves⁹⁾					
Solde à l'ouverture de l'exercice	176	193	166	96	25
Paievements fondés sur des actions	14	30	36	38	46
Autres	(17)	(47)	(9)	32	25
Solde à la clôture de l'exercice	173 \$	176 \$	193 \$	166 \$	96 \$
Total des actions ordinaires	49 085 \$	44 965 \$	40 165 \$	34 335 \$	26 356 \$
Actions privilégiées					
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 934	4 084	4 384	4 384	3 975
Bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque ⁴⁾	117	155	217	220	216
Dividendes sur les actions privilégiées ⁵⁾	(117)	(155)	(217)	(220)	(216)
Emission d'actions	—	—	—	—	409
Rachat d'actions	—	(1 150)	(300)	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	2 934 \$	2 934 \$	4 084 \$	4 384 \$	4 384 \$
Participations ne donnant pas le contrôle					
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 312	1 155	1 743	1 500	579
Ajustements selon les IFRS	—	(17)	(797)	(891)	936
Soldes retraités	1 312	1 138	946	609	1 515
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	199	227	231	196	149
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(86)	(76)	(80)	(44)	(181)
Incidence des taux de change et autres	35	23	41	185	17
Solde à la clôture de l'exercice	1 460 \$	1 312 \$	1 138 \$	946 \$	1 500 \$
Total des capitaux propres à la clôture de l'exercice	53 479 \$	49 211 \$	45 387 \$	39 665 \$	32 240 \$

- 1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.
- 2) A trait à l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
- 3) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable relative à la rémunération fondée sur des actions aux termes des PCGR du Canada.
- 4) Aux termes des PCGR du Canada, le bénéfice net attribuable aux actionnaires privilégiés de la Banque était inclus dans les bénéfices non répartis.
- 5) Aux termes des IFRS, les dividendes sur les actions privilégiées sont portés en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires privilégiés. Aux termes des PCGR du Canada, les dividendes sont portés en diminution des bénéfices non répartis.
- 6) Comprend des ajustements rétrospectifs de (152 \$) attribuables en grande partie à la conversion des devises à l'égard du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013.
- 7) Pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 portant sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
- 8) Se rapporte à l'adoption de la nouvelle norme comptable visant la perte de valeur et le classement des instruments financiers aux termes des PCGR du Canada.
- 9) Aux termes des PCGR du Canada, ces montants constituent le surplus d'apport.

T84 État consolidé du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	IFRS				
	2015	2014	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011
Bénéfice net	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$	6 390 \$	5 330 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net					
Variation nette des profits (pertes) de change latents	1 855	889	346	149	(697)
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente	(480)	(38)	110	151	(169)
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	55	(6)	93	116	105
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(9)	60	20	25	—
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net					
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	(1)	(320)	563	(747)	—
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ²⁾	15	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	1	(2)	—	—	—
Autres éléments du résultat global	1 436	583	1 132	(306)	(761)
Résultat global	8 649 \$	7 881 \$	7 742 \$	6 084 \$	4 569 \$
Résultat global attribuable aux					
Actionnaires ordinaires de la Banque	8 408 \$	7 477 \$	7 298 \$	5 694 \$	4 199 \$
Actionnaires privilégiés de la Banque	117	155	217	220	216
Participations ne donnant pas le contrôle	124	249	227	170	96
Détenteurs d'instruments de fonds propres de la Banque – composante capitaux propres	—	—	—	—	58
	8 649 \$	7 881 \$	7 742 \$	6 084 \$	4 569 \$

- 1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.
- 2) Conformément aux exigences transitoires portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, les montants comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'adoption de cette norme en 2015.

PCGR du Canada					
2010	2009	2008	2007	2006	2005
4 946 \$	3 829 \$	3 566 \$	3 425 \$	3 316 \$	3 228 \$
804	1 117	266	184	135	172
—	—	(3)	(43)	(26)	(84)
5 750 \$	4 946 \$	3 829 \$	3 566 \$	3 425	3 316 \$
19 916	18 549	17 460	15 843	14 126	13 239
—	—	—	—	—	—
—	—	—	(61) ²⁾	(25) ³⁾	—
4 239	3 547	3 140	4 045	3 579	3 209
(201)	(186)	(107)	(51)	(30)	(25)
(2 023)	(1 990)	(1 896)	(1 720)	(1 483)	(1 317)
—	—	(37)	(586)	(324)	(973)
1	(4)	(11)	(10)	—	(7)
21 932 \$	19 916 \$	18 549 \$	17 460 \$	15 843 \$	14 126 \$
(3 800)	(3 596)	(3 857)	(2 321)	(1 961)	(1 783)
—	—	—	—	—	—
—	595 ⁸⁾	—	683	—	—
(251)	(799)	261	(2 219)	(360)	(178)
(4 051) \$	(3 800) \$	(3 596) \$	(3 857) \$	(2 321) \$	(1 961) \$
—	—	—	—	—	—
25	—	—	—	1	1
—	—	—	—	(1)	—
—	—	—	—	—	—
25 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 \$
23 656 \$	21 062 \$	18 782 \$	17 169 \$	16 947 \$	15 482 \$
3 710	2 860	1 635	600	600	300
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
265	850	1 225	1 035	—	300
—	—	—	—	—	—
3 975 \$	3 710 \$	2 860 \$	1 635 \$	600 \$	600 \$
554	502	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
100	114	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
(35)	(36)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
(40)	(26)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
579 \$	554 \$	502 \$	497 \$	435 \$	306 \$
28 210 \$	25 326 \$	22 144 \$	19 301 \$	17 982 \$	16 388 \$

PCGR du Canada					
2010	2009	2008	2007	2006	2005
4 339 \$	3 661 \$	3 259 \$	4 163 \$	3 677 \$	3 280 \$
(591)	(1 736)	2 368	(2 228)	(360)	(178)
278	894	(1 588)	(67)	—	—
62	43	(519)	76	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
—	—	—	—	—	—
(251)	(799)	261	(2 219)	(360)	(178)
4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$	1 944 \$	3 317 \$	3 102 \$
3 787	2 562	3 294	1 775	3 189	3 006
201	186	107	51	30	25
100	114	119	118	98	71
—	—	—	—	—	—
4 088 \$	2 862 \$	3 520 \$	1 944 \$	3 317 \$	3 102 \$

T85 Autres statistiques

Pour les exercices clos les 31 octobre	IFRS				
	2015	2014	2013 ¹⁾	2012 ¹⁾	2011
Performance d'exploitation					
Bénéfice de base par action (en dollars)	5,70	5,69	5,15	5,27	4,63
Bénéfice dilué par action (en dollars)	5,67	5,66	5,11	5,18	4,53
Rendement des capitaux propres (en pourcentage) ²⁾	14,6	16,1	16,6	19,9	20,3
Ratio de productivité (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	53,4	52,6	54,0	52,4	53,9
Rendement des actifs (en pourcentage)	0,84	0,92	0,88	0,97	0,91
Marge sur activités bancaires principales (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	2,39	2,39	2,31	2,31	2,32
Marge nette sur intérêts sur le total des actifs moyens (en pourcentage) (BMEF ²⁾)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mesures des fonds propres³⁾					
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) (en pourcentage)	10,3	10,8	9,1	s.o.	s.o.
Ratio de T1 (en pourcentage)	11,5	12,2	11,1	13,6	12,2
Ratio total des fonds propres (en pourcentage)	13,4	13,9	13,5	16,7	13,9
Ratio de levier (en pourcentage) ⁴⁾	4,2	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Données sur les actions ordinaires					
Cours de l'action (en dollars) (TSX)					
Haut	71,18	74,93	64,10	57,18	61,28
Bas	52,58	59,92	52,30	47,54	49,00
Clôture	61,49	69,02	63,39	54,25	52,53
Nombre d'actions en circulation (en millions)	1 203	1 217	1 209	1 184	1 089
Dividendes par action (en dollars)	2,72	2,56	2,39	2,19	2,05
Rendement de l'action (en pourcentage) ⁵⁾	4,4	3,8	4,1	4,2	3,7
Ratio cours-bénéfice ⁶⁾	10,8	12,1	12,3	10,3	11,3
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars)	40,80	36,96	33,23	28,99	24,20
Autres données					
Total des actifs moyens (en millions de dollars)	860 607	795 641	748 901	659 538	586 101
Nombre de succursales et de bureaux	3 177	3 288	3 330	3 123	2 926
Nombre de salariés	89 214	86 932	86 690 ⁷⁾	81 497	75 362
Nombre de guichets automatiques bancaires	8 191	8 732	8 471	7 341	6 260

1) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014. Les mesures des fonds propres n'ont pas été retraitées pour refléter les nouvelles normes IFRS, puisqu'elles représentent les montants réels de la période aux fins réglementaires.

2) Se reporter à la page 13 pour une analyse des mesures non conformes aux PCGR.

3) Depuis le 1^{er} novembre 2012, les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés conformément aux règles de l'accord de Bâle III selon la méthode « tout compris » (se reporter à la page 39). Les montants comparatifs des périodes allant de 2007 à 2012 ont été déterminés selon les règles de l'accord de Bâle II. Les montants des périodes antérieures à 2007 ont été déterminés selon les règles de Bâle I et n'ont pas été retraités.

4) Depuis le 1^{er} novembre 2014, la Banque est assujettie aux lignes directrices sur les exigences de levier du BSIF.

5) D'après la moyenne des cours les plus hauts et les plus bas de l'action ordinaire pour l'exercice.

6) D'après le cours de clôture de l'action ordinaire.

7) Les montants ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

PCGR du Canada					
2010	2009	2008	2007	2006	2005
3,91	3,32	3,07	4,04	3,59	3,19
3,91	3,31	3,05	4,01	3,55	3,15
18,3	16,7	16,7	22,0	22,1	20,9
51,8	53,7	59,4	53,7	55,3	56,3
0,84	0,71	0,72	1,03	1,05	1,06
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
1,73	1,68	1,75	1,89	1,95	2,00
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11,8	10,7	9,3	9,3	10,2	11,1
13,8	12,9	11,1	10,5	11,7	13,2
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
55,76	49,19	54,00	54,73	49,80	44,22
44,12	23,99	35,25	46,70	41,55	36,41
54,67	45,25	40,19	53,48	49,30	42,99
1 043	1 025	992	984	990	990
1,96	1,96	1,92	1,74	1,50	1,32
3,9	5,4	4,3	3,4	3,3	3,3
14,0	13,6	13,1	13,2	13,7	13,5
22,68	20,55	18,94	17,45	17,13	15,64
515 991	513 149	455 539	403 475	350 709	309 374
2 784	2 686	2 672	2 331	2 191	1 959
70 772	67 802	69 049	58 113	54 199	46 631
5 978	5 778	5 609	5 283	4 937	4 449

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »), et celle-ci a conçu un tel contrôle interne à l'égard de l'information financière de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport de 2013 *Internal Control – Integrated Framework*, lequel constitue un cadre reconnu et adéquat élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

La direction a évalué la conception et le fonctionnement du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2015, et elle a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace. La direction n'a relevé aucune faiblesse importante à cet égard.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, qui ont audité les états financiers consolidés, ont également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière et ils ont délivré le rapport ci-dessous.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le chef des affaires financières,
Sean McGuckin

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2015

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2015 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. La direction de La Banque de Nouvelle-Écosse est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation figure dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque de Nouvelle-Écosse, sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante du contrôle interne, la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne selon notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit prévenue, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque de Nouvelle-Écosse maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2015 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, des états consolidés de la situation financière de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014, des états consolidés du résultat net des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015 ainsi que des notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Notre rapport daté du 1^{er} décembre 2015 exprime une opinion non modifiée (sans réserve) sur ces états financiers consolidés.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

128	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
129	Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant
130	État consolidé de la situation financière
131	État consolidé du résultat net
132	État consolidé du résultat global
133	État consolidé des variations des capitaux propres
134	Tableau consolidé des flux de trésorerie
135	Notes afférentes aux états financiers consolidés 2015

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'intégrité et de la présentation d'une image fidèle de l'information financière contenue dans le présent rapport annuel incombe à la direction de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »). Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers consolidés sont également conformes aux exigences comptables de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent, au besoin, des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle figurant dans les états financiers consolidés.

La direction reconnaît depuis toujours qu'il est important que la Banque maintienne et renforce les normes de conduite les plus élevées dans toutes ses activités, y compris l'établissement et la diffusion d'états qui donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque. À cet égard, la direction a mis au point et maintient un système de comptabilité et de présentation de l'information qui prévoit les contrôles internes nécessaires, de sorte que les opérations sont correctement autorisées et comptabilisées, les biens, protégés contre un usage ou une cession non autorisés et les passifs, dûment comptabilisés. Le système prévoit aussi des politiques et des procédures écrites, le recrutement judicieux et la formation appropriée de salariés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une répartition précise et appropriée des tâches ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des affaires à l'échelle de la Banque.

La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des affaires financières et en collaboration avec ces derniers, a mis en place un processus d'évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière conformément aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis.

Le système de contrôle interne est en outre renforcé par une équipe professionnelle d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects des activités de la Banque. De plus, le chef de l'audit de la Banque communique librement avec les membres du comité d'audit et de révision du conseil d'administration et les rencontre périodiquement. De plus, la fonction de conformité de la Banque maintient des politiques, des procédures et des programmes visant à assurer la conformité aux exigences réglementaires, notamment des règles établies en matière de conflit d'intérêts.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, dont le mandat consiste à protéger les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la Banque, procède à un examen des activités et des affaires de la Banque ainsi qu'à toute enquête à leur sujet qu'il peut juger nécessaire, pour déterminer si les dispositions de la *Loi sur les banques* sont observées et si la situation financière de la Banque est saine.

Les membres du comité d'audit et de révision, qui sont tous des administrateurs externes, examinent les états financiers consolidés, de concert avec la direction et les auditeurs indépendants, avant qu'ils soient approuvés par le conseil d'administration et présentés aux actionnaires de la Banque.

Les membres du comité d'audit et de révision examinent toutes les transactions avec des parties liées pouvant avoir une incidence importante sur la Banque et font état de leurs conclusions au conseil d'administration.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014 ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015 établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, de même que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, et ils ont exprimé leur opinion à l'issue de leurs audits dans le rapport ci-après adressé aux actionnaires. Les auditeurs nommés par les actionnaires communiquent librement avec les membres du comité d'audit et de révision, qu'ils rencontrent périodiquement afin de discuter de leurs audits, notamment de leurs conclusions en ce qui a trait à l'intégrité de l'information financière et comptable de la Banque et aux questions connexes.

Le président et chef de la direction,
Brian J. Porter

Le chef des affaires financières,
Sean McGuckin

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2015

Rapport des auditeurs du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

Aux actionnaires de La Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Banque de Nouvelle-Écosse, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Banque portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de La Banque de Nouvelle-Écosse au 31 octobre 2015 et au 31 octobre 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés de chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre point

De plus, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), nous avons audité le contrôle interne de La Banque de Nouvelle-Écosse à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2015, en nous fondant sur les critères que le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission a énoncés dans sa publication *Internal Control – Integrated Framework* (2013). Dans notre rapport daté du 1^{er} décembre 2015, nous avons exprimé une opinion non modifiée (sans réserve) sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque de Nouvelle-Écosse à l'égard de l'information financière.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 1^{er} décembre 2015

État consolidé de la situation financière

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2015	2014
Actifs			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	6	73 927 \$	56 730 \$
Métaux précieux		10 550	7 286
Actifs détenus à des fins de transaction			
Titres	8 a)	78 380	95 363
Prêts	8 b)	18 341	14 508
Autres		2 419	3 377
		99 140	113 248
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	320	111
Titres pris en pension et titres empruntés		87 312	93 866
Instruments financiers dérivés	10	41 003	33 439
Titres de placement	12	43 216	38 662
Prêts			
Prêts hypothécaires à l'habitation	13	217 498	212 648
Prêts personnels et sur cartes de crédit	13	91 477	84 204
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13	153 850	131 098
		462 825	427 950
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 d)	4 197	3 641
		458 628	424 309
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		10 296	9 876
Immobilisations corporelles	16	2 286	2 272
Participations dans des sociétés associées	17	4 033	3 461
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	18	11 449	10 884
Actifs d'impôt différé	27 c)	2 034	1 763
Autres actifs	19	12 303	9 759
		42 401	38 015
		856 497 \$	805 666 \$
Passifs			
Dépôts			
Particuliers	20	190 044 \$	175 163 \$
Entreprises et administrations publiques	20	375 144	342 367
Autres institutions financières	20	35 731	36 487
		600 919	554 017
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	9	1 486	465
Autres			
Acceptations		10 296	9 876
Obligations relatives aux titres vendus à découvert		20 212	27 050
Instruments financiers dérivés	10	45 270	36 438
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés		77 015	88 953
Débitures subordonnées	21	6 182	4 871
Autres passifs	22	41 638	34 785
		200 613	201 973
		803 018	756 455
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions ordinaires	24 a)	15 141	15 231
Résultats non distribués		31 316	28 609
Cumul des autres éléments du résultat global		2 455	949
Autres réserves		173	176
		49 085	44 965
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	24 b)	2 934	2 934
Actions privilégiées		52 019	47 899
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	31 b)	1 460	1 312
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		53 479	49 211
		856 497 \$	805 666 \$

Thomas C. O'Neill
Président du conseil

Brian J. Porter
Président et chef de la direction

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat net

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	Note	2015	2014 ¹⁾	2013 ^{1), 2)}
Revenus				
Revenus d'intérêts				
Prêts		18 912 \$	18 176 \$	17 359 \$
Titres		922	921	1 000
Titres pris en pension et titres empruntés		161	180	190
Dépôts auprès d'autres institutions financières		292	263	279
		20 287	19 540	18 828
Charges d'intérêts				
Dépôts		6 070	6 173	6 397
Débitures subordonnées		187	204	339
Autres		938	858	742
		7 195	7 235	7 478
Revenus d'intérêts nets				
		13 092	12 305	11 350
Revenus autres que d'intérêts				
Services bancaires	32	3 360	3 170	3 000
Services de gestion de patrimoine	32	3 269	3 023	2 665
Commissions de placement et autres honoraires de services-conseils		525	712	503
Opérations de change à des fins autres que de transaction		492	420	404
Revenus provenant des activités de transaction	33	1 185	1 114	1 300
Profit net sur la vente de titres de placement	12 d)	639	741	375
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	17	405	428	681
Revenus d'assurance, déduction faite des sinistres		556	474	448
Autres	37	526	1 217	573
		10 957	11 299	9 949
Total des revenus				
		24 049	23 604	21 299
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	13 d)	1 942	1 703	1 288
		22 107	21 901	20 011
Charges autres que d'intérêts				
Salaires et avantages du personnel		6 681	6 547	6 239
Locaux et technologie		2 086	1 936	1 815
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		584	526	516
Communications		434	417	409
Publicité et prospection		592	571	505
Honoraires		548	471	432
Taxe d'affaires et taxe sur le capital		361	314	274
Autres		1 755	1 819	1 474
		13 041	12 601	11 664
Bénéfice avant impôt sur le résultat				
		9 066	9 300	8 347
Charge d'impôt sur le résultat				
		1 853	2 002	1 737
Bénéfice net				
		7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales				
	31 b)	199 \$	227 \$	231 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque				
Actionnaires privilégiés		117	155	217
Actionnaires ordinaires		6 897 \$	6 916 \$	6 162 \$
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)				
De base	34	5,70 \$	5,69 \$	5,15 \$
Dilué	34	5,67 \$	5,66 \$	5,11 \$

1) Certains montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

2) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2015	2014	2013 ¹⁾
Bénéfice net	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette des profits (pertes) de change latents :			
Profits (pertes) de change latents, montant net	3 145	1 607	687
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(1 677)	(943)	(469)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) de change latents, montant net	46	25	(1)
Profits (pertes) sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, montant net	(433)	(250)	(127)
	1 855	889	346
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente :			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	386	801	378
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net ²⁾	(966)	(934)	(289)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente, montant net	161	186	79
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(261)	(281)	(100)
	(480)	(38)	110
Variation nette des profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	1 519	441	280
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(1 444)	(447)	(155)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat			
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, montant net	450	137	85
Reclassement du montant net des (profits) pertes dans le bénéfice net	(430)	(137)	(53)
	55	(6)	93
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	(9)	60	20
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net			
Variation nette à la réévaluation de l'actif et du passif au titre des régimes d'avantages du personnel :			
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(3)	(432)	774
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(2)	(112)	211
	(1)	(320)	563
Variation nette de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur ³⁾			
Variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque quant aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur	20	–	–
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	5	–	–
	15	–	–
Autres éléments du résultat global provenant des participations dans des sociétés associées	1	(2)	–
Autres éléments du résultat global	1 436	583	1 132
Résultat global	8 649 \$	7 881 \$	7 742 \$
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	124 \$	249 \$	227 \$
Résultat global attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	8 525 \$	7 632 \$	7 515 \$
Actionnaires privilégiés	117	155	217
Actionnaires ordinaires	8 408 \$	7 477 \$	7 298 \$

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.

2) Comprend des montants ayant trait à des couvertures admissibles.

3) Conformément aux exigences transitoires portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, les montants comparatifs des périodes antérieures n'ont pas été retraités pour rendre compte de l'adoption de cette norme en 2015 (se reporter à la note 4).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

	Cumul des autres éléments du résultat global					Participations ne donnant pas le contrôle						
	Actions ordinaires (note 24)	Résultats non distribués ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Titres disponibles à la vente	Couverture des flux de trésorerie	Quote-part des sociétés associées ⁽²⁾	Avantages du personnel ⁽²⁾	Risque de crédit propre à la Banque ⁽²⁾	Autres réserves ⁽³⁾	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et privilégiés [note 31b)]	Détenteurs d'instruments de fonds propres – composante capitaux propres
Solde présenté au 1^{er} novembre 2014	15 231 \$	28 609 \$	700 \$	664 \$	(48) \$	113 \$	(480) \$	– \$	176 \$	44 965 \$	2 934 \$	1 312 \$
Bénéfice net	–	6 897	–	(470)	55	(8)	(14)	15	–	6 897	117	199
Autres éléments du résultat global	–	–	1 933	–	–	–	–	–	–	1 511	(75)	–
Total du résultat global	– \$	6 897 \$	1 933 \$	(470) \$	55 \$	(8) \$	(14) \$	15 \$	– \$	8 408 \$	117 \$	124 \$
Actions émises	104	–	–	–	–	–	–	–	(17)	87	–	–
Actions rachetées/remboursées	(194)	(761)	–	–	–	–	–	–	–	(955)	–	–
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(3 289)	–	–	–	–	–	–	–	(3 289)	–	–
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(117)	–	–
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	–	–	14	–	–	–
Autres	–	(140) ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	(5) ⁽⁵⁾	–	14	–	–
Solde au 31 octobre 2015	15 141 \$	31 316 \$	2 633 \$	194 \$	7 \$	105 \$	(494) \$	10 \$	173 \$	49 085 \$	2 934 \$	1 460 \$
Solde présenté au 1^{er} novembre 2013	14 516 \$	25 315 \$	(173) \$	705 \$	(42) \$	55 \$	– \$	– \$	193 \$	40 569 \$	4 084 \$	1 155 \$
Ajustement d'ouverture ⁽⁷⁾	–	(247)	–	–	–	–	(157)	–	–	(404)	–	(17)
Soldes retraités	14 516	25 068	(173)	705	(42)	55	(157)	–	193	40 165	4 084	1 138
Bénéfice net	–	6 916	–	–	–	–	–	–	–	6 916	155	227
Autres éléments du résultat global	–	–	873	(41)	(6)	58	(323)	–	–	561	–	22
Total du résultat global	– \$	6 916 \$	873 \$	(41) \$	(6) \$	58 \$	(323) \$	– \$	– \$	7 477 \$	155 \$	249 \$
Actions émises	771	–	–	–	–	–	–	(34)	–	740	–	–
Actions rachetées/remboursées	(56)	(264)	–	–	–	–	–	–	–	(1 470)	–	–
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(3 110)	–	–	–	–	–	–	–	(3 110)	–	–
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(155)	–	–
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	–	–	30	–	–	(76)
Autres	–	(4)	–	–	–	–	–	(13) ⁽⁸⁾	–	(17)	–	–
Solde au 31 octobre 2014	15 231 \$	28 609 \$	700 \$	664 \$	(48) \$	113 \$	(480) \$	– \$	176 \$	44 965 \$	2 934 \$	1 312 \$
Solde présenté au 1^{er} novembre 2012	13 139 \$	21 978 \$	(528) \$	597 \$	(135) \$	35 \$	– \$	– \$	166 \$	35 252 \$	4 384 \$	966 \$
Ajustements d'ouverture ⁽⁷⁾	–	(203)	–	–	–	–	(714)	–	–	(917)	–	(20)
Soldes retraités	13 139	21 775	(528)	597	(135)	35	(714)	–	166	34 335	4 384	946
Bénéfice net	–	6 162	–	–	–	–	–	–	–	6 162	217	231
Autres éléments du résultat global	–	–	358	108	93	20	557	–	–	1 136	–	(4)
Total du résultat global	– \$	6 162 \$	358 \$	108 \$	93 \$	20 \$	557 \$	– \$	– \$	7 298 \$	217 \$	227 \$
Actions émises	1 377	–	–	–	–	–	–	(35)	–	1 343	–	–
Actions privilégiées rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dividendes versés sur les actions ordinaires	–	(2 858)	–	–	–	–	–	–	–	(300)	–	–
Dividendes versés sur les actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2 858)	–	–
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(217)	–	–
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	–	–	–	–	–	36	–	–	(80)
Autres	–	(12)	(3)	–	–	–	–	–	26 ⁽⁸⁾	11	–	–
Solde au 31 octobre 2013⁽⁷⁾	14 516 \$	25 068 \$	(173) \$	705 \$	(42) \$	55 \$	(157) \$	– \$	193 \$	40 165 \$	4 084 \$	1 138 \$

1) Comprend des résultats non distribués de 61 \$ (52 \$ en 2014; 43 \$ en 2013) liés à une société associée étrangère, qui est soumise à des restrictions réglementaires locales.

2) Représente des montants qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice net. La quote-part des sociétés associées de 1 \$ [(2) \$ en 2014; néant en 2013] ne sera pas reclassée ultérieurement dans le bénéfice net.

3) Représente des montants liés aux paiements fondés sur des actions (se reporter à la note 26).

4) Comprend des ajustements rétrospectifs attribuables en grande partie à la conversion des devises du compte de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des périodes antérieures à 2013 (152 \$).

5) Représente des ajustements rétrospectifs pour refléter l'adoption des dispositions de l'IFRS 9 sur le risque de crédit propre à l'entité relativement aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (se reporter à la note 4).

6) Comprend les variations des participations ne donnant pas le contrôle découlant des regroupements d'entreprises.

7) Certains montants des périodes antérieures ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.

8) Comprend l'incidence des composantes alternatives DAA ayant fait l'objet d'une renonciation volontaire par certains employés, qui ont conservé les options sur actions correspondantes.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Rentrées (sorties) nettes de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2015	2014	2013 ¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	7 213 \$	7 298 \$	6 610 \$
Ajustements pour :			
Revenus d'intérêts nets	(13 092)	(12 305)	(11 350)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	584	526	516
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	1 942	1 703	1 288
Charges dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en titres de capitaux propres	14	30	36
Profit net sur la vente de titres de placement	(639)	(741)	(375)
Profit réalisé sur la vente d'une participation dans une société associée	–	(469)	–
Profit latent sur le reclassement d'une participation dans une société associée	–	(174)	–
Revenu net découlant de participations dans des sociétés associées	(405)	(428)	(681)
Charge d'impôt sur le résultat	1 853	2 002	1 737
Variations des actifs et des passifs d'exploitation			
Actifs détenus à des fins de transaction	20 302	(13 848)	(6 793)
Titres pris en pension et titres empruntés	13 991	(7 526)	(9 866)
Prêts	(22 942)	(16 785)	(16 006)
Dépôts	13 915	20 224	6 028
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	(8 101)	1 506	5 458
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	(18 982)	7 306	17 455
Instruments financiers dérivés, montant net	2 442	(1 147)	282
Autres, montant net	4 707	7 181	4 708
Dividendes perçus	1 147	1 063	1 139
Intérêts reçus	19 145	18 438	18 011
Intérêts versés	(7 262)	(7 509)	(7 688)
Impôt sur le résultat payé	(1 985)	(1 401)	(1 555)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	13 847	4 944	8 954
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	(8 448)	213	(4 079)
Achat de titres de placement	(44 684)	(47 328)	(47 894)
Produit de la vente et de la venue à échéance de titres de placement	41 649	44 876	52 652
Acquisition/vente de filiales, de sociétés associées ou d'unités d'exploitation, déduction faite de la trésorerie acquise	(701)	2 045	(3 439)
Immobilisations corporelles, déduction faite des sorties	(282)	(277)	(180)
Autres, montant net	(1 053)	(115)	(324)
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(13 519)	(586)	(3 264)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit tiré de l'émission de débentures subordonnées	1 248	–	–
Rachat/remboursement de débentures subordonnées	(18)	(1 000)	(4 210)
Rachat d'actions privilégiées	–	(1 150)	(300)
Produit de l'émission d'actions ordinaires	101	753	1 256
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(955)	(320)	–
Dividendes versés en trésorerie	(3 406)	(3 265)	(3 075)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(86)	(76)	(80)
Autres, montant net	3 379	872	30
Rentrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	263	(4 186)	(6 379)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	305	207	102
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	896	379	(587)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice ²⁾	5 828	5 449	6 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ²⁾	6 724 \$	5 828 \$	5 449 \$

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.

2) Représente la trésorerie et les dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières (se reporter à la note 6).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLE DES MATIÈRES

Page	Note		Page	Note	
136	1	Entité présentant l'information financière	176	20	Dépôts
136	2	Base d'établissement	177	21	Déventures subordonnées
137	3	Principales méthodes comptables	177	22	Autres passifs
149	4	Normes comptables récemment adoptées	177	23	Provisions
150	5	Prises de position futures en comptabilité	178	24	Actions ordinaires et privilégiées
151	6	Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	181	25	Gestion du capital
151	7	Juste valeur des instruments financiers	182	26	Paielements fondés sur des actions
157	8	Actifs détenus à des fins de transaction	185	27	Impôt sur le résultat
158	9	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	187	28	Avantages du personnel
159	10	Instruments financiers dérivés	192	29	Secteurs d'exploitation
163	11	Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	194	30	Transactions avec des parties liées
164	12	Titres de placement	195	31	Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales
167	13	Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances	196	32	Revenus autres que d'intérêts
170	14	Décomptabilisation d'actifs financiers	197	33	Revenus provenant des activités de transaction
171	15	Entités structurées	197	34	Résultat par action
173	16	Immobilisations corporelles	197	35	Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement
174	17	Participations dans des sociétés associées	199	36	Instruments financiers – gestion des risques
174	18	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	208	37	Regroupements d'entreprises, autres acquisitions et cessions
176	19	Autres actifs			

1 Entité présentant l'information financière

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « *Loi sur les banques* »). La Banque est une banque inscrite à l'annexe I de la *Loi sur les banques* et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque est un fournisseur international de services financiers qui offre une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés ainsi que des services bancaires d'investissement. Le siège social de la Banque est situé au 1709 Hollis Street, Halifax (Nouvelle-Écosse), au Canada, et les bureaux de la direction sont situés au Scotia Plaza, 44 King Street West, Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

2 Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et aux exigences comptables du BSIF, selon l'article 308 de la *Loi sur les banques*. L'article 308 stipule que, à moins d'indication contraire par le BSIF, les états financiers doivent être établis selon les IFRS.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 a été autorisée par le conseil d'administration le 1^{er} décembre 2015.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière :

- Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction;
- Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Instruments financiers dérivés;
- Titres de placement disponibles à la vente.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Banque. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au million de dollars près.

Utilisation d'estimations, utilisation d'hypothèses et recours au jugement par la direction

Les méthodes comptables de la Banque exigent que l'on fasse des estimations, pose des hypothèses et ait recours au jugement quant à des questions qui sont, de par leur nature, incertaines. La Banque a mis en place des procédures visant à s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de changement de méthodes pour établir les estimations sont contrôlés et mis en œuvre en temps opportun et de façon systématique. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les changements d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent et dans les exercices ultérieurs touchés.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'établissement des présents états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de la période. Les estimations établies par la direction sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres hypothèses qui sont jugées raisonnables. Parmi les principaux domaines d'incertitude relatifs aux estimations, mentionnons le compte de correction de valeur pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers (y compris les instruments dérivés), l'impôt sur le résultat des sociétés, les avantages du personnel, la juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises, la dépréciation de titres de placement, la dépréciation d'actifs non financiers, ainsi que la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers. Bien qu'il s'agisse de meilleures estimations et hypothèses de la direction, les résultats réels pourraient différer de celles-ci et d'autres estimations. Se reporter aux méthodes comptables pertinentes figurant à la note 3 pour un complément d'information sur l'utilisation que fait la Banque des estimations et des hypothèses.

Jugements importants

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit effectuer d'importants jugements quant au classement et à la présentation des transactions et des instruments, ainsi qu'à la comptabilisation des liens avec d'autres entités.

Les secteurs suivants ont fait l'objet d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants qui sont analysés aux notes afférentes aux états financiers consolidés indiquées ci-après :

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Note 3 Note 13 d)
Juste valeur des instruments financiers	Note 3 Note 7
Impôt sur le résultat	Note 3 Note 27
Avantages du personnel	Note 3 Note 28
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 3 Note 18
Juste valeur de tous les actifs et passifs identifiables découlant des regroupements d'entreprises	Note 3 Note 37
Dépréciation de titres de placement	Note 3 Note 12
Dépréciation d'actifs non financiers	Note 3 Note 16
Entités structurées	Note 3 Note 15
Contrôle de fait d'autres entités	Note 3 Note 31
Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers	Note 3 Note 14
Provisions	Note 3 Note 23

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, y compris toute exigence comptable supplémentaire fixée par le BSIF, comme il est indiqué ci-dessous, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, la performance financière et les flux de trésorerie de la Banque et ceux de ses filiales, après élimination des transactions et des soldes intragroupe. Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Banque et ne comprennent pas les sociétés associées et les partenariats. Les filiales de la Banque peuvent être classées dans les entités contrôlées au moyen de droits de vote ou les entités structurées. La Banque consolide une filiale à partir de la date à laquelle elle en obtient le contrôle. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Banque contrôle une entité émettrice si et seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- Elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- Elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque ne contrôle pas une entité émettrice lorsqu'elle agit comme mandataire. Un mandataire est une partie principalement chargée d'agir pour le compte et au bénéfice d'une ou de plusieurs autres parties. La Banque réévalue si elle contrôle une entité émettrice lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments de contrôle ont changé. Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées à l'état consolidé de la situation financière dans les capitaux propres, de façon distincte des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et privilégiés de la Banque. Les cessions partielles et les acquisitions supplémentaires de participations dans une filiale qui ne donnent pas lieu à un changement de contrôle sont comptabilisées à titre de transactions sur titres de capitaux propres avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Toute différence entre la valeur comptable de la participation et le montant de la transaction est comptabilisée à titre d'ajustement des résultats non distribués.

Filiales – droits de vote

Le contrôle est présumé lorsque la participation de la Banque est constituée de plus de 50 % des droits de vote d'une entité, sauf si d'autres facteurs indiquent que la Banque ne contrôle pas l'entité même si elle détient plus de 50 % des droits de vote.

La Banque peut consolider une entité lorsqu'elle détient moins de 50 % des droits de vote si elle possède au moins une des caractéristiques de pouvoir suivantes :

- le pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat;
- le pouvoir de nommer ou de démettre la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe;
- le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation de l'entité compte tenu du nombre de droits de vote qu'elle détient par rapport au nombre des droits détenus respectivement par les autres détenteurs de droits de vote et à leur dispersion et de la tendance du vote aux assemblées des actionnaires (c.-à-d. contrôle de fait).

Entités structurées

Les entités structurées sont créées pour réaliser certains objectifs bien définis et sont conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. La Banque peut en devenir participante au stade de la formation ou à une date ultérieure. La Banque contrôle une société émettrice lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Banque consolide toutes les entités structurées qu'elle contrôle.

Participations dans des sociétés associées

Une société associée est une entité ayant des politiques financières et d'exploitation sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, mais non le contrôle. Ordinairement, la Banque est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. La Banque peut aussi exercer une influence notable par voie d'une représentation au sein du conseil d'administration. L'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles est pris en considération au moment d'apprécier si la Banque détient une influence notable.

Les participations dans des sociétés associées sont initialement inscrites au coût, qui englobe le prix d'achat ainsi que les autres frais directement attribuables à l'achat. Les sociétés associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la société associée.

S'il y a une perte d'influence notable et que la participation ne vise plus une société associée, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte d'influence notable. Si l'intérêt conservé à la date de perte d'influence notable vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Les participations dans des sociétés associées font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence à un placement dont la période de communication de l'information est différente de celle de la Banque, des ajustements sont apportés pour tenir compte de l'incidence des événements ou transactions importants, s'il en est, survenant entre la date de clôture du placement et celle de la Banque.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise, requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les participations dans des partenariats sont classées soit comme des entreprises communes, soit comme des coentreprises, en fonction des droits et des obligations contractuels de chaque investisseur, peu importe la forme juridique du partenariat.

La Banque comptabilise les éléments suivants relativement à ses intérêts dans une entreprise commune :

- sa quote-part des actifs détenus conjointement et des passifs assumés conjointement;
- sa quote-part des revenus générés conjointement et des charges engagées conjointement.

À l'instar des participations dans des sociétés associées, les participations dans des coentreprises sont initialement constatées au coût et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle reflète la quote-part de la Banque dans la hausse ou la baisse du résultat postérieurement à l'acquisition et les autres variations des capitaux propres de la coentreprise. Les participations dans des coentreprises font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

S'il y a une perte de contrôle conjoint qui ne donne pas lieu à une influence notable sur l'entité, celle-ci cesse d'être comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date de perte de contrôle conjoint. Si l'intérêt conservé dans l'ancienne coentreprise à la date de perte de contrôle conjoint vise un actif financier, celui-ci est évalué à la juste valeur, et la différence entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée dans les « Profits (pertes) latents » à l'état consolidé du résultat net.

Conversion des devises

Les états financiers de chacun des établissements à l'étranger de la Banque sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal de chaque établissement.

Les profits et les pertes de change liés aux éléments monétaires de la Banque sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net dans les « Revenus autres que d'intérêts ». Les revenus et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis aux cours de change moyens, sauf l'amortissement des bâtiments achetés en monnaies étrangères, le matériel et les améliorations locatives de la Banque, qui sont convertis aux taux historiques. Les éléments non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis dans la monnaie de fonctionnement aux cours historiques. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les profits et les pertes de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net ou l'état consolidé du résultat global tout comme le profit ou la perte sur les éléments non monétaires.

Les profits et les pertes latents qui résultent de la conversion des résultats des établissements à l'étranger sont portés au crédit ou au débit des « Variation nette des profits (pertes) de change latents » à l'état consolidé du résultat global; il en va de même pour les profits ou les pertes découlant des couvertures de ces positions nettes des investissements dans la mesure où elles sont efficaces. Au moment de la sortie ou de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger entraînant la perte du contrôle, une proportion appropriée des écarts de conversion précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

*Actifs et passifs financiers**Date de comptabilisation*

La Banque comptabilise initialement les prêts, les dépôts, les débentures subordonnées et les titres de créance émis et effectués à la date à laquelle ils ont été créés ou achetés. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Tous les autres actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Classement et évaluation initiaux

Le classement des actifs et des passifs financiers au moment de la comptabilisation initiale dépend de la raison pour laquelle les actifs financiers ont été acquis et les passifs financiers, engagés, ainsi que de leurs caractéristiques. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

La Banque évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur à l'aide de prix cotés sur des marchés, lorsque de tels prix sont disponibles. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Lorsque de tels prix cotés ne sont pas disponibles, la Banque utilise autant que possible des

données observables dans ses modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la conclusion du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

L'IFRS 13 permet une exception d'évaluation aux termes de laquelle une entité peut déterminer la juste valeur d'un groupe d'actifs et de passifs financiers assortis de risques qui se compensent en fonction de la vente ou du transfert de son exposition nette à un ou à plusieurs risques particuliers. La Banque a adopté cette exception au moyen d'un choix de méthode comptable. En conséquence, les justes valeurs de certains portefeuilles d'instruments financiers sont déterminées en fonction de l'exposition nette de ces instruments à des risques de marché, de crédit ou de financement particuliers.

Lors de la détermination de la juste valeur de certains instruments ou portefeuilles d'instruments, des ajustements ou des réserves pour moins-value pourraient être nécessaires pour en arriver à une représentation plus précise de la juste valeur. Ces ajustements sont effectués au titre du risque de crédit, des écarts entre les cours acheteurs et les cours vendeurs, de paramètres non observables, de restrictions sur les prix sur des marchés inactifs ou illiquides et de frais de financement applicables.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les critères de décomptabilisation s'appliquent au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier uniquement si cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique comme provenant de l'actif, une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie provenant de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont expirés, que la Banque a transféré les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle a pris en charge l'obligation de rembourser ces flux de trésorerie à un tiers indépendant et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif à un tiers indépendant. La direction détermine si elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété en comparant, sur une base quantitative, le montant de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie demeure similaire pour l'essentiel après le transfert, la Banque a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier n'est ni conservée ni transférée, la Banque ne décomptabilise l'actif transféré que lorsqu'elle a cessé d'exercer un contrôle sur l'actif. Le contrôle sur l'actif correspond à la capacité pratique de vendre l'actif transféré. Si la Banque conserve le contrôle sur l'actif, elle continuera de comptabiliser l'actif en proportion des liens conservés avec celui-ci. Ces liens conservés peuvent prendre la forme d'un placement dans des tranches de premier rang ou des tranches subordonnées de billets émis par des entités structurées non consolidées.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net.

Les transferts d'actifs financiers qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont présentés comme des financements garantis à l'état consolidé de la situation financière.

Décomptabilisation de passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre provenant de la même contrepartie dont les modalités sont substantiellement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification substantielle, cet échange ou cette modification sont traités comme une décomptabilisation du passif financier original et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif existant et du nouveau passif est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net comme profit ou perte.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se rapportant à la même contrepartie sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsque des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés à l'état consolidé de la situation financière, les éléments de revenus et de charges connexes sont également compensés à l'état consolidé du résultat net, sauf si une norme comptable applicable interdit expressément une telle compensation.

Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions financières comprennent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à vue auprès de banques et d'autres institutions financières et des placements très liquides facilement convertibles en trésorerie, qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et qui peuvent comporter des restrictions dans certaines circonstances. Ces placements comportent une échéance d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Métaux précieux

Les métaux précieux sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, et toute variation de celle-ci est portée au débit ou au crédit des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, et les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé du résultat net. Les profits et les pertes réalisés sur la sortie et les profits et les pertes latents attribuables aux variations de la juste valeur des actifs et passifs détenus à des fins de transaction, sauf certains instruments dérivés, sont comptabilisés comme composante des « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale.

Actifs et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers et les passifs financiers classés dans cette catégorie sont ceux qui ont été désignés par la Banque au moment de la comptabilisation initiale ou du passage aux IFRS. La Banque ne peut désigner un instrument comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net que lorsqu'un des critères ci-après a été satisfait, et la désignation est faite instrument par instrument :

- la désignation élimine ou réduit significativement les traitements contradictoires qui autrement découleraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes;

- les actifs et les passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, qui sont gérés ensemble, leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement, l'information sur ce groupe est fournie aux principaux dirigeants, et il peut être démontré que les risques financiers significatifs sont éliminés ou considérablement réduits;
- l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires.

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. Les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global, sans reclassement ultérieur à l'état consolidé du résultat net, sauf si ce traitement devait créer ou accroître une non-concordance comptable. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Titres pris en pension et titres mis en pension

Les titres pris en pension (les « prises en pension ») et les titres mis en pension (les « mises en pension ») sont traités comme un financement garanti et sont comptabilisés au coût amorti. La partie qui débourse le montant prend possession des titres garantissant le financement et ayant une valeur de marché égale ou supérieure au capital prêté. Les titres reçus aux termes de prises en pension et les titres livrés aux termes de mises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ou décomptabilisés de celui-ci à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés. Les revenus et charges d'intérêts connexes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans l'état consolidé du résultat net.

Obligations liées aux titres vendus à découvert

Les obligations liées aux titres vendus à découvert surviennent dans le cadre d'activités de négociation ou de tenue de marché aux termes desquelles des titres de créance et des titres de capitaux propres sont vendus sans que les titres en question soient détenus.

De même, si des titres pris en pension sont par la suite vendus à des tiers, l'obligation de restituer les titres est comptabilisée comme une vente à découvert à l'état consolidé de la situation financière. Ces passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes sont inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net. Les charges d'intérêts sur les titres de créance vendus à découvert sont inscrites dans les « Charges d'intérêts – Autres ».

Prêt et emprunts de titres

Les transactions de prêts et d'emprunts de titres sont généralement garanties par des titres ou de la trésorerie. Le transfert de titres aux contreparties n'est reflété dans l'état consolidé de la situation financière que lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété sont également transférés. La trésorerie versée ou reçue en garantie est comptabilisée soit comme un actif, soit comme un passif. Les frais reçus ou payés sont comptabilisés respectivement dans les « Revenus tirés des frais et des commissions » ou les « Charges liées aux frais et aux commissions » dans l'état consolidé du résultat net.

Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière, sauf s'ils sont alors vendus à des tiers, auquel cas l'obligation visant à restituer les titres est comptabilisée comme un passif détenu à des fins de transaction et elle est évaluée à la juste valeur, les profits et les pertes étant inclus dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt, des taux de change, du prix des marchandises, du cours de titres de capitaux propres ou d'autres variables financières. La plupart des instruments financiers dérivés peuvent être regroupés sous les appellations suivantes : contrats de taux d'intérêt, contrats de change, contrats sur l'or, contrats sur marchandises, contrats sur titres de capitaux propres ou dérivés de crédit. Les instruments financiers dérivés sont des contrats négociés soit en bourse, soit de gré à gré. Les contrats négociés de gré à gré incluent les swaps, les contrats à terme de gré à gré et les options.

La Banque a recours à de tels dérivés aux fins de transaction de même qu'aux fins de la gestion des risques (c.-à-d. pour gérer l'exposition de la Banque aux risques de taux d'intérêt et de change ainsi qu'à d'autres risques). La Banque entreprend des activités de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients de même qu'en vue de générer des revenus provenant des activités de transaction pour son propre compte.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsqu'un dérivé incorporé peut être séparé du contrat hôte, mais que sa juste valeur, soit à la date de l'acquisition ou à la date de clôture, ne peut être évaluée séparément de manière fiable, le contrat combiné est évalué à la juste valeur. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec leur contrat hôte, bien qu'ils soient séparés aux fins d'évaluation quand les conditions de séparation sont réunies. Les variations subséquentes de la juste valeur des dérivés incorporés sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » de l'état consolidé du résultat net.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés séparément, sont comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière. L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments. Les profits ou les pertes sur les dérivés survenus au moment de la mise en place du contrat ne sont constatés que lorsque l'évaluation repose sur des données de marché observables; autrement, ils sont différés et amortis sur la durée de vie du contrat en cause ou jusqu'à ce que les données d'évaluation deviennent observables.

Les profits et les pertes résultant des variations des justes valeurs des dérivés utilisés à des fins de transaction sont inscrits dans les « Revenus autres que d'intérêts – Revenus provenant des activités de transaction » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins autres que de transaction qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer la volatilité des paiements fondés sur des actions, ces instruments dérivés sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de la juste valeur en lien avec les unités couvertes est comptabilisée dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » dans l'état consolidé du résultat net pour ce qui est des couvertures de juste valeur, et dans les « Autres éléments du résultat global » dans l'état consolidé du résultat global pour ce qui est des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net.

Titres de placement

Les titres de placement se composent des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance.

Titres de placement disponibles à la vente

Les titres de placement disponibles à la vente se composent de titres de capitaux propres et de titres de créance. Les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance de cette catégorie sont ceux achetés en vue d'être détenus pour une durée indéterminée et qui peuvent être vendus si la Banque a besoin de liquidités ou en réaction à l'évolution de la conjoncture du marché. Les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les profits et pertes latents étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À leur réalisation, ces profits et pertes sont reclassés de l'état consolidé du résultat global à l'état consolidé du résultat net, au coût moyen. Le profit ou la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour les titres de placement non monétaires désignés comme étant disponibles à la vente tient compte des profits ou pertes de change connexes, s'il en est. Les profits et pertes de change liés au coût amorti d'un titre de créance disponible à la vente sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net.

Les surcotes, décotes et coûts de transaction connexes sur les titres de créance disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument dans les « Revenus d'intérêts – Titres » dans l'état consolidé du résultat net, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente sont initialement inscrits à l'actif, puis intégrés au montant net du profit ou de la perte réalisé à la vente ultérieure de l'instrument dans l'état consolidé du résultat net.

Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance

Les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qui ne répondent pas à la définition de prêt, qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Après leur évaluation initiale, les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation. Le coût amorti est évalué compte tenu de toute décote ou surcote à l'acquisition, des coûts de transaction et des frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé dans les « Revenus d'intérêts – Titres » à l'état consolidé du résultat net.

La vente ou le reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance donnerait lieu au reclassement de tous les instruments détenus jusqu'à leur échéance dans les placements disponibles à la vente et empêcherait la Banque de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice visé et les deux exercices suivants. Il n'y aurait cependant aucun reclassement par suite de ventes ou de reclassements qui :

- sont tellement proches de l'échéance que des variations du taux d'intérêt du marché n'auraient pas un effet important sur la juste valeur de l'actif financier;
- surviennent après que la Banque a encaissé la quasi-totalité du montant en capital d'origine de l'actif;
- sont attribuables à des événements isolés, indépendants du contrôle de la Banque et qu'elle n'aurait pas pu raisonnablement anticiper.

Dépréciation de titres de placement

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en deçà de leur coût initial constitue une indication objective de dépréciation. La perte de valeur des instruments de créance classés comme étant disponibles à la vente et des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance est évaluée selon les mêmes critères que la dépréciation des prêts.

Lorsque la perte de valeur d'un instrument de créance ou de capitaux propres disponible à la vente est attribuable à une dépréciation, la valeur comptable du titre continue de refléter la juste valeur. Les pertes découlant de la dépréciation sont reclassées du cumul des autres éléments du résultat global vers les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes découlant de la dépréciation des titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.

Les reprises de pertes de valeur d'instruments de créance disponibles à la vente découlant de cessions ou d'augmentations de la juste valeur liées à des événements survenus après la date de la dépréciation sont prises en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence de la perte de valeur initiale. Les reprises de pertes de valeur de titres de capitaux propres disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net; les augmentations de la juste valeur de ces instruments après la dépréciation sont portées aux capitaux propres.

Les reprises de pertes de valeur de titres de placement détenus jusqu'à leur échéance sont prises en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Profit net sur les titres de placement » à l'état consolidé du résultat net, jusqu'à concurrence du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

Prêts

Les prêts se composent de prêts et d'avances montés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance ni désignés comme étant à la juste valeur. Les titres de créance qui ne sont pas des titres détenus à des fins de transaction ou qui n'ont pas été désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont pas inscrits à la cote d'un marché actif sont également classés dans les prêts.

Les prêts montés par la Banque sont comptabilisés lorsque les sommes sont avancées à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie est payée par la Banque. Les prêts sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur, s'il en est. Les prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans son évaluation de la juste valeur, la Banque tient compte des ajustements au titre des taux d'intérêt et au titre des pertes sur créances. Tous les prêts acquis étant comptabilisés à la juste valeur, aucun compte de correction de valeur pour pertes sur créances n'est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière à la date de l'acquisition. En conséquence, on ne considère pas que les prêts acquis ont subi une dépréciation à la date de l'acquisition.

L'ajustement au titre des taux d'intérêt à la date de l'acquisition est principalement lié aux prêts à taux fixe, et il reflète l'incidence de l'écart entre le taux d'intérêt contractuel du prêt et le taux d'intérêt s'appliquant au prêt à la date de l'acquisition pour sa durée résiduelle. L'ajustement au titre des taux d'intérêt est amorti intégralement par imputation aux revenus d'intérêts dans l'état consolidé du résultat net sur la durée prévue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un ajustement global au titre des pertes sur créances est apporté afin de refléter les meilleures estimations de la direction quant à l'insuffisance des flux de trésorerie sur la durée des prêts, évaluée à la date de l'acquisition. L'ajustement au titre des pertes sur créances comporte un volet lié aux pertes sur créances subies et un volet lié aux pertes futures prévues.

Dans les cas où les prêts sont évalués individuellement, l'ajustement au titre des pertes sur créances établi à la date de l'acquisition fait l'objet d'un suivi sur la durée du prêt. Les variations des flux de trésorerie attendus de ces prêts par rapport à ceux attendus à la date de l'acquisition donnent lieu à une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net ou à une reprise sur ce compte, selon le cas.

Dans les cas où les pertes ne sont pas évaluées individuellement pour chaque prêt, la Banque utilise une approche axée sur le portefeuille pour déterminer les pertes prévues à la date de l'acquisition. L'approche axée sur le portefeuille donne lieu à un ajustement au titre des pertes subies et à un ajustement au titre des pertes futures prévues. L'ajustement au titre des pertes subies est comparé au rendement du portefeuille de prêts chaque date de clôture, et une augmentation des flux de trésorerie prévus donnera lieu à une reprise sur le compte de correction de valeur pour pertes sur créances dans l'état consolidé du résultat net, alors que des flux de trésorerie inférieurs aux attentes entraîneront une dotation supplémentaire au compte de correction de valeur pour pertes sur créances. L'ajustement au titre des pertes futures prévues est amorti par imputation au résultat au fur et à mesure que les pertes sont comptabilisées ou que le portefeuille de prêts réduit ses activités sur sa durée prévue. Le caractère raisonnable du solde non amorti au regard du portefeuille de prêts est réévalué chaque date de clôture. Un avantage global est comptabilisé uniquement si le montant amorti est supérieur aux pertes réellement subies. Une charge nette est comptabilisée si les pertes réelles sont supérieures aux montants amortis.

Pertes de valeur de prêts et compte de correction de valeur pour pertes sur créances

La Banque considère qu'un prêt est douteux lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la date de comptabilisation initiale du prêt et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus du prêt pouvant être estimée d'une manière fiable. Est considérée comme une indication objective toute donnée observable portée à l'attention de la Banque sur les événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

S'il ne l'est pas déjà, le prêt sera classé comme douteux si un paiement exigible aux termes du contrat de prêt est en retard de 90 jours, sauf si le prêt est entièrement garanti, si la créance est en voie de recouvrement ou si les efforts en vue de recouvrer les sommes dues permettront, selon toute probabilité, d'obtenir le remboursement du prêt ou feront en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Aussi, un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement du Canada, par l'un des gouvernements provinciaux du Canada ou par un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat. Un prêt sur carte de crédit est radié lorsqu'un paiement y afférent est en retard de 180 jours, selon les dispositions du contrat. Les pertes prévues au titre d'événements futurs ne sont pas comptabilisées.

La Banque examine les prêts et les avances individuellement et collectivement afin de déterminer la présence d'une indication de dépréciation.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances individuel

Une fois par période, la Banque détermine s'il y a lieu de comptabiliser une perte sur créances pour chaque prêt qui est considéré comme individuellement significatif.

La perte de valeur des prêts pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation et que la Banque considère comme dépréciés est évaluée en fonction de l'exposition globale de la Banque au client, en tenant compte des facteurs suivants :

- la capacité du client de générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire aux obligations de service de la dette;
- la mesure dans laquelle les engagements des autres créditeurs sont de rang supérieur ou égal à ceux de la Banque et la probabilité que les autres créditeurs continuent de soutenir la société;
- la complexité de l'évaluation du montant global et du rang de toutes les réclamations des créditeurs et la mesure dans laquelle il existe des incertitudes juridiques et liées à l'assurance;
- la valeur de réalisation du titre (ou autres facteurs d'atténuation du risque de crédit) et la probabilité de reprise de possession.

Les pertes de valeur sont évaluées au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus d'un prêt à son taux d'intérêt effectif initial et de la comparaison de la valeur actualisée résultante avec la valeur comptable du prêt à ce moment. Ainsi, les revenus d'intérêts sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif initial.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif

La Banque regroupe les prêts qui n'ont pas été évalués individuellement comme ayant fait l'objet d'une dépréciation et elle les évalue collectivement. Des comptes de correction de valeur collectifs sont établis autant pour les prêts douteux que pour les prêts productifs. Les comptes de correction de valeur visant les prêts productifs constituent une estimation des pertes probables engagées qui sont inhérentes au portefeuille, mais qui n'ont pas encore été relevées spécifiquement comme faisant l'objet d'une perte de valeur.

Des paramètres de notation interne du risque de crédit sont utilisés dans le cadre du calcul du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif. Pour les portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers, les paramètres de notation interne du risque de crédit constituent la base du calcul de la partie quantitative du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif visant les prêts productifs, à savoir :

- le taux de probabilité de défaut (« PD »), fondé sur la notation interne du risque de chaque emprunteur;
- le taux de perte en cas de défaut (« PCD »);
- le taux d'exposition en cas de défaut (« ECD »).

Les expositions engagées sont multipliées par la PD de l'emprunteur et par la PCD pertinente.

Les expositions financées, mais non prélevées sont multipliées par le PD de l'emprunteur, par le PCD pertinent et par l'ECD pertinent. Un élément de crise modèle est également appliqué afin de refléter l'incertitude entourant les paramètres de risque de crédit ainsi que le fait que les taux de perte réels peuvent différer de la moyenne à long terme prise en compte dans le modèle.

Prêts aux particuliers

La Banque considère que les prêts aux particuliers, qui se composent des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts sur cartes de crédit et des autres prêts personnels, sont des groupes homogènes de prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Tous les groupes homogènes de prêts font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

Les prêts hypothécaires font l'objet d'un test de dépréciation collectif qui tient compte du nombre de jours d'arriéré, des taux de pertes historiques de même que de facteurs quantitatifs et qualitatifs, y compris les contextes commercial et économique ainsi que la valeur de réalisation des garanties, afin de déterminer le niveau approprié du compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif.

La Banque utilise un modèle de taux de migration pour évaluer les pertes de valeur des prêts sur cartes de crédit et autres prêts personnels collectivement, étant donné qu'il n'est pas possible d'effectuer des évaluations individuelles de chaque prêt. Aux termes de cette méthode, les prêts présentant des caractéristiques de crédit similaires sont regroupés en fourchettes en fonction du nombre de jours d'arriéré, et une analyse statistique est utilisée pour déterminer la probabilité que les prêts de chaque fourchette franchissent les diverses étapes de défaut et s'avèrent éventuellement irrécouvrables. Ce modèle nécessite le recours à des analyses statistiques des données historiques et à l'expérience en matière de défaut pour estimer le montant des prêts qui seront finalement radiés par suite d'événements ne pouvant être rattachés à un prêt en particulier. Pour les petits portefeuilles ou lorsque les informations sont insuffisantes ou insuffisamment fiables pour appliquer un modèle de taux de migration, la Banque applique une formule de base fondée sur les taux de pertes historiques.

Prêts productifs

En plus des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur découlant de l'application du modèle de taux de migration aux prêts à des particuliers, les prêts évalués individuellement pour lesquels il n'existait aucune indication de dépréciation sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit aux fins de leur réévaluation collective. Cette méthode vise à refléter les pertes de valeur que la Banque a subies par suite d'événements pour lesquels aucune perte spécifique n'a été relevée.

Le compte de correction de valeur collectif pour ces prêts est déterminé compte tenu de ce qui suit :

- les taux de pertes historiques de portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables (p. ex. : par secteurs, catégories de prêts ou produits);
- la période estimative entre la naissance de la dépréciation et l'identification de la perte et sa matérialisation au moyen d'une correction de valeur appropriée du prêt individuel;
- le jugement de la direction, qui doit évaluer si la conjoncture de l'économie et du crédit est telle que le niveau réel des pertes inhérentes à la date de clôture sera vraisemblablement plus ou moins élevé que le suggèrent les données passées. Dès que la direction est mise au courant d'informations permettant de recenser les pertes sur des prêts individuels au sein du groupe, ces prêts sont sortis du groupe et font l'objet d'un test de dépréciation individuel.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière

Un compte de correction de valeur a été établi à l'égard des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière de la Banque, et il est comptabilisé dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. La méthode utilisée pour établir ce compte de correction est semblable à celle qui est utilisée pour les prêts. Toute variation du compte de correction de valeur est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Radiation de prêts

Les prêts (et les comptes de correction de valeur connexes) sont habituellement radiés, en tout ou en partie, lorsque leur recouvrement est peu probable. Dans le cas des prêts garantis, cette radiation survient généralement après la réception du produit de la réalisation du titre, s'il en est. Si la valeur de réalisation nette de la garantie connexe a été déterminée et qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement futur, la radiation peut survenir plus tôt.

Reprises de pertes de valeur

Si le montant d'une perte de valeur à l'égard d'un prêt diminue au cours d'une période ultérieure et que la diminution peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, l'excédent est repris au moyen d'une baisse correspondante du compte de correction de valeur. La reprise est comptabilisée dans la « Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances » à l'état consolidé du résultat net.

Prêts restructurés

Les prêts restructurés sont les prêts dont la Banque a renégoié les modalités d'origine en accordant des conditions avantageuses à l'emprunteur. Ces conditions avantageuses peuvent comprendre l'ajustement des taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements de principal et d'intérêt et la renonciation à une tranche du principal ou des intérêts. Une fois que les modalités du prêt ont été renégoiciées et que l'emprunteur les a acceptées, le prêt est considéré comme étant restructuré. À la date de la restructuration, l'investissement dans le prêt est ramené au montant des flux de trésorerie estimatifs nets à recevoir aux termes des modalités modifiées, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le prêt n'est plus considéré comme étant en souffrance, et la baisse de sa valeur comptable est comptabilisée dans les charges au titre des pertes de valeur de prêts dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle le prêt a été restructuré. Dans d'autres cas, la Banque peut juger que la restructuration est assez importante pour entraîner la comptabilisation d'un nouveau prêt.

Engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les engagements potentiels de la Banque aux termes des acceptations figurent à titre de passif à l'état consolidé de la situation financière. La Banque possède un droit équivalent à l'égard de ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé comme un actif. Les commissions qui lui sont versées figurent dans les « Revenus tirés des frais et des commissions – Frais bancaires » à l'état consolidé du résultat net.

Comptabilité de couverture

La Banque consigne en bonne et due forme toutes les relations de couverture, de même que son objectif de gestion du risque et sa stratégie pour la mise en œuvre des diverses opérations de couverture, à la naissance de la relation. Les éléments documentés au titre des couvertures portent notamment sur l'actif, le passif, la transaction prévue visée par un engagement ferme ou dont la réalisation est éminemment probable et faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, l'instrument de couverture utilisé et la méthode servant à évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque détermine aussi en bonne et due forme, à la fois à la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et sur une base permanente, si les instruments dérivés utilisés dans le cadre des opérations de couverture contribuent de manière très efficace à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Toute inefficacité d'une couverture est évaluée et comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Il existe trois types de couvertures : i) les couvertures de juste valeur, ii) les couvertures de flux de trésorerie et iii) les couvertures d'investissement net.

Couvertures de juste valeur

Dans une couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est contrebalancée dans l'état consolidé du résultat net par la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La Banque utilise les couvertures de juste valeur essentiellement pour convertir le taux fixe des instruments financiers en taux variable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance et de capitaux propres disponibles à la vente, les prêts, les passifs dépôts et les débentures subordonnées. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des contrats de change à terme et des passifs libellés en monnaies étrangères.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les profits et pertes sur l'élément couvert soient comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net. La Banque utilise des couvertures de flux de trésorerie essentiellement pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie ayant trait aux instruments financiers à taux variable et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les éléments couverts comprennent les titres de créance disponibles à la vente, les prêts, les passifs dépôts et les transactions prévues dont la réalisation est éminemment probable. Les instruments de couverture comprennent des swaps de taux d'intérêt dans une même monnaie, des swaps de taux d'intérêt dans différentes monnaies, des swaps de rendement total et des contrats de change à terme.

Couvertures d'investissement net

Dans une couverture d'investissement net, la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture, dans la mesure où il est efficace, est inscrite dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les écarts de conversion correspondants au titre de l'investissement net couvert soient comptabilisés en résultat. La Banque désigne les passifs libellés en monnaies étrangères et les contrats de change à terme en tant qu'instruments de couverture pour gérer l'exposition aux monnaies étrangères et l'incidence sur les ratios de capital découlant des établissements à l'étranger.

Immobilisations corporelles

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les immeubles (y compris les agencements), le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il en est. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif correspondant moins toute valeur résiduelle, comme suit : immeubles – 40 ans; agencements – 15 ans; matériel – de 3 à 10 ans; et améliorations locatives – durée du bail plus une période de renouvellement, jusqu'à concurrence de 15 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Si les principales composantes des immeubles et du matériel sont assorties de durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et amorties sur la durée d'utilité estimative de chaque composante.

Les profits nets et les pertes nettes découlant de la sortie sont comptabilisés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel la sortie survient.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, ou les deux. La Banque détient certains immeubles de placement qu'elle présente à l'état consolidé de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'utilité estimative de 40 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs non financiers et non courants (ainsi que les groupes destinés à être vendus) sont considérés comme étant disponibles à la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de leur utilisation continue. Ces actifs satisfont aux critères de classement dans les actifs disponibles à la vente s'ils sont disponibles à la vente immédiatement dans leur état actuel et que leur vente dans les 12 mois est considérée comme très probable.

Les actifs non financiers et non courants classés comme étant disponibles à la vente sont évalués au moins élevé de leur valeur comptable et de leur juste valeur (diminuée des coûts de sortie) et sont présentés dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière. Toute perte de valeur subséquente pour ramener l'élément à la juste valeur diminuée des coûts de sortie est comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net. Toute hausse subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, dans la mesure où celle-ci n'est pas supérieure à la perte de valeur cumulative, est également comptabilisée dans les « Revenus autres que d'intérêts », tout comme les profits ou pertes réalisés à la sortie.

Les actifs non financiers acquis en contrepartie de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés dans les actifs disponibles à la vente ou les actifs détenus pour être utilisés. Si l'actif acquis ne peut être considéré comme étant disponible à la vente, il est considéré comme étant détenu pour être utilisé. Il est alors initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur comptable du prêt, et comptabilisé comme un actif semblable acquis dans le cours normal des activités.

Regroupements d'entreprises et goodwill

La Banque a recours à la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des acquisitions de filiales. Elle considère que la date d'acquisition correspond à la date à laquelle le contrôle est obtenu et la contrepartie des actifs acquis et des passifs repris de la filiale, légalement transférée. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie payée. La juste valeur de la contrepartie transférée par la Banque dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés par la Banque, des passifs engagés par la Banque envers les anciens propriétaires de la société acquise de même que des participations, y compris les options, s'il en est, émises par la Banque. La Banque comptabilise la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation auparavant détenue dans la filiale et de la contrepartie conditionnelle comme faisant partie de la contrepartie transférée en échange de l'acquisition. Un profit ou une perte sur les participations auparavant détenues dans une entreprise acquise, s'il en est, est comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

En règle générale, les actifs identifiables acquis (y compris les immobilisations incorporelles) et les passifs repris (y compris les passifs éventuels) sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La Banque comptabilise les immobilisations incorporelles identifiables, peu importe si la société acquise comptabilisait ou non ces immobilisations avant le regroupement. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées en fonction de leur quote-part de

la juste valeur des actifs et des passifs identifiables, sauf indication contraire. Lorsque la Banque a l'obligation d'acquérir une participation ne donnant pas le contrôle en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier, une tranche de la participation ne donnant pas le contrôle est comptabilisée à titre de passif financier en fonction de la meilleure estimation de la valeur actualisée du montant de remboursement que puisse établir la direction. Lorsque la Banque est en droit de régler l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle en émettant de ses propres actions ordinaires, aucun passif financier n'est inscrit.

Tout excédent du coût de l'acquisition par rapport à la part de la Banque de la juste valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant à la Banque des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, le profit qui en résulte est immédiatement comptabilisé dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Au cours de la période d'évaluation (qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition), la Banque peut, de manière rétrospective, ajuster les montants comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

La Banque passe les coûts liés aux acquisitions en charges dans les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services, rendus.

Après l'acquisition, la Banque comptabilise les actifs et les passifs constatés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises de la manière décrite ci-après :

- Jusqu'à ce qu'ils soient réglés, les passifs éventuels sont évalués au montant qui ferait l'objet d'une provision ou au montant initialement comptabilisé, si celui est plus élevé, les variations étant comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.
- Les actifs compensatoires sont évalués de la même manière que l'élément auquel la compensation est liée.
- Les contreparties éventuelles classées dans les passifs sont évaluées à la juste valeur et toute variation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.
- Les passifs relatifs aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la variation correspondante étant comptabilisée en capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale du goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le goodwill dans son ensemble est évalué au coût diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti; il fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indications de perte de valeur. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de la Banque qui devrait bénéficier de l'acquisition, et ce, à la date de l'acquisition. Les UGT auxquelles le goodwill a été attribué sont regroupées afin que le test de dépréciation ait lieu au niveau le moins élevé auquel le goodwill est surveillé aux fins de la gestion interne. Une dépréciation du goodwill au niveau d'une filiale ne se traduit pas nécessairement par une dépréciation pour la Banque au niveau consolidé.

La valeur comptable de l'UGT est déterminée par la direction au moyen de modèles de capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, y compris le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'exploitation et les autres risques d'affaires pertinents de chaque UGT. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Si la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité est supérieure à la valeur comptable, il n'est pas nécessaire de déterminer l'autre valeur. La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La détermination des données entrant dans l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite l'exercice d'un jugement important. La Banque détermine la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'un modèle d'évaluation approprié, lequel tient compte de plusieurs facteurs, notamment du bénéfice net normalisé, des primes de contrôle et des ratios cours/bénéfice. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, les cours des actions des filiales cotées en Bourse ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou encore générés en interne. Les immobilisations incorporelles de la Banque se composent essentiellement des logiciels, des relations clients, des immobilisations incorporelles au titre des contrats, des immobilisations incorporelles au titre des dépôts de base et des contrats de gestion de fonds.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend leur prix d'achat et les coûts directement attribuables à leur préparation pour leur utilisation prévue. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation des actifs en vue de leur exploitation de la manière envisagée par la direction.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont initialement évaluées au coût et amorties linéairement sur leur durée d'utilité comme suit : logiciels – de 5 à 10 ans; et autres immobilisations incorporelles – de 5 à 20 ans. L'amortissement est comptabilisé dans les « Charges d'exploitation – Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles » à l'état consolidé du résultat net. Les immobilisations incorporelles étant considérées comme des actifs non financiers, le modèle d'amortissement des actifs non financiers est appliqué. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être dépréciée.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Banque, à l'exception du goodwill, des immobilisations incorporelles à durée indéterminée et des actifs d'impôt différé traités séparément, fait l'objet d'un test chaque date de clôture en vue de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

S'il existe une indication de dépréciation, la Banque estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les actifs non sectoriels de la Banque ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe une indication qu'un actif non sectoriel pourrait s'être déprécié, la Banque détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif non sectoriel appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net dans les catégories de charges correspondant à la nature de l'actif déprécié. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont réévaluées à la date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication que la perte a diminué

ou disparu. Une perte de valeur est reprise si les estimations utilisées pour évaluer la valeur recouvrable ont été modifiées. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Ces reprises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

La détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et de la pertinence de certains événements ou circonstances en tant qu'indication objective de dépréciation est soumise à l'exercice d'un jugement important.

Impôt sur le résultat

La Banque utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le résultat. Aux termes de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt cumulatif applicable aux différences temporelles, qui s'entendent des différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables suffisants pour y appliquer les actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporelles soient recouvrées ou réglées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé et d'impôt exigible ne sont compensés que s'ils surviennent dans le même groupe fiscal et que la Banque a le droit juridique et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La Banque constitue des provisions à l'égard de positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales faisant l'objet d'entretiens, de contrôles, de différends ou d'appels avec les autorités fiscales ou qui sont autrement considérées comme étant incertaines. Ces provisions sont constituées selon la meilleure estimation de la Banque quant au montant qui devrait être payé, compte tenu de tous les facteurs pertinents, lesquels sont réévalués chaque date de clôture.

L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé au même poste que l'élément connexe.

Contrats de location

La Banque en tant que bailleur

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, avec ou sans le titre juridique ultime, sont classés dans les contrats de location-financement et présentés dans les « Prêts » à l'état consolidé de la situation financière. Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont décomptabilisés, et la Banque comptabilise une créance qui correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location-financement sont intégrés à la créance par le biais du taux d'actualisation appliqué au contrat. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont comptabilisés sur la durée du contrat sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant de l'investissement net dans le contrat de location-financement. Les revenus au titre des contrats de location-financement sont pris en compte au poste « Revenus d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat net.

Les actifs loués à des clients aux termes de conventions qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés dans les contrats de location simple. Les actifs loués sont inscrits dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque. Les loyers sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net. Les coûts directs initialement engagés au titre de la négociation et de la conclusion d'un contrat de location simple sont intégrés à la valeur comptable de l'actif loué et passés en charges linéairement sur la durée du contrat.

La Banque en tant que preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés dans les « Immobilisations corporelles » à l'état consolidé de la situation financière, à un montant équivalant à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. L'obligation au titre des contrats de location-financement correspondante est incluse dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière. Le taux d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est le taux d'intérêt implicite du contrat. Les loyers conditionnels sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Les loyers au titre des contrats de location simple sont passés en charges linéairement sur la durée du contrat, qui débute dès que le preneur contrôle l'utilisation physique de l'actif. Les incitatifs à la location sont traités comme une réduction des charges locatives et sont également comptabilisés linéairement sur la durée du contrat. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont passés en charges dans les périodes au cours desquelles ils sont engagés.

Cession-bail

La Banque comptabilise immédiatement en résultat net les profits et les pertes sur les transactions de cession-bail visant un actif non financier à la juste valeur de marché qui font en sorte que la Banque conserve un contrat de location simple (aux termes duquel l'acheteur/le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété). Si la transaction de cession-bail donne lieu à un contrat de location-financement, le profit sur cession, s'il en est, est différé et comptabilisé en résultat net sur la durée résiduelle du contrat.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont des investissements visant à adapter les immeubles et les bureaux visés par des contrats de location simple en vue de leur utilisation prévue. La valeur actualisée des coûts estimatifs de remise en état nécessaires pour restaurer un bien loué à sa condition initiale à la fin du contrat, si nécessaire, est inscrite à l'actif dans le total des coûts des améliorations locatives. Parallèlement, un passif correspondant est comptabilisé afin de refléter l'obligation engagée. Les coûts de rétablissement sont comptabilisés en résultat net par le biais de l'amortissement des améliorations locatives inscrites à l'actif sur leur durée d'utilité estimative.

Provisions

Une provision est comptabilisée, notamment au titre de la restructuration, si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la Banque quant à la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation, compte tenu des risques et incertitudes connexes. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres à ce passif. L'augmentation de la provision pour refléter l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges d'intérêts – Autres » à l'état consolidé du résultat net.

Contrats d'assurance

Les primes brutes au titre des contrats d'assurance-vie sont comptabilisées en revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Les primes brutes au titre des autres contrats d'assurance, principalement des contrats d'assurance dommages, sont comptabilisées en revenus sur la durée des contrats. Les primes non gagnées représentent la partie des primes souscrites pour l'exercice visé ayant trait à la période de risque après la date de clôture. Les recouvrements au titre des demandes de règlement sont comptabilisés en résultat net dans la même période que les sinistres connexes.

Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance-vie reflètent le coût de toutes les demandes survenues durant l'exercice. Les demandes de règlement brutes au titre des contrats d'assurance dommages comprennent les demandes réglées et les variations des passifs au titre des demandes non réglées. Les primes d'assurance cédées à des réassureurs sont passées en charges dans la même période que les primes des contrats d'assurance directs auxquels elles se rapportent.

Garanties

Une garantie s'entend d'un contrat qui peut obliger éventuellement la Banque à faire des paiements spécifiés de manière à rembourser le porteur pour une perte subie par celui-ci si un débiteur donné omet de verser un paiement exigible aux termes des modalités initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Les garanties comprennent les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les indemnisations, les rehaussements de crédit et d'autres contrats similaires. Les garanties admissibles à titre de dérivés sont comptabilisées conformément à la méthode visant les instruments dérivés. Dans le cas des garanties qui ne peuvent être admissibles à titre de dérivés, un passif est comptabilisé pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à l'origine. La juste valeur de l'obligation à l'origine est généralement fondée sur les flux de trésorerie actualisés de la prime à recevoir au titre de la garantie, ce qui engendre un actif correspondant. Après la comptabilisation initiale, ces garanties sont comptabilisées selon le plus élevé du montant initial, diminué de l'amortissement pour tenir compte des commissions gagnées au cours de la période, et de la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de toute obligation financière résultant de la garantie. Toute augmentation du passif est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Avantages du personnel

La Banque offre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages aux salariés admissibles au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays où elle exerce ses activités. Les régimes de retraite offerts prennent surtout la forme de régimes de retraite à prestations définies (lesquelles sont, en règle générale, établies en fonction du nombre d'années de service du salarié et du salaire moyen des cinq dernières années de service), et parfois celle de régimes de retraite à cotisations définies (en vertu desquels la Banque verse des cotisations définies et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires). La Banque offre également d'autres avantages, qui comprennent des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie postérieurs au départ à la retraite, de même que des avantages à long terme, notamment des prestations d'invalidité de longue durée.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le coût de ces avantages du personnel est établi annuellement par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait au taux d'actualisation, à la rémunération future, aux coûts des soins de santé, à la mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation est fondé sur le taux de rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées se rapprochent de celles des obligations de la Banque. Le taux d'actualisation doit également être utilisé pour déterminer la charge annuelle au titre des prestations.

L'actif net ou le passif net de la Banque au titre des régimes d'avantages du personnel est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour les périodes antérieures et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les « Autres actifs » ou dans les « Autres passifs », selon le cas, à l'état consolidé de la situation financière. Lorsque le montant net figurant dans l'état consolidé de la situation financière est un actif, le montant de l'actif comptabilisé ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des revenus et charges d'intérêts, le coût des services passés et les frais de gestion sont comptabilisés en résultat net. Le montant net des revenus et charges d'intérêts est déterminé au moyen de l'application du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation à l'ouverture de l'exercice, au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations définies. Lorsque les prestations d'un régime sont bonifiées (ou réduites), le coût des services passés ou un crédit connexe est porté immédiatement au résultat net.

Les réévaluations découlant de gains et de pertes actuariels, de l'incidence du plafonnement de l'actif et de la variation du rendement des actifs des régimes sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière, une charge ou un crédit étant inscrit dans l'état du résultat global (autres éléments du résultat global) de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas transférés à l'état consolidé du résultat net.

Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont comptabilisés de la même façon que les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite précités, sauf que les réévaluations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes à cotisations définies

Le coût de ces régimes correspond aux cotisations payables par la Banque aux comptes des employés au titre des services rendus au cours de la période et passés en charges.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus et un passif non actualisé est calculé, après déduction des paiements effectués.

Comptabilisation des revenus et des charges

Les revenus ne sont comptabilisés que s'il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que si le montant des revenus peut être évalué de façon fiable. Pour être en mesure de comptabiliser les revenus, la Banque doit d'abord satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :

Intérêts et revenus et charges d'intérêts assimilés

Les revenus d'intérêts et les charges d'intérêts liés à tous les instruments financiers portant intérêt qui sont détenus à des fins autres que de transaction sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier

(par exemple, les options de paiement anticipé) et inclut les commissions ou les coûts marginaux directement imputables à l'instrument faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures.

Les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les revenus d'intérêts ou les charges d'intérêts connexes, sont comptabilisées dans les « Revenus provenant des activités de transaction ».

Si la Banque révisé ses estimations de décaissements ou d'encaissements, elle ajuste la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt qui sont évalués au coût amorti ou classés comme étant disponibles à la vente. La Banque calcule la valeur comptable ajustée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial et comptabilise la variation de la valeur comptable dans les « Revenus autres que d'intérêts » à l'état consolidé du résultat net.

Dès que la valeur comptable d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires a été dépréciée à la suite d'une perte de valeur, les revenus d'intérêt continuent d'être comptabilisés en fonction du taux d'intérêt effectif net inhérent au placement.

Les coûts de montage de prêts sont différés et amortis dans les revenus d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue du prêt. Les commissions de montage de prêts sont comptabilisées dans les revenus d'intérêts de la période correspondant à la durée du prêt ou de l'engagement. Les frais liés au remboursement anticipé des prêts hypothécaires sont constatés dans les revenus d'intérêts à la réception, à moins qu'ils ne soient associés à de légères modifications apportées aux modalités du prêt hypothécaire, auquel cas les frais sont différés et amortis sur la durée résiduelle du prêt hypothécaire initial selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées si la Banque n'a aucun autre service à fournir et qu'elles ne sont pas remboursables, sauf si le rendement que nous conservons est inférieur à celui de prêteurs comparables faisant partie du consortium. Le cas échéant, une tranche appropriée est différée et amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement de prêts visant des prêts susceptibles d'être utilisés et les autres commissions de crédit sont différées (de même que les autres coûts marginaux) et prises en compte dans le taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsqu'il est peu probable qu'un prêt sera utilisé, la commission d'engagement de prêt est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée de l'engagement.

Les revenus et les charges d'intérêts découlant des activités de transaction sont présentés dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net.

Revenus tirés des frais et des commissions

La Banque tire des revenus des frais et des commissions pour la prestation d'une vaste gamme de services à ses clients. Les revenus tirés des frais appartiennent à deux catégories :

Les revenus tirés des frais pour la prestation de services pendant une période donnée sont comptabilisés sur cette période. Ces revenus tirés des frais comprennent les revenus tirés des commissions, les honoraires de gestion de placements, les frais de garde et les autres honoraires de gestion et de services-conseils. En règle générale, les honoraires de gestion de placements et les frais de garde liés aux actifs sous gestion (les « ASG ») et aux actifs sous administration (les « ASA ») représentent un pourcentage de la valeur de marché quotidienne de ces actifs ou de leur valeur de marché à la clôture de la période, et ils sont reçus sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, en fonction des contrats de gestion de placements sous-jacents. Les honoraires liés à la performance des ASG sont gagnés au dépassement de certains jalons ou autres cibles de performance et sont comptabilisés à la fin de la période d'exécution au cours de laquelle la cible est atteinte.

Les revenus tirés des frais découlant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers, comme un accord visant l'acquisition d'actions ou d'autres titres ou encore l'achat ou la vente d'entreprises, sont comptabilisés à la clôture de la transaction sous-jacente. Les revenus tirés des frais ou les composantes de ceux-ci qui sont liés à l'exécution sont comptabilisés lorsque les critères correspondants sont satisfaits.

Charges liées aux frais et aux commissions

Les charges liées aux frais et aux commissions ont trait à des frais au titre de transactions et de services qui sont passés en charges lorsque les services sont reçus.

Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sur les titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les revenus d'intérêts dès qu'est établi le droit de la Banque d'en recevoir le paiement.

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions attribués à des salariés sont constatés à titre de charge de rémunération à l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits selon le nombre d'attributions dont les droits devraient devenir acquis, compte tenu de l'incidence des renoncations prévues. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et amortie séparément.

Les droits à l'appréciation d'actions et autres droits qui sont réglés en trésorerie sont classés dans les passifs. Les attributions classées dans les passifs sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles sont en cours, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans la « Charge de rémunération » de la période. Le passif, qui est passé en charges sur la durée d'acquisition des droits, tient compte de la réévaluation de la juste valeur et d'un taux de renoncations révisé, en fonction des droits qui devraient être acquis.

Les options sur actions attribuées aux salariés qui sont assorties d'une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions donnent aux salariés le droit d'exercer leurs options soit pour recevoir des actions, soit pour recevoir de la trésorerie. Ces options sont classées comme des passifs et sont réévaluées à la juste valeur chaque date de clôture tant et aussi longtemps qu'elles demeurent en circulation. Si une option est exercée, ce qui par le fait même annule la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, le produit du prix d'exercice ainsi que la charge à payer et l'impôt connexe sont inscrits dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Les options sur actions classiques et autres attributions qui doivent être réglées en contrepartie d'actions sont classées comme des attributions réglées en titres de capitaux propres. Celles-ci sont passées en charges en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution avec une augmentation correspondante dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Si une option est exercée, le produit de l'exercice ainsi que le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » est porté dans les « Capitaux propres – Actions ordinaires » à l'état consolidé de la situation financière.

Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions, des droits à l'appréciation d'actions et des options sur actions classiques, la Banque estime leur juste valeur en recourant à un modèle d'évaluation des options. Ce modèle utilise des données telles que le prix d'exercice de l'option, le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, les dividendes attendus, la volatilité attendue (laquelle est calculée en utilisant une pondération égale de la

volatilité implicite et de la volatilité historique) et les comportements particuliers des salariés en matière d'exercice d'options, selon des données statistiques. Pour ce qui est des autres attributions, la juste valeur correspond au cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de clôture.

Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour couvrir sur le plan économique la rémunération fondée sur des actions, les profits et pertes connexes découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont pris en compte dans les « Charges autres que d'intérêts – Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé du résultat net.

Toute renonciation volontaire à une composante alternative de droits à l'appréciation d'actions dans le cadre de laquelle le salarié conserve l'option sur actions correspondante sans qu'il n'y ait de changement à la juste valeur globale de l'attribution entraîne un reclassement du passif comptabilisé ainsi que de l'impôt connexe dans les « Capitaux propres – Autres réserves » à l'état consolidé de la situation financière. Ce reclassement est évalué à la juste valeur des attributions ayant fait l'objet d'une renonciation à la date de cette renonciation. Après les renoncations volontaires, les attributions sont comptabilisées à titre d'options sur actions classiques en fonction de la juste valeur à la date de la renonciation.

Programmes de fidélisation de la clientèle

La Banque exploite des programmes de fidélisation qui permettent à la clientèle d'accumuler des points lorsqu'ils utilisent les produits et les services de la Banque. En contrepartie de ses points cadeaux, le client peut obtenir des biens ou des services gratuits ou à moindre coût, si certaines conditions sont remplies. La contrepartie reçue est répartie entre les biens vendus ou les services rendus et les points cadeaux émis, et la contrepartie affectée aux points cadeaux correspond à leur juste valeur. La juste valeur des points cadeaux est généralement établie au moyen de prix de détail équivalents pour une gamme de cadeaux dont l'échange était attendu. La juste valeur des points cadeaux attribués est différée dans les autres passifs et comptabilisée dans les « Revenus tirés des services bancaires » lorsque les points sont échangés ou qu'ils expirent. La direction fait appel à son jugement lorsqu'elle détermine le taux d'échange entrant dans l'estimation des points qui seront échangés.

Dividendes sur les actions

Les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées sont comptabilisés comme un passif et déduits des capitaux propres une fois approuvés par le conseil d'administration de la Banque. Les dividendes sont portés en réduction des capitaux propres au moment où ils sont déclarés et non pas à la discrétion de la Banque.

Information sectorielle

La détermination des secteurs d'exploitation repose sur le point de vue interne de la direction. Les secteurs d'exploitation sont ceux dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur en matière d'exploitation de la Banque en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci. La Banque compte trois secteurs d'exploitation, à savoir : Réseau canadien, Opérations internationales, et Services bancaires et marchés mondiaux. La catégorie Autres regroupe des secteurs d'exploitation de moindre envergure comprenant la Trésorerie de groupe et d'autres postes se rapportant au siège social qui ne sont pas attribués à un secteur d'exploitation. Ces secteurs d'exploitation offrent différents produits et services et sont gérés séparément, en fonction de la structure de gestion et de présentation de l'information interne de la Banque.

Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles qui sont suivies par la Banque dans l'établissement des états financiers consolidés. La seule différence importante en matière de mesure comptable a trait aux revenus exonérés d'impôt et au revenu provenant de sociétés associées, dont la valeur est majorée en fonction d'une base de mise en équivalence fiscale avant impôt dans le cas des secteurs en cause. Cette différence de mesure permet de comparer les revenus imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

En raison de la complexité des rouages de la Banque, il faut recourir à diverses estimations et à diverses méthodes de ventilation dans l'établissement de l'information financière sectorielle. La valeur de financement des actifs et des passifs est établie aux fins des prix de cession interne aux prix du marché de gros, et les charges du siège social sont réparties entre chacun des secteurs d'une manière équitable en fonction de divers paramètres. De même, le capital est réparti entre les secteurs selon une méthode fondée sur le risque. Les transactions conclues entre les secteurs sont inscrites dans les résultats de chacun d'eux comme si elles avaient été conclues avec un tiers et sont éliminées au moment de la consolidation.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires de la Banque par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période visée.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le bénéfice net ajusté de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, en circulation au cours de la période visée. Dans le calcul du résultat dilué par action, le résultat est ajusté pour tenir compte des variations des revenus et des charges qui pourraient découler de l'émission d'actions dilutives. Le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période rend compte de la dilution qui pourrait survenir si des options, des titres ou d'autres contrats conférant à leurs détenteurs le droit d'obtenir des actions ordinaires avaient été en circulation depuis l'ouverture de la période (ou à une date ultérieure) jusqu'à la clôture de la période (ou à une date antérieure). Les instruments qui sont estimés avoir eu un effet antidilutif au cours de la période sont exclus du calcul du résultat dilué par action.

Le résultat est ajusté en fonction du montant après impôt des distributions liées aux instruments de fonds propres dilutifs qui ont été comptabilisés au cours de la période. Pour ce qui est de la composante alternative de droits à l'appréciation d'actions qui est inscrite dans les passifs, la réévaluation après impôt incluse dans les « Salaires et avantages sociaux », déduction faite des couvertures connexes, est ajustée pour tenir compte de la charge comme si ces droits avaient été classés dans les capitaux propres.

Dans le cas des options dont le paiement est fondé sur des actions, le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, le nombre net d'actions ordinaires supplémentaires est déterminé en posant comme hypothèse que les options sur actions dans le cours sont exercées et que le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant la période.

Le nombre d'actions supplémentaires liées à des instruments de fonds propres qui pourraient donner lieu à une émission d'actions ordinaires est établi selon les modalités du contrat.

4 Normes comptables récemment adoptées

Changements touchant les méthodes comptables survenus durant l'exercice

La Banque a adopté les nouvelles normes comptables suivantes, publiées par l'IASB, en date du 1^{er} novembre 2014. Les nouvelles méthodes comptables adoptées par la Banque sont détaillées ci-dessous.

Présentation du risque de crédit propre à l'entité (IFRS 9)

Les dispositions portant sur le risque de crédit propre à l'entité de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, viennent modifier la comptabilisation des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de manière à ce que les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre

à la Banque soient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sauf si un tel traitement devait créer ou accroître une non-concordance comptable. Le cumul des variations de la juste valeur lié au risque de crédit propre comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ne peut être ultérieurement viré au résultat net. Cette façon de faire remplace l'exigence antérieure aux termes de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, qui consistait à comptabiliser ces variations en résultat net.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, qui permettait aux entités d'adopter par anticipation cette exigence avant sa date d'entrée en vigueur obligatoire du 1^{er} janvier 2018. La Banque a, en date du 1^{er} novembre 2014, adopté par anticipation les directives relatives aux passifs au titre des billets de dépôt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette modification a été adoptée rétrospectivement. Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9, les chiffres comparatifs des exercices antérieurs n'ont cependant pas été retraités. Ce changement a donné lieu à une hausse de 5 millions de dollars des résultats non distribués d'ouverture et à une baisse de 5 millions de dollars du cumul des autres éléments du résultat global.

Droits ou taxes (IFRIC 21)

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, fournit des directives sur le moment de comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe imposé par une autorité publique comptabilisé conformément à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, de même que d'un passif lié à un droit ou à une taxe dont le moment et le montant sont certains. L'interprétation précise qu'un fait générateur d'obligation, tel qu'il est prévu dans les dispositions réglementaires, entraîne la comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe. Bien que l'interprétation fixe le moment de comptabilisation, elle ne change en rien l'évaluation du montant à comptabiliser. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (IAS 39)

La modification de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ajoute une exception restreinte à l'IAS 39 permettant le maintien de la comptabilité de couverture s'il y a novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires si certaines conditions sont réunies. La modification n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

Instruments financiers : Présentation (IAS 32)

La modification de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, clarifie les exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

Actifs non financiers : Informations à fournir (IAS 36)

L'IASB a publié des modifications de portée limitée des exigences d'information de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, de manière à exiger la présentation d'informations additionnelles sur un actif ou une unité génératrice de trésorerie donné au titre duquel une importante perte de valeur a été comptabilisée ou reprise si la valeur recouvrable avait été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La Banque est également tenue de préciser la raison qui sous-tend tout changement de méthode d'évaluation. La Banque n'a fourni aucune information supplémentaire au titre de cette modification, puisqu'elle n'a comptabilisé ou repris aucune perte de valeur au titre d'actifs non financiers dont la valeur recouvrable avait été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

5 Prises de position futures en comptabilité

Prises de position futures en comptabilité

La Banque surveille de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes publiées par l'IASB ainsi que les exigences réglementaires édictées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le BSIF. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, sur ses états financiers consolidés.

En vigueur au 1^{er} novembre 2017

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39. La norme couvre trois grands sujets : le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture.

Le 9 janvier 2015, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») a publié un préavis portant sur l'adoption anticipée de l'IFRS 9 par les banques d'importance systémique intérieure (BSI) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2017. Il a été déterminé que la Banque est une BSI¹ et elle est donc tenue d'adopter l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, à l'exception des exigences portant sur le risque de crédit propre à l'entité lié aux passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquelles ont été adoptées par anticipation le 1^{er} novembre 2014.

Classement et évaluation

La norme exige de la Banque qu'elle tienne compte de deux critères lorsqu'elle détermine la base d'évaluation des instruments de créance détenus à titre d'actifs financiers : i) le modèle d'affaires qui sous-tend la gestion de ces actifs financiers et ii) les caractéristiques des flux de trésorerie des actifs. Les placements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Toutefois, au moment de la comptabilisation initiale d'un placement en titres de capitaux propres détenu à des fins autres que de transaction et à la date de transition, la Banque peut choisir, de manière irrévocable, de désigner le placement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans transfert ultérieur en résultat net. Les exigences de l'IFRS 9 liées aux passifs financiers sont demeurées les mêmes que celles de l'IAS 39. De plus, la Banque peut, au moment de la comptabilisation initiale et de manière irrévocable, choisir de comptabiliser un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, si ce faisant une non-concordance comptable qui serait alors survenue se trouve considérablement réduite ou éliminée.

Dépréciation

La norme introduit un nouveau modèle unique d'évaluation des pertes de valeur s'appliquant à tous les instruments financiers, y compris les prêts et titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 remplace l'actuel modèle dit des « pertes encourues » de l'IAS 39.

Le modèle des pertes de crédit attendues prévoit une approche en trois étapes fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des prêts depuis la comptabilisation initiale. Aux termes de la première étape, pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour une période de 12 mois sera comptabilisé. Aux termes de la deuxième étape, pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale mais qui ne sont pas considérés comme dépréciés, le montant comptabilisé correspondra aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Aux termes de la troisième étape, lorsqu'une indication objective de dépréciation existe à la date de présentation, ces instruments financiers seront classés comme étant dépréciés et un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie sera inscrit au titre des actifs financiers.

Le modèle des pertes de crédit attendues est de nature prospective et nécessite le recours à des projections raisonnables et justifiables quant à la conjoncture économique future au moment de déterminer les hausses importantes du risque de crédit ainsi que dans l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Couverture

La norme étend la portée des éléments couverts et des éléments de couverture auxquels la comptabilité de couverture peut être appliquée et vise à mieux harmoniser la comptabilité avec les activités de gestion du risque de la Banque.

Instruments financiers : Informations à fournir (IFRS 7)

L'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, a été modifiée de manière à accroître les informations qualitatives et quantitatives devant être présentées relativement à l'IFRS 9, dont de nouvelles catégories de classement, un modèle de dépréciation en trois étapes, de nouvelles exigences quant à la comptabilisé de couverture et des dispositions transitoires.

L'IFRS 9 doit être adoptée de manière rétrospective. Le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, mais il est toutefois autorisé. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme.

Report transitoire

La Banque peut reporter l'adoption des exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 à une période ultérieure et continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, les exigences de présentation des activités de couverture de l'IFRS 9 s'appliqueront à la Banque quel que soit le choix qu'elle fera.

À la date de transition, la Banque pouvait effectuer une réévaluation ponctuelle irrévocable de la désignation comme étant à la juste valeur de ses actifs et passifs financiers.

En vigueur au 1^{er} novembre 2018

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui propose un cadre unique fondé sur des principes s'appliquant à tous les contrats avec des clients. L'IFRS 15 remplace la norme antérieure régissant les produits des activités ordinaires, à savoir l'IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations connexes. La norme ne vise pas les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers; en conséquence, elle aura une incidence sur les entreprises qui tirent des revenus des frais et des commissions. La nouvelle norme prévoit un modèle fondé sur le contrôle, alors que la norme actuelle est essentiellement articulée autour des risques et des avantages. Aux termes de la nouvelle norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service, c'est-à-dire lorsqu'il a la capacité de décider de l'utilisation du bien ou du service et d'en retirer des avantages. Pour la Banque, la norme entre en vigueur le 1^{er} novembre 2018, et son adoption anticipée est autorisée selon la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée. L'essentiel des instruments productifs de la Banque satisfont à la définition d'un instrument financier et ne sont pas visés par la norme. L'évaluation de la Banque se concentrera sur les revenus tirés des frais et des commissions et des autres services bancaires.

6 Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières

Aux 31 octobre (en millions de dollars)

	2015	2014
Trésorerie et dépôts sans intérêt auprès d'autres institutions financières	6 724 \$	5 828 \$
Dépôts portant intérêt auprès d'autres institutions financières	67 203	50 902
Total	73 927 \$	56 730 \$

Le montant des soldes que la Banque doit maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties totalisait 6 219 millions de dollars (4 628 millions de dollars en 2014).

7 Juste valeur des instruments financiers

Détermination de la juste valeur

Le calcul de la juste valeur se fonde sur la conjoncture du marché à un moment précis et peut donc ne pas refléter la juste valeur future. La Banque a mis en place des contrôles et des processus afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est effectuée de façon appropriée.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier est fournie par le prix observable dans un marché actif. L'utilisation de prix cotés sur des marchés donne lieu à une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur des prix cotés ou des données observables sur des marchés actifs. Un processus de vérification des prix indépendant est entrepris en vue d'évaluer la fiabilité et l'exactitude des prix et des données entrant dans l'évaluation de la juste valeur. Le processus de vérification des prix indépendant est mis en œuvre par des groupes de vérification des prix qui sont indépendants de l'entreprise. La Banque tient une liste de sources d'établissement des prix qui sont utilisées dans le cadre du processus de vérification des prix indépendant. Ces sources comprennent notamment des courtiers et des services d'établissement des prix par consensus. Les politiques d'évaluation liées au processus de vérification des prix indépendant requièrent que toutes les sources d'établissement des prix ou des taux soient externes à la Banque. Périodiquement, une évaluation indépendante des sources d'établissement des prix ou des taux est effectuée afin de déterminer la présence sur le marché ainsi que la représentation sur ceux-ci.

Il n'est pas toujours possible d'obtenir un cours pour une opération de gré à gré, tout comme lorsque l'opération est effectuée sur un marché qui n'est pas liquide ou actif. Dans de telles circonstances, des modèles internes qui optimisent le recours à des données observables sont utilisés pour estimer la juste valeur. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de la transaction. Lorsque toutes les données d'entrée importantes sont observables, il s'agit alors d'une évaluation de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché peu actif sont évalués à l'aide des cours indicatifs, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Habituellement, les estimations de la juste valeur ne tiennent pas compte des liquidations ou des ventes forcées.

Lorsque les instruments financiers sont négociés sur un marché inactif ou lorsque des modèles sont utilisés dans une situation où il n'existe pas de paramètres observables, la direction doit exercer davantage de jugement dans son évaluation. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation de nombreuses données non observables sont considérées comme étant de niveau 3.

Les données et les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont détaillées ci-dessous. Pour ce qui est des instruments de niveau 3, ces informations additionnelles figurent à la page 156 dans l'analyse de sensibilité du niveau 3.

La Banque présume que la juste valeur de la trésorerie et des dépôts auprès d'autres banques, des titres pris en pension et des titres empruntés, des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, des obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés, des acceptations et des obligations liées aux titres vendus à découvert se rapproche de leur valeur comptable, soit puisqu'il s'agit d'éléments à court terme, soit puisque leur prix ou taux est fréquemment modifié en fonction des taux en vigueur sur le marché.

Prêts détenus à des fins de transaction

Les prêts sur métaux précieux (essentiellement l'or et l'argent) détenus à des fins de transaction sont évalués au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie en fonction de données d'entrée observables sur le marché, y compris le prix au comptant et le prix à terme des métaux précieux de même que les courbes de taux d'intérêt (niveau 2). Les autres prêts détenus à des fins de transaction qui servent de couverture aux swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts sont évalués en fonction de prix fixés par consensus obtenus auprès de services indépendants de fixation des prix approuvés par la Banque (niveau 2).

Titres émis ou garantis par le gouvernement

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement est essentiellement fondée sur les cours sur des marchés actifs, s'il en est. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de prix de transactions récentes ou encore de prix fournis par des courtiers ou des services de fixation des prix (niveau 2).

Dans le cas des titres qui ne sont pas négociés activement, la Banque a recours à un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte du rendement effectif d'un instrument similaire ajusté en fonction de facteurs propres au risque de l'instrument comme les écarts de crédit et les modalités prévues au contrat (niveau 2).

Titres de sociétés et autres titres de créance

Les titres de sociétés et autres titres de créance sont évalués au moyen de prix fournis par des fournisseurs de données de marché indépendants ou des courtiers tiers. Lorsque les prix ne sont pas disponibles sur une base constante, les plus récentes données disponibles sont utilisées et vérifiées par une approche d'évaluation fondée sur les rendements (niveau 2). Dans certains cas, le prix des titres est calculé au moyen de rendements interpolés pour des obligations similaires (niveau 2). La Banque a recours à des modèles de fixation des prix fondés sur des données d'entrée observables confirmées par le marché, comme les écarts de crédit, les courbes de taux d'intérêt et les taux de récupération (niveau 2). Ces données d'entrée sont vérifiées mensuellement au moyen d'un processus d'évaluation indépendant des prix.

Dans le cas de certains titres pour lesquels il n'existe aucun marché actif, aucun prix établi par consensus et aucun prix indicatif ou exécutable fourni par des tiers, la Banque s'appuie sur les prix fournis par des fournisseurs tiers ou sur des modèles internes d'établissement des prix et ne peut facilement observer les données de marché utilisées pour établir le prix de ces instruments (niveau 3).

Titres hypothécaires

La juste valeur des titres hypothécaires résidentiels est surtout déterminée au moyen de prix fournis par des courtiers tiers et des fournisseurs indépendants de données de marché, lorsque le marché est plus actif (niveau 2). Lorsque le marché n'est pas actif, on utilise un modèle interne d'établissement des prix (niveau 3).

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée au moyen de cours sur des marchés actifs, s'il en est. Pour les titres de capitaux propres qui sont négociés moins fréquemment, la juste valeur est déterminée en fonction du plus récent cours de marché. Lorsqu'il existe un écart important entre le prix d'achat et le prix de vente, la juste valeur est déterminée en fonction du cours de titres similaires (niveau 2).

Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas accessibles facilement, comme c'est le cas pour les titres de capitaux propres d'entités non cotées, la juste valeur correspond à un multiple du bénéfice sous-jacent ou à un pourcentage des actifs sous-jacents tiré des états du commandité tiers (niveau 3).

Fonds de revenu et fonds de couverture

La juste valeur des fonds de revenus et des fonds de couverture est fondée sur des cours de marché observables, s'il en est. Lorsqu'il n'existe aucun cours de marché ou aucun cours sur un marché actif, la juste valeur est établie en fonction de la valeur liquidative la plus récente, des états financiers du fonds et d'autres informations financières obtenues auprès de gestionnaires de fonds tiers au niveau du fonds. Ces données d'entrée ne sont pas considérées comme observables, puisque nous ne pouvons pas demander le rachat de ces fonds à leur valeur liquidative (niveau 3).

Instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés négociés en bourse sont fondées sur les cours de marché, alors que celles des instruments dérivés négociés de gré à gré ou négociés sur un marché inactif sont déterminées en fonction de modèles de fixation des prix, lesquels reposent sur des données d'entrée comme les cours de marché et les prix contractuels courants des instruments sous-jacents, ainsi que la valeur temps et la courbe de rendement, ou de facteurs de volatilité sous-jacents aux positions (niveau 2). L'établissement de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit, des frais de financement estimatifs et des coûts directs continus sur la durée des instruments.

Les produits dérivés évalués au moyen de techniques d'évaluation à l'aide de données non observables comprennent surtout les swaps de taux d'intérêt et les options, les swaps de devises et les contrats de change à terme. Les techniques d'évaluation les plus fréquentes comprennent les modèles de tarification de gré à gré et de swap, utilisant les calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données dont le cours de change, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt (niveau 2).

Les produits dérivés évalués selon une méthode d'évaluation reposant sur d'importantes données d'entrée non observables sont les contrats à long terme (swaps de taux d'intérêt et de devises, contrats de change à terme, contrats d'options et certains swaps sur défaillance) et d'autres produits dérivés visant un groupe d'actifs, de marchandises ou de monnaies. Ces modèles intègrent certaines données non observables importantes telles que la volatilité et la corrélation (niveau 3).

Prêts

La juste valeur estimative des prêts comptabilisés au coût amorti tient compte des variations du niveau général des taux d'intérêt et de la solvabilité des emprunteurs depuis le montage ou l'achat des prêts. Les méthodes d'évaluation particulières qui ont été utilisées sont les suivantes :

- Pour les prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe canadiens, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus, compte tenu des remboursements anticipés attendus et selon la meilleure estimation de la direction quant aux taux d'intérêt moyens offerts sur le marché pour des prêts hypothécaires comportant des modalités résiduelles similaires (niveau 3).

- Pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir, ajustées pour tenir compte des pertes sur créances prévues liées au portefeuille (niveau 3).
- Pour tous les autres prêts à taux fixe, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 3).
- La juste valeur de tous les prêts à taux variable est présumée être égale à la valeur comptable.

La juste valeur des prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la protection de crédit, s'il en est, acquise par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit.

Dépôts

Il est présumé que la juste valeur des dépôts payables à vue ou à préavis et des dépôts à taux variable payables à une date déterminée est égale à la valeur comptable.

La juste valeur estimative des dépôts à taux fixe payables de particuliers au Canada est obtenue en actualisant les sorties de trésorerie futures contractuelles prévues en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux taux d'intérêt moyens pratiqués sur le marché pour des dépôts comportant des durées à courir jusqu'à l'échéance similaires (niveau 2).

La juste valeur des dépôts aux termes du programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus au moyen de données d'entrée observables du marché (niveau 2).

La juste valeur de tous les autres dépôts à taux fixe est évaluée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus selon des taux d'intérêt déterminés au moyen des courbes appropriées de swaps de devises pour le reste de la durée à courir (niveau 2).

La juste valeur des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés est évaluée au moyen de modèles d'évaluation du prix des options dont les données d'entrée sont similaires à celles d'autres dérivés sur taux d'intérêt ou sur actions (niveau 2). La juste valeur de certains dérivés incorporés est déterminée en fonction des valeurs liquidatives (niveau 3).

Déventures subordonnées et autres passifs

La juste valeur des déventures subordonnées, y compris les déventures émises par des filiales qui sont incluses dans les autres passifs, est établie d'après le cours du marché, s'il en est, ou d'après le prix actuel sur le marché pour des titres de créance comportant des modalités et des risques similaires (niveau 2). La juste valeur des autres passifs est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés en fonction des courbes de swaps de devises appropriées pour la durée résiduelle (niveau 2).

Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites plus haut. Les justes valeurs présentées ne tiennent pas compte des actifs non financiers comme les immobilisations corporelles, les participations dans des sociétés associées, les métaux précieux ainsi que le goodwill et autres immobilisations incorporelles.

	2015			2014		
	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable (défavorable)	Juste valeur totale	Valeur comptable totale	Favorable (défavorable)
Aux 31 octobre (en millions de dollars)						
Actifs						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	73 927 \$	73 927 \$	– \$	56 730 \$	56 730 \$	– \$
Actifs détenus à des fins de transaction	99 140	99 140	–	113 248	113 248	–
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	320	320	–	111	111	–
Titres pris en pension et titres empruntés	87 312	87 312	–	93 866	93 866	–
Instruments financiers dérivés	41 003	41 003	–	33 439	33 439	–
Titres de placement	43 281	43 216	65	38 662	38 662	–
Prêts	463 047	458 628	4 419	428 616	424 309	4 307
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 296	10 296	–	9 876	9 876	–
Autres actifs financiers	9 024	9 024	–	7 029	7 029	–
Passifs						
Dépôts	602 606	600 919	(1 687)	555 754	554 017	(1 737)
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	1 486	1 486	–	465	465	–
Acceptations	10 296	10 296	–	9 876	9 876	–
Obligations liées aux titres vendus à découvert	20 212	20 212	–	27 050	27 050	–
Instruments financiers dérivés	45 270	45 270	–	36 438	36 438	–
Obligations liées aux titres mis en pension et aux titres prêtés	77 015	77 015	–	88 953	88 953	–
Déventures subordonnées	6 234	6 182	(52)	5 073	4 871	(202)
Autres passifs financiers	25 778	25 443	(335)	21 668	21 218	(450)

Les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des coûts liés à la liquidité constituent la principale cause des variations de la juste valeur des instruments financiers de la Banque, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à la valeur comptable. En ce qui a trait aux instruments financiers de la Banque qui sont inscrits au coût ou au coût amorti, la valeur comptable n'est pas ajustée en fonction des augmentations ou des diminutions de la juste valeur découlant des fluctuations du marché, y compris celles attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt. La valeur comptable des titres de placement disponibles à la vente, des instruments dérivés et des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est continuellement ajustée en fonction de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente et des instruments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015				2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente								
Actifs								
Métaux précieux ¹⁾	– \$	10 550 \$	– \$	10 550 \$	– \$	7 286 \$	– \$	7 286 \$
Actifs détenus à des fins de transaction								
Prêts	–	18 341	–	18 341	–	14 508	–	14 508
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	7 295	–	–	7 295	13 848	–	–	13 848
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	5 281	–	5 281	–	7 531	–	7 531
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	5 313	368	–	5 681	9 212	1 764	–	10 976
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	9 512	1 515	–	11 027	8 004	2 230	–	10 234
Titres de sociétés et autres titres de créance	163	13 162	67	13 392	85	12 453	32	12 570
Fonds de revenus et fonds de couverture	93	1 728	1 218	3 039	144	2 946	1 282	4 372
Titres de capitaux propres	32 553	107	5	32 665	35 564	217	51	35 832
Autres ²⁾	2 419	–	–	2 419	3 377	–	–	3 377
	57 348 \$	51 052 \$	1 290 \$	109 690 \$	70 234 \$	48 935 \$	1 365 \$	120 534 \$
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres de placement³⁾								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	5 752 \$	1 997 \$	– \$	7 749 \$	5 520 \$	1 331 \$	– \$	6 851 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 085	2 621	–	3 706	803	2 500	–	3 303
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	9 678	150	–	9 828	6 096	130	–	6 226
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	6 003	6 233	447	12 683	5 793	4 779	411	10 983
Obligations de pays désignés à marché naissant	–	–	–	–	–	45	–	45
Titres de sociétés et autres titres de créance	921	4 212	137	5 270	889	5 260	500	6 649
Titres hypothécaires	97	187	23	307	–	99	39	138
Titres de capitaux propres	1 665	224	1 133	3 022	3 087	208	1 006	4 301
	25 201 \$	15 624 \$	1 740 \$	42 565 \$	22 188 \$	14 352 \$	1 956 \$	38 496 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	14 584 \$	36 \$	14 620 \$	– \$	12 668 \$	146 \$	12 814 \$
Contrats de change et sur l'or	1	19 741	–	19 742	2	14 996	–	14 998
Contrats sur titres de capitaux propres	173	2 032	102	2 307	237	1 547	573	2 357
Dérivés de crédit	–	850	–	850	–	970	4	974
Contrats sur marchandises	1 656	1 828	–	3 484	875	1 380	41	2 296
	1 830 \$	39 035 \$	138 \$	41 003 \$	1 114 \$	31 561 \$	764 \$	33 439 \$
Passifs								
Dépôts ⁴⁾	– \$	43 \$	1 192 \$	1 235 \$	– \$	136 \$	1 011 \$	1 147 \$
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net								
Obligations liées aux titres vendus à découvert	– \$	1 486 \$	– \$	1 486 \$	– \$	465 \$	– \$	465 \$
	17 073 \$	3 139 \$	– \$	20 212 \$	24 025 \$	3 025 \$	– \$	27 050 \$
Instruments financiers dérivés								
Contrats de taux d'intérêt	– \$	13 443 \$	81 \$	13 524 \$	– \$	13 003 \$	52 \$	13 055 \$
Contrats de change et sur l'or	3	21 470	–	21 473	3	13 927	–	13 930
Contrats sur titres de capitaux propres	233	2 172	170	2 575	463	1 711	456	2 630
Dérivés de crédit	–	2 542	12	2 554	–	3 947	2	3 949
Contrats sur marchandises	1 201	3 943	–	5 144	579	2 295	–	2 874
	1 437 \$	43 570 \$	263 \$	45 270 \$	1 045 \$	34 883 \$	510 \$	36 438 \$
Instruments non comptabilisés à la juste valeur⁵⁾								
Actifs								
Titres de placement détenus jusqu'à leur échéance	131 \$	585 \$	– \$	716 \$	– \$	166 \$	– \$	166 \$
Prêts ⁶⁾	–	–	260 583	260 583	–	–	248 177	248 177
Passifs								
Dépôts ^{6), 7)}	–	252 382	–	252 382	–	267 343	–	267 343
Créances de second rang	–	6 234	–	6 234	–	5 073	–	5 073
Autres passifs	–	11 041	–	11 041	–	10 318	–	10 318

1) La juste valeur des métaux précieux se fonde sur les cours du marché et les prix au comptant à terme.

2) Ces montants représentent principalement des positions sur métaux de base dont la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs.

3) Exclusion faite de placements détenus jusqu'à leur échéance de 716 \$ (166 \$ en 2014).

4) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

5) Ces montants représentent la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers dont la valeur comptable ne constitue pas une approximation raisonnable de la juste valeur.

6) Exclusion faite des instruments à taux variable puisque leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

7) Ces montants ne tiennent pas compte des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Évaluations de la juste valeur non récurrentes

Il n'y avait aucune évaluation non récurrente aux 31 octobre 2015 et 2014.

Variations de la juste valeur des instruments de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs englobent des obligations non liquides de gouvernements, des obligations de sociétés fortement structurées, des titres hypothécaires, des placements non liquides dans des fonds, des titres de capitaux propres d'entités non cotées, des fonds de revenu, des fonds de couverture et des dérivés complexes, ainsi que les dérivés incorporés à des billets de dépôt structurés.

Les tableaux qui suivent résument les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Les soldes positifs représentent des actifs alors que les soldes négatifs représentent des passifs. En conséquence, les montants positifs indiquent des achats d'actifs ou des règlements de passifs alors que les montants négatifs indiquent des ventes d'actifs ou des émissions de passifs.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2015						Variation des profits (pertes) latents comptabilisés en résultat net pour les instruments toujours détenus ³⁾
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2014	Profits (pertes) comptabilisés en résultat net ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ²⁾	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers (depuis) le niveau 3	
Actifs détenus à des fins de transaction							
Titres de sociétés et autres titres de créance	32 \$	(3) \$	– \$	38 \$	– \$	– \$	67 \$
Fonds de revenu et fonds de couverture	1 303	193	–	16	(269)	–	1 243
Titres de capitaux propres	51	6	–	–	(52)	–	5
	1 386	196	–	54	(321)	–	1 315
Titres de placement							
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	411	5	25	678	(672)	–	447
Titres de sociétés et autres titres de créance	500	39	(17)	3	(388)	–	137
Titres hypothécaires	39	–	–	–	(16)	–	23
Titres de capitaux propres	1 006	101	82	157	(213)	–	1 133
	1 956	145	90	838	(1 289)	–	1 740
Instruments financiers dérivés – actifs							
Contrats de taux d'intérêt	146	1	–	15	(26)	(100)	36
Contrats sur titres de capitaux propres	573	71	–	19	(99)	(462)	102
Dérivés de crédit	4	(4)	–	–	–	–	–
Contrats sur marchandises	41	4	–	–	(12)	(33)	–
Instruments financiers dérivés – passifs							
Contrats de taux d'intérêt	(52)	–	–	(38)	9	–	(81)
Contrats sur titres de capitaux propres	(456)	(56)	–	(16)	168	190	(170)
Dérivés de crédit	(2)	(4)	–	(6)	–	–	(12)
Contrats sur marchandises et autres contrats	–	–	–	–	258	(258)	–
	254	12	–	(26)	298	(663)	(125)
Dépôts ⁷⁾	(1 011)	(181)	–	–	–	–	(1 192)
Total	2 585	172	90	866	(1 312)	(663)	1 738

- 1) Les profits et pertes sur les actifs détenus à des fins de transaction ainsi que sur tous les instruments financiers dérivés sont inscrits dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net. Les profits et pertes sur la cession de titres de placement sont inscrits dans le « Profit net sur la vente de titres de placement » à l'état consolidé du résultat net.
- 2) Les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des titres de placement sont présentés au poste « Variation nette des profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente » à l'état consolidé du résultat global.
- 3) Ces montants représentent les profits et pertes découlant des variations de la juste valeur des instruments de niveau 3 toujours détenus à la clôture de la période qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.
- 4) Les actifs détenus à des fins de transaction comprennent des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat d'un montant négligeable.
- 5) Les profits latents sur les parts de fonds de revenu et de fonds de couverture sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'un billet lié à des actions et de certains autres instruments dérivés visés par des opérations structurées. Les profits et les pertes de compensation sont pris en compte dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net.
- 6) Certains profits et pertes latents sur les actifs et les passifs dérivés sont compensés en grande partie par les variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché d'autres instruments pris en compte dans les « Revenus provenant des activités de transaction » à l'état consolidé du résultat net, ces instruments agissant comme couverture économique à l'égard de certains actifs et passifs dérivés.
- 7) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Le tableau qui suit résume les variations se rapportant aux instruments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2014						Juste valeur au 31 octobre 2014
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2013	Profits (pertes) comptabilisés en résultat net ¹⁾	Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Achats/ émissions	Ventes/ règlements	Transferts vers (depuis) le niveau 3	
Actifs détenus à des fins de transaction²⁾							
Titres de placement	1 400 \$	107 \$	– \$	121 \$	(242) \$	–	1 386 \$
Instruments financiers dérivés	(337)	(41)	–	303	449	(120)	254
Dépôts ³⁾	(937)	(74)	–	–	–	–	(1 011)

- 1) Les profits et les pertes se rapportant à des éléments de niveau 3 peuvent être compensés par des profits ou des pertes se rapportant à des couvertures connexes de niveaux 1 ou 2.
- 2) Les titres détenus à des fins de transaction comprennent un montant négligeable d'actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.
- 3) Ces montants représentent des dérivés incorporés qui sont séparés de billets de dépôt structurés.

Transferts importants

Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations ou d'informations devenant disponibles visant les données servant à l'évaluation et le caractère observable de ces dernières. La Banque constate les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de l'exercice où les transferts ont lieu. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1, 2 et 3.

Des actifs dérivés d'un montant net de 595 millions de dollars ont été virés depuis le niveau 3 vers le niveau 2, principalement en ce qui a trait à des dérivés liés aux capitaux propres. Des passifs dérivés d'un montant net de 68 millions de dollars ont été virés vers le niveau 3. Un montant de 67 millions de dollars a été transféré depuis le niveau 2 et un montant de 1 million de dollars a été transféré depuis le niveau 1.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, les transferts importants suivants ont été effectués entre les niveaux 1, 2 et 3.

Des actifs dérivés d'un montant net de 30 millions de dollars ont été virés du niveau 3 au niveau 2 et des passifs dérivés d'un montant net de 90 millions de dollars ont été virés du niveau 3 au niveau 2.

Tous les transferts ont été effectués par suite de l'obtention de nouvelles informations quant au caractère observable des données utilisées dans l'évaluation.

Analyse de sensibilité du niveau 3

La juste valeur des instruments de niveau 3 est déterminée à l'aide de jugements posés par la direction quant à la valeur appropriée des données non observables. En raison de la nature non observable des données utilisées, il peut planer une incertitude en ce qui a trait à l'évaluation des instruments de niveau 3. La direction a utilisé des hypothèses de rechange raisonnablement possibles pour déterminer la sensibilité à ces données et l'incidence potentielle pouvant en résulter sur la juste valeur de ces instruments de niveau 3, comme l'illustre le tableau suivant.

	Techniques d'évaluation	Importantes données non observables	Fourchette d'estimations (moyennes pondérées) des données non observables ¹⁾	Variation de la juste valeur en raison d'hypothèses de rechange raisonnablement possibles (en millions de dollars)
Actifs détenus à des fins de transaction²⁾				
Titres de sociétés et autres titres de créance	Fondée sur un modèle	Corrélation de défaut	56 % - 84 %	–
Titres de placement²⁾				
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	Fondée sur le prix	Prix	100 %	(2)/–
Titres de sociétés et autres titres de créance	Fondée sur le prix Fondée sur un modèle	Prix Corrélation de défaut	95 % 56 % - 84 %	(1)/1
Titres hypothécaires	Fondée sur le prix	Prix	95 %	(1)/1
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des taux d'intérêt	7 % - 157 %	(19)/19
Contrats sur titres de capitaux propres	Modèle d'établissement du prix des options	Volatilité des capitaux propres Corrélation d'actions uniques	4 % - 98 % (77) % - 98 %	(5)/5
Dérivés de crédit	Fondée sur un modèle	Corrélation de défaut	43 % - 84 %	(1)/1

1) La fourchette d'estimations représente les données les moins élevées et les plus élevées réellement utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers, par catégories d'instruments financiers.

2) L'évaluation des titres de capitaux propres d'entités non cotées, des placements dans des fonds de couverture et des dérivés incorporés, séparés des billets structurés, nécessite la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds. Les valeurs liquidatives ne sont pas considérées comme observables étant donné que les instruments ne peuvent pas être remis pour rachat à cette valeur. La fourchette d'estimation de la valeur liquidative par part ou le prix par action n'a pas été présentée pour ces instruments étant donné que l'évaluation n'est pas effectuée à l'aide d'un modèle.

La Banque exerce son jugement pour déterminer quelles données non observables sont utilisées pour calculer la juste valeur des instruments de niveau 3.

La section qui suit présente les données non observables importantes des instruments de niveau 3.

Corrélation

La corrélation d'un dérivé de crédit ou d'un instrument d'emprunt s'entend de la probabilité qu'une seule défaillance entraîne une succession de défaillances.

Elle influe sur la distribution des défaillances dans le portefeuille et, par conséquent, sur l'évaluation d'instruments comme les tranches de TCFG. Une corrélation plus élevée peut se traduire par une hausse ou par une baisse de la juste valeur, en fonction du rang de l'instrument.

La corrélation est prise en compte dans l'établissement du prix des dérivés liés aux capitaux propres lorsque la relation entre la variation des prix de deux ou plus des actifs sous-jacents est pertinente.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variation du prix d'un titre. La volatilité historique correspond souvent à la déviation standard annualisée de la variation du prix quotidien pour une période donnée. La volatilité implicite est la volatilité qui, lorsqu'elle est utilisée dans le cadre d'un modèle d'établissement du prix des options, se traduit par une valeur équivalant à la valeur de marché courante de l'option.

8 Actifs détenus à des fins de transaction

a) Titres détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres détenus à des fins de transaction :

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans			
Titres détenus à des fins de transaction								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	338 \$	1 054 \$	3 154 \$	991 \$	1 758 \$	– \$	7 295 \$	
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	420	594	1 422	1 169	1 676	–	5 281	
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	728	455	1 314	1 555	1 629	–	5 681	
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 902	2 501	3 142	1 631	1 851	–	11 027	
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	35 704	35 704	
Autres	1 294	2 212	6 137	1 963	1 751	35	13 392	
Total	4 682 \$	6 816 \$	15 169 \$	7 309 \$	8 665 \$	35 739 \$	78 380 \$	
Total par monnaies (en dollars canadiens)								
Dollar canadien	1 429 \$	1 971 \$	5 457 \$	2 633 \$	3 937 \$	18 992 \$	34 419 \$	
Dollar américain	1 289	2 348	6 312	2 995	2 906	5 918	21 768	
Peso mexicain	389	689	959	28	84	680	2 829	
Autres devises	1 575	1 808	2 441	1 653	1 738	10 149	19 364	
Total des titres détenus à des fins de transaction	4 682 \$	6 816 \$	15 169 \$	7 309 \$	8 665 \$	35 739 \$	78 380 \$	
Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)								
	Durée à courir jusqu'à l'échéance						Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans			
Titres détenus à des fins de transaction								
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 222 \$	1 115 \$	5 778 \$	3 895 \$	1 838 \$	– \$	13 848 \$	
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 323	1 530	2 161	869	1 648	–	7 531	
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	54	365	4 525	2 699	3 333	–	10 976	
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	1 809	1 363	3 773	1 483	1 806	–	10 234	
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	40 204	40 204	
Autres	723	1 605	6 604	1 903	1 735	–	12 570	
Total	5 131 \$	5 978 \$	22 841 \$	10 849 \$	10 360 \$	40 204 \$	95 363 \$	
Total par monnaies (en dollars canadiens)								
Dollar canadien	3 012 \$	2 877 \$	10 542 \$	5 481 \$	5 265 \$	30 435 \$	57 612 \$	
Dollar américain	743	1 575	7 710	3 930	3 356	3 013	20 327	
Peso mexicain	218	216	573	80	60	475	1 622	
Autres devises	1 158	1 310	4 016	1 358	1 679	6 281	15 802	
Total des titres détenus à des fins de transaction	5 131 \$	5 978 \$	22 841 \$	10 849 \$	10 360 \$	40 204 \$	95 363 \$	

b) Prêts détenus à des fins de transaction

Le tableau qui suit présente la répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Prêts détenus à des fins de transaction^{1), 2)}		
États-Unis ³⁾	9 990 \$	8 266 \$
Europe ⁴⁾	3 525	2 408
Asie-Pacifique ⁴⁾	3 657	2 957
Canada ⁴⁾	394	123
Autres ⁴⁾	775	754
Total	18 341 \$	14 508 \$

- 1) La répartition par secteurs géographiques des prêts détenus à des fins de transaction se fonde sur le lieu d'origine du risque ultime de l'actif sous-jacent.
- 2) Les prêts sont libellés en dollars américains.
- 3) Comprend des prêts détenus à des fins de transaction servant de couverture à des swaps de crédit sur rendement total liés à des prêts s'établissant à 7 094 \$ (5 437 \$ en 2014), tandis que le reste a trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.
- 4) Ces prêts ont essentiellement trait aux activités de transactions sur métaux précieux et aux activités de prêt à court terme.

9 Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Conformément à sa stratégie de gestion des risques, la Banque a choisi de désigner certains instruments financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Ces instruments comprennent :

- certains placements afin de réduire substantiellement la non-concordance de traitement en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces actifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes;
- certains passifs au titre de billets de dépôt comportant des modalités de renouvellement et des modalités liées à des actions afin de réduire considérablement la non-concordance de traitement en matière de comptabilisation entre les variations de la juste valeur de ces passifs et les variations de la juste valeur des dérivés connexes.

Les variations de la juste valeur des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées en résultat net. Les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net, sauf si ce traitement devait créer ou accroître une non-concordance comptable. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Dans le cas des passifs au titre des billets de dépôt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, la présentation des variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque dans les autres éléments du résultat global ne crée ni n'accroît une non-concordance comptable, puisque la Banque ne couvre actuellement pas le risque de crédit qui lui est propre.

Le cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque est déterminé à un moment donné au moyen d'une comparaison de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de ces passifs actualisée au taux de financement effectif de la Banque, et de la valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisée à un taux de référence. La variation de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit est déterminée en fonction de la variation du cumul des ajustements de la juste valeur découlant du risque de crédit propre à la Banque.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur.

31 octobre (en millions de dollars)	Juste valeur		Variations de la juste valeur		Cumul des variations de la juste valeur ¹⁾	
	Aux		Pour les exercices clos les			
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Titres de placement ²⁾	107 \$	111 \$	(1)\$	– \$	12 \$	13 \$
Prêts ²⁾	213	–	18	–	18	–
Passifs au titre de billets de dépôt ³⁾	1 486	465	106	16	124	18

- 1) Le cumul des variations de la juste valeur est évalué à compter de la date de comptabilisation initiale des instruments.
- 2) Les montants des profits ou des pertes sont constatés dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».
- 3) Les variations de la juste valeur découlant de l'évolution du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées sous « Autres éléments du résultat global ». Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ainsi que le montant à l'échéance contractuelle et la valeur comptable de ces passifs.

	Dépôts à terme				
	Montant à l'échéance contractuelle ¹⁾	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et le montant à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque pour la période comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	Cumul des variations de la juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à la Banque ¹⁾
Au 31 octobre 2015	1 610 \$	1 486 \$	124 \$	20 \$	15 \$
Au 31 octobre 2014	483 \$	465 \$	18 \$	s.o.	(5)\$

- 1) Le cumul des variations de la juste valeur est comptabilisé à compter de la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

10 Instruments financiers dérivés

a) Montants notionnels

Le tableau qui suit indique le total des montants notionnels des instruments dérivés non réglés par types et ventilés selon que la Banque les utilise à des fins de transaction ou les désigne dans des relations de couverture. Les montants notionnels de ces contrats représentent le volume d'instruments dérivés non réglés et non pas le profit ou la perte éventuel afférent au risque de marché ou au risque de crédit de ces instruments. Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué en vue de l'établissement des flux de trésorerie à échanger. Les dérivés de crédit classés dans la catégorie « Autres contrats dérivés » se composent principalement de swaps sur défaillance achetés ou vendus. Dans une moindre mesure, cette catégorie comprend également des swaps sur rendement total liés à des prêts et à des titres de créance. Les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres produits de base tels que l'énergie et les métaux communs sont classés dans les « Autres contrats dérivés – autres ».

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015			2014		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Contrats de taux d'intérêt						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	140 240 \$	– \$	140 240 \$	206 138 \$	– \$	206 138 \$
Options achetées	29 670	–	29 670	31 294	–	31 294
Options vendues	28 755	–	28 755	31 953	–	31 953
	198 665	–	198 665	269 385	–	269 385
De gré à gré						
Contrats de garantie de taux	4 613	–	4 613	32 582	–	32 582
Swaps	582 414	31 280	613 694	605 342	47 291	652 633
Options achetées	31 734	–	31 734	16 622	–	16 622
Options vendues	32 900	–	32 900	18 757	–	18 757
	651 661	31 280	682 941	673 303	47 291	720 594
De gré à gré (régulé par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Contrats de garantie de taux	852 416	–	852 416	567 049	–	567 049
Swaps	2 136 724	64 994	2 201 718	2 394 336	46 129	2 440 465
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	2 989 140	64 994	3 054 134	2 961 385	46 129	3 007 514
Total	3 839 466 \$	96 274 \$	3 935 740 \$	3 904 073 \$	93 420 \$	3 997 493 \$
Contrats de change et sur l'or						
Cotés en bourse						
Contrats à terme standardisés	6 626 \$	– \$	6 626 \$	4 666 \$	– \$	4 666 \$
Options achetées	251	–	251	64	–	64
Options vendues	–	–	–	–	–	–
	6 877	–	6 877	4 730	–	4 730
De gré à gré						
Au comptant et à terme	431 211	20 419	451 630	430 878	13 422	444 300
Swaps	296 670	41 658	338 328	235 281	30 705	265 986
Options achetées	5 382	–	5 382	3 083	–	3 083
Options vendues	4 884	–	4 884	2 308	–	2 308
	738 147	62 077	800 224	671 550	44 127	715 677
De gré à gré (régulé par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Au comptant et à terme	–	–	–	11	–	11
Swaps	–	–	–	–	–	–
Options achetées	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	334	–	334
	–	–	–	345	–	345
Total	745 024 \$	62 077 \$	807 101 \$	676 625 \$	44 127 \$	720 752 \$
Autres contrats dérivés						
Cotés en bourse						
Capitaux propres de gré à gré	13 594 \$	– \$	13 594 \$	15 986 \$	– \$	15 986 \$
Crédit de gré à gré	–	–	–	–	–	–
Marchandises et autres contrats	106 181	–	106 181	82 512	–	82 512
	119 775	–	119 775	98 498	–	98 498
De gré à gré						
Capitaux propres de gré à gré	47 152	605	47 757	49 887	–	49 887
Crédit de gré à gré	54 020	–	54 020	54 647	–	54 647
Marchandises et autres contrats	43 524	–	43 524	44 017	–	44 017
	144 696	605	145 301	148 551	–	148 551
De gré à gré (régulé par l'intermédiaire de contreparties centrales)						
Capitaux propres de gré à gré	1 198	–	1 198	735	–	735
Crédit de gré à gré	9 913	–	9 913	3 276	–	3 276
Marchandises et autres contrats	101	–	101	512	–	512
	11 212	–	11 212	4 523	–	4 523
Total	275 683 \$	605 \$	276 288 \$	251 572 \$	– \$	251 572 \$
Total des montants notionnels des contrats en cours	4 860 173 \$	158 956 \$	5 019 129 \$	4 832 270 \$	137 547 \$	4 969 817 \$

b) Durée à courir jusqu'à l'échéance

Le tableau qui suit présente un sommaire de la durée à courir jusqu'à l'échéance des montants notionnels des instruments financiers dérivés de la Banque par types :

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	140 106 \$	133 \$	1 \$	140 240 \$
Contrats de garantie de taux	735 756	121 273	–	857 029
Swaps	945 149	1 264 240	606 023	2 815 412
Options achetées	32 246	22 636	6 522	61 404
Options vendues	31 630	23 269	6 756	61 655
	1 884 887	1 431 551	619 302	3 935 740
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	1 535	5 091	–	6 626
Au comptant et à terme	420 551	30 622	457	451 630
Swaps	69 370	187 566	81 392	338 328
Options achetées	3 657	1 926	50	5 633
Options vendues	3 638	1 198	48	4 884
	498 751	226 403	81 947	807 101
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	34 689	26 792	1 068	62 549
Crédit	22 747	37 526	3 660	63 933
Marchandises et autres contrats	89 482	60 324	–	149 806
	146 918	124 642	4 728	276 288
Total	2 530 556 \$	1 782 596 \$	705 977 \$	5 019 129 \$

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats à terme standardisés	205 986 \$	71 \$	81 \$	206 138 \$
Contrats de garantie de taux	423 781	175 099	751	599 631
Swaps	1 189 834	1 378 480	524 784	3 093 098
Options achetées	43 987	–	3 929	47 916
Options vendues	46 033	–	4 677	50 710
	1 909 621	1 553 650	534 222	3 997 493
Contrats de change et sur l'or				
Contrats à terme standardisés	4 421	245	–	4 666
Au comptant et à terme	397 044	46 484	783	444 311
Swaps	46 395	148 764	70 827	265 986
Options achetées	2 420	727	–	3 147
Options vendues	2 317	325	–	2 642
	452 597	196 545	71 610	720 752
Autres contrats dérivés				
Capitaux propres	40 211	25 595	802	66 608
Crédit	17 729	37 676	2 518	57 923
Marchandises et autres contrats	81 465	45 099	477	127 041
	139 405	108 370	3 797	251 572
Total	2 501 623 \$	1 858 565 \$	609 629 \$	4 969 817 \$

c) Risque de crédit

Tout comme les autres actifs financiers, les instruments dérivés sont exposés au risque de crédit, qui découle de la possibilité que les contreparties manquent à leurs obligations envers la Banque. Toutefois, bien que le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers corresponde au montant du principal, déduction faite de tout compte de correction de valeur pour pertes sur créances applicable, le risque de crédit associé aux instruments dérivés ne correspond normalement qu'à une faible fraction du montant notionnel de l'instrument dérivé.

De façon générale, les contrats dérivés exposent la Banque au risque de pertes sur créances si les variations des taux du marché influent négativement sur la position d'une contrepartie et si celle-ci manque à son engagement de paiement. En conséquence, l'exposition au risque de crédit associée aux instruments dérivés correspond à la juste valeur positive de l'instrument.

Les instruments dérivés négociés de gré à gré, présentent souvent un risque de crédit plus élevé que les instruments négociés sur un marché organisé. La variation nette de la valeur des contrats négociés en bourse est normalement réglée quotidiennement en trésorerie. Les détenteurs de ces contrats se tournent vers un marché organisé pour l'exécution de ces derniers.

La Banque s'efforce de limiter le risque de crédit en négociant avec des contreparties qu'elle considère comme solvables, et les contreparties de grande qualité représentaient une proportion considérable de l'exposition au risque de crédit découlant des transactions sur produits dérivés de la Banque au 31 octobre 2015. Pour contrôler le risque de crédit lié aux produits dérivés, la Banque met en œuvre les mêmes mesures et processus de gestion du risque de crédit que ceux qui sont utilisés dans les activités de prêt aux fins de l'évaluation et de l'approbation du risque de crédit éventuel. La Banque établit des plafonds pour chaque contrepartie, évalue le risque comme étant la juste valeur positive actuelle, majorée pour tenir compte du risque futur, et fait appel à des techniques d'atténuation du risque de crédit comme la compensation et le nantissement.

La Banque obtient le droit de compensation au moyen d'accords généraux de compensation conclus avec des contreparties [des accords généraux standards de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »), en règle générale], lesquels prévoient le règlement net unique de l'ensemble des opérations couvertes par l'accord en cas de défaut ou de résiliation anticipée d'une opération. De cette manière, le risque de crédit associé aux contrats favorables faisant l'objet de l'accord général de compensation n'est éliminé que dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie ne sont réglés qu'après la réalisation des contrats favorables.

Le nantissement est généralement documenté sous la forme d'une annexe sur le soutien du crédit (« ASC ») de l'ISDA, dont les modalités peuvent varier en fonction de l'opinion qu'a chaque partie de la solvabilité de l'autre. Les ASC peuvent exiger qu'une partie fournisse une marge initiale au début de chaque opération. Elles prévoient aussi la possibilité de faire un appel de marge de variation si le risque total lié à l'évaluation à la valeur de marché et non garanti dépasse un seuil préétabli. Une marge de variation peut être unilatérale (ce qui signifie que seule une partie est appelée à fournir une garantie) ou bilatérale (ce qui signifie que l'une ou l'autre des parties peut fournir une garantie, selon celle qui est dans le cours). L'ASC détaillera également les types de garanties que chaque partie juge acceptables et les ajustements qui s'appliqueront à chaque type de garanties. Les modalités de l'accord général de compensation de l'ISDA et des ASC sont prises en compte dans le calcul du risque de crédit de contrepartie (se reporter également à la page 76 du rapport annuel 2015).

Les instruments dérivés utilisés par la Banque comprennent les dérivés de crédit dans ses portefeuilles de placement et de prêts. La Banque accorde de la protection de crédit comme solution de rechange à la prise en charge d'un risque découlant d'une participation dans des actifs constitués d'obligations ou de prêts, tandis qu'elle obtient de la protection de crédit pour gérer ou atténuer les risques de crédit.

Le tableau qui suit présente un sommaire du risque de crédit de la Banque lié aux instruments financiers dérivés. Le montant exposé au risque de crédit (« MERC ») représente le coût de remplacement estimatif, ou la juste valeur positive, pour tous les contrats, compte tenu de l'incidence de l'accord général de compensation ou de la garantie conclue. Le MERC ne reflète pas les pertes réelles ou prévues.

Le risque de crédit équivalent (« RCÉ ») est le MERC auquel on ajoute un montant au titre du risque de crédit éventuel. Ce montant est obtenu à partir d'une formule prescrite par le Surintendant dans sa ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres. Le solde pondéré en fonction des risques est obtenu en multipliant le RCÉ par les exigences en matière de capital (« K »), celles-ci étant multipliées par 12,5 et établies en fonction de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD »), de l'échéance et des facteurs de corrélation déterminés. Le poste « Autres contrats dérivés – Autres » comprend les instruments dérivés liés aux métaux précieux autres que l'or et aux autres marchandises, notamment les dérivés sur l'énergie et les métaux communs.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015				2014			
	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actions ordinaires et assimilées de T1-actifs pondérés en fonction des risques ²⁾	Montant notionnel	Montant exposé au risque de crédit (MERC) ¹⁾	Risque de crédit équivalent (RCÉ) ¹⁾	Actifs pondérés en fonction des risques ¹⁾
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés	140 240 \$	– \$	3 \$	– \$	206 138 \$	– \$	1 030 \$	21 \$
Contrats de garantie de taux	857 029	250	525	45	599 631	106	459	23
Swaps	2 815 412	2 222	10 416	1 871	3 093 098	1 858	9 053	1 475
Options achetées	61 404	–	149	138	47 916	18	106	125
Options vendues	61 655	–	–	–	50 710	–	–	–
	3 935 740	2 472	11 093	2 054	3 997 493	1 982	10 648	1 644
Contrats de change et sur l'or								
Contrats à terme standardisés	6 626	–	249	5	4 666	–	232	5
Au comptant et à terme	451 630	2 328	6 742	1 860	444 311	2 451	6 303	1 565
Swaps	338 328	1 759	8 592	2 214	265 986	1 495	6 190	1 426
Options achetées	5 633	199	328	98	3 147	19	69	19
Options vendues	4 884	–	–	–	2 642	–	–	–
	807 101	4 286	15 911	4 177	720 752	3 965	12 794	3 015
Autres contrats dérivés								
Capitaux propres	62 549	1 228	6 534	2 049	66 608	860	5 726	2 260
Crédit	63 933	261	2 643	608	57 923	548	1 405	374
Marchandises et autres contrats	149 806	2 288	11 347	1 945	127 041	1 582	11 863	1 702
	276 288	3 777	20 524	4 602	251 572	2 990	18 994	4 336
Ajustement d'évaluation du crédit ²⁾	–	–	–	7 183	–	–	–	5 632
Total des instruments dérivés	5 019 129 \$	10 535 \$	47 528 \$	18 016 \$	4 969 817 \$	8 937 \$	42 436 \$	14 627 \$
Montants réglés par l'intermédiaire de contreparties centrales³⁾								
Cotés en bourse	325 317	–	8 172	163	372 613	–	9 247	185
De gré à gré	3 065 346	–	6 331	127	3 012 382	–	6 072	121
	3 390 663 \$	– \$	14 503 \$	290 \$	3 384 995 \$	– \$	15 319 \$	306 \$

1) Les montants présentés ne comprennent pas les garanties et les accords généraux de compensation par produit. Les montants liés aux accords généraux de compensation et aux garanties ont totalisé 30 467 \$ (24 502 \$ en 2014) pour le MERC et 50 078 \$ (39 276 \$ en 2014) pour le RCÉ.

2) Depuis 2014, conformément aux directives du BSIF, le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques s'établit à 0,57. En 2015, l'ajustement de l'évaluation du crédit s'est établi à 0,64.

3) Les montants sont inclus dans le total des instruments dérivés présentés ci-dessus. Les montants comprennent les expositions réglées directement par l'intermédiaire de contreparties centrales de même que les expositions réglées par l'intermédiaire de membres de compensation des contreparties centrales.

d) Juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur des instruments dérivés par types, ventilés selon que la Banque les détient à des fins de transaction ou les désigne dans une relation de couverture.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015		2015		2014	
	Juste valeur moyenne		Juste valeur à la clôture de l'exercice		Juste valeur à la clôture de l'exercice ¹⁾	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	166 \$	3 \$	250 \$	3 \$	113 \$	4 \$
Swaps	14 008	13 406	12 871	12 770	11 908	12 374
Options	135	159	107	104	119	152
	14 309	13 568	13 228	12 877	12 140	12 530
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré	7 891	6 696	5 358	5 192	7 573	6 423
Swaps	9 679	11 772	10 694	13 517	6 055	6 534
Options	185	122	227	131	50	53
	17 755	18 590	16 279	18 840	13 678	13 010
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres	2 716	2 379	2 276	2 574	2 346	2 631
Crédit	654	3 350	841	2 554	910	3 948
Marchandises et autres contrats	3 516	5 132	3 507	5 143	2 327	2 873
	6 886	10 861	6 624	10 271	5 583	9 452
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction	38 950 \$	43 019 \$	36 131 \$	41 988 \$	31 401 \$	34 992 \$
Couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps			1 316 \$	679 \$	696 \$	494 \$
Contrats de change et sur l'or						
Contrats à terme de gré à gré			301	578	77	273
Swaps			3 223	2 025	1 265	679
			3 524 \$	2 603 \$	1 342 \$	952 \$
Autres contrats dérivés						
Capitaux propres			32 \$	– \$	– \$	– \$
Évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de couverture			4 872 \$	3 282 \$	2 038 \$	1 446 \$
Total des instruments financiers dérivés figurant dans l'état de la situation financière			41 003 \$	45 270 \$	33 439 \$	36 438 \$
Moins : incidence des accords généraux de compensation et des garanties ²⁾			30 468	30 468	24 502	24 502
Instruments financiers dérivés, montant net ²⁾			10 535 \$	14 802 \$	8 937 \$	11 936 \$

1) La juste valeur moyenne de l'évaluation à la valeur de marché des instruments dérivés détenus à des fins de transaction s'est établie comme suit pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 : favorable dans une mesure de 25 829 \$ et défavorable dans une mesure de 29 502 \$. Les montants de la juste valeur moyenne se fondent sur les 13 derniers soldes de fin de mois.

2) Les montants des accords généraux de compensation sont fondés sur les exigences de fonds propres prescrites par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») et par le BSIF. Ces critères autorisent la compensation lorsqu'il y a des contrats juridiquement exécutoires qui prévoient un règlement net en cas de défaut, de faillite, de liquidation ou d'autres circonstances similaires.

e) Activités de couverture

Les activités de couverture de la Banque admissibles à la comptabilité de couverture sont les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissement net.

Inefficacité des relations de couverture

En raison de la partie inefficace des couvertures désignées, la Banque a inscrit les montants qui suivent dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres » :

Pour les exercices clos le 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Couvertures de juste valeur		
Profit inscrit (perte inscrite) sur les éléments couverts	(220)\$	55 \$
Profit inscrit (perte inscrite) sur les instruments de couverture	198	(74)
Inefficacité	(22)\$	(19)\$
Couvertures de flux de trésorerie		
Inefficacité	(27)\$	(2)\$

Instruments de couverture

La valeur de marché est présentée par types de relations :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015		2014	
	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de juste valeur ¹⁾	1 557 \$	715 \$	791 \$	566 \$
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture de flux de trésorerie	3 205	2 055	1 183	632
Instruments dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net ¹⁾	110	512	64	248
Total des instruments dérivés désignés dans des relations de couverture	4 872 \$	3 282 \$	2 038 \$	1 446 \$

1) Au 31 octobre 2015, la juste valeur des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture d'investissement net et de juste valeur s'établissait à 7 428 \$ (6 666 \$ en 2014). Ces instruments de couverture non dérivés sont présentés dans les « Dépôts – Autres institutions financières » à l'état consolidé de la situation financière.

Couvertures de flux de trésorerie

Les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie visant des éléments couverts devraient se produire ainsi que leur incidence sur l'état consolidé du résultat net sont les suivants :

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	1 431 \$	9 543 \$	3 801 \$
Sorties de trésorerie liées à des passifs	(14 803)	(18 172)	(3 296)
Flux de trésorerie nets	(13 372)\$	(8 629)\$	505 \$

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Moins de un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
Entrées de trésorerie liées à des actifs	619 \$	665 \$	2 363 \$
Sorties de trésorerie liées à des passifs	(5 992)	(11 515)	(2 287)
Flux de trésorerie nets	(5 373)\$	(10 850)\$	76 \$

Les revenus découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument sous-jacent. Les profits ou les pertes de change découlant des flux de trésorerie futurs tirés des éléments monétaires figurant à l'état de la situation financière sont comptabilisés au fur et à mesure. Les revenus prévus sont comptabilisés sur la période à laquelle ils se rapportent.

11 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Banque peut présenter certains actifs et passifs financiers, comme l'illustre le tableau suivant, sur une base nette à l'état consolidé de la situation financière, conformément aux critères énoncés à la note 3, *Principales méthodes comptables*.

Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque, ainsi que l'incidence financière de la compensation d'instruments qui sont visés par des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires ou par des accords semblables, mais qui ne peuvent être compensés à l'état consolidé de la situation financière, ainsi que de garanties disponibles sous forme de trésorerie et d'instruments financiers.

Types d'actifs financiers	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés et compensés à l'état consolidé de la situation financière, montant brut	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	65 026 \$	(24 023)\$	41 003 \$	(22 357)\$	(8 451)\$	10 195 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	95 757	(8 445)	87 312	(8 107)	(74 308)	4 897
Total	160 783 \$	(32 468)\$	128 315 \$	(30 464)\$	(82 759)\$	15 092 \$

Types de passifs financiers	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés et compensés à l'état consolidé de la situation financière, montant brut	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	69 293 \$	(24 023)\$	45 270 \$	(22 357)\$	(8 560)\$	14 353 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	85 460	(8 445)	77 015	(8 107)	(58 090)	10 818
Total	154 753 \$	(32 468)\$	122 285 \$	(30 464)\$	(66 650)\$	25 171 \$

1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultané, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.

2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation existe advenant une défaillance de la contrepartie.

3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.

4) Pour l'exercice 2015, le montant en trésorerie de 1 173 \$ reçu en garantie à l'égard des valeurs de marché positives des instruments financiers ainsi que le montant en trésorerie de 675 \$ donné en garantie à l'égard de l'évaluation à la valeur de marché négative des instruments financiers sont comptabilisés respectivement dans les « Autres passifs » et les « Autres actifs ».

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)

Types d'actifs financiers	Actifs financiers comptabilisés, montant brut	Passifs financiers comptabilisés et compensés à l'état consolidé de la situation financière, montant brut	Actifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	47 036 \$	(13 597)\$	33 439 \$	(19 878)\$	(4 849)\$	8 712 \$
Titres pris en pension et titres empruntés	102 569	(8 703)	93 866	(13 183)	(75 697)	4 986
Total	149 605 \$	(22 300)\$	127 305 \$	(33 061)\$	(80 546)\$	13 698 \$

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)

Types de passifs financiers	Passifs financiers comptabilisés, montant brut	Actifs financiers comptabilisés et compensés à l'état consolidé de la situation financière, montant brut	Passifs financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière, montant net	Montants connexes non compensés à l'état consolidé de la situation financière		
				Incidence des accords généraux de compensation et accords semblables ¹⁾	Garantie ²⁾	Montant net ³⁾
Instruments financiers dérivés ⁴⁾	50 035 \$	(13 597)\$	36 438 \$	(19 878)\$	(3 557)\$	13 003 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	97 656	(8 703)	88 953	(13 183)	(68 168)	7 602
Total	147 691 \$	(22 300)\$	125 391 \$	(33 061)\$	(71 725)\$	20 605 \$

- 1) Ces montants sont visés par un accord général de compensation ou un accord semblable, mais n'ont pas été compensés puisqu'ils ne réunissaient pas les critères de règlement net ou simultanée, ou encore parce que le droit de compensation n'existe qu'advenant une défaillance de la contrepartie.
- 2) Trésorerie et instruments financiers donnés ou reçus en garantie eu égard au total des actifs et des passifs financiers, y compris ceux qui n'ont pas été compensés à l'état consolidé de la situation financière. Ces montants sont présentés à la juste valeur, et le droit de compensation existe advenant une défaillance de la contrepartie.
- 3) Ne représente pas l'exposition réelle de la Banque au risque de crédit, puisque celle-ci a recours à diverses stratégies d'atténuation du risque de crédit en plus d'accords de compensation et d'accords de garantie.
- 4) Pour l'exercice 2014, le montant en trésorerie de 1 268 \$ reçu en garantie à l'égard des valeurs de marché positives des instruments financiers ainsi que le montant en trésorerie de 493 \$ donné en garantie à l'égard de l'évaluation à la valeur de marché négative des instruments financiers sont comptabilisés respectivement dans les « Autres passifs » et les « Autres actifs ».

12 Titres de placement

Les titres de placement comprennent des titres détenus jusqu'à leur échéance et des titres disponibles à la vente.

a) Le tableau qui suit présente une analyse de la valeur comptable des titres de placement :

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans		
Disponibles à la vente							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 \$	199 \$	5 105 \$	1 279 \$	1 164 \$	– \$	7 749 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	0,6	1,0	1,3	2,2	3,1	–	1,7
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	12	1 034	2 482	166	12	–	3 706
Rendement ¹⁾ (en %)	0,1	1,3	1,3	2,3	2,9	–	1,3
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	373	1 118	8 197	140	–	–	9 828
Rendement ¹⁾ (en %)	0,2	0,3	1,1	1,6	–	–	1,0
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 274	4 838	4 323	1 053	195	–	12 683
Rendement ¹⁾ (en %)	2,4	2,0	3,3	4,3	5,4	–	2,8
Obligations de pays désignés à marché naissant	–	–	–	–	–	–	–
Rendement ¹⁾ (en %)	–	–	–	–	–	–	–
Autres titres de créance	846	947	3 503	67	214	–	5 577
Rendement ¹⁾ (en %)	1,2	0,7	1,5	1,7	2,3	–	1,4
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	255	255
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	2 767	2 767
Total des titres disponibles à la vente	3 507	8 136	23 610	2 705	1 585	3 022	42 565
Détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	–	–	74	–	–	–	74
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	–	69	268	8	–	–	345
Autres titres de créance	–	–	232	–	–	–	232
Total des actifs détenus jusqu'à leur échéance	–	69	574	8	–	–	651
Total des titres de placement	3 507 \$	8 205 \$	24 184 \$	2 713 \$	1 585 \$	3 022 \$	43 216 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	5 \$	761 \$	5 899 \$	1 359 \$	1 207 \$	956 \$	10 187 \$
Dollar américain	674	2 033	13 796	498	193	1 536	18 730
Peso mexicain	161	997	1 259	120	83	40	2 660
Autres devises	2 667	4 414	3 230	736	102	490	11 639
Total des titres de placement	3 507 \$	8 205 \$	24 184 \$	2 713 \$	1 585 \$	3 022 \$	43 216 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

Durée à courir jusqu'à l'échéance

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Valeur comptable
Disponibles à la vente							
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada							
Canada	11 \$	237 \$	4 205 \$	1 310 \$	1 088 \$	– \$	6 851 \$
Rendement ¹⁾ (en %)	1,0	2,8	1,7	2,5	1,5	–	1,8
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes							
	–	202	2 614	480	7	–	3 303
Rendement ¹⁾ (en %)	–	1,7	1,5	1,8	3,2	–	1,5
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines							
	321	637	5 261	–	7	–	6 226
Rendement ¹⁾ (en %)	–	–	0,6	–	0,3	–	0,5
Titres de créance d'administrations publiques étrangères							
	2 179	3 784	3 905	661	454	–	10 983
Rendement ¹⁾ (en %)	2,0	2,2	3,5	6,1	6,3	–	3,0
Obligations de pays désignés à marché naissant							
	7	–	11	27	–	–	45
Rendement ¹⁾ (en %)	10,7	–	12,4	4,4	–	–	7,8
Autres titres de créance							
	1 003	1 406	3 734	497	147	–	6 787
Rendement ¹⁾ (en %)	3,0	1,9	1,5	1,2	2,5	–	1,8
Actions privilégiées							
	–	–	–	–	–	368	368
Actions ordinaires							
	–	–	–	–	–	3 933	3 933
Total des titres disponibles à la vente	3 521	6 266	19 730	2 975	1 703	4 301	38 496
Détenus jusqu'à leur échéance							
Titres de créance d'administrations publiques étrangères							
	–	–	146	20	–	–	166
Total des titres de placement	3 521 \$	6 266 \$	19 876 \$	2 995 \$	1 703 \$	4 301 \$	38 662 \$
Total par monnaies (en dollars canadiens)							
Dollar canadien	13 \$	263 \$	6 249 \$	1 352 \$	1 110 \$	1 938 \$	10 925 \$
Dollar américain	549	1 681	7 781	267	150	1 736	12 164
Peso mexicain	332	92	2 170	126	85	44	2 849
Autres devises	2 627	4 230	3 676	1 250	358	583	12 724
Total des titres de placement	3 521 \$	6 266 \$	19 876 \$	2 995 \$	1 703 \$	4 301 \$	38 662 \$

1) Représente le rendement moyen pondéré des titres à revenu fixe.

b) Le tableau qui suit présente une analyse des profits et des pertes latents sur les titres disponibles à la vente :

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Coûts	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada				
	7 558 \$	202 \$	11 \$	7 749 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes				
	3 685	25	4	3 706
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines				
	9 806	29	7	9 828
Titres de créance d'administrations publiques étrangères				
	12 701	32	50	12 683
Obligations de pays désignés à marché naissant				
	–	–	–	–
Autres titres de créance				
	5 531	58	12	5 577
Actions privilégiées				
	413	6	164	255
Actions ordinaires				
	2 104	706	43	2 767
Total des titres disponibles à la vente	41 798 \$	1 058 \$	291 \$	42 565 \$
Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Coûts	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada				
	6 704 \$	147 \$	– \$	6 851 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes				
	3 284	20	1	3 303
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines				
	6 218	11	3	6 226
Titres de créance d'administrations publiques étrangères				
	10 940	60	17	10 983
Obligations de pays désignés à marché naissant				
	39	7	1	45
Autres titres de créance				
	6 666	128	7	6 787
Actions privilégiées				
	412	15	59	368
Actions ordinaires				
	3 097	871	35	3 933
Total des titres disponibles à la vente	37 360 \$	1 259 \$	123 \$	38 496 \$

Le profit net latent de 767 millions de dollars sur les titres disponibles à la vente (1 136 millions de dollars en 2014) est ramené à 267 millions de dollars (847 millions de dollars en 2014) si l'on tient compte de l'incidence des couvertures qualifiées. Le profit latent net sur les titres disponibles à la vente est comptabilisé dans le « Cumul des autres éléments du résultat global ».

c) Le tableau qui suit présente une analyse des titres disponibles à la vente pour lesquels des pertes latentes existent de manière continue :

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes	Coût	Juste valeur	Pertes latentes
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	2 362 \$	2 351 \$	11 \$	– \$	– \$	– \$	2 362 \$	2 351 \$	11 \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	1 302	1 298	4	–	–	–	1 302	1 298	4
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	977	973	4	10	7	3	987	980	7
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	3 532	3 499	33	1 140	1 123	17	4 672	4 622	50
Autres titres de créance	1 625	1 617	8	132	128	4	1 757	1 745	12
Actions privilégiées	1	1	–	383	219	164	384	220	164
Actions ordinaires	419	379	40	39	36	3	458	415	43
Total des titres disponibles à la vente	10 218 \$	10 118 \$	100 \$	1 704 \$	1 513 \$	191 \$	11 922 \$	11 631 \$	291 \$

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Moins de douze mois			Douze mois ou plus			Total		
	Coûts	Juste valeur	Pertes latentes	Coûts	Juste valeur	Pertes latentes	Coûts	Juste valeur	Pertes latentes
Titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada	359 \$	359 \$	– \$	80 \$	80 \$	– \$	439 \$	439 \$	– \$
Titres de créance d'administrations publiques provinciales et municipales canadiennes	100	100	–	109	108	1	209	208	1
Titres de créance du Trésor américain et d'autres administrations publiques américaines	293	293	–	10	7	3	303	300	3
Titres de créance d'administrations publiques étrangères	2 033	2 028	5	338	326	12	2 371	2 354	17
Obligations de pays désignés à marché naissant	7	7	–	11	10	1	18	17	1
Autres titres de créance	1 161	1 160	1	184	178	6	1 345	1 338	7
Actions privilégiées	1	1	–	392	333	59	393	334	59
Actions ordinaires	779	752	27	93	85	8	872	837	35
Total des titres disponibles à la vente	4 733 \$	4 700 \$	33 \$	1 217 \$	1 127 \$	90 \$	5 950 \$	5 827 \$	123 \$

Au 31 octobre 2015, le coût de 610 titres disponibles à la vente (409 titres en 2014) excédait de 291 millions de dollars leur juste valeur (123 millions de dollars en 2014). Cette perte latente est comptabilisée dans le « Cumul des autres éléments du résultat global – Profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente ». Sur les 610 titres de placement (409 titres en 2014), 110 titres (113 titres en 2014) affichaient une perte latente de manière continue depuis plus de un an, ce qui se traduisait par une perte latente de 191 millions de dollars (90 millions de dollars en 2014).

Les titres de placement sont considérés comme ayant subi une perte de valeur seulement s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes se sont produits et ont eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu de la garantie disponible.

En règle générale, les garanties ne sont pas fournies directement par les émetteurs des titres de créance. Cependant, certains titres de créance peuvent être garantis par des actifs déterminés pouvant être obtenus en cas de défaillance.

Les titres de placement font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent l'existence d'indications objectives de dépréciation.

d) Profit net sur la vente de titres de placement

Les tableaux qui suivent présentent une analyse du profit net sur les titres de placement :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014	2013
Profits ou pertes réalisés, montant net	646 \$	755 \$	433 \$
Pertes de valeur ¹⁾	7	14	58
Profit net sur la vente de titres de placement	639 \$	741 \$	375 \$

1) Les pertes (augmentations) de valeur proviennent des titres de capitaux propres à hauteur de 8 \$ (14 \$ en 2014; 63 \$ en 2013) et d'autres titres de créance à hauteur de (1) \$ [néant en 2014; (5) \$ en 2013].

13 Prêts, prêts douteux et compte de correction de valeur pour pertes sur créances**a) Prêts et acceptations en cours par secteurs géographiques¹⁾**

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Canada		
Prêts hypothécaires à l'habitation	190 123 \$	188 842 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	70 263	65 542
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	44 808	38 561
	305 194	292 945
États-Unis		
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 558	1 109
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	28 593	22 389
	30 151	23 498
Mexique		
Prêts hypothécaires à l'habitation	6 043	5 409
Prêts personnels et sur cartes de crédit	3 076	3 360
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	9 473	7 196
	18 592	15 965
Pérou		
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 367	1 896
Prêts personnels et sur cartes de crédit	4 317	3 596
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	10 287	7 794
	16 971	13 286
Chili		
Prêts hypothécaires à l'habitation	5 068	4 561
Prêts personnels et sur cartes de crédit	3 681	2 434
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	7 710	6 908
	16 459	13 903
Colombie		
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 286	1 240
Prêts personnels et sur cartes de crédit	2 956	3 354
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	4 441	4 498
	8 683	9 092
Autres pays		
Prêts hypothécaires à l'habitation	12 611	10 700
Prêts personnels et sur cartes de crédit	5 626	4 809
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	48 538	43 752
	66 775	59 261
Total des prêts	462 825	427 950
Acceptations ²⁾	10 296	9 876
Total des prêts et des acceptations ³⁾	473 121	437 826
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(4 197)	(3 641)
Total des prêts et des acceptations, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	468 924 \$	434 185 \$

1) La répartition par secteurs géographiques se fonde sur le lieu où se situe l'immeuble en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation; autrement, sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

2) Un pour cent des emprunteurs sont des résidents à l'extérieur du Canada.

3) Les prêts et les acceptations libellés en dollars américains totalisaient 95 581 \$ (80 597 \$ en 2014), les prêts et les acceptations libellés en pesos mexicains se chiffraient à 14 054 \$ (12 972 \$ en 2014), les prêts et les acceptations libellés en pesos chiliens se chiffraient à 12 566 \$ (10 256 \$ en 2014) et les prêts et les acceptations libellés dans d'autres monnaies s'élevaient à 42 570 \$ (35 721 \$ en 2014).

b) Échéances des prêts

Au 31 octobre 2015	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	43 659	\$ 151 685	\$ 9 438	\$ 10 928	\$ 1 788	\$ 217 498	\$ 61 553	\$ 153 896	\$ 2 049	\$ 217 498
Prêts personnels et sur cartes de crédit	11 872	29 709	4 595	1 124	44 177	91 477	39 137	51 465	875	91 477
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	70 079	72 195	6 186	501	4 889	153 850	100 492	50 803	2 555	153 850
Total des prêts	125 610	\$ 253 589	\$ 20 219	\$ 12 553	\$ 50 854	\$ 462 825	\$ 201 182	\$ 256 164	\$ 5 479	\$ 462 825
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	-	-	-	-	(4 197)	(4 197)	-	-	(4 197)	(4 197)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur	125 610	\$ 253 589	\$ 20 219	\$ 12 553	\$ 46 657	\$ 458 628	\$ 201 182	\$ 256 164	\$ 1 282	\$ 458 628

Au 31 octobre 2014	Durée à courir jusqu'à l'échéance					Sensibilité aux taux d'intérêt				
	Moins de un an	De un an à cinq ans	De cinq à dix ans	Plus de dix ans	Aucune échéance déterminée	Total	Taux variable	Taux fixe	Aucune sensibilité aux taux	Total
(en millions de dollars)										
Prêts hypothécaires à l'habitation	47 008	\$ 145 539	\$ 10 308	\$ 8 087	\$ 1 706	\$ 212 648	\$ 53 747	\$ 156 985	\$ 1 916	\$ 212 648
Prêts personnels et sur cartes de crédit	11 735	25 183	4 144	859	42 283	84 204	38 046	45 091	1 067	84 204
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	64 786	56 487	4 351	363	5 111	131 098	87 162	41 794	2 142	131 098
Total des prêts	123 529	\$ 227 209	\$ 18 803	\$ 9 309	\$ 49 100	\$ 427 950	\$ 178 955	\$ 243 870	\$ 5 125	\$ 427 950
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	-	-	-	-	(3 641)	(3 641)	-	-	(3 641)	(3 641)
Total des prêts, après déduction du compte de correction de valeur pour pertes sur créances	123 529	\$ 227 209	\$ 18 803	\$ 9 309	\$ 45 459	\$ 424 309	\$ 178 955	\$ 243 870	\$ 1 484	\$ 424 309

c) Prêts douteux^{1), 2)}

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015			2014		
	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net	Prêts douteux, montant brut ¹⁾	Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Montant net
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 668 \$	529 ³⁾ \$	1 139 \$	1 491 \$	359 ³⁾ \$	1 132 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	1 332	1 327 ³⁾	5	1 254	1 225 ³⁾	29
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	1 658	717 ⁴⁾	941	1 455	614 ⁴⁾	841
Total	4 658 \$	2 573 \$	2 085 \$	4 200 \$	2 198 \$	2 002 \$
Par secteurs géographiques						
Canada			450 \$			378 \$
États-Unis			5			11
Mexique			85			122
Pérou			181			119
Chili			230			249
Colombie			121			129
Autres pays			1 013			994
Total			2 085 \$			2 002 \$

1) Les revenus d'intérêts comptabilisés à l'égard des prêts douteux au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015 ont totalisé 13 \$ (18 \$ en 2014).

2) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC ») liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico. Le montant total des prêts dont la garantie a expiré et qui sont considérés comme étant douteux a totalisé 150 \$.

3) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux prêts personnels et sur cartes de crédit est évalué collectivement.

4) Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances en ce qui a trait aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques est évalué individuellement.

Pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014, la Banque aurait comptabilisé des revenus d'intérêts supplémentaires de 337 millions de dollars et de 287 millions de dollars, respectivement, au titre des prêts douteux si ceux-ci avaient été classés dans les prêts productifs.

d) Compte de correction de valeur pour pertes sur créances

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2015					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion ²⁾	Solde à la clôture de l'exercice
Individuel	614 \$	(320)\$	52 \$	255 \$	116 \$	717 \$
Collectif	2 856	(1 908)	377	1 721	214	3 260
Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC	3 470	(2 228)	429	1 976	330	3 977
Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC ³⁾	171	(2)	56	(34)	29	220
	3 641 \$	(2 230)\$	485 \$	1 942 \$	359 \$	4 197 \$

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2014					
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Radiations ¹⁾	Recouvrements	Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	Autres, y compris les écarts de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
Individuel	561 \$	(338)\$	93 \$	265 \$	33 \$	614 \$
Collectif	2 604	(1 559)	399	1 403	9	2 856
Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC	3 165	(1 897)	492	1 668	42	3 470
Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC ³⁾	108	–	18	35	10	171
	3 273 \$	(1 897)\$	510 \$	1 703 \$	52 \$	3 641 \$

Représenté par :

Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux

Compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs et des prêts en souffrance autres que les prêts douteux⁴⁾

Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC

Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC³⁾

	2015	2014
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts douteux	2 573 \$	2 198 \$
Compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs et des prêts en souffrance autres que les prêts douteux ⁴⁾	1 404	1 272
Total avant les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC	3 977	3 470
Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC ³⁾	220	171
	4 197 \$	3 641 \$

- 1) En ce qui a trait aux portefeuilles de prêts autres qu'aux particuliers, les prêts douteux restructurés durant l'exercice se sont établis à 81 \$ (373 \$ en 2014). Les radiations de prêts douteux restructurés durant l'exercice se sont établies à néant (27 \$ en 2014). Les prêts non douteux restructurés au cours de l'exercice se sont établis à 93 \$ (113 \$ en 2014).
- 2) Comprend le rééquilibrage des réserves au titre de l'exposition au risque de crédit des éléments figurant à l'état de la situation financière et n'y figurant pas, et des ajustements rétrospectifs liés principalement à la conversion des devises des exercices précédents.
- 3) Il s'agit du montant brut du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, puisque le montant à recevoir de la FDIC est inscrit distinctement dans les autres actifs.
- 4) Le compte de correction de valeur à l'égard des prêts productifs est attribuable aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques à hauteur de 644 \$ (584 \$ en 2014), la tranche restante étant répartie entre les prêts personnels et sur cartes de crédit à hauteur de 614 \$ (527 \$ en 2014) et les prêts hypothécaires à l'habitation à hauteur de 146 \$ (161 \$ en 2014).

e) Prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Prêts hypothécaires non unifamiliaux	Prêts hypothécaires unifamiliaux	Total
R-G Premier Bank			
Encours du principal	417 \$	2 136 \$	2 553 \$
Ajustements à la juste valeur	136	(291)	(155)
Valeur comptable nette	553	1 845	2 398
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(160)	(60)	(220)
	393 \$	1 785 \$	2 178 \$

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Prêts hypothécaires non unifamiliaux	Prêts hypothécaires unifamiliaux	Total
R-G Premier Bank			
Encours du principal	645 \$	2 043 \$	2 688 \$
Ajustements à la juste valeur	(43)	(314)	(357)
Valeur comptable nette	602	1 729	2 331
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(111)	(60)	(171)
	491 \$	1 669 \$	2 160 \$

- 1) Un montant à recevoir net de 38 \$ a été inscrit au titre des réclamations pour pertes aux termes de la garantie de la FDIC ayant expiré au cours de l'exercice.

Les prêts acquis dans le cadre de l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico sont couverts par des ententes de partage des pertes conclues avec la FDIC. Aux termes de ces ententes, la FDIC garantit 80 % des pertes sur prêts. La dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances liée à ces prêts est présentée dans l'état consolidé du résultat net déduction faite du montant qui devrait être remboursé par la FDIC. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est présenté selon le montant brut à l'état consolidé de la situation financière. La garantie de la FDIC visant les prêts non unifamiliaux a expiré au cours de l'exercice, alors que les garanties relatives aux prêts unifamiliaux expireront en avril 2020.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 octobre 2015, la valeur comptable des prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC s'établissait à 2,2 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2014), et la valeur comptable des prêts dont les réclamations pour pertes aux termes de la garantie ayant expiré au cours de l'exercice s'établissait à 393 millions de dollars. Un montant net de 218 millions de dollars (275 millions de dollars en 2014) à recevoir de la FDIC est pris en compte dans les « Autres actifs » à l'état consolidé de la situation financière.

f) Prêts en souffrance autres que les prêts douteux¹⁾

Un prêt est considéré comme en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas classés dans les prêts douteux parce qu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'ils sont entièrement garantis et que les mesures de recouvrement devraient raisonnablement permettre d'obtenir leur remboursement ou faire en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux selon la politique de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015 ^{2), 3)}				2014 ^{2), 3)}			
	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 256 \$	453 \$	127 \$	1 836 \$	1 253 \$	483 \$	153 \$	1 889 \$
Prêts personnels et sur cartes de crédit	677	360	56	1 093	591	298	48	937
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	172	73	338	583	140	57	233	430
Total	2 105 \$	886 \$	521 \$	3 512 \$	1 984 \$	838 \$	434 \$	3 256 \$

1) Les prêts en souffrance depuis 30 jours ou moins ne sont pas présentés dans cette analyse, étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

2) Exclut les prêts acquis aux termes de la garantie de la FDIC liés à l'acquisition de R-G Premier Bank of Puerto Rico.

3) Ces prêts seraient pris en compte dans la détermination d'un niveau approprié pour les comptes de correction de valeur collectifs même s'ils ne sont pas individuellement classés dans les prêts douteux.

14 Décomptabilisation d'actifs financiers

Titrisation des prêts hypothécaires à l'habitation

La Banque titrise des prêts hypothécaires à l'habitation entièrement assurés, montés par la Banque et par des tiers, en créant des titres hypothécaires (des « TH ») aux termes du Programme de TH de la Loi nationale sur l'habitation (le « Programme de TH LNH ») cautionné par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (la « SCHL »). Les TH créés aux termes de ce programme sont vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH »), organisme gouvernemental, dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC »), ou à des tiers investisseurs. La FCH émet des titres en faveur de tiers investisseurs.

La vente de prêts hypothécaires dans le cadre des programmes susmentionnés ne satisfait pas aux exigences de décomptabilisation, la Banque conservant le risque de remboursement par anticipation et le risque de taux d'intérêt associés à ces prêts, lesquels risques constituent la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux actifs transférés.

Les prêts hypothécaires transférés demeurent pris en compte dans les « Prêts hypothécaires à l'habitation » à l'état consolidé de la situation financière. Le produit en trésorerie tiré du transfert est traité comme un emprunt garanti et est comptabilisé dans les « Dépôts – Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière.

La valeur comptable des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs connexes est présentée ci-après :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015 ¹⁾	2014 ¹⁾
Actifs		
Valeur comptable des prêts hypothécaires à l'habitation	18 313 \$	17 969 \$
Autres actifs connexes ²⁾	3 296	2 425
Passifs		
Valeur comptable des passifs connexes	20 816	20 414

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 21 728 \$ (20 430 \$ en 2014) et la juste valeur des passifs connexes, à 21 416 \$ (20 791 \$ en 2014), ce qui correspond à une position nette de 312 \$ [(361 \$) en 2014].

2) Ces montants comprennent les fonds détenus en fiducie ainsi que les actifs de placement autorisés par la FCH acquis aux termes du compte de réinvestissement du capital que la Banque doit maintenir afin de pouvoir participer aux programmes.

Titrisation de prêts personnels

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties sur une base renouvelable, au moyen d'une entité structurée consolidée. Les créances demeurent prises en compte dans les « Prêts personnels » à l'état consolidé de la situation financière. De plus amples renseignements sont fournis à la note 15.

Titres mis en pension et titres prêtés

La Banque conclut des transactions de mise en pension et de prêt de titres dans le cadre desquelles elle transfère des actifs en s'engageant à les racheter à une date ultérieure et conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des actifs transférés. Les actifs transférés demeurent inscrits à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs transférés et des passifs connexes :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015 ¹⁾	2014 ¹⁾
Valeur comptable des actifs connexes à ce qui suit :		
Titres mis en pension ²⁾	67 052 \$	80 335 \$
Titres prêtés	41 190	37 110
Total	108 242	117 445
Valeur comptable des passifs connexes ³⁾	77 015 \$	88 953 \$

1) La juste valeur des actifs transférés s'établissait à 108 242 \$ (117 445 \$ en 2014) et la juste valeur des passifs connexes, à 77 015 \$ (88 953 \$ en 2014), ce qui correspond à une position nette de 31 227 \$ (28 492 \$ en 2014).

2) Compte non tenu du surantissement des actifs.

3) Les passifs au titre des conventions de prêt de titres ne comprennent que les montants liés aux garanties en trésorerie reçues. Dans la plupart des cas, les garanties sont données sous forme de titres.

15 Entités structurées

a) Entités structurées consolidées

Fonds multicédants américain

Le fonds multicédants parrainé par la Banque aux États-Unis achète des actifs financiers de première qualité auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs bénéficiant d'une cote élevée. Les vendeurs continuent de gérer les actifs financiers et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie.

Chacun des actifs achetés par le fonds multicédants est financé par une facilité de trésorerie qui lui est propre, fournie par la Banque sous la forme d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL »). L'objet premier de la facilité de trésorerie de sûreté consiste à fournir une source de financement de rechange dans l'éventualité où le fonds multicédants se trouverait dans l'incapacité d'émettre du papier commercial adossé à des actifs sur le marché. L'agent administratif peut exiger de la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, qu'elle s'exécute conformément aux CAAL applicables, auquel cas la Banque est tenue d'acheter une participation dans les actifs connexes détenus par le fonds multicédants. La Banque n'est pas tenue de s'exécuter conformément aux CAAL si le fonds multicédants lui-même devient insolvable.

Les conventions de liquidités que la Banque a conclues avec le fonds multicédants exigent de celle-ci qu'elle finance la valeur nominale intégrale des actifs, y compris les actifs en souffrance, s'il en est, du fonds multicédants. Cette facilité sert à éponger les pertes relatives aux actifs en souffrance, s'il en est, qui sont en sus des pertes assumées par les rehaussements de crédit propres à des actifs particuliers. En outre, la Banque fournit au fonds multicédants un rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme et détient les billets subordonnés émis par celui-ci.

L'exposition de la Banque liée au fonds multicédants américain aux termes de la CAAL, y compris l'obligation d'acheter des actifs en souffrance, le rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme fourni par la Banque et le placement de la Banque dans le billet subordonné du fonds multicédants obligent la Banque à éponger les pertes qui pourraient être importantes au regard de celui-ci, ce qui, de concert avec sa capacité de diriger les activités du fonds multicédants, fait en sorte que la Banque consolide le fonds multicédants américain.

La majorité des actifs du fonds multicédants sont inclus dans les « Prêts aux entreprises et aux administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

Des restrictions contractuelles existent à l'égard de la capacité du fonds multicédants américain consolidé par la Banque de transférer des fonds à cette dernière. La banque ne peut accéder aux actifs du fonds multicédants aux termes des accords pertinents. La Banque n'a aucun droit à l'égard des actifs du fonds multicédants. Dans le cours normal des activités, les actifs du fonds multicédants ne peuvent servir qu'à régler les obligations de ce dernier.

Structures de financement bancaire

La Banque a recours à des structures de financement pour faciliter le financement économique de ses propres activités, y compris l'émission d'obligations sécurisées et de billets. Ces structures comprennent la Fiducie Scotia Covered Bond Trust, la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia et la Fiducie à terme de créances Hollis II.

Les activités de ces entités structurées se limitent généralement à la détention de groupes d'actifs ou de créances générés par la Banque.

Ces entités structurées sont consolidées, la Banque ayant le pouvoir décisionnel et la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements de la Banque.

Programmes d'obligations sécurisées

Fiducie Scotia Covered Bond Trust

Aux termes de son programme d'obligations sécurisées à l'échelle mondiale, la Banque émet des titres de créance garantis par la Fiducie Scotia Covered Bond Trust (la « fiducie ») en faveur d'investisseurs. Dans le cadre du programme, la fiducie achète des prêts hypothécaires à l'habitation assurés par la SCHL auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2015, des obligations sécurisées de 8,5 milliards de dollars (12,2 milliards de dollars en 2014) étaient en circulation, ce montant étant comptabilisé dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains. Au 31 octobre 2015, les actifs donnés en nantissement au titre des obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation libellés en dollars canadiens de 6,8 milliards de dollars (12,9 milliards de dollars en 2014).

Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia

La Banque a un programme enregistré d'obligations sécurisées aux termes duquel elle émet des titres de créance garantis par la Société en commandite garante d'obligations sécurisées Banque Scotia (la « société en commandite »). Dans le cadre de ce programme, la Société en commandite achète des prêts hypothécaires à l'habitation non assurés auprès de la Banque, au moyen de financement fourni par cette dernière.

Au 31 octobre 2015, des obligations sécurisées de 13,7 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars en 2014) étaient en circulation et prises en compte dans les « Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Les obligations sécurisées en circulation de la Banque sont libellées en dollars américains, en dollars australiens, en livres sterling et en euros. Au 31 octobre 2015, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces obligations sécurisées étaient des prêts hypothécaires à l'habitation libellés en dollars canadiens de 14,5 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars en 2014).

Fiducie de titrisation de marges de crédit personnelles

La Banque titrise une partie de ses créances sur marges de crédit personnelles non garanties (les « créances ») sur une base renouvelable, au moyen de la Fiducie à terme de créances Hollis II (« Hollis »), entité structurée parrainée par la Banque. Hollis émet des billets en faveur d'investisseurs tiers, et le produit est affecté à l'acquisition d'une participation conjointe dans les créances montées par la Banque. Le recours des porteurs de billets se limite à la participation achetée.

La Banque est responsable de l'administration des créances transférées et des fonctions administratives de Hollis. Les billets subordonnés émis par Hollis sont détenus par la Banque.

Au 31 octobre 2015, des billets de 2,0 milliards de dollars (1,0 milliard de dollars en 2014) étaient en circulation et inclus dans les « Dépôts – Entreprises et administrations publiques » à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 octobre 2015, les actifs donnés en nantissement à l'égard de ces billets s'élevaient à 2,5 milliards de dollars (1,2 milliard de dollars en 2014).

Autres

Les actifs des autres entités structurées consolidées sont composés de titres, de dépôts auprès d'autres banques et d'autres actifs visant à répondre aux besoins de la Banque et à ceux de ses clients.

b) Entités structurées non consolidées

Le tableau qui suit présente des renseignements sur les autres entités structurées dans lesquelles la Banque détient une participation importante, mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle et que, par conséquent, elle ne consolide pas. En règle générale, il y a participation importante si la Banque est exposée à 10 % ou plus du risque de perte maximal de l'entité structurée non consolidée.

Au 31 octobre (en millions de dollars)	2015				
	Fonds multisécuritaires canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Autres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	2 491 \$	7 813 \$	1 520 \$	950 \$	12 774 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Titres détenus à des fins de transaction	3	470	–	57	530
Titres de placement	–	1 144	15	86	1 245
Prêts ¹⁾	–	716	47	35	798
	3	2 330	62	178	2 573
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 488	–	1 488
	–	–	1 488	–	1 488
Risque de perte maximal de la Banque	2 491 \$	2 330 \$	62 \$	178 \$	5 061 \$
	2014				
Au 31 octobre (en millions de dollars)	Fonds multisécuritaires canadiens gérés par la Banque	Entités de financement structuré	Structures de financement par fonds propres	Autres	Total
Total des actifs (inscrits dans les états financiers de l'entité structurée)	2 707 \$	12 165 \$	1 520 \$	945 \$	17 337 \$
Actifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Titres détenus à des fins de transaction	13	422	–	52	487
Titres de placement	–	1 487	15	79	1 581
Prêts ¹⁾	–	924	52	56	1 032
	13	2 833	67	187	3 100
Passifs comptabilisés dans les états financiers de la Banque					
Dépôts d'entreprises et d'administrations publiques	–	–	1 488	–	1 488
	–	–	1 488	–	1 488
Risque de perte maximal de la Banque	2 707 \$	2 833 \$	67 \$	187 \$	5 794 \$

1) Les soldes des prêts sont présentés déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances.

Le risque de perte maximal de la Banque représente le montant notionnel des garanties, des facilités de trésorerie et des autres mécanismes de soutien au crédit offerts à l'entité structurée, le montant exposé au risque de crédit de certains contrats dérivés conclus avec les entités et le montant investi lorsque la Banque détient une participation dans l'entité structurée. La Banque a inscrit un montant de 2,6 milliards de dollars (3,1 milliards de dollars en 2014) à son état consolidé de la situation financière au 31 octobre 2015 au titre du risque de perte maximal total, montant qui correspond essentiellement à sa participation dans les entités structurées.

Fonds multisécuritaires canadiens gérés par la Banque

La Banque parraine deux fonds multisécuritaires canadiens. Les fonds multisécuritaires achètent des actifs auprès de tiers indépendants (les « vendeurs ») au moyen de fonds obtenus par l'émission de papier commercial adossé à des actifs. Les vendeurs continuent de gérer les actifs et de fournir des rehaussements de crédit au moyen de protections par surnantissement et de réserves de trésorerie. La Banque ne détient aucun droit sur ces actifs, étant donné qu'ils sont disponibles pour couvrir les obligations des programmes respectifs, mais elle gère, contre rémunération, les programmes de vente de papier commercial. Pour assurer le remboursement du papier commercial en temps opportun, chaque groupe d'actifs financé par les fonds multisécuritaires est assorti d'une convention d'achat d'actifs liquides (une « CAAL ») qui lui est propre, conclue avec la Banque. Aux termes de la CAAL, la Banque, en sa qualité de fournisseur de trésorerie, est tenue d'acheter les actifs qui ne sont pas en souffrance, lesquels sont transférés par le fonds multisécuritaires au coût initialement payé par celui-ci, comme l'indique le tableau ci-dessus. Aux termes des conventions de liquidités, la Banque n'est habituellement pas tenue d'acheter les actifs en souffrance. De plus, la Banque n'a fourni aucun rehaussement de crédit pour l'ensemble du programme au titre de ces fonds multisécuritaires. La Banque fournit des facilités de trésorerie supplémentaires à ces fonds multisécuritaires jusqu'à concurrence de 1,4 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2014) en fonction de leurs acquisitions futures d'actifs.

Bien que la Banque détienne le pouvoir sur les activités pertinentes de ces fonds, son exposition à la variabilité des rendements est limitée; par conséquent, elle ne consolide pas les deux fonds multisécuritaires établis canadiens.

Entités de financement structuré.

La Banque détient une participation dans des entités structurées utilisées pour d'aider les sociétés clientes à obtenir du financement économique au moyen de leurs structures de titrisation. Pour ces types de structures, la Banque peut agir en tant qu'administrateur, investisseur ou une combinaison des deux.

Structures de financement par fonds propres

Ces entités sont conçues pour transférer le risque de crédit de la Banque aux porteurs de titres. En conséquence, la Banque n'est pas exposée ni n'a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec ces entités.

Autres

Cette catégorie comprend des placements dans des fonds sous gestion, des entités détentrices de titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres entités structurées. Le risque de perte maximal de la Banque correspond à son placement net dans ces fonds.

c) Autres entités parrainées par la Banque non consolidées

La Banque parraine des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle détient une participation négligeable ou inexistante à la date de clôture. La Banque parraine une entité lorsqu'elle est très impliquée dans la conception et la formation initiales de l'entité structurée et que l'entité utilise le nom de la Banque pour promouvoir les instruments, qui sont soutenus par la réputation et l'obligation de la Banque. La Banque tient également compte d'autres facteurs, comme sa participation continue et son obligation de déterminer si, en substance, elle parraine l'entité. La Banque a considéré que les entités parrainées par la Banque au 31 octobre 2015 comprenaient des fonds communs qu'elle parrainait et des sociétés qu'elle gérait.

Le tableau qui suit fournit de l'information sur les revenus des entités parrainées par la Banque non consolidées.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015			2014		
	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total	Fonds ¹⁾	Sociétés du groupe Scotia	Total
Revenus	1 964 \$	13 \$	1 977 \$	1 804 \$	18 \$	1 822 \$

1) Comprend les fonds communs de placement, les autres fonds et les fiducies.

La Banque a tiré des revenus de 1 977 millions de dollars (1 822 millions de dollars en 2014) de sa participation dans les entités structurées qu'elle parraine, mais qu'elle ne consolide pas pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, ce qui comprend un montant de 3 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014) dans les « Revenus d'intérêts nets », un montant de 133 millions de dollars (141 millions de dollars en 2014) dans les « Revenus autres que d'intérêts – Services bancaires » et un montant de 1 841 millions de dollars (1 677 millions de dollars en 2014) dans les « Revenus autres que d'intérêts – Services de gestion de patrimoine », y compris les honoraires liés aux fonds communs de placement, les commissions de courtage et les honoraires de gestion de fiducies.

16 Immobilisations corporelles

(en millions de dollars)	Terrains	Bâtiments	Matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 31 octobre 2013	284 \$	1 649 \$	3 323 \$	1 146 \$	6 402 \$
Entrées	11	168	177	94	450
Sorties	(40)	(155)	(148)	(41)	(384)
Écarts de conversion et autres	11	25	26	25	87
Solde au 31 octobre 2014	266 \$	1 687 \$	3 378 \$	1 224 \$	6 555 \$
Entrées	19	135	262	100	516
Sorties	(11)	(243)	(118)	(57)	(429)
Écarts de conversion et autres	60	70	17	38	185
Solde au 31 octobre 2015	334 \$	1 649 \$	3 539 \$	1 305 \$	6 827 \$
Cumul des amortissements					
Solde au 31 octobre 2013	– \$	691 \$	2 772 \$	725 \$	4 188 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	–	36	184	77	297
Sorties	–	(23)	(152)	(57)	(232)
Écarts de conversion et autres	–	11	11	8	30
Solde au 31 octobre 2014	– \$	715 \$	2 815 \$	753 \$	4 283 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	–	47	178	78	303
Sorties	–	(17)	(46)	(27)	(90)
Écarts de conversion et autres	–	9	31	5	45
Solde au 31 octobre 2015	– \$	754 \$	2 978 \$	809 \$	4 541 \$
Valeur comptable nette					
Solde au 31 octobre 2014	266 \$	972 \$	563 \$	471 \$	2 272 ¹⁾ \$
Solde au 31 octobre 2015	335 \$	910 \$	560 \$	481 \$	2 286 ¹⁾ \$

1) Comprend des immeubles de placement de 27 \$ (41 \$ en 2014).

17 Participations dans des sociétés associées

La Banque a des participations importantes avec les sociétés associées qui suivent :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015				2014	
	Pays de constitution	Nature des activités	Pourcentage de participation	Date des états financiers ¹⁾	Valeur comptable	Valeur comptable
Thanachart Bank Public Company Limited	Thaïlande	Services bancaires	49,0 %	30 septembre 2015	2 415 \$	2 134 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire ²⁾	Canada	Services financiers	20,0 %	30 septembre 2015	538	509
Bank of Xi'an Co. Ltd.	Chine	Services bancaires	19,9 %	30 septembre 2015	610	359
Maduro & Curiel's Bank N.V. ³⁾	Curaçao	Services bancaires	48,1 %	30 septembre 2015	264	221
Banco del Caribe ⁴⁾	Venezuela	Services bancaires	26,6 %	30 septembre 2015	30	54

- 1) Reflète la date des plus récents états financiers ayant été publiés. Lorsqu'ils sont disponibles, des états financiers dressés par la direction de la société associée ou d'autres informations publiées utilisés pour estimer les variations au chapitre de la participation de la Banque depuis les plus récents états financiers publiés.
- 2) Le 1^{er} octobre 2014, la Banque a acquis une participation de 20 % dans la division des Services Financiers de Canadian Tire. L'entente prévoit une option permettant à Canadian Tire de vendre à la Banque une participation supplémentaire de 29 % d'ici les 10 prochaines années, à la juste valeur alors en vigueur, laquelle pourra être réglée, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie. Après cette période de 10 ans, et ce, pendant six mois, la Banque pourra revendre sa participation à Canadian Tire à la juste valeur alors en vigueur. Au 1^{er} octobre 2014, l'actif de la division des Services Financiers de Canadian Tire totalisait 5 351 \$ et son passif, 4 387 \$.
- 3) L'organisme de réglementation local oblige les institutions financières à constituer des réserves à l'égard des risques bancaires généraux. Ces réserves, qui ne sont pas requises aux termes des IFRS, représentent des résultats non distribués liés à une société associée à l'étranger, lesquels sont soumis à des restrictions réglementaires locales. Au 31 octobre 2015, ces réserves s'élevaient à 61 \$ (52 \$ en 2014).
- 4) Au 31 octobre 2015, l'investissement net de la Banque dans Banco del Caribe de même que des actifs monétaires composés de trésorerie et de dividendes à recevoir ont été convertis au taux SIMADI de 1 \$ US pour 198 VEF, lequel a remplacé le taux SICAD II (1 \$ US pour 50 VEF en 2014).

Le tableau qui suit présente le sommaire de l'information financière des principales sociétés associées de la Banque :

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2015 et pour la période de douze mois close à cette date ¹⁾			
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	1 601 \$	389 \$	35 483 \$	31 399 \$
Division des Services Financiers de Canadian Tire	1 003	310	5 829	4 782
Bank of Xi'an Co. Ltd.	942	378	29 525	26 688
Maduro & Curiel's Bank N.V.	327	92	4 954	4 391
Banco del Caribe	111	(9)	1 131	1 016

(en millions de dollars)	Au 30 septembre 2014 et pour la période de douze mois close à cette date ¹⁾			
	Revenus	Bénéfice net	Total des actifs	Total des passifs
Thanachart Bank Public Company Limited	1 488 \$	336 \$	34 124 \$	30 571 \$
Bank of Xi'an Co. Ltd.	695	299	25 259	23 558
Maduro & Curiel's Bank N.V.	291	86	4 117	3 642
Banco del Caribe	1 160	107	16 728	15 106

- 1) Reflète les plus récents états financiers disponibles.

18 Goodwill et autres immobilisations incorporelles**Goodwill**

Le tableau qui suit présente les variations de la valeur comptable du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») :

(en millions de dollars)	Réseau canadien	Gestion de patrimoine et assurance mondiales	Marchés des capitaux mondiaux	Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux		Amérique latine	Antilles et Amérique centrale	Pacifique	Total
				Services bancaires et services bancaires et marchés mondiaux	Services bancaires et marchés mondiaux				
Solde au 31 octobre 2013	1 633 \$	2 283 \$	92 \$	114 \$	– \$	2 078 \$	667 \$	– \$	6 867 \$
Écarts de conversion et autres	–	9	8	9	–	(37)	53	–	42
Solde au 31 octobre 2014	1 633	2 292	100	123	–	2 041	720	–	6 909
Transferts au 1 ^{er} novembre 2014	1 728	(2 292)	(100)	(123)	223	413	151	–	–
Acquisitions	–	–	–	–	–	116	–	–	116
Écarts de conversion et autres	–	–	–	–	35	(179)	134	–	(10)
Solde au 31 octobre 2015	3 361 \$	– \$	– \$	– \$	258 \$	2 391 \$	1 005 \$	– \$	7 015 \$

Depuis le 1^{er} novembre 2014, les activités canadiennes et internationales qui étaient auparavant présentées dans Gestion de patrimoine et assurance mondiales sont prises en compte dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales, respectivement. En outre, les résultats de l'UGT Marchés des capitaux mondiaux et de l'UGT Services bancaires aux sociétés et services bancaires d'investissement mondiaux sont maintenant pris en compte dans l'UGT Services bancaires et marchés mondiaux, alors que certaines activités commerciales qui étaient auparavant incluses dans l'UGT Asie-Pacifique sont dorénavant prises en compte dans l'UGT Services bancaires et marchés mondiaux. En conséquence, le nombre total d'UGT aux fins des tests de dépréciation du goodwill a été ramené à 5 au 1^{er} novembre 2014 (7 UGT au 31 octobre 2014). Le goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation par suite de la nouvelle répartition et il a été déterminé qu'il n'existait aucune dépréciation.

Test de dépréciation du goodwill

Le goodwill acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises est attribué à chacun des groupes d'UGT de la Banque qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition en cause. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

La valeur comptable de l'UGT est déterminée par la direction au moyen de modèles de capital économique internes approuvés. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, y compris le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'exploitation et les autres risques d'affaires pertinents de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée. La valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée au moyen de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Afin de déterminer cette valeur pour l'UGT, la Banque a appliqué des ratios cours/bénéfice au bénéfice net normalisé des quatre trimestres les plus récents à la date du test, le résultat obtenu étant majoré d'une prime de contrôle fondée sur la moyenne pondérée sur cinq ans de la prime à l'acquisition versée pour des entreprises comparables, et les coûts de sortie sont portés en diminution de la juste valeur de l'UGT. La valeur recouvrable ainsi obtenue est ensuite comparée à la valeur comptable appropriée pour cerner toute dépréciation. Des ratios cours/bénéfice de 10 fois à 12,5 fois (de 10 fois à 18 fois en 2014) ont été utilisés.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'UGT est sensible aux variations du bénéfice net, des ratios cours/bénéfice et des primes de contrôle.

La direction est d'avis que des variations négatives raisonnables de l'une ou l'autre des principales hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'UGT ne donneraient pas lieu à une dépréciation.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation annuel en date du 31 juillet 2015 et du 31 juillet 2014, et aucune perte de valeur n'a été relevée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'actifs à durée d'utilité indéterminée et d'actifs à durée d'utilité déterminée. Les actifs à durée d'utilité indéterminée sont principalement composés de contrats de gestion de fonds. Les contrats de gestion de fonds visent la gestion de fonds à capital variable. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont composés d'actifs comme des logiciels, des relations clients et des dépôts de base représentant des immobilisations incorporelles.

(en millions de dollars)	Durée déterminée		Durée indéterminée		Total
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Contrats de gestion de fonds ¹⁾	Autres immobilisations incorporelles	
Coût					
Solde au 31 octobre 2013	1 400 \$	1 218 \$	2 325 \$	67 \$	5 010 \$
Entrées	372	1	–	–	373
Sorties	–	–	–	(1)	(1)
Écarts de conversion et autres	(1)	12	–	1	12
Solde au 31 octobre 2014	1 771 \$	1 231 \$	2 325 \$	67 \$	5 394 \$
Acquisitions	5	296	–	–	301
Entrées	474	–	–	–	474
Sorties	–	–	–	–	(14)
Écarts de conversion et autres	(57)	(17)	–	1	(59)
Solde au 31 octobre 2015	2 193 \$	1 510 \$	2 325 \$	68 \$	6 096 \$
Cumul des amortissements					
Solde au 31 octobre 2013	479 \$	694 \$	– \$	– \$	1 173 \$
Amortissement	143	86	–	–	229
Écarts de conversion et autres	7	10	–	–	17
Solde au 31 octobre 2014	629 \$	790 \$	– \$	– \$	1 419 \$
Amortissement	191	90	–	–	281
Sorties	–	–	–	–	(14)
Écarts de conversion et autres	(42)	4	–	–	(24)
Solde au 31 octobre 2015	778 \$	884 \$	– \$	– \$	1 662 \$
Valeur comptable nette					
Au 31 octobre 2014	1 142 ²⁾ \$	441 \$	2 325 \$	67 \$	3 975 \$
Au 31 octobre 2015	1 415 ²⁾ \$	626 \$	2 325 \$	68 \$	4 434 \$

1) Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Patrimoine Hollis inc. (auparavant Patrimoine Dundee inc.)

2) Les logiciels comprennent des logiciels achetés de 256 \$ (251 \$ en 2014), des logiciels générés en interne de 619 \$ (481 \$ en 2014) et des logiciels en cours d'élaboration non amortissables de 540 \$ (410 \$ en 2014).

Test de dépréciation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'immobilisation pourrait avoir subi une dépréciation. Dans le cadre du test de dépréciation, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des contrats de gestion de fonds est calculée en fonction de la valeur d'utilité, au moyen de la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes. Cette méthode utilise les projections de flux de trésorerie figurant aux budgets financiers qu'a approuvés la direction, lesquelles sont fondées sur des hypothèses clés liées à l'appréciation du marché, aux ventes nettes de fonds et aux marges d'exploitation, compte tenu de l'expérience passée et des attentes du marché. Les prévisions de flux de trésorerie portent sur une période de cinq ans, un taux de croissance final de 4,5 % (4,5 % en 2014) étant appliqué par la suite. Ces flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 10 % (10 % en 2014). La direction est d'avis qu'un changement négatif raisonnable de toute hypothèse clé donnée utilisée pour déterminer la valeur recouvrable ne donnerait pas lieu à une dépréciation.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été soumises à un test de dépréciation annuel au 31 juillet 2015 et au 31 juillet 2014, et aucune dépréciation n'a été relevée.

19 Autres actifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Intérêts courus	1 742 \$	1 690 \$
Débiteurs	1 683	1 172
Actifs d'impôt exigible	649	565
Actifs des régimes de retraite (note 28)	183	117
Montants à recevoir de courtiers et de clients	504	945
Montants à recevoir de la Federal Deposit Insurance Corporation (note 13)	218	275
Autres	7 324	4 995
Total	12 303 \$	9 759 \$

20 Dépôts

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015					2014
	Payables à vue ¹⁾		Payables sur préavis ²⁾	Payables à une date déterminée ³⁾	Total	
	Portant intérêt	Sans intérêt				
Particuliers	10 364 \$	5 233 \$	102 820 \$	71 627 \$	190 044 \$	175 163 \$
Entreprises et administrations publiques	63 444	20 855	31 060	259 785	375 144	342 367
Autres institutions financières	2 386	1 945	2 046	29 354	35 731	36 487
Total	76 194 \$	28 033 \$	135 926⁴⁾	360 766 \$	600 919 \$	554 017 \$
Ventilation :						
Canada	66 379 \$	15 499 \$	103 447 \$	224 090 \$	409 415 \$	373 491 \$
États-Unis	3 558	393	4 408	70 656	79 015	84 710
Royaume-Uni	–	5	421	14 121	14 547	13 296
Mexique	–	3 326	4 870	7 598	15 794	13 668
Pérou	2 321	447	4 446	7 513	14 727	11 701
Chili	52	1 360	67	6 461	7 940	5 785
Colombie	101	702	5 630	392	6 825	7 450
Autres pays	3 783	6 301	12 637	29 935	52 656	43 916
Total⁵⁾	76 194 \$	28 033 \$	135 926 \$	360 766 \$	600 919 \$	554 017 \$

1) Les dépôts payables à vue s'entendent de tous les dépôts pour lesquels nous ne recevons pas d'avis de retrait, soit généralement des comptes de chèques.

2) Les dépôts payables sur préavis s'entendent de tous les dépôts pour lesquels nous exigeons un avis de retrait, soit généralement des comptes d'épargne.

3) Dépôts venant à échéance à une date déterminée, soit généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti et des instruments analogues.

4) Comprend des dépôts sans intérêt de 120 \$ (104 \$ en 2014).

5) Les dépôts libellés en dollars américains totalisaient 227 320 \$ (201 891 \$ en 2014), les dépôts libellés en pesos mexicains s'élevaient à 14 034 \$ (12 444 \$ en 2014) et les dépôts libellés dans d'autres monnaies se chiffraient à 66 860 \$ (49 836 \$ en 2014).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des dépôts à terme au Canada de plus de 100 000 \$¹⁾.

(en millions de dollars)	Moins de trois mois	De trois à six mois	De six à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Au 31 octobre 2015	24 170 \$	18 890 \$	27 219 \$	90 927 \$	17 231 \$	178 437 \$
Au 31 octobre 2014	42 801 \$	13 907 \$	23 338 \$	75 987 \$	14 110 \$	170 143 \$

1) La majeure partie des dépôts à terme provenant de l'étranger dépassent 100 000 \$.

21 Débentures subordonnées

Ces débentures, qui représentent des obligations directes non garanties de la Banque, sont subordonnées aux droits des déposants et autres créanciers de la Banque. Au besoin, la Banque conclut des swaps de taux d'intérêt et de devises pour couvrir les risques connexes.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)			2015	2014	
Échéance	Taux d'intérêt (%)	Modalités ¹⁾	Valeur nominale	Valeur comptable ²⁾	Valeur comptable ²⁾
Janvier 2021	6,65	Remboursables en tout temps. Après le 22 janvier 2016, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 5,85 %.	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Août 2022	2,898	Remboursables à compter du 3 août 2017. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,255 %.	1 500	1 501	1 501
Octobre 2024	3,036	Remboursables à compter du 18 octobre 2017. Après le 18 octobre 2019, l'intérêt sera payable à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,14 %.	1 750	1 806	1 748
Juin 2025	8,90	Remboursables en tout temps.	250	263	264
Mars 2027	2,58	Remboursables à compter du 30 mars 2022. Après cette date, l'intérêt sera payable à un taux égal au taux des acceptations bancaires à 90 jours majoré de 1,19 %. ³⁾	1 250	1 247	–
Novembre 2037	3,015	10 milliards de yens japonais. Remboursables le 20 novembre 2017.	108	100	99
Avril 2038	3,37	10 milliards de yens japonais. Remboursables le 9 avril 2018.	108	100	99
Août 2085	Variable	126 millions de dollars américains portant intérêt à un taux variable égal au taux offert sur les dépôts de six mois en eurodollars majoré de 0,125 %. Remboursables à toute date de paiement d'intérêt.	165	165	160
			6 131 \$	6 182 \$	4 871 \$

- Conformément aux dispositions de la ligne directrice du Surintendant sur la suffisance des capitaux propres, tous les remboursements sont assujettis à l'approbation des autorités de réglementation et aux modalités du prospectus concerné.
- Il est possible que la valeur comptable des débentures subordonnées soit différente de leur valeur nominale en raison des ajustements relatifs à la comptabilité de couverture.
- Les débentures sont assorties des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »). Aux termes de ces dispositions, les débentures sont convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, ou si l'administration fédérale ou une administration provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale ou d'une subdivision politique ou d'un agent de celle-ci, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Si une telle conversion devait avoir lieu, les débentures seraient alors converties en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique correspondant à 150 % de la valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, divisée par le prix de conversion. Le prix de conversion correspond i) au prix plancher de 5,00 \$ (sous réserve d'ajustements à la survenance de certains événements décrits dans le supplément de prospectus daté du 23 mars 2015) ou, s'il est supérieur, ii) au cours actuel des actions ordinaires de la Banque au moment de l'événement déclencheur (moyenne pondérée sur 10 jours). Selon l'hypothèse d'un prix plancher de 5,00 \$ et compte non tenu de l'incidence des intérêts courus et impayés (le cas échéant) et des dividendes déclarés mais non payés (le cas échéant), le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion des débentures serait de 375 millions d'actions, ce qui se traduirait par une augmentation de 31 % des actions ordinaires en circulation sur la base des actions ordinaires en circulation au 31 octobre 2015.

22 Autres passifs

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Intérêts courus	1 888 \$	1 920 \$
Créditeurs et charges à payer	5 225	5 265
Passifs d'impôt exigible	584	1 009
Passifs d'impôt différé (note 27)	599	454
Certificats et lingots d'or et d'argent	7 812	4 571
Comptes sur marge et en garantie	8 848	5 078
Montants à payer à des courtiers et à des clients	226	293
Provisions (note 23)	315	518
Passifs au titre des prestations de retraite (note 28)	722	817
Autres passifs de filiales et d'entités structurées	10 835	10 020
Autres	4 584	4 840
Total	41 638 \$	34 785 \$

23 Provisions

(en millions de dollars)	Risques de crédit au titre d'éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière			
	Restructuration	Autres	Total	
Au 1 ^{er} novembre 2013	184 \$	22 \$	141 \$	347 \$
Provisions constituées durant l'exercice	–	148	116	264
Provisions utilisées ou devenues inutiles durant l'exercice	–	(34)	(59)	(93)
Solde au 31 octobre 2014	184 \$	136 \$	198 \$	518 \$
Provisions constituées durant l'exercice	–	–	66	66
Provisions utilisées ou devenues inutiles durant l'exercice	(72)	(87)	(110)	(269)
Solde au 31 octobre 2015	112 \$	49 \$	154 \$	315 \$

Risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière

Le compte de correction de valeur pour risques de crédit liés à des éléments non inscrits à l'état de la situation financière a surtout trait aux risques de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les engagements de prêts non prélevés, les lettres de crédit et les lettres de garantie. Ces risques sont évalués collectivement, conformément au compte de correction de valeur collectif pour les prêts productifs non inscrits à l'état de la situation financière.

Restructuration

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a entrepris certaines initiatives de restructuration visant à améliorer l'expérience de ses clients, à réduire les coûts d'une manière viable et à accroître l'efficacité sur le plan de l'exploitation. En conséquence, dans le cadre de la mise en œuvre de ces initiatives, une charge de 148 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de 2014 dans les « Charges autres que d'intérêts », essentiellement au titre d'indemnités de fin de contrat de travail. Au 31 octobre 2015, le solde de la provision pour restructuration se chiffrait à 49 millions de dollars, montant qui devrait être utilisé au cours de l'exercice 2016.

Autres

Cette catégorie comprend essentiellement les provisions liées aux procédures juridiques. Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font régulièrement l'objet de poursuites et de procédures judiciaires existantes ou éventuelles ou sont parties à des poursuites et procédures, y compris des actions intentées au nom de divers groupes de demandeurs. Étant donné que l'issue de ces litiges est difficile à prédire, la Banque ne peut se prononcer à ce sujet. Toutefois, d'après les renseignements dont elle dispose actuellement, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces procédures auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.

24 Actions ordinaires et privilégiées**a) Actions ordinaires**

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015		2014	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
En circulation à l'ouverture de l'exercice	1 216 582 245	15 231 \$	1 208 588 989	14 516 \$
Émises aux termes du Régime de dividendes et d'achat d'actions des actionnaires ¹⁾	27 220	2	8 849 647	574
Émises au titre de paiements fondés sur des actions, montant net (note 26)	1 827 730	102	3 493 491	187
Émises dans le cadre de l'acquisition d'une filiale ou d'une société associée	–	–	150 118	10
Rachetées et annulées aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités	(15 499 990)	(194)	(4 500 000)	(56)
En circulation à la clôture de l'exercice	1 202 937 205²⁾	15 141 \$	1 216 582 245 ²⁾	15 231 \$

1) Pour l'exercice 2015, la Banque a cessé d'émettre de nouvelles actions aux fins des options de réinvestissement des dividendes et de dividendes sous forme d'actions du régime et a fait l'acquisition des actions requises sur le marché. Avec prise d'effet le 31 mars 2015, la Banque a également cessé d'émettre de nouvelles actions aux fins de l'option d'achat d'actions du régime et a fait l'acquisition des actions requises sur le marché. Au 31 octobre 2015, 10 020 821 actions ordinaires étaient réservées pour émission aux fins du régime.

2) Dans le cours normal de ses activités, la filiale de courtage réglementée de la Banque achète et vend des actions ordinaires de la Banque afin de faciliter les activités de transaction et les activités liées aux clients institutionnels. Au cours de l'exercice 2015, 12 466 541 actions ont été achetées et vendues (13 033 821 actions en 2014).

Dividende

Les dividendes versés sur les actions ordinaires se sont établis à 3 289 millions de dollars (2,72 \$ par action) en 2015 et à 3 110 millions de dollars (2,56 \$ par action) en 2014. Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,70 \$ par action ordinaire. Ce dividende trimestriel sera versé le 5 janvier 2016 aux actionnaires inscrits le 27 janvier 2016.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 27 mai 2014, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé son offre de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 12 millions de ses actions ordinaires. Le 3 mars 2015, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient donné leur approbation pour que le nombre d'actions visées soit porté à 16 millions. Au cours de l'exercice, la Banque a racheté, puis annulé environ 7,5 millions d'actions ordinaires aux termes de cette offre au prix moyen de 63,18 \$ l'action, pour un montant total d'environ 474 millions de dollars. L'offre a pris fin le 29 mai 2015.

Le 29 mai 2015, la Banque a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto avaient approuvé une offre de rachat dans le cours normal des activités, aux termes de laquelle elle pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 24 millions de ses actions ordinaires. Les rachats aux termes de l'offre pourront être effectués jusqu'au 1^{er} juin 2016 ou lorsque la Banque aura terminé ses rachats, selon la première de ces deux éventualités. Au 31 octobre 2015, la Banque avait racheté, puis annulé 8,0 millions d'actions ordinaires aux termes de cette offre au prix moyen de 60,20 \$ l'action, pour un montant total d'environ 481 millions de dollars.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, la Banque a racheté, puis annulé, aux termes de ces deux offres, environ 15,5 millions d'actions ordinaires (4,5 millions d'actions ordinaires en 2014) au prix moyen de 61,64 \$ l'action (71,04 \$ en 2014), pour un montant total d'environ 955 millions de dollars (320 millions de dollars en 2014).

b) Actions privilégiées

Autorisées :

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Émises et entièrement libérées :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015		2014	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées				
Série 14 ^{a)} , b)	13 800 000	345 \$	13 800 000	345 \$
Série 15 ^{a)} , c)	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 16 ^{a)} , d)	13 800 000	345	13 800 000	345
Série 17 ^{a)} , e)	9 200 000	230	9 200 000	230
Série 18 ^{a)} , f), g)	7 497 663	187	7 497 663	187
Série 19 ^{a)} , f), g)	6 302 337	158	6 302 337	158
Série 20 ^{a)} , f), h)	8 039 268	201	8 039 268	201
Série 21 ^{a)} , f), h)	5 960 732	149	5 960 732	149
Série 22 ^{a)} , f), i)	9 376 944	234	9 376 944	234
Série 23 ^{a)} , f), i)	2 623 056	66	2 623 056	66
Série 30 ^{a)} , f), j)	6 142 738	154	10 600 000	265
Série 31 ^{a)} , f), j)	4 457 262	111	–	–
Série 32 ^{a)} , f), k)	16 345 767	409	16 345 767	409
Total des actions privilégiées	117 345 767	2 934 \$	117 345 767	2 934 \$

Modalités des actions privilégiées

	Dividende par action	Date d'émission	Prix d'émission	Dividende initial	Date de versement du dividende initial	Écart de taux révisé	Date de rachat	Prix de rachat
Actions privilégiées								
Série 14 ^{b)}	0,281250	24 janvier 2007	25,00	0,283560	26 avril 2007	–	28 avril 2015 au 26 avril 2016	25,25
Série 15 ^{c)}	0,281250	5 avril 2007 17 avril 2007	25,00	0,348290	27 juillet 2007	–	29 juillet 2015 au 26 juillet 2016	25,25
Série 16 ^{d)}	0,328125	12 octobre 2007	25,00	0,391950	29 janvier 2008	–	28 janvier 2015 au 26 janvier 2016	25,50
Série 17 ^{e)}	0,350000	31 janvier 2008	25,00	0,337530	28 avril 2008	–	28 avril 2015 au 26 avril 2016	25,50
Série 18 ^{g)}	0,209375	25 mars 2008 27 mars 2008	25,00	0,431500	29 juillet 2008	2,05 %	26 avril 2018	25,00
Série 19 ^{g)}	0,153938	26 avril 2013	25,00	0,189250	29 juillet 2013	2,05 %	26 avril 2013 au 26 avril 2018	25,50
Série 20 ^{h)}	0,225625	10 juin 2008	25,00	0,167800	29 juillet 2008	1,70 %	26 octobre 2018	25,00
Série 21 ^{h)}	0,132063	26 octobre 2013	25,00	0,167875	29 janvier 2014	1,70 %	26 octobre 2013 au 26 octobre 2018	25,50
Série 22 ⁱ⁾	0,239375	9 septembre 2008	25,00	0,482900	28 janvier 2009	1,88 %	26 janvier 2019	25,00
Série 23 ⁱ⁾	0,143313	26 janvier 2014	25,00	0,173875	28 avril 2014	1,88 %	26 janvier 2014 au 26 janvier 2019	25,50
Série 30 ^{j)}	0,113750	12 avril 2010	25,00	0,282200	28 juillet 2010	1,00 %	26 avril 2020	25,00
Série 31 ^{j)}	0,088313	26 avril 2015	25,00	0,095500	29 juillet 2015	1,00 %	26 avril 2015 au 26 avril 2020	25,50
Série 32 ^{k)}	0,231250	1 ^{er} février 2011 28 février 2011	25,00	0,215410	27 avril 2011	1,34 %	2 février 2016	25,00

a) Les dividendes privilégiés non cumulatifs en trésorerie sur les actions de séries 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 30, 31 et 32 sont payables trimestriellement lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 18, 20, 22, 30 et 32) sont versés au taux applicable pour la première période de taux fixe de cinq ans se terminant un jour avant la date de rachat. Après la première période de taux fixe de cinq ans, et après révision tous les cinq ans par la suite, les dividendes sur toutes les actions privilégiées à taux révisé seront déterminés par la somme des taux du gouvernement du Canada sur cinq ans et de l'écart de taux révisé, multipliée par 25,00 \$. S'ils sont à payer, les dividendes en trésorerie privilégiés non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries 19, 21, 23, 31 et 33 sont payables trimestriellement lorsqu'un tel dividende est déclaré par le conseil d'administration, le cas échéant. Les dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans (de séries 19, 21, 23, 31 et 33) sont payables au moyen du versement d'un montant par action égal à la somme du taux des bons du Trésor et de l'écart de taux révisé des actions privilégiées convertibles, multipliée par 25,00 \$. Pour chacun des exercices considérés, la Banque a versé la totalité des dividendes non cumulatifs sur ses actions privilégiées.

b) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 14 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 28 avril 2015 au 26 avril 2016 moyennant un paiement de 25,25 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat, et, à compter du 27 avril 2016, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action.

- c) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 15 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 29 juillet 2015 au 26 juillet 2016 moyennant un paiement de 25,25 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat, et, à compter du 27 juillet 2016, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action.
- d) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 16 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 28 janvier 2015 au 26 janvier 2016 moyennant un paiement de 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat, au cours de la période du 27 janvier 2016 au 26 janvier 2017 moyennant un paiement de 25,25 \$ par action, et, à compter du 27 janvier 2017, moyennant un paiement de 25,00 \$.
- e) Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 17 pourront être rachetées par la Banque au cours de la période du 28 avril 2015 au 26 avril 2016 moyennant un paiement de 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat, au cours de la période du 27 avril 2016 au 25 avril 2017 moyennant un paiement de 25,25 \$ par action, et, à compter du 26 avril 2017, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action.
- f) Les détenteurs d'actions privilégiées à taux fixe révisé pourront choisir de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées à taux variable d'une série appropriée à la date de conversion de la série à taux révisé applicable et tous les cinq ans par la suite. Les détenteurs d'actions privilégiées à taux variable révisé ont l'option réciproque de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux fixe révisé de la série appropriée. En ce qui a trait aux séries 18 et 19, 20 et 21, 22 et 23, 30 et 31, et 32 et 33, si la Banque détermine que les choix reçus de se prévaloir de cette option de conversion auront pour résultat que le nombre d'actions privilégiées à taux fixe ou à taux variable de ces séries émises et en circulation deviendra inférieur à 1 000 000 à la date de conversion applicable, la totalité des actions privilégiées de cette série émises et en circulation seront automatiquement converties à la date de conversion applicable en un nombre équivalent d'actions privilégiées de l'autre série appropriée.
- g) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 18 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 19 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2018 et chaque 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 18 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2018, respectivement, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 19 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 avril 2018 ou le 26 avril tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 avril 2013.
- h) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 20 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 21 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 octobre 2018 et chaque 26 octobre tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 20 pourront être rachetées par la Banque le 26 octobre 2018, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 21 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 octobre 2018 ou le 26 octobre tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date à compter du 26 octobre 2013.
- i) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 22 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 23 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 janvier 2019 et chaque 26 janvier tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 22 pourront être rachetées par la Banque le 26 janvier 2019 et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées à dividende non cumulatif de série 23 pourront être rachetées par la Banque moyennant un paiement de i) 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 janvier 2019 ou le 26 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 26 janvier 2014.
- j) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 30 pourront choisir d'échanger leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 31 à dividende non cumulatif et à taux variable le 26 avril 2020 et le 26 avril tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 30 pourront être rachetées par la Banque le 26 avril 2020, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 31 pourront être rachetées par la Banque i) moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu le 26 avril 2020 ou le 26 avril tous les cinq ans par la suite, ou de ii) 25,50 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés à la date alors fixée pour le rachat si ce rachat a lieu à toute autre date après le 26 avril 2015.
- k) Les détenteurs d'actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux révisé tous les cinq ans de série 32 auront le droit de convertir leurs actions en un nombre égal d'actions privilégiées de série 33 à dividende non cumulatif et à taux variable le 2 février 2016 et chaque 2 février tous les cinq ans par la suite. Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les actions privilégiées de série 32 et, le cas échéant, les actions privilégiées de série 33 pourront être rachetées par la Banque le 2 février 2016 et le 2 février 2021, respectivement, et tous les cinq ans par la suite, moyennant un paiement de 25,00 \$ par action, majoré des dividendes déclarés qui n'auront pas été versés.

c) Restrictions sur le paiement de dividendes

Aux termes de la *Loi sur les banques*, il est interdit à la Banque de déclarer des dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées si une telle déclaration devait la placer en contravention des dispositions concernant la suffisance des fonds propres, la liquidité ou toute autre directive de réglementation émanant de la *Loi sur les banques*. De plus, les dividendes ne pourront être versés sur les actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les actionnaires privilégiés ont droit sont payés ou s'il y a suffisamment de fonds réservés à cette fin.

Dans le cas où les distributions en trésorerie applicables sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia ne sont pas versées à une date régulière, la Banque s'est engagée à ne pas déclarer de dividendes d'aucune sorte sur ses actions privilégiées ou ordinaires. De façon semblable, si la Banque ne déclare aucun dividende régulier sur ses actions privilégiées ou ordinaires directement émises et en circulation, aucune distribution en trésorerie ne sera versée sur les titres fiduciaires de la Banque Scotia. À l'heure actuelle, ces restrictions n'ont pas d'incidence sur le paiement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires.

25 Gestion du capital

La Banque s'est donné un cadre de gestion du capital afin de mesurer, d'utiliser et de surveiller son capital disponible et d'évaluer la suffisance. Ce cadre de gestion du capital vise à atteindre les quatre principaux objectifs suivants : dépasser les seuils réglementaires et atteindre les cibles internes de capital à plus long terme, conserver des notations de crédit élevées, gérer le capital en fonction du profil de risque de la Banque et offrir un rendement intéressant aux actionnaires de la Banque.

Le capital est géré conformément à la politique de gestion du capital, qui est approuvée par le conseil d'administration. La haute direction élabore la stratégie en matière de capital et supervise les processus de gestion du capital de la Banque. Les groupes Finance, Trésorerie du Groupe et Gestion du risque global de la Banque jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de la Banque en matière de capital et dans la gestion du capital. Le capital est géré en fonction de mesures des fonds propres réglementaires et de mesures internes.

Même si la Banque est assujettie à plusieurs exigences en matière de capital dans les différentes lignes d'activité et les divers pays dans lesquels elle exerce ses activités, la suffisance du capital est gérée sur une base consolidée. La Banque prend également des mesures pour s'assurer que ses filiales respectent ou dépassent les exigences réglementaires en matière de fonds propres au niveau local. La principale autorité de réglementation à laquelle la Banque doit se conformer à l'égard de la suffisance de son capital consolidé est le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les règles en matière de suffisance du capital au Canada sont conformes dans une large mesure aux normes internationales fixées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « CBCB »).

Depuis le 1^{er} novembre 2012, les banques canadiennes sont assujetties aux nouvelles exigences en matière de suffisance du capital publiées par le CBCB, lesquelles sont désignées sous le nom de « Bâle III ». Bâle III s'appuie sur les règles énoncées dans le document intitulé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propre – Dispositif révisé (Bâle III)*. Le BSIF a publié des lignes directrices, des exigences de communication de l'information et des directives en matière d'information à fournir qui sont conformes aux réformes de Bâle III, sauf en ce qui a trait au report des charges au titre des fonds propres à l'égard de l'ajustement de l'évaluation du crédit, cette charge devant être introduite progressivement sur une période de cinq ans à compter de janvier 2014.

Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires fondés sur le risque sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques. Bâle III fournit également des lignes directrices en matière de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »), lesquelles stipulent que pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires, les instruments de fonds propres non ordinaires doivent être convertibles en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur déterminé, tel que défini dans les lignes directrices. Tous les instruments non ordinaires émis depuis le 31 décembre 2012 doivent satisfaire à ces exigences relatives aux FPUNV pour être admissibles en tant que fonds propres réglementaires.

Afin de permettre aux banques de respecter les nouvelles normes, Bâle III contient des dispositions transitoires applicables du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2019. Les exigences transitoires entraîneront la mise en place progressive sur cinq ans de nouvelles déductions et de nouveaux éléments des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles se fera sur dix ans et l'introduction progressive d'un volant de conservation des fonds propres, sur quatre ans.

Le BSIF exige que les institutions de dépôt canadiennes appliquent la totalité des réformes stipulées dans l'accord de Bâle III pour 2019, sans dispositions transitoires d'adoption progressive à l'égard des déductions des fonds propres (adoption dite « tout compris »), et atteignent des ratios minimaux de 7 %, de 8,5 % et de 10,5 % pour ce qui est des actions ordinaires et assimilées de T1, des fonds propres de T1 et du total des fonds propres, respectivement. Le BSIF a également déterminé que la Banque est une banque d'importance systémique nationale (une « BISN ») et a haussé de 1 % ses exigences en matière de ratios de conservation des fonds propres en date du 1^{er} janvier 2016, conformément aux exigences régissant les banques d'importance systémique mondiale.

Les actifs pondérés en fonction des risques correspondent à l'exposition de la Banque au risque de crédit, au risque de marché et au risque d'exploitation. Ils sont calculés au moyen de l'application d'une combinaison de mesures internes du risque de crédit de la Banque et des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF à l'exposition au risque au titre d'éléments figurant à l'état de la situation financière ou n'y figurant pas. Aux termes du cadre de Bâle, il existe deux méthodes principales pour le calcul du risque de crédit : l'approche standard, qui fait appel à des pondérations prescrites, et l'approche fondée sur les notations internes, qui permet l'utilisation par une banque de modèles internes pour calculer une partie ou la totalité des données clés qui entrent dans le calcul des fonds propres réglementaires. Les utilisateurs de l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée ») doivent avoir des systèmes de gestion du risque perfectionnés pour calculer les fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit. Lorsqu'une banque parvient à prouver sa conformité totale aux exigences de l'approche NI avancée et que le BSIF approuve l'utilisation de cette approche, la banque peut alors utiliser pour calculer les fonds propres requis. La Banque utilise l'approche NI avancée pour calculer le risque de crédit à l'égard de ses portefeuilles importants du Canada, des États-Unis et de l'Europe ainsi que d'une proportion importante des portefeuilles de prêts aux sociétés et aux entreprises à l'échelle internationale. La Banque continue d'évaluer la pertinence d'appliquer l'approche NI avancée à ses autres portefeuilles dans l'avenir. En 2012, la Banque a mis en œuvre le cadre révisé par le Comité de Bâle régissant le risque de marché. La Banque utilise l'approche standard pour calculer le capital requis au titre du risque d'exploitation.

Outre les exigences de fonds propres fondées sur le risque, les réformes de Bâle III introduisent un ratio de levier simple, qui n'est pas basé sur le risque et qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le ratio de levier s'entend des fonds propres de T1 aux termes de Bâle III, divisés par une mesure de l'exposition qui tient compte des actifs au bilan et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée à ces expressions dans Bâle III.

En janvier 2014, le CBCB a publié des modifications au cadre du ratio de levier de Bâle III. Les modifications du cadre touchent principalement la mesure de l'exposition, c.-à-d. le dénominateur du ratio, et se composent principalement des éléments suivants : des facteurs de conversion en équivalent crédit moins élevés pour certains engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière; des précisions supplémentaires quant au traitement des dérivés, des garanties connexes et des cessions temporaires de titres; des exigences additionnelles pour les dérivés de crédit souscrits et des exigences minimales en matière de communication de l'information à compter de janvier 2015. La calibration finale sera effectuée d'ici 2017, en vue de son intégration au premier pilier (exigences de fonds propres minimums) d'ici janvier 2018.

En octobre 2014, le BSIF a publié sa ligne directrice sur les exigences de levier, qui prévoit l'application du ratio de levier aux termes de Bâle III au Canada et le remplacement du ratio actifs/fonds propres à compter du premier trimestre de 2015. Les institutions doivent maintenir un ratio de levier supérieur au ratio minimum de 3 %. Les informations sur le ratio de levier sont conformes aux exigences du BSIF en matière de communication de l'information publiées en septembre 2014. La Banque respecte le ratio de levier autorisé établi par le BSIF.

Les fonds propres réglementaires et le levier de la Banque sont présentés ci-après

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015		2014	
	Adoption tout compris	Dispositions transitoires	Adoption tout compris	Dispositions transitoires
Fonds propres				
Actions ordinaires et assimilées de T1 ¹⁾	36 965 \$	44 811 \$	33 742 \$	41 712 \$
Fonds propres de T1, montant net ²⁾	41 366 \$	44 811 \$	38 073 \$	41 712 \$
Fonds propres réglementaires totaux ^{2), 3)}	48 230 \$	51 501 \$	43 592 \$	47 100 \$
Actifs pondérés en fonction des risques entrant dans le calcul des ratios de fonds propres⁴⁾				
Actifs pondérés en fonction des risques – CET1 ⁴⁾	357 995 \$	364 824 \$	312 473 \$	319 936 \$
Actifs pondérés en fonction des risques – Fonds propres de T1 ⁴⁾	358 780 \$	364 824 \$	313 263 \$	319 936 \$
Actifs pondérés en fonction des risques – Total des fonds propres ⁴⁾	359 453 \$	364 824 \$	314 449 \$	319 936 \$
Ratios de fonds propres				
Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1	10,3 %	12,3 %	10,8 %	13,0 %
Ratio de T1	11,5 %	12,3 %	12,2 %	13,0 %
Ratio total des fonds propres	13,4 %	14,1 %	13,9 %	14,7 %
Levier				
Exposition du ratio de levier ⁵⁾	980 212 \$	983 318 \$	s.o.	s.o.
Ratio de levier ⁵⁾	4,2 %	4,6 %	s.o.	s.o.

- 1) Les autres ajustements aux actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les actifs au titre de régimes de retraite à prestations définies et d'autres éléments. Aux termes des dispositions transitoires, les dispositions comprennent ce qui suit : les déductions aux actions ordinaires et assimilées de T1 aux termes de l'adoption tout compris, multipliées par un facteur transitoire annuel (40 % en 2015; 20 % en 2014) et un ajustement au titre des autres déductions aux éléments de T1 pour lesquelles les autres éléments de T1 sont insuffisants.
- 2) Les instruments de fonds propres de T1 et de T2 non admissibles peuvent faire l'objet d'un retrait progressif sur dix ans. Les montants présentés au titre des fonds propres réglementaires peuvent être inférieurs à ceux présentés à l'état consolidé de la situation financière.
- 3) Les autres ajustements aux fonds propres de T1 et de T2 aux termes de l'adoption tout compris comprennent les participations ne donnant pas le contrôle admissibles dans des filiales. En outre, les fonds propres de T2 comprennent le compte de correction de valeur pour pertes sur créances collectif admissible et le compte de correction excédentaire. Aux termes des dispositions transitoires, les autres ajustements des fonds propres de T1 et de T2 comprennent le montant non déduit de l'ajustement réglementaire des actions ordinaires et assimilées de T1 qui représentait une déduction des fonds propres de T1 et de T2 selon les règles de Bâle II (comme 50 % des investissements significatifs dans d'autres institutions financières).
- 4) Conformément aux exigences du BSIF, les facteurs scalaires appliqués pour calculer le ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, le ratio de T1 et le ratio total des fonds propres, respectivement, aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour ajustement de l'évaluation du crédit se sont établis à 0,64, à 0,71 et à 0,77, respectivement (0,57, 0,65 et 0,77, respectivement, en 2014).
- 5) En 2015, le ratio actifs/fonds propres a été remplacé par le ratio de levier.

Au 31 octobre 2015, la Banque dépassait largement les cibles en matière de capital établie par le BSIF. Le BSIF a également prescrit un ratio de levier autorisé minimal, que la Banque dépassait au 31 octobre 2015.

26 Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

Aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés, la Banque attribue des options sur actions et des droits à l'appréciation d'actions (les « DAA ») autonomes. Des options permettant d'acheter des actions ordinaires ou de recevoir un paiement équivalent en trésorerie, selon le cas, peuvent être attribuées à certains salariés. Le prix d'exercice doit correspondre au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de bourse précédant la date de l'attribution ou au cours moyen pondéré en fonction du volume à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'attribution, selon le plus élevé des deux.

Ces options sur actions émises depuis décembre 2014 deviennent acquises à 50 % à la fin de la troisième année et l'autre tranche de 50 % devient acquise à la fin de la quatrième année. Cette modification est de nature prospective et n'a pas d'incidence sur les attributions des périodes antérieures. Les options peuvent être exercées au plus tard 10 ans après la date d'attribution. Si la date d'expiration tombe à l'intérieur d'une période de blocage aux fins d'opérations d'initiés, cette date sera reportée de 10 jours ouvrables après la fin de la période de blocage. Comme l'ont approuvé les actionnaires, 129 millions d'actions ordinaires au total ont été réservées en vue de leur émission aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des salariés. De ce nombre, 95,2 millions d'actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options et 22,7 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins des options en circulation, ce qui laisse 11,1 millions d'actions ordinaires pouvant être émises au titre des options. Les options en circulation arrivent à échéance entre le 2 décembre 2015 et le 8 décembre 2024.

Le coût de ces options est constaté en fonction de l'acquisition progressive des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits liés à une tranche, auquel cas le coût est constaté entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite.

Les régimes d'options sur actions comprennent les éléments suivants :

▪ Composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions

Les options sur actions attribuées aux salariés du 2 décembre 2005 au 1^{er} novembre 2009 sont assorties de composantes alternatives DAA permettant aux salariés d'exercer soit les options sur actions, soit les composantes alternatives DAA et, par conséquent, de recevoir la valeur intrinsèque des options sur actions en trésorerie. Au 31 octobre 2015, il y avait 175 876 composantes alternatives DAA en circulation (363 775 en 2014).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions au titre des composantes alternatives DAA acquises s'établissait à 3 millions de dollars au 31 octobre 2015 (7 millions de dollars en 2014). Au 31 octobre 2015, la valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 3 millions de dollars (8 millions de dollars en 2014).

En 2015, un avantage de 0,3 million de dollars (1 million de dollars en 2014) a été enregistré sous « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net. Cet avantage tient compte des pertes de 1 million de dollars (profits de 5 millions de dollars en 2014) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Options sur actions

Les options sur actions attribuées aux salariés à compter de décembre 2009 sont classées dans les capitaux propres, ce qui veut dire qu'elles doivent être réglées en actions et ne sont pas assorties de la composante alternative DAA.

Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des options sur actions acquises s'établissait à 182 millions de dollars au 31 octobre 2015 (184 millions de dollars en 2014).

En 2015, une charge de 13 millions de dollars (30 millions de dollars en 2014) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Au 31 octobre 2015, les coûts de rémunération non comptabilisés futurs au titre des options sur actions non acquises s'élevaient à 5 millions de dollars (8 millions de dollars en 2014), montant qui sera comptabilisé sur une période moyenne pondérée de 1,90 an (1,71 an en 2014).

Droits à l'appréciation d'actions

Des DAA autonomes sont attribués en lieu et place d'options sur actions à certains salariés résidant dans des pays dont les lois peuvent empêcher la Banque d'émettre des actions. Lorsqu'un DAA est exercé, la Banque verse en trésorerie le montant qui correspond à l'appréciation du cours de ses actions ordinaires depuis la date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2015, 88 768 DAA ont été attribués (233 120 en 2014); au 31 octobre 2015, 1 791 458 DAA étaient en circulation (1 852 484 en 2014), et les droits visant 1 726 644 DAA étaient acquis (1 744 867 en 2014).

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions comptabilisée au titre des DAA acquis s'établissait à 17 millions de dollars au 31 octobre 2015 (27 millions de dollars en 2014). Au 31 octobre 2015, la valeur intrinsèque de cette obligation totalisait 17 millions de dollars (31 millions de dollars en 2014).

En 2015, un avantage de 3 millions de dollars (1 million de dollars en 2014) a été enregistré dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net. Cet avantage tient compte des pertes de 6 millions de dollars (profits de 14 millions de dollars en 2014) découlant d'instruments dérivés utilisés pour gérer la volatilité de la rémunération fondée sur des actions.

Détermination des justes valeurs

L'obligation liée aux paiements fondés sur des actions et la charge correspondante liée aux DAA et aux options assorties de la composante alternative DAA ont été quantifiées au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes, en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

Aux 31 octobre	2015	2014
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	0,57 % – 0,82 %	0,98 % – 1,40 %
Rendement prévu de l'action	4,33 %	3,70 %
Volatilité prévue	16,34 % – 28,12 %	15,12 % – 22,82 %
Durée prévue de l'option	0,05 – 4,43 années	0,05 – 4,35 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	10,23 \$	16,45 \$

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options sur actions (qui ne sont pas assorties de la composante alternative DAA) a été quantifiée au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes à la date de l'attribution. Les attributions d'options sur actions des exercices 2015 et 2014 ont été évaluées à la juste valeur en fonction des hypothèses moyennes pondérées et de la juste valeur par attribution résultante qui suivent :

	Attributions de 2015	Attributions de 2014
Hypothèses		
Taux d'intérêt sans risque (%)	1,60 %	2,02 %
Rendement prévu de l'action	3,86 %	3,65 %
Volatilité prévue	21,90 %	21,45 %
Durée prévue de l'option	6,69 années	6,07 années
Juste valeur		
Juste valeur moyenne pondérée	7,63 \$	8,85 \$

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les taux des bons du Trésor canadiens interpolés en fonction de l'échéance correspondant à la durée prévue jusqu'à l'exercice des options. Le rendement prévu de l'action est fondé sur les dividendes historiques. La volatilité prévue est déterminée au moyen de la volatilité historique de la rémunération. Aux fins de la comptabilité, la Banque a recours à une moyenne du consensus du marché quant à la volatilité implicite des options sur nos actions ordinaires négociées et à la volatilité historique.

Les tableaux qui suivent présentent des détails sur le Régime d'options sur actions à l'intention des salariés de la Banque¹⁾ :

Aux 31 octobre	2015		2014	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	23 355	51,68 \$	23 609	49,09 \$
Attribuées	1 514	68,32	3 242	63,98
Exercées en tant qu'options	(1 811)	46,10	(3 342)	45,31
Exercées en tant que composantes alternatives DAA	(2)	47,92	(50)	44,35
Renoncations	(99)	58,06	(104)	54,78
Échéances	–	–	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice ²⁾	22 957	53,19 \$	23 355	51,68 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice ³⁾	16 192	50,09 \$	14 344	48,08 \$
Réservées aux fins d'attribution	11 317		12 731	

	Options en circulation			Options exerçables	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 31 octobre 2015					
Fourchette des prix d'exercice					
De 33,89 \$ à 46,02 \$	2 676	2,54	36,13 \$	2 676	36,13 \$
De 47,39 \$ à 52,00 \$	7 186	4,59	49,39 \$	6 266	49,31 \$
De 52,57 \$ à 55,63 \$	8 413	5,48	55,09 \$	6 458	54,93 \$
De 63,98 \$ à 68,32 \$	4 682	8,42	65,37 \$	792	63,98 \$
	22 957	5,46	53,19 \$	16 192	50,09 \$

- 1) Compte non tenu des composantes alternatives DAA.
- 2) Comprend des options en circulation composées de 175 876 composantes alternatives DAA (363 775 en 2014) et de 301 950 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Hollis (578 672 en 2014).
- 3) Comprend des options exerçables visant 175 876 composantes alternatives DAA (363 775 options en 2014) et 301 950 options initialement émises aux termes des régimes de Patrimoine Hollis (416 517 options en 2014).

b) Régimes d'actionariat des salariés

Les salariés admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé de leur salaire en vue de l'achat d'actions ordinaires de la Banque. En règle générale, la Banque verse de son côté un montant correspondant à 50 % des cotisations admissibles jusqu'à concurrence d'un plafond en dollars, lequel est passé en charges dans les « Salaires et avantages du personnel ». En 2015, les cotisations de la Banque ont totalisé 31 millions de dollars (30 millions de dollars en 2014). Les cotisations, qui sont utilisées pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre, ne se traduisent pas par une charge ultérieure pour la Banque en raison de l'appréciation du cours des actions.

Au 31 octobre 2015, 19 millions d'actions ordinaires étaient détenues aux termes des régimes d'actionariat des salariés (19 millions en 2014). Les actions détenues aux termes des régimes d'actionariat des employés sont incluses dans les actions en circulation aux fins du calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action de la Banque.

c) Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

Les autres régimes de rémunération fondée sur des actions utilisent des unités notionnelles dont la valeur correspond au cours des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto. Ces unités cumulent des équivalents de dividendes sous la forme d'unités supplémentaires fondées sur les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque. Ces régimes sont réglés en trésorerie et, par conséquent, sont classés dans les passifs. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions de la Banque ont une incidence sur la charge de rémunération fondée sur des actions de la Banque. Comme il est décrit ci-dessous, la valeur d'une partie des unités d'actions liées à la performance varie également en fonction de la performance de la Banque. Au moment de l'exercice ou du rachat, des paiements sont versés aux salariés, la charge à payer étant réduite d'autant.

En 2015, une charge totale de 209 millions de dollars (242 millions de dollars en 2014) a été enregistrée dans les « Salaires et avantages du personnel » à l'état consolidé du résultat net à l'égard de ces régimes. Cette charge comprend des pertes sur les instruments dérivés utilisés pour couvrir la volatilité de la rémunération fondée sur des actions de 72 millions de dollars (profits de 92 millions de dollars en 2014).

Au 31 octobre 2015, le passif lié à la rémunération fondée sur des actions comptabilisé au titre des attributions acquises dans le cadre de ces régimes s'établissait à 754 millions de dollars (901 millions de dollars en 2014).

Ces autres régimes de rémunération fondée sur des actions sont décrits ci-dessous :

Régime d'unités d'actions à dividende différé (« UADD »)

Aux termes du Régime UADD, les hauts dirigeants admissibles peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie des primes en trésorerie devant leur être versées en vertu du Programme d'intéressement annuel (que la Banque passe en charges au poste « Salaires et avantages du personnel » dans l'état consolidé du résultat net) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. En outre, le régime d'UADD permet aux cadres supérieurs admissibles de la Banque de participer à des attributions qui ne sont pas liées aux choix effectués en vertu du Programme d'intéressement annuel. Ces attributions font l'objet de calendriers d'acquisition des droits distincts. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque le dirigeant cesse de travailler pour la Banque, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant un tel événement. Au 31 octobre 2015, 1 325 679 unités (1 600 374 en 2014) avaient été attribuées et étaient en circulation et les droits visant 1 325 679 unités étaient acquis (1 600 374 en 2014).

Régime d'unités d'actions à dividende différé à l'intention des administrateurs (« UADDA »)

Aux termes du Régime UADDA, les administrateurs ne faisant pas partie de la direction de la Banque peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires pour l'exercice visé (que la Banque passe en charges au poste « Autres frais » dans le compte consolidé de résultat) sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Les unités peuvent être rachetées, contre trésorerie, uniquement lorsque l'administrateur quitte volontairement son poste ou part à la retraite, et elles doivent être rachetées au plus tard le 31 décembre de l'exercice suivant. Au 31 octobre 2015, 337 413 unités étaient en circulation (333 315 en 2014).

Régime de souscription d'unités d'actions restreintes (« SUAR »)

Aux termes du Régime SUAR, certains salariés reçoivent une prime sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits, à l'égard de la majeure partie des attributions, sont acquis après trois ans. Certaines attributions sont assorties d'un calendrier d'acquisition des droits graduel. Au moment de l'acquisition des droits, toutes les unités sont payées aux salariés en trésorerie. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée de façon linéaire sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Au 31 octobre 2015, 2 147 971 unités avaient été attribuées et étaient en circulation (2 346 330 en 2014), et les droits visant 1 566 333 unités étaient acquis (1 659 401 en 2014).

Régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Les dirigeants admissibles se voient attribuer des unités d'actions liées à la performance dont les droits deviennent acquis après une période de trois ans. Une attribution est assortie d'un calendrier d'acquisition des droits graduel qui comprend le calcul d'un facteur de performance précis. Une partie des attributions d'UAP est soumise à des critères de performance mesurés sur une période de trois ans, aux termes desquels un multiplicateur est appliqué, lequel a une incidence sur le nombre additionnel d'actions en circulation à remettre aux salariés. Ces mesures de la performance sur trois ans tiennent compte du rendement sur les capitaux propres par rapport au chiffre cible et au chiffre total de la performance pour les actionnaires en comparaison d'un groupe de sociétés comparables avant l'attribution. Afin d'estimer l'incidence du multiplicateur, la Banque utilise la moyenne des montants de tous les résultats possibles, pondérés par leurs probabilités respectives. La charge de rémunération fondée sur des actions est constatée sur le délai d'acquisition des droits, sauf si le salarié est

admissible à la retraite avant la date d'acquisition, auquel cas la charge est constatée entre la date d'attribution et la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. Cette charge varie en fonction de l'évolution du cours de l'action de la Banque et de la performance obtenue par la Banque par rapport aux mesures de la performance établies. Le paiement des unités aux salariés est effectué en trésorerie au moment de l'acquisition des droits. Au 31 octobre 2015, 9 025 306 unités (9 409 639 en 2014) étaient en circulation et soumises à des critères de performance, et les droits visant 7 686 580 unités étaient acquis (8 011 356 en 2014).

Régime de paiements différés

Aux termes du Régime de paiements différés, une partie des primes attribuées aux salariés des Services bancaires et marchés mondiaux (montants comptabilisés et passés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rapportent) est versée aux salariés admissibles sous forme d'unités. Par la suite, ces unités sont payées en trésorerie aux salariés au cours de chacun des trois exercices suivants. Les variations de la valeur des unités découlant des fluctuations du cours des actions ordinaires de la Banque sont passées en charges de la même manière que les autres régimes de rémunération fondée sur des actions classés dans le passif de la Banque sous « Salaires et avantages du personnel » dans le compte consolidé de résultat. Au 31 octobre 2015, 1 940 375 unités étaient en circulation (1 943 917 en 2014).

d) Régimes d'actions gratuites

Avant l'acquisition de Patrimoine Hollis et des entités liées (auparavant Patrimoine Dundee) le 1^{er} février 2011, celle-ci avait établi des régimes d'actions gratuites à l'intention des participants admissibles. Les régimes d'actions gratuites permettaient l'émission de nouvelles actions ordinaires de Patrimoine Hollis ou l'acquisition d'actions sur le marché. Au moment de l'acquisition de Patrimoine Hollis, les actions gratuites qui avaient été attribuées, mais dont les droits n'étaient pas encore acquis ont été converties en 377 516 nouvelles actions ordinaires de la Banque de Nouvelle-Écosse. Au 31 octobre 2015, il y avait 3 766 actions gratuites en circulation aux termes des régimes d'actions gratuites de Patrimoine Hollis (21 739 en 2014). En 2015, 16 961 nouvelles actions ordinaires ont été émises pour ces régimes (17 615 en 2014) et 1 012 attributions ont fait l'objet d'une renonciation (1 596 en 2014). Aucune action gratuite n'a été attribuée au titre de ces régimes depuis le 1^{er} février 2011.

Les régimes d'actions gratuites sont considérés comme des attributions classées dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les « Capitaux propres – Autres réserves » au titre des attributions acquises s'établissait à 5 millions de dollars au 31 octobre 2015 (5 millions de dollars en 2014). En 2015, aucune charge ni aucuns coûts de rémunération non comptabilisés futurs n'ont été comptabilisés.

27 Impôt sur le résultat

La Banque a constaté l'impôt sur le résultat suivant dans ses états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre :

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)

	2015	2014	2013 ¹⁾
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Impôt sur le résultat exigible			
Canada			
Impôt fédéral	528 \$	565 \$	460 \$
Impôt provincial	459	423	376
Ajustements liés aux périodes antérieures	23	(70)	(8)
Étranger	897	865	856
Ajustements liés aux périodes antérieures	2	(3)	(13)
	1 909	1 780	1 671
Impôt sur le résultat différé			
Canada			
Impôt fédéral	(16)	141	38
Impôt provincial	(20)	66	27
Étranger	(20)	15	1
	(56)	222	66
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net	1 853 \$	2 002 \$	1 737 \$
Charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres			
Impôt sur le résultat exigible	(496)\$	(248)\$	(99)\$
Impôt sur le résultat différé	(8)	(174)	207
	(504)	(422)	108
Présenté dans :			
Autres éléments du résultat global	(464)	(432)	94
Résultats non distribués	(43)	4	(3)
Actions ordinaires	1	1	5
Autres réserves	2	5	12
Total de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé des variations des capitaux propres	(504)	(422)	108
Total de la charge d'impôt sur le résultat	1 349 \$	1 580 \$	1 845 \$
Éléments de la charge d'impôt sur le résultat inscrite à l'état consolidé du résultat net			
Charge (économie) d'impôt différé au titre de la naissance/du renversement de différences temporaires	118 \$	163 \$	118 \$
Charge (économie) d'impôt différé au titre des modifications de taux d'impôt	(2)	–	(5)
Économie d'impôt différé liée aux pertes fiscales non comptabilisées antérieurement, aux crédits d'impôt et aux différences temporaires	(172)	59	(47)
	(56)\$	222 \$	66 \$

1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.

b) Rapprochement avec le taux d'impôt prévu par la loi

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé du résultat net diffère pour les raisons suivantes du montant que la Banque aurait obtenu si elle avait appliqué le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par la loi :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2015		2014		2013	
	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt	Montant	Pourcentage du bénéfice avant impôt
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	2 386 \$	26,3 %	2 439 \$	26,2 %	2 185 \$	26,2 %
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :						
Diminution du taux d'impôt moyen applicable aux filiales et aux succursales à l'étranger	(233)	(2,6)	(177)	(1,9)	(250)	(3,0)
Bénéfice non imposable provenant des titres	(281)	(3,1)	(212)	(2,3)	(214)	(2,6)
Incidence sur l'impôt sur le résultat différé des modifications du taux d'impôt quasi adoptées	(2)	–	–	–	(5)	(0,1)
Autres, montant net	(17)	(0,2)	(48)	(0,5)	21	0,3
Total de l'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif	1 853 \$	20,4 %	2 002 \$	21,5 %	1 737 \$	20,8 %

La variation du taux d'impôt prévu par la loi entre 2015 et 2014 est principalement attribuable à une augmentation du taux d'impôt d'une province.

c) Impôt différé

Le tableau qui suit présente les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé de la Banque :

31 octobre (en millions de dollars)	État du résultat net		État de la situation financière	
	Pour les exercices clos les		Aux	
	2015	2014	2015	2014
Actifs d'impôt différé				
Reports prospectifs de pertes	80 \$	138 \$	539 \$	620 \$
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances	(93)	(63)	812	669
Rémunération différée	50	(45)	215	254
Revenus différés	46	(6)	301	282
Immobilisations corporelles	(72)	92	186	91
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	54	(2)	676	683
Titres	8	144	138	145
Autres	(10)	46	408	290
Total des actifs d'impôt différé	63 \$	304 \$	3 275 \$	3 034 \$
Passifs d'impôt différé				
Revenus différés	39 \$	6 \$	114 \$	75 \$
Immobilisations corporelles	1	13	65	64
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	22	38	153	132
Titres	(26)	9	68	60
Immobilisations incorporelles	38	33	914	881
Autres	45	(17)	526	513
Total des passifs d'impôt différé	119 \$	82 \$	1 840 \$	1 725 \$
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net ¹⁾	(56)\$	222 \$	1 435 \$	1 309 \$

1) Aux fins de la présentation de l'état consolidé de la situation financière, les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués par entités juridiques. Par conséquent, le montant net des actifs d'impôt différé, soit 1 435 \$ (1 309 \$ en 2014) est composé d'actifs d'impôt différé de 2 034 \$ (1 763 \$ en 2014) et de passifs d'impôt différé de 599 \$ (454 \$ en 2014) à l'état consolidé de la situation financière.

Le tableau qui suit présente les principales variations du montant net d'impôt différé :

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 309 \$	1 347 \$
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans le résultat net	56	(222)
Économie (charge) d'impôt différé de l'exercice comptabilisée dans les capitaux propres	8	174
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	27	–
Autres	35	10
Solde à la clôture de la période	1 435 \$	1 309 \$

L'impôt lié aux différences temporaires ainsi que les pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière ont totalisé 166 millions de dollars (338 millions de dollars en 2014). Le montant se rapportant aux pertes fiscales non comptabilisées s'est chiffré à 24 \$. Ces pertes expireront comme suit : 20 millions de dollars, à compter de 2018, et 4 millions de dollars, sans date d'expiration établie.

Les actifs d'impôt différé nets comprennent des avantages fiscaux de 41 millions de dollars (1 million de dollars en 2014) comptabilisés à l'égard de certaines filiales au Canada et à l'étranger qui ont subi des pertes durant l'exercice à l'étude ou l'exercice précédent. Pour déterminer si elle doit comptabiliser ces avantages fiscaux, la Banque s'est appuyée sur des prévisions des bénéfices imposables futurs.

Aucun passif d'impôt différé n'a à être comptabilisé au titre des différences temporaires imposables générées par des participations dans des filiales et sociétés associées et par des participations dans des coentreprises lorsque la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. À la clôture de l'exercice, conformément à ces exigences, des différences temporaires

imposables d'un montant de 46,0 milliards de dollars (38,7 milliards de dollars en 2014), liées aux participations de la Banque dans des filiales, n'ont pas été comptabilisées à titre de passifs d'impôt différé.

28 Avantages du personnel

La Banque parraine un certain nombre de régimes d'avantages du personnel, y compris des régimes de retraite (à prestations définies et à cotisations définies) et d'autres régimes d'avantages (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages du personnel à long terme) à l'intention de la majorité de ses salariés dans le monde. Les informations présentées ci-après sont liées aux principaux régimes de la Banque. D'autres régimes administrés par certaines filiales de la Banque ne sont pas considérés comme importants et ne sont pas pris en compte dans les présentes informations.

Régimes de retraite mondiaux

Les principaux régimes de retraite de la Banque sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, au Royaume-Uni, en Irlande, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. La Banque s'appuie sur une structure de gouvernance solide et bien établie afin de gérer ces obligations mondiales. La politique en matière d'investissements de chacun des principaux régimes est réévaluée périodiquement, et tous les régimes sont conformes aux lois et aux règlements locaux.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation des régimes de retraite capitalisés de la Banque sont réalisées conformément aux lois applicables. L'évaluation actuarielle détermine la situation de capitalisation des régimes selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon les dispositions légales, en plus de déterminer les cotisations nécessaires. Les régimes sont capitalisés conformément aux lois régissant les régimes de retraite et aux politiques de capitalisation de la Banque de manière à pouvoir honorer les prestations futures prévues dans les dispositions des régimes. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences des normes de pratique actuarielle de même que des statuts.

Régime de retraite de la Banque Scotia (Canada)

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite de la Banque Scotia (le « RRBS ») au Canada, régime à prestations définies qui a récemment été modifié de manière à y ajouter un volet à cotisations déterminées facultatif offert aux salariés canadiens embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016. En sa qualité de gestionnaire du RRBS, la Banque a mis en place des politiques et une structure de gouvernance bien définie afin d'assurer la conformité avec les exigences législatives et réglementaires du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada. La Banque a formé divers comités qui assurent la supervision du RRBS et prennent les décisions relatives à son administration. Certains comités sont également responsables de l'investissement des actifs du fonds du RRBS ainsi que de la surveillance des gestionnaires de placement et de la performance.

- Le comité des ressources humaines (le « CRH ») du conseil approuve la charte du comité d'administration et de placements des régimes (le « CAPR »), examine les rapports et approuve la politique en matière d'investissements. En outre, le CRH examine les modifications au RRBS et formule ses recommandations en la matière au conseil d'administration.
- Le CAPR recommande la politique en matière d'investissements au CRH, nomme et surveille les gestionnaires de placement et examine les rapports des auditeurs et des actuaires. Le CAPR surveille également l'administration des prestations de retraite des participants.
- Le comité fiduciaire principal (le « CFP ») de la Banque Scotia investit les actifs conformément à la politique en matière d'investissements et à toutes les lois applicables. Le CFP confie des mandats précis aux sociétés de gestion de portefeuille. Le CAPR et le CFP sont tous deux constitués de membres indépendants.
- Le comité des régimes de capitalisation collectifs (le « CRCC ») est responsable de l'administration et des placements du volet à cotisations déterminées du RRBS, y compris la sélection et le suivi des possibilités de placements offertes aux participants au volet à cotisations déterminées.

Les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation du RRBS sont réalisées annuellement, la plus récente ayant été réalisée au 1^{er} novembre 2014. Les cotisations au RRBS sont fonction de cette évaluation et sont présentées dans le tableau sous le point b) plus loin. Les hypothèses utilisées aux fins des évaluations de capitalisation sont établies par les actuaires indépendants des régimes à la lumière des exigences de l'Institut canadien des actuaires et des lois applicables.

Changements touchant les régimes de retraite

Comme il a été annoncé aux salariés au cours du quatrième trimestre de 2015, les régimes de retraite canadiens actuels ne seront plus offerts aux nouveaux salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016. En outre, le 1^{er} novembre 2018, de nouveaux volets facultatifs seront ajoutés et l'option relative à la valeur de rachat à la retraite sera éliminée. Les prestations accumulées au titre de services rendus après le 1^{er} novembre 2018 ne donneront plus droit à des subventions pour retraite anticipée. Les salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2016 participeront à un nouveau régime de retraite hybride (régime à prestations définies non contributif comportant un volet à cotisations déterminées facultatif) au sein du RRBS.

Le coût des services passés figurant ci-après dans le tableau du point d) tient compte de l'incidence des divers changements touchant les régimes de retraite, y compris l'élimination de la valeur de rachat à la retraite des régimes canadiens, ainsi que de l'incidence du règlement des obligations du Régime de retraite de la Banque Scotia (États-Unis) au moyen d'un paiement forfaitaire facultatif offert aux anciens salariés qui ne sont pas encore retraités.

Autres régimes d'avantages

Les autres régimes d'avantages principaux sont offerts au Canada, aux États-Unis, au Mexique, en Uruguay, au Royaume-Uni, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et dans d'autres pays des Antilles où la Banque exerce des activités. Les autres régimes d'avantages les plus importants offerts par la Banque sont au Canada.

Hypothèses clés

L'information financière sur les régimes de retraite et autres régimes d'avantages figurant ci-après repose sur diverses hypothèses, la plus importante concernant le taux d'actualisation, qui est fondé sur le taux de rendement d'obligations de sociétés de première qualité dont les durées concordent avec celles des obligations au titre des prestations définies. Ce taux d'actualisation doit également être utilisé pour évaluer la charge annuelle au titre des prestations. Les autres hypothèses établies par la direction sont tributaires du contexte des marchés, de l'expérience propre à chaque régime, des pratiques exemplaires et des attentes. Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations des principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau sous le point f) plus loin.

Gestion du risque

Les régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages exposent la Banque à divers risques, les plus importants étant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux investissements, le risque de longévité et le risque de hausse du coût des soins de santé. Ces risques pourraient donner lieu à une hausse de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies, dans la mesure où :

- les taux d'actualisation fléchissent;
- les rendements des actifs des régimes sont inférieurs aux attentes;
- les participants aux régimes vivent plus longtemps que prévu;
- le coût des soins de santé est plus élevé que prévu.

Outre la structure de gouvernance et les politiques en place, la Banque gère les risques au moyen d'une surveillance régulière de l'évolution du marché et de la performance des actifs investis. La Banque surveille aussi régulièrement l'évolution de la réglementation, des lois et des tendances démographiques, et modifie la stratégie en matière d'investissements ou la conception des régimes au besoin.

a) Taille relative des obligations et des actifs des régimes

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	72 %	11 %	17 %	62 %	38 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	76 %	6 %	18 %	20 %	80 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations	64 %	18 %	18 %	62 %	38 %

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages	
	Canada			Canada	Autres pays
	RRBS	Autres	Autres pays		
Pourcentage du total des obligations au titre des prestations	73 %	10 %	17 %	64 %	36 %
Pourcentage du total des actifs des régimes	77 %	5 %	18 %	21 %	79 %
Pourcentage du total de la charge au titre des prestations	78 %	18 %	4 %	60 %	40 %

b) Paiements et cotisations en trésorerie

Le tableau suivant présente les cotisations et paiements en trésorerie de la Banque au titre de ses principaux régimes en 2015 et pour les deux exercices précédents.

Cotisations aux principaux régimes pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014	2013
Régimes de retraite à prestations définies (cotisations en trésorerie liées à la capitalisation des régimes, y compris les paiements de prestations aux bénéficiaires aux termes des ententes de retraite non capitalisées) :			
RRBS	236 \$	268 \$	331 \$
Autres régimes	60	75	72
Autres régimes d'avantages (cotisations en trésorerie, surtout sous forme de paiements de prestations aux bénéficiaires)	42	46	59
Régimes de retraite à cotisations définies (cotisations en trésorerie)	29	21	19
Total des cotisations¹⁾	367 \$	410 \$	481 \$

1) Selon les estimations préliminaires, la Banque prévoit effectuer des cotisations de 237 \$ au titre du RRBS, de 62 \$ au titre des autres régimes de retraite à prestations définies, de 49 \$ au titre des autres régimes d'avantages et de 31 \$ au titre de tous les autres régimes à cotisations définies pour l'exercice qui sera clos le 31 octobre 2016.

c) Régimes capitalisés et non capitalisés

L'excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice comprend les montants suivants liés à des régimes qui ne sont pas capitalisés et à des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	373 \$	376 \$	342 \$	1 231 \$	1 201 \$	1 121 \$
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	7 740	7 571	6 598	408	418	389
Situation de capitalisation						
Obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	7 740 \$	7 571 \$	6 598 \$	408 \$	418 \$	389 \$
Juste valeur des actifs	7 615	7 323	6 647	307	341	332
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations des régimes qui sont capitalisés en totalité ou en partie	(125)\$	(248)\$	49 \$	(101)\$	(77)\$	(57)\$
Obligation au titre des prestations des régimes qui ne sont pas capitalisés	373 \$	376 \$	342 \$	1 231 \$	1 201 \$	1 121 \$
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport au total de l'obligation au titre des prestations	(498)\$	(624)\$	(293)\$	(1 332)\$	(1 278)\$	(1 178)\$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale	(41)	(76)	(77)	-	-	-
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(539)\$	(700)\$	(370)\$	(1 332)\$	(1 278)\$	(1 178)\$

d) Informations financières

Les tableaux suivants présentent des informations financières sur les principaux régimes de la Banque.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au titre des prestations à l'ouverture de l'exercice	7 947 \$	6 940 \$	6 678 \$	1 619 \$	1 510 \$	1 501 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	304	262	247	43	41	45
Coût financier afférent à l'obligation au titre des prestations	350	342	314	84	84	75
Cotisations des salariés	23	21	18	—	—	—
Prestations versées	(498)	(393)	(397)	(73)	(66)	(61)
Perte actuarielle (gain actuariel)	152	731	62	(52)	35	(68)
Coût des services passés	(241)	(19)	—	3	7	3
Règlements	(48)	—	—	(2)	(23)	—
Change	124	63	18	17	31	15
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	8 113 \$	7 947 \$	6 940 \$	1 639 \$	1 619 \$	1 510 \$
Variation de la juste valeur des actifs						
Juste valeur des actifs à l'ouverture de l'exercice	7 323 \$	6 647 \$	5 607 \$	341 \$	332 \$	311 \$
Revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	343	343	285	23	25	21
Rendement des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	55	310	747	(12)	11	(8)
Cotisations de l'employeur	296	343	403	42	46	59
Cotisations des salariés	23	21	18	—	—	—
Prestations versées	(498)	(393)	(397)	(73)	(66)	(61)
Frais de gestion	(12)	(9)	(9)	—	—	—
Règlements	(39)	—	—	—	(18)	—
Change	124	61	(7)	(14)	11	10
Juste valeur des actifs à la clôture de l'exercice	7 615 \$	7 323 \$	6 647 \$	307 \$	341 \$	332 \$
Situation de capitalisation						
Excédent (insuffisance) de la juste valeur des actifs par rapport à l'obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice	(498)\$	(624)\$	(293)\$	(1 332)\$	(1 278)\$	(1 178)\$
Incidence des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs et de l'exigence de capitalisation minimale ¹⁾	(41)	(76)	(77)	—	—	—
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(539)\$	(700)\$	(370)\$	(1 332)\$	(1 278)\$	(1 178)\$
Ventilation :						
Autres actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	183	117 \$	132 \$	— \$	— \$	— \$
Autres passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque	(722)	(817)	(502)	(1 332)	(1 278)	(1 178)
Actif (passif) net à la clôture de l'exercice	(539)\$	(700)\$	(370)\$	(1 332)\$	(1 278)\$	(1 178)\$
Charge au titre des prestations de l'exercice						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	304 \$	262 \$	247 \$	43 \$	41 \$	45 \$
Revenus (charges) d'intérêts, montant net	15	6	41	60	59	54
Frais de gestion	10	9	9	—	—	—
Coût des services passés	(241)	(19)	—	4	7	3
Montant (du profit) de la perte sur règlement	(9)	—	—	(2)	(5)	—
Réévaluation d'autres avantages à long terme	—	—	—	4	5	(24)
Charge (revenus) au titre des prestations inscrite à l'état consolidé du résultat net	79 \$	258 \$	297 \$	109 \$	107 \$	78 \$
Charge au titre des prestations liées aux régimes à cotisations définies	29 \$	21 \$	19 \$	— \$	— \$	— \$
Réévaluations						
(Rendement) des actifs des régimes en sus des revenus d'intérêts liés à la juste valeur des actifs	(55)\$	(310)\$	(747)\$	13 \$	(8)\$	10 \$
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations	152	731	62	(58)	27	(46)
Variation des restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs	(49)	(8)	(53)	—	—	—
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	48 \$	413 \$	(738)\$	(45)\$	19 \$	(36)\$
Total du coût au titre des prestations	156 \$	692 \$	(422)\$	64 \$	126 \$	42 \$
Information complémentaire sur le rendement réel des actifs et (le gain actuariel) la perte actuarielle						
Rendement réel des actifs (déduction faite des frais de gestion)	386 \$	644 \$	1 023 \$	11 \$	36 \$	13 \$
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant de variations d'hypothèses démographiques	91	54	174	(22)	(26)	32
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant de variations d'hypothèses financières	22	645	(201)	(28)	102	(87)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant de variations de données liées à l'expérience	39	32	89	(2)	(41)	(13)
Information complémentaire sur la juste valeur des actifs des régimes de retraite investis						
Titres de la Banque Scotia (actions, obligations)	404 \$	556 \$	509 \$	— \$	— \$	— \$
Biens immobiliers occupés par la Banque Scotia	5	4	4	—	—	—
Variation du plafond de l'actif/du passif déficitaire						
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice précédent	77 \$	77 \$	130 \$	— \$	— \$	— \$
Coût financier	8	7	12	—	—	—
Réévaluations	(49)	(8)	(53)	—	—	—
Conversion des devises	5	—	(12)	—	—	—
Plafond de l'actif/du passif déficitaire à la clôture de l'exercice	41	76	77	—	—	—

1) L'actif constaté ne peut excéder la valeur actuelle des avantages économiques pouvant découler d'une réduction des cotisations futures à un régime et de la possibilité de payer les charges des régimes à partir du fonds.

e) Profil d'échéances de l'obligation au titre des prestations définies

La durée moyenne pondérée du total de l'obligation au titre des prestations au 31 octobre 2015 s'établissait à 15,3 ans (14,7 ans en 2014; 14,5 ans en 2013).

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Ventilation de l'obligation au titre des prestations (en pourcentage)						
Canada						
Participants actifs	58 %	58 %	57 %	35 %	36 %	40 %
Participants inactifs et retraités	42 %	42 %	43 %	65 %	64 %	60 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Mexique						
Participants actifs	30 %	35 %	38 %	58 %	59 %	59 %
Participants inactifs et retraités	70 %	65 %	62 %	42 %	41 %	41 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
États-Unis						
Participants actifs	39 %	40 %	43 %	37 %	36 %	41 %
Participants inactifs et retraités	61 %	60 %	57 %	63 %	64 %	59 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

f) Hypothèses clés (%)

Les hypothèses clés moyennes pondérées utilisées par la Banque pour évaluer l'obligation et la charge au titre des prestations pour tous les principaux régimes de la Banque sont résumées dans le tableau qui suit :

Pour les exercices clos les 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Obligation au titre des prestations à la clôture de l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes	4,64 %	4,46 %	5,04 %	5,33 %	5,24 %	5,56 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	4,40 %	4,20 %	4,80 %	4,27 %	4,12 %	4,80 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	2,75 %	2,77 %	2,84 %	4,41 %	4,51 %	4,49 %
Charge (revenus) au titre des prestations pour l'exercice						
Taux d'actualisation – tous les régimes	4,46 %	5,04 %	4,80 %	5,24 %	5,56 %	5,00 %
Taux d'actualisation – régimes canadiens seulement	4,20 %	4,80 %	4,60 %	4,12 %	4,80 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération future ¹⁾	2,77 %	2,84 %	2,80 %	4,51 %	4,49 %	4,40 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé à la clôture de l'exercice						
Taux de départ	s.o.	s.o.	s.o.	6,29 %	6,37 %	6,51 %
Taux final	s.o.	s.o.	s.o.	4,97 %	5,02 %	4,98 %
Exercice au cours duquel le taux final sera atteint	s.o.	s.o.	s.o.	2030	2029	2029
Espérance de vie présumée au Canada (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	23,1	23,0	22,4	23,1	23,0	22,4
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	24,3	24,2	23,8	24,3	24,2	23,8
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	24,1	24,0	23,3	24,1	24,0	23,3
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,2	25,1	24,6	25,2	25,1	24,6
Espérance de vie présumée au Mexique (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	21,3	21,3	21,3	21,3	21,3	21,3
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8	23,8
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7	21,7
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0	24,0
Espérance de vie présumée aux États-Unis (en années)						
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – hommes	22,3	20,5	19,5	22,3	20,5	19,5
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels – femmes	23,5	22,6	21,4	23,5	22,6	21,4
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – hommes	23,0	19,9	19,1	23,0	19,9	19,1
Espérance de vie à 65 ans des futurs retraités actuellement âgés de 45 ans – femmes	25,4	22,0	20,9	25,4	22,0	20,9

1) Les taux moyens pondérés de croissance de la rémunération future présentés pour les autres régimes d'avantages ne tiennent pas compte des régimes flexibles d'avantages postérieurs au départ à la retraite canadiens mis en place au cours de l'exercice 2005, ces régimes ne subissant pas l'incidence de la croissance de la rémunération future.

g) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité figurant ci-après n'est pas nécessairement représentative de l'évolution réelle de l'obligation, les changements d'hypothèses pouvant afficher une certaine corrélation. Aux fins de l'analyse de sensibilité, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies a été calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées à la clôture de la période de présentation de l'information, méthode qui est aussi utilisée pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies comptabilisée à l'état de la situation financière.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages	
	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations	Obligation au titre des prestations	Charge au titre des prestations
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en millions de dollars)				
Incidence des changements suivants :				
Baisse de 1 % du taux d'actualisation	1 364 \$	189 \$	268 \$	19 \$
Hausse de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération future	86	4	1	-
Hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	148	17
Baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé	s.o.	s.o.	(127)	(14)
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Canada	133	21	22	1
Hausse de 1 an de l'espérance de vie au Mexique	1	-	4	-
Hausse de 1 an de l'espérance de vie aux États-Unis	8	-	5	-

h) Actifs

De façon générale, les investissements des actifs des principaux régimes de retraite de la Banque visent l'optimisation à long terme du rendement global prévu, selon un niveau de risque acceptable eu égard à l'obligation au titre des prestations. La composition des portefeuilles d'actifs constitue un facteur clé de la gestion du risque lié aux investissements à long terme. La diversification des investissements des actifs des régimes par types d'actifs et par secteurs géographiques favorise l'atténuation du risque et réduit au minimum l'incidence des baisses relatives à un type d'actif, à une région ou à un type d'investissement donné. Pour chaque type d'actif, les services de sociétés de gestion de portefeuilles, y compris de gestionnaires liés, sont retenus et des mandats précis leur sont confiés.

Les lignes directrices liées à la composition des portefeuilles d'actifs des régimes de retraite sont établies à long terme et elles sont consignées dans la politique en matière d'investissements de chacun des régimes. De façon générale, la politique en matière de composition des portefeuilles d'actifs tient également compte de la nature de l'obligation au titre des prestations des régimes. Les lois imposent certaines restrictions quant à la composition des portefeuilles d'actifs. Par exemple, des limites sont généralement fixées en ce qui a trait à la concentration d'un investissement donné. D'autres limites relatives à la concentration et à la qualité des investissements sont prévues dans les politiques en matière d'investissements. L'utilisation d'instruments dérivés est normalement interdite, à moins qu'elle soit autorisée à des fins précises. À l'heure actuelle, les instruments dérivés servent essentiellement de couvertures des fluctuations des monnaies étrangères. Les lignes directrices relatives à la composition des portefeuilles d'actifs sont évaluées au moins une fois l'an et, au besoin, elles sont modifiées en fonction des conditions et des occasions sur le marché. Cependant, d'importants transferts de types d'actifs sont rares et ils reflètent normalement un changement dans la situation d'un régime de retraite (p. ex. sa résiliation). La composition réelle des portefeuilles d'actifs fait l'objet d'un examen périodique, et on détermine s'il est nécessaire qu'elle soit rééquilibrée en fonction de la composition cible, habituellement sur une base semestrielle. De façon générale, les autres régimes d'avantages sociaux de la Banque ne sont pas capitalisés, les actifs indiqués pour ces régimes étant liés à des programmes au Canada et au Mexique.

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions moyennes pondérées réelles et cibles des actifs des principaux régimes de la Banque aux 31 octobre, par types d'actifs :

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages		
	Réel 2015	Réel 2014	Réel 2013	Réel 2015	Réel 2014	Réel 2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	4 %	1 %	2 %	2 %	2 %
Placements en titres de capitaux propres	44 %	42 %	48 %	45 %	46 %	44 %
Négoiés sur un marché actif	19 %	22 %	20 %	- %	- %	- %
Non négociés en bourse	63 %	64 %	68 %	45 %	46 %	44 %
Placements en instruments à revenu fixe	5 %	6 %	4 %	28 %	28 %	29 %
Négoiés sur un marché actif	25 %	23 %	24 %	25 %	24 %	25 %
Non négociés en bourse	30 %	29 %	28 %	53 %	52 %	54 %
Autres – non négociés en bourse	5 %	3 %	3 %	- %	- %	- %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Répartition cible des actifs au 31 octobre 2015

Types d'actifs (en pourcentage)	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- %	2 %
Placements en titres de capitaux propres	62 %	46 %
Placements en instruments à revenu fixe	32 %	52 %
Autres	6 %	- %
Total	100 %	100 %

29 Secteurs d'exploitation

La Banque Scotia est une institution de services financiers diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés dans le monde entier. Les activités de la Banque sont regroupées en trois secteurs d'activité, à savoir le Réseau canadien, les Opérations internationales, et les Services bancaires et marchés mondiaux. Les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure sont pris en compte dans le secteur Autres. Les résultats de ces secteurs se fondent sur les systèmes internes d'information financière de la Banque. Les méthodes comptables qu'appliquent ces secteurs sont généralement les mêmes que celles suivies dans l'établissement des états financiers consolidés, tel qu'il en est fait mention à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Les différences importantes en matière de mesure comptable sont les suivantes :

- Les ajustements de normalisation fiscale liés à la majoration des revenus des sociétés associées. Cet ajustement normalise le taux d'impôt effectif des divisions en vue de mieux présenter l'apport des sociétés associées aux résultats des divisions.
- La majoration des revenus d'intérêts nets exonérés d'impôt et revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt pour les secteurs en cause.

Ces différences de mesure permettent de comparer les revenus d'intérêts nets et les revenus autres que d'intérêts imposables à ceux qui sont exonérés d'impôt.

Changements touchant les secteurs d'exploitation en vigueur au 1^{er} novembre 2014

Depuis le 1^{er} novembre 2014, les activités canadiennes et internationales qui étaient auparavant présentées dans Gestion de patrimoine et assurance mondiales sont prises en compte dans les résultats du Réseau canadien et des Opérations internationales, respectivement. En outre, certaines activités commerciales en Asie, qui étaient auparavant incluses dans les Opérations internationales, sont dorénavant prises en compte dans les Services bancaires et marchés mondiaux. Les résultats des périodes correspondantes des exercices précédents ont été retraités.

Les résultats et les actifs moyens de la Banque Scotia, par secteurs d'exploitation, sont présentés ci-après :

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	6 415 \$	5 706 \$	1 071 \$	(100)\$	13 092 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	4 832	3 137	2 953	35	10 957
Total des revenus	11 247	8 843	4 024	(65)	24 049
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	687	1 128	67	60	1 942
Amortissements	272	242	57	13	584
Charges autres que d'intérêts	5 742	4 853	1 789	73	12 457
Charge d'impôt sur le résultat	1 202	568	558	(475)	1 853
Bénéfice net	3 344 \$	2 052 \$	1 553 \$	264 \$	7 213 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	199	–	–	199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 344	1 853	1 553	264	7 014
Actifs moyens (en milliards de dollars)	300	128	342	91	861
Passifs moyens (en milliards de dollars)	218	94	240	257	809

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (390 \$), pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le Réseau canadien, de 476 \$ pour les Opérations internationales et de (137) \$ pour le secteur « Autres ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	5 996 \$	5 155 \$	1 064 \$	90 \$	12 305 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	5 263	2 945	3 167	(76)	11 299
Total des revenus	11 259	8 100	4 231	14	23 604
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	663	1 024	16	–	1 703
Amortissements ⁴⁾	235	224	56	11	526
Charges autres que d'intérêts ⁴⁾	5 564	4 466	1 824	221	12 075
Charge d'impôt sur le résultat	1 113	544	665	(320)	2 002
Bénéfice net	3 684 \$	1 842 \$	1 670 \$	102 \$	7 298 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1	226	–	–	227
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 683	1 616	1 670	102	7 071
Actifs moyens (en milliards de dollars)	292	115	311	78	796
Passifs moyens (en milliards de dollars)	208	85	217	238	748

1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (354 \$), pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.

2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.

3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 157 \$ pour le Réseau canadien, de 411 \$ pour les Opérations internationales et de (140) \$ pour le secteur « Autres ».

4) Les montants de la période précédente ont été retraités afin de refléter la présentation de la période écoulée.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013

Base de mise en équivalence fiscale (en millions de dollars)	Réseau canadien	Opérations internationales	Services bancaires et marchés mondiaux	Autres ¹⁾	Total
Revenus d'intérêts nets ²⁾	5 691 \$	4 756 \$	1 090 \$	(187)\$	11 350 \$
Revenus autres que d'intérêts ³⁾	4 230	3 140	2 882	(303)	9 949
Total des revenus	9 921	7 896	3 972	(490)	21 299
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	480	774	34	–	1 288
Amortissements	242	215	56	7	520
Charges autres que d'intérêts	5 120	4 233	1 675	116	11 144
Charge d'impôt sur le résultat	1 015	621	554	(453)	1 737
Bénéfice net	3 064 \$	2 053 \$	1 653 \$	(160)\$	6 610 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2	229	–	–	231
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	3 062	1 824	1 653	(160)	6 379
Actifs moyens (en milliards de dollars)	284	100	274	91	749
Passifs moyens (en milliards de dollars)	200	74	197	235	706

- 1) Comprend les résultats provenant de tous les autres secteurs d'exploitation de moindre envergure ainsi que les ajustements du siège social, tels que l'élimination de la majoration des revenus exonérés d'impôt incluse dans les revenus d'intérêts nets, dans les revenus autres que d'intérêts et dans la charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (312 \$), pour parvenir aux montants présentés dans l'état consolidé du résultat net, ainsi que les écarts entre les montants réels des coûts engagés et ceux imputés aux secteurs d'exploitation.
- 2) Les revenus d'intérêts sont présentés après déduction des charges d'intérêts, la direction évaluant la performance essentiellement au moyen des revenus d'intérêts nets.
- 3) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 239 \$ pour le Réseau canadien, de 668 \$ pour les Opérations internationales et de (226) \$ pour le secteur « Autres ».

Secteurs géographiques¹⁾

Les tableaux qui suivent présentent un résumé des résultats financiers de la Banque par secteurs géographiques. Les revenus et les charges qui n'ont pas été attribués à des secteurs d'exploitation précis sont pris en compte dans les « Ajustements du siège social ».

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	6 458 \$	472 \$	1 246 \$	1 077 \$	554 \$	677 \$	2 631 \$	13 115 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	6 272	882	561	601	231	372	2 163	11 082
Total des revenus ²⁾	12 730	1 354	1 807	1 678	785	1 049	4 794	24 197
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	728	6	260	266	108	246	268	1 882
Charges autres que d'intérêts	6 936	507	1 160	744	431	541	2 745	13 064
Charge d'impôt sur le résultat	1 038	267	27	195	24	84	401	2 036
	4 028 \$	574 \$	360 \$	473 \$	222 \$	178 \$	1 380 \$	7 215 \$
Ajustements du siège social								(2)
Bénéfice net								7 213 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales								199
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								7 014 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	502 \$	125 \$	26 \$	21 \$	17 \$	10 \$	175 \$	849 \$
Ajustements du siège social								12
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								861 \$

- 1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 66 \$ pour le Canada, de 4 \$ pour le Pérou et de 472 \$ pour les autres pays.
- 2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	6 219 \$	440 \$	1 180 \$	935 \$	407 \$	726 \$	2 443 \$	12 350 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	7 071	810	599	534	226	391	2 049	11 680
Total des revenus ²⁾	13 290	1 250	1 779	1 469	633	1 117	4 492	24 030
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	662	6	240	267	74	145	309	1 703
Charges autres que d'intérêts	6 986	513	1 154	645	348	556	2 495	12 697
Charge d'impôt sur le résultat	1 156	237	35	175	16	141	340	2 100
	4 486 \$	494 \$	350 \$	382 \$	195 \$	275 \$	1 348 \$	7 530 \$
Ajustements du siège social								(232)
Bénéfice net								7 298 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales								227
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								7 071 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	470 \$	117 \$	24 \$	17 \$	15 \$	10 \$	130 \$	783 \$
Ajustements du siège social								13
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								796 \$

- 1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 156 \$ pour le Canada, de 6 \$ pour le Pérou et de 405 \$ pour les autres pays.
- 2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 (en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Mexique	Pérou	Chili	Colombie	Autres pays	Total
Revenus d'intérêts nets	5 706 \$	461 \$	1 048 \$	895 \$	357 \$	657 \$	2 311 \$	11 435 \$
Revenus autres que d'intérêts ¹⁾	5 731	746	578	493	236	336	2 239	10 359
Total des revenus ²⁾	11 437	1 207	1 626	1 388	593	993	4 550	21 794
Dotation au compte de correction de valeur pour pertes sur créances	472	38	130	246	101	102	199	1 288
Charges autres que d'intérêts	6 441	464	1 050	628	332	484	2 414	11 813
Charge d'impôt sur le résultat	956	190	61	166	16	132	362	1 883
	3 568 \$	515 \$	385 \$	348 \$	144 \$	275 \$	1 575 \$	6 810 \$
Ajustements du siège social								(200)
Bénéfice net								6 610 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales								231
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque								6 379 \$
Total des actifs moyens (en milliards de dollars)	434 \$	110 \$	21 \$	15 \$	15 \$	9 \$	119 \$	723 \$
Ajustements du siège social								26
Total des actifs moyens, compte tenu des ajustements du siège social								749 \$

1) Comprend un revenu net découlant des participations dans des sociétés associées de 239 \$ pour le Canada, de 4 \$ pour le Mexique, de 5 \$ pour le Pérou et de 659 \$ pour les autres pays.

2) Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'endroit où les services sont rendus ou de l'endroit où les actifs sont inscrits.

30 Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, directement ou indirectement, y compris les administrateurs, le président et chef de la direction, certaines personnes relevant directement de ce dernier, y compris les chefs de groupes, ainsi que le chef des affaires financières.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Salaires et incitatifs en trésorerie ¹⁾	13 \$	17 \$
Rémunération fondée sur des actions ²⁾	20	25
Prestations de retraite et autres ¹⁾	3	3
Total	36 \$	45 \$

1) Passées en charges durant l'exercice.

2) Attribuée durant l'exercice.

Les administrateurs peuvent affecter une partie ou la totalité de leurs jetons de présence à l'acquisition d'actions ordinaires de la Banque au prix du marché aux termes du Régime d'achat d'actions des administrateurs. Les administrateurs ne faisant pas partie de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions à dividende différé dont les droits sont acquis immédiatement. Veuillez vous reporter à la note 26 pour connaître davantage de détails sur ces régimes.

Prêts et dépôts de principaux dirigeants

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Prêts	5 \$	4 \$
Dépôts	3 \$	5 \$

Au Canada, des prêts sont actuellement consentis aux principaux dirigeants selon les modalités du marché. Le 1^{er} mars 2001, la Banque a cessé de consentir des prêts à taux avantageux aux principaux dirigeants canadiens. Les prêts de ce type ayant été consentis avant le 1^{er} mars 2001 bénéficient d'une clause d'antériorité jusqu'à leur échéance.

Au 31 octobre 2015, les prêts engagés par la Banque à l'égard d'entreprises contrôlées par des administrateurs s'élevaient à 182,9 millions de dollars (9,4 millions de dollars en 2014), tandis que leur encours réel se chiffrait à 6,7 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2014).

Transactions avec des sociétés associées et des coentreprises

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre les services bancaires habituels à des sociétés associées ou liées et conclut des transactions avec celles-ci selon des modalités analogues à celles qui sont offertes à des parties non liées. Les transactions qui sont éliminées au moment de la consolidation ne sont pas présentées dans les transactions avec des parties liées. Les transactions que la Banque conclut avec des sociétés associées et des coentreprises répondent aussi à la définition de transactions avec des parties liées et elles ont été comptabilisées comme suit :

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars)	2015	2014	2013
Bénéfice net (perte nette)	(27)\$	11 \$	20 \$
Prêts	747	553	511
Dépôts	187	223	287
Garanties et engagements	84	75	58

La Banque gère des actifs de 2,0 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2014), ce qui représente une tranche des principaux actifs des régimes de retraite de la Banque Scotia, et elle a touché des commissions de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014).

31 Principales filiales et participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

a) Principales filiales¹⁾

Le tableau qui suit présente les principales filiales détenues, directement ou indirectement, par la Banque. Toutes ces filiales sont prises en compte dans les états financiers consolidés de la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	Siège social	Valeur comptable des actions	
		2015	2014
Au Canada			
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.	Toronto (Ontario)	1 241 \$	810 \$
BNS Investments Inc.	Toronto (Ontario)	12 746	11 824
Compagnie Montréal Trust du Canada	Montréal (Québec)		
Banque canadienne Hollis	Toronto (Ontario)	392	858
Patrimoine Hollis inc.	Toronto (Ontario)	3 632	3 728
National Trustco Inc.	Toronto (Ontario)	608	538
Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse	Toronto (Ontario)		
Compagnie Trust National	Stratford (Ontario)		
RoyNat Inc.	Toronto (Ontario)	58	49
Scotia Capitaux Inc.	Toronto (Ontario)	1 598	1 327
Scotia Dealer Advantage Inc.	Burnaby (Colombie-Britannique)	445	357
Scotia-Vie compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	206	174
Société Hypothécaire Scotia	Toronto (Ontario)	797	695
Placements Scotia Inc.	Toronto (Ontario)	53	16
Banque Tangerine	Toronto (Ontario)	3 443	3 329
À l'étranger			
Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A. (51 %)	Bogota, Colombie	1 259	1 271
The Bank of Nova Scotia Berhad	Kuala Lumpur, Malaisie	288	306
The Bank of Nova Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	16 310	12 731
The Bank of Nova Scotia Asia Limited	Singapour		
The Bank of Nova Scotia Trust Company (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Grupo BNS de Costa Rica, S.A.	San Jose, Costa Rica		
Scotiabank & Trust (Cayman) Ltd.	Grand Caïmans, Îles Caïmans		
Scotiabank (Bahamas) Limited	Nassau, Bahamas		
Scotiabank (British Virgin Islands) Limited	Road Town, Tortola, I.V.B.		
Scotiabank (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine		
Scotiabank (Ireland) Limited	Dublin, Irlande		
Scotiabank (Turks and Caicos) Ltd.	Providenciales, Îles Turks et Caïques		
Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, S.A. de C.V. (97,4 %)	Mexico, D.F., Mexique	2 986	3 022
Nova Scotia Inversiones Limitada	Santiago, Chili	2 585	2 491
Scotiabank Chile (99,6 %)	Santiago, Chili		
Scotia Capital (USA) Inc. ²⁾	New York, New York		
Scotia Holdings (US) Inc. ³⁾	Houston, Texas		
Scotiabanc Inc.	Houston, Texas		
Scotia International Limited	Nassau, Bahamas	899	820
Scotiabank Anguilla Limited	The Valley, Anguilla		
Scotiabank Brasil S.A. Banco Multiplo	Sao Paulo, Brésil	145	181
Scotiabank Caribbean Holdings Ltd.	Bridgetown, Barbade	1 311	884
Scotia Group Jamaica Limited (71,8 %)	Kingston, Jamaïque		
The Bank of Nova Scotia Jamaica Limited	Kingston, Jamaïque		
Scotia Investments Jamaica Limited (77,0 %)	Kingston, Jamaïque		
Scotiabank (Belize) Ltd.	Belize City, Belize		
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited (50,9 %)	Port of Spain, Trinité-et-Tobago		
Scotiabank de Puerto Rico	San Juan, Puerto Rico	1 316	1 069
Scotiabank El Salvador, S.A. (99,4 %)	San Salvador, El Salvador	597	488
Scotiabank Europe plc	Londres, Royaume-Uni	2 472	2 110
Scotiabank Peru S.A.A. (97,8 %)	Lima, Pérou	3 418	2 784

1) À moins d'indication contraire, la Banque (ou la société mère immédiate d'une entité) détient 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chacune des filiales. La liste ne comprend que les filiales importantes.

2) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de Scotia Capitaux Inc., sa société mère.

3) La valeur comptable de cette filiale est prise en compte avec celle de BNS Investments Inc., sa société mère.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La date de clôture de l'exercice des filiales peut différer de celle de la Banque, soit le 31 octobre. Ces différences peuvent découler de divers facteurs, notamment d'exigences locales en matière de communication de l'information ou de lois fiscales. Conformément à ses méthodes comptables, la Banque apporte des ajustements, si ceux-ci sont importants, au titre des filiales ayant une date de clôture d'exercice différente aux fins de leur inclusion dans les états financiers consolidés de la Banque.

b) Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque sont les suivantes :

	Aux			Pour les exercices clos les			
	2015		2014	2015		2014	
	Pourcentage de la participation ne donnant pas le contrôle	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle
31 octobre (en millions de dollars)							
Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A. ¹⁾	49,0 %	417 \$	518 \$	75 \$	27 \$	125 \$	21 \$
Scotia Group Jamaica Limited	28,2 %	307	245	37	17	31	16
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	49,1 %	353	294	54	33	45	30
Cencosud Administradora de Tarjetas S.A.	49,0 %	111	–	–	–	–	–
Autres	0,1 % - 49,0 % ²⁾	272	255	33	9	26	9
Total		1 460 \$	1 312 \$	199 \$	86 \$	227 \$	76 \$

1) Les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A. ont le droit de vendre leur participation à la Banque après le septième anniversaire (17 janvier 2019) et à des intervalles convenus par la suite à la juste valeur de marché, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou en trésorerie.

2) Fourchette du pourcentage de participation ne donnant pas le contrôle en ce qui a trait à d'autres filiales.

Le tableau suivant résume l'information financière des filiales de la Banque ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2015 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A.	942 \$	(165) \$	10 969 \$	10 207 \$
Scotia Group Jamaica Limited	383	263	4 877	3 667
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	283	214	4 670	3 731
Cencosud Administradora de Tarjetas S.A.	125	(1)	1 772	1 265

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2014 et pour l'exercice clos à cette date			
	Revenus	Total du résultat global	Total des actifs	Total des passifs
Banco Colpatría Multibanca Colpatría S.A.	1 009 \$	237 \$	11 259 \$	10 203 \$
Scotia Group Jamaica Limited	340	119	4 157	3 215
Scotiabank Trinidad and Tobago Limited	228	146	3 756	3 015

32 Revenus autres que d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus tirés des services bancaires et des revenus tirés des services de gestion de patrimoine compris dans les revenus autres que d'intérêts.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014 ¹⁾	2013 ¹⁾
Services bancaires			
Revenus sur cartes	1 089 \$	933 \$	816 \$
Services de dépôt et de paiement	1 235	1 183	1 122
Commissions de crédit	1 053	1 014	943
Autres	406	379	416
	3 783	3 509	3 297
Frais liés aux services bancaires	423	339	297
Total des revenus tirés des services bancaires	3 360 \$	3 170 \$	3 000 \$
Gestion de patrimoine			
Fonds communs de placement	1 619 \$	1 468 \$	1 280 \$
Commissions de courtage	1 006	942	847
Frais de gestion de placements et frais de fiducie	644	613	538
Total des revenus tirés des services de gestion de patrimoine	3 269 \$	3 023 \$	2 665 \$

1) Certains montants des périodes précédentes ont été retraités aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour la période à l'étude.

33 Revenus provenant des activités de transaction

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des revenus provenant des activités de transaction.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014	2013
Taux d'intérêt et crédit	400 \$	415 \$	596 \$
Titres de capitaux propres	177	92	120
Marchandises	345	359	338
Change	201	208	198
Autres	62	40	48
Total	1 185 \$	1 114 \$	1 300 \$

34 Résultat par action

Pour les exercices clos les 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014	2013 ¹⁾
Bénéfice de base par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 897 \$	6 916 \$	6 162 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 210	1 214	1 195
Bénéfice de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,70 \$	5,69 \$	5,15 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	6 897 \$	6 916 \$	6 162 \$
Ajustements du bénéfice net attribuables aux éléments suivants ³⁾ :			
Instruments de fonds propres	–	–	18
Options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	86	8	3
Bénéfice ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	6 983 \$	6 924 \$	6 183 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 210	1 214	1 195
Ajustements du nombre moyen d'actions attribuables aux éléments suivants ³⁾ (en millions) :			
Instruments de fonds propres	–	–	8
Options au titre de paiements fondés sur des actions et autres	22	8	6
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 232	1 222	1 209
Bénéfice dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	5,67 \$	5,66 \$	5,11 \$

- 1) Certains montants des périodes précédentes ont été ajustés rétrospectivement afin de refléter l'adoption de normes IFRS nouvelles et modifiées (IFRS 10 et IAS 19) en 2014.
- 2) Le bénéfice par action est exprimé en dollars et il est fondé sur le nombre d'actions en circulation.
- 3) Certaines composantes alternatives de droits à l'appréciation d'actions et options pouvant être réglées au gré de la Banque au moyen de l'émission d'actions ordinaires, liées à des participations ne donnant pas le contrôle et à des participations supplémentaires dans une société associée, étaient antidilutives au cours des périodes présentées et, par conséquent, n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action.

35 Garanties, engagements et actifs donnés en nantissement

a) Garanties

La Banque conclut divers types de garanties et d'ententes d'indemnisation dans le cours normal de ses activités. Une garantie s'entend d'une entente avec une contrepartie aux termes de laquelle un paiement devra être effectué advenant des événements déclencheurs définis. Les garanties et engagements d'indemnisation que la Banque propose à sa clientèle et à d'autres parties sont présentés ci-dessous.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾	Plafond des paiements futurs éventuels ¹⁾
Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie	30 944 \$	26 024 \$
Facilités de trésorerie	3 874	4 125
Instruments dérivés	5 206	6 303
Engagements d'indemnisation	568	578

- 1) Le plafond des paiements futurs éventuels représente les garanties qui peuvent être quantifiées, mais il exclut les autres garanties qui ne peuvent l'être. Étant donné que bon nombre de ces garanties ne seront pas exercées et que le plafond des paiements futurs éventuels indiqué ci-dessus ne tient pas compte d'un recouvrement possible par voie de recours ou de dispositions constitutives d'une sûreté prévus dans la garantie, les montants susmentionnés ne sont pas représentatifs des besoins futurs de trésorerie, du risque de crédit ni des pertes prévues de la Banque découlant de ces arrangements.

i) Lettres de crédit de soutien et lettres de garantie.

Les lettres de crédit de soutien et lettres de garantie sont des instruments irrévocables émis par la Banque pour le compte d'un client, aux termes desquelles la Banque s'engage à effectuer des paiements à un tiers si le client n'est pas en mesure de le faire. En règle générale, l'échéance de ces garanties n'excède pas quatre ans. Les types et les montants de garantie additionnelle détenue par la Banque pour ces garanties sont habituellement identiques à ceux qui sont exigés pour les prêts. Au 31 octobre 2015, un montant de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2014) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

ii) **Facilités de trésorerie**

La Banque fournit des facilités de trésorerie de sûreté à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs, lesquels sont gérés par la Banque. Ces facilités représentent habituellement une source de financement de rechange, advenant qu'une perturbation du marché empêche un fonds multicédants d'émettre du papier commercial ou que certaines conditions convenues ou mesures de performance ne soient pas respectées. Ces facilités ont habituellement une échéance maximale de trois ans. Des facilités de trésorerie de sûreté fournies à des fonds multicédants émettant du papier commercial adossé à des actifs de 3 874 millions de dollars (4 125 millions de dollars en 2014), une tranche de 100 % (100 % en 2014) correspondait à la trésorerie affectée aux fonds multicédants parrainés par la Banque.

iii) **Instruments dérivés**

La Banque conclut des contrats sur produits dérivés de crédit aux termes desquels la contrepartie est compensée pour les pertes sur un actif désigné, habituellement un prêt ou une obligation, advenant un événement déclencheur défini. La Banque conclut également des options aux termes desquelles la contrepartie reçoit le droit, mais non l'obligation, de vendre une quantité donnée d'un instrument financier à un prix prédéterminé à une date fixée d'avance ou avant cette date. Ces options sont habituellement liées à des taux d'intérêt, à des taux de change, à des prix de marchandises ou à des cours d'actions. En règle générale, une société ou une administration publique est la contrepartie aux contrats sur produits dérivés de crédit et aux options qui réunissent les caractéristiques des garanties décrites ci-dessus. Le plafond des paiements futurs éventuels présenté dans le tableau ci-dessus se rapporte aux contrats sur produits dérivés de crédit, aux options de vente et aux planchers. Par contre, il exclut certains contrats sur produits dérivés tels que les plafonds, la nature de ces contrats empêchant la quantification du plafond des paiements futurs éventuels. Au 31 octobre 2015, un montant de 891 millions de dollars (515 millions de dollars en 2014) était inscrit dans les « Passifs liés aux instruments dérivés » à l'état consolidé de la situation financière relativement à ces instruments dérivés.

iv) **Engagements d'indemnisation**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut de nombreux contrats prévoyant des dispositions d'indemnisation, dont des contrats d'achat, des conventions de service, des contrats de licence de marques, des contrats d'administrateur ou de haut dirigeant, des contrats d'entiercement, des ventes d'actifs ou d'entreprises, des ententes d'impatriation, des contrats de location, des conventions de systèmes de compensation, des mécanismes de prêt de titres et des transactions structurées. La Banque ne peut estimer le plafond des paiements futurs qu'elle peut être appelée à verser, et elle n'a jamais versé de paiements appréciables aux termes de ces engagements d'indemnisation. Au 31 octobre 2015, un montant de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2014) était inscrit dans les « Autres passifs » à l'état consolidé de la situation financière au titre des engagements d'indemnisation.

b) **Autres engagements indirects**

Dans le cours normal de ses activités, divers autres engagements indirects sont en cours, lesquels ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière. Ces engagements peuvent prendre diverses formes, notamment :

- des lettres de crédit commerciales aux termes desquelles la Banque s'engage à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités;
- des engagements de crédit, qui représentent une promesse de rendre disponible, à certaines conditions, un crédit soit sous forme de prêt ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés;
- le prêt de titres lorsque la Banque, à titre de mandant ou de mandataire, consent à prêter des titres à un emprunteur. L'emprunteur doit garantir le prêt de titres en tout temps par l'affectation de biens suffisants. La valeur de marché des biens affectés en garantie est surveillée et comparée aux sommes dues aux termes du prêt et, s'il y a lieu, la Banque obtient une garantie additionnelle;
- des engagements d'achat de titres aux termes desquels la Banque s'engage à financer des placements futurs.

Ces instruments financiers sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit, de contrôle financier et de surveillance.

Le tableau ci-dessous donne une répartition détaillée des autres engagements indirects de la Banque, représentés par les montants contractuels des engagements ou contrats s'y rattachant qui ne sont pas reflétés à l'état consolidé de la situation financière.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Lettres de crédit commerciales	921 \$	1 113 \$
Engagements de crédit ¹⁾		
Échéance initiale d'au plus un an	64 522	53 236
Échéance initiale de plus de un an	101 874	83 981
Prêts de titres	41 190	37 110
Engagements d'achat de titres et autres engagements	682	720
Total	209 189 \$	176 160 \$

1) Comprend les facilités de trésorerie.

c) Engagements au titre des contrats de location

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue divers bureaux, succursales et autres locaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. La durée, les révisions de prix et les droits de renouvellement varient selon le contrat de location. Il n'y a aucun loyer conditionnel à payer. La Banque loue également du matériel aux termes de contrats de location non résiliables. Le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables dans le cadre desquels la Banque est le preneur s'établit comme suit :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Moins de un an	328 \$	310 \$
Plus de un an, mais au plus cinq ans	880	811
Plus de cinq ans	546	577
Total	1 754 \$	1 698 \$

Les frais de location d'immeubles, comptabilisés dans les « Locaux et technologie » à l'état consolidé du résultat net, se sont élevés à 433 millions de dollars (392 millions de dollars en 2014).

d) Actifs donnés en nantissement, garanties et mise en pension de titres

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne des titres et d'autres actifs en nantissement de passifs. Des titres sont par ailleurs mis en pension. La valeur comptable des actifs donnés en nantissement et le détail des activités connexes sont présentés ci-dessous :

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015	2014
Actifs donnés en nantissement aux entités suivantes :		
Banque du Canada ¹⁾	25 \$	25 \$
Administrations publiques et banques centrales étrangères ¹⁾	2 933	1 340
Systèmes de compensation et de paiement et dépositaires ¹⁾	1 557	1 207
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés en bourse	1 512	1 925
Actifs donnés en nantissement à titre de garantie pour les titres empruntés et prêtés	88 839	82 888
Actifs donnés en nantissement au titre de transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré	12 447	6 895
Actifs donnés en nantissement au titre du programme d'obligations sécurisées (note 15)	21 293	18 764
Actifs donnés en nantissement aux termes des programmes de la SCHL (note 14)	21 609	20 394
Autres	3 036	4 029
Total des actifs donnés en nantissement	153 251 \$	137 467 \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	67 052	80 335
Total²⁾	220 303 \$	217 802 \$

1) Comprend les actifs donnés en nantissement aux fins de participation dans des systèmes de compensation et de paiement ou en vue d'avoir accès à des dépositaires ou aux installations de banques centrales dans des territoires étrangers.

2) Les actifs donnés en nantissement comprennent des actifs qui ont été reçus de contreparties dans le cours normal des activités dans le cadre de transactions de financement ou de transactions sur dérivés.

e) Autres contrats à exécuter

La Banque et ses filiales ont conclu certains contrats à exécuter à long terme relativement à des services impartis. Les ententes d'impartition importantes sont assorties de taux variables fondés sur l'utilisation et sont résiliables moyennant préavis.

36 Instruments financiers – gestion des risques

Les principales activités commerciales de la Banque donnent lieu à un état de la situation financière composé essentiellement d'instruments financiers. De plus, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture. Les principaux risques financiers découlant de la transaction d'instruments financiers comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le cadre de gestion du risque élaboré par la Banque pour contrôler, évaluer et gérer ces risques est le même que celui qui était en place au 31 octobre 2014 :

- des pratiques exhaustives de gestion du risque qui déterminent la tolérance de la Banque au risque, qui établissent les plafonds et contrôles selon lesquels la Banque et ses filiales peuvent exercer leurs activités et qui tiennent compte des exigences des autorités de réglementation. Ces politiques sont approuvées par le conseil d'administration de la Banque, directement ou par l'entremise du comité de gestion du risque du conseil (le conseil);
- des lignes directrices sont élaborées afin de clarifier les plafonds inhérents au risque et les conditions aux termes desquelles les politiques de gestion du risque de la Banque doivent être mises en œuvre;
- des processus sont mis en place afin de permettre la définition, l'évaluation, la documentation, la communication et le contrôle des risques. Des normes établissent l'étendue et les attentes en matière de qualité de l'information nécessaire à la prise de décision;
- l'observation des politiques, des plafonds et des lignes directrices en matière de gestion du risque est évaluée et contrôlée, et des rapports à cet effet sont produits afin de veiller à ce que les objectifs établis soient atteints.

De plus amples détails sur la juste valeur des instruments financiers et sur la façon dont ces montants sont établis sont fournis à la note 7. La note 10 fournit des détails sur les modalités des instruments financiers dérivés de la Banque, notamment les montants notionnels, la durée à courir jusqu'à l'échéance, le risque de crédit et la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de transaction et de couverture.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte soit subie si un emprunteur ou une contrepartie n'honore pas ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque. Le groupe Gestion du risque global élabore la tolérance au risque et la politique sur le risque de crédit de la Banque, et celles-ci sont examinées et approuvées tous les ans et biennuellement, respectivement, par le conseil d'administration. La tolérance au risque de crédit définit les marchés cibles et le seuil de tolérance à l'égard du risque qui sont établis à l'échelle de la Banque, lesquels sont ensuite redéfinis en fonction de chaque secteur d'activité. La tolérance au risque de crédit a pour objectifs de veiller à ce que pour la Banque, y compris chacun des secteurs d'activité :

- les marchés cibles et les produits offerts soient bien définis;
- les paramètres de risque à l'égard de l'octroi de nouveaux prêts et de l'ensemble des portefeuilles sont bien précisés;
- les opérations, notamment le montage, la syndication, la vente de prêts et les couvertures, sont gérées d'une manière qui est conforme à la tolérance au risque de la Banque.

La politique de gestion du risque de crédit précise entre autres choses le détail des systèmes d'évaluation du risque de crédit et des paramètres estimatifs connexes, ainsi que de la délégation de pouvoir sur la question de l'octroi de crédit, des dotations au compte de correction de valeur pour pertes sur créances et du compte de correction de valeur collectif à l'égard des prêts productifs. Elle fait partie intégrante des politiques et procédures à l'échelle de la Banque qui englobent la gouvernance, la gestion du risque et la structure du contrôle.

Les systèmes de notation du risque de crédit de la Banque permettent d'établir les paramètres estimatifs clés du risque de crédit, lesquels mesurent le risque de crédit et le risque inhérent à une transaction. Pour les expositions autres qu'envers les portefeuilles de prêts aux particuliers, les paramètres sont associés à chaque facilité de crédit au moyen d'une notation pour l'emprunteur et d'une notation pour la transaction. Le risque inhérent à l'emprunteur est évalué à l'aide de méthodes propres à un secteur du marché ou à un secteur d'activité donné. Le risque inhérent aux facilités accordées à un emprunteur donné est évalué à la lumière de la structure des facilités et des garanties. En ce qui concerne les portefeuilles de prêts aux particuliers, chaque cas est attribué à une catégorie (prêts hypothécaires garantis, autres transactions de détail – crédit à terme, crédit renouvelable non garanti) et, au sein de chaque catégorie, à une notation du risque. Cette méthode permet de bien différencier les risques et d'estimer, d'une manière appropriée et uniforme, les caractéristiques de la perte éventuelle au niveau de la catégorie et des notations du risque. Il y a lieu de se reporter à la note 10 c) pour obtenir plus de détails sur le risque de crédit se rapportant aux dérivés.

i) Expositions au risque de crédit

Les expositions au risque de crédit présentées ci-dessous sont fondées sur des approches conformes au cadre de Bâle appliquées par la Banque, c'est-à-dire les expositions sujettes à une exigence de fonds propres en regard du risque de crédit. Tous les portefeuilles canadiens, américains et européens d'une importance significative sont soumis à l'approche avancée fondée sur les notations internes (l'« approche NI avancée »), et il en est de même pour une proportion importante des portefeuilles de sociétés et d'entreprises à l'échelle internationale depuis 2011. L'approche standard est appliquée aux autres portefeuilles, y compris à d'autres portefeuilles individuels. Aux termes de l'approche NI avancée, la Banque utilise des paramètres estimatifs internes du risque fondés sur des données historiques en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD »), lesquelles expressions sont définies comme suit :

- ECD : correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant en cours au titre de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière.
- PD : correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, que l'emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.
- PCD : correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Aux termes de l'approche standard, le risque de crédit est estimé selon les pondérations de risque définies par le cadre de Bâle, en fonction soit des évaluations du crédit effectuées par des agences de notation externes, soit du type de contrepartie en ce qui a trait aux expositions autres qu'envers les prêts aux particuliers et du type de produit pour les expositions envers les prêts aux particuliers. Les pondérations de risque aux fins de l'approche standard tiennent également compte d'autres facteurs tels que les provisions spécifiques pour les expositions en défaut, les garanties admissibles et le ratio prêt/valeur pour les expositions liées aux prêts aux particuliers garantis par des biens immeubles.

Catégories	2015				2014
	Exposition en cas de défaut ¹⁾				Total
	Montants prélevés ²⁾	Engagements non prélevés	Autres expositions ³⁾	Total	Total
Par types de contreparties					
Prêts autres qu'aux particuliers					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Sociétés	110 558 \$	53 939 \$	68 466 \$	232 963 \$	191 450 \$
Autres banques	24 298	11 330	19 294	54 922	53 853
Emprunteurs souverains	177 591	2 129	14 725	194 445	160 535
	312 447	67 398	102 485	482 330	405 838
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Sociétés	46 956	4 976	2 938	54 870	47 660
Autres banques	2 867	56	158	3 081	2 681
Emprunteurs souverains	5 504	4	–	5 508	5 175
	55 327	5 036	3 096	63 459	55 516
Total – prêts autres qu'aux particuliers	367 774 \$	72 434 \$	105 581 \$	545 789 \$	461 354 \$
Prêts aux particuliers ⁴⁾					
Portefeuille de prêts soumis à l'approche NI avancée					
Prêts garantis par des biens immeubles	119 628 \$	12 631 \$	– \$	132 259 \$	135 242 \$
Expositions renouvelables admissibles	16 910	17 705	–	34 615	32 207
Autres prêts aux particuliers	26 847	712	–	27 559	24 984
	163 385	31 048	–	194 433	192 433
Portefeuille de prêts soumis à l'approche standard					
Prêts garantis par des biens immeubles	27 934	–	–	27 934	23 977
Autres prêts aux particuliers	26 466	–	–	26 466	22 755
	54 400	–	–	54 400	46 732
Total des prêts aux particuliers	217 785 \$	31 048 \$	– \$	248 833 \$	239 165 \$
Total	585 559 \$	103 482 \$	105 581 \$	794 622 \$	700 519 \$
Par secteurs géographiques⁵⁾					
Canada	333 278 \$	61 909 \$	40 766 \$	435 953 \$	405 718 \$
États-Unis	89 288	25 930	38 067	153 285	116 969
Mexique	21 592	713	1 503	23 808	20 775
Pérou	22 543	1 228	3 236	27 007	21 391
Chili	17 954	390	1 433	19 777	16 940
Colombie	9 333	86	480	9 899	10 507
Autres pays					
Europe	19 128	6 306	14 614	40 048	29 271
Antilles	35 856	2 137	1 838	39 831	34 567
Amérique latine (autres)	7 776	672	514	8 962	7 111
Autres pays	28 811	4 111	3 130	36 052	37 270
Total	585 559 \$	103 482 \$	105 581 \$	794 622 \$	700 519 \$

- 1) L'exposition en cas de défaut est présentée après application des mesures d'atténuation du risque de crédit. L'exposition ne tient pas compte des titres de capitaux propres disponibles à la vente ni des autres actifs.
- 2) Les montants prélevés au titre des prêts autres qu'aux particuliers comprennent les prêts, les acceptations, les dépôts auprès d'autres institutions financières et les titres de créance disponibles à la vente. Les montants prélevés liés aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit et les autres prêts personnels.
- 3) Les expositions liées aux prêts autres qu'aux particuliers comprennent les instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les titrisations, y compris les protections contre les premières pertes de 48 \$ (154 \$ en 2014), les instruments dérivés et les transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension ainsi que prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes. Ne s'applique pas aux expositions envers les prêts aux particuliers.
- 4) Au cours de l'exercice, la Banque a mis en place de nouveaux modèles pour les prêts aux particuliers en ce qui a trait à la probabilité de défaut (« PD »), à la perte en cas de défaut (« PCD ») et à l'exposition en cas de défaut (« ECD ») pour les prêts hypothécaires et les prêts à terme.
- 5) La répartition géographique se fonde sur le lieu d'origine du risque de crédit ultime.

Catégories d'actifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière, ventilées selon leur exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'actifs inscrites à l'état de la situation financière qui sont incluses dans les différentes catégories d'exposition aux risques aux termes de l'accord de Bâle III, telles que celles-ci sont présentées dans le sommaire des expositions au risque de crédit figurant à la page 200 des présents états financiers consolidés. Il présente également les autres expositions au risque de marché ou d'autres actifs qui ne sont pas soumis au risque de marché et au risque de crédit, ainsi qu'un rapprochement avec l'état de la situation financière. Les expositions au risque de crédit au titre de certains actifs comme la trésorerie, les métaux précieux, les titres de placement (actions) et d'autres actifs ne sont pas prises en compte dans le tableau sur le sommaire des expositions au risque de crédit. Les expositions au risque de crédit excluent également certains actifs détenus à des fins de transaction et tous les actifs des filiales d'assurance de la Banque.

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			Total
	Montants prélevés ¹⁾		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	71 631 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 296 \$	73 927 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	10 550	–	10 550
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	–	–	–	–	–	–	–	78 380	–	78 380
Prêts	11 213	–	–	–	–	–	11 213	7 128	–	18 341
Autres	–	–	–	–	–	–	–	2 419	–	2 419
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	295	–	–	–	–	25	–	–	–	320
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	87 312	–	–	–	–	–	87 312
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	41 003	–	35 862	–	–	41 003
Titres de placement	39 187	–	–	–	–	2 960	–	–	1 069	43 216
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	88 945	128 398	–	–	–	–	–	–	155	217 498
Prêts personnels et sur cartes de crédit	–	89 220	2 240	–	–	–	–	–	17	91 477
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	147 210	–	6 599	–	–	–	–	–	41	153 850
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(1 045)	–	–	–	–	–	–	–	(3 152)	(4 197)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	10 296	–	–	–	–	–	–	–	–	10 296
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	2 286	2 286
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	4 033	4 033
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	11 449	11 449
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	41	168	–	–	–	–	–	–	14 128	14 337
Total	367 773 \$	217 786 \$	8 839 \$	87 312 \$	41 003 \$	2 985 \$	47 075 \$	98 477 \$	32 322 \$	856 497 \$

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 86,8 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, y compris 90 % des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche standard.

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)	Expositions au risque de crédit						Autres expositions			Total
	Montants prélevés ¹⁾		Autres expositions				Expositions au risque de marché		Autres ¹⁾	
	Prêts autres qu'aux particuliers	Prêts aux particuliers	Titrisation	Opérations de pension sur titres	Instruments dérivés négociés de gré à gré	Capitaux propres	Également soumises au risque de crédit			
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	54 774 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 956 \$	56 730 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–	7 286	–	7 286
Actifs détenus à des fins de transaction										
Titres	–	–	–	–	–	–	–	95 363	–	95 363
Prêts	8 465	–	–	–	–	–	8 465	6 043	–	14 508
Autres	–	–	–	–	–	–	–	3 377	–	3 377
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	72	–	–	–	–	39	–	–	–	111
Titres pris en pension et titres empruntés	–	–	–	93 866	–	–	–	–	–	93 866
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	33 439	–	31 405	–	–	33 439
Titres de placement	33 417	–	–	–	–	4 230	–	–	1 015	38 662
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation ²⁾	84 973	127 543	–	–	–	–	–	–	132	212 648
Prêts personnels et sur cartes de crédit	–	82 417	1 776	–	–	–	–	–	11	84 204
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	124 800	–	6 277	–	–	–	–	–	21	131 098
Compte de correction de valeur pour pertes sur créances ³⁾	(861)	–	–	–	–	–	–	–	(2 780)	(3 641)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 876	–	–	–	–	–	–	–	–	9 876
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	2 272	2 272
Participation dans des sociétés associées	–	–	–	–	–	–	–	–	3 461	3 461
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	–	–	10 884	10 884
Autres (y compris les actifs d'impôt différé)	539	142	–	–	–	–	–	–	10 841	11 522
Total	316 055 \$	210 102 \$	8 053 \$	93 866 \$	33 439 \$	4 269 \$	39 870 \$	112 069 \$	27 813 \$	805 666 \$

1) Comprennent les actifs des filiales d'assurance de la Banque et tous les autres actifs qui ne sont pas soumis aux risques de marché et de crédit.

2) Comprend des prêts hypothécaires de 83,4 milliards de dollars garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement, y compris 90 % des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé.

3) Avant les comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche NI avancée et déduction faite des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances au titre des expositions aux prêts soumis à l'approche standard.

ii) Qualité du crédit relative aux prêts autres qu'aux particuliers

Les décisions en matière de crédit sont fondées sur l'évaluation du risque de crédit de l'emprunteur ou de la contrepartie. Parmi les principaux facteurs dont l'évaluation tient compte, mentionnons l'équipe de direction de l'emprunteur, les résultats financiers actuels et prévus ainsi que les antécédents en matière de crédit de l'emprunteur, le secteur au sein duquel l'emprunteur exerce ses activités, les tendances économiques et le risque géopolitique. Les unités d'exploitation de la Banque et le groupe Gestion du risque global passent régulièrement en revue la qualité du crédit du portefeuille de prêts à l'échelle de la Banque afin d'évaluer si des tendances économiques ou des événements particuliers peuvent avoir une incidence sur le rendement du portefeuille.

Le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers de la Banque est bien diversifié par secteurs. Aux 31 octobre 2015 et 2014, une proportion considérable du portefeuille de prêts aux entreprises et aux sociétés autorisés était constituée de prêts évalués en interne selon une notation qui correspondrait, en règle générale, à une notation de première qualité de la part d'agences de notation externes. Les concentrations du risque de crédit n'affichent aucune variation importante par rapport au 31 octobre 2014.

Des notations internes (« NI ») sont utilisées afin de définir le risque de défaut d'un emprunteur. Le tableau qui suit présente les notations internes attribuées aux emprunteurs par la Banque et les notations équivalentes des agences de notation externes.

Notations internes et notations externes équivalentes¹⁾

Notations externes équivalentes			Notation interne	Code de notation interne	Fourchette de PD ²⁾
S&P	Moody's	DBRS			
De AAA à AA+	De Aaa à Aa1	De AAA à AA (élevé)		99 – 98	0,0000 % – 0,0578 %
De AA à A+	De Aa2 à A1	De AA à A (élevé)		95	0,0578 % – 0,1488 %
De A à A-	De A2 à A3	De A à A (bas)	Première qualité	90	0,0648 % – 0,1657 %
BBB+	Baa1	BBB (élevé)		87	0,0997 % – 0,2593 %
BBB	Baa2	BBB		85	0,1448 % – 0,3643 %
BBB-	Baa3	BBB (bas)		83	0,2103 % – 0,5116 %
BB+	Ba1	BB (élevé)		80	0,3277 % – 0,5674 %
BB	Ba2	BB		77	0,5108 % – 0,6293 %
BB-	Ba3	BB (bas)	Qualité inférieure	75	0,6293 % – 0,7962 %
B+	B1	B (élevé)		73	0,7962 % – 1,5389 %
De B à B-	De B2 à B3	De B à B (bas)		70	1,5389 % – 2,9747 %
CCC+	Caa1	–		65	2,9747 % – 10,5529 %
CCC	Caa2	–	Sous surveillance	60	10,5529 % – 19,5817 %
De CCC- à CC	De Caa3 à Ca	–		40	19,5817 % – 36,1350 %
–	–	–		30	36,1350 % – 60,1124 %
Défaut			Défaut	27 – 21	100 %

1) S'applique au portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers.

2) Les fourchettes de PD chevauchent les catégories de codes de notation interne étant donné que la Banque utilise deux systèmes de notation du risque pour les portefeuilles soumis à l'approche NI avancée, et que chaque système de notation des risques possède son propre système de correspondance de la NI avec la PD.

Exposition du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche NI avancée, selon les catégories de risque des notations internes attribuées aux emprunteurs :

Aux 31 octobre (en millions de dollars) Catégories de notations internes	2015					2014
	Exposition en cas de défaut ¹⁾					Total
	Code de NI	Montants prélevés	Engagements non prélevés	Autres expositions ²⁾	Total	
Première qualité	99 – 98	73 418 \$	1 774 \$	14 472 \$	89 664 \$	69 922 \$
	95	16 623	8 221	22 370	47 214	39 970 \$
	90	16 239	13 187	22 850	52 276	44 094 \$
	87	20 653	10 754	11 649	43 056	33 212 \$
	85	15 808	9 618	8 019	33 445	30 571 \$
	83	20 408	9 484	8 754	38 646	31 433 \$
Qualité inférieure	80	22 076	7 133	3 827	33 036	27 175 \$
	77	15 761	2 897	1 682	20 340	16 318 \$
	75	10 743	2 259	6 587	19 589	16 578 \$
	73	6 256	944	1 537	8 737	5 223 \$
	70	3 841	691	272	4 804	4 556 \$
Sous surveillance	65	737	132	122	991	815 \$
	60	797	185	119	1 101	500 \$
	40	1 248	59	147	1 454	816 \$
	30	3	–	–	3	37 \$
Défaut	27 – 21	1 004	60	29	1 093	1 018 \$
Total, compte non tenu des prêts hypothécaires à l'habitation		225 615 \$	67 398 \$	102 436 \$	395 449 \$	322 238 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation assortis de garanties consenties par des administrations publiques ³⁾		86 832	–	–	86 832	83 446 \$
Total		312 447 \$	67 398 \$	102 436 \$	482 281 \$	405 684 \$

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

2) Comprend des instruments de crédit ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des lettres de crédit de soutien, des lettres de garantie, des titrisations, exclusion faite de la protection contre les premières pertes de 48 \$ (154 \$ en 2014), des dérivés et des transactions de pension sur titres (prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres), déduction faite des garanties connexes.

3) Ces expositions sont classées à titre d'expositions aux emprunteurs souverains et font partie de la catégorie des prêts autres qu'aux particuliers.

Portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2015, le portefeuille de prêts autres qu'aux particuliers soumis à l'approche standard se composait de montants prélevés, d'engagements non prélevés et d'autres expositions liées à des prêts à des sociétés, à des banques et à des emprunteurs souverains totalisant 63 milliards de dollars (56 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Les expositions liées à la plupart des prêts à des sociétés et à des entreprises, principalement aux Antilles et en Amérique latine, se rapportent à des contreparties dont la cote de solvabilité n'est pas de première qualité selon les systèmes de notations internes de la Banque.

iii) Qualité du crédit relative aux prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers de la Banque se composent de prêts d'un montant relativement peu élevé à un grand nombre d'emprunteurs. Ces portefeuilles sont répartis dans tout le Canada ainsi que dans un grand nombre de pays. En raison de leur nature, ces portefeuilles sont donc très diversifiés. Par ailleurs, au 31 octobre 2015, une tranche de 49 % du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation du Réseau canadien était assurée, et le ratio prêt/valeur moyen de la tranche non assurée du portefeuille s'établissait à 53 %.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée

Les données du tableau qui suit présentent la répartition de l'exposition liée au portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche NI avancée pour chaque fourchette de PD, par catégories d'actifs.

Notation de PD	2015						2014
	Exposition en cas de défaut ¹⁾						Total
	Prêts garantis par des biens immeubles			MCHH	Prêts renouvelables admissibles	Autres prêts aux particuliers	
Fourchette de PD	Prêts hypothécaires						Total
Extrêmement faible	0,0000 % – 0,0499 %	42 022 \$	– \$	6 982 \$	410 \$	49 414 \$	26 232 \$
Très faible	0,0500 % – 0,1999 %	33 034	14 197	6 231	6 022	59 484	70 129
Faible	0,2000 % – 0,9999 %	18 926	11 070	9 563	13 535	53 094	66 984
Moyenne faible	1,0000 % – 2,9999 %	4 502	5 546	7 108	4 389	21 545	16 215
Moyenne	3,0000 % – 9,9999 %	1 067	–	2 338	2 146	5 551	7 953
Élevée	10,0000 % – 19,9999 %	510	290	1 384	29	2 213	2 307
Très élevée	20,0000 % – 99,9999 %	561	274	827	859	2 521	1 969
Défaut	100 %	202	58	182	169	611	644
Total		100 824 \$	31 435 \$	34 615 \$	27 559 \$	194 433 \$	192 433 \$

1) Compte tenu des mesures d'atténuation du risque de crédit.

Portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard

Au 31 octobre 2015, le portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard se chiffrait à 54 milliards de dollars (47 milliards de dollars en 2014) et se composait de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit et de marges de crédit consenties à des particuliers, principalement aux Antilles et en Amérique latine. Une tranche de 28 milliards de dollars (24 milliards de dollars en 2014) du portefeuille total de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard correspondait à des prêts hypothécaires et à des prêts garantis par des biens immeubles résidentiels, la plupart de ceux-ci ayant un ratio prêt/valeur inférieur à 80 %.

iv) Garanties

Garanties détenues

Dans le cours normal de ses activités, la Banque réduit son exposition au risque de contrepartie en obtenant des garanties relativement à des dérivés, à des prêts de titres ainsi qu'à d'autres transactions relatives aux marchés financiers. La liste qui suit présente des exemples de modalités usuelles en matière de garanties pour les transactions de cette nature :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en nantissement incombent à l'emprunteur sur garantie.
- Des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur sur garantie.
- La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties qu'elle reçoit; ce droit dépend cependant de l'entente aux termes de laquelle chacune des garanties est donnée.
- Une fois l'obligation acquittée, la Banque doit rendre les actifs donnés en nantissement, sauf lorsque la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en nantissement les garanties reçues. La Banque peut alors rendre un actif comparable à l'emprunteur sur garantie.

Au 31 octobre 2015, la valeur de marché des garanties acceptées pouvant être vendues ou redonnées en nantissement par la Banque se chiffrait à environ 117 milliards de dollars (114 milliards de dollars en 2014). Ces garanties sont détenues principalement dans le cadre de prises en pension, de prêts de titres ainsi que de transactions sur dérivés.

Garanties données

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en nantissement des titres et d'autres actifs afin de garantir des obligations, de participer à des systèmes de compensation ou de règlement ou encore d'exercer des activités à l'étranger. La nature et l'envergure des nantisements d'actifs de la Banque sont présentées en détail à la note 35 d). Les nantisements d'actifs sont exécutés selon les modalités habituelles et usuelles applicables aux activités normales visant des dérivés, aux activités de financement de titres de même qu'aux autres activités d'emprunt. La Banque met en œuvre des contrôles de gestion des risques en ce qui a trait au nantissement d'actifs.

Actifs acquis en échange de prêts

La valeur comptable des actifs non financiers acquis en échange de prêts se chiffrait à 310 millions de dollars au 31 octobre 2015 (353 millions de dollars en 2014). Ces actifs étaient essentiellement composés de biens immobiliers inscrits comme actifs détenus en vue de la vente ou détenus pour être utilisés, selon le cas.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque ne puisse remplir ses obligations financières dans les délais prévus, à un prix raisonnable. Le risque de liquidité de la Banque fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré dans le cadre des politiques et des plafonds approuvés par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports sur le risque et sur les résultats obtenus par rapport aux plafonds approuvés. Le comité de gestion de l'actif et du passif (« CGAP ») supervise le risque de liquidité pour la haute direction.

Les éléments clés du cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque sont les suivants :

- établissement de plafonds pour la mesure et la gestion du risque de liquidité, y compris des plafonds à l'égard des sorties de fonds nettes maximales par devise pouvant être effectuées au cours d'une période à court terme donnée;
- diversification prudente des activités de financement de gros au moyen de divers programmes de financement afin d'accéder aux marchés des capitaux internationaux et de gérer son profil d'échéance, lorsque cela est nécessaire;
- maintien d'un bloc considérable d'actifs liquides aux fins du soutien des activités. De façon générale, la Banque peut vendre ces actifs ou les donner en nantissement en vue d'honorer ses obligations;
- essais dans des conditions critiques visant la liquidité, y compris des scénarios à l'échelle de la Banque et à l'échelle mondiale ainsi qu'une combinaison de scénarios systémiques et spécifiques;
- plan d'urgence en matière de liquidité.

Les établissements de la Banque à l'étranger ont des cadres de gestion de la liquidité qui sont semblables à celui de la Banque. En ce qui a trait au risque de liquidité, les dépôts locaux sont gérés en fonction des cadres de gestion locaux et des exigences réglementaires locales.

i) Engagements de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte des engagements de crédit qui représentent une promesse de rendre un crédit disponible à certaines conditions, sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'une durée déterminés. Ces engagements, qui ne sont pas reflétés dans l'état consolidé de la situation financière, sont assujettis aux normes habituelles en matière de crédit de même qu'aux procédures usuelles de contrôle financier et de contrôle du risque.

ii) Instruments dérivés

La Banque est exposée au risque de liquidité lorsqu'elle a recours à des instruments dérivés pour répondre aux besoins des clients, pour générer des revenus de ses activités de transaction, pour gérer les risques de marché et de crédit liés à ses activités d'octroi de prêts, de financement et de placement ainsi que pour réduire le coût de son capital. Un sommaire du profil d'échéance des montants notionnels des instruments dérivés de la Banque est présenté à la note 10 b).

c) Risque de marché

Le risque de marché découle des fluctuations des prix et des taux du marché (notamment les taux d'intérêt, les écarts de crédit, le cours des actions, les cours de change et le prix des marchandises), des corrélations entre ces éléments et de l'ampleur de leur volatilité. Le risque de marché fait l'objet de contrôles de gestion du risque exhaustifs et il est géré au moyen du cadre de politiques et de plafonds à l'égard du risque de marché approuvé par le conseil d'administration. Le CGAP et le comité de gestion du risque de marché et d'application des politiques veillent à l'application du cadre établi par le conseil et surveillent les risques de marché auxquels la Banque est exposée ainsi que les activités qui donnent lieu à ces risques.

La Banque fait appel à un certain nombre de mesures et de modèles pour mesurer et contrôler le risque de marché. Les mesures utilisées sont choisies en fonction d'une évaluation de la nature des risques que comporte une activité donnée. Les principales techniques d'évaluation sont la valeur à risque (« VaR »), les simulations de crise, l'analyse de sensibilité, les modèles de simulation et l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt. Le conseil d'administration passe en revue les résultats de ces mesures sur une base trimestrielle. Les modèles sont validés séparément par la Banque avant leur mise en œuvre et ils font l'objet d'un examen périodique officiel.

La VaR est une mesure statistique qui sert à estimer la perte de valeur potentielle des positions vendeur de la Banque attribuable aux fluctuations défavorables des cours du marché sur un horizon temporel déterminé et selon un seuil de confiance donné. La qualité de la VaR de la Banque est validée par des évaluations rétroactives régulières, au cours desquelles la VaR est comparée aux résultats nets hypothétique et réel. À titre de complément à la VaR, la Banque a aussi recours à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence, sur les portefeuilles de transaction, de mouvements anormalement amples dans les facteurs du marché et de périodes d'inactivité prolongée. Le programme de simulations de crise est conçu de manière à déterminer les principaux risques et à faire en sorte que le capital de la Banque puisse absorber les pertes potentielles résultant d'événements anormaux. La Banque soumet ses portefeuilles de transaction à un ensemble de simulations de crise chaque jour, chaque semaine et chaque mois.

En ce qui a trait au portefeuille de prêts détenus à des fins de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des facteurs de risque, comme les prix et la volatilité, sur les produits financiers et les portefeuilles. En ce qui a trait au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction, l'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les résultats courants et sur la valeur économique des capitaux propres. Les modèles de simulation selon différents scénarios sont particulièrement importants au regard de la gestion du risque inhérent aux produits de dépôt, de prêt et de placement que la Banque offre aux particuliers. L'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt sert à évaluer la sensibilité aux taux d'intérêt afférente aux services aux particuliers, aux services bancaires de gros et aux opérations internationales de la Banque. Dans le cadre d'une telle analyse, les actifs et les passifs ainsi que les instruments dérivés sensibles aux taux d'intérêt sont classés selon des périodes données, selon les dates contractuelles d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, en prenant la date la plus proche, en fonction des dates prévues de modification des taux.

i) Risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de taux d'intérêt, y compris le risque d'écart de crédit, correspond au risque de perte imputable aux variations du degré, de la forme et de l'inclinaison de la courbe de rendement, à la volatilité des taux d'intérêt, aux taux de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, aux variations du prix du crédit sur le marché et à la solvabilité d'un émetteur donné. La Banque gère activement son exposition au risque de taux d'intérêt en vue d'améliorer les revenus d'intérêts nets dans le cadre de tolérances établies à l'égard du risque. Le risque de taux d'intérêt découlant des activités de financement et de placement de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds globaux approuvés par le conseil, qui visent à contrôler le risque auquel sont assujettis les revenus d'intérêts nets et la valeur économique des capitaux propres. Le plafond relatif au bénéfice mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur le bénéfice net de la Banque au cours des douze prochains mois, tandis que celui qui est lié à la valeur économique mesure l'incidence d'une variation donnée des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des actifs nets de la Banque. Celle-ci utilise aussi des plafonds d'écart pour contrôler le risque de taux d'intérêt afférent à chaque monnaie.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente un sommaire de la valeur comptable des actifs, des passifs et des capitaux propres ainsi que les montants notionnels des instruments dérivés afin d'établir l'écart de sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la Banque à la date contractuelle d'échéance ou de révision des taux d'intérêt, selon celle qui est la plus rapprochée. À cette fin, des ajustements sont apportés pour tenir compte des remboursements de prêts hypothécaires et d'autres prêts d'après les tendances historiques et reclasser les instruments détenus à des fins de transaction de la Banque dans les catégories « Sensibilité immédiate aux variations de taux d'intérêt » et « Trois mois ou moins ». Des hypothèses relatives au comportement des consommateurs sont utilisées pour reclasser certains actifs et passifs qui ne sont pas arrivés à échéance.

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars)	Sensibilité immédiate aux variations des taux d'intérêt	Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêt	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	50 051 \$	16 417 \$	967 \$	344 \$	– \$	6 148 \$	73 927 \$
Métaux précieux	–	–	–	–	–	10 550	10 550
Titres détenus à des fins de transaction	–	21 897	9 469	14 609	15 300	37 865	99 140
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	66	16	–	238	320
Titres pris en pension et titres empruntés	14 352	37 539	11 008	–	–	24 413	87 312
Titres de placement	–	12 412	6 337	18 460	3 455	2 552 ¹⁾	43 216
Prêts	21 989	217 419	44 036	156 272	17 630	1 282 ²⁾	458 628
Autres actifs	–	–	–	–	–	83 404	83 404
Total des actifs	86 392 \$	305 684 \$	71 883 \$	189 701 \$	36 385 \$	166 452 \$	856 497 \$
Dépôts	97 822 \$	296 112 \$	69 012 \$	93 797 \$	14 894 \$	29 282 \$	600 919 \$
Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	1 349	96	41	–	–	1 486
Obligations liées aux titres vendus à découvert	17	306	513	7 820	7 845	3 711	20 212
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés	32 956	28 728	7 798	–	–	7 533	77 015
Débitures subordonnées	–	1 000	165	3 507	1 510	–	6 182
Autres passifs	904	2 850	1 162	2 650	3 220	86 418	97 204
Capitaux propres	–	484	1 099	1 351	–	50 545	53 479
Total des passifs et des capitaux propres	131 699 \$	330 829 \$	79 845 \$	109 166 \$	27 469 \$	177 489 \$	856 497 \$
Écart lié aux éléments figurant à l'état de la situation financière	(45 307)\$	(25 145)\$	(7 962)\$	80 535 \$	8 916 \$	(11 037)\$	– \$
Écart lié aux éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière	–	(4 533)	(13 034)	7 327	9 278	962	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt en raison des révisions contractuelles	(45 307)\$	(29 678)\$	(20 996)\$	87 862 \$	18 194 \$	(10 075)\$	– \$
Ajustement en fonction des révisions contractuelles prévues	107 042	(7 667)	(8 095)	(57 155)	(11 182)	(22 943)	–
Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant total	61 735 \$	(37 345)\$	(29 091)\$	30 707 \$	7 012 \$	(33 018) \$	– \$

Au 31 octobre 2014 (en millions de dollars)

Écart de sensibilité aux taux d'intérêt, montant total	46 206 \$	(15 571)\$	(20 885)\$	9 338 \$	8 709 \$	(27 797)\$	– \$
--	-----------	------------	------------	----------	----------	------------	------

1) Comprend les actions ordinaires, les actions privilégiées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2) Comprend le montant net des prêts douteux, déduction faite du compte de correction de valeur collectif se rapportant aux prêts productifs.

Taux effectifs moyens à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche

Les tableaux ci-après donnent un aperçu des taux effectifs moyens des instruments financiers sensibles aux variations des taux d'intérêt à la date contractuelle de révision ou d'échéance, selon la date la plus proche.

Au 31 octobre 2015 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations des taux d'intérêt	Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêt	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	0,3 %	0,8 %	0,3 %	0,2 %	– %	– %	0,4 %
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus à des fins de transaction	–	2,7	2,8	3,9	3,9	–	3,3
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	8,4	8,9	–	–	8,5
Titres pris en pension et titres empruntés	0,5	0,6	0,7	–	–	–	0,6
Titres de placement ¹⁾	–	2,2	1,8	2,0	3,1	–	2,1
Prêts ²⁾	4,5	3,6	4,6	4,0	5,9	–	4,0
Dépôts ³⁾	0,6	0,7	1,6	2,0	2,7	–	1,1
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	1,0	2,7	–	–	–	1,0
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	1,2	1,5	1,9	1,8	3,0	–	2,4
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ³⁾	0,2	1,2	0,3	–	–	–	0,6
Débiteures subordonnées ³⁾	–	6,7	0,7	3,0	3,7	–	3,7 ⁴⁾
Autres passifs	2,7	3,4	4,6	6,2	5,0	–	4,6

Au 31 octobre 2014 (en pourcentage)	Sensibilité immédiate aux variations des taux d'intérêt	Trois mois ou moins	De trois à douze mois	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêt	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'autres institutions financières	0,3 %	1,0 %	1,0 %	– %	– %	– %	0,4 %
Métaux précieux	–	–	–	–	–	–	–
Actifs détenus à des fins de transaction	–	1,9	2,1	2,8	3,1	–	2,6
Actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	5,6	8,4	–	–	7,9
Titres pris en pension et titres empruntés	0,4	0,7	0,6	0,8	–	–	0,6
Titres de placement ¹⁾	–	3,0	2,2	1,9	3,4	–	2,5
Prêts ²⁾	4,8	3,9	4,3	4,3	5,9	–	4,2
Dépôts ³⁾	0,9	0,9	1,5	2,3	2,9	–	1,3
Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	–	1,7	3,3	–	1,1	–	1,5
Obligations relatives aux titres vendus à découvert	0,2	1,3	0,4	1,6	2,9	–	2,1
Obligations relatives aux titres mis en pension et aux titres prêtés ³⁾	0,3	1,1	0,3	–	–	–	0,6
Débiteures subordonnées ³⁾	–	–	0,5	3,8	8,9	–	4,0 ⁴⁾
Autres passifs	2,5	4,1	3,0	4,3	4,4	–	4,1

1) Le taux effectif est fonction du coût ou du coût amorti et des taux d'intérêt contractuels ou de dividende déclarés, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le taux effectif des titres exonérés d'impôt n'a pas été calculé sur une base de mise en équivalence fiscale.

2) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable, déduction faite du compte de correction de valeur pour pertes sur créances, et des taux d'intérêt contractuels, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des revenus non acquis.

3) Le taux effectif est fonction de la valeur comptable et des taux contractuels.

4) Après ajustement pour tenir compte de l'incidence des instruments dérivés connexes, le taux effectif s'établit à 3,3% (3,7 % en 2014).

Sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu des positions de la Banque en matière de taux d'intérêt, le tableau qui suit indique l'incidence pro forma après impôt sur le bénéfice net au cours des douze prochains mois et sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque d'une hausse ou d'une baisse immédiate et durable de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt, pour les principales devises, telles qu'elles ont été déterminées par la Banque.

Aux 31 octobre (en millions de dollars)	2015						2014	
	Bénéfice net			Valeur économique des capitaux propres			Bénéfice net	Valeur économique des capitaux propres
	Dollar canadien	Autres monnaies	Total	Dollar canadien	Autres monnaies	Total		
Hausse de 100 points de base	68 \$	174 \$	242 \$	(287)\$	(201)\$	(488)\$	179 \$	(498)\$
Baisse de 100 points de base ¹⁾	(17)\$	(56)\$	(73)\$	135 \$	283 \$	418 \$	(52)\$	474 \$
Hausse de 200 points de base	137 \$	351 \$	488 \$	(652)\$	(383)\$	(1 035)\$	360 \$	(1 059)\$
Baisse de 200 points de base ¹⁾	(17)\$	(72)\$	(89)\$	(255)\$	667 \$	412 \$	(62)\$	908 \$

1) Dans le contexte actuel où les taux d'intérêt sont bas, la sensibilité du bénéfice annuel à une diminution des taux pour ce qui est du dollar canadien, du dollar américain, de l'euro et de la livre sterling est mesurée à l'aide d'une baisse de 25 points de base. Les montants des périodes antérieures ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période à l'étude.

ii) Risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction

Le risque de change correspond au risque de perte découlant de la fluctuation des cours au comptant et des cours à terme et de la volatilité des taux de change. Aussi appelé « risque de change structurel », le risque de change lié aux instruments détenus à des fins autres que de transaction découle essentiellement des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger autonomes, et il est assujéti à un plafond approuvé par le conseil d'administration. Ce plafond tient compte de la volatilité éventuelle des capitaux propres et de l'incidence éventuelle des fluctuations des taux de change sur les ratios de fonds propres. Chaque trimestre, le CGAP examine l'exposition de la Banque à ces placements nets. La Banque peut couvrir en totalité ou en partie cette exposition par le financement des placements dans la même monnaie ou au moyen d'autres instruments financiers, notamment des produits dérivés.

La Banque est exposée au risque de change sur le bénéfice de ses établissements à l'étranger. Pour gérer ce risque, la Banque prévoit ses revenus et ses charges en monnaies étrangères, qui sont principalement libellés en dollars américains, sur un certain nombre de trimestres futurs. Le CGAP évalue aussi les données économiques et effectue des prévisions afin de déterminer quelle tranche des revenus et des dépenses estimatifs futurs en monnaies étrangères doit être couverte. Les instruments de couverture comprennent généralement les contrats au comptant et à terme sur devises ainsi que les options sur devises et les swaps de devises.

En l'absence de couverture, au 31 octobre 2015, une hausse (baisse) de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les monnaies dans lesquelles la Banque exerce ses activités entraînerait une diminution (augmentation) de son résultat annuel avant impôt d'environ 60 millions de dollars (49 millions de dollars en 2014), principalement en raison de sa position en dollars américains. Au 31 octobre 2015, compte tenu des activités de couverture, une variation similaire du dollar canadien donnerait lieu à une augmentation (diminution) d'environ 315 millions de dollars (260 millions de dollars en 2014) des pertes de change latentes dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

iii) Risque sur actions détenues à des fins autres que de transaction

Le risque sur actions correspond au risque de perte découlant de fluctuations défavorables du cours des titres de capitaux propres. Le risque sur actions est souvent divisé en deux catégories : le risque sur actions général, qui désigne la sensibilité d'un instrument ou de la valeur d'un portefeuille aux fluctuations du cours de l'ensemble des titres de capitaux propres, et le risque lié à des titres particuliers, qui désigne la partie de la volatilité du cours d'un instrument de capitaux propres donné qui est déterminée selon les caractéristiques propres à l'entité.

La Banque est exposée au risque sur actions par l'intermédiaire de ses portefeuilles de placement en titres de capitaux propres, lesquels portefeuilles font l'objet de plafonds en matière de portefeuilles, de VaR et de simulations de crise approuvés par le conseil d'administration. Les placements en titres de capitaux propres comprennent des actions ordinaires ou privilégiées et un portefeuille diversifié de fonds gérés par des tiers.

La plupart des portefeuilles de placement en titres de capitaux propres de la Banque sont gérés par la Trésorerie du Groupe sous l'orientation stratégique du CGAP. La Trésorerie du Groupe délègue la gestion d'une partie des portefeuilles de titres de capitaux propres et de titres de nature semblable à d'autres gestionnaires de fonds externes afin de bénéficier de leur expertise dans des créneaux et des produits déterminés.

La juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente est présentée à la note 12.

iv) Gestion du risque lié au portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

Les politiques, processus et contrôles de la Banque à l'égard de ses activités de transaction sont conçus de manière à établir un équilibre entre l'exploitation rentable des occasions de transaction et la gestion de la volatilité des résultats, dans un cadre de pratiques saines et prudentes. Les activités de transaction sont surtout axées sur le client.

Le risque de marché découlant des activités de transaction de la Banque est géré conformément aux politiques et aux plafonds approuvés par le conseil d'administration, y compris les plafonds globaux établis au moyen de la VaR et de simulations de crise.

Les portefeuilles de transaction sont évalués à la valeur de marché conformément aux politiques d'évaluation de la Banque. Les positions sont évaluées à la valeur de marché quotidiennement, et les évaluations sont examinées de façon régulière et indépendante par les services administratifs ou par les unités du groupe Gestion du risque global et des finances. En outre, ces unités établissent des rapports sur le résultat net, sur la VaR et sur le respect des plafonds établis. Elles remettent ces rapports aux dirigeants des secteurs d'activité et à la haute direction, qui les évaluent et y donnent suite au besoin. La Banque calcule la VaR chaque jour selon un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de un jour. Par conséquent, il est prévu qu'une fois par tranche de 100 jours, les positions des portefeuilles de transaction subiront une perte supérieure à celle prévue par la VaR. La Banque calcule la VaR du risque de marché général à l'aide de simulations historiques fondées sur 300 jours de données du marché. Pour la VaR liée au risque propre à la dette, la Banque utilise une simulation fondée sur la méthode de Monte Carlo. Le tableau ci-dessous présente la VaR de la Banque par facteurs de risque :

(en millions de dollars)	Au 31 octobre 2015	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015			Au 31 octobre 2014
		Moyenne	Haut	Bas	
Écart de crédit majoré des taux d'intérêt	10,6 \$	9,0 \$	15,2 \$	6,3 \$	8,6 \$
Écart de crédit	8,1	7,8	10,1	5,8	8,1
Taux d'intérêt	4,3	4,4	7,9	2,7	4,2
Titres de capitaux propres	4,1	2,5	10,7	1,1	2,2
Change	0,8	1,1	3,2	0,4	0,9
Marchandises	2,0	4,0	5,6	1,9	3,2
Propre à la dette	7,4	5,5	20,7	3,9	20,4
Effet de la diversification	(12,9)	(10,8)	s.o.	s.o.	(12,8)
VaR à l'échelle de la Banque	11,9 \$	11,3 \$	23,0 \$	8,2 \$	22,5 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	22,3 \$	24,4 \$	36,9 \$	17,4 \$	38,7 \$

Le tableau qui suit présente les exigences en matière de fonds propres liées au risque de marché au 31 octobre 2015.

(en millions de dollars)	
VaR à l'échelle de la Banque	141 \$
VaR ayant subi une simulation de crise à l'échelle de la Banque	246
Exigence de fonds propres incrémentale	488
Mesure du risque global	201
Surcharge au titre de la mesure du risque global	–
Approche standard	72
Total du capital – risque de marché	1 148 ¹⁾

1) Équivaut à 14 350 \$ d'actifs pondérés en fonction des risques (17 251 \$ en 2014).

d) Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de perte directe ou indirecte auquel est exposée la Banque en raison de l'insuffisance ou de l'échec de processus ou systèmes, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque d'exploitation comprend le risque juridique et réglementaire, le risque lié aux processus d'affaires et au changement, les manquements aux obligations de fiduciaire ou aux obligations d'information, la défaillance de la technologie, les crimes financiers et les risques environnementaux. Le risque d'exploitation est présent d'une façon ou d'une autre dans chacune des activités commerciales et de soutien de la Banque. Outre des pertes financières, il peut donner lieu à des sanctions réglementaires ainsi qu'à des atteintes à la réputation de la Banque. La Banque a élaboré des politiques, des procédures et des méthodes d'évaluation pour faire en sorte que le risque d'exploitation soit bien détecté et géré au moyen de contrôles efficaces dans le but de protéger les actifs des clients et de préserver la valeur pour les actionnaires.

37 Regroupements d'entreprises, autres acquisitions et cessions**Exercice à l'étude****Cencosud Administradora de Tarjetas S.A. (Chili)**

Le 1^{er} mai 2015, la Banque a acquis une participation donnant le contrôle de 51 % dans Cencosud Administradora de Tarjetas S.A. et dans certaines autres entités de moindre envergure (collectivement, « CAT ») auprès de Cencosud S.A. (« Cencosud »), en contrepartie de 280 millions de dollars américains. Parallèlement, la Banque a conclu un contrat d'exclusivité de 15 ans avec Cencosud visant la gestion des activités.

L'acquisition a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises, donnant lieu à la consolidation intégrale de ses actifs et de ses passifs et à la comptabilisation de la tranche de 49 % détenue par un autre actionnaire à titre de participation ne donnant pas le contrôle. Les actifs comptabilisés se composaient principalement de prêts sur cartes de crédit et à la consommation. La participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée selon la quote-part des actifs nets identifiables de CAT. Une immobilisation incorporelle d'une durée de vie déterminée d'une valeur de 296 millions de dollars a été comptabilisée relativement à ce contrat d'exclusivité.

Activités péruviennes de Citibank

Le 1^{er} mai 2015, la filiale péruvienne de la Banque au Pérou a acquis la totalité des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de Citibank au Pérou en contrepartie de 380 millions de dollars en trésorerie. L'acquisition a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises, donnant lieu à la comptabilisation principalement de prêts personnels et prêts sur cartes de crédit de 480 millions de dollars et de dépôts de particuliers de 210 millions de dollars.

Acquisitions annoncées en 2015**Activités de Citibank au Panama et au Costa Rica**

Le 14 juillet 2015, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente en vertu de laquelle elle acquerra les services aux particuliers et aux entreprises de Citigroup au Panama et au Costa Rica, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation. Cette acquisition sera comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises.

Acquisition du portefeuille de cartes de crédit canadien de JPMorgan

Le 15 octobre 2015, la Banque a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition d'un portefeuille de cartes de crédit MasterCard et de cartes de crédit de commerçants renfermant des créances d'environ 1,7 milliard de dollars ainsi que les activités de cartes de crédit canadiennes connexes auprès de JPMorgan Chase Bank N.A. La transaction a été menée à terme le 16 novembre 2015.

Exercice précédent**Division des Services Financiers de Canadian Tire**

Le 1^{er} octobre 2014, la Banque a acquis une participation de 20 % dans la division des Services Financiers de Canadian Tire pour un montant en trésorerie de 500 millions de dollars. Les frais liés à l'acquisition, soit 5 millions de dollars, ont été inscrits au coût de la valeur comptable de la participation. L'entente prévoit une option permettant à Canadian Tire de vendre à la Banque une participation supplémentaire de 29 % d'ici les 10 prochaines années, à la juste valeur alors en vigueur, laquelle pourra être réglée, au gré de la Banque, au moyen de l'émission d'actions ordinaires ou de trésorerie. Après cette période de 10 ans, et ce, pendant six mois, la Banque pourra revendre sa participation à Canadian Tire à la juste valeur. La Banque fournira également un financement de 2,25 milliards de dollars à la division des Services Financiers de Canadian Tire visant des créances sur cartes de crédit. Ce placement a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Vente d'une participation dans CI Financial Corp.

Le 17 juin 2014, la Banque a vendu 82,8 millions d'actions de CI Financial Corp. (soit une participation de 29,1 %) au prix de 31,60 \$ par action. À cette date, les 21,8 millions d'actions restantes, qui représentent une participation de 7,7 %, ont été reclassées dans les titres disponibles à la vente à la valeur de marché. Le profit avant impôt total de 643 millions de dollars a été pris en compte dans les « Revenus autres que d'intérêts – Autres ».

Information à l'intention des actionnaires

Assemblée annuelle

Les actionnaires sont invités à assister à la 184^e Assemblée annuelle des actionnaires ordinaires, qui se tiendra le 12 avril 2016 au Calgary TELUS Convention Centre, 120 9th Avenue SE, Calgary (Alberta), Canada, à compter de 9 h 30 (heure locale). La clôture des registres aux fins de la détermination des actionnaires qui ont le droit de recevoir un avis et de voter à l'assemblée aura lieu à la fermeture des bureaux le 16 février 2016.

Renseignements sur le portefeuille d'actions et les dividendes

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements sur leur portefeuille d'actions et les dividendes en communiquant avec l'agent des transferts.

Service de dépôt direct

Les actionnaires qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans leurs comptes tenus par des institutions financières membres de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'écrire à l'Agent des transferts.

Régime de dividendes et d'achat d'actions

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque Scotia permet aux actionnaires ordinaires et privilégiés d'acquérir d'autres actions ordinaires en réinvestissant leurs dividendes en espèces sans avoir à acquitter de frais de courtage ou d'administration. Les actionnaires admissibles ont également la possibilité d'affecter, au cours de chaque exercice, une somme ne dépassant pas 20 000 \$ à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Tous les frais liés à la gestion du régime sont à la charge de la Banque. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le régime, il suffit de communiquer avec l'Agent des transferts.

Inscription boursière

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Les actions privilégiées de la Banque des séries 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 30, 31 et 32 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Symboles boursiers

ACTIONS	SYMBOLES BOURSISERS	CODES CUSIP
Actions ordinaires	BNS	064149 10 7
Actions privilégiées de série 14	BNS.PR.L	064149 78 4
Actions privilégiées de série 15	BNS.PR.M	064149 77 6
Actions privilégiées de série 16	BNS.PR.N	064149 76 8
Actions privilégiées de série 17	BNS.PR.O	064149 75 0
Actions privilégiées de série 18	BNS.PR.P	064149 74 3
Actions privilégiées de série 19	BNS.PR.A	064149 73 5
Actions privilégiées de série 20	BNS.PR.Q	064149 72 7
Actions privilégiées de série 21	BNS.PR.B	064149 71 9
Actions privilégiées de série 22	BNS.PR.R	064149 69 3
Actions privilégiées de série 23	BNS.PR.C	064149 68 5
Actions privilégiées de série 30	BNS.PR.Y	064149 63 6
Actions privilégiées de série 31	BNS.PR.D	064149 62 8
Actions privilégiées de série 32	BNS.PR.Z	064149 61 0

Dates de paiement des dividendes pour 2016

Dates de clôture des registres et de paiement des dividendes déclarés sur les actions ordinaires et privilégiées, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
5 janvier	27 janvier
5 avril	27 avril
5 juillet	27 juillet
4 octobre	27 octobre

Cours au jour de l'évaluation

Aux fins de l'impôt sur le résultat au Canada, le cours des actions ordinaires de La Banque de Nouvelle-Écosse a été établi à 31,13 \$ par action le

22 décembre 1971, jour de l'évaluation, ce qui correspond au cours de 2,594 \$ déterminé à la suite du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1976, du fractionnement d'actions à raison de trois pour un survenu en 1984 et du fractionnement d'actions à raison de deux pour un survenu en 1998. Le dividende en actions de 2004 n'a pas eu d'incidence sur la valeur au jour de l'évaluation, les actions reçues dans le cadre de ce dividende en actions n'étant pas incluses dans le groupe des actions émises avant 1972.

Envoi de documents en plusieurs exemplaires

Certains actionnaires inscrits de La Banque de Nouvelle-Écosse reçoivent plus d'un exemplaire des documents qui leur sont destinés, par exemple le présent Rapport annuel. Bien que nous nous efforcions de l'éviter, une telle duplication de l'information pourrait survenir si vos portefeuilles d'actions sont inscrits sous plus d'un nom ou plus d'une adresse. Si vous désirez mettre fin à des envois multiples que vous n'avez pas demandés, veuillez communiquer avec l'Agent des transferts afin de regrouper les comptes.

Notations de crédit

DÉPÔTS/CRÉANCES DE PREMIER RANG À LONG TERME

DBRS	AA
Fitch	AA -
Moody's ¹⁾	Aa2
Standard & Poor's	A+

DÉPÔTS À COURT TERME/PAPIER COMMERCIAL

DBRS	R-1 (élevé)
Fitch	F1+
Moody's	P-1
Standard & Poor's	A-1

CRÉANCES DE SECOND RANG

DBRS	AA (bas)
Fitch	A+
Moody's ¹⁾	A2
Standard & Poor's	A -

ACTIONS PRIVILÉGIÉES À DIVIDENDE NON CUMULATIF

DBRS	Pfd-2 (élevé)
Moody's	Baa1 (hyb)
Standard & Poor's	BBB/P-2*

1) Le 2 novembre 2015, Moody's a mis sous examen en vue d'une révision à la baisse la notation des créances à long terme de la Banque.

* Selon l'échelle canadienne

Les notations de crédit ont une incidence sur la capacité de la Banque d'accéder aux marchés financiers et sur les coûts d'emprunt, ainsi que sur les conditions selon lesquelles la Banque peut conclure des opérations sur les instruments dérivés ou des opérations de couverture et obtenir des emprunts connexes. La Banque bénéficie toujours de notations de crédit élevées. Les notations de crédit actuelles de la Banque sont les suivantes : Aa2 par Moody's, A+ par Standard & Poor's (S&P), AA par DBRS et AA- par Fitch.

Le 2 novembre 2015, Moody's a mis sous suivi la notation Aa2 attribuée à la dette à long terme de la Banque en vue d'une éventuelle révision à la baisse tout en maintenant la notation P-1 attribuée à ses dépôts à court terme. Moody's effectuera son examen sur une période de 90 jours. Le 14 octobre 2015, S&P a confirmé la notation A+ attribuée aux dépôts et aux créances de premier rang de la Banque de même que la notation A-1 attribuée à ses instruments à court terme, et a maintenu la perspective « négative ». Quant à elle, DBRS a, le 28 juillet 2015, également confirmé les notations attribuées à la Banque, y compris la perspective « négative ». Les agences de notation citent l'incertitude entourant le projet de régime de recapitalisation interne des créances non garanties de premier rang mis de l'avant par le gouvernement fédéral comme principal moteur de ces changements systémiques de perspective récents, qui visent à refléter la probabilité accrue que ces créances donnent lieu à des pertes dans le cas improbable d'un scénario de crise.

Glossaire

Acceptation bancaire : Titre de créance à court terme négociable, garanti contre commission par la banque de l'émetteur.

Actifs pondérés en fonction des risques : Composés de trois grandes catégories, à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque d'exploitation, lesquels sont évalués conformément au cadre de l'accord de Bâle III. Les actifs pondérés en fonction des risques de crédit sont fondés sur des formules stipulées dans le cadre de l'accord de Bâle III en fonction du degré de risque de crédit pour chaque catégorie de contreparties. Les instruments ne figurant pas à l'état de la situation financière sont convertis en équivalents figurant à l'état de la situation financière selon des facteurs de conversion précis, avant l'application des mesures de pondération du risque pertinentes. La Banque a recours tant à des modèles internes qu'à des approches standard pour calculer le capital lié au risque de marché et elle a recours à une approche standard pour calculer le capital lié au risque d'exploitation. La conversion de ces exigences en matière de capital en actifs pondérés en fonction des risques équivalents est effectuée au moyen de la multiplication par un facteur de 12,5.

Actifs sous administration et actifs sous gestion : Actifs qui appartiennent à des clients auxquels la Banque procure des services de gestion et de garde. Ces actifs ne sont pas inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Banque.

BSIF : Bureau du surintendant des institutions financières Canada, qui constitue l'autorité de réglementation des banques canadiennes.

Base de mise en équivalence fiscale (« BMEF ») : La Banque analyse les revenus d'intérêts nets, les revenus autres que d'intérêts et le total des revenus sur une base de mise en équivalence fiscale (« BMEF »). Cette méthode consiste à majorer les revenus exonérés d'impôt gagnés sur certains titres et comptabilisés dans les revenus d'intérêts nets ou dans les revenus autres que d'intérêts jusqu'à un montant équivalent avant impôt. Une augmentation correspondante est inscrite à la charge d'impôt sur le résultat, ce qui signifie qu'il n'y a aucune incidence sur le bénéfice net. La direction est d'avis que cette méthode permet d'établir une comparaison uniforme des revenus d'intérêts nets et des revenus autres que d'intérêts découlant de sources imposables et de ceux provenant de sources non imposables et qu'elle favorise l'utilisation d'une méthode cohérente de mesure. Bien que d'autres banques utilisent également la BMEF, la méthode qu'elles utilisent pourrait ne pas être comparable à celle de la Banque. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les revenus et la charge d'impôt sur le résultat des secteurs sont majorés jusqu'à un montant imposable équivalent. L'élimination de la majoration au titre de la BMEF est inscrite dans le secteur Autres.

Capital : Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, actions privilégiées à dividende non cumulatif, instruments de fonds propres et débiteures subordonnées. Le capital contribue à la croissance de l'actif, constitue un coussin contre les pertes sur prêts et protège les déposants.

Compte de correction de valeur pour pertes sur créances : Montant mis en réserve qui, de l'avis de la direction, suffit à absorber toutes les pertes sur créances du portefeuille de prêts de la Banque. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances inclut des comptes individuels et collectifs.

Contrat à terme standardisé : Engagement d'achat ou de vente d'un montant fixé de marchandises, de titres ou de monnaies étrangères à une date et à un prix stipulés d'avance. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des bourses reconnues. Les profits ou pertes sur ces contrats sont réglés chaque jour en fonction des cours de clôture.

Contrat de change à terme : Engagement d'achat ou de vente d'un montant donné d'une monnaie à une date fixe et à un taux de change stipulé d'avance.

Contrat de garantie de taux : Contrat négocié entre deux parties en vertu duquel un taux d'intérêt fixé s'applique à un montant notionnel pour une période prédéterminée. L'écart entre le taux établi par contrat et le taux en vigueur sur le marché est versé en trésorerie à la date de règlement. Ce genre de contrat offre une protection contre les fluctuations futures des taux d'intérêt ou permet d'en tirer parti.

Courbe de rendement : Représentation graphique de la structure par échéance des taux d'intérêt où sont tracées des courbes de taux de rendement de titres obligataires de même ordre selon leur terme jusqu'à échéance.

Couverture : Protection contre l'exposition aux risques de prix, de taux d'intérêt ou de change au moyen de positions qui devraient permettre de compenser les variations des conditions du marché.

Entité structurée : Entité créée pour réaliser un objectif précis et bien défini. Une entité structurée peut prendre la forme d'une société, d'une

fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. Les entités structurées sont souvent créées avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes et quelquefois permanentes au pouvoir de décision de l'organe de direction, du fiduciaire ou de la direction quant aux transactions de l'entité.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation à la juste valeur de certains instruments financiers à la date de clôture.

Instruments de crédit structuré : Vaste gamme de produits financiers qui comprend les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des prêts avec flux groupés, les véhicules de placement structuré et les titres adossés à des actifs. Ces instruments représentent des placements dans des groupes d'actifs adossés à des créances, dont la valeur est avant tout tributaire du rendement des groupes sous-jacents.

Instrument ne figurant pas à l'état de la situation financière : Engagement de crédit indirect, y compris les engagements de crédit en vertu desquels aucune somme n'a été prélevée et les instruments dérivés.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, survenant soit sur le marché principal soit, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel la Banque a accès à la date d'évaluation.

Lettre de crédit de soutien et lettre de garantie : Engagement écrit que prend la Banque, à la demande d'un client, pour garantir le paiement à un tiers relativement aux obligations du client à l'endroit de ce tiers.

Levier d'exploitation : Paramètre financier servant à mesurer le taux de croissance du total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale) moins le taux de croissance des charges d'exploitation.

Marge sur activités bancaires principales : Revenus d'intérêts nets (sur une base de mise en équivalence fiscale) sur les actifs productifs moyens, exclusion faite des acceptations bancaires et du total des actifs moyens liés au groupe Marché des capitaux mondiaux du secteur Services bancaires et marchés mondiaux. Les intérêts nets tirés des activités de transaction sont comptabilisés dans les revenus provenant des activités de transaction, qui sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts.

Mise en pension : Ou encore « Obligation relative aux titres mis en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque vend des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, à un client et convient au même moment de les lui racheter à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de financement à court terme.

Montant notionnel : Montant prévu au contrat ou montant en principal devant servir à déterminer le paiement de certains instruments et dérivés ne figurant pas à l'état de la situation financière tels que des contrats de garantie de taux, des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Ce montant est dit « notionnel » parce qu'il ne fait pas lui-même l'objet d'un échange, mais constitue uniquement une référence pour le calcul des montants qui changent effectivement de main.

Obligation sécurisée : Créance de la Banque pour laquelle le paiement de tous les montants de principal et d'intérêts est inconditionnellement et irrévocablement garanti par une société en commandite ou une fiducie et est garanti par le nantissement du portefeuille d'obligations couvertes. Les actifs du portefeuille d'obligations sécurisées détenues par la société en commandite ou la fiducie se composent de prêts hypothécaires à l'habitation non garantis de premier rang au Canada ou de prêts hypothécaires à l'habitation de premier rang au Canada garantis aux termes de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, respectivement, ainsi que de leur sûreté connexe.

Option : Contrat entre un acheteur et un vendeur conférant à l'acheteur de l'option le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise, un instrument financier ou une monnaie en particulier à un prix ou à un taux préétabli, au plus tard à une date future convenue d'avance.

Point de base : Unité de mesure équivalant à un centième de un pour cent.

Prêt douteux : Prêt dont la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer les intérêts et le principal à la date prévue, dont un paiement prévu par contrat est en souffrance à la fin d'une période prescrite ou dont le client est considéré comme étant en faillite. Les intérêts ne sont pas comptabilisés dans le cas d'un prêt douteux. Ce type de prêts ne comprend pas les prêts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (la « FDIC »).

Prise en pension : Ou encore « titres pris en pension », soit une transaction à court terme dans le cadre de laquelle la Banque achète des titres, généralement des obligations d'administrations publiques, auprès d'un

client et convient au même moment de les lui revendre à une date et à un prix déterminés. Il s'agit d'une forme de prêt garanti à court terme.

Produit dérivé : Contrat financier dont la valeur est fonction d'un cours, d'un prix, d'un taux d'intérêt, d'un taux de change ou d'un indice boursier sous-jacent. Les contrats à terme standardisés, les options et les swaps sont tous des instruments dérivés.

Ratio de levier : Ratio correspondant aux fonds propres de T1 aux termes de Bâle III divisés par une mesure du risque de levier qui tient compte des actifs inscrits à l'état de la situation financière et des engagements ne figurant pas à l'état de la situation financière, des dérivés et des cessions temporaires de titres, selon la définition qui est donnée dans les lignes directrices sur les exigences de levier du BSIF.

Ratio de productivité : Mesure de l'efficacité de la Banque utilisée par la direction. Ce ratio exprime les charges d'exploitation en pourcentage du total des revenus (sur une base de mise en équivalence fiscale). Une diminution de ce ratio indique une hausse de la productivité.

Ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, ratio de T1 et ratio total des fonds propres : Aux termes des règles de Bâle III, trois principaux ratios de fonds propres réglementaires sont utilisés pour évaluer la suffisance des fonds propres, à savoir un ratio des actions ordinaires et assimilées de T1, un ratio de T1 et un ratio total des fonds propres, lesquels sont déterminés en divisant ces catégories de fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs.

Bâle III a introduit une nouvelle catégorie de fonds propres, à savoir les « actions ordinaires et assimilées de T1 », qui sont principalement constituées des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires après les ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires portent notamment sur le goodwill, les immobilisations incorporelles compte tenu des passifs d'impôt différé, les actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future, les actifs nets de régimes de retraite à

prestations définies, l'insuffisance des provisions pour pertes sur créances attendues et les placements importants dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires d'autres institutions financières.

Les fonds propres de T1 comprennent les actions ordinaires et assimilées de T1 et les fonds propres de T1 supplémentaires, qui se composent principalement d'actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles et d'instruments non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel. Les fonds propres de T2 se composent surtout de débetures subordonnées admissibles ou de débetures non admissibles faisant l'objet d'un retrait graduel et des comptes de correction de valeur pour pertes sur créances admissibles.

Le total des fonds propres comprend les actions ordinaires et assimilées de T1, les fonds propres de T1 et les fonds propres de T2.

Rendement des capitaux propres : Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Swap : Un swap de taux d'intérêt est un contrat visant l'échange de flux de paiements d'intérêts, habituellement un taux variable contre un taux fixe, pour une période donnée et portant sur un montant notionnel. Un swap de devises est un contrat visant l'échange de paiements dans différentes monnaies, sur des périodes déterminées à l'avance.

Titrisation : Procédé dans le cadre duquel des actifs financiers (généralement des prêts) sont cédés à une fiducie qui émet habituellement différentes catégories de titres adossés à des actifs à des investisseurs afin de financer l'achat de prêts.

Valeur à risque (« VaR ») : Estimation de la perte de valeur qui, à l'intérieur d'un intervalle de confiance déterminé, pourrait éventuellement découler du fait que la Banque maintienne une position pendant une période déterminée.

Glossaire de l'accord de Bâle III

Paramètres du risque de crédit

Exposition en cas de défaut (« ECD ») : Correspond normalement à l'exposition brute prévue, soit le montant de l'exposition liée à des éléments figurant à l'état de la situation financière et le montant équivalent de prêt au titre de l'exposition liée à des éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière en cas de défaut.

Probabilité de défaut (« PD ») : Correspond à la probabilité, exprimée en pourcentage, qu'un emprunteur se trouve en situation de défaut dans un horizon de un an.

Perte en cas de défaut (« PCD ») : Correspond à la gravité de la perte sur une facilité dans l'éventualité où l'emprunteur se trouve en situation de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Types d'expositions au risque

Expositions non liées aux particuliers

Exposition sur les entreprises : Correspond à un titre de créance d'une société, d'une société de personnes ou d'une entreprise individuelle.

Exposition sur les banques : Correspond à un titre de créance d'une banque ou de l'équivalent [y compris certains organismes publics (« OP ») auxquels le même traitement que pour les banques est appliqué].

Exposition sur les emprunteurs souverains : Correspond à un titre de créance d'un État souverain, d'une banque centrale, de certaines banques multilatérales de développement ou de certains OP auxquels le même traitement que pour les emprunteurs souverains est appliqué.

Titrisation : Placement figurant à l'état de la situation financière dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des titres hypothécaires, des titres adossés à des prêts avec flux groupés ou des titres adossés à des créances avec flux groupés; facilités de trésorerie ne figurant pas à l'état de la situation financière visant des fonds multicédants parrainés par la Banque ou par des tiers; et rehaussements de crédit.

Expositions liées aux particuliers

Prêts hypothécaires à l'habitation : Prêts à des particuliers sur des biens immobiliers résidentiels (quatre unités ou moins).

Marges de crédit garanties : Marges de crédit personnelles renouvelables adossées à des biens immobiliers résidentiels.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles : Cartes de crédit et marges de crédit non garanties consenties à des particuliers.

Autres prêts aux particuliers : Tous les autres prêts personnels.

Sous-catégories d'expositions au risque

Montants prélevés : Montant en cours des prêts, des contrats de location, des acceptations, des dépôts auprès d'autres institutions financières et des titres de créance disponibles à la vente.

Engagements non prélevés : Tranche non utilisée des marges de crédit consenties.

Autres expositions au risque

Transactions de pension sur titres : Prises en pension, mises en pension et prêts et emprunts de titres.

Dérivés de gré à gré : Instruments financiers négociés par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers plutôt qu'en bourse.

Autres éléments ne figurant pas à l'état de la situation financière :

Effets remplaçant directement des instruments de crédit tels que les lettres de crédit de soutien, les lettres de garantie, les lettres de crédit commercial et les lettres et garanties de bonne exécution.

Contrats dérivés négociés en bourse : Contrats dérivés (par ex. : contrats à terme standardisés et options) qui sont négociés sur un marché à terme organisé. Parmi ceux-ci, on retrouve les contrats à terme standardisés (position acheteur et position vendeur), les options achetées et les options vendues.

Contreparties centrales éligibles : Contreparties centrales agréées qui sont en conformité avec les normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV ») et qui peuvent aider leurs banques de compensation membres à provisionner adéquatement les expositions aux contreparties centrales.

Corrélation de valeur entre actifs (CVA) : Les règles de Bâle III ont accru la pondération des risques de certaines institutions financières au titre des sociétés non financières en introduisant une mesure de corrélation de valeur entre actifs. Le facteur de corrélation pris en compte dans la formule pondérée des risques est multiplié par cette CVA, qui correspond à 1,25 pour toutes les expositions aux institutions financières réglementées dont l'actif total est supérieur ou égal à 100 milliards de dollars américains et pour toutes les expositions aux institutions financières non réglementées.

Risque de corrélation défavorable (RCD) particulier : Ce risque survient lorsque l'exposition à une contrepartie donnée affiche une corrélation positive avec probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature de la transaction avec cette contrepartie.

Renseignements supplémentaires

DIRECTION GÉNÉRALE

Banque Scotia

Scotia Plaza
44 King Street West
Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-6161
Courriel : email@scotiabank.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Centre service clientèle

1-800-4-SCOTIA

Affaires financières

Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-866-4790
Télécopieur : 416-866-4048
Courriel : corporate.secretary@scotiabank.com

Analystes financiers, gestionnaires de portefeuille et autres investisseurs institutionnels

Téléphone : 416-775-0798
Télécopieur : 416-866-7867
Courriel : investor.relations@scotiabank.com

En ligne

Pour obtenir des renseignements sur les produits et sur la société, de l'information financière et de l'information à l'intention des actionnaires, veuillez consulter le site www.banquescotia.com.

Relations publiques, Affaires de la société et Affaires gouvernementales

Banque Scotia
44 King Street West Toronto (Ontario)
Canada M5H 1H1
Téléphone : 416-933-2977
Télécopieur : 416-866-4988
Courriel : corporate.communications@scotiabank.com

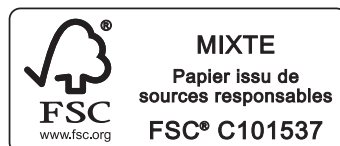
Services aux actionnaires

Agent des transferts et agent principal des registres

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Téléphone : 1-877-982-8767
Télécopieur : 1-888-453-0330
Courriel : service@computershare.com

Coagent de transferts (États-Unis)

Computershare Trust Company N.A.
250 Royall Street Canton, MA 02021, États-Unis
Téléphone : 1-800-962-4284



Des collectivités plus fortes grâce à un engagement envers la jeunesse

La Banque investit dans les collectivités depuis plus de 180 ans. Nous savons que les investissements dans la jeunesse favorisent la prospérité et qu'en appuyant les jeunes dans les collectivités, nous améliorons leur confiance en eux et développons leurs compétences en travail d'équipe et en leadership. Nous sommes fiers de soutenir des organismes qui facilitent l'accès aux activités sportives pour les jeunes, ce qui contribue à des collectivités fortes dans le monde entier.



Le soccer à la portée des jeunes joueurs du monde entier

À Mexico, huit équipes juniors de soccer ont participé au tout premier tournoi de la Ligue des champions CONCACAF de la Banque Scotia pour les moins de 13 ans. Des équipes provenant du Canada, du Costa Rica, d'El Salvador, de la Jamaïque, du Mexique, du Panama et des États-Unis se sont réunies pour jouer là où s'entraîne le Cruz Azul Fútbol Club. L'équipe mexicaine Toluca a remporté le trophée après une lutte de plusieurs jours.

Notre passion pour le hockey communautaire transmise aux jeunes du Nunavik et du Nunavut

Pendant la saison de hockey, la Banque Scotia a fait équipe avec la Ligue Nationale de Hockey (LNH^{MC}) et Project North, organisme sans but lucratif voué à l'amélioration de la qualité de vie des enfants dans le Nord canadien, pour amener la Coupe Stanley^{MC} et d'anciens joueurs de la LNH à Kuujuaq (Nunavik) et à Iqaluit (Nunavut). La Banque Scotia a également fait don à Project North de 25 sacs d'équipement de hockey destinés aux jeunes du Nunavik.

Au service de nos clients depuis plus de 180 ans



Les armoiries ont été conçues par
A. Scott Carter (ARC, MIRAC) de Toronto, puis
approuvées par le Collège des hérauts le 30 mai 1951.

Les mots « *Strength, Integrity, Service* » (*force, intégrité, service*) composent la devise.

Les divers éléments, qui intègrent aussi des emblèmes représentant le Canada et ses différentes régions (feuille d'érable, cervidé, navire, morue, charrue, gerbe de blé), illustrent la tradition écossaise (chardon, licorne, croix de Saint-André) caractérisant la Nouvelle-Écosse, province où la Banque a été fondée.

